BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

1908-1909

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ

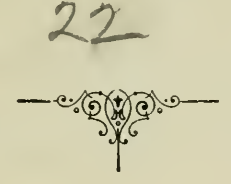
DE LYON

Comité de Publication :

BALDENSPERGER, professeur à la Faculté des Lettres ;
E. BOUVIER, professeur à la Faculté de Droit ;
C. LATREILLE, professeur au Lycée Ampère, secrétaire administratif de la Société des Amis de l'Université ;
CL. REGAUD, agrégé à la Faculté de Médecine ;
C. VANEY, maître de conférences à la Faculté des Sciences.

Rédacteur en chef : CL. REGAUD

22



LYON
IMPRIMERIES RÉUNIES
8, rue Rachais, 8

PARIS
MASSON ET Cie, ÉDITEURS, 120, boulevard Saint-Germain.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

LES RÉFORMES PROPOSÉES

POUR LE

RECRUTEMENT DU CORPS ENSEIGNANT

des Facultés de médecine

Par L. Bard

Professeur de clinique médicale

en congé à l'Université de Lyon, en fonctions à l'Université de Genève.

La grande Commission nommée pour étudier les réformes à apporter aux études médicales a abordé incidemment les réformes à apporter parallèlement au recrutement du corps enseignant, bien que celles-ci ne fissent pas expressément partie du mandat qui lui était confié. On ne saurait lui reprocher d'en avoir agi ainsi, car il est bien évident que ces deux ordres de réformes sont solidaires et que les premières ne peuvent être effectivement réalisées que dans la mesure où le seront les secondes.

Qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en afflige, les réformes proposées pour le recrutement du personnel ne sont pas plus révolutionnaires que celles proposées pour les études elles-mêmes. La plus importante, ou pour parler plus exactement la seule qui soit précisée, est la suppression de la limitation de durée des fonctions d'agrégé, la *pérennité* de l'agrégation, pour employer le terme que l'usage a consacré à ce sujet.

Cette pérennité est réclamée depuis longtemps par toutes les sociétés d'agrégés et l'accord paraît devenu à peu près unanime: il faut reconnaître qu'elle constitue la préface naturelle et la première étape de la création d'un corps enseignant

de carrière, mais il ne semble pas qu'il suffise, pour lui faire produire les fruits qu'on peut en attendre, de la proclamer purement et simplement sans la préparer par les réformes préalables qu'elle exige pour constituer un progrès réel et efficace.

Tout d'abord, la pérennité ne devrait être réalisée que progressivement: admettre à ses avantages, comme le propose la Commission, les agrégés actuels, voire même les agrégés libres, sur le simple avis de la Faculté, c'est encombrer d'emblée les cadres et décourager le recrutement, sans qu'aucune règle d'équité le justifie.

La transition nécessaire doit être fournie par un usage plus large des rappels à l'exercice des plus méritants, combinés de façon à laisser vacantes dès à présent, à chaque concours, le nombre de places que doit comporter en moyenne le recrutement de l'avenir.

En second lieu, la pérennité de l'agrégation, comme d'ailleurs toutes les réformes réelles du corps enseignant, exige la pratique large du roulement, non seulement des professeurs, mais même des agrégés, entre les diverses Facultés, car c'est là la condition nécessaire pour que l'avancement devienne assez régulier pour permettre d'éviter l'arrêt complet des places disponibles dans une partie de nos Facultés.

En échange sans doute de cette pérennité, la Commission demande d'autre part que l'on puisse confier des cours complémentaires à des professeurs libres pris en dehors de l'agrégation, et que l'on fasse, pour les chaires, quelque part aux savants qui ont acquis en dehors de l'enseignement une notoriété légitime. Il n'y a rien à objecter en principe à ces réserves, qui ne sont d'ailleurs pas nouvelles, mais en fait il faut bien reconnaître qu'elles sont en quelque mesure contradictoires avec la pérennité de l'agrégation et avec la création d'un corps enseignant de carrière: ces deux réformes étant bien plutôt de nature à restreindre ces exceptions qu'à les étendre davantage que par le passé.

La proposition de restreindre les permutations de chaire à des groupes étroits procède des mêmes préoccupations: il est vrai que l'on abuse assez facilement aujourd'hui des permutations, mais la solution proposée est loin d'être heureuse:

dans les changements de chaires, ce n'est pas le changement lui-même qui est abusif, quand il est justifié, ce qui arrive souvent : on citerait facilement, dans les sciences pures comme dans les sciences médicales, à l'étranger comme en France, des exemples saisissants de son utilité dans des limites parfois très imprévues ; ce qui est abusif, c'est le privilège exagéré qu'il confère à ceux qui sont déjà professeurs, contre les candidats qui ne le sont pas encore. Ce qu'il importe, c'est de supprimer purement et simplement la *procédure* de la permutation elle-même ; toute chaire vacante doit pouvoir être postulée au même titre et sous les mêmes garanties de concurrence par tous ceux qui peuvent y prétendre. Pareille mesure n'empêcherait aucun changement de chaire, quand il serait légitime ; et il suffirait à empêcher les abus par l'obligation de la candidature et la possibilité des comparaisons. Par contre, le maintien de la procédure actuelle serait légitime et devrait être conservé pour le changement de Faculté sans changement de chaire, bien que ce soit précisément le seul cas dans lequel elle n'est généralement pas envisagée aujourd'hui.

Les propositions qui concernent le concours même de l'agrégation ne sont guère que la reproduction de réformes déjà prescrites par un décret antérieur ; seule est nouvelle la prescription de donner des notes en chiffres à chaque épreuve et de les publier à la fin de chaque séance. Pareille mesure existe depuis longtemps pour le concours de médecin des hôpitaux de Paris ; peut-on dire qu'elle y a fait ses preuves ?

La prescription qu'aucune Faculté ne peut être représentée dans le jury par plus de trois membres sur sept ou de deux sur cinq aurait eu pour effet d'enlever au milieu parisien l'hégémonie à laquelle il est accoutumé, si cette mesure n'avait été presque aussitôt annulée par l'attribution possible d'un siège en dehors des Facultés de médecine, siège qui reviendra en fait toujours à un Parisien.

Ces divers détails sont d'ailleurs tout à fait accessoires et ne peuvent avoir de conséquences bien profondes. On pourrait en dire autant de la proposition de subdiviser la section de médecine par la création d'une section de médecine infantile, alors que les subdivisions déjà créées seraient plutôt à restreindre qu'à augmenter encore.

Plus importante est la séparation des concours d'admissibilité et des concours d'admission; mais là encore tout l'effet dépend des détails de la réforme; le maintien d'une leçon orale sans livre aux épreuves d'admission démontre qu'il n'y a pas lieu d'en attendre plus de liberté de travail pour les candidats après leur admissibilité, malgré le caractère sans doute définitif de cette dernière.

On ne trouve rien de précis sur un des points essentiels de l'organisation du personnel enseignant, le rôle à jouer par les services des hôpitaux autres que les cliniques universitaires. La proposition de réserver l'Hôtel-Dieu de Paris à l'enseignement est formulée en passant ; outre que cette proposition ne concerne que la Faculté de Paris, ce ne serait pas là une solution suffisante pour l'enseignement médical dans la capitale, car il ne saurait être assuré par un seul hôpital ; tout au plus peut-on y voir l'annonce d'une concession à cette idée, assez naturelle, et formulée à diverses reprises, que l'hôpital doit être le véritable centre de l'enseignement de la médecine.

Là encore il ne suffit pas d'émettre l'idée qu'un hôpital doit être réservé à l'enseignement, il serait nécessaire de préciser ce que l'on entend par là. Veut-on simplement dire, comme le font quelques personnes peu au courant, semble-t-il, des nécessités pédagogiques, que les visites hospitalières peuvent suffire aux besoins de l'enseignement de la médecine ? ou veut-on proclamer que tous les services des hôpitaux affectés à l'enseignement seront placés sous l'autorité effective des Facultés ? C'est là en réalité la seule solution vraiment efficace; il ne suffit pas pour former des élèves aux difficultés de la clinique, dans le temps que la majorité d'entre eux consacre aux études médicales, de leur adresser quelques explications sommaires au lit des malades, sans méthode, sans progression et sans règle ; moins encore suffit-il pour permettre aux étudiants d'employer utilement tout leur temps, de laisser chaque chef de service hospitalier venir quand il lui plaît, aux heures changeantes qui lui conviennent. Pour que les services hospitaliers apportent à l'enseignement clinique le concours qui lui est nécessaire, il faut que ceux qui les dirigent s'astreignent à toutes les nécessités de méthode et d'*horaire* qu'exige la coordination des matières à

enseigner : pour cela il faut que cet enseignement fasse partie de leurs charges obligatoires et originelles, et il ne peut en être ainsi que s'ils tiennent leur nomination de la Faculté et s'ils sont soumis à son autorité et à son contrôle. Pour atteindre ce but, il importerait de combiner plus étroitement le mode de nomination et de recrutement du corps universitaire et du corps hospitalier, de façon à substituer, dans l'avenir, leur solidarité et leur coordination à leur antagonisme et à leur dualité actuels.

La principale faiblesse de ces propositions de la Commission est dans l'absence d'unité et de principe directeurs : nous ne leur reprocherons pas d'avoir maintenu l'agrégation à la base du système et de ne s'être pas laissés prendre au mirage du privat-docentisme allemand, que paraissent connaître assez mal ceux qui s'en font les défenseurs : mais nous leur reprocherons de ne pas avoir franchement envisagé et cherché à résoudre les difficultés administratives et financières qui s'opposent actuellement à la constitution d'un corps enseignant de carrière fortement organisé.

Si la commission eût abordé cette étude, elle eût assurément abouti à la conviction que la réforme fondamentale, tellement essentielle qu'elle suffirait, si elle était effectuée, à réaliser par surcroît toutes les autres, n'est autre que le *roulement* régulièrement organisé, c'est-à-dire l'échange habituel et systématique de personnel entre les diverses Facultés.

Par le roulement, le personnel des Facultés serait forcément amené à considérer l'enseignement comme son objectif principal : la clientèle, sans être de ce fait complètement supprimée, se placerait fatalement au second plan et ne présenterait plus les inconvénients que son développement exagéré comporte parfois aujourd'hui. Par le roulement, les professeurs, généralement obligés de débuter dans des Facultés différentes de celle qui constituerait leur objectif ultérieur, se verraient obligés de conquérir des titres aux changements qu'ils désirent, et le professeur cesserait de répondre à la définition trop souvent justifiée, d'être un agrégé qui a cessé de travailler ! Par le roulement encore, les diverses Facultés jouiraient de plus d'égalité dans leur recrutement et ne présenteraient plus des différences de niveau parfois excessives.

Mais pour que le roulement se réalise, il faut le préparer, c'est-à-dire, d'abord le faciliter, en lui appliquant la procédure actuelle des permutations, et ensuite faire disparaître les obstacles, assurément multiples, mais loin d'être insurmontables, qu'il rencontre aujourd'hui dans la centralisation excessive, et plus encore dans l'autonomie du recrutement des services hospitaliers des diverses villes.

Ces obstacles une fois aplanis par la réforme des conditions de recrutement de ce qu'on peut appeler les services annexes des Universités (qui comprennent, à côté des services hospitaliers, les services municipaux ou départementaux susceptibles d'apporter aux Facultés des ressources importantes de traitement et de matériel, tels que les bureaux d'hygiène ou les services judiciaires), il ne resterait plus qu'à imposer catégoriquement le roulement par la prescription de quelques conditions impératives, telles, par exemple, que le passage obligatoire d'un certain nombre d'années en province, avant de pouvoir se présenter pour une chaire parisienne.

L'État, ayant le devoir de maintenir la balance égale entre les Facultés des diverses parties du territoire, ne devrait accorder que des traitements uniformes partout, ne différant que par les classes personnelles. Par contre, les intéressés locaux, tels que les municipalités, les sociétés académiques, les Universités, sur leurs fortunes particulières, resteraient libres d'accorder tous les traitements supplémentaires qu'il leur conviendrait d'instituer dans l'intérêt du recrutement de leur personnel enseignant. Il va de soi que de pareilles facilités exigeraient qu'il fût accordé aux diverses Facultés et aux diverses Universités une autonomie d'administration un peu plus accusée que celle que leur assurent les règlements actuels.

Pour tenir compte des difficultés budgétaires, on pourrait facilement, sans compromettre les intérêts de l'enseignement, limiter tout d'abord le bénéfice de l'organisation nouvelle aux chaires fondamentales et essentielles, et se contenter, à l'occasion, pour un certain nombre de matières d'utiliser, à titre de chargés de cours ou de professeurs adjoints, les compétences des meilleurs spécialistes locaux, comme il arrive dans nombre de petites Facultés de l'étranger; il pourrait en être

ainsi pour toutes les spécialités cliniques, voire même pour l'hygiène et pour la médecine légale. Il importerait, par contre, que les deux grandes cliniques, c'est-à-dire la médecine et la chirurgie générales figurassent partout, et dès le début, au nombre des chaires desservies par des professeurs de carrière, car ces matières, quoi qu'en pensent quelques-uns, sont les plus difficiles à enseigner : en tous cas, elles sont les plus importantes, et elles constituent en somme la base essentielle des études, d'où il résulte qu'elles ne doivent, dans aucun cas, être négligées dans la constitution d'un corps enseignant de carrière.

La commission des réformes, consciente sans doute de l'importance de ce qu'elle laissait à faire, termine ses propositions par le vœu de la création d'une commission permanente « qui se réunirait périodiquement pour examiner les questions relatives à l'enseignement et à l'exercice de la médecine en France ». Il est permis de souhaiter, sans beaucoup y compter, que cette continuatrice de son œuvre aborde le problème plus largement que sa devancière et transforme les vœux mal définis en propositions précises, et les vagues suggestions en plans positifs de réformes effectives.

LES

RELATIONS DU CONSULAT LYONNAIS ET DE LA ROYAUTÉ [1]

(1515-1525)

(d'après les Archives Municipales)

par M. André BASSARD

I

ÉTAT DE LYON EN 1515

I. — « Ladicte ville (de Lyon), disait en 1515 le maréchal Jean-Jacques de Trivulce, est de grant bruyt, de grant nom et extimation d'estre riche et opulente en biens... » (2). Ce n'était pas là une vaine flatterie que le gouverneur du Lyonnais adressait à ses bourgeois. Cette richesse et cette renommée, Lyon les avait acquises par l'institution déjà vieille d'un siècle de ses foires. Alors affluaient sur le marché lyonnais d'abord les marchandises produites par la ville elle-même, les soieries, les toiles, les guimpes, les violes, les instruments de musique, la lingerie, les objets d'orfèvrerie, les poteries d'étain. Et du dehors arrivaient de toute part des tissus d'or et d'argent, des laines, des tapisseries, des chapeaux, des objets de quincaillerie et de mercerie, des outils et des instruments de toute sorte, en fer, en acier, en cuivre, en étain, etc... Lyon était devenu un grand entrepôt mondial d'où les marchandises se répandaient dans tout le royaume. Allemands, Italiens, Castillans, Suisses, largement pourvus de privilèges, venaient en toute liberté y apporter leurs marchandises ou y acheter les pro-

(1) *Mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire* (*Résumé*) (Session de Juin 1907.)

(2) *Archives Municipales*, BB, 33, f° 239.

duits français. Ils trouvaient dans ce trafic les mêmes facilités et les mêmes garanties que les marchands lyonnais : le change évitait les transports de monnaie, compliqués et coûteux, et le tribunal de la conservation veillait au maintien de leurs privilèges et résolvait les conflits commerciaux. C'est par ces institutions caractéristiques, par cette teinte de cosmopolitisme et de liberté que Lyon nous apparaît avec sa physionomie originale.

II. — La ville était régie par une double administration, royale et municipale. Le roi était représenté par un groupe d'officiers dont les principaux étaient le gouverneur du Lyonnais et le sénéchal. Jean-Jacques de Trivulce, qui était gouverneur en 1515, n'avait reçu qu'une commission temporaire pour exercer une active surveillance sur les ouvrages imposés aux Lyonnais pour fortifier leur ville. S'il s'absentait, il se faisait remplacer par un lieutenant. Le sénéchal de Lyon entretenait des relations très étroites avec l'administration municipale et occupait la place la plus importante dans la vie politique et sociale des Lyonnais qui prétendaient que point n'était besoin de nommer un gouverneur, le sénéchal étant bien suffisant. L'un des traits les plus caractéristiques de cette administration était l'abus des lieutenances : ainsi, outre le véritable lieutenant du sénéchal, le juge mage, qui lui-même avait un suppléant, le sénéchal nommait un lieutenant général et un lieutenant particulier. Par contre, il manquait quelques degrés dans cette hiérarchie administrative. On n'y voit figurer ni des avocats du roi, ni des substituts au procureur du roi, et l'on y trouve un seul procureur (1).

Avec tous ces officiers, l'administration municipale entretenait en 1515 les meilleures relations. Elle était assurée par douze consuls élus par les maîtres des métiers et par les terriers (2). Mais, comme les électeurs étaient précisément nommés quelques jours auparavant par les consuls alors en charge et dont la moitié seulement était soumise à la réélection, le consulat, en réalité, se recrutait lui-même. Très vite, les riches

(1) Cf. *Dupont-Ferrier* : Etat des officiers royaux des bailliages et sénéchaussées de 1461 à 1515. Sénéchaussée de Lyon. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1905.) Paris, 1906.

(2) C'est-à-dire par deux riches bourgeois vivant du revenu de leurs terres.

bourgeois avaient profité de cette organisation pour occuper le consulat de génération en génération et de véritables dynasties s'étaient ainsi constituées. Anoblis par Charles VIII (1495) et contraints d'accepter leur mandat, ils montrèrent plusieurs fois, en le déclinant (1), qu'ils trouvaient trop absorbantes les fonctions auxquelles ils étaient appelés. C'est qu'elles étaient très variées et que la surveillance du consulat s'étendait à tout et à tous : impôts, police, défense de la ville, constructions, voirie, commerce, etc..., tout rentrait dans ses attributions. Mais, par l'extension même de leurs pouvoirs, les consuls constituaient une aristocratie bourgeoise, peu nombreuse et très fermée, qui détenait le monopole du gouvernement de la ville.

Aussi le peuple concevait-il quelque jalousie contre elle. Les bourgeois, enrichis par l'industrie et le commerce, enviaient leurs concitoyens parvenus aux charges municipales et la masse des artisans, groupés en confréries, combattus par les pouvoirs publics, écrasés d'impôts formaient une foule de mécontents. Ces deux groupes vont s'unir contre l'aristocratie consulaire. Déjà en avril 1515, deux lettres anonymes avaient averti le consulat du mécontentement général des Lyonnais (2). Les consuls, craignant quelque « esmotion » du peuple, implorèrent la protection du gouverneur Trivulce. Les agents du roi ne demandaient qu'à intervenir. Une question se pose, politique surtout, sociale aussi, que de longues années de querelle ne résoudront que provisoirement.

III. — Le gouvernement royal et le consulat se partageaient l'administration des finances lyonnaises. Chacun d'eux y recueillait un profit et prétendait l'accroître. Ne pouvant y parvenir sans léser les intérêts de l'autre pouvoir, il deviendra son adversaire : c'est un nouveau champ de bataille offert aux deux champions. Impôts levés pour le roi, impôts levés au profit de la ville, impôts affermés par elle ou par des particuliers, tout cela se mêle et se confond en donnant lieu à d'interminables querelles et à des procès sans fin.

(1) Cf. BB. 37, ff° 241, 346 ; 39, ff° 10, 57 v°, 333 v° ; 41, f° 164 v° ; 380, pièce n° 2.

(2) Ces lettres ont été publiées par M. Guigue. L'entrée de François Ier, roi de France, en la cité de Lyon, le 12 juillet 1515 : pp XI et XII, note 1. — Aux archives, cf. BB, 33, f° 230 v° et f° 237.

Les impôts royaux n'étaient pas tous en vigueur : Lyon, en sa qualité de « bonne ville » était exempte de la taille, mais elle payait au roi les aides et gabelles (1). Celles-ci étaient très variées et très nombreuses : 8e et 20e du vin, boucherie et bêtes vives, revenderie (2), impôt sur le sel, « grande ferme des 5 % » — dont les principaux droits frappaient les draps d'or, d'argent et de soie, — droits de rêve, d'imposition foraine et de haut passage. Le roi ne faisait pas lever ces impôts par ses agents, il les affermait au consulat qui les affermait à son tour à des particuliers pour en retirer quelque bénéfice.

Mais ce bénéfice, les rois l'avaient trouvé insuffisant pour couvrir les frais de l'administration municipale et ils avaient « octroyé » au consulat trois impôts que l'on voit fonctionner en 1515 : le 10e du vin, le barrage du pont du Rhône, le « grabeau » (3). Le produit de ces « octrois » suffisait au consulat avec le bénéfice sur les fermes pour couvrir ses frais ordinaires. Les comptes généraux, quoique toujours erronés, nous le prouvent (4).

Mais, lorsque le roi fait appel à la générosité de ses sujets lyonnais, le consulat a forcément recours à de nouveaux impôts pour le satisfaire. Il met alors des « deniers sus » sur les habitants. C'était en quelque sorte un impôt remplaçant la taille : comme elle il était direct et pesait sur chaque citoyen en théorie, comme elle encore, il laissait subsister une foule de privilèges et d'exemptions, si bien que les plus imposés étaient les moins imposables ; comme elle enfin, il avait la prétention d'atteindre le contribuable suivant ses facultés : c'était un impôt sur les revenus, mais dont tous les gros revenus étaient exempts. Tous les contribuables étaient inscrits sur des « nommées » mentionnant l'état de leurs biens meubles et immeubles avec leur revenu approximativement évalué selon

(1) Les mots « aides et gabelles » sont toujours employés à cette époque à Lyon pour désigner l'ensemble des impôts indirects, c'est-à-dire des droits pesant sur les marchandises. Jamais, de 1515 à 1525, on ne fait de distinction entre les « aides » et les « gabelles ».

(2) Cette ferme comprenait une quantité de droits : droits sur les blés et les farines, les futeries, les objets d'orfèvrerie, la pierre et la chaux, la paille, le foin, la poissonnerie fraiche, la cordonnerie, etc.

(3) C'est-à-dire droit de visitation de l'épicerie et de la droguerie.

(4) CC, 669, 675, 687, 698, 706, 722.

des règles secrètes et fort curieuses (1). Dans ces principes, se révèle la volonté des conseillers d'opérer de façon que « le vaillant des habitans de ladicte ville » ne soit pas « trop cogneu ». Il y a danger en effet à faire connaître à tous la richesse des Lyonnais : le roi s'étonnerait peut-être des perpétuelles protestations de pauvreté des habitants et de leurs gémissements à chaque réquisition qu'il leur adresse. Aussi n'a-t-on « pas besoing de faire lesdictes estimes sellon la valleur desdicts biens qu'ilz vallent à présent ». Le consulat évaluait le revenu de tous les biens meubles et immeubles par comparaison avec des étalons : la plus grande maison et le plus grand meuble. Mais les conseillers sont tout puissants, libres de taxer à leur gré les habitants, libres de surcharger leurs ennemis et d'exempter leurs amis, et ils ne s'en privent pas. Les possesseurs de gros revenus sont déchargés, car il importe de cacher leurs richesses aux indiscrets : les riches Lyonnais, propriétaires de maisons, de villas, de fermes dans le plat pays sont exemptés d'impôt pour ces immeubles, sous prétexte qu'ils ne rapportent rien, puisqu'ils ne sont pas loués. Enfin, l'accession d'un citoyen aux charges publiques, ou tout simplement à une grande fortune, ou même à l'amitié des conseillers avait comme corollaire immédiat une exemption ou une diminution d'impôt. Un des plus notables Lyonnais de cette époque, Claude Laurencin, seigneur de Riverie, dont les meubles avaient été estimés, en revenu, à 3.000 livres tournois, fut « réduict à l'estat de bourgeois », disent les nommées, et son revenu mobilier ne fut plus estimé qu'à 100 livres (2).

Il faut joindre à ces notables exempts ou dechargés par le consulat lui-même, la foule de ceux qui prétendaient être exempts de droit et que les conseillers, en fait, étaient impuissants à imposer. Le consulat se plaignait de l'existence de ce « grant nombre de gens apparans et importans en biens qui

(1) Nous les connaissons par un « Avis pour faire les papiers des estimes des biens meubles et immmeubles que tiennent tous les habitans de cette ville de Lion, tant gens d'église comme privilégiez et toz autres contribuables. » Il se trouve en supplément à la fin des nommées de 1493 qui furent révisées selon les principes contenus dans l'avis et qui étaient encore en usage en 1515.

En marge de presque tous les articles sont écrits ces mots : « Soit tenu cest article. »

(2) CC, 20. Cf. encore dans le même volume, Antoine de Vinolx, riche marchand drapier, plusieurs fois conseiller, André Briau, médecin du roi, etc.

ont grans revenuz... lesquelz, pour cuider estre exempts de charges et affaires communes de ladicte ville, dient avoir obtenu affranchissement, les ungz soubz ombre de tenir offices, comme les officiers du Roy, monnoyers, visiteurs, clercs, gardes et mesureurs du sel... » et de ces autres qui « prétendent estre nobles et annobliz, et par plusieurs autres moyens, lesquelz ne veulent contribuer, ains en ont suscitez plusieurs et divers procès qui est grans deniers à poursuir » (1).

Mais l'injustice des taxes, les faveurs accordées par le consulat, l'opposition des « apparans » produisent le même résultat : la surcharge de plus en plus excessive des simples bourgeois et surtout des artisans. Plus le nombre des exempts augmente, plus l'impôt est lourd pour les classes laborieuses. Aussi dès 1515 de vives réclamations s'élèvent contre le consulat que l'on accuse de surcharger le « povre peuple » et de s'enrichir à ses dépens. On ne refuse pas catégoriquement de payer l'impôt, mais on temporise, on attend d'être contraint par les sergents et menacé de la prison pour s'exécuter : des germes de révolte apparaissent. Malheureusement, au même moment, les demandes d'argent du roi se font plus pressantes, et les impôts plus fréquents et plus lourds : la crise financière qui se dessine va se précipiter.

Question financière et question politique sont intimement liées : on reproche aussi bien au consulat de dilapider les fonds communs que de se recruter lui-même, mais le mouvement politique contre lui à son point de départ dans la question financière : le remède que les artisans (2) proposent à la mauvaise gestion financière des consuls, est leur propre participation aux affaires publiques. De plus, dès la première manifestation d'hostilité du peuple envers le consulat, celui-ci fait appel à la protection royale : le souverain la lui accorde, mais il entend bien la lui faire payer. S'il protège le consulat, c'est pour obtenir plus facilement son concours financier : plus il le protégera, plus il sera exigeant. Et en fin de compte, le consulat, vainqueur des artisans, sera vaincu par le roi.

(1) BB, 33, f° 291 v°.

(2) Pour plus de commodité, on peut réunir sous cette appellation l'ensemble de tous ceux qui ont fait de l'opposition au consulat, bien qu'ils n'aient pas tous été des artisans (cf. la fin du chap. II).

II

LE ROI ET LA QUERELLE DES CONSULS ET DES ARTISANS

La longue querelle entre les artisans et les conseillers commence donc en 1515 : au début la question financière efface toutes les autres, puis, peu à peu, à mesure que les adversaires du consulat s'enhardissent, ils la développent, l'étendent et formulent des revendications politiques, suite logique des protestations financières. Enfin, quand les esprits sont surexcités, quand les têtes sont échauffées, des voies de fait aggravent le conflit. Ces trois phases de la querelle sont mises en évidence par trois jugements qui en marquent les limites et dont la seule constatation nous montre déjà qu'il ne faut pas voir dans ce mouvement une révolution ou des troubles graves, mais plutôt un long procès, ou mieux une querelle, des griefs sans cesse repris et accumulés, des chicanes interminables, une lutte de tous les instants dont les phases se perdent dans les complications de la procédure.

1. — Dès que s'étaient manifestées les premières marques d'hostilité des artisans, les conseillers avaient demandé protection au maréchal Trivulce : le pouvoir royal se trouva donc mêlé à la querelle depuis son origine et son action s'y maintint constante et effective. Le démêlé dans lequel se glissait le pouvoir royal concernait exclusivement les finances de la ville. Les artisans voulaient obliger le consulat à rendre des comptes qu'il s'obstinait depuis de longues années à tenir secrets, et à réviser les nommées qui dataient de 1493 et ne donnaient plus qu'un état manifestement inexact des revenus des habitants. Le roi, dont les artisans aussi avaient demandé l'intervention, eut une tactique très adroite : il sembla prendre le parti du consulat, mais il sut se ménager de nouvelles occasions d'intervenir en laissant en suspens les questions les plus litigieuses. Le 20 août 1515, le grand Conseil, alors à Lyon, arrêta (1) que les comptes fussent à l'avenir

(1) Cf. le texte de l'arrêt intitulé « Arrest sur la forme de rendre les comptes generaux de la ville et communaulté de Lyon. » AA, 151, f° 56.

vérifiés chaque année par le sénéchal et le procureur du roi (1). C'était établir un contrôle annuel des officiers royaux sur les finances de la ville et le commencement de la mainmise du roi sur le gouvernement de Lyon. D'ailleurs, en ordonnant la nomination d'une commission mixte composée de conseillers et d'artisans vérifiant sous la présidence de quatre commissaires royaux les comptes des vingt dernières années, le grand Conseil obligeait le consulat à implorer sa protection dans l'avenir. Ce rôle nouveau dévolu aux artisans dans le gouvernement (2), directement contraire aux principes monarchiques, devait en effet servir d'épouvantail aux consuls qui viendraient chercher un nouvel et précieux appui auprès du pouvoir royal, pour lutter contre cette ingérence gênante du peuple dans les affaires municipales.

II. — Le grand Conseil et le roi n'avaient donc pas voulu trancher définitivement le différend pour donner plus d'occasions de se produire à leur action. Le jugement du 20 août n'apaisa pas la querelle : la question financière fut plus âprement discutée (3), mais elle ne fut plus l'unique cause de la querelle. De nombreux conflits s'étaient élevés : sur les élections des conseillers qui se recrutaient eux-mêmes et qui, par la comédie de Saint-Nizier, donnaient au peuple l'illusion qu'il participait à leur élection (4) ; sur les fermes qui, aux yeux

(1) Auparavant, on n'était pas fixé sur les personnes qui devaient assister à la reddition des comptes : le 24 mai 1515, le consulat hésitait à y appeler le lieutenant du sénéchal ou le procureur du roi, ou tous les deux (BB, 33, f° 277 v°). Depuis l'arrêt du 20 août, assistaient à cette reddition : le sénéchal ou son lieutenant, le procureur du roi, deux conseillers et le greffier du consulat. Cette clause fut bien observée (BB, 37, ff° 104, 213 v° ; BB, 39, f° 100 v°, etc.).

(2) Le jugement du 20 août avait tenu compte des griefs des artisans : outre la concession importante qui vient d'être citée, ils avaient obtenu qu'une commission mixte fût élue pour reviser en deux mois les nommées des habitants.

(3) La discussion financière avait quelque peu évolué : les artisans exigeaient que le consulat rendît tous les comptes des vingt dernières années, même ceux qui avaient déjà été vérifiés. Les conseillers ne voulaient rendre que ceux qui n'avaient pas été rendus.

(4) Le 21 décembre, jour de la Saint-Thomas, les grosses cloches de Saint-Nizier appelaient les habitants, et, dans l'église, après avoir subi une « oraison doctoralle » généralement faite par un « docteur ès lois », ceux-ci écoutaient simplement la lecture du procès-verbal (syndicat) de l'élection des consuls, à laquelle ils n'avaient pas pris part et contre laquelle ils ne pouvaient que vainement protester. Depuis l'année 1352 le peuple avait cessé d'être consulté. Jusque-là, c'est lui qui était électeur.

des artisans, étaient un moyen pour faire de gros bénéfices à leurs dépens : sur la réfection des estimes, qui étaient vieilles de plus de vingt ans et que les conseillers, malgré l'arrêt du grand Conseil, ne se décidaient pas à entreprendre. Les artisans, enhardis par le demi-succès qu'ils avaient obtenu en juillet 1515, exposèrent leurs griefs à Pierre Burbenon, lieutenant général du sénéchal qui, dès le début de la querelle, s'était constitué leur protecteur (1). Mais celui-ci, « voyant les parties si animées les unes contre les autres », et craignant peut-être de se compromettre dans cette affaire délicate où le conseil du roi était déjà intervenu à plusieurs reprises, renvoya l'affaire au Parlement de Paris.

Cette cour était alors toute dévouée au roi : c'était un instrument dont il se servait pour combattre ses ennemis, pour lutter contre toute espèce de féodalité. L'intérêt royal lui commandait de ne pas tolérer une réforme démocratique dans la deuxième ville du royaume et de faire rentrer le consulat dans l'étroite dépendance du pouvoir central. Le Parlement ne faillit pas à ses devoirs, et, contrairement à ses habitudes, il expédia prestement l'affaire. Les artisans n'étaient pas parvenus à articuler nettement leurs griefs : ils chicanaient sur toutes les questions; mais surtout ils accusaient le consulat d'avoir dilapidé les fonds communs et fournissaient des chiffres à l'appui de leurs affirmations (2). Les conseillers se défendirent énergiquement, mais en portant la question sur un autre terrain. Ils prétendaient que « n'estoit riens si pernicieux à la chose publicque que les discussions et les nouvelletez » et que si la cour donnait satisfaction à leurs adversaires, ce « seroit la totalle éversion de ladicte ville de Lyon », car le gouvernement serait enlevé « aux saiges, puissans et vertueulx citoyens de ladicte ville ». D'ailleurs, toujours ils avaient respecté les « loix et

(1) Burbenon comptait de nombreux amis parmi les artisans et était apparenté à quelques-uns d'entre eux. Lors du procès de 1515 devant le grand Conseil, les conseillers avaient obtenu qu'il fût récusé, mais l'appel qu'ils avaient fait contre lui fut rejeté.

(2) Ils prétendaient que sous Charles VIII le consulat avait levé 30.000 livres tournois pour le roi, à qui ils n'en avaient envoyé que 18.000, que sous Louis XII, 20.000 livres levées sur le peuple avaient été remboursées par le roi, sans que, ni dans un cas, ni dans l'autre, le peuple ait été remboursé ou au moins informé de l'emploi fait par le consulat des sommes dont il se trouvait disposer.

observances anciennes » (1) sans rien innover. C'était un pur mensonge, mais la cour n'était pas disposée à examiner sérieusement les griefs des artisans.

Le procureur du roi montra alors « combien estoit de mauvais exemple et pernicieuse conséquence que la populace... mît le nez si avant dans les affaires communes comme s'ingeroyent de faire les appellans : que leurs prétentions ne tendoient à rien moins qu'à pervertir tout l'ordre polictique qui jusqu'alors avoit été observé et gardé en la ville de Lyon : que c'estoit bien faict de poursuivir la réformation des abuz et malversations, s'il y en avoit... et qu'il en falloit faire informer, mais que ce n'estoit pas à telles gens qu'eulx de le faire, ains au procureur du Roy » (2). En conséquence, l'appel des artisans était « mis à néant » et ils étaient condamnés à payer des dépens aux conseillers (11 août 1516). Toutefois le Parlement ordonnait une enquête sur les « abbuz et malversations et autres choses alléguées par les parties » et obligeait les conseillers à « exhiber et monstrer les scindicats, octroys et aultres papiers de ladicte ville, pour la reddition des comptes ».

Le contrôle des agents du pouvoir central sur la gestion du consulat s'affirmait donc de plus en plus. Le roi s'était ménagé une nouvelle intervention : son but était atteint. Il avait fait bon marché des griefs des artisans, et le Parlement n'en avait tenu compte que dans la mesure où ils lui servaient de prétexte pour imposer à la ville un contrôle plus efficace des agents royaux.

III. — Aussi les artisans, irrités, ne renoncèrent-ils pas à la lutte. Celle-ci s'envenima, devint plus âpre, et les voies de fait vinrent compliquer la querelle. L'exécution même de l'arrêt du 11 août engendra de nouveaux conflits. Les conseillers n'exhibaient pas volontiers leurs papiers aux délégués des artisans et un nouveau jugement du Parlement (mai 1518) fut impuissant à vaincre leur mauvaise volonté. Des procès innombrables venaient se greffer autour de la querelle : Jehan Gauthier venait d'obtenir par surprise l'office du « grabeau » que

(1) C'était faux puisque, autrefois, c'était le peuple lui-même qui nommait les consuls (cf. page 19, note 4).

(2j) Cf. *Claude de Rubys :* Histoire véritable de la ville de Lyon, p. 359-360. Il cite une partie de l'arrêt, dont le texte n'existe plus aux archives,

la ville avait jusqu'alors détenu et qu'elle entendait bien garder : elle lui intenta un procès. Son frère, procureur du roi à la cour des élus, ordonnait plusieurs informations contre les conseillers tant au Parlement que devant les généraux de la justice. Cette véritable pluie de procès entretenait entre les adversaires un état de lutte continuelle. La mauvaise foi des uns et des autres, leur égal mépris à l'égard de la chose jugée accroissaient l'irritation qui, devenue tout à fait générale, explique combien le pas qui séparait les discussions et les chicanes des injures et des voies de fait était facile à franchir. Les artisans le montrèrent bien.

Le 21 décembre 1517, les artisans injurièrent les conseillers pendant la cérémonie annuelle de Saint-Nizier, et bien que le principal coupable, Pierre Cyrodes, dit Grenoble, eût affirmé « qu'il n'avoit pas injurié mesdicts sieurs les conseillers qui sont à présent et qu'il ne parloit que contre les maulvais », les conseillers, après quelques jours d'hésitation, lui intentèrent un procès. Du reste, les injures, les menaces, affluaient à l'adresse du consulat. C'était Montpensier, un orfèvre, qui, assistant à des feux de joie faits sur la Saône, s'écriait : « Faites gros feu, car demain l'on coppera la teste aux conseillers » ; Jehan Gauthier qui faisait graver à Saint-Nizier une inscription « contre ceulx qui ont osté à la chose publicque » ; Germain Chanu, bedeau de Saint-Jean, qui interpellait les conseillers à une procession en leur disant qu'ils n'étaient dignes d'y figurer que tout à la fin ; et Pierre Grenoble encore qui, le 21 décembre 1520, renouvelait ses injures contre l'un des conseillers : « Tu es, lui avait-il dit, l'un des larrons conseillers qui as passé procuracion contre moy à Mascon. Vous n'estes que larrons... » puis, « non content, desgnena deux foys sur luy. »

L'effervescence parut si grave, que le roi envoya des lettres patentes contre les artisans, leur défendant de s'assembler et leur ordonnant, sous peine d'être traités en rebelles et sévèrement punis, de vivre en paix avec les conseillers. Puis il ordonna que des informations fussent ouvertes contre les délinquants (1). Les conseillers, forts de l'appui du roi, poursuivirent énergiquement leurs adversaires devant les tribunaux.

(1) Lettres patentes du 7 mai et du 11 juin 1519. Ces lettres n'ont pas été conservées. L'*Inventaire Chappe* en fait mention (t. II, pp. 339, 340).

Le 4 juillet 1521, les principaux adversaires du consulat, Villars, Gauthier (Jehan) et Grenoble furent condamnés à faire amende honorable aux conseillers, « assavoir lesdicts Gauthier et Grenoble à venir en jour de marché, à huit heures du matin, au devant le grand portal de l'église-paroisse Saint-Nizier, audict Lyon, teste nue et piedz nus, tenans en leurs mains chascun une torche de cire ardante... en disant que faulcement et contre vérité ils ont appellé lesdicts conseillers larrons et dict aultres injures... Et au partir d'illec, avec lesdictes torches ardantes, aller en la maison et l'hostel de ladicte ville en laquelle lesdicts conseillers d'icelle seront assemblez, et illec faire auxdicts conseillers amende honorable... » (1).

L'humiliation fut grande pour les procureurs des artisans. Elle dut leur être d'autant plus sensible, que, presque en même temps, des commissaires royaux annihilaient toutes leurs revendications politiques. Le roi les avait envoyés à Lyon spécialement pour régler tous les différends qui étaient survenus entre les artisans et les conseillers. L'arrêt qu'ils rendirent le 8 juillet 1521, après avoir examiné quelques comptes de la ville, fut une grande victoire pour le consulat. Il stipulait « qu'il a esté bien administré par les conseillers durant le temps desdicts consulats despuys vingt années et que, à tort et contre raison, ont esté lesdicts conseillers chargez et accusez par aucuns desdicts demandeurs ». Défense était faite aux artisans, sous peine de la « hart », d'inquiéter, molester ou injurier les conseillers, ainsi que de tenir des assemblées illicites (2).

Les conseillers triomphaient définitivement de leurs adversaires. Ils purent vivre en paix pendant plusieurs années. L'ordre de la rue ne fut plus troublé, mais les artisans gardaient le souvenir amer de leur défaite et l'espoir de se relever avec éclat de leur profonde humiliation. Cette sourde hostilité se révélera lorsqu'en 1529, une famine viendra aigrir leur ressentiment et accroître leur audace : une véritable révolution éclatera, qui sera bien près de renverser l'ordre politique existant.

(1) CC, 689, n° 7.

(2) Cf. le texte de l'arrêt, AA, 151, ff° 47-49 v° et BB, 383, n° 6. Cet arrêt est précédé d'un exposé des motifs qui est un résumé, malheureusement très confus, de toute la querelle.

Quel est le caractère de ce mouvement artisan ? Tout d'abord il n'est pas l'œuvre d'un parti démocratique. Il y avait à Lyon une masse d'artisans qui souffraient de l'administration du consulat, qui étaient surchargés d'impôts et qui se plaignaient sans oser lutter ouvertement contre le pouvoir consulaire. Ils n'étaient pas organisés. Mais à côté d'eux et au-dessus d'eux, beaucoup de bourgeois enrichis, qui désiraient jouer un rôle politique, étaient tenus à l'écart du gouvernement et ce sont eux qui dirigèrent le mouvement. Ils comptaient dans leurs rangs des docteurs « ès lois » et avaient l'appui de plusieurs officiers royaux (1). Ils exploitèrent simplement les haines artisanes pour essayer d'obtenir une part dans le gouvernement de la ville.

Aussi bien ce mouvement n'eut-il jamais le caractère d'une émeute (2). Jamais il ne fut violent. Les voies de fait sont des cas isolés que le consulat était content d'exploiter contre ses adversaires. Mais la querelle resta presque toujours sur le terrain légal : protestations à l'église Saint-Nizier, à l'assemblée des notables et des maîtres des métiers, plaintes au sénéchal, procès au Parlement, recours aux commissaires royaux, tout cela est parfaitement légal, dans l'ordre. Enfin ce mouvement artisan dirigé par des bourgeois fut présenté, comme toutes les tentatives de réformes jusqu'en 1789, comme un retour au

(1) Clément Mulat, un des principaux adversaires du consulat, était « docteur ès droictz » et figurait parmi les notables convoqués en 1515 et 1516 par les conseillers. C'était le juriste de l'opposition, son porte-parole dans l'assemblée. Il était fort riche (cf. CC, 5). — Jehan Gauthier était un apothicaire, riche, mais qui se ruina presque dans les procès qu'il intenta à la ville (BB, 37, f° 225 ; CC, 21 ff° XX [VIII-VIII] v°). — Son frère Jacques était procureur du roi aux aides et était un riche propriétaire (CC, 21 ff°, XX [VI-VII] à XX [VI-X], etc. Pour B rbenon, cf. page 20, note 1.

(2) Contrairement à ce que pensaient *Clerjon* (Histoire de Lyon, t. IV, pp. 178-182) et *Guyaz* (Histoire des Institutions municipales de Lyon avant 1789, p. 184). — M. *Hauser* (Ouvriers du temps passé : xv° et xvi° siècles, p. 179) voit dans ce mouvement, en 1519, une manifestation violente fomentée par les typographes, la plupart étrangers. Dans les registres consulaires il n'est fait mention que deux fois des imprimeurs, sans que l'on spécifie si ce sont des étrangers. Le 1er juillet 1518, ils demandent la permission de jouer un « mystère » et le consulat la leur refuse : aucun trouble ne s'ensuit (BB, 37, ff° 187 v°, 190 v°, 191). En 1519 on voit qu'une bande d'imprimeurs a attaqué une ronde (BB, 41, f° 148 v°), mais c'est un fait isolé qui ne comporte aucune conséquence. En 1519 et 1520 il y a eu quelques désordres à Lyon, mais jamais il n'est question de typographes : il s'agit de « maraulx et hérétiques » qui se battent les uns contre les autres et rossent de temps en temps quelques habitants (cf. BB, 37 ff° 299, 335 v° ; BB, 39, f° 1 v°).

passé. De part et d'autre, on s'est également défendu de rien vouloir innover.

Dans cette longue querelle, le rôle de la royauté est très net. Son action s'est manifestée en faveur du consulat. Mais le roi n'est pas un arbitre désintéressé. Après le jugement de 1515, il tient l'administration municipale sous son autorité, il a frappé le point faible, les finances de la ville. Ce point acquis, il a empêché que toute victoire populaire fût possible et il a ratifié les actes du consulat, son obligé. Et celui-ci serait dès lors mal venu à refuser au roi son concours financier chaque fois qu'il le lui demande. Le roi le sait et il se montrera de plus en plus exigeant.

III

LE ROI ET LA QUESTION FINANCIÈRE

Pendant tout son règne, François Ier a eu un pressant besoin d'argent. Les guerres et les traités, le luxe et le gaspillage avaient bientôt rendu nécessaire l'emploi des pires expédients: augmentation des impôts existants, établissement de nouvelles taxes, créations d'offices, aliénations du domaine royal, emprunts, se succèdent et s'entremêlent sans que l'on voie comment, de ce lamentable gâchis, la monarchie pourra honorablement sortir.

Il semble que dans ces sacrifices incessants demandés aux contribuables, aucun corps constitué n'eut plus à souffrir que les « bonnes villes ». Lyon, qui, à ce titre, était exempte de la taille, fut imposée extraordinairement avec une opiniâtreté qui allait sans cesse en s'aggravant. Plus le roi défend le consulat contre ses ennemis, plus il augmente les contributions des Lyonnais.

I. — Tous les moyens lui sont bons pour obtenir de l'argent des citoyens de sa « bonne ville ». Par intimidation et par des expédients aussi bien que par demandes régulières, il leur arrache des sommes importantes que le peuple a peine à fournir.

Comme il savait combien les Lyonnais étaient attachés au maintien des privilèges de leurs foires, et combien ils craignaient de les perdre, le roi exploita leurs craintes à son pro-

fit. En 1515 les Lyonnais furent ainsi victimes de ces moyens d'intimidation. Le roi avait ordonné au consulat de fournir une énorme quantité de vivres à l'armée qui se dirigeait en Italie. Les conseillers protestaient, temporisaient, et ne s'exécutaient pas. Alors, les évêques de Lisieux et de Coutances, commissaires du roi, avertissent aimablement les conseillers « qu'il y a personnaige qui a offert au roy soixante mil livres tournoys pour avoir les foyres de ceste ville et les mectre ailleurs, et que le roy sera fort irrité qui ne satisfera à ladicte municion de vivres par luy ordonnée » (1). Pris de peur, les conseillers s'exécutent, puis on n'entend plus parler de l'offre si inquiétante de ce « personnaige ». Ou bien le gouvernement faisait luire à leurs yeux de brillantes promesses, leur expliquant, comme en 1522, qu'ils « pourraient obtenir à perpétuité le bail des fermes s'ils fournissaient au roi « quelque bonne somme d'argent » (2). La somme une fois fournie (3), il n'était plus question de cette alléchante promesse. Dans tous les cas les Lyonnais étaient dupés et leur argent extorqué.

Ce ne furent pas là les seuls moyens d'extorsion dont usa François Ier vis-à-vis de la ville de Lyon dans les dix ans qui nous occupent. Dès mars 1515 il y créait un office de contrôle des deniers municipaux et le vendait à un notable lyonnais Claude Grollier (4), dont le traitement devait être versé par le consulat. Ce rouage nouveau de l'administration municipale assurait au pouvoir royal un contrôle permanent sur les finances de la ville, mais le but du roi n'était pas là : il savait fort bien que le consulat ne tolérerait pas cette ingérence dans ses finances et qu'il voudrait s'en défaire à tout prix : en effet, après de longues négociations, les conseillers rachetèrent le contrôle à Grollier : le roi y gagna en somme le prix de l'office et probablement quelque dédommagement, puis il abolit l'office (5): cette création d'office était, comme tant d'autres, un simple expédient financier.

(1) BB, 34, f° 34.
(2) BB, 39, f° 49.
(3) 30.000 livres tournois et 500 hommes de guerre.
(4) Cf. lettre BB, 394, pièce 19. Le contrôleur était chargé de veiller à ce que les sommes destinées aux fortifications de la ville ne fussent pas détournées pour d'autres besoins ou d'autres profits. De plus, c'est devant lui que les différents receveurs devaient rendre leurs comptes.
(5) 28 avril 1522, cf. lettre d'abolition, AA, 151, f° 23.

II. — Plus redoutables encore que ces moyens peu honnêtes étaient les demandes d'argent que le roi adressait directement et franchement au consulat. Elles étaient de trois sortes : les dons, les octrois, les emprunts. Le roi en vint à les appliquer simultanément après les avoir successivement essayés à mesure que la pénurie de son trésor devenait plus profonde.

De 1515 à 1521, d'une manière générale, le roi frappe la ville d'un impôt extraordinaire sous forme de « don et octroy », selon la formule. C'est le genre de contribution le plus noble, car il revêt les apparences d'un cadeau fait volontairement au roi. Mais ce ne sont là que des apparences : en réalité le roi ordonne de verser et menace de sévir si on lui désobéit. Il écrit aux Lyonnais de lui « donner et octroyer libéralement la somme de... », mais il ajoute : « Et envoyons commission et mandement au sénéchal pour contraindre en cas de reffus vous et ledict receveur de la ville » (1). Et cependant lorsque le sénéchal, ou des commissaires royaux (2) avaient transmis la requête royale aux conseillers, ceux-ci, au milieu de protestations d'amour et de dévouement au roi, ne manquaient jamais d'invoquer leur détresse et l'impossibilité où ils étaient de fournir la contribution demandée : doléances écrites au sénéchal et transmises au roi, supplications au grand Conseil, ambassades à la cour, interventions en haut lieu de personnages amis de la ville et gratifiés par le consulat d'épices, de confitures ou de draps de soie, tout était mis en œuvre pour alléger la communauté. Quelquefois on y arriva. En 1517 et en 1518, le roi renonça à plusieurs dons qu'il avait demandés à la ville devant la nécessité où elle se trouvait de construire rapidement des fortifications (3). Mais, le plus souvent, il fallait payer, et comme les ressources ordinaires ne suffisaient pas, le consulat mettait des « deniers sus », presque toujours sous la condition que toutes les exemptions et les privilèges seraient suspendus. Les conseillers établissaient les « chartraulx » de cette imposition, puis en faisaient la collecte. Cette opération était fort

(1) BB, 37, f° 8.

(2) Il n'y avait pas de règles pour la transmission des demandes d'argent faites par le roi. C'était tantôt le sénéchal, tantôt des commissaires royaux — le plus souvent de grands personnages de passage à Lyon — qui en étaient chargés.

(3) BB, 37, ff° 66 v°, 175 v°, 200.

difficile et fort longue : il fallait deux, trois, et jusqu'à cinq ans pour percevoir les cotisations ; les habitants ne payaient que lorsqu'ils y étaient contraints. Ils étaient las de toujours payer, car à chaque don fait au roi correspondait une imposition directe. Ils accusaient le consulat — avec raison à ce qu'il semble — de lever beaucoup plus d'argent qu'ils n'en avaient à fournir et de ne jamais rien leur restituer (1).

II. — Par les « dons et octroys », Lyon fournissait en moyenne 6.000 livres tournois chaque année au roi. Mais il arriva un moment où celui-ci ne s'en contenta plus. L'état de guerre continu et une politique ruineuse avaient vidé son trésor et dès 1522 il demanda à la ville un effort plus considérable. L'imposition directe pouvait bien fournir 7 à 8.000 livres, non sans difficultés cependant, mais il était impossible de lui demander un rendement plus considérable. Le roi eut recours alors à un autre système d'imposition : les octrois. En 1522 et en 1523, il autorisa le consulat à lever certains droits sur les marchandises entrant à Lyon, pour en consacrer le produit à l'entretien des gens de guerre (2). Par ce moyen le roi reçut 30.000 lt. dès 1523 (3). Mais le commerce de Lyon en souffrait, une foule de réclamations et de plaintes parvenaient au consulat : les meuniers, les drapiers, les bouchers, les boulangers, tous les gens d'Eglise, tous les marchands lyonnais et étrangers suppliaient les conseillers de mettre fin à cette « dampnable » entreprise (4). Naturellement la perception de droits si gênants et si contestés était fort laborieuse. Plus d'une fois il fallut que l'imposition directe vînt secourir l'impôt par octroi pour que le consulat pût se libérer à temps des subsides dus au roi.

III. — Ce système, si difficile à établir à Lyon, ne donnait

(1) Il est impossible de savoir exactement le montant des sommes ainsi recueillies par impôt direct. De 1515 à 1521, il y eut 20 deniers « mis sus », ce qui produisit approximativement 40 à 50.000 livres tournois. Le consulat en paya au roi moins de 24.000. Il promettait toujours que l'excédent serait consacré aux fortifications, mais comme en 1525 elles étaient encore loin d'être suffisantes pour abriter les Lyonnais d'une invasion, on est en droit de douter de la sincérité des conseillers.

(2) Cf. les lettres du Roi du 18 mai 1522 (AA, 151, ff° 77-79) et du 19 janvier 1523 (*ibid*, ff° 82-83 v°).

(3) BB, 39, f° 306 ; 41, f° 160 ; CC, 703, pièces 10, 16, 17.

(4) Cf. BB, 39, ff° 245, 248, 253 v°, 255-258, 326 v°.

donc pas au roi tous les avantages qu'il avait espéré en tirer : dès 1523 il fut insuffisant : les exigences toujours croissantes du trésor amenèrent le roi à user avec les Lyonnais d'un troisième système : l'emprunt (1). Le montant des prêts consentis par la ville augmenta rapidement. De 4.000 livres il passe à 10.000, puis à 20.000, pour redescendre à 10.000 en 1524. Les emprunts étaient généralement gagés sur le produit des aides et gabelles levées dans la ville. Le consulat, obligé de fournir rapidement des sommes assez considérables, devait à son tour les emprunter à des particuliers, surtout aux riches bourgeois lyonnais et aux marchands étrangers en leur versant de gros intérêts. Presque toujours les conseillers eux-mêmes avançaient une partie de la somme sur leurs propres deniers. Malheureusement, il était difficile de se faire rembourser par le roi. Celui-ci exigeait, malgré son engagement, que le consulat continuât à payer la ferme des aides et gabelles et n'hésitait pas à les y contraindre même par l'emprisonnement. C'est ainsi qu'en 1524 le receveur des aides et gabelles, Jacques de Baileux, émit la prétention de faire payer au consulat les fermes, bien qu'il en eût avancé le paiement par un prêt. Les conseillers trouvèrent que cet ordre était une « chose très estrange ». Plus étrange encore dut leur paraître l'emprisonnement de plusieurs d'entre eux pour les contraindre à payer. Or, de Baileux agissait par ordre du roi (2). Il fallut bien s'exécuter. D'ailleurs le roi ne remboursait pas toujours ses créanciers et, lorsqu'il s'y décidait, c'était souvent après de longues années d'attente.

Ce mode d'imposition, plus onéreux pour le roi lui-même, était justement redouté des Lyonnais. Les prêteurs étaient rares et leurs exigences démesurées. Il fallait encore avoir recours à l'impôt direct et faire rendre davantage aux octrois qui avaient subsisté depuis 1523 : les trois systèmes d'impôt fonctionnaient donc en même temps. Si l'on y ajoute les réquisitions de guerre, les corvées aux remparts, les deniers levés pour les fortifications, le gaspillage ou les déprédations des

(1) En 1519 et en 1521, il y avait eu des emprunts faits à la ville par le roi, mais c'est en 1523 que commence véritablement l'ère des emprunts qui vont se succéder très rapidement.

(2) Cf. pour toute cette affaire, BB, 41, ff° 138, 140, 173 ; CC, 371, 722.

conseillers qui pêchaient facilement en eau si trouble, on comprendra que les plaintes des habitants étaient amplement justifiées. C'est exclusivement sur les bourgeois ordinaires et les artisans, sur l'ensemble des petites gens que pesait toute l'incidence de l'impôt. Il suffira d'un accident pour faire éclater leur colère contre l'administration royale et le consulat.

L'histoire des relations de la royauté et du consulat lyonnais, de 1515 à 1525, montre l'intervention de plus en plus fréquente du roi dans les affaires de la ville. Appelé par les Lyonnais eux-mêmes à se faire juge de leurs différends, il a installé rapidement son autorité sur le consulat. Mais son but n'a pas été de tenir dans sa main l'administration de la ville : le motif purement administratif ne l'a guère préoccupé. S'il est intervenu fréquemment, s'il a imposé la volonté aux conseillers, c'est uniquement pour s'emparer des finances de la ville : le motif pécuniaire a effacé le motif administratif. Le roi a tout subordonné à la question d'argent. Il n'a pas été soucieux de perfectionner à Lyon les moyens de se faire obéir de ses sujets. En 1525 comme en 1515, la règle pour les Lyonnais est de désobéir au roi autant qu'ils le peuvent et jusqu'à ce qu'ils soient contraints de s'incliner. Sans doute le roi est absolu, mais il ne lui suffit pas d'ordonner, il faut qu'il veuille avec énergie, avec opiniâtreté, qu'il contraigne lui-même à obéir sa propre administration qu'il n'a pas tenté, à Lyon tout au moins, de régulariser et de compléter.

André Bassard.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ LYONNAISE

Programme des Conférences pour l'année 1908-09

MM.

Le Général Bonnal, professeur à l'Ecole supérieure de guerre : *Le génie militaire de Napoléon.*

Edouard Chavanne, professeur au Collège de France : *Voyage en Chine* (avec projections).

Le comte de Fitz-James : *Conférence sur Wagner* (avec audition musicale).

F. Funck-Brentano, homme de lettres : *Cartouche et Mandrin.*

Hourticq, bibliothécaire de la ville de Paris : *Le paysage dans la peinture contemporaine* (avec projections).

Lévy-Schneider, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon : *Les Femmes de la Révolution* (avec projections).

Matruchot, professeur à l'Université de Paris : *Les fouilles d'Alésia* (avec projections).

Le Dr Weill, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Lyon : *De la préservation de l'enfance contre la tuberculose.*

CHRONIQUE DE L'UNIVERSITÉ

Cours et Conférences des Facultés pour l'Année scolaire 1908-1909

FACULTÉ DE DROIT

La séance de rentrée aura lieu le mardi 3 novembre, à 9 heures du matin ; les cours commenceront le mercredi 4 novembre. Ils auront lieu aux jours et heures ci-après indiqués :

PREMIÈRE ANNÉE

Introduction à l'étude du droit, M. Huvelin, professeur, chargé du cours, lundi à 4 heures ½ (Conf. n° 3) ; *Droit romain*, M. Appleton (Charles), professeur, mardi, jeudi, samedi, à 9 heures 1/4 (Amph. n° 3); *Droit civil*, M. X..., professeur, lundi, mercredi, vendredi, à 8 heures (Amph. n° 2) : *Economie politique*, M. Gonnard, professeur, chargé du cours, lundi, mercredi, vendredi, à 9 heures ½ (Amph. n° 2) ; *Histoire générale du droit français*, M. Lambert, professeur, mardi, jeudi, samedi, à 10 heures ½ (Amph. n° 4) : *Eléments du droit constitutionnel* (premier semestre), M. Bouvier, professeur, chargé du cours, mardi, jeudi, samedi, à 4 heures ½ (Amph. n° 3).

DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain (premier semestre), M. Huvelin, professeur, mardi jeudi, samedi, à 9 heures 1/4 (Amph. n° 4) ; *Droit civil*, M. Flurer, professeur, lundi, mercredi, vendredi, à 8 heures (Amph. n° 1) ; *Droit criminel*, M. Garraud, professeur, mardi, jeudi, samedi, à 8 heures (Amph. n° 3) ; *Droit administratif*, M. Appleton (Jean), professeur, lundi, mercredi, vendredi, à 9 heures ½ (Amph. n° 4) ; *Economie politique*, M. Brouilhet, professeur, mardi, jeudi, samedi, à 10 heures ½ (Amph. n° 2) : *Droit international public* (deuxième semestre), M. Pic, professeur, mardi, jeudi, samedi, à 9 heures 1/4 (Amph. n° 4).

TROISIÈME ANNÉE

Droit civil, M. Josserand, professeur, lundi, mercredi, vendredi, à 9 heures ½ (Amph. n° 1) ; *Droit commercial*, M. Cohendy, professeur, lundi, mercredi, vendredi, à 8 heures (Conf. n° 3) ; *Droit commercial complémentaire*, M. Cohendy, professeur, chargé du cours, mardi, jeudi à 8 heures (Conf. n° 3) : *Procédure civile* (premier

semestre), M. Lévy, professeur, mardi, jeudi, samedi, à 10 heures ½ (Conf. n° 2) : *Voies d'exécution* (deuxième semestre), M. Lévy, professeur, mardi, jeudi, samedi, à 10 heures ½ (Conf. n° 2) ; *Droit international privé* (premier semestre), M. Lévy, professeur, chargé du cours, lundi, mercredi, vendredi, à 4 heures ½ (Conf. n° 2) : *Législation industrielle*, M. Pic, professeur, chargé du cours, mardi, jeudi, samedi, à 9 heures 1/4 (Conf. n° 3) ; *Droit public*, M. Lameire, professeur, chargé du cours, lundi, vendredi, à 3 heures (Conf. n° 1) ; *Législation financière* (deuxième semestre), M. Bouvier, professeur, mardi, jeudi, samedi, à 3 heures (Conf. n° 2) ; *Législation coloniale* (premier semestre), M. Brouilhet, professeur, chargé du cours, mardi, jeudi, samedi, à 4 heures ½ (Conf. n° 2).

DOCTORAT

Sciences juridiques. — *Pandectes*, M. Huvelin, professeur, lundi, samedi, à 5 heures (Conf. n° 4) : *Epigraphie juridique*, M. Huvelin, professeur, chargé du cours, mercredi, à 5 heures (Conf. n° 3) ; *Histoire du droit français*, M. Lambert, professeur, lundi, samedi, à 3 heures ½ (Conf. n° 3) ; *Droit civil approfondi*, M. Josserand, professeur, chargé du cours, mardi, à 5 heures (Conf. n° 3) : *Droit civil comparé*, M. Huvelin, professeur, chargé du cours, mardi, à 3 h. ½ (Conf. n° 3) : *Droit commercial complémentaire*, M. Cohendy, professeur, chargé du cours, mardi, jeudi, à 8 heures (Conf. n° 3) : *Droit administratif (juridictions et contentieux)*, M. Appletón (Jean), professeur, chargé du cours, lundi, à 2 heures (Conf. n° 1) : *Science pénitentiaire*, M. Garraud, professeur, chargé du cours, samedi, à 2 heures (Conf. n° 1).

Sciences politiques et économiques. — *Histoire du droit public français*, M. Lameire, professeur, mardi, jeudi, à 3 heures (Conf. n° 1): *Principes généraux du droit public*, M. Lameire, professeur, chargé du cours, lundi, vendredi à 3 heures (Conf. n° 1) : *Droit constitutionnel comparé*, M. Appleton (Charles), professeur, chargé du cours, lundi, samedi, à 4 heures 1 4 (Conf. n° 1) ; *Droit administratif*, M. Lameire, professeur, mercredi, samedi, à 3 heures (Conf. n° 1) : *Droit international public*, M. Pic, professeur, mardi, samedi, à 4 heures ½ (Conf. n° 1) ; *Histoire des doctrines économiques et Economie politique*, M. Gonnard, professeur, lundi, mercredi, vendredi, à 9 heures ½ (Conf. n° 1) ; *Science financière*, M. Bouvier, professeur, lundi, mercredi, vendredi, à 8 heures 1/4 (Conf. n° 1) ; *Législation industrielle*, M. Pic, professeur, chargé du cours, mardi, jeudi, samedi, à 9 h. 1/4 (Conf. n° 3) ; *Economie industrielle*, M. Pic, professeur, chargé du cours, jeudi à 4 heures ½ (Conf. n° 1) : *Législation et économie colo-*

niales, M. Brouilhet, professeur, chargé du cours, mardi, jeudi. samedi, à heures ½ (Conf. n° 2) : *Législation et économie rurales*, M. Lévy, professeur, chargé du cours, jeudi, à 5 heures (Conf. n° 3).

CAPACITÉ

Première année. — *Eléments du droit civil*, M. Lévy, professeur, chargé du cours, mardi, jeudi, à 9 heures ½ (Conf. n° 1) : *Eléments de droit public et administratif*, M. Bouvier, professeur, chargé du cours, jeudi, samedi, à 8 heures 1/4 (Conf. n° 1) ; *Eléments du droit criminel et de la procédure criminelle*, M. Garraud, professeur, mardi, jeudi, samedi, à 8 heures (Amph. n° 3).

Deuxième année. — *Eléments du droit civil*, M. Josserand, professeur, lundi, vendredi, à 8 heures (Conf. n° 2) : *Eléments de procédure civile et voies d'exécution*, M. Lévy, professeur, mardi, jeudi, samedi, à 10 heures ½ (Conf. n° 2) ; *Droit commercial*, M. Cohendy, professeur, lundi, mercredi, vendredi, à 8 heures (Conf. n° 3) : *Droit industriel*, M. Pic, professeur, mardi, jeudi, samedi, à 9 heures 1/4 (Conf. n° 3).

COURS LIBRE

Médecine légale. — M. Lacassagne, professeur à la Faculté de médecine, mercredi, à 2 heures (Amph. n° 1).

Pour les renseignements relatifs aux inscriptions, à la discipline, aux examens, aux conférences, aux concours, à la bibliothèque et au secrétariat, consulter l'affiche des cours et l'*Annuaire de l'Université de Lyon. Livret de l'Etudiant.*

Le doyen de la Faculté :
Flurer.

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

Premier semestre)

Ouverture des cours le mardi 3 novembre.

Doyen honoraire: M. Lortet. — Professeurs honoraires: MM. Chauveau, Augagneur, Monoyer, Bondet, Soulier, Mayet, Tripier.

ENSEIGNEMENT MÉDICAL (cliniques)

Clinique médicale. — M. Lépine, professeur, visite tous les jours à 9 heures et leçon clinique les mardi, jeudi, samedi, à 10 heures : M. Teissier, professeur, visite tous les jours à 9 heures. — Hôtel-Dieu,

2e, 3e et 4e années. Enseignement propédeutique à 9 heures, pour les étudiants de Ire année.

Clinique chirurgicale. — M. PONCET, professeur, visite tous les jours à 9 heures et leçon clinique les lundi, mercredi, vendredi, à 10 h. ½ ; M. JABOULAY, professeur, visite tous les jours à 9 heures. — Hôtel-Dieu, 2e, 3e et 4e années. Enseignement propédeutique à 9 heures, pour les étudiants de Ire année.

Clinique ophtalmologique. — M. ROLLET, professeur, visite tous les jours à 9 heures et leçon clinique les lundi, jeudi, à 10 heures. Hôtel-Dieu, 3e et 4e années.

Clinique dermatol. et syphil. — M. NICOLAS, professeur, visite tous les jours à 9 h. ½ et leçon clinique les lundi, vendredi, à 9 h. ½. Antiquaille, 3e et 4e années.

Clinique obstétricale. — M. FABRE, professeur, visite tous les jours à 10 heures. Charité, 4e année.

Clinique infantile. — M. WEILL, professeur, visite tous les jours à 10 heures et leçon clinique les lundi, mercredi, vendredi, à 10 heures. Charité, 3e et 4e années.

Clinique gynécologique. — M. AUG. POLLOSSON, professeur, visite tous les jours à 9 heures. Charité, 4e année.

Clinique des maladies mentales. — M. PIERRET, professeur, visite tous les jours à 9 heures. Asile de Bron, 4e année.

ENSEIGNEMENT MÉDICAL (COURS)

Anatomie. — M. TESTUT, professeur (système nerveux central), les lundi, mercredi, vendredi, à 2 heures. Amphithéâtre A, Ire et 2e années.

Anatomie générale et Histologie. — M. RENAUT, professeur (les épithéliums — Anatomie générale et structure des organes splanchniques), les mardi, jeudi, samedi, à 5 heures. Amphithéâtre A, Ire et 2e années.

Anatomie pathologique. — M. PAVIOT, professeur (cours théorique : les inflammations; cours pratique: autopsie à l'Hôtel-Dieu et démonstration sur pièces macroscopiques), les mardi, samedi, à 2 heures, le jeudi à 8 h. ½. Mardi : Amphithéâtre C : jeudi : Hôtel-Dieu : samedi : Laboratoire. 3e et 4e années.

Pathologie interne. — M. ROQUE, professeur (maladies de l'appareil circulatoire ; maladies de l'appareil respiratoire), les lundi, mercredi, vendredi, à 4 heures. Amphithéâtre C, 3e et 4e années.

Médecine légale. — M. LACASSAGNE, professeur (des droits et obligations du médecin dans la société et devant la justice ; organisation

de la profession médicale ; la responsabilité médicale, le secret médical, les honoraires, des donations ou dispositions faites en faveur d'un médecin ; le médecin devant la justice ; déontologie médicale ; les empoisonnements au point de vue clinique et thanatologique ; du suicide et du duel), les lundi, mercredi, vendredi, à 2 heures. Lundi et mercredi : amphithéâtre C, vendredi : la Morgue. 4e année.

Hygiène. — M. COURMONT, professeur (tuberculose ; lèpre ; alcoolisme ; alimentation ; intoxication ; lait ; cimetières ; habitation ; logements collectifs ; hygiène scolaire), les lundi, mercredi, vendredi, à 3 heures. Amphithéâtre B, 3e et 4e années.

Parasitologie. — M. GUIART, professeur (maladies parasitaires), les mardi, jeudi, samedi, à 3 heures. Amphithéâtre A, 3e année.

Pharmacologie. — M. FLORENCE, professeur (pharmacie chimique : le nouveau Codex ; médicaments chimiques : composés minéraux et composés organiques), les lundi, mercredi, vendredi, à 4 h. ½. Petit amphithéâtre B, 4e année.

ENSEIGNEMENT MÉDICAL (complémentaire)

Physiologie. — M. DOYON, professeur adjoint (expériences principales concernant toutes les fonctions), les lundi, mercredi, à 3 heures. Laboratoire, 1re et 2e années.

Maladies des oreilles, du nez, du larynx. — M. LANNOIS, professeur adjoint, cours et conférence pratique, le mardi, à 9 h. ½. Antiquaille, 3e année.

Propédeutique de gynécologie. — M. CONDAMIN, agrégé (thérapeutique générale de petite gynécologie ; traitement des déviations et inflammations utéro-annexielles), le vendredi, à 5 heures. Amphithéâtre C, 4e année.

Bactériologie clinique. — M. P. COURMONT, agrégé (bactériologie générale ; biologie des bactéries : cultures, sécrétions ; immunité ; applications pratiques : cultures diagnostiques : séro-diagnostic), les mardi, à 4 heures, le samedi, à 3 h. ½. Petit amphithéâtre C, 4e année.

Maladies des voies urinaires. — M. ROCHET, agrégé (leçon clinique sur les maladies de l'urètre, de la vessie, des reins), le mercredi à 10 heures. Antiquaille, 4e année.

Médecine légale. — M. Etienne MARTIN, agrégé, même programme que celui du professeur (enseignement pratique), le mardi à 3 heures, le jeudi à 3 h. ½. Amphithéâtre C, 4e année.

Pathologie externe. — M. CAVAILLON, agrégé (séméiologie chirurgicale générale et diagnostic), les mardi, jeudi, à 3 h. 3/4. Amphithéâtre B, 2e et 3e années.

Accouchements. — M. COMMANDEUR, agrégé (eutocie et dystocie), les mardi, jeudi, samedi, à 5 heures. Charité, 3e année.

Chirurgie infantile. — M. NOVÉ-JOSSERAND, agrégé (leçon théorique et leçon clinique de chirurgie infantile ou d'orthopédie), les mardi, samedi, à 9 heures. Charité, 3e année.

Chirurgie des accidents du travail (pendant les mois de janvier et février). — M. BÉRARD, agrégé (l'accident : constat, rapport ; l'état antérieur : tuberculose, syphilis, cancer, etc. ; les traumatismes habituels des régions ; les hernies, etc.), les mardi, samedi, à 5 heures. Amphithéâtre C, 4e année.

COURS DU SEMESTRE D'ÉTÉ

MM. PIERRET, maladies mentales ; MORAT, physiologie ; ARLOING, médecine expérimentale et comparée ; HUGOUNENQ, chimie biologique; POLLOSSON (Maurice), médecine opératoire ; PIC, thérapeutique ; COLLET, pathologie générale ; X...., physique médicale.

Professeur en congé : M. BARD, clinique médicale.

COURS COMPLÉMENTAIRES ET CONFÉRENCES DU SEMESTRE D'ÉTÉ

MM. LANNOIS, maladies des oreilles, du nez et du larynx ; VALLAS, pathologie externe ; BÉRARD, propédeutique chirurgicale ; TIXIER, petite chirurgie ; REGAUD, embryologie ; PATEL, anatomie ; LESIEUR, hygiène administrative ; Etienne MARTIN, médecine légale ; CHATIN, pathologie interne.

ENSEIGNEMENT PHARMACEUTIQUE (cours)

Pharmacologie. — M. FLORENCE, professeur (pharmacie chimique) : le nouveau Codex ; médicaments chimiques ; composés minéraux et composés organiques), les lundi, mercredi, vendredi, à 4 h. ½. Petit amphithéâtre B, 1re, 2e et 3e années.

Parasitologie. — M. GUIART, professeur (maladies parasitaires), les mardi, jeudi, samedi, à 3 heures. Amphithéâtre A, 1re et 3e années.

ENSEIGNEMENT PHARMACEUTIQUE (complémentaire)

Toxicologie. — M. MOREL, agrégé (mécanisme des empoisonnements ; toxiques minéraux ; toxiques organiques volatils), les mardi, jeudi, à 9 heures. Institut de chimie, 2e et 3e années.

Chimie minérale et analytique. — M. BARRAL, agrégé (généralités ; métalloïdes), les lundi, mercredi, vendredi, à 3 h. 1/4. Institut de chimie, 1re et 2e années.

Physique pharmaceutique. — M. NOGIER, agrégé (actions moléculaires ; électricité ; leurs applications aux sciences pharmaceutiques),

les lundi, mercredi, vendredi, à 2 heures. Petit amphithéâtre B, 1re et 3e années.

Analyse chimique quantitative. — M. Moreau, agrégé (dosage des médicaments), les mardi, jeudi, à 2 h. ½. Petit amphithéâtre B, 3e année.

COURS DU SEMESTRE D'ÉTÉ

MM. Hugounenq, chimie biologique ; Cazeneuve, chimie organique ; Beauvisage, matière médicale et botanique.

COURS COMPLÉMENTAIRES ET CONFÉRENCES DU SEMESTRE D'ÉTÉ

MM. Barral, minéralogie ; Mouneyrat, hydrologie ; Moreau, matière médicale.

Pour les travaux pratiques, consulter l'affiche spéciale.

Le Doyen : Hugounenq

FACULTÉ DES SCIENCES

CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

(Licence ès sciences)

Astronomie physique. — M. André, professeur : Cours les lundi et vendredi, à 8 h. 3/4. M. Merlin, chargé d'un cours complémentaire : Conférence, le lundi, à 10 h. ½ (hiver) et les lundi et vendredi, à 10 h. ½ (été). Travaux pratiques, le samedi, à 2 heures.

Calcul différentiel et intégral. — M. Vessiot, professeur : Equations différentielles et calcul des variations, le vendredi, à 2 h. 1/4. M. Le Vavasseur, professeur : Fonctions de variables réelles, fonctions de variables complexes et applications géométriques de l'analyse, les lundi et mercredi, à 3 h. 3/4. M. Wiernsberger, docteur ès sciences : Travaux pratiques, le lundi, à 2 heures.

Mécanique rationnelle et appliquée. — M. Flamme, professeur : Cours, les mardi et mercredi, à 2 heures, et le jeudi, à 10 h. 3/4. M. Wiernsberger, chargé d'un cours complémentaire : Conférence, le jeudi, à 2 heures. Travaux pratiques, le jeudi, à 3 heures.

Mathématiques supérieures (géométrie supérieure et analyse supérieure). — M. Vessiot, professeur : Théorie des groupes de transformations, les mardi et samedi, à 2 h. 1/4 (hiver). M. Wiernsberger, docteur ès sciences : Travaux pratiques, le lundi, à 2 heures.

Mathématiques générales (mathématiques préparatoires à l'étude

des sciences physiques et industrielles). — M. FLAMME, professeur : Mécanique, les mercredi et vendredi, à 5 h. 1/4 (été). M. VESSIOT, professeur : Algèbre et éléments de calcul infinitésimal, les mercredi et vendredi, à 5 h. 1/4 (hiver). M. WIERNSBERGER, chargé d'un cours complémentaire : Géométrie analytique, le samedi, à 5 heures. Travaux pratiques, le samedi, à 6 heures.

Physique générale. — M. GOUY, professeur : Cours, les jeudi, à 5 h. 1/4 et samedi, à 10 h. ½. M. BÉNARD, maître de conférences : Conférence, le lundi, à 1 h. ½. Travaux pratiques, le jeudi, à 8 h. ½.

Physique industrielle. — M. RIGOLLOT, professeur adjoint : Mesures électriques, électrotechnique générale, les vendredi et samedi, à 4 heures. Chauffage, moteurs thermiques et éclairage, le mardi, à 5 h. 1/4. Travaux pratiques, le jeudi, à 1 h. ½.

* *Chimie générale.* — M. BARBIER, professeur : Cours (chimie organique), les mardi et mercredi, à 4 heures. M. GRIGNARD, maître de conférences : Conférence (chimie minérale), le lundi, à 10 h. ½, et le vendredi, à 11 heures. Travaux pratiques, le mardi, à 8 heures.

* *Chimie industrielle et agricole.* — M. VIGNON, professeur : Cours de chimie industrielle (produits organiques), le jeudi, à 2 heures : (Matières colorantes), le vendredi, à 5 heures. M. COUTURIER, maître de conférences : Conférence de chimie industrielle (industries agricoles), le lundi, à 4 heures, et le mercredi, à 1 h. ½. Travaux pratiques, le lundi, à 8 heures. M. MEUNIER, chargé d'un cours complémentaire : Technologie (outillage, installation, organisation des usines de l'industrie chimique), le lundi, à 5 h. 1/4.

Minéralogie théorique et appliquée. — M. OFFRET, professeur : cours, les mardi et mercredi, à 2 h. 3/4. Travaux pratiques, le mercredi, à 9 h. ½.

Zoologie. — M. KOEHLER, professeur : Cours, le lundi, à 3 heures. M. VANEY, maître de conférences : Conférence, le lundi, à 1 h. 3/4, et le vendredi, à 9 heures. M. CONTE, docteur ès sciences : Travaux pratiques, les lundi, à 4 heures, et vendredi, à 1 h. ½.

Zoologie appliquée et zootechnie. — M. CONTE, chargé d'un cours complémentaire : Cours, le lundi, à 5 heures, et le mardi, à 11 heures. Travaux pratiques, le vendredi, à 1 h. ½.

Physiologie générale et comparée. — M. DUBOIS, professeur : Cours, les jeudi et samedi, à 4 h. ½ (été). M. COUVREUR, chargé d'un cours com-

* Les Cours, Conférences et Travaux pratiques de Chimie auront lieu à l'Institut de Chimie, rue Pasteur, 67.

plémentaire : conférence, le jeudi, à 3 heures. Travaux pratiques, les mardi et vendredi, à 10 heures.

Botanique. — M. GÉRARD, professeur : Cours (botanique systématique), le vendredi, à 4 heures (hiver). M. RAY, maître de conférences : Conférence (botanique systématique), le mardi, à 9 heures, et le samedi, à 2 heures. M. CHIFFLOT, docteur ès sciences : Travaux pratiques, les mercredi et samedi, à 8 h. ½.

Botanique agricole. — M. RAY, maître de conférences : Cours, le mardi, à 2 heures. M. BEAUVERIE, chargé d'un cours complémentaire : Cours, le vendredi, à 10 h. ½. Travaux pratiques, le samedi, à 8 h. ½.

Géologie. — M. DEPÉRET, professeur : Cours, les jeudi, à 5 heures, et vendredi, à 10 h. 3/4. M. RICHE, chargé d'un cours supplémentaire : Conférence et travaux pratiques, les lundi et jeudi, à 10 heures.

Chimie et géologie agricoles. — M. COUTURIER, maître de conférences : Cours de chimie agricole*, le mercredi, à 10 heures. Travaux pratiques, le lundi, à 8 heures. M. RICHE, chargé de cours : Cours de géologie agricole, le samedi, à 10 h. ½ (été). Travaux pratiques, le vendredi, à 9 heures. M. OFFRET, professeur : Cours et travaux pratiques de minéralogie élémentaire, le mardi, à 9 h. ½ (hiver, 1er trimestre). M. ROMAN, chargé d'un cours complémentaire : Conférence de géologie élémentaire, le samedi, à 10 h. ½ (hiver, 2e trimestre).

Géographie physique. — M. ANDRÉ, professeur : Leçons élémentaires (géodésie et cartographie), le vendredi, à 8 h. ½ (hiver, 1er trimestre). M. DÉPÉRET, professeur : Cours public (à la Faculté des Lettres), le mercredi, à 5 h. ½ (hiver, 2e trimestre) ; Conférence de géologie appliquée, le mercredi, à 5 h. ½ (été). M. de MARTONNE, professeur : Cours public (à la Faculté des Lettres), Etude d'une région, de décembre à Pâques, le vendredi, à 3 h. 3/4 : Conférence de géographie générale et climatologie (à la Faculté des Lettres), le samedi, à 3 h. 3/4. M. OFFRET, professeur : Cours public (distribution géographique des gîtes minéraux), le mardi, à 2 h. 3/4 (après Pâques). M. CHIFFLOT, chargé d'un cours complémentaire : Conférence de géographie botanique, après Pâques, le lundi, à 8 heures. Travaux pratiques : géodésie, le vendredi, à 8 h. 3/4 ; Géologie, le vendredi, à 2 h. ½ : Géographie générale, à la Faculté des Lettres), le samedi, à 8 h. ½.

ENSEIGNEMENT DE PSYCHO-PHYSIOLOGIE COMPARÉE. — M. DUBOIS, professeur : Cours, le samedi, à 3 heures (été). M. COUVREUR, chargé d'un cours complémentaire : Conférence, le lundi, à 3 heures (hiver). Travaux pratiques, les lundi, à 4 heures (hiver), et samedi, à 10 heures (été).

CONFÉRENCES PRÉPARATOIRES A L'AGRÉGATION DES LYCÉES. — Mathémati-

ques élémentaires : M. André, le lundi, à 10 heures. Analyse mathématique : M. Vessiot, le jeudi, à 2 h. 1/4. Mathématiques spéciales : M. Le Vavasseur, le jeudi, à 4 heures. Mécanique : M. Flamme, le jeudi, à 10 h. 3/4 (été). Physique : M. Gouy, le jeudi, à 2 heures. * Chimie : M. Barbier, le jeudi, à 10 heures (hiver), M. Vignon, le jeudi, à 10 h. $\frac{1}{2}$ (été). Zoologie : M. Koehler, le lundi, à 4 heures. Botanique : M. Gérard, le jeudi, à 3 h. $\frac{1}{2}$. Géologie : M. Depéret, le jeudi, à 2 heures.

Enseignement du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles (P. C. N.). — Physique : M. Bénard, cours, le lundi, à 8 heures, et le samedi, à 9 heures et à 2 heures. Travaux pratiques, les lundi, mercredi et vendredi, à 9 heures. Chimie : M. Barbier, cours, le lundi, à 2 h. 3/4, le mercredi, à 8 h. 1/4, et le vendredi, à 2 h. 3/4 : Travaux pratiques, les lundi, mercredi et vendredi, à 9 heures. Zoologie : M. Koehler, cours, le mardi, à 2 h. $\frac{1}{2}$; M. Vaney, cours, le jeudi, à 1 h. 3/4 (hiver). Travaux pratiques : M. Conte, docteur ès sciences, les mardi et jeudi, à 8 h. $\frac{1}{2}$. Botanique : M. Gérard, cours, le lundi, à 4 heures (hiver), les lundi et vendredi, à 4 heures (été). Travaux pratiques : M. Chifflot, docteur ès sciences, les mardi et jeudi, à 8 h. $\frac{1}{2}$.

Cours libres. — *Photographie appliquée* *. — M. Seyewetz, chef des travaux : Cours, les mardi et samedi, à 10 h. $\frac{1}{2}$ (été).— *Electrochimie*. M. Pierron, préparateur : Cours, le samedi, à 1 h. $\frac{1}{2}$ (été). — *Histoire des sciences*. M. Montet, professeur honoraire de l'Université de Toulouse : Cours (histoire des sciences naturelles), le samedi, à 3 heures.

Ecole de chimie industrielle. — M. le professeur Vignon, directeur: M. Seyewetz, chargé de la sous-direction : MM. Meunier, Pierron et G. Vignon, chefs des travaux. Travaux pratiques : tous les jours (excepté le jeudi soir), de 8 heures à 11 h. $\frac{1}{2}$ et de 1 h. $\frac{1}{2}$ à 6 heures.

Ecole française de tannerie. — M. le professeur Vignon, directeur ; MM. Meunier et Vaney, chargés de cours.

Laboratoire de physique (section de photométrie). — M. Vautier, professeur adjoint, directeur.

Laboratoire maritime de Tamaris (*Var*). — M. le professeur Dubois, directeur, résidera au laboratoire pendant le semestre d'hiver et y recevra les personnes qui désirent y travailler.

Le cabinet du Doyen sera ouvert les lundi et jeudi de 10 heures à midi.

Professeur honoraire, M. Lafon. — Professeur adjoint honoraire, M. Autonne.

Le Doyen de la Faculté, correspondant de l'Institut,
Ch. Depéret.

FACULTÉ DES LETTRES

COURS PUBLICS

Les cours publics de la Faculté commenceront le mardi 1er décembre. (Sauf indication contraire, les cours publics auront lieu dans l'Amphithéâtre Quinet.)

Lundi, à 4 h. ½, M. Baldensperger, professeur de *littératures modernes comparées* : L'Histoire littéraire des émigrés (1789-1815).

A 5 h. ½, M. Zimmermann, maître de conférences d'*histoire et géographie coloniales* (fondation de la Chambre de Commerce de Lyon) : Le développement économique des principales colonies.

Mardi, à 5 h. ½, M. Bertaux, professeur d'*histoire de l'art moderne* (Fondation de la société des Amis de l'Université) : La Renaissance en Espagne.

A 8 h. ½, M. Virolleaud, maître de conférences d'*histoire des religions* (fondation de la ville de Lyon) : L'élément mytique dans la doctrine judéo-chrétienne (suite).

Mercredi, à 10 h. ½, M. Waddington, correspondant de l'Institut, professeur d'*histoire moderne* : Les Pays-Bas au XVIe et au XVIIe siècles (salle Belot).

A 5 h. ½, M. Depéret, doyen de la Faculté des sciences, chargé du cours de *géographie physique* : Le massif scandinave ; les îles britanniques (l'ouverture de ce cours sera ultérieurement annoncée).

Jeudi, à 2 heures, M. Chabot, professeur de *science de l'éducation* : L'enseignement moral.

A 5 h. ½, M. Thomas, professeur de *langue et littérature anglaises*, cours en anglais : Alexander Pope and his Poetical Circle (petit amphithéâtre).

Vendredi, à 2 h. ½, M. Bertrand, correspondant de l'Institut, professeur de *philosophie* : L'idéalisme et les idéalistes.

A 3 h. 3/4, M. de Martonne, professeur de *géographie* : l'Allemagne.

Samedi, à 3 heures, M. Herriot, maître de conférences de *littérature française* : Alfred de Vigny et Alfred de Musset.

CONFÉRENCES ET COURS FERMÉS

(Réservés aux Etudiants de la Faculté.)

Ces conférences ont pour objet l'explication des auteurs des diffé-

rents programmes, la correction des devoirs, la direction des exercices pratiques, leçons et travaux personnels des étudiants.

Sauf indication contraire, les conférences et cours fermés ont lieu dans la salle réservée à chaque section : Salle Laprade (lettres et grammaire) ; salle Arthur Hannequin (philosophie) : salle Heinrich (allemand et anglais) : salle Eichhoff (égyptologie, assyriologie, sanscrit, italien, chinois) ; salle Belot (histoire) ; Institut de géographie au 2e étage (géographie) : Musée (histoire de l'art ancien) : Conférences communes de licence (dans le petit amphithéâtre).

Les étudiants de tout ordre, non domiciliés à Lyon, peuvent être admis à bénéficier de la correction des devoirs par correspondance organisée à la Faculté.

I. Philosophie. — M. Bertrand : licence et agrégation, le vendredi, à 4 heures ; Cours de *psychologie* (fondation de l'Université), psychologie de l'Effort et du Vouloir, le samedi, à 3 heures, licence; le samedi, à 4 heures, agrégation.

M. Chabot : Conférence de *morale* (licence), le lundi, à 4 h. 1/4 ; conférence de *psychologie appliquée à l'éducation*, au lycée Ampère, le mercredi, à 6 h. ½ : conférence de *pédagogie de l'enseignement secondaire*, le mercredi, à 8 h. 1/4.

M. Goblot, professeur d'*histoire de la philosophie et des sciences* : licence, le mercredi, à 2 heures ; licence et agrégation, cours de logique, le jeudi, à 3 heures : agrégation, le samedi, à 9 heures.

II. Histoire et géographie.— 1° *Histoire ancienne.*— M. Homo, professeur adjoint, chargé du cours d'*antiquités grecques et romaines* et d'une conférence complémentaire d'*histoire grecque* (Fondation de l'Université) : licence et agrégation, le jeudi, à 3 h. 3/4 ; agrégation, le vendredi, à 9 heures ; licence, à 10 h. ½ ; conférence d'histoire grecque, licence et agrégation, le samedi, à 10 h. 1/4.

M. Loret, chargé du cours d'*égyptologie* : Histoire d'Orient (Egypte), licence et agrégation, le vendredi, à 5 heures.

2° *Histoire du moyen âge.* — M. Kleinclausz, professeur d'*histoire du moyen âge* : Agrégation, le jeudi, à 9 ½ : Licence, le mercredi, à 3 h. 1/4 : Licence et agrégation (cours), le jeudi, à 10 h. 3/4.

3° *Histoire moderne et contemporaine.* — M. Mariéjol, professeur d'*histoire contemporaine* : Licence, le vendredi, à 2 heures : Agrégation, le jeudi et le samedi, à 2 h. ½.

M. Waddington : Agrégation, le jeudi, à 8 h. 1/4 : Licence, le vendredi, à 9 h. ½.

M. Lévy-Schneider : Licence et agrégation, le mardi, à 8 h. 3/4 ; Préparation au professorat des Ecoles normales et aux grades de l'enseignement secondaire des jeunes filles, le lundi, à 5 h. ½.

4° *Géographie.* — M. de Martonne : Travaux pratiques et conférences (alternativement tous les quinze jours), le samedi, à 8 h. ½ ; conférence de géographie générale, le samedi, à 3 h. 3/4.

5° *Histoire de Lyon et de la région lyonnaise* (fondation de l'Université, avec le concours de la ville, du département et de la société des Amis de l'Université de Lyon). — M. Charléty, professeur. M. Lévy-Schneider, chargé du cours : le lundi, à 1 h. 3/4 et à 2 h. 3/4. — Un cours public d'histoire de Lyon a lieu au Palais des Arts, le mardi soir, à 8 h. 1/2.

III. — Langues et littératures classiques. — 1° *Grammaire comparée* : M. X., chargé du cours de *sanscrit et grammaire comparée*.

2° *Grec.* — M. Allègre, professeur de *langue et littérature grecques* : licence, le vendredi, à 9 h. 3/4 : agrégation (lettres et grammaire), le vendredi, à 8 h. ½, et le samedi, à 3 h. 1/4.

M. Legrand, professeur de *philologie et épigraphie grecques* : licence, le lundi, à 3 heures : agrégation (lettres et grammaire), le jeudi, à 10 h. 3/4, et le samedi, à 9 h. ½.

3° *Latin.* — M. Jullien, professeur de *langue et littérature latines* : licence, le lundi, à 8 h. 1/2 : agrégation de grammaire, le mardi à 8 h. ½ : agrégation des lettres, le vendredi, à 9 h. 3/4.

M. Fabia, professeur de *philologie classique* : licence, le mardi, à 2 heures ; agrégation et diplôme (lettres et grammaire), le lundi, à 2 heures et à 3 h. ½.

M. Ramain, maître de conférences de *philologie classique* : licence, le mardi, à 5 h. ½ : licence et agrégation, le vendredi, à 3 h. 1/4 ; agrégation, le samedi, à 8 h. ½.

4° *Français.* — M. Fontaine, professeur de *littérature française* : licence, le mardi, à 3 heures : agrégation (lettres et grammaire), le jeudi, à 2 heures : grades de l'enseignement secondaire des jeunes filles et professorat des écoles normales (auteurs des programmes et dissertation), le jeudi, à 3 h. ½.

M. Clédat, *professeur de langue et littérature françaises du moyen âge* : cours de grammaire historique du français (licence, agrégation de grammaire), le jeudi, à 8 h. ½ : explication grammaticale d'auteurs français (diplôme d'études supérieures), le mercredi, à 10 h. ½ : explication d'auteurs du moyen âge (agrégation des lettres et de grammaire), le jeudi, à 9 h. 3/4.

M. Baldensperger : licence, le mardi, à 4 h. 1/4 ; agrégation (lettres et grammaire), le mardi, à 2 heures.

IV. — Sciences auxiliaires de la philologie et de l'histoire. — *Epigraphie grecque.* — M. Legrand : le lundi, à 10 h. 1/2.

Paléographie grecque (fondation de l'Université avec le concours des Amis de l'Université). — M. Allègre : le samedi, à 4 h. 1/4.

Epigraphie latine (fondation de l'Université avec le concours des Amis de l'Université). — M. Fabia, le mercredi, à 2 heures, salle Laprade.

Bibliographie française (fondation de l'Université avec le concours des Amis de l'Université). — M. Fontaine, le lundi, à 2 heures.

Paléographie latine et française. — M. Clédat, le mercredi, à 9 h. ½, salle Eichhoff.

Diplomatique (fondation de l'Université). — M. Kleinclausz, le mercredi, à 4 h. 1/4, salle Belot.

V. — Histoire de l'art. — M. Lechat, correspondant de l'Institut, professeur d'*histoire de l'art* : le lundi, à 9 h. ½ ; le mardi, à 10 heures et à 11 heures.

M. Bertaux : le jeudi, à 5 heures (licence et agrégation), et le samedi, à 5 heures (agrégation).

VI. — Langues et littératures étrangères. — 1° *Allemand.* — M. Ehrhard, professeur de *langue et littérature allemandes* : Licence et agrégation, le jeudi, à 2 heures et à 3 h. 1/4 ; Questions de littérature, le samedi, à 2 h. ½.

M. Gruber, chargé d'un *cours complémentaire d'allemand* : le jeudi, à 8 h. ½ et à 9 h. 3/4.

2° *Anglais.* — M. Thomas : licence et agrégation, le mercredi, à 9 h. ½, et le jeudi, à 4 heures.

M. Cazamian, maître de conférences, le mercredi, à 4 heures, et à 5 h. 1/4, explication d'auteurs ; le jeudi, à 9 heures, correction de travaux.

M. Weare, lecteur, le lundi, à 9 h. ½, le mercredi, à 2 h. ½, et le jeudi, à 10 h. ½.

3° *Italien.* — M. Mignon, chargé de conférences de langue et littérature italiennes : Explication d'auteurs, le jeudi, à 2 heures ; Exercices pratiques, le jeudi, à 3 h. 1/4.

4° *Chinois* (langue parlée et écrite). — M. Maurice Courant, maître de conférences de chinois (fondation de la Chambre de Commerce de Lyon) : A la Faculté, le mardi et le vendredi, à 5 h. ½ ; Au lycée Ampère, le mardi et le vendredi, à 8 heures du soir.

VII. — Etudes orientales. — Voir ci-dessus les conférences de chinois.

Sanscrit. — M. X...

Egyptologie. — M. Loret, le vendredi, à 6 heures, et le samedi, à 5 heures.

Assyriologie. — M. VIROLLEAUD, chargé de conférences d'*assyriologie et philologie sémitique* (fondation Duportal) : le lundi, à 2 h. ½.

Hébreu. — M. VIROLLEAUD : le jeudi, à 2 h. ½.

PRÉPARATION AUX GRADES SUPÉRIEURS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Voir ci-dessus le cours public et la conférence de pédagogie de M. CHABOT, et les cours spéciaux de MM. FONTAINE et LÉVY-SCHNEIDER.

Deux conférences spéciales de préparation au certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la Direction des écoles normales auront lieu le jeudi : à 3 h. 1/4, M. BIANCONI, inspecteur d'Académie à Lyon, *Législation de l'enseignement primaire* ; à 4 h. ½, M. CHABOT, professeur à la Faculté, *Pédagogie.*

Les maîtres de l'enseignement primaire sont admis au cours d'hygiène scolaire professé à la Faculté des lettres par M. le docteur NICOLAS, professeur à la Faculté de médecine.

DOCTORAT D'UNIVERSITÉ. — CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les conditions à remplir pour aspirer au titre de docteur de l'Université de Lyon, de diplômé d'études pédagogiques supérieures et de diplômé d'études chinoises, sont indiquées dans le Livret de l'Etudiant.

Conformément à l'article 45 du décret du 28 décembre 1885, la Faculté des lettres a institué un certificat d'études supérieures pour les étudiants qui auront suivi au moins trois cours ou conférences. Ils subiront à la fin de l'année un examen sur les matières enseignées dans ces cours.

Les diplômes d'études supérieures institués par les arrêtés ministériels du 28 juillet 1894 et du 18 juin 1904 sont accessibles à tous les étudiants ou auditeurs régulièrement inscrits, sans aucune condition de grade.

Les inscriptions pour les diverses conférences sont reçues au Secrétariat de la Faculté, les jours non fériés, de 2 heures à 4 heures.

Doyens honoraires : MM. BAYET, FONTAINE.

Professeurs honoraires : MM. BERLIOUX, FIRMERY, BLOCH, COVILLE, LEGOUIS, REGNAUD.

Le Doyen de la Faculté,

LÉON CLÉDAT.

NÉCROLOGIE

Le Dr Ch. VINAY

AGRÉGÉ A LA FACULTÉ DE MÉDECINE, MÉDECIN HONORAIRE DES HOPITAUX

Le Dr Ch. Vinay est mort à Tassin, près de Lyon, le 28 septembre dernier. Ses funérailles ont eu lieu le 30 septembre. Une délégation de la Faculté de médecine y assistait. Sur la tombe deux discours ont été prononcés : l'un par M. le professeur A. Pic, l'autre par M. le professeur agrégé Villard. Voici le discours de M. Pic :

Messieurs,

Une circonstance imprévue ayant éloigné de Lyon Monsieur le Doyen et Monsieur l'Assesseur de notre Faculté, il m'incombe, quoique bien peu qualifié, de venir vous dire quelle part prend la Faculté à l'événement douloureux qui nous réunit autour de cette tombe.

En la personne du Dr Vinay la Faculté perd un de ses membres les plus distingués, qui après avoir conquis de haute lutte le grade d'agrégé, par un concours brillant où il se fit remarquer par une thèse restée classique sur : les « Emissions sanguines dans les maladies aiguës », qui marqua le début d'une ère nouvelle en pathologie générale aussi bien qu'en thérapeutique, se consacra à l'enseignement actif pendant neuf années, 1880-89, sans négliger ni ses fonctions de médecin des hôpitaux, ni sa nombreuse clientèle. Durant cette période, Vinay se distingua entre tous par son amour du travail, par sa conscience du devoir, poussée jusqu'au scrupule, par sa haute science clinique qui lui valut d'être aux heures de danger le conseiller éclairé de plusieurs de nos maîtres les plus éminents qui, je le sais, lui garderont leur reconnaissance jusqu'au delà de la mort.

C'est à cette époque, qu'externe des hôpitaux, j'eus le privilège de recevoir son enseignement direct. C'était sur les hauteurs de la Croix-Rousse, vers 1884. Nous avions à lutter contre une terrible épidémie de variole ; en dehors de son enseignement à la Faculté, en outre de son service hospitalier régulier, Vinay assuma la charge d'un service écrasant : nous eûmes jusqu'à 120 malades en même temps, et pour apporter quelque soulagement aux souffrances de ces malheureux, celui que nous regrettons s'imposa un travail surhumain : quiconque l'a vu sur ce champ de bataille de l'épidémie meurtrière prodiguer ses soins et aussi ses consolations aux malades et aux moribonds, a gardé le souvenir d'un médecin modèle, et nous, étudiants d'alors, nous avons conservé pieusement le souvenir de ce Maître qui par son

exactitude, son dévouement sans bornes et sa bonté inépuisable, nous a montré le chemin du devoir ! A côté de ses hautes qualités professionnelles qui en firent un éducateur de la jeunesse d'alors, Vinay fut un travailleur scientifique de premier ordre qui excella dans la mise au point des plus délicates questions à l'ordre du jour.

Les sujets sur la limite de la médecine et de la chirurgie le passionnèrent particulièrement. Contemporain des découvertes de Pasteur, de l'avènement des doctrines antiseptiques puis aseptiques, il sut codifier les règles de l'asepsie dans un manuel resté classique parmi les étudiants comme parmi les praticiens.

Mais ce qui me paraît caractériser le mieux la souplesse de cet esprit scientifique, c'est la facilité, la maîtrise avec laquelle, à l'âge où d'autres commencent à aspirer au repos, il sut entreprendre des études nouvelles — ou plutôt reprendre des études de sa prime jeunesse — (puisque sa thèse de doctorat de 1873 était écrite sur l'emploi du ballon à air dans les accouchements), pour montrer quels services était susceptible de rendre la médecine lorsqu'on l'applique à cette science si difficile et si hautement spécialisée de l'obstétrique. Ses recherches sur les néphrites gravidiques, sur la psychologie du nouveau-né, ont été citées de tous côtés. Mais, par-dessus tout, son magnifique traité des maladies de la grossesse est encore, à l'heure actuelle, le bréviaire de tout médecin aux prises avec l'un des multiples et angoissants problèmes que soulève la coïncidence d'une maladie grave avec la gravidité.

Et les journaux de la semaine dernière, ne contenaient-ils pas une analyse unanimement élogieuse de ce petit ouvrage sur la ménopause, écrit presque à la veille de sa mort par ce travailleur infatigable.

Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'une vie aussi belle ait été à plusieurs reprises interrompue par des souffrances héroïquement supportées et contre lesquelles il a réagi avec cette force d'âme et cette volonté inébranlable qui ont été sa ligne directrice dans cette vie ? Pourquoi faut-il qu'après tant d'années d'un labeur si fécond, il n'ait pas été donné à cet homme de bien de goûter un commencement de repos. Pourquoi faut-il que ses parents aient la douleur de le voir les quitter à jamais à l'heure précise où de nouveaux et jeunes foyers allaient entourer ce père de famille de toute leur affection ?

Mais Vinay parti, son souvenir demeurera parmi nous, dont plusieurs resteront ses élèves toujours reconnaissants. Puisse cette pensée, puissent les sympathies unanimes dont nous sommes ici l'interprète, adoucir un peu la douleur d'une famille dont il était le chef universellement vénéré.

VARIÉTÉS

Rapport de M. STEEG, député, sur le Budget de l'Instruction publique pour 1908 (1)

LA VIE DES UNIVERSITÉS

I. — L'UNIVERSITÉ PARISIENNE ET LES UNIVERSITÉS PROVINCIALES

Le programme des hommes éminents qui ont présidé, depuis trente ans, à la renaissance de l'enseignement supérieur, pourrait tenir en deux lignes :

1° Développer l'Université de Paris afin d'en faire une des plus prospères du monde ;

2° Tirer de leur léthargie les Universités provinciales.

L'Université de Paris. — La première partie de ce programme apparaît en bonne voie de réalisation. L'Université de Paris est richement dotée : elle reçoit de l'Etat 4 millions pour son personnel (2) et plus de 600.000 francs pour son matériel (3), ses revenus propres dépassent 2 millions (4) : elle peut donc dépenser annuellement près de 7 millions, (deux de plus que l'Université de Berlin). Sa bibliothèque, alimentée non seulement par les crédits de l'Etat, et par les droits scolaires, mais par le dépôt légal, contient environ 600.000 volumes (5).

Sans parler des travaux publiés par ses membres, ceux qu'elle a eu à apprécier, dans l'année scolaire 1905-1906 s'élèvent au nombre de 951 (300 thèses pour le doctorat en droit, 500 pour le doctorat en médecine, 30 pour le doctorat ès sciences, 30 pour le doctorat ès lettres, 11 mémoires pour le diplôme d'études supérieures à la Faculté des sciences, 80 à la Faculté des lettres). Son rendement scientifique — car nous ne parlons que des examens qui supposent une initiation

(1) En raison du grand intérêt qu'il présente pour toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès de l'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR dans notre pays, nous publierons la partie du rapport de M. Steeg relative aux Universités. *La Rédaction.*

(2) L. Liard, la nouvelle Université de Paris (*Revue de Paris*, 1er juin 1908). 3.837.075 francs, sans compter 267.000 francs pour l'Ecole normale supérieure.

(3) Montant de la somme globale attribuée par l'État à l'Université de Paris pour ses dépenses ordinaires (en 1907) : 646.702 francs.

(4) Revenus des biens meubles et immeubles : 290.000 francs ; produits des droits scolaires : 1 million 500.000 francs ; subventions des départements, communes, etc. : 240 000 francs. (Nous ne tenons pas compte des reliquats des exercices antérieurs, ordinairement comptés comme revenus des Universités, mais qui ne constituent pas un revenu « annuel ».)

(5) 580.000 volumes en 1907 d'après la *Minerva*, recueil de documents universitaires puisés aux sources officielles.

scientifique et exigent de l'étudiant un travail personnel — est donc considérable. Quant au nombre de ses étudiants, il s'élève à 16.000 environ (officiellement 16.935 au 15 janvier 1908) : à ce point de vue, l'Université de Paris est, sans contredit, la première du monde, et elle dépasse de plusieurs milliers d'unités la seconde, celle de Berlin.

Les Universités provinciales. — Mais si Paris tend à devenir la capitale universitaire de notre planète, n'est-ce pas au détriment des autres villes de France ? Les deux articles du programme des réformateurs de notre enseignement supérieur n'étaient-ils pas contradictoires ? Le dessein grandiose de ramener sur la montagne Sainte-Geneviève, pour les soumettre à la discipline de la science, les foules qui venaient au moyen âge y travailler sous l'égide de la foi, est maintenant réalisé ; mais qu'est-il advenu du projet, non moins séduisant, de ranimer dans chaque province les foyers intellectuels qui menaçaient de s'éteindre ?

Il serait excessif et injuste de déclarer, avec certains pessimistes, qu'il a été complètement abandonné et que tout a été sacrifié à la prospérité et à la gloire de Paris. Nos Universités provinciales sont vivantes. Leur population scolaire s'accroît d'une manière régulière (1). Leurs revenus propres ont dépassé, en 1907, 2 millions 500.000 fr. (2). Elles font des économies qui atteignaient, en 1907, la somme de 2 millions 300.000 francs. Leur production scientifique n'est pas négligeable : durant l'année scolaire 1906-1907 on a délivré 250 diplômes de docteurs dans les Facultés de droit et 450 dans les Facultés de médecine. Les Facultés des sciences ont décerné 20 diplômes d'études supérieures et les Facultés des lettres 80. Tandis qu'une soutenance pour le doctorat ès sciences ou ès lettres, était jadis dans les Universités provinciales chose inouïe, cette cérémonie, sans être fréquente, devient moins rare : elle a eu lieu, en 1906-1907, 20 fois dans les Facultés des sciences et 10 fois dans les Facultés des lettres. Enfin, d'après les renseignements fournis par les rapports des Doyens, on peut calculer que les professeurs de nos Universités provinciales publient annuellement plus de 100 volumes, plus de 500 mémoires ou articles importants et plusieurs milliers de notes (commentaires d'arrêts judiciaires, observations scientifiques, analyses bibliographiques, etc.). Il est indubitable que nous avons fait, depuis quelques années, de grands progrès ; les étrangers le reconnaissent : il suffit de comparer, dans certaines revues allemandes, les bibliographies publiées il y a

(1) Elle était, officiellement, de 18.063 étudiants au 15 janvier 1908.

(2) Chiffre obtenu en défalquant du revenu total des facultés provinciales en 1907 (5 millions en chiffres ronds) les 2.300.000 francs qui proviennent de bonis réalisés durant les exercices antérieurs et les 120.000 francs produits par les fonds d'emprunts.

quinze ans et celles de 1908, pour constater que le rôle de la science française a grandi. A ces progrès, les Universités provinciales ont contribué pour une large part.

Leurs besoins. — Pourtant, leur développement n'a pas été aussi rapide qu'on eût pu le souhaiter. Leurs ressources demeurent insuffisantes. Il ne faut pas oublier, en effet, que leurs milliers d'étudiants se répartissent entre quatorze villes ; il faut répartir entre quatorze caisses les 2 millions et demi qui constituent leurs revenus annuels. Et, si elles font des économies, c'est qu'elles sont assez prévoyantes pour éviter les dettes ou pour ménager leur crédit : plusieurs ont déjà fait des emprunts ; d'autres devront y recourir bientôt pour remplir les obligations que leur impose la loi. Certaines d'entre elles, malgré les progrès incontestables que nous enregistrons, se plaignent d'habiter des locaux misérables, construits contrairement aux règles de l'hygiène la plus élémentaire (Faculté des sciences de Marseille), ou si délabrés qu'ils menacent ruine et qu'on doit renoncer à y faire pénétrer les étudiants (Dijon, Besançon).

Nulle part les crédits qui alimentent leurs bibliothèques ne sont assez élevés pour compléter les collections, acheter les livres nouveaux, s'abonner aux revues scientifiques. On a calculé que, dans une des plus favorisées, chaque enseignement dispose, en moyenne, pour les achats de livres et les abonnements aux périodiques, de 250 francs par an : il arrive qu'un périodique important absorbe à lui seul ce crédit. La situation, à cet égard, est devenue critique en 1907 et 1908 ; par suite de l'élévation du cours du papier et du taux des salaires, les éditeurs ont augmenté leurs tarifs, tandis que les recettes des bibliothèques n'augmentent pas dans la même proportion. Elle est surtout critique dans les Facultés des lettres et dans les Facultés de droit : les livres sont, dans ces établissements, les matières qu'on élabore et les instruments de travail qui servent à cette élaboration ; ils sont aussi indispensables que les appareils de physique et les collections minéralogiques dans une Faculté des sciences.

Les Facultés des lettres devraient posséder des crédits spéciaux pour acheter des textes, des documents, des atlas, des cartes, des dictionnaires et pour organiser le travail personnel de leurs étudiants. Les Facultés de droit devraient posséder des crédits spéciaux pour acheter des codes, des recueils de jurisprudence. A l'heure présente, c'est sur le budget général des bibliothèques que l'on paye ces dépenses, et, comme le budget répond à d'autres besoins, les sommes qu'on peut consacrer à ces acquisitions essentielles sont insuffisantes. Malgré tous les efforts accomplis depuis trente ans, il reste donc beaucoup à faire.

Nos Universités sont mieux dotées que celles d'Espagne ou d'Italie, mais elles demeurent moins bien dotées que celles d'Allemagne. Le tableau ci-dessous, que nous constituons à l'aide de renseignements fournis par la *Minerva*, en donne la preuve :

Etat des bibliothèques universitaires en 1907

FRANCE

Nom des universités	Dépenses matérielles des bibliothèques (1)	Nombre de volumes qu'elles contiennent (2)
	francs.	volumes.
Besançon	10.500	25.000
Caen	18.070	62.000
Poitiers	18.505	60.000
Aix-Marseille	18.580	43.000
Rennes	18.998	103.000
Dijon	19.763	55.000
Grenoble	20.157	46.000
Clermont (3)	»	101.000
Nancy	30.685	79.500
Bordeaux	34.331	92.000
Montpellier	34.523	110.000
Lille	35.669	79.000
Toulouse	37.850	106.000
Lyon	44.629	118.000
Paris (4)	»	580.000

ALLEMAGNE

Nom des universités	Dépenses matérielles des bibliothèques	Nombre de volumes qu'elles contiennent
	francs.	volumes et dissert.
Rostock	26 000	340.000
Iéna	27.500	250.000 sans les diss.
Kiel	35.000	263.000
Greifswald	35.000	189.000 sans les diss.
Halle	36.000	228.000
Marburg	37.500	216.000 sans les diss.
Würzburg	39.000	370.000
Münich (5)	40.000	500.000
Heidelberg	40.000	400.000 sans les diss.
Erlangen	42.000	238.000
Giessen	44.000	216.000 sans les diss.
Tübingen	45.000	475.000
Münster	45.500	160.090 sans les diss.
Breslau	45.500	350.000
Bonn	47.000	350.000
Leipzig (5)	47.000	550.000
Königsberg	58.000	279.000 sans les diss.
Fribourg-en-Brisgau (5)	60.000	270.000
Göttingen	65.000	536.000
Berlin	73.000	196.000 sans les diss.
Strasbourg (6)	90.000	898.000

(1) Comprenant toutes les dépenses (achats de livres, abonnements, reliure, éclairage, chauffage, etc.), sauf les traitements du personnel.

(2) Non compris les brochures, dissertations académiques, etc., dont le nombre dépasse souvent celui des volumes.

(3) L'Université de Clermont a réuni sa bibliothèque à celle de la ville.

(4) Le recueil que nous consultons ne donne pas le budget de la bibliothèque universitaire de Paris.

(5) Nous calculons approximativement les dépenses matérielles de Münich, Leipzig et Fribourg d'après le total qui nous est indiqué.

(6) La bibliothèque universitaire de Strasbourg est en même temps la bibliothèque du « Pays d'Empire ».

Ce tableau représente assez exactement la différence qui existe entre la vie universitaire de notre pays et celle du pays voisin : tandis qu'en Allemagne on compte une vingtaine d'Universités presque égales — le passage est continu des plus petites aux plus grandes, — en France, on voit d'un côté la grande Université parisienne et, de l'autre, les quatorze Universités provinciales. Cette opposition serait encore plus marquée si l'on faisait abstraction des Facultés de droit et de médecine. Partout, ces établissements ont une clientèle nombreuse : on a besoin, dans toutes les provinces, de nombreux avocats et de nombreux médecins. Mais les Facultés des sciences et des lettres, qui, en apparence, ne produisent que des professeurs, n'ont pas dans toutes les régions de nombreuses recrues : en face des effectifs de la Sorbonne, ceux qu'elles accusent font une figure plus que modeste.

Et ce n'est pas seulement l'infériorité numérique qui distingue de l'Université parisienne les Universités provinciales : elles sont, à certains égards, dans un état d'infériorité morale. Recrutés en partie (en partie seulement) parmi les professeurs provinciaux, les professeurs parisiens semblent occuper dans la hiérarchie un rang supérieur à celui de leurs collègues.

Il arrive qu'une mission d'inspection dans les Facultés des départements soit confiée à l'un d'eux. Le personnel des Universités provinciales s'émeut d'une façon peut-être excessive de cet usage, dont d'ailleurs on n'abuse pas. Nous comprenons que l'Administration ait besoin de procéder à des enquêtes — beaucoup plutôt qu'à des inspections. Elle pourrait à l'occasion en confier l'honneur et la charge à des maîtres des Universités des départements, qualifiés par leur autorité et leur compétence.

Tandis que la Sorbonne est officieusement consultée par le Ministère quand il y a lieu de nommer un maître de conférences ou un chargé de cours, jamais on ne fait aux Facultés de province pareil honneur : maîtres de conférences et chargés de cours sont toujours désignés par l'autorité centrale ; l'autonomie scientifique promise aux Universités n'est accordée, en réalité, qu'à l'Université parisienne.

Chose singulière, cette espèce de hiérarchie qui s'établit entre les membres des Facultés, s'établit aussi entre leurs élèves : du moins certains étudiants de la Sorbonne, les boursiers, c'est-à-dire les normaliens, possèdent-ils des privilèges que leur envient les boursiers des Facultés provinciales : seuls, ils accomplissent comme officiers leur seconde année de service militaire ; seuls, ils sont dispensés de payer des droits d'examens ; seuls, ils peuvent faire compter comme années de service dans l'enseignement celles qu'ils passent à l'École normale. Les professeurs des départements se plaignent avec quelque apparence de raison, qu'il y ait en France deux degrés d'enseignement

supérieur, des Universités vassales et une Université suzeraine, les unes en province et l'autre à Paris.

Moyens d'atténuer cette opposition. — Il semble que la tâche des prochaines années doive consister à atténuer cette opposition. Il est vraisemblable que le développement de l'Université parisienne aura une limite. Depuis quelques années, les professeurs de la Faculté de médecine (1) craignent de ne pouvoir fournir à leurs élèves des occasions suffisantes d'observer, d'expérimenter, de disséquer. Il ne manque pas d'autres enseignements où se font sentir les mêmes défauts de l'encombrement parisien : ici, ce sont les élèves qui sont trop nombreux pour recevoir des directions utiles, adaptées à leurs besoins personnels : là, ce sont les professeurs qui, pour un même enseignement, sont en excès : ou bien leurs cours, malgré l'énorme affluence des étudiants à la Faculté, sont désertés : ou bien les étudiants sont désorientés par la multiplicité des directions qu'ils reçoivent.

Une Université n'est pas une masse amorphe, capable de prendre une extension indéfinie : c'est un organisme qui serait voué à la décomposition s'il dépassait certaines dimensions. L'Université de Paris verra croître, nous en sommes certain, ses ressources en argent, en bâtiments, en laboratoires et en livres : mais elle laissera à ses sœurs provinciales un nombre croissant d'étudiants et permettra à l'Etat de leur consacrer une part de plus en plus importante des crédits de l'enseignement supérieur.

1° *Relever le prestige des Universités provinciales.* — Inversement, il serait possible de hâter les progrès des Universités de province. Pour y attirer les étudiants, il ne serait pas inutile de relever leur prestige. C'est bien l'avis des professeurs de la Sorbonne : l'un d'eux, candidat au Conseil supérieur de l'instruction publique, ne considérait-il pas comme propre à stimuler l'activité des Facultés des départements une mesure qui leur aurait permis de conférer plus souvent le diplôme de docteur ès sciences ou de docteur ès lettres ? Si les soutenances de thèses étaient plus fréquentes, en effet, les étudiants ne prendraient-ils pas l'habitude de considérer comme égale la valeur des titres conférés soit à Paris, soit en province ?

Pourquoi aussi refuser aux Facultés provinciales, quand survient une vacance, le droit de présenter des candidats aux conférences et aux cours ? Comme les maîtres de conférences et les chargés de cours deviennent normalement titulaires, après avoir passé quelques années

(1) Aussi le nombre des élèves baisse-t-il depuis quelques années dans cette Faculté.

dans la Faculté où le Ministère les a envoyés, l'autorité centrale, en se réservant le droit de les choisir, conserve presque entière la nomination des titulaires eux-mêmes ; le droit de présentation aux chaires magistrales, laissé aux Facultés, n'est qu'un droit illusoire : il se réduit, en fait, au droit de sanctionner des désignations ministérielles. Elles n'auront une autonomie réelle, analogue à celle dont jouissent les Universités étrangères, que le jour où elles obtiendront, comme la Sorbonne, le droit de présentation aux maîtrises de conférences aussi bien qu'aux chaires magistrales. Ce droit n'anéantirait pas le droit de l'Etat : le Ministre demeurerait libre de demander l'avis d'un « comité consultatif » (les Facultés désirent seulement que ce comité soit plus largement recruté qu'à l'heure présente et que toutes les spécialités y soient représentées par des membres élus) (1) : le Ministre demeurerait libre de choisir, quel que soit son rang sur la liste de présentation, le candidat qui aurait ses préférences : mais la dignité des Facultés provinciales serait respectée et leur prospérité ne pourrait qu'y gagner.

De même, il est désirable qu'on supprime les privilèges des boursiers parisiens. Les jeunes gens ne refuseraient pas, comme ils le font souvent aujourd'hui, une bourse de licence en province si l'Ecole normale ne leur offrait un triple avantage : militaire, pécuniaire et universitaire. S'il est difficile de modifier nos institutions militaires pour effacer la première de ces inégalités, est-il impossible de dispenser des droits d'examens les boursiers de la province comme ceux de la capitale ? La perte annuelle serait, pour le Trésor, d'environ 7.000 francs que compenserait une modification des droits scolaires dont nous parlerons plus loin. Est-il impossible, d'autre part, de décider que, soit pour l'ancienneté soit pour la retraite, le service dans l'enseignement commence à dater du jour où l'on est boursier, qu'il s'agisse d'une bourse provinciale ou d'une bourse parisienne ? Pour attirer les jeunes gens à Paris, ne suffit-il pas de la séduction de la ville et de toutes ressources intellectuelles accumulées depuis le Muséum jusqu'à la Bibliothèque nationale en passant par la Sorbonne et le Collège de France ? Pour les élus du concours des bourses, ces précieux avantages ne sont-ils pas une récompense suffisante ? Faut-il y joindre une sorte de prime d'encienneté qui leur permettra, durant toute leur carrière, de devancer leurs camarades moins favorisés ? Nous ne le pensons pas. Et nous pensons que l'élite de nos étudiants en sciences et en lettres prendrait plus volontiers le chemin des Facultés départementales si elle n'avait pas à subir ces iniquités.

(1) Vœu des Associations du personnel enseignant des Facultés des lettres et des Facultés des sciences (24 avril 1908).

2° *Augmenter, en province, le nombre des boursiers.* — D'autres mesures accroîtraient plus directement la population des mêmes Facultés. On pourrait, par exemple, augmenter le nombre des boursiers qu'on leur envoie. En 1907, la seule Faculté des lettres de Paris a reçu 35 boursiers de licence : les 14 Facultés provinciales en ont reçu, à elles toutes, 17 : la proportion inverse (17 à Paris, 35 en province) réserverait encore à la capitale la part du lion. On pourrait aussi se préoccuper, plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, des mesures propres à assurer le recrutement des boursiers. Le recrutement des normaliens semble avoir surtout intéressé l'Administration : elle a créé, dans les lycées de Paris, des classes qui sont les pépinières de l'Ecole normale, les classes de lettres supérieures. Elles sont au nombre de quatre et contiennent, sur 164 élèves, 95 boursiers nationaux.

En province, il n'existe qu'une classe de cette espèce, au lycée de Lyon (32 élèves, dont 17 boursiers nationaux). Partout ailleurs, les élèves qui, après leur baccalauréat, veulent continuer leurs études littéraires, ou bien entrent immédiatement, et sans préparation suffisante, dans les Facultés, ou bien redoublent au lycée la classe de première. Au nombre de 51 (dont 32 boursiers nationaux), ils sont répartis entre six lycées.

Ne serait-il pas désirable et possible d'organiser sérieusement une classe de lettres supérieures, sinon dans chaque ville universitaire, du moins à côté de chaque grande Université ? Au lieu d'amener à Paris, d'où ils ne voudront plus partir, les deux tiers des boursiers nationaux, ne serait-il pas préférable de les répartir entre six ou sept lycées importants, où ils pourraient commencer à fréquenter la Faculté voisine, où ils pourraient s'attacher à elle par des liens qui ne se rompraient plus ? Sans doute, une telle mesure n'accroîtrait la population de chaque Faculté que d'une dizaine d'unités : mais ce serait, pour chacune, une élite, dont le travail et les succès augmenteraient son renom et par suite sa clientèle.

« *Universités* » *et* « *Universités de plein exercice* ». — Quand on aura relevé le prestige et élargi la clientèle des Universités provinciales, leur situation demeurera médiocre, car leur plus grand défaut n'est pas seulement d'être provinciales, mais d'être nombreuses. Une répartition plus équitable, entre Paris et la province, des ressources en hommes et en argent, améliorera sans doute, mais n'améliorera que dans une proportion insuffisante le sort des quatorze Universités des départements. Pourtant, il ne saurait être question de réduire leur nombre : les plus petites ne sont pas toujours les moins intéressantes ; les nécessités de la lutte pour l'existence ont parfois suscité,

chez elles, des efforts méritoires qui ne doivent pas être découragés par la menace d'une suppression totale.

Mais, sans supprimer aucune de nos Universités, ne pourrait-on pas réduire les crédits qu'on affecte aux unes pour augmenter d'autant ceux qu'on donne aux autres ? En fait, s'il existe une grande différence entre l'Université parisienne et les Universités provinciales, il existe une différence non moins marquée entre celles des Universités de province qui vivent et celles qui végètent. Les unes possèdent leurs quatre Facultés ; aux autres il en manque une ou deux. Les unes ont de 30.000 à 40.000 francs, les autres de 300.000 à 400.000 fr. de revenus annuels. Les unes comptent de 300 à 1.000 étudiants, les autres de 1.000 à 3.000. Les unes dépensent pour leur bibliothèque de 10.000 à 20.000 fr., les autres de 30.000 à 45.000 fr. Leurs prérogatives ne sont même pas identiques, puisqu'on décerne 3 ou 4 licences de langues vivantes dans six Facultés de lettres (Paris compris), tandis qu'on n'en décerne qu'une ou deux dans les neuf autres.

Certaines mesures récentes accentuent et accentueront ces différences : des professeurs, dans les petites Universités, se reconnaissent impuissants à préparer la licence de philosophie ou d'histoire telle que l'institue la dernière réforme : ils ne peuvent donner à leurs étudiants ni le nombre de conférences, ni la variété d'enseignements qu'elle exige : à Caen, à Dijon, à Nancy, on réclame la création d'une conférence de philosophie ; à Grenoble et à Lille, celle d'une conférence d'histoire. La majorité de nos Facultés de lettres, réduites à leurs propres ressources, ne peuvent conférer ni la licence, ni le diplôme d'études supérieures : beaucoup doivent faire appel à leurs voisines pour constituer leurs jurys.

Le moment n'est-il pas venu de consacrer en droit une distinction qui s'accuse, en fait, de plus en plus, d'atténuer la différence qui oppose Paris à la province en soulignant celle qui oppose les petites et les grandes Universités provinciales, de faire briller entre le foyer parisien et les lueurs incertaines des Facultés les moins vivantes cinq ou six lumières assez intenses ? Sans doute l'Etat est déjà entré dans cette voie puisqu'il accorde aux Universités complètes, composées de quatre Facultés, une subvention annuelle d'environ 150.000 francs, tandis qu'il ne donne aux autres qu'une subvention d'environ 50.000 francs. Mais serait-il impossible d'aller plus loin, de réduire au strict nécessaire le nombre des emplois d'Etat dans les Universités incomplètes pour l'augmenter dans les autres ? On conçoit très bien une Faculté des lettres réduite à cinq membres (qui ne seraient pas nécessairement des professeurs titulaires) : un professeur de littérature française, un de littérature ancienne, un de littérature étrangère, un d'histoire, un de philosophie. Les autres

enseignements, particulièrement les enseignements d'intérêt local, seraient rétribués, s'il y avait lieu, sur les fonds des Universités. Les Facultés des sciences n'auraient pas besoin, dans plusieurs centres, d'un personnel enseignant beaucoup plus nombreux.

Mais cette réduction, dans les deux espèces de Facultés, ne pourrait s'opérer que si, parallèlement, leurs fonctions étaient moins absorbantes. Or, la tâche qui absorbe aujourd'hui les professeurs de ces Facultés, c'est la préparation des futurs professeurs. Toutes ces Facultés sont des écoles normales de l'enseignement secondaire. Est-il nécessaire qu'il y ait en France 15 écoles normales de l'enseignement secondaire ?

Alors que les médecins sont beaucoup plus nombreux que les professeurs, le droit d'exercer la médecine ne se donne que dans 7 Facultés, tandis que 15 Facultés accordent la *licentia docendi*. Cette anomalie pourrait disparaître. On pourrait réserver ce droit aux plus importantes des Facultés des lettres et des Facultés des sciences. Les autres conserveraient leur mission scientifique : elles seraient pourvues de laboratoires de recherches, en nombre proportionné à leur personnel enseignant : elles pourraient commencer à préparer les étudiants en vue des diplômes scientifiques qu'elles ne délivrent pas.

Elles conserveraient leurs enseignements techniques et régionaux ; elles demeureraient des écoles normales d'enseignement primaire supérieur. Mais, comme elles ne décerneraient aucun des titres exigés pour enseigner dans les lycées et collèges, elles seraient abandonnées par une partie de leurs étudiants qui viendraient grossir la clientèle et les revenus des Universités plus importantes. Celles-ci prendraient le nom d'*Universités de plein exercice*. Et si l'on transformait en Faculté l'Ecole de médecine de Rennes, leur liste coïnciderait avec celle des Universités complètes, c'est-à-dire à 4 Facultés. On pourrait d'ailleurs, sauf exception, grouper les Universités deux à deux, donner pour compagne à chaque « Université de plein exercice » une « Université » sans épithète, à qui elle prêterait ses professeurs et ses livres. Ainsi, au lieu d'avoir autour de Paris une poussière d'Universités malheureuses, nous aurions une couronne d'Universités florissantes.

Spécialisation des Facultés. — Pour remédier au danger qui vient de leur nombre, on a proposé d'autres mesures : on a conseillé aux Universités de se spécialiser. Conseil qui ne vise guère, comme le péril qu'il veut écarter, que les Facultés des lettres et des sciences. En telle région, on étudierait plutôt l'histoire, en telle autre la philosophie ; ici, la chimie ; là, les mathématiques .Au lieu de se disperser, les étudiants voués à la même science se grouperaient dans

la même ville, pour le plus grand bien de leurs travaux. Les bibliothèques universitaires elles-mêmes cesseraient d'être encyclopédiques: ici se constituerait un sérieux fonds historique ; là une belle collection d'ouvrages philosophiques ou mathématiques.

Déjà se manifeste, en fait, cette tendance à la spécialisation. Mais, si ce mouvement doit être encouragé, c'est à la condition de ne rien exagérer. Sinon, on finira par reconstituer, sur divers points du territoire, ces écoles spéciales que le régime des Universités voudrait faire disparaître : nous aurions à Nancy — au lieu de l'avoir à Paris — une école de physique appliquée, c'est-à-dire une école centrale ; à Lille ou à Lyon, une école d'histoire, c'est-à-dire une école des chartes, et ainsi de suite. Une Université qui se spécialise cesse d'être une Université. Une Université doit offrir un ensemble complet d'enseignement. Suivant qu'elle est plus ou moins importante, les enseignements principaux se subdivisent ou non en enseignements secondaires ; mais le système est partout achevé : c'est à cette condition que l'étudiant peut élargir son horizon et trouver dans l'Université nouvelle les bienfaits que l'ancienne lui refusait. Voilà pourquoi tout en reconnaissant qu'il serait avantageux, pour chaque Université, de prendre une physionomie scientifique particulière, nous préférons à la spécialisation une autre division du travail : les Facultés provinciales se feront une concurrence moins âpre le jour où la moitié d'entre elles pourront seules préparer aux grades de l'enseignement secondaire.

(*A suivre.*)

Le Gérant : E. SCHNEIDER.

15478 — Imprimeries Réunies, 8, rue Rachais, Lyon.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

LEÇON INAUGURALE

DU

COURS D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE[1]

Par J. Paviot

Professeur d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine de Lyon
Médecin des Hôpitaux

> « *L'anatomie pathologique est partie intégrante de la pathologie et de la clinique.* »
> Tripier

Messieurs,

En montant dans cette chaire, je ne puis me défendre d'une émotion profonde, faite d'eléments multiples. Puisse cette émotion ne pas me paralyser et me laisser en dire publiquement les causes aussi bien que je les ressens.

Cette émotion est faite d'un sentiment de sincère reconnaissance envers mes maîtres de la Faculté, envers un maître surtout, et envers des amis. Elle est faite aussi de la crainte de me montrer indigne de succéder à l'homme éminent, respecté, admiré de tous, qui descend de cette chaire.

I

Le premier de ces sentiments est donc celui de gratitude pour M. Tripier. Je ne saurai assez bien dire comment il a été pour moi, plus que le maître, comment il m'a fait le grand honneur de me traiter presque en ami. Cette amitié a gardé de moi à lui le caractère de l'élève respectueux et confiant, et de

(1) Le 5 novembre 1908.

lui à moi le caractère de conseiller et de protecteur. Vous, les jeunes, ne savez peut-être pas le prix que ses contemporains, ses pairs, attachent à l'amitié de Tripier, elle est inestimable, et cette amitié est pour moi un grand honneur.

Ma gratitude va ensuite aux maîtres qui, dans le Conseil de la Faculté, m'ont appelé à eux par une manifestation si unanime. Je les remercie tous du grand honneur qu'ils m'ont fait le jour où ils m'ont jugé digne de m'asseoir parmi eux. Entre tous je n'aurais garde d'oublier M. Arloing, mon éminent rapporteur. Je remercie ceux qui, ayant pu quitter une heure leurs travaux ou leurs occupations, me donnent aujourd'hui, en leur nom et au nom de mes nouveaux collègues, une précieuse marque de sympathie et de cordialité, en écoutant mon premier cours. Je leur promets à tous la plus franche, la plus dévouée des collaborations pour le bien général de la Faculté.

Ma gratitude ne saurait oublier M. le Recteur de l'Académie de Lyon et son Conseil académique. C'est à eux que je dois la transmission aux pouvoirs publics de ma désignation par le Conseil de Faculté.

Enfin, je tiens à dire ma loyale reconnaissance au Gouvernement de la République d'avoir bien voulu ratifier cette désignation, approuvée par la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Mais il serait ingrat de ne pas rappeler ici ce qu'ont été, dans une telle désignation de professeur, l'affection des amis connus et inconnus, l'estime des collègues et des élèves. J'ai rencontré sur mon chemin beaucoup plus de sympathie de la part des uns et des autres que je n'en méritais. Je tiens à dire ici que je reconnais vis-à-vis d'eux une dette que je saurai payer en dévouement. Je leur dois, en effet, ce quelque chose d'impalpable, d'insaisissable, cette atmosphère qui vous pousse et qui vous porte. De cela, Messieurs, de cela, mes amis d'hier et d'aujourd'hui, je veux vous exprimer toute ma reconnaissance.

Le second élément de mon émotion est fait de crainte, ai-je dit, crainte d'infériorité. Succéder à M. Tripier est un honneur très lourd. Un des maîtres, parmi les plus jeunes et d'un esprit des plus déliés, de cette Faculté, me disait il y a quelques années : « A Lyon, qu'on le veuille ou non,

qu'on le reconnaisse ou pas, tous les médecins de notre génération procèdent plus ou moins de Tripier. » Ces mots m'avaient frappé, et ils me reviennent aujourd'hui à la mémoire, mais pour me troubler encore davantage. Ils me font sentir encore davantage le lourd fardeau que je dois assumer. C'est, en effet, une voie nouvelle, dans laquelle Tripier a engagé les médecins de son temps dans cette ville. Mais, si je ne puis prétendre à laisser une trace aussi profonde que celle imprimée par ce maître sur sa génération, il me faudra du moins ne pas me montrer son trop indigne continuateur. Pour ne pas faire défaut, j'ai essayé de m'assimiler ses habiutdes dans l'observation; puissé-je les garder sans défaillance aussi bonnes, aussi scientifiques que lui. Esclave de l'observation il a été, je m'efforcerai de le rester aussi. Dans son esprit rigoureusement scientifique, l'hypothèse ne naissait que par le rapprochement des faits: il se gardait de la prendre pour une réalité, mais cherchait à la vérifier pour en dégager une loi générale, ou du moins une opinion sur les conditions des faits observés; c'était sa méthode, je la garderai.

Son œuvre, pour ce qui est de l'anatomie pathologique générale, sera immense. Ses idées,que d'aucuns ont taxées de recul, auront, j'en suis convaincu, une plus haute portée que l'on ne le soupçonne à l'heure actuelle. Mais je crois que M. Tripier est sûr que je l'ai compris, je serais fier s'il me regardait comme le dépositaire indigne, mais fidèle, des opinions, des doctrines, allais-je dire, auxquelles il est arrivé. J'en serai le continuateur, je pousserai ces doctrines dans leurs déductions et leurs conséquences, qui ne feront que les consolider. Mes joies scientifiques futures seront encore faites de ses approbations, qui, du jour où j'ai travaillé sous ses ordres et sa direction, ont toujours été une récompense précieuse pour moi.

II

Je crois lui rendre un hommage auquel il sera sensible en puisant le thème de ce premier cours dans la seule phrase soulignée de la préface de son livre : « Il importe que les enseignements de l'anatomie pathologique soient constamment

appliqués à la physiologie pathologique et à la clinique. » M. Tripier ajoute qu'il importe aussi que les phénomènes pathologiques soient considérés en réalité comme les phénomènes biologiques diversement modifiés dans leur continuation. Ces deux conditions lui semblent nécessaires pour réaliser le vœu, émis, il y a un siècle, par Bichat : « l'anatomie pathologique doit prendre un nouvel essor. La médecine fut longtemps repoussée des sciences exactes, elle aura désormais le droit de leur être associée ». C'est, sous une forme plus concrète, la même idée que M. Tripier exprimait au début de son premier cours de 1906 : « *L'anatomie pathologique est partie intégrante de la pathologie et de la clinique.* »

C'est ce thème, Messieurs, sur lequel je veux tout d'abod m'arrêter dans ce premier cours. Puis, et je m'en excuse tout de suite auprès de l'auditoire un peu spécial d'aujourd'hui, je ferai deux parenthèses courtes : sur l'organisation de l'enseignement de l'anatomie pathologique et le danger dont est menacé cet enseignement par l'augmentation du nombre des oppositions aux autopsies.

Je pense que le premier de ces sujets constituera une introduction toute naturelle à nos travaux de ce semestre. Car, parmi ceux d'entre vous qui abordent pour la première fois cette étude, il pourra s'en trouver, il y en aura, que rebuteront au commencement la lenteur, les difficultés, voire même le côté répugnant de notre besogne. Or, j'ose espérer que la démonstration à laquelle je vais me livrer aujourd'hui reviendra à la pensée des hommes à foi chancelante en l'anatomie pathologique et relèvera leur ardeur fléchissante.

Je tiens encore à prendre ce sujet dans mon premier cours, parce que l'anatomie pathologique a été trop décriée ces dernières années.

Des voix de grande autorité, puisqu'elles se sont élevées de chaire magistrale, parfois même de clinique, ont déclaré son œuvre terminée, ses acquisitions épuisées, qu'elle devait disparaître devant la physiologie pathologique.

Or, Messieurs, nous ne devons pas avoir, dans la science médicale, pour l'anatomie pathologique les regards que nous avons, dans la société, pour une vieille femme que nous n'honorons plus que parce qu'elle a été belle et qu'elle a fait souche

de rejetons beaux ou utiles. L'anatomie pathologique n'a pas fini son œuvre avec les Bayle, les Laennec, les Louis, avec les Bouillaud, elle est encore une des branches maîtresses dans la frondaison du vieil arbre de la science médicale; elle n'a pas fini de produire de nouveaux et vivaces bourgeons, si elle ne fait plus que rarement les fières poussées d'autrefois. Son astre a pâli quelque temps devant l'astre levant de la bactériologie. En effet, un jour, qui n'est pas encore bien loin, on a pu penser que, les microbes spécifiques de toutes les affections mis en vue, connus dans leur déterminisme le plus précis, la pathogénie intime et sûre de toutes maladies allait être fixée. Or s'est arrêté le magnifique essor du début de la nouvelle venue, et s'est close l'ère pendant laquelle, à chaque séance de la plus infime comme de la plus éminente des sociétés savantes, voyait le jour une grande découverte bactériologique. Le bon grain a été rapidement séparé de l'ivraie par les hommes à caractère vraiment scientifique, et bientôt, quand on a fait le bilan, peu nombreuses ont été les acquisitions sûres. Par la force des choses tout a été remis en sa juste place et l'anatomie pathologique a reconquis des faveurs qui la fuyaient.

Elle n'a jamais été aussi immédiatement menacée par la physiologie pathologique. D'abord parce que celle-ci n'avait pas l'auréole de nouvelle venue. Ensuite, parce qu'elle avait montré, au contraire, que vieille déjà, elle ne s'avançait que d'un pas incertain et lent, et dissimulait trop souvent sous des parures brillantes ce qu'il y avait d'informe dans ses explications. La physiologie pathologique est, en effet, restée trop théorique jusqu'à maintenant : pas assez expérimentale et très rarement vérifiée en clinique, il lui arrive trop fréquemment, par le peu de rigueur scientifique de ses conceptions, de faire penser aux explications simplistes et naïves des médecins de Molière. Mais, au surplus, le jour où cette branche de la science médicale aura fait, à son tour, un tronc solide dans l'arbre, ce jour-là conçoit-on que la physiologie pathologique puisse ne pas être un rejeton immédiat de la physiologie, d'une part, et de l'anatomie pathologique, de l'autre. La physiologie pathologique, en d'autres termes, se créera-t-elle solidement en dehors de sa devancière ? Sûrement non.

Et Laboulbène dit excellemment, dans la préface de son traité d'anatomie pathologique : « Comme l'anatomie et la physiologie normales, unies entre elles, sans que la première enseigne la seconde, l'anatomie pathologique et la physiologie pathologique sont en rapport presque continuel. Il y a plus, ces deux sciences de l'état morbide constituent en réalité deux manières d'étudier les lésions et les altérations pathologiques du corps humain; elles doivent être nécessairement solidaires et fort étroitement unies. »

D'ailleurs, rien ne nous semble plus pernicieux que les cloisons étanches que d'aucuns tendraient à élever entre chaque branche de la science médicale. Toutes doivent concourir à un même but : mieux connaître les maladies et les mieux soigner. Que pour l'enseignement, parce que chaque branche est devenue trop vaste, les spécialisations soient devenues nécessaires, nous l'accordons. Mais on doit reconnaître que des maîtres spécialisés en une branche, le meilleur est celui qui n'est étranger à aucune des autres branches, ou qui, du moins, très rapidement peut les aborder toutes. Pour vous, dont nous devons faire des médecins aussi complets que possible et dignes d'exercer la profession, les cloisons étanches doivent encore moins exister dans l'enseignement, sous peine de vous mettre dans l'obligation de faire vous-mêmes et tout seuls la fusion et l'utilisation de chacune des parties de la médecine, qu'on vous aurait enseignées séparément.

Toutes ces branches s'entr'aident, elles sont toutes solidaires. Cruveilhier, dans la préface de son traité d'anatomie pathologique, le démontre en quelques pages que doivent méditer ceux qui décrient l'anatomie pathologique. Quand, dans le développement de la pathologie, l'une des parties fait une poussée en avant, parce qu'elle est momentanément dans des conditions meilleures, du fait d'une découverte ou du fait d'un instrument de recherches nouveau, cette marche en avant profite peu ou prou à toutes les autres. Mais, sans vouloir décrier aucune de ses sœurs, on peut affirmer que l'anatomie pathologique bien comprise est la base la plus sûre de la pathologie médicale et chirurgicale.

On a voulu lui opposer, à elle et à la clinique, la médecine expérimentale. On a pu penser que les phénomènes s'y présen-

teraient beaucoup plus simplement puisqu'en provoquant, pour ainsi dire, la maladie, on pourrait la faire varier à volonté, on l'arrêterait où l'on voulait. Cette opinion, que l'on s'étonne de voir partagée par Claude Bernard lui-même, est bien discutable, car la maladie que l'on fait expérimentalement n'est pas plus simple, elle comporte aussi des aspects variables avec l'intensité, le terrain, le milieu, les complications, etc., il y a une véritable clinique expérimentale à édifier dans la médecine expérimentale. Quoi qu'il en soit, l'anatomie pathologique prête encore un utile concours à la pathologie expérimentale. Les expériences les mieux instituées, les plus habilement conduites, causent des mutilations, qui gênent la méthode expérimentale: la nature répond mal, le déterminisme des phénomènes est complexe. En pareil cas, l'observation des lésions anatomiques, à l'autopsie de l'animal en expérience, montrera jusqu'où s'est étendue la lésion et quels sont les désordres physiologiques qui doivent lui être rapportés.

En somme, on ne saurait nier qu'aujourd'hui encore, quelque brillant que soit le développement récent de la chirurgie, de la bactériologie, de la physiologie, elles ne peuvent pas se passer, même dans leurs progrès les plus récents, de l'anatomie pathologique. Elles s'entraînent toutes dans un mouvement commun, toutes devant concourir à une même fin en médecine : la clinique.

Or, de ces branches de la science médicale en est-il une plus immédiatement solidarisée avec la clinique que l'anatomie pathologique ? La clinique, autrefois, n'observait les maladies et ne les connaissait que par les troubles des fonctions, et celles-ci n'étaient d'ailleurs qu'à peine soupçonnées, on s'en faisait une représentation plutôt fruste, rudimentaire et souvent fantaisiste. L'empirisme pompeux et grandiloquent de la scolastique n'a fait place à la clinique vraie que le jour où l'on a systématiquement demandé aux cadavres des hommes le secret des maladies. Ce jour-là, en même temps, c'est aussi par l'observation des fonctions et de leurs troubles provoqués volontairement, expérimentalement, que la physiologie s'est élevée et a grandi, demandant aux cadavres des animaux le déterminisme de ses expériences, le contrôle de ses hypothèses.

Tous les progrès en clinique sont appuyés sur l'anatomie pathologique. Quelle preuve plus éclatante puis-je vous donner de cette affirmation, que la découverte de l'auscultation par l'immortel et génial Laennec. Dans son *Traité de l'auscultation médiate et des maladies du poumon et du cœur* (1816), cette découverte est appuyée sur des descriptions anatomiques dont l'exactitude et la rigueur sont telles que les travaux ultérieurs ont pu y ajouter, mais non y retrancher.

Ne sommes-nous pas arrivés actuellement, en médecine, à cette flexion de l'esprit, très salutaire, que nous réclamons pour toute découverte importante en pathologie, pour ainsi dire, un substratum anatomique : nous le voulons ce substratum, qu'il nous soit donné par l'œil nu, la loupe ou le microscope.

Un symptôme nouveau est-il signalé, observé, nous en recherchons l'explication anatomique en même temps que ses conditions physiologiques.

L'anatomie pathologique nous est un contrôle; elle nous fournit les seules explications vraiment reposantes, parce que nous sentons que seule la lésion nous explique la physiologie pathologique, le symptôme. Tous les chercheurs en pathologie n'ont de paix, ne consentent à mettre une étiquette sur la maladie que le jour où la lésion macroscopique ou microscopique en a été trouvée. Les maladies que nous connaissons le mieux ne sont-elles pas celles que nous avons pu arriver à désigner par leur lésion unique ou multiples. Ce n'est qu'à ce degré de connaissance de la lésion que nous savons grouper autour d'elle non seulement tous les symptômes, mais toutes les manifestations lointaines.

Efforcez-vous donc, Messieurs, de penser anatomiquement. Ce sera la meilleure façon de vous faire une représentation optique, puis-je dire, de la maladie. Cette représentation aidera mieux, dans votre mémoire, le souvenir des signes d'une affection que le tableau synoptique le mieux établi. Penser anatomiquement, c'est, par la lésion, voir les troubles de la fonction et ses conséquences, c'est connaître, autant que nous le pouvons, la physiologie pathologique. Penser anatomiquement, c'est se fixer dans l'esprit les variantes, les complications, les extensions d'une affection, c'est savoir, c'est pressentir quel-

quefois, pourquoi le schéma, forcément incomplet, du livre de pathologie, est en défaut. Penser anatomiquement, c'est toute la clinique.

Mais il me faut aussi vous démontrer que dans le développement de la pathologie et de la clinique elle n'a pas dit son dernier mot. Pour réaliser cette démonstration, je ne saurai mieux faire que de jeter avec vous un coup d'œil sur l'œuvre de M. Tripier, et vous faire voir comment lui-même a pu si souvent de l'anatomie pathologique s'élever à la clinique.

En première ligne, je prendrai comme exemple la superposition des zones motrices et des zones sensitives dans la région fronto-pariétale de l'écorce cérébrale, qui devient dorénavant la zone sensitivo-motrice. Tripier a démontré cela en partant des faits anatomo-cliniques humains et l'a confirmé par des expériences sur le chien et le singe. Je vous signalerai ensuite une thèse, trop oubliée, inspirée par lui, la thèse de Chevalier (Lyon, 1882) : *Des adhérences pleurales et notamment des adhérences phréno-costales dans la pleurésie avec épanchement ;* le siège optimum de la paracentèse pleurale y est fixé à l'aide des constatations anatomiques : il y montre le danger de ponctionner plus bas que le VIIIe espace et trop en avant ou trop en arrière ; il y fixe enfin la symptomatologie de ces symphyses pleurales sans qu'on y ait encore rien ajouté de plus nouveau ou de plus précis. Je vous rappellerai aussi cette thèse de Vernay, où Tripier établit le premier les grands traits de la symptomatologie de présomption du cancer de la tête du pancréas. Il n'y a pas, dans cette thèse, un cas diagnostiqué pendant la vie, mais des observations anatomiques et cliniques conduisent M. Tripier à des conclusions si logiques et si fermes, qu'en 1888 MM. Bard et Pic peuvent apporter des faits reconnus pendant la vie et proposer la symptomatologie de l'affection.

Mais c'est surtout depuis une quinzaine d'années que M. Tripier, avec une scrupuleuse lenteur, a tiré de ses observations anatomiques les conséquences cliniques que je vais vous rappeler. Beaucoup sont disséminées dans son traité: la plupart ont été mûries au laboratoire, enseignées de vive voix à ses élèves immédiats et aussi dans ses cours. Je prends au hasard. Les relations de l'anévrysme de l'aorte avec la syphilis,

qu'il vient affirmer, après Welch, un médecin anglais (1875). La vraie signification des plaques gélatiniformes de l'aorte, que l'on regarde jusqu'à Tripier comme le premier stade des plaques calcaires de l'athérome, et qu'il prouve être de nature syphilitique. Et comme corollaire, la différenciation histologique de l'athérome aortique et de l'aortite syphilitique. La localisation précise des plaques gélatiniformes à l'orifice des coronaires, véritable cause de l'angine de poitrine vraie, et non les plaques d'athérome disséminées sur tout le trajet des coronaires, est aussi un des points enseignés par M. Tripier. Dans le même ordre d'idées, il a démontré les rapports avec la syphilis héréditaire et acquise des dilatations ampullaires et disséminées (mais non généralisées) des bronches. Il a montré l'importance et la valeur caractéristique des néoformations alvéolaires dans le tissu de sclérose qui entoure ces bronchectasies proprement dites. Et l'unicité anatomique et histologique des cirrhoses, et celle des néphrites, ne sont pas sans importance clinique ou thérapeutique. Et je pourrai vous montrer aussi quelle est son œuvre, encore trop méconnue, sauf de ses élèves, dans la conception qu'il s'est faite des inflammations pulmonaires. La tuberculose pulmonaire ne commençant pas par la granulation, le caséum n'étant pas le résultat de la confluence de granulations, mais le début de la tuberculose se faisant par un processus pneumonique très vulgaire et pouvant, parce qu'il est relativement assez lent, permettre une intervention thérapeutique utile. La granulation est un processus hématogène différent, secondaire ou primitif dans le poumon, mais n'est pas le mode commun d'apparition et d'extension de la tuberculose pulmonaire. Et les conséquences cliniques de cette démonstration anatomique, combien doit-on regretter que M. Tripier n'ait pas pu les montrer à des générations d'élèves. Combien à leur lumière s'éclaire la période de début de la tuberculose, celle pendant laquelle, en l'absence de râles, on peut utilement agir. Comme on comprend que l'amaigrissement et les troubles thermiques doivent faire soigner le tuberculeux avant tous signes stéthoscopiques. Quelle valeur acquiert alors chez lui les zones du poumon où le murmure respiratoire est simplement absent ou diminué, zones où le processus pneumonique est léger, probablement encore

liquide ou peu cellulaire, simple engouement où la circulation est bien assurée. Et l'explication, alors immédiatement déduite, de l'importance d'un bon cœur, d'un gros cœur, pour maintenir la circulation dans ces nappes pneumoniques tuberculeuses, comme dans les pneumonies d'autre nature. D'où aussi l'explication de l'antagonisme relatif des affections cardiaques à gros cœur avec l'évolution d'une tuberculose pulmonaire. Vous rappellerai-je aussi ses idées et ses démonstrations sur la pathogénie et la signification de l'emphysème pulmonaire, toujours de suppléance pour lui. Comment l'emphysème doit faire soupçonner des lésions petites, disséminées mais nombreuses, dans son sein, ou bien lointaines en d'autres points du même poumon ou dans le point symétrique du poumon opposé. La nature inflammatoire des infarctus du poumon, la signification du grand ulcère rond de Cruveilher, de nature cancéreuse, etc., tout cela a plus d'une importance doctrinale, mais une portée thérapeutique.

Je limite cette énumération aux applications immédiates à la clinique, que M. Tripier a pu puiser dans l'observation lente, scrupuleuse et pénétrante des autopsies et des résultats histologiques.

Non, Messieurs, quand, par cette méthode, un homme comme le maître qui nous a précédé, a pu accomplir une telle œuvre, personne n'a le droit de dire que l'ère anatomique est close en médecine.

Et que n'a-t-elle pas donné, et que ne donne-t-elle pas encore tous les jours dans les maladies du système nerveux. La grande, mais trop prématurée schématisation de Charcot n'a-t-elle pas comme base l'anatomie. Et toutes les notions nouvellement acquises sur les maladies du système nerveux s'édifient-elles autrement que par l'histologie pathologique, après une bonne observation clinique. Je vais plus loin, depuis longtemps l'anatomie et la physiologie du système nerveux ont-elles progressé autrement que par la clinique s'appuyant sur l'observation des faits anatomiques macroscopiques ou microscopiques : pour le démontrer je pourrais puiser à pleine main dans l'œuvre de l'homme qui a si brillamment inauguré cet enseignement de l'anatomie pathologique à la Faculté de Lyon, M. Pierret, mais je dois me borner.

Je m'efforcerai donc de maintenir une solidarité intime entre la clinique et l'anatomie pathologique. C'est cette solidarité qui fait encore la caractéristique de l'enseignement médical français, comme elle a été à l'origine des plus éclatantes et des plus glorieuses découvertes de la médecine française.

III

On est coutumier en France, et surtout en médecine, de comparer ce que nous faisons à ce qu'on fait à l'étranger, et d'ordinaire de ce parallèle ce ne sont pas des conclusions en notre faveur que l'on tire. Je ne veux parler ici que de l'enseignement de l'anatomie pathologique et vous montrer que non seulement celui qui est donné à la Faculté de Lyon supporte très bien la comparaison, mais qu'encore il lui est, par certains côtés, supérieur.

En Allemagne, en Autriche et en Suisse, pour prendre les pays voisins, où cet enseignement est le plus systématiquement organisé, son fonctionnement peut être schématisé de la façon suivante : A). Les élèves suivent d'ordinaire, et en pratique, pendant trois semestres le cours : premier semestre (d'hiver), anatomie pathologique générale et cours d'autopsie; deuxième semestre (d'été), anatomie pathologique spéciale et travaux pratiques microscopiques; troisième semestre (d'hiver), anatomie pathologique générale et cours d'autopsie. — B). Le professeur ordinaire donne en moyenne cinq heures de cours par semaine, six heures à Genève, quatre heures à Berlin et à Strasbourg. Souvent un assistant complète cet enseignement par un cours sur certaines parties spéciales. Mais, par contre, la même chaire comportant à l'étranger la pathologie générale, il y a toujours quelques cours distraits pour traiter de la fièvre, des lésions microbiennes, des cancers, des maladies, etc. — C) Enfin, pour compléter l'économie générale de cet enseignement, j'ajouterai que le professeur d'anatomie pathologique fait toutes les autopsies de l'hôpital de l'université.

Où est notre infériorité ? Il n'y en a qu'une réelle : l'absence de travaux pratiques de technique histologique. Il y en a d'au-

tres, mais apparentes, je vais le démontrer. Pour l'absence de ces travaux pratiques, ce n'est pas un défaut primordial. En effet, des travaux pratiques de cette sorte avaient été autrefois organisés par M. Bard, quand il était chef des travaux de ce laboratoire; or, on a dû y renoncer faute de temps de la part des élèves et faute d'argent de la part du laboratoire, car ces travaux grevaient beaucoup son trop modeste budget. Et puis, sont-ils d'une nécessité absolue ? Non, car, tout d'abord, pour s'instruire en histologie, il n'est pas nécessaire d'être initié à la technique; et ensuite, pour plus tard, je ne vois pas les circonstances de votre vie professionnelle dans lesquelles les notions de technique vous seraient indispensables. S'il en est d'entre vous qui, en cours d'études, veuillent s'instruire de la technique en vue de concours ou de préparations spéciales, ils trouveront toujours un large accueil au laboratoire. Mais, dans l'exercice de la médecine, il n'y a pas de circonstances particulières où, pour un examen histologique utile, vous n'ayez le temps de faire appel à une compétence plus spéciale, quelque éloignée qu'elle soit de vous. Je crois donc que l'absence de travaux pratiques de technique histologique n'est pas à regretter.

Pour les heures de cours, il y en a à votre disposition autant, sinon plus, qu'à l'étranger. Il y a cinq heures de cours d'autopsie le matin, quelque peu aléatoires, il est vrai, car elles sont soumises aux décès se produisant dans les quatre cliniques. Il y a, pendant une heure, le jeudi matin, à l'Hôtel-Dieu, cours d'autopsie pour lequel, même usant de la complaisance des médecins de l'Hôtel-Dieu, comme par le passé, nous ferons le nécessaire. Nous tiendrons aussi à ne pas laisser disparaître, et, autant qu'il sera en nos moyens, à ne pas laisser déchoir l'heure de démonstration sur pièces macroscopiques du samedi. Enfin, nous continuerons, le mardi, l'étude théorique de l'histologie des inflammations. C'est huit heures de cours par semaine pendant le semestre d'hiver. Deux heures de cours, pendant le semestre d'été, par semaine, compléteront. Et les règlement et affiches vous appelleront à recevoir le même enseignement pendant une seconde année.

IV

Je sais bien que de ce tableau il faut atténuer les trop belles couleurs: par la force des choses, et non par l'insuffisance de notre zèle ou de celui du personnel du laboratoire, trop d'heures des autopsies du matin disparaissent devant les oppositions, sans cesse plus nombreuses à l'Hôtel-Dieu. Mais, pour cela, ne disons rien encore. De l'excès du mal viendra peut-être le remède, un jour les pouvoirs publics pourront être dans la nécessité d'intervenir pour corriger ce que peut avoir de nuisible à l'intérêt commun la sensiblerie du public. A ce sujet, laissez-moi vous lire les mots par lesquels M. Letulle justifie les autopsies dans la préface de sa *Technique des autopsies* :

« Dans l'état de civilisation actuelle, tout homme pouvant disposer de sa dépouille mortelle, l'autopsie, qui prend le corps, l'ouvre et l'inspecte à fond, a pu sembler à certains esprits hostiles un abus de pouvoir exercé par la société contre l'individu. D'une façon générale cependant, l'autopsie demande à être considérée par les pouvoirs publics comme un acte nécessaire au bon fonctionnement des lois sociales. Sans parler des circonstances, tout accidentelles, où l'intervention de la loi exige, en présence d'un décès suspect, la mise en œuvre d'une enquête médico-légale, l'autopsie s'impose maintes fois encore aux pouvoirs publics; l'intérêt social, le devoir de protéger la collectivité, réclament à chaque instant des médecins l'autopsie détaillée de tout malade soupçonné d'avoir succombé à une maladie infectieuse, épidémique et contagieuse. Dans ces circonstances, la volonté de l'individu, qui s'effaçait déjà de son vivant, devant les intérêts urgents de la prophylaxie sociale, disparaît sitôt la mort; on peut avancer sans paradoxe que son cadavre ne lui appartient plus, est devenu propriété de l'Etat, qui a le droit d'en disposer au mieux des intérêts de la société.

« L'intérêt scientifique qui s'attache à l'examen complet des cadavres est capital. On ne saurait nier que la médecine moderne, tout en perfectionnant sans cesse son art, s'efforce d'atteindre aux hautes régions de la science et qu'elle entre

peu à peu dans le domaine de la biologie. Si l'on envisage l'autopsie à ce point de vue, il n'est pas téméraire d'affirmer que les plus belles conquêtes scientifiques de la médecine seraient ruinées sur-le-champ, le jour où le droit d'autopsier les corps viendrait à lui être enlevé. Nulle science positive ne peut progresser, aucune ne pourrait survivre privée d'expériences. Or, l'autopsie est le premier des champs expérimentaux de la médecine. La pathologie générale, la connaissance raisonnée des maladies, le rôle des causes morbigènes et tous les désordres produits par elles, la curabilité des lésions, les procédés employés par la matière vivante pour restaurer les désordres subis par l'organisme humain, toute la science médicale, en un mot, repose sur la possibilité des autopsies humaines : la nécessité de maintenir cet acte en découle. »

Malgré ce danger menaçant, le champ reste encore suffisant pour l'enseignement de l'anatomie pathologique. Car, si, en France, le professeur d'anatomie pathologique d'une grande université n'a pas à sa disposition toutes les autopsies d'un grand hôpital comme l'Hôtel-Dieu, il a toujours rencontré auprès de ses collègues des hôpitaux des complaisances inépuisables, une conscience large des devoirs de tous envers l'enseignement.

Ce parallèle qui, comme vous l'avez vu, est plutôt en faveur de l'enseignement lyonnais, m'a fait vous résumer notre programme. Je le compléterai en ajoutant que, comme par le passé, des moniteurs vous donneront, le mercredi et le jeudi, sur les coupes, qui m'auront servi aux projections et aux dessins de mon cours du mardi, tous les éclaircissements que vous désirerez. Leurs démonstrations seront faites à un petit nombres d'élèves.

Je veux, Messieurs, faire une tentative, je pense que votre zèle répondra à notre appel; je pense que vous n'y verrez que le souci de vos intérêts et n'interpréterez pas la mesure nouvelle comme une tracasserie. Ainsi qu'au cours des années précédentes, vous serez partagés en séries successivement désignées pour assister aux autopsies du matin; mais je veux aussi vous diviser en groupes de dix, désignés deux par deux, pour prendre part effectivement aux autopsies, pour mettre la main à la pâte. Avec l'aide des moniteurs et des préparateurs, sous

ma direction ou celle du chef des travaux, les deux élèves désignés prendront part à l'autopsie. Pendant les semaines heureuses, dix d'entre vous pourront ainsi véritablement faire une autopsie; et, si les circonstances nous favorisent, tous vous pourrez peut-être avoir fait complètement deux autopsies. Chaque vendredi, figurera dans le tableau du laboratoire les noms des dix élèves susceptibles d'être appelés, deux par deux, à faire les cinq autopsies de la semaine. Faut-il insister, Messieurs, sur ce qu'il y a d'utile pour vous dans ces execices? Faut-il vous rappeler que tous vous pourrez être un jour requis pour une autopsie médico-légale, que tous vous pourrez être non seulement appelés à donner votre opinion sur des lésions, sur leur interprétation et leur valeur, mais qu'il faudra aussi ne pas être arrêté par les difficultés matérielles que l'on rencontre à faire proprement et complètement une autopsie. Je pense que vous ne verrez là qu'une mesure de prévoyance pour des nécessités qui peuvent s'imposer à vous dans un avenir plus ou moins éloigné.

J'espère donc, Messieurs, que vous sortirez de ce cours inaugural et commencerez à suivre cet enseignement, persuadés que l'anatomie pathologique est encore indispensable à l'instruction du médecin. Vous avez vu qu'elle peut encore fournir aux hommes, plus particulièrement chargés de faire progresser la science médicale, matière à des travaux utiles à la clinique, puisqu'elle a permis à un maître, comme M. Tripier, presque un siècle après Bayle et Laennec, après Bertin et Bouillaud, de résoudre par l'anatomie pathologique d'importants et utiles problèmes de clinique.

Je vous ai démontré la solidarité nécessaire et incessante des autres branches de la pathologie avec l'anatomie pathologique. Ce qui implique, entre parenthèse, qu'elle fait aussi partie intégrante de la biologie. Je vous ai fait voir l'appui constant et indispensable que l'anatomie pathologique fournit à toutes ces branches et particulièrement à la clinique. Cette double démonstration ne doit plus rien laisser subsister, je pense, des paroles imprudentes et dangereuses auxquelles je faisais allusion au commencement de ce cours.

Puisse-t-il, du moins, résulter aussi pour vous, de cette démonstration, plus d'entrain pour vos travaux ardus, lents

et, comme je vous le disais, un peu répugnants. Mais soyez aussi persuadés que rien, pas même la plus complète des descriptions, pas la plus saisissante aquarelle ou figure de livre, ne peut remplacer ce que vous donnera la vue et le toucher. Consolez-vous aussi en vous disant que souvent une lésion bien vue vous restera définitivement acquise et fixée. Répétez-vous, enfin, que l'homme n'a dû ouvrir le cadavre de son semblable, pour y chercher le secret des maladies par leurs lésions viscérales, que sous l'empire d'une curiosité scientifique assez haute pour vaincre sa répulsion naturelle, et que s'il continue cette pratique c'est parce qu'il en sent l'importance et l'utilité pour l'instruction des médecins et les conquêtes futures de la médecine et de la clinique. Travaillez donc l'anatomie pathologique, sans que rien ne vous rebute, parce que c'est pour vous le meilleur moyen de vous élever à la saine clinique. Travaillez-la, parce qu'il est peut-être parmi vous celui qui, en un éclair de génie ou en un travail opiniâtre, arrachera encore à la mort un de ses nouveaux secrets avec lesquels on fait la vie toujours un peu plus triomphante.

LES FEMMES DANS LE " SPECTATEUR " (1)

I. — La Vie intime et familiale.

La femme hors du foyer ou des salons, la femme prenant part à la vie publique, exerçant un métier ou discutant des intérêts nationaux, ne paraît guère dans le *Spectateur*. Les professions libérales ne lui étaient pas alors ouvertes : et selon un préjugé qui, en France, achève à peine de s'éteindre, gagner sa vie, pour une femme de la bonne société, c'était déroger. Parmi toutes celles dont parlent Steele et Addison, les seules qui aient des occupations professionnelles, appartiennent aux classes ouvrières : or, la place faite à ces classes dans le *Spectateur* est peu considérable et l'aspect de la vie féminine qui s'y trouve le plus abondamment représenté est celui que mettent au jour les relations familiales.

Le *Spectateur* parle peu du rôle des filles dans la maison de leurs parents : il est probable qu'elles n'y avaient pas une place bien considérable : il ne semble pas qu'elles aient été fort attachées au foyer paternel : la pensée du mariage naissait de bonne heure et faisait l'objet de toutes les préoccupations de bien des fillettes. Presque enfant encore, voilà donc la femme véritablement entrée dans la vie : elle a quitté la nursery : de la manière dont elle se comporte, du parti qu'elle prend peut dépendre le bonheur de toute son existence future : elle envisage l'avenir, elle décide de son sort. Or, son éduca-

(1) Résumé des deux derniers chapitres d'un mémoire présenté à la Faculté des lettres de Lyon, pour le diplôme d'études supérieures d'anglais. Le *Spectateur* est un journal rédigé principalement par Steele et Addison au début du XVIIIe siècle.

tion l'a faite irrémédiablement frivole : ni ses études, ni les lectures n'ont pu former son esprit, la rendre apte à juger raisonnablement des choses.

Sa morale ? Elle est faite de convenances mondaines : elle s'accommode de toutes les coquetteries, de tous les flirts, de toutes les futilités imaginables : sa religion ? C'est un mélange de superstitions et d'affectations. Frivoles dans leur façon de juger, les femmes sont frivoles aussi dans leurs sentiments, elles se soucient à peine de leurs parents, de leurs maris, de leurs enfants, mais elles raffolent de leurs geais, pies, perroquets, singes, surtout de leurs petits chiens. Les jalousies mesquines, les petites rivalités prennent aussi une importance excessive dans leur existence. C'est que, pour exaspérer toutes les rancunes, aviser tous les ressentiments, il y a dans leur âme un sentiment capricieux et tyrannique, singulièrement puissant : la coquetterie. Le *Spectateur* l'étudie sous tous ses aspects, parce que les conditions de la vie de son temps étaient particulièrement favorables à son épanouissement. Addison indique le thème avec une sûreté, une précision quasi-scientifique, qui n'excluent pas l'esprit et favorisent l'humour : Steele le développe magistralement, en publiant des lettres variées d'amoureux et de coquettes.

Le mariage n'introduisait guère de nouvelles occupations ni de nouveaux soucis dans l'existence des femmes : elles gagnaient seulement par là un peu plus d'indépendance. Dans la vie très lancée qu'on menait alors, le mari risquait d'être souvent importun ; aussi s'en défaisait-on autant que possible ; il était de bon ton de ne s'en occuper en rien, de ne jamais sortir avec lui, de le traiter en étranger. Dans le cœur d'une mondaine il y avait peu de place aussi pour l'amour maternel : Steele essaye de réveiller ce sentiment chez ses lectrices : avant Rousseau, en un appel chaleureux, il demande aux mères d'allaiter leurs enfants, au nom de la nature, au nom de tous les sentiments humains ; il se fait tantôt indigné, tantôt persuasif : son éloquent plaidoyer respire un amour de l'enfance sincère et touchant.

Enfin les veuves sont aussi représentées dans le *Spectateur*. Mais Steele comme Addison leur est peu favorable : tous deux en font généralement des coquettes incorrigibles, avisées, inté-

ressées, bien au courant des choses et de la vie, et leur prodiguent des plaisanteries un peu lourdes et vulgaires.

La femme vieillit cependant, elle vieillit vite ; elle faisait son entrée dans le monde si jeune, nous dit Steele, qu'à la fleur de ses années elle était parfois presque oubliée dans les salons; elle se dépensait tant, que la vieillesse venait avant l'âge. Il reste, aux personnes mûres ou âgées, la dévotion, la conversation et les cartes. Les mondaines, celles qui n'ont jamais connu d'autre plaisir que celui des conquêtes, ne peuvent se décider à vieillir, accepter la nécessité de déposer les armes ; laides, ridées, décrépites, elles ne capitulent pas, — tristement réduites à organiser artificieusement des intrigues, à écrire des lettres d'amour sans signature, en déguisant leur écriture, à se faire aimer de tous les jeunes gens jusqu'au moment où ils découvrent qui elles sont.

*
* *

Jeune, mûre ou âgée, fille, épouse ou mère, la femme est présentée d'ordinaire par Steele et Addison sous un jour peu flatteur. On y voit plutôt comment elle néglige ses obligations familiales et sociales que la manière dont elle s'en acquitte. C'est surtout par la critique et la satire que les rédacteurs du *Spectateur* cherchent à amener la réforme sociale qu'ils avaient en vue ; et surtout peut-être lorsqu'il s'agit de femmes, le ridicule et le persiflage sont les principales armes dont ils se servent.

Cela vient sans doute de ce que Steele, Addison et leurs collaborateurs voulaient exercer une action pratique et immédiate sur la généralité de leurs lecteurs. Or la force persuasive des beaux exemples, la conviction qu'entraîne une démonstration bien conduite triomphent rarement d'un usage établi ; ce sont des moyens austères qui n'ont prise que sur une élite et rebutent le grand public. Ce qu'il convenait donc de faire, et ce que les auteurs du *Spectateur* ont fait avec succès, c'était discréditer l'usage tout en amusant, c'était le rendre risible. Il n'y a pas de pratique mondaine qui résiste jamais au rire. Préjugés à la mode, engouements déraisonnables, passent à

travers les mailles de la logique la plus serrée, échappent à la déduction la plus rigoureuse, mettent au défi la sagesse des philosophes aussi bien que l'éloquence des prédicateurs. Le ridicule les anéantit d'un souffle.

En outre, pour gagner les esprits frivoles, pour mettre la vertu à la mode, il fallait s'approprier les recherches, les gentillesses, le tour d'expression qui constituait alors le beau style, afin de parer la saine morale de tout ce qui avait pu rendre le vice attrayant. Or, sous le règne de la reine Anne, on aimait la satire, on goûtait l'esprit plus que la profondeur ou le pathétique ; le *Spectateur* fut railleur et spirituel. Et lorsqu'il s'adressait aux femmes il le fut plus que jamais, parce que, moins que jamais, il comptait sur l'attention sérieuse de son auditoire.

Nous avons vu que les affections domestiques, les grandes passions n'étaient pas du ressort d'Addison ; aussi demeure-t-il comme aux alentours de la vie intime des femmes, et les qualités d'esprit dont il fait preuve sont à peu de chose près celles que nous avions déjà relevées à propos de ses articles sur les mœurs mondaines : invention satirique, fantaisie spirituelle, humour léger.

Steele est plus copieux, plus complet. Il est ici dans son élément ; la bonne vie domestique, la vie de tous les jours avec les réflexions, les occupations, les devoirs qu'elle comporte, est un sujet infiniment plus favorable à son talent que l'existence mondaine dans ses complexités et ses subtilités déconcertantes. L'image qu'il donne de ses contemporaines dans leurs occupations familiales et leurs pensées intimes est plus haute en couleur que celle que nous devons à la plume d'Addison. Et ce qu'il faut admirer, dans les articles qu'il consacre aux mœurs domestiques de son époque, c'est non seulement sa verve comique, son sens du pathétique, mais encore la variété, l'intérêt des caractères. Ses articles, sans avoir la haute tenue littéraire qui caractérise les écrits d'Addison, possèdent des qualités originales appréciables. Ils donnent plus d'animation au tableau de mœurs domestiques que constitue le *Spectateur;* ils y ajoutent de place en place comme des touches de vigueur; et ils modifient légèrement le ton général du journal en y introduisant les accents d'une bonhomie libre,

franche, expansive, un peu familière, tout à fait étrangère à la discrète, à l'aristocratique réserve d'Addison.

* * *

A cet exposé des occupations familiales, de la psychologie intime d'une génération de femmes, s'attache un intérêt de curiosité très vif. Le *Spectateur* est comme une comédie de mœurs, mais une comédie qui résumerait l'existence de toute une classe à une époque déterminée, et qui serait plus proche de la vie que toute autre, puisque ses personnages n'ont jamais eu à subir les déformations qu'impose aux créations des auteurs dramatiques l'éclairage particulier des feux de la rampe. C'est donc un document historique de premier ordre, et c'est en outre un document qui présente un intérêt tout spécial. Celles des contemporaines du *Spectateur* qui attirent et retiennent ses regards ne sont pas les cas exceptionnels, les personnalités remarquables qui pouvaient se trouver dans sa sphère d'observation; ce sont les femmes moyennes, celles dont les capacités, les vues, la manière de vivre se rencontraient le plus fréquemment, et n'avaient rien que d'ordinaire, d'insignifiant ; or nous leur sommes attachés par des liens étroits, nos vies sont infiniment plus semblables aux leurs qu'à celles des célébrités dont les annales humaines conservent la mémoire. Et en outre, quoique de prime abord ces vies unies, banales, s'imposent moins à l'attention que celles qu'a distinguées quelque action d'éclat, elles importent plus cependant : car elles vont se joindre à ces infinités d'existences qui se sont écoulées sans laisser de traces, mais qui, en s'accumulant par millions, renferment plus de réflexion, d'activité, d'effort, de sentiment, de passion, que n'en ont déployé depuis le commencement des siècles ceux qui ont légué leurs noms à l'histoire. Devant ce monde muet de vies éteintes, la pensée s'arrête incertaine, émue, comme l'on s'arrête sur le seuil d'un de ces columbaria de la campagne romaine, d'où l'on aperçoit dans la pénombre, de toutes parts, des urnes qui contiennent la cendre anonyme d'êtres humains oubliés. Il y a là une impression plus forte peut-être que celle de la voie Appienne

dans la désolation grandiose de ses gigantesques monuments funéraires. L'esprit s'attache à la destinée de tous ces êtres perdus au cours des temps : la sympathie cherche à tâtons quelque souvenir de ces ancêtres lointains, évanouis dans le néant.

Et voici que parfois quelque auteur, au lieu de s'absorber dans ses rêves ou ses caprices, jette les yeux sur les existences obscures ou insignifiantes de ses contemporains : il y prend intérêt, il leur fait une place dans son œuvre ; c'est comme une lueur qui vient tomber en un point de cette grande région d'ombre. C'est là ce que Steele et Addison ont fait pour leur époque, et en particulier pour les femmes de leur milieu et de leur temps.

II. — Psychologie et morale féminine ; les droits et les obligations de la femme.

A la source des fautes, des travers, que le *Spectateur* signale chez ses contemporaines, on peut relever certains traits de caractère, un certain tour de pensée, qui dépendent de la psychologie générale de la femme : et de même, lorsque le *Spectateur* recommande à ses lectrices telle ou telle vertu, il fait fond sur certaines qualités intellectuelles ou morales qu'il considère comme particulièrement féminines : le journal de Steele et d'Addison contient donc comme une conception de la femme dans l'abstrait, conception qui se fait rarement jour dans des réflexions ou constatations générales, qui n'est nulle part exprimée d'ensemble, mais qui limite, dirige, explique les exigences, les ambitions, les revendications des deux auteurs à l'endroit de leurs contemporaines.

*
* *

Steele et Addison estiment la femme perfectible : toute leur attitude en fait foi. Ils ne raillent pas, ils ne censurent pas les travers féminins dans un esprit de découragement chagrin et amer : à la satire ils joignent fréquemment le conseil : au por-

trait caricaturé, ils opposent parfois l'image idéalisée ; même lorsqu'ils blâment, leur intention est moins de condamner que de réformer, et soit qu'ils décernent la censure ou l'éloge, leurs écrits respirent toujours un optimisme tranquille et confiant.

Le *Spectateur* a d'une façon générale des tendances moralisatrices et didactiques ; il veut être pour ses lecteurs un compagnon, un ami, un conseiller ; pour ses lectrices, un ami aussi et même un défenseur au besoin, mais, en même temps, un directeur. Aux yeux de Steele et d'Addison, les femmes avaient un besoin tout particulier d'être guidées dans la vie ; elles constituaient intellectuellement et moralement le sexe faible. « Si nous accordons l'égalité des facultés des deux sexes, dit Steele, il faut considérer que les femmes ont l'esprit moins cultivé, moins nourri de bons principes, et que par conséquent on peut, sans leur manquer de respect, les tenir pour plus sujettes à l'illusion dans les cas où les inclinations naturelles sont opposées aux intérêts de la vertu. »

*
* *

Addison remarque un jour que l'amour de la louange, si répandu dans l'humanité, est tout particulièrement puissant chez les femmes. Ni lui ni Steele ne trouvent mauvais que ce soit souvent le principal mobile des actions de leurs lectrices ; au contraire, ils y font constamment appel. Veulent-ils montrer de l'indulgence à un travers aimable et sans importance, ou voient-ils là le principe de conduite féminin par excellence, le seul qui ait prise sur les femmes, le seul qui leur convienne ?

La question vaut qu'on la pose. Car si le désir de plaire cesse d'être considéré comme une faiblesse accidentelle, si on l'élève à la dignité de principe de conduite, il implique une sorte de sujétion morale ; et l'attribuer aux femmes à l'exclusion des hommes, c'est les mettre dans la dépendance de ceux-ci. N'avoir d'autre ambition, d'autre idéal, que d'être jugée favorablement par eux, n'est-ce pas substituer leur opinion à sa propre conscience, en conformant toutes les actions de sa vie à leur jugement ou à leur bon plaisir ?

Peut-être est-il impossible de décider péremptoirement si

oui ou non Steele et Addison reconnaissaient à la femme la faculté et le droit de développer en elle une individualité morale indépendante, pour la bonne raison qu'ils ne se le sont probablement jamais demandé ; des problèmes aussi abstraits et aussi généraux que celui-là n'occupaient pas beaucoup leur pensée. Le mieux que nous puissions faire est donc de rassembler les indices propres à nous permettre de conjecturer le sens dans lequel ils se seraient prononcés. Et il faut ici distinguer entre Steele et Addison.

Steele est prodigieusement inégal dans la manière dont il s'exprime au sujet des femmes ; et cela parce qu'il n'en parle presque jamais au calme. S'agit-il de quelque personne qu'il aime ou suppose aimable ? Il est à deux genoux devant elle ; il révère, il adore : il connaît toutes les humilités ; il a dans son admiration des élans d'exaltation qui témoignent d'un cœur chaud, d'une âme généreuse, mais dont il faut sourire ; la femme est alors pour lui un être idéal « entre l'homme et l'ange ». Lorsqu'il s'agit de la femme en général cependant, son attitude est différente ; l'homme qui, dans la vie, se montrait un mari aimant, très tendre et soumis, se transforme lorsqu'il faut déterminer théoriquement ce que doivent être les rapports des deux sexes. Il reste pour la femme un protecteur dévoué : mais il veut être le maître, sans conteste. Il demande aux maris de montrer de la clémence envers celles qui leur ont consacré leur vie et remis le soin de leur bonheur, il leur en fait même une obligation d'honneur ; mais il veut la femme soumise. Il insiste parfois sur les liens familiaux qui l'unissent à l'autre partie de l'humanité, jusqu'à les faire peser comme des chaînes : « Une femme est blâmable ou louable, dit-il, suivant l'effet que produisent ses actions sur la maison de son père ou de son mari : sa raison d'être en ce monde se trouve dans ses devoirs de fille, de sœur, d'épouse et de mère... Si elle se considère comme elle devrait le faire, c'est-à-dire comme rien autre qu'une fraction additionnelle dans l'espèce humaine, pour son propre bonheur aussi bien que pour la satisfaction de ceux auxquels sa vie appartient, elle dirigera en conséquence son ambition et elle trouvera toujours assez d'occasions d'être l'ornement brillant de son père, de son mari, de ses frères ou de ses enfants. » A l'homme qui a écrit ces

lignes, le désir de plaire devait sembler la première des vertus chez une femme, parce que c'était la garantie d'une obéissance spontanée, de prévenances et d'attentions toujours renouvelées.

Addison à l'égard des femmes est plus égal que son bouillant ami, plus libéral aussi ; sans doute, il revient volontiers sur les obligations familiales des femmes, il y voit leurs premiers devoirs ; mais il ne dit nulle part que ces devoirs constituent leur unique raison d'être, ou que leur vie appartient à la partie masculine de l'humanité ; et dans un de ses articles de critique littéraire, il admire le génie et l'adresse avec laquelle Milton, d'un bout à l'autre de son poème, exprime « la subordination *mutuelle* des deux sexes ».

Il est donc peu probable qu'Addison, tout au moins, ait voulu ou même cru porter atteinte à l'indépendance des femmes en faisant fréquemment appel à leur amour naturel de la louange. Il faut d'ailleurs noter qu'il constate ce sentiment, le tolère, cherche à en tirer le meilleur parti possible, mais sans l'ériger en loi de l'activité féminine. Il y fait allusion moins souvent quand il pense à la partie masculine de son public, parce que c'est un principe d'action qui s'y rencontre moins fréquemment ; mais il ne semble pas avoir l'intention de l'interdire à ses lecteurs ; il pense à eux comme à ses lectrices quand il écrit : « Quelle que soit la valeur morale du désir de plaire, ses effets sont si bienfaisants que, pour l'amour de l'humanité, on ne devrait pas chercher à le détruire. » Sans doute, c'est montrer quelque désinvolture que de supprimer ainsi une question de principe pour aller droit aux faits : mais il n'y a rien là qui ne soit parfaitement d'accord avec les tendances générales de la morale du *Spectateur*, très saine, très sûre, mais un peu terre à terre et par-dessus tout utilitaire.

*
* *

Steele et Addison se sont beaucoup occupés de déterminer les particularités du caractère féminin, et surtout l'idéal auquel il doit tendre.

Swift, dans la lettre qu'il adressait « à une très jeune fille au

moment de son mariage », écrivait : « Je ne connais pas de qualité aimable chez une femme qui ne le *soit* aussi chez un homme, sans même excepter la modestie et la douceur ; et je ne connais pas non plus de vice ou de folie qui ne soit également détestable chez tous deux. » C'est là une pensée généreuse et élevée : Swift nivelle toute distinction de sexe devant l'idée du bien : il proclame qu'hommes et femmes, après tout, sont individus d'une même espèce, et qu'*a priori*, il ne doit y avoir pour eux qu'une raison, qu'un idéal. Dans les écrits de Steele et d'Addison, on ne rencontre guère cette conception des choses, c'est une de ces vues très étendues, très générales, un peu lointaines, qui souvent échappent aux yeux du *Spectateur*, absorbé par l'examen critique et minutieux des menus faits de la vie journalière. Au contraire, il tient largement compte des considérations secondaires qui, dans la pratique, tempèrent la rigidité du principe de l'égalité des sexes devant la loi morale : il n'oublie jamais que, si hommes et femmes ont même but et même idéal, ils ne sont pas placés dans les mêmes conditions pour y atteindre, parce que leurs propensions naturelles, les circonstances dans lesquelles se déroule leur existence, ne sont pas semblables, si bien qu'en bonne justice ils ne doivent pas être jugés de même; et sa morale semble être dominée par la notion des différences qui distinguent les hommes des femmes, et inspirée par l'idée que les qualités des uns sont loin d'être celles des autres. Il veut ses lectrices innocentes, douces, pieuses, modestes, réservées, dociles et d'humeur enjouée. Ni l'un ni l'autre des deux collaborateurs ne leur demande de l'énergie, de la persévérance, de l'activité, de la fermeté; il semble même qu'au gré de Steele elles en aient toujours trop, car il ne présente guère en elles que l'exagération et les déformations de ces qualités : la tyrannie, l'entêtement, l'esprit de tracasserie, l'agitation désordonnée.

Pour Steele, la différenciation des qualités masculines et féminines a toute la rigueur d'une loi. Addison en fait l'objet d'une constatation de fait, puis, avec son optimisme plein de sérénité confiante et d'ingéniosité, il trouve à cet état de choses une jolie et fine interprétation. Aux yeux de Steele, les divergences sont profondes, les qualités morales mêmes ne peuvent

ni ne doivent être semblables chez l'homme et chez la femme. Pour Addison, elles sont assez superficielles, et consistent seulement en des dispositions, des aptitudes, indifférentes à la moralité. Steele y voit une garantie de la subordination nécessaire des sexes; Addison, une probabilité d'entente et d'harmonie.

Ainsi, à l'encontre de Steele, Addison ne mure pas les deux sexes dans leurs attributions respectives : « Une belle femme qui a les qualités d'un honnête homme, dit La Bruyère, est ce qu'il y a au monde d'un commerce plus délicieux; l'on trouve en elle tout le mérite des deux sexes. » Addison n'eût pas été insensible au charme d'une telle femme; mais, en lisant le portrait d'Eucratia, il est permis de douter que Steele l'eût apprécié. Tous deux ont cette idée juste et jolie que les aptitudes masculines et féminines se complètent avec beaucoup de bonheur et forment ensemble un accord harmonieux : mais, en composant dans son esprit le groupe idéal de la famille humaine, Addison garde cependant le souci de la beauté individuelle et du juste équilibre de chacun des personnages qui le constituent. Steele unit plus étroitement le couple, marque mieux la dépendance féminine, et fait la femme si faible, si tendrement inclinée, qu'il lui faut, pour se tenir debout, l'appui de la silhouette masculine qui domine le groupe.

*
* *

Si le *Spectateur* s'était contenté d'inviter ses lectrices à se montrer sages, traitables, douces, enjouées, propres par les qualités de leur caractère à répandre le bonheur dans leurs familles, il aurait certes fait beaucoup, il n'aurait cependant rien dit de bien nouveau; mais Steele et Addison, de concert,— Addison surtout, — entreprirent l'éducation du jugement de leurs contemporains, et c'est peut-être la plus grande originalité de la partie de leur œuvre qui concerne la femme. Les Grisélidis avaient leur charme sans aucun doute; cependant, l'idéal qu'elles représentaient avait l'inconvénient de laisser les femmes plus ou moins à la merci d'une protection, bienvenue, mais toujours aléatoire; et, d'autre part, il conduisait à l'atrophie des facultés de réflexion, de décision, d'initiative; il ne favo-

risait pas le développement libre, normal et complet d'une individualité humaine. Chercher à rendre les femmes capables de juger des choses et de la vie par elles-mêmes, au lieu de leur enseigner purement et simplement la loi de l'obéissance, c'était, plus ou moins consciemment, mais très sûrement, commencer une œuvre d'émancipation.

* * *

Et enfin, à cette femme aimable et sensée, douce, modeste et réservée, mais clairvoyante, instruite des choses de la vie, le *Spectateur* veut que la Société procure sécurité et appui. C'est Addison qui était l'émancipateur le plus hardi; c'est Steele qui se montre le protecteur le plus vigilant, le plus soucieux, le plus prévenant.

Pour apprécier comme il convient la place si large, si enviable, que le *Spectateur* veut réserver aux femmes dans la famille, dans la société, il faut une dernière fois jeter un regard en arrière, et se rappeler les circonstances dans lesquelles Steele et Addison publièrent leur journal. Parmi les idées qu'ils émettent en effet, il en est qui sont aujourd'hui acceptées ou même entrées dans les mœurs ; le temps a marché, et beaucoup de leurs opinions les plus hardies ne paraissent plus bien neuves. Pour rendre pleinement justice aux deux auteurs, pour comprendre ce qu'il y avait de véritablement nouveau dans leur attitude, il faut donc se souvenir de l'époque qui précède immédiatement leurs écrits, se rappeler la piètre estime où l'on tenait les femmes à la cour de Charles II, en ce temps où adulées, mais méprisées, elles étaient traitées comme des jouets ou des créatures de plaisir. Passer de la lecture de quelqu'un des auteurs de la Restauration à celle du *Spectateur*, c'est sortir de l'atmosphère étouffante, viciée, d'un salon où, sous le jour faux des lustres, se poursuit la farandole, le tourbillon effréné des réjouissances et des folies, pour se trouver soudain en plein air, en pleine lumière. Le *Spectateur* fait œuvre de régénération morale ; et cette ardeur réformatrice, qui est le plus beau titre de gloire de Steele et d'Addison, n'est nulle part plus sensible que dans leur conception du

rôle social de la femme. Ils sentirent qu'ils n'auraient pas de prise sur les abus du temps, tant qu'ils n'offriraient pas à leurs lecteurs des joies plus saines, plus douces, plus profondes que les plaisirs en vogue : et pour rendre au foyer son charme, à la vie intime ses joies, non contents de faire l'éducation de la femme, ils revendiquèrent pour elle le respect, les attentions de tous : ils mirent toute l'ingéniosité de leur esprit, toute la puissance de leur plume, à enlever aux reines de la mode, si belles, si brillantes, si admirées, si haut placées, le prestige qu'elles avaient aux yeux de tous, pour leur substituer, sur le piédestal où les élevait l'admiration générale, la ménagère attentive, l'épouse simple, sérieuse et aimante.

*
* *

« J'ai toujours jugé les hommes d'après la façon dont j'ai observé qu'ils jugeaient les femmes, et ne m'y suis jamais trompé encore », dit l'un des personnages d'une comédie de Steele. Les deux auteurs du *Spectateur* pourraient se réclamer de cette maxime, et demander à être jugés par la postérité d'après ceux de leurs écrits où ils s'occupent des femmes : il n'en est point, dans toute leur œuvre, qui soient plus à leur honneur. C'est peut-être la femme, jolie poupée mondaine, brillante et parée dans tous ses falbalas, le bout de l'éventail appuyé sur les lèvres, qui a inspiré à Addison ses pages les plus fines et les plus étincelantes. Et parmi ces lettres, ces confidences, ces esquisses de comédies, ces romans en raccourci qui sont l'apport de Steele au *Spectateur*, les plus animés ou les plus vibrants et les plus émus sont ceux où il s'attache à dépeindre les divers aspects de la vie du foyer et le rôle qu'y joue la femme.

Mais c'est surtout lorsque les deux auteurs abordent l'étude des problèmes que pose la vie de la femme, que se manifestent leurs qualités, sinon les plus brillantes, du moins les plus solides et les plus profondes : c'est alors que l'écrivain paraît le moins, mais qu'on sent le mieux l'homme. Addison et Steele se montrent animés du désir sincère de donner à ces questions, si complexes, si délicates, une solution qui satisfasse aux légi-

times aspirations du monde féminin, sans cependant porter violemment atteinte à un ordre social bienfaisant et respectable. Tous deux ne tranchent pas toujours de même les difficultés ; l'un montre plus de hauteur, de finesse, de libéralisme de vues, l'autre plus de chaleur d'âme et un sentiment plus vif des exigences de la vie pratique : mais, novateurs l'un comme l'autre sur bien des points, ils apportent tous deux à l'entreprise commune cette sincérité, cette générosité, cet élan vers le mieux, qui en font une œuvre de bonne volonté et de raison.

Juin 1907. Madeleine Clédat.

CHRONIQUE DE L'UNIVERSITÉ

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 14 mars 1908

Présidence de M. le Recteur.

Communications diverses. — M. le Recteur donne lecture d'une lettre par laquelle la Société géologique de Londres remercie l'Université lyonnaise de s'être fait représenter aux fêtes données à l'occasion de son centenaire, par M. le professeur Offret.

Le Sénat de l'Université François-Joseph exprime ses remerciements pour la part que l'Université de Lyon a prise au deuil qui l'avait frappée dans la personne du professeur Meltz de Lomnitz.

Lettre de M. Lévy-Schneider, qui remercie le Conseil de sa désignation pour la suppléance de M. Charléty dans le cours d'histoire de Lyon et de la région lyonnaise.

L'Université d'Oviedo s'apprête à célébrer son 3e centenaire : l'Université de Lyon est invitée à se faire représenter aux fêtes qui seront données à cette occasion du 20 au 30 septembre 1908.

Sont désignés pour faire partie du jury d'agrégation : M. le doyen Depéret, pour les sciences naturelles ; M. Kleinclauz, professeur à la Faculté des lettres, pour l'agrégation des jeunes filles.

Par arrêté ministériel, M. Couturier, docteur ès sciences, est nommé, sans limite de temps, à partir du 1er mars 1908, maître de conférences à la Faculté des sciences. Un décret du 2 mars nomme M. Couturier professeur adjoint à ladite Faculté, à dater du 1er mars. M. Nogier, agrégé près la Faculté de médecine, est chargé, du 1er mars au 31 octobre 1908, d'un cours de physique médicale à ladite Faculté. M. Galissot, assistant à l'Observatoire de Lyon, est nommé aide astronome en remplacement de M. Morel, admis à faire valoir ses droits à la retraite. A partir du 1er janvier 1908, M. Luizet, astronome adjoint à l'Observatoire de Lyon, et M. Merlin, aide astronome, sont promus à la classe supérieure.

Un congé est accordé, sur sa demande, du 1er mars au 31 mai 1908, à M. Poncet, professeur de clinique chirurgicale. M. Villard, agrégé à la Faculté de médecine, est chargé du cours pendant la durée du congé de M. le professeur Poncet.

M. Latarjet, docteur en médecine, est chargé, du 1er février au 30 octobre 1908, des fonctions d'agrégé (Anatomie) à la Faculté de médecine, en remplacement de M. Ancel, appelé à d'autres fonctions ; il est chargé, en outre, pendant la même période, des fonctions de chef de travaux d'anatomie à ladite Faculté.

M. Mignon, agrégé d'italien, professeur d'italien au lycée de Lyon, est chargé, en outre, jusqu'à la fin de la présente année scolaire, de faire, par semaine, deux conférences de langue et littérature italiennes à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Conférences de M. Backer. — Elles auront lieu les 29 et 30 avril, et porteront sur l'histoire du théâtre au temps de Shakespeare.

Observatoire. — Il est procédé à l'élection de deux membres de la Commission chargée de recevoir le sidérostat que l'Observatoire de Lyon propose d'acquérir : sont élus : MM. Gouy, professeur à la Faculté des sciences, et Guillaume, aide astronome à l'Observatoire.

Fondations Crouzet et Falcouz. — Conformément à l'avis émis par la Faculté de médecine, M. Regaud, agrégé, est désigné comme bénéficiaire de la somme qui doit revenir pour l'année 1908 à la Faculté de médecine sur la caisse des recherches scientifiques alimentée par le legs Crouzet.

M. Paul Courmont, agrégé à la Faculté de médecine, est autorisé, sur sa demande, à représenter l'Université lyonnaise au Congrès de la tuberculose, qui se tiendra à Washington, en septembre 1908. Le Conseil décide, sur les propositions qui lui sont faites par la Faculté de médecine, d'attribuer à M. P. Courmont les disponibilités : 1° du legs Crouzet afférentes à l'année 1909 ; 2° de la fondation Falcouz pour l'année 1906 ; 3° l'annuité en cours de cette même fondation. M. Courmont, désireux de servir utilement les intérêts de l'Université, demande que chaque doyen veuille bien lui remettre une note où se trouverait précisée la mission qu'il lui propose d'accomplir.

Chef de laboratoire. — M. Adrien Pic, professeur à la Faculté de médecine, demande à nouveau le rétablissement du poste de chef de laboratoire du service de thérapeutique, supprimé l'an dernier, ainsi que de l'allocation de 1.000 francs qui y était affectée. Après un échange d'observations et conformément à l'opinion émise par la Commission des finances, le Conseil décide le rétablissement du poste de chef de laboratoire ainsi que du crédit de 1.000 francs, mais à la condition que cette allocation profite intégralement à un bénéficiaire unique.

Vœu de l'Université de Poitiers. — Le Conseil de l'Université de Poitiers émet le vœu que le diplôme de fin d'études de l'enseignement

secondaire des jeunes filles, entouré, s'il y a lieu, de garanties suffisantes, soit assimilé aux baccalauréats de l'enseignement secondaire masculin, et qu'il ouvre l'accès des Facultés ainsi que des diverses licences de l'enseignement supérieur. Le Conseil décide de renvoyer ce vœu aux diverses Facultés qui l'examineront et donneront leur avis.

Grand amphithéâtre des Facultés de droit et des lettres. — M. le doyen Clédat exprime le vœu que M. le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts veuille bien décider que la décoration de la grande muraille qui forme le fond de la salle soit enfin exécutée et que l'artiste auquel ce travail sera confié soit désigné. Ce vœu est adopté par le Conseil.

Institut de géographie. — M. le Recteur annonce la prochaine création, à Grenoble, d'un institut de géographie et de géologie alpines, qui sera installé à l'évêché : il exprime le désir que l'institut de géographie de Lyon revête le caractère de généralité qui va être donné à celui de Grenoble, notamment par l'adjonction de la géologie.

Rapport de M. Flamme. — Il est entendu que ce rapport sera adressé aux autres Universités.

Séance du 23 mai 1908

Présidence de M. le Recteur.

Communications diverses. — M. le Recteur fait part au Conseil du décès de M. Zévort, recteur de l'Académie de Caen, et de celui de M. Joseph Wertheimer, professeur honoraire de linguistique et de philologie à l'Université de Genève. M. le doyen Clédat annonce qu'il a eu connaissance du décès de M. Lefébure, qui fut jadis attaché à la Faculté des lettres de Lyon. M. le doyen Caillemer annonce celui de M. l'abbé Chevalard, professeur honoraire de l'Université.

M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit, et M. Tripier, professeur à la Faculté de médecine, sont admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite à dater du 1er mai 1908. Toutefois, MM. Caillemer et Tripier resteront en fonctions jusqu'au 1er novembre. M. Caillemer est nommé doyen honoraire à partir de cette dernière date. M. le Recteur exprime, au nom du Conseil, les regrets que laisseront à l'Université des collaborateurs aussi précieux.

M. Neveu-Lemaire, agrégé à la Faculté de médecine, est autorisé, par arrêté ministériel, à s'absenter pendant un mois, à dater du 15 mai 1908.

M. Rauin, maître de conférences, est promu de la troisième classe à la seconde. (Arrêté du 7 avril.)

Un arrêté ministériel du 7 mai approuve la délibération du Conseil

de l'Université de Lyon, portant création, à partir du 1er mars, d'un emploi de chef de laboratoire de thérapeutique.

Lettre de M. Regaud, agrégé à la Faculté de médecine, par laquelle il remercie le Conseil de l'allocation qui lui a été accordée sur la caisse des recherches scientifiques.

Par arrêté du 22 avril, l'Association générale des Etudiants de Lyon reçoit du Ministère de l'Instruction publique une subvention de 900 francs.

Lettre de M. de Martonne, professeur à la Faculté des lettres, qui exprime de vifs remerciements à l'adresse de M. le gouverneur Galliéni, dont la bienveillante intervention a fait obtenir une très intéressante collection de cartes topographiques de Madagascar.

Communication d'une circulaire adressée par le Ministre de la Marine, le 20 décembre 1907, aux autorités maritimes pour leur rappeler que toutes personnes exerçant une fonction rétribuée par l'Etat, un département ou une commune, ne peuvent obtenir une concession de pêche sur le domaine public maritime.

Lettre de M. le Doyen de la Faculté des sciences, qui informe le Conseil qu'aucun professeur de cette Faculté n'a manifesté de désir de représenter l'Université de Lyon aux fêtes d'Oviédo.

La municipalité de Faenza célébrera prochainement le 3e centenaire de la naissance de Torricelli : l'Université de Lyon est invitée à se faire représenter aux fêtes qui seront données à cette occasion.

M. le Ministre de l'Instruction publique donne avis qu'un Congrès international des sciences historiques se tiendra à Berlin du 6 au 12 août prochain ; il prie M. le Recteur de lui indiquer les professeurs qui sont disposés à se rendre à Berlin à cette occasion, soit comme délégués, soit à titre personnel.

Un Congrès de l'enseignement du dessin et des beaux-arts sera tenu à Londres au mois d'août prochain.

La Ligue nationale contre l'alcoolisme tiendra son 2e Congrès à Lyon, du 28 au 31 mai 1908.

Un Congrès historique international de la Guerre de l'Indépendance et de son époque (1807-1815) aura lieu à Saragosse, du 14 au 20 octobre 1908.

Travaux pratiques de médecine légale. — Sur la demande de M. le professeur Lacassagne, et après avis favorable du Conseil de la Faculté de médecine, il est décidé que ces travaux auront lieu en janvier et en février.

Comptes d'administration. — Le Conseil approuve les comptes d'administration afférents à l'année 1907, présentés par M. le Recteur, pour l'Université, et par MM. les Doyens, pour les Facultés, ainsi que les budgets additionnels pour 1908.

Annales de l'Université. — M. le Recteur donne lecture d'un rapport de M. le professeur Lameire, agent exécutif du Comité des Annales de l'Université, qui expose que quatre demandes d'impression, émanant de MM. Autonne, Gaillet, Gaillard et Mayet, ont été accueillies favorablement par le Comité ; mais comme les frais nécessités par l'insertion de ces travaux dépasseraient de 1.024 fr. 60 les crédits actuellement disponibles, qui s'élèvent à 6.589 fr. 33, il propose de faire subir aux intéressés une réduction proportionnée, au marc le franc. Le Conseil de l'Université ratifie purement et simplement les conclusions du Comité des Annales.

Etudiants étrangers. — L'*International Academic Comittee* demande à l'Université de Lyon si elle veut bien faire inscrire dans la publication qu'elle édite les indications de nature à intéresser les étudiants étrangers. Il est décidé de souscrire à une page entière de cette publication, moyennant la somme d'une livre (25 francs).

Commission du chauffage. — Les conclusions de cette commission sont adopteés par le Conseil. Mais aucune décision n'est prise en ce qui concerne les marchés à conclure, dont l'examen est renvoyé aux Facultés intéressées.

Séance du 13 juin 1908

Présidence de M. le Recteur.

Absent excusé : M. J. Courmont.

Congrès. — Les organisateurs du Congrès d'éducation morale et sociale qui siégera à Londres, du 25 au 29 septembre 1908, insistent pour que l'Université de Lyon se fasse représenter. M. le doyen Hugounenq, sans prendre à cet égard un engagement ferme, fait part au Conseil de son intention d'assister à ce Congrès ; il est entendu qu'il représenterait, en ce cas, l'Université lyonnaise.

L'Université d'Oviédo insiste pour que l'Université de Lyon envoie un délégué aux fêtes qu'elle organise.

L'Université de Lyon sera représentée au Congrès des sciences historiques de Berlin par MM. Waddington et Legrand ; au Congrès de philosophie d'Heidelberg par MM. Chabot et Goblot.

Décanat de la Faculté des sciences. — La Faculté des sciences a proposé pour le décanat, en première ligne, M. Depéret, en deuxième ligne, M. Vignon. Le Conseil de l'Université ratifie ces propositions.

Chaire d'anatomie pathologique. — Le Conseil de la Faculté de médecine ayant voté le maintien de cette chaire, devenue vacante par suite de la mise à la retraite de M. le professeur Tripier, le Conseil de l'Université se prononce dans le même sens.

Vœu de l'Université de Poitiers. — Le Conseil examine le vœu formulé par l'Université de Poitiers et tendant à admettre l'équivalence, en ce qui concerne l'accès aux Facultés, du diplôme de fin d'études délivré aux jeunes filles avec le baccalauréat. Les Facultés de droit, de médecine et des sciences se sont prononcées contre ce vœu : la Faculté des lettres s'est déclarée favorable. Après un échange d'observations, après avoir pris connaissance des conclusions formulées par la Fédération nationale des professeurs de lycées, ainsi que d'un rapport de M. le doyen Caillemer, signalant l'existence d'une circulaire du 29 février 1904 ayant trait à la question, le Conseil de l'Université repousse le vœu d'équivalence par 8 voix contre 3.

Annales de l'Université. — Une subvention de 440 francs est allouée au Comité des Annales pour parfaire les crédits nécessaires à l'impression d'un ouvrage de M. le professeur Regnault.

Comité Marcelin Berthelot. — Un comité d'initiative vient de se constituer à Paris, sous la présidence de M. Emile Loubet, en vue d'élever, à Paris, un monument destiné à commémorer la mémoire de Marcelin Berthelot. Des comités régionaux devront se constituer à raison d'un comité par centre académique. Des sous-comités seront placés sous la présidence des inspecteurs d'Académie. Cette organisation, d'après les instructions de M. le Ministre, devra être établie avant le 1er juillet. M. le Recteur propose de constituer un Comité provisoire, dont la mission sera d'assurer la constitution d'un comité définitif. Sont désignés pour en faire partie : MM. les Doyens, M. le doyen honoraire Lortet, MM. les professeurs Cazeneuve, Vignon, Barbier, Gouy, Morat, Goblot. La première réunion est fixée au jeudi 18 juin.

Chaire de physique médicale. — Le Conseil de la Faculté de médecine demande que la chaire de physique médicale, dont il a voté le maintien, soit prise en charge par l'Université aux lieu et place de la chaire de chirurgie infantile qui passerait à l'Etat. La Commission des finances, saisie de ce vœu, propose d'examiner au préalable s'il ne conviendrait pas de transformer la chaire de physique médicale en une clinique ou, plus exactement, en un service des applications de la physique à la médecine. M. le doyen Hugounenq fait observer que cette question préjudicielle ne saurait être tranchée sans que la Faculté de médecine ait été mise à même de l'examiner. Il est décidé, conformément à l'avis déjà émis par M. le Recteur, que la question sera soumise à cette Faculté et qu'aucune décision ne sera prise avant de connaître son opinion.

Chaire de sanscrit et de grammaire comparée. — Le Conseil se préoccupe de la vacance probable et prochaine de cette chaire ; diverses vues sont échangées au sujet de sa transformation possible.

Cours annuels. — Le Conseil procède au renouvellement, pour l'année 1908-09, des cours rétribués par l'Etat, l'Université, la ville de Lyon, etc. Les propositions des Facultés sont accueillies sans aucune modification.

Cours d'histoire grecque. — M. le doyen Clédat demande que le cours d'histoire grecque soit attribué directement à M. Homo, qui était jusqu'à présent le suppléant de M. Legrand. Approuvé.

Chauffage. — Le Conseil s'occupe de la question de l'adjudication du coke pour les Facultés de médecine et des sciences. Les propositions de la maison Streichenberger sont acceptées.

Séance du 16 juillet 1908

Présidence de M. le Recteur.

Communications diverses. — M. Depéret est, à nouveau, nommé doyen de la Faculté des sciences pour une période de trois années.

M. Cestre, maître de conférences de langue anglaise, est appelé, en la même qualité, à la Faculté des lettres de Bordeaux, pour l'année 1908-1909. M. Caziaman, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Bordeaux, est nommé maître de conférences de langue anglaise à la Faculté des lettres de Lyon, à partir du 1er novembre 1908.

Lettre faisant part du décès de M. Karl Pelz, professeur de géométrie descriptive à l'Université de Prague.

Lettre de M. le Recteur de Dijon annonçant que le Conseil de l'Université de Dijon, qui a repoussé le projet de l'Université de Lille tendant à procurer aux Universités des ressources nouvelles, ne s'est pas associé davantage aux conclusions émises à ce sujet par le Conseil de l'Université de Lyon.

M. le Recteur donne lecture d'une lettre par laquelle M. Jules Cambon, ambassadeur à Berlin, l'informe que M. Kornfeld, directeur d'une librairie médicale, offre gracieusement à l'Université lyonnaise un certain nombre de volumes : après entente avec M. le Bibliothécaire, cinquante volumes ont été choisis. Des remerciements ont été adressés à M. J. Cambon, ainsi qu'à M. Kornfeld.

Le 19 juillet sera inauguré, à Catane, un monument élevé en l'honneur du naturaliste Giuseppi Gioeni.

M. le Recteur a reçu communication du programme du Congrès de philosophie d'Heidelberg.

Un premier congrès international du froid se tiendra à la Sorbonne, du 5 au 10 octobre prochain. MM. Jules Courmont et Vautier seront priés de vouloir bien y représenter l'Université de Lyon.

Un premier congrès des sciences administratives sera ouvert à Bruxelles, en 1910.

Une Association s'est fondée qui est destinée à réaliser un groupement des Universités et des grandes écoles de France pour fortifier nos rapports avec l'Amérique latine. M. Liard en est le président, MM. Levasseur et Appell, les vice-présidents. L'Université de Lyon accorde à cette œuvre tout son appui moral.

Offre d'une œuvre d'art. — M. le Recteur donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Maire de Lyon lui demande si l'Université serait disposée à recevoir un groupe en bronze du sculpteur J. Dubois : « La Mort et le Bûcheron », qui pourrait être affecté, après autorisation de M. le Ministre des Beaux-Arts, aux palais des Facultés. Il est entendu que M. le Recteur ira se rendre compte des dimensions de ce groupe et de l'affectation qu'il serait susceptible de recevoir.

Rapports. — Rapport de M. Courant sur les résultats de son enseignement de chinois moderne et de son cours public relatif à l'Extrême-Orient qui ont été fréquentés notamment par des élèves de la Chambre de Commerce et par quelques étudiants de la Faculté de droit.

Rapport de M. Louis sur le service photographique au cours de l'année 1906-1907. Les recettes ont été de 2.486 fr. 85, les dépenses de 1.114 francs. La découverte de la photographie des couleurs assure à ce service une utilité nouvelle.

Rapport de MM. les Doyens sur les dispenses de droit d'inscription qui ont atteint les chiffres de : 34 pour la Faculté de droit ; 44 pour la Faculté de médecine ; 17 pour la Faculté des sciences et 3 (dont une cédée par la Faculté des sciences) pour la Faculté des lettres.

Chaire de physique médicale. — Les questions que soulève cette chaire ne peuvent être actuellement examinées, la Commission à laquelle elles sont soumises n'ayant pu encore formuler ses conclusions.

Fraudes au baccalauréat. — M. le Recteur expose au Conseil, qu'au cours des épreuves écrites du baccalauréat, deuxième partie, mathématiques, un des surveillants a saisi entre les mains d'un candidat X... une table de logarithmes appartenant à un autre candidat Y..., et contenant une feuille de papier sur laquelle une des questions d'arithmétique était traitée. L'écriture n'était pas celle du premier candidat. La Commission des affaires contentieuses et disciplinaires a entendu les deux inculpés et, au nom de cette Commission, M. Caillemer, lit le rapport qu'il a rédigé. M. le Recteur annonce alors que l'écriture du document incriminé est celle d'un troisième candidat Z..., dont le nom n'a pas encore été prononcé. Le Conseil décide de surseoir à

statuer afin que ce troisième candidat soit compris dans les poursuites engagées. Les trois inculpés seront convoqués, le samedi 18 juillet devant la Commission des affaires disciplinaires et le Conseil siégera le jeudi 23 juillet, afin de solutionner cette affaire.

Séance du 23 juillet 1908

Présidence de M. le Recteur.

Communications diverses. — M. Grignard est nommé professeur adjoint ; M. Mariéjol, professeur à la Faculté des lettres, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. M. le Recteur adresse à ces messieurs, au nom du Conseil de l'Université, toutes ses félicitations.

Décanat de la Faculté de droit. — M. le Recteur donne lecture du procès-verbal de la séance tenue le 19 juillet 1908 par la Faculté de droit, et dans laquelle des présentations ont été faites pour le décanat. Ont été présentés : en première ligne, M. Flurer : en deuxième ligne, M. Josserand. Après cette lecture, le Conseil de l'Université procède à son tour aux présentations d'usage. M. Flurer est présenté en première ligne, M. Josserand en deuxième ligne. M. le Recteur profite de l'occasion qui lui est offerte pour adresser à nouveau à M. le doyen Caillemer les vifs remerciements du Conseil pour les services éminents qu'il a rendus au cours des trente-trois années de son décanat.

Groupement des Universités et grandes Écoles de France. — M. le Recteur a reçu de M. Appell une lettre sollicitant l'adhésion et la souscription de l'Université de Lyon. Les conclusions de la Commission des finances, qui propose une souscription annuelle de 50 francs, sont adoptées.

Commission des finances. — M. Fabia demande à M. le Recteur si les assesseurs des doyens ont qualité de plein droit pour remplacer ceux-ci à la Commission des finances, au cas d'empêchement. Sur la réponse négative de M. le Recteur, il est entendu que des présentations seront faites par le Conseil, qui élira des membres suppléants.

Laboratoire de Tamaris-sur-Mer. — M. le Recteur donne lecture d'une lettre par laquelle M. le doyen Depéret demande qu'une somme de 500 francs soit allouée au laboratoire de Tamaris-sur-Mer. Elle ferait face aux dépenses nécessitées par des réparations urgentes. Cette lettre est rapprochée d'une demande émanant également de M. le Doyen de la Faculté des sciences et tendant à obtenir le rattachement au budget extraordinaire de ladite Faculté d'une somme de 321 francs versée par la commune de La Seyne (Var), à titre de subvention pour le laboratoire de Tamaris, en 1908. Le Conseil, estimant que cette dernière somme pourra vraisemblablement être affec-

tée au règlement des réparations à effectuer, vote un crédit de 250 fr. Au cas où la subvention servie par la commune de La Seyne aurait une destination spéciale, la question serait de nouveau examinée par le Conseil.

Fraude au baccalauréat. — Le Conseil examine à nouveau l'affaire disciplinaire qui était venue devant lui lors de la précédente réunion, et qui avait été renvoyée afin de permettre à M. le Recteur d'impliquer dans les poursuites un troisième candidat au baccalauréat, Z...

Après lecture du rapport rédigé par M. le doyen Caillemer, au nom de la Commission des affaires disciplinaires, les trois candidats X..., Y..., Z..., sont introduits l'un après l'autre auprès du Conseil. Le candidat X... affirme ne s'être pas servi du document incriminé, mais refuse d'indiquer la raison pour laquelle il s'est emparé de cette pièce. Le candidat Z... reconnaît que le document trouvé en la possession de son camarade est bien son œuvre, mais déclare ignorer absolument comment ce document a pu passer entre les mains de X... Le candidat Y... certifie qu'il n'a pas utilisé ce document suspect et qu'il ne l'a pas transmis. Après cette audition des trois inculpés, le Conseil vote sur les propositions de sa Commission qui sont adoptées. Il est jugé à la majorité que MM. Y... et Z... doivent être mis hors de cause et renvoyés des fins de la poursuite. A la majorité, le Conseil reconnaît M. X... coupable de l'infraction qui lui est reprochée et prononce contre lui l'interdiction de subir aucun examen devant les Facultés et écoles pendant les deux années scolaires 1908-09, 1909-10. Il pourra donc se présenter au plus tôt à la session de novembre 1910. De plus le Conseil décide, à la majorité, que sa décision sera affichée dans les Facultés, mais sans qu'il soit fait mention du nom du coupable.

VARIÉTÉS

Rapport de M. STEEG, député, sur le Budget de l'Instruction publique pour 1908

LA VIE DES UNIVERSITÉS

Suite

II. — MOYENS DE STIMULER L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE DES UNIVERSITÉS

1° *Accroître leur cohésion.* — Qu'on adopte ou non cette mesure, il ne sera pas mauvais de chercher à stimuler l'activité scientifique des Universités, des grandes comme des petites, de l'Université parisienne comme des provinciales. Cette activité est — nous l'avons vu — plus grande qu'on ne le dit quelquefois. Elle rencontre néanmoins des obstacles qu'il serait bon d'aplanir.

L'activité scientifique des Universités serait plus considérable s'il existait entre les éléments qui les composent une solidarité plus étroite. On sait qu'un des grands avantages que nous promettaient avec raison les réformateurs de l'enseignement supérieur tenait précisément à la fécondité nécessaire du rapprochement des diverses sciences au sein de la même Université. De tels rapprochements ont été tentés, et l'expérience prouve leur utilité. A Montpellier, des professeurs de la Faculté de médecine, de la Faculté de droit et de la Faculté des sciences ont fait aux étudiants en philosophie des conférences pleines d'intérêt sur la physiologie cérébrale, l'aliénation mentale, la logique des sciences, l'influence de la logique sur l'évolution du droit. Inversement, un philosophe a fait un cours de psychologie à la clinique des maladies mentales. A Bordeaux, des professeurs de sciences ont soit admis les étudiants en philosophie à leurs cours sur la théorie physique, soit consenti à faire, pour leur faciliter l'étude de Leibniz, des conférences sur le calcul infinitésimal. Des maîtres de la Faculté de médecine viennent enseigner aux futurs professeurs de lettres ou de sciences les règles de l'hygiène scolaire et de l'hygiène mentale. Il est question, pour organiser à la Faculté des sciences un enseignement de l'océanographie, de faire appel à la Faculté des lettres. A Toulouse, des professeurs de médecine légale et de médecine mentale apportent leur concours aux professeurs de droit pénal (1).

D'autres efforts dans le même sens sont tentés, sans doute, un peu

(1) Renseignements contenus dans les rapports des doyens.

partout. D'une manière plus générale, la réforme de la licence ès lettres favorisera cette pénétration des diverses Facultés. Déjà, avant cette réforme, tout candidat devait choisir une matière, dite « matière à option », sur laquelle portait une interrogation orale, et il pouvait la choisir parmi toutes les matières enseignées à l'Université, si bien qu'on voyait des candidats à la licence philosophique demander à être interrogés sur la physiologie, enseignée à la Faculté des sciences ou sur l'économie politique, enseignée à la Faculté de droit. Mais la réforme récente décide que, pour la licence philosophique et la licence historique, la « matière à option » donnera lieu à deux épreuves (l'une écrite, l'autre orale) et à deux notes. En outre, elle dispense d'une composition écrite et d'une interrogation des candidats déjà pourvus de certains titres délivrés par l'une ou l'autre des trois autres Facultés.

Ces mesures n'inviteront pas seulement les étudiants à élargir leur horizon scientifique ; elles multiplieront, entre les professeurs, les contacts et les échanges d'idées. A ce point de vue, elles sont des plus utiles. La vie collective en effet, dans nos Universités, manque d'intensité. Chacun va faire son cours à l'heure qu'il a choisie, sans s'occuper de son voisin : chacun entretient le Doyen de ses affaires sans en saisir l'assemblée de la Faculté : souvent on n'apprend que par hasard les nouvelles qui intéressent le corps auquel on appartient : combien d'initiatives heureuses demeurent sans écho par suite de cette incoordination des efforts ! Et pourtant les Facultés sont des organismes de dimensions assez restreintes pour que les efforts soient coordonnés. L'Université est un corps plus imposant dont la vie collective est, par suite, encore moins apparente. Plus elle est grande moins elle a d'occasions de se rassembler. Certaines Universités conservent l'habitude de tenir en novembre une séance solennelle de rentrée : c'est leur unique assemblée générale. Elle fait défaut à Paris et dans quelques grandes villes de province. Le corps est trop étendu, souvent trop dispersé, pour que ses membres aient l'impression d'être liés les uns aux autres.

L'unique lien, c'est le Conseil de l'Université, composé de représentants des diverses Facultés sous la présidence du Recteur. Mais ses décisions demeurent souvent ignorées de la masse des professeurs : ce cerveau collectif ne donne pas toujours à toutes les parties de l'organisme une vive conscience de leur solidarité. Ne pourrait-on pas remédier à cette situation : exiger la publication, au sein de l'Université, des délibérations de son Conseil ? doubler, au moins dans les grandes Universités, le nombre des représentants élus par chaque Faculté, de manière à intéresser à la vie collective un plus grand nombre de professeurs ? multiplier entre eux les contacts, même mondains, ainsi qu'essaye de le faire à Paris l'éminent vice-recteur ?

L'activité scientifique ne peut qu'être stimulée par les échanges d'idées entre esprits également cultivés mais diversement orientés. L'isolement où se complaisent certains universitaires ne tarde pas à leur inspirer pour l'Université une indifférence qui nuit à la science.

2° *Augmenter leur liberté.* — Cette indifférence, d'ailleurs rare, deviendrait tout à fait exceptionnelle si la vie collective présentait un intérêt plus vif, si les affaires débattues dans les assemblées universitaires avaient plus d'importance, si l'autonomie des Universités était plus réelle. Le meilleur moyen de solliciter l'activité intellectuelle de ces grands corps et de coordonner les efforts de leurs membres, c'est de leur donner plus de liberté. En dépit de ses dimensions presque excessives, l'assemblée d'une Faculté parisienne est plus vivante que celle d'une Faculté provinciale, parce que le Ministre lui permet de poser des questions plus graves, d'examiner plus souvent des candidatures, d'élaborer des projets de réformes et d'espérer que ces décisions obtiendront la sanction du pouvoir.

Mais il est d'autres moyens d'accroître leur liberté, celle même de l'Université parisienne. Il est, en effet, des servitudes qui pèsent sur tous et qu'il serait temps d'abolir : ce sont celles qui résultent de notre système de concours. En veut-on quelques exemples ? L'agrégation des lycées est un concours auquel se présentent les meilleurs élèves des sciences et des lettres. Or, le programme de ce concours, élaboré par une commission ministérielle, est unique pour la France entière. Tout professeur d'Université qui a la chance d'avoir pour étudiants des candidats à l'agrégation perd, par suite, le droit de concevoir son enseignement à sa guise : il doit se conformer au programme du concours, traiter les questions qui y sont inscrites, lire les auteurs dont la liste y figure.

En consultant les affiches des Facultés, on s'aperçoit que, malgré leur autonomie légale, plusieurs donnent le même enseignement, expliquent les mêmes textes : c'est que leur autonomie n'est que théorique ; le concours d'agrégation les en prive. Et leur servitude est d'autant plus absolue que la variété des étudiants d'une Faculté est plus grande et plus grande la variété des programmes de leurs concours.

Les professeurs parisiens ne sont assujettis qu'à la tyrannie du concours de l'agrégation des lycées de garçons ; les professeurs provinciaux qui préparent des étudiantes en vue de l'agrégation des lycées de jeunes filles, et des professeurs ou instituteurs en vue de l'inspection primaire doivent tenir compte, en choisissant leur sujet de cours, des préoccupations, parfois contradictoires, de leur clientèle bigarrée. C'est dire que leur choix n'est pas libre. On leur rendrait la liberté en supprimant les programmes de ces concours. Sans doute, on indi-

querait aux candidats le nom des sciences sur lesquelles ils seraient interrogés, mais on leur laisserait le soin de choisir le moyen de les étudier. L'examen serait la sanction normale des études librement conduites, au lieu d'être le but qui en fausse la direction par la fascination tyrannique qu'il exerce. Etudiants et professeurs travailleraient en toute indépendance, et cette indépendance augmenterait leur activité scientifique. Autant les examens, comme la nouvelle licence ès lettres et le diplôme d'études supérieures, dont le programme est laissé à l'initiative des Facultés, favorisent la liberté intellectuelle, autant l'entravent ceux dont le programme est imposé à toutes.

De grands efforts ont été accomplis depuis trente ans pour opérer dans l'enseignement supérieur une décentralisation libérale, mais les mêmes tentatives n'étaient pas faites dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire : et comme — si paradoxal que cela puisse paraître — ce sont les concours donnant accès à ces deux enseignements qui sanctionnent le plus souvent les études supérieures, cette différence dans l'orientation des divers ordres d'enseignement annihile les meilleures intentions des Universités ; les concours tyranniques du primaire et du secondaire suppriment la liberté et stérilisent l'activité de l'enseignement supérieur.

3° *Augmenter leurs ressources matérielles. Par des économies.* — Arrivons aux difficultés d'ordre matériel. Pour augmenter leur rendement scientifique, les Universités, même les plus riches, ont besoin d'argent. Elles pourraient s'en procurer en faisant quelques économies. Elles économiseraient volontiers certaines sommes que l'autorité centrale les oblige à dépenser. C'est ainsi qu'elles souhaitent la disparition d'un fonctionnaire, le « receveur des droits universitaires », qui prélève sur leurs revenus une dîme qu'elles jugent excessive. Il est curieux d'observer, en effet, que les Universités ne sont pas estimées capables d'encaisser elles-mêmes leurs recettes. Tandis que chaque lycée possède son trésorier, l'économe, entre les mains de qui les parents versent les contributions scolaires et le prix de pension, l'Université doit recourir, pour toucher les droits qui lui reviennent, aux offices — avantageux surtout pour lui — d'un fonctionnaire étranger. On ferait une économie en chargeant de ce soin le secrétaire du Conseil, qui se contenterait d'un traitement plus modeste.

D'autres rouages de même nature pourraient être supprimés au profit des caisses universitaires. Tandis que les Universités sont déclarées autonomes, leurs bibliothèques ne le sont pas. On pourrait dire qu'il n'y a en France qu'une bibliothèque universitaire. Les bibliothécaires des Universités provinciales sont, en effet, les subordonnés du bibliothécaire de la Sorbonne, qui est leur inspecteur général. Ils

ne dépendent pas du Conseil de l'Université. Ils peuvent être obligés, sur un ordre venu de Paris, de faire telle ou telle acquisition, même s'ils la jugent inutile ou trop coûteuse.

D'autre part, chaque bibliothèque reçoit de Paris des volumes : elle les reçoit souvent trop longtemps après leur publication : c'est qu'avant de lui parvenir, ils ont dû être examinés au Ministère par une commission dont les choix sont, à leur tour, revisés par les bureaux. Les Universités estiment qu'on pourrait leur témoigner plus de confiance : aux acquisitions qu'on leur impose soit à titre onéreux, soit même à titre gracieux, elles préféreraient des acquisitions volontaires. Qu'on les laisse libres de faire des économies sur des publications dont l'utilité est contestable, afin de pouvoir se procurer celles qui sont indispensables. D'autre part, au lieu de dépenser en jetons de présence et en formalités inutiles l'argent consacré aux commissions ministérielles chargées d'examiner les ouvrages pour lesquels les éditeurs demandent des souscriptions, pourquoi ne pas le distribuer entre les Facultés et prier les éditeurs de s'adresser à leurs bibliothécaires ? Pourquoi le Ministère achète-t-il des livres ?

Le Ministère doit administrer, mais son rôle n'est pas de se faire le plus gros client des libraires. Peut-être ceux-ci devront-ils faire quelques efforts supplémentaires quand, au lieu de s'adresser à un bureau unique de la rue de Grenelle, ils devront faire connaître leurs livres aux diverses Universités ; mais nous ne sommes pas chargés d'économiser les efforts de ces honorables commerçants ; nous sommes chargés d'économiser les deniers de l'Etat ou d'en faire le meilleur emploi possible.

C'est pourquoi nous venons de signaler deux ou trois moyens d'augmenter, sans bourse délier, par la suppression d'inutiles rouages centralisateurs, les ressources matérielles des établissements d'enseignement supérieur.

Par une réforme des droits universitaires. — Avouons, toutefois, que cette augmentation serait faible. Plusieurs Universités attendent une augmentation plus sensible d'une réforme des droits universitaires. A l'heure présente, tout candidat à un grade d'enseignement supérieur (1) paye, outre ses droits d'inscription, un double droit d'examen et de diplôme.

Les droits d'inscription sont acquis à l'Université ; les droits d'examen et de diplôme sont destinés à l'Etat ; mais le droit de diplôme est remboursé au candidat lorsqu'il échoue. Les Universités de Lille et de Bordeaux demandent la suppression de ce remboursement et la

(1) Sauf les candidats aux baccalauréats délivrés par les Facultés des sciences et des lettres.

fusion des droits d'examen et de diplôme. Et elles proposent d'abaisser le taux de ce double droit, mais d'élever celui des droits d'inscription. Si leur projet est adopté, l'étudiant qui réussirait du premier coup à son examen payerait, par suite de l'abaissement des droits d'examen, une somme moins élevée que sous le régime actuel. Et pourtant, l'État ne perdrait rien, grâce à la suppression du remboursement en cas d'échec. Quant aux Universités, leur gain serait appréciable, grâce à l'élévation des droits d'inscription.

Voici un tableau, dressé par le Conseil de l'Université de Bordeaux, qui résume les modifications projetées :

NOMS DES EXAMENS	TOTAL des droits actuels : examen, certificat, visa et diplôme.	TARIF PROPOSÉ	DIFFÉRENCE	ACCROISSEMENT PROPOSÉ du droit d'inscription	SURCHARGE NETTE
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Droit					
Capacité...........	130	60	— 79	+ 80	— 10
Baccalauréat............	465	400	— 65	+ 80	+ 15
Licence.................	285	250	— 35	+ 40	+ 5
Doctorat.	445	410	— 35	+ 40	+ 5
Médecine et Pharmacie					
Doctorat en médecine...	635	500	— 135	+ 160	+ 25
Chirurgien-dentiste	260	150	— 110	+ 120	+ 10
Sage-femme de 1re classe.	135	140	+ 5	»	+ 5
— de 2e classe.	85	90	+ 5	»	+ 5
Pharmacien de 1re classe	765	650	— 115	+ 120	+ 5
Herboriste de 1re classe.	105	110	+ 5	»	+ 5
— de 2e classe.	85	90	+ 5	»	+ 5
Sciences					
Baccalauréat............	140	150	+ 10	»	+ 10
Certificat PCN	85	60	— 25	+ 40	+ 15
Licence.................	135	100	— 35	+ 40	+ 5
Doctorat....	145	150	+ 5	»	+ 5
Lettres					
Baccalauréat............	140	150	+ 10	»	+ 10
Licence	105	70	— 35	+ 40	+ 5
Doctorat	145	150	+ 5	»	+ 5

Les auteurs de ce projet ont calculé que l'application de ce tarif dans la seule Académie de Bordeaux aurait donné à l'Etat, en 1906, et de nouveau en 1907, une recette supplémentaire de 15.000 à 20.000 francs, à l'Université bordelaise une recette supplémentaire de 40.000 francs. Sans doute on peut discuter ce calcul : on n'a pas prévu, en l'établissant, que les étudiants, menacés de ne plus rien revoir en cas d'échec, des sommes consignées avant l'examen, pourraient bien hésiter davantage avant de s'y présenter : le nombre des candidats aux divers grades pourrait donc diminuer ; il ne faut pas trop compter sur un accroissement des recettes de l'Etat. Le projet n'en mérite pas moins d'être pris en sérieuse considération. Nos droits universitaires sont modérés ; ils frappent, en général, un public qui accueillerait sans récrimination un relèvement (1). En prenant pour base les modifications prudentes que proposent les Universités de Lille et de Bordeaux, on pourrait, par ce procédé, augmenter, sans qu'il en coûte rien à l'Etat, les ressources des Universités (2).

III. — Les universités et la vie régionale

Le meilleur moyen d'augmenter, sans qu'il en coûte rien à l'Etat, les ressources matérielles des Universités, c'est de les fixer si solidement au sol de leur province qu'elles y puisent nécessairement le suc nourricier. Or, on répète volontiers qu'elles n'entretiennent pas avec les régions où elles vivent, des relations suffisamment étroites. Proccupées des progrès de la science pure, elles se désintéressent des besoins de leur milieu. Et, d'autre part, si elles intéressent à leurs travaux la ville ou le département où elles résident, elles parviennent rarement à y intéresser leur province.

Nous avons, dit-on, des Universités municipales ou départementales, l'Université de Rennes ou l'Université des Bouches-du-Rhône ; nous n'avons pas d'Université régionale, nous n'avons ni une Université de Bretagne, ni une Université de Provence.

Action régionale des Universités. — Cette boutade contient une exagération. Loin de se désintéresser des besoins de leur région, les

(1) Des dispenses assez nombreuses sont accordées. Ne pourrait-on pas dispenser d'office, grâce à ce relèvement, tous les boursiers des Facultés? Ce qui supprimerait entre normaliens et non normaliens, l'une des inégalités signalées plus haut.

(2) Il est à remarquer que les Facultés des lettres et des sciences, qui délivrent le titre de bachelier, ne recueillent rien pour ce service. Comme les candidats au baccalauréat ne prennent pas d'inscriptions dans les Facultés, ils ne paient que des droits d'examen, de certificat et de diplôme qui sont acquis à l'Etat. On peut se demander s'il ne serait pas possible d'obliger les candidats — sans les contraindre à l'assiduité — à prendre une inscription : le droit perçu à cette occasion par l'Université resterait dans sa caisse.

Universités prennent une part de plus en plus importante à la vie régionale.

Nous avons publié l'an dernier le tableau des cours et des laboratoires adaptés, dans les Facultés des sciences, aux besoins agricoles, industriels et commerciaux des diverses provinces : Ecole d'horlogerie à Besançon, Institut électro-technique à Nancy et à Grenoble, Musée houiller à Lille, Ecole de brasserie à Nancy, d'œnologie à Bordeaux et à Dijon, Laboratoire des résines à Bordeaux, etc., etc. Cette liste (1), déjà longue l'an passé, s'est encore allongée cette année. Tous les rapports des doyens signalent les visites que font en grand nombre dans les laboratoires les habitants de la région soit pour faire doser des engrais ou des terres, soit pour faire analyser des eaux, examiner des semences.

Tous signalent la part prise par les Facultés à la recherche des fraudes alimentaires et par suite au développement normal de l'agriculture et de la viticulture. Les autres Facultés, dans la mesure où elles le peuvent, suivent l'exemple des Facultés des sciences. Non seulement certaines Facultés de droit (à Dijon et à Grenoble, par exemple), contrairement à leurs traditions, ouvrent leurs portes au grand public, mais d'autres entreprennent des enquêtes économiques sur les produits de la région (à Aix-en-Provence, enquêtes sur le commerce des amandes et sur le commerce des huiles). Certaines Facultés des lettres (Caen, Lille, Nancy, Besançon, Aix, etc.), aidées ou non par les Sociétés d'Amis de l'Université, organisent ou patronnent des conférences dans leur ressort.

Action régionale de l'enseignement technique donnée par les Universités. — Il ne faut pas oublier, d'un autre côté, que de certains services rendus à l'Etat par les Universités ce sont surtout les régions où elles sont installées qui profitent. Toutes les fois que l'enseignement universitaire prend un caractère technique et professionnel, il est utile à la province où ses élèves exerceront leur profession. Or, ce caractère s'accuse dans toutes les Facultés sans exception. Les Facultés de droit se préoccupent de donner aux études juridiques un caractère pratique : à Bordeaux, à Caen, elles créent des « instituts pratiques », où des magistrats, des avocats, des officiers ministériels se joignent aux professeurs pour apprendre aux étudiants le maniement des affaires : on met entre leurs mains des dossiers et non plus seulement des codes.

A Toulouse, le doyen remarque que la clientèle des Facultés de droit se modifie, « devient administrative », aspire aux fonctions publiques de second plan (enregistrement, contributions, postes, commis-

(1) Voir Chambre I. 1237. Rapport Instruction publique, exercice 1908, p. 31.

sariat de la marine, consulats, bureaux des Ministères), et que, pour la satisfaire, il faut développer les études techniques. Plusieurs Facultés demandent que les « conférences » qui correspondent aux travaux pratiques des Facultés des sciences ou des Facultés de médecine deviennent, pour les étudiants en droit, aussi strictement obligatoires que les « cours théoriques ». De leur côté, les Facultés de médecine, dont le caractère professionnel a toujours été manifeste, se voient entraînées dans un mouvement destiné à s'accentuer: on veut qu'elles forment des « praticiens » ; on veut que l'enseignement didactique cède le pas aux travaux de laboratoire et aux observations cliniques.

Enfin, les Facultés des lettres tendent à devenir des écoles normales de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire supérieur ; depuis qu'elles ont organisé des cours de pédagogie à l'usage des futurs professeurs des lycées de garçons, elles voient affluer tous les jeunes garçons et toutes les jeunes filles qui lisent le mot pédagogie dans le programme de leurs concours : candidates à l'agrégation et au certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles, candidats et candidates au professorat des écoles normales primaires, à la direction de ces écoles, à l'inspection des écoles élémentaires, tous ces jeunes gens viennent demander aux Facultés des lettres de les préparer à leur profession.

Ces Facultés contribuent aussi à la formation des futurs officiers d'état-major, depuis qu'une entente entre le Ministre de la Guerre et celui de l'Instruction publique a déterminé la création de conférences à leur usage ; et deux d'entre elles, celle de Poitiers et celle de Bordeaux, contribuent à la formation des futurs officiers d'infanterie, depuis que, répondant à l'appel du commandant de l'école de Saint-Maixent, elles lui envoient des conférenciers. Ainsi, nos Universités ne préparent plus seulement des magistrats, des médecins et des professeurs : il n'est guère de carrière en vue de laquelle elles ne façonnent des étudiants ; par suite, il n'est guère de ville, dans leur région, où elles n'envoient beaucoup de leurs anciens élèves.

Cette orientation de l'enseignement universitaire est si nette, qu'on a déjà signalé ses inconvénients. L'éminent doyen de la Faculté des sciences de Paris, M. Appell, reprenant, au Congrès de la *Société pour l'avancement des sciences* (1), une distinction que nous avons utilisée l'an dernier, déclare que la mission de l'enseignement supérieur est triple : créer, enseigner, appliquer la science. Mais tandis qu'il ne sépare pas nettement les deux premiers moments et assigne aux Facultés le devoir de créer et d'enseigner la science, il séparerait

(1) *Revue scientifique* du 8 août 1908.

plus radicalement les deux derniers, rejetterait volontiers dans des « écoles techniques » les applications des sciences et réserverait aux Universités les sciences pures. Sans doute il déclare que les meilleurs instituts techniques seraient ceux qui seraient annexés aux Universités, mais il n'en distingue pas moins les deux espèces d'établissements. Il semble craindre que des préoccupations utilitaires ne viennent détourner les savants de la libre recherche.

S'il demande la suppression de l'Ecole polytechnique, ce n'est pas parce qu'elle est une école technique, mais parce qu'elle est sous un faux nom, une véritable Faculté des sciences. Il ajoute que les Université françaises tendent à se distinguer des écoles techniques et que la récente réforme de l'Ecole normale supérieure a été faite selon ces vues.

Quelle que soit l'autorité de M. Appell, il nous paraît impossible de souscrire à ses conclusions. Si l'on voulait faire de l'Ecole normale supérieure une école technique (école de pédagogie) distincte des Facultés, il fallait n'y admettre que des jeunes gens dont l'éducation scientifique était terminée, mais dont l'éducation pédagogique restait à faire. On pouvait concevoir une telle réforme : tous les étudiants munis du diplôme d'études supérieures (littéraires ou scientifiques) venant suivre, durant une année, les conférences pédagogiques de l'Ecole. Telle n'est pas la réforme qu'on a réalisée : on soigne à l'Ecole l'éducation scientifique aussi bien que l'éduction pédagogique des élèves. Et, loin de séparer cette école technique des Facultés, la réforme récente a consisté à l'unir intimement aux Facultés, à la fondre en elles, comme pour montrer que les Universités ne doivent pas s'occuper seulement de science pure, mais aussi de science appliquée.

Il en sera de même pour toutes les Facultés. Sans doute des précautions seront nécessaires pour éviter que les préoccupations utilitaires n'altèrent le travail scientifique : on ne devra pas oublier que les recherches désintéressées sont souvent les plus fécondes. Mais il est impossible de scinder d'une manière absolue les trois moments que nous distinguions : en appliquant certaines vérités scientifiques à l'industrie, on découvre souvent des méthodes d'enseignement et des faits nouveaux. Il serait donc dangereux, même pour leur mission scientifique, d'interdire aux Facultés de s'occuper des sciences appliquées. Et, d'autre part, il est utile au pays qu'elles s'en occupent. Sans doute, il n'est pas nécessaire qu'elles absorbent toutes les écoles techniques : il n'est pas nécessaire que nous ayons quinze écoles des mines ou quinze écoles d'artillerie. Mais il n'est pas mauvais que nous ayons quinze école d'agriculture ou quinze écoles d'électricité. C'est grâce aux écoles techniques qu'elles possèdent ou qu'elles cons-

tituent que les Universités trouveront le moyen de se fixer au sol, le moyen de s'attacher aux régions sur lesquelles elles poussent, et par conséquent le moyen de vivre.

Contribution des régions à la vie universitaire. — S'il est faux de dire que les Universités ne s'intéressent pas à leur région, il n'est pas moins faux de prétendre que les régions ne s'intéressent pas à leur Université. A Caen, ce n'est pas seulement le département du Calvados, c'est celui de la Seine-Inférieure qui entretient des étudiants: à Besançon, des subventions sont versées non seulement par la ville, non seulement par le département du Doubs, mais par celui de la Haute-Saône. A Nancy, des cliniques sont subventionnées par les Conseils généraux de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Haute-Saône ; un institut sérothérapique par ceux de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Meuse. A Bordeaux, le laboratoire des résines reçoit des subventions des départements de la Gironde et des Landes, des villes de Bordeaux, de Mont-de-Marsan et de Bayonne. A Rennes, la chaire de celtique est alimentée par les cinq départements bretons.

Les particuliers commencent à suivre l'exemple des pouvoirs publics. Mais, à cet égard, on peut noter des différences suivant les régions. Les provinces les plus actives, les plus industrielles, sont celles où les généreux donateurs se rencontrent le plus aisément : aussi les Facultés de Lille, de Nancy et de Grenoble sont-elles favorisées. Un laboratoire hydraulique est-il indispensable à la Faculté des sciences de Nancy ? On trouve rapidement, « de Longwy à Epinal » (1), les 116.000 francs nécessaires. L'empressement est moins grand dans les régions agricoles, dans celles où l'on se contente volontiers des fruits de la terre, où le caractère est moins entreprenant si l'intelligence est plus vive. Si bien qu'on arrive à cette constatation paradoxale : ce sont les pays qui en ont le moins besoin qui font le plus souvent appel à la science; ce sont les mieux outillés qui réclament des outils de plus en plus perfectionnés; ce sont ceux qui pourraient attendre de la science un renouvellement complet de leurs méthodes, un stimulant énergique de leur activité, qui demeurent à l'écart et envoient à leur Université le moins grand nombre de clients et de bienfaiteurs.

Moyens de multiplier les rapports entre les Universités et leurs régions. — Comment resserrer les liens qui unissent nos Universités à leurs régions ? Il serait parfois nécessaire de faire en sorte que

(1) Rapport du doyen de la Faculté des sciences. Il pourrait dire : « de Bruxelles à Epinal », car l'un des plus généreux bienfaiteurs de l'Université de Nancy est M. Ernest Solvay, le fondateur des instituts scientifiques bruxellois.

l'Université fût plus connue du pays qu'elle habite. A l'heure actuelle, elle n'est souvent connue que comme une fabrique de bacheliers. Elle n'a sa rubrique dans les journaux locaux que durant les sessions d'examens. Dans maintes villes universitaires, on confond volontiers la Faculté des lettres avec l'Hôtel des Postes. A cet égard, il faut encore noter une différence entre Paris et la province. L'Université de Paris fait beaucoup de publicité : il n'est pas de séance de son Conseil dont le compte rendu ne figure *in extenso* dans les grands journaux. En province, le compte rendu des séances du Conseil n'est pas toujours porté à la connaissance des professeurs : à plus forte raison n'est-il pas porté à la connaissance du public. Les Universités provinciales sont trop modestes et trop discrètes.

Peut-être auraient-elles le devoir, non seulement de faire parler d'elles dans les journaux, mais de rédiger elles-mêmes un journal. Beaucoup d'entre elles publient d'estimables revues scientifiques : mais ce ne sont pas ces revues qui peuvent leur assurer une popularité régionale. Elles se feraient, au contraire, une réclame profitable si elles publiaient une sorte de bulletin hebdomadaire où tous leurs travaux seraient résumés : en première page figureraient les cours publics d'intérêt régional (histoire de la province, littérature régionale, physique et chimie agricole ou industrielle, etc.) ; puis viendrait l'analyse sommaire des autres cours et conférences. Les observations scientifiques et cliniques les plus importantes seraient signalées d'un mot : de même les arrêts les plus curieux des tribunaux de la province, avec les commentaires qu'ils suggèrent ; tous les travaux des professeurs et des étudiants seraient indiqués.

Non seulement les chercheurs auraient ainsi un moyen de prendre date pour leurs découvertes, mais tous les médecins de la province seraient vite avisés des innovations de la technique médicale ou chirurgicale ; tous les juristes, des interprétations nouvelles données aux lois par la jurisprudence et la doctrine ; tous les professeurs, jusque dans les collèges et les écoles des villes les plus éloignées, seraient mis au courant des nouveautés scientifiques et littéraires ; enfin, les agriculteurs et les industriels sauraient quel profit ils peuvent tirer des expériences faites à l'Université. La correspondance qui s'échangerait nécessairement entre les lecteurs et les rédacteurs de ce bulletin apprendrait aux premiers tout ce que l'Université est en mesure de leur offrir, aux seconds, tout ce que la région peut réclamer de l'Université. Celle-ci, par son bulletin, tâterait le pouls du pays, prendrait conscience de ses besoins et pourrait s'efforcer de leur donner satisfaction.

Au lieu de s'adresser au grand public, on pourrait aussi faire appel à la générosité des administrations locales. Sans doute les Conseils

généraux subventionnent souvent les Universités. Mais peut-être se montreraient-ils plus larges s'ils savaient que leurs subventions sont destinées, non pas à des professeurs qu'ils ne connaissent pas, mais à des étudiants. Chaque département envoie à l'Université la plus voisine des étudiants nombreux. Dans la grande ville, ces jeunes gens sont livrés à eux-mêmes. La plupart du temps, ils habitent des chambres médiocres qu'ils louent cher.

Nous ne pouvons offrir à nos étudiants, à Paris, que les chambres de l'Ecole normale supérieure et, en province, qu'une quinzaine de chambres à Bordeaux. Mais les Conseils généraux pourraient construire, acheter ou louer des maisons d'étudiants. Chaque département pourrait posséder, dans la ville universitaire, une ou plusieurs maisons où il logerait ses fils. La dépense serait d'autant moins élevée que ces appartements pourraient être loués à titre onéreux : il ne s'agit pas de créer des bourses nouvelles, mais de donner aux étudiants, pour le prix qu'ils payent maintenant à leurs logeurs, une habitation plus hygiénique et plus confortable.

Il n'est question ni de les interner, ni même de les nourrir. Leur liberté demeurerait très grande. Un professeur de l'Université, autant que possible choisi parmi leurs compatriotes, serait simplement chargé de surveiller le gérant de chaque maison et de recueillir les desiderata des habitants. Il serait l'intermédiaire actuel entre le Conseil général du département et le Conseil de l'Université. Il pourrait faire connaître à l'un les besoins de l'autre. Il est impossible que les Conseils généraux, après s'être intéressés à la vie matérielle de leurs pupilles, ne s'intéressent pas à leur vie intellectuelle. De même que les « collèges » du moyen âge, simples maisons d'étudiants d'une « nation », sont devenus, par une évolution naturelle, des établissements d'instruction, de même les maisons d'étudiants fondées par les départements ne tarderaient pas à diriger vers les Universités des subsides destinés à perfectionner l'enseignement.

Sans attendre cette institution, il serait sans doute possible d'attirer plus de dons, legs ou subventions en mêlant davantage les bienfaiteurs à la vie universitaire. Le Conseil de l'Université est exclusivement composé de professeurs. Et, puisqu'il traite execlusivement d'affaires universitaires, on ne peut guère songer à modifier sa composition. Mais pourquoi n'accueillerait-il pas, à certains jours, des représentants de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité de l'Université ? Pourquoi le jour où les doyens lisent leurs rapports sur l'état des Facultés, n'admettrait-on pas à la séance, avec voix consultative, un délégué de chacun des corps ou sociétés qui les subventionnent ? Le président de la société des Amis de l'Université représenterait les bienfaiteurs individuels (qui feraient, de droit, partie de cette société).

La présence de cet auditoire modifierait le ton et le contenu des rapports; au lieu d'être d'une nécrologie suivie d'une distribution de prix, au lieu de se borner à faire l'éloge des morts et des vivants (la liste des travaux des étudiants et des professeurs étant ordinairement reléguée en appendice), ces rapports insisteraient sur la production scientifique des établissements, sur l'activité des maîtres, et sur les causes qui la favorisent ou l'entravent. Ils exprimeraient les besoins des Facultés. De leur côté, les invités du Conseil feraient part de leurs observations et de leurs désirs. A la suite de cet échange de vues, on visiterait soit l'une ou l'autre des Facultés, soit la bibliothèque, soit un laboratoire. Les bienfaiteurs de l'Université verraient les différents services en plein travail ; on leur en expliquerait le fonctionnement, les mérites et les défauts.

Une telle séance nous paraît devoir être plus utile que la solennelle séance de rentrée des Facultés à laquelle n'assistent, en dehors des étudiants et des professeurs, qu'une demi-douzaine de fonctionnaires officiels et indifférents. Les représentants de la région s'intéresseraient davantage à la vie universitaire ; ils seraient plus disposés à en favoriser les progrès. Inversement, l'Université connaîtrait plus exactement les intérêts et les ressources de la région ; elle en tiendrait compte dans l'organisation de ses travaux. Le rôle accordé aux bienfaiteurs régionaux serait d'ailleurs insuffisant pour que la science pure fût sacrifiée à des soucis utilitaires. Il ne saurait nous convenir, sous prétexte d'offrir à la science un temple digne d'elle, de l'étouffer.

Les Universités ne se sont pas contentées d'attirer le plus possible les étudiants étrangers en France, elles ont créé au delà de nos frontières des œuvres d'enseignement supérieur.

Action des Universités françaises à l'étranger. — Parmi ces tentatives, il convient de signaler d'abord l'institut italien-français créé à Florence par l'Université de Grenoble. Grâce à l'activité de maîtres éminents et dévoués, l'Université de Grenoble est devenue en province un centre d'études italiennes. Les jeunes gens qui se dirigeaient vers ces études allaient faire un séjour prolongé en Italie. M. Luchaine, professeur de l'Université, eut l'idée très ingénieuse et très pratique de les grouper à Florence, et de diriger l'emploi de leur temps de telle sorte que, tout en continuant leurs études, ils pussent en même temps se rendre utiles aux jeunes Italiens qui désirent mieux connaître notre langue et notre littérature. Il y a là un remarquable exemple d'initiative.

L'Université de Bordeaux et l'Université de Toulouse ont dirigé leurs efforts du côté de l'Espagne. Un des professeurs de la Faculté des lettres, M. Pierre Paris, avait, depuis 1896, fait plusieurs voyages

archéologiques en Espagne. En 1897, avait été créée une société de correspondance hispanique destinée à grouper les recherches relatives à l'Espagne et à multiplier les rapports entre les hispanisants ; en 1898, le Conseil de l'Université avait créé une maîtrise de conférences d'études hispaniques. En 1899, à l'aide d'une subvention du Conseil, commença à paraître un *Bulletin hispanique*. Cette année, une mission fut organisée par l'Université à l'effet de développer les relations avec les Universités espagnoles. Elle fut confiée au Doyen de la Faculté des lettres, M. Radet, à M. Pierre Paris, et à M. Cirot, professeur de langue et de littérature espagnoles ; à Madrid, à Salamanque, à Valladolid, ils ont trouvé l'accueil le plus cordial auprès des recteurs et des professeurs des Universités. Dès à présent, il a été décidé que des professeurs des Universités de Bordeaux et de Toulouse iraient faire des conférences dans les Universités espagnoles, et que des professeurs des Universités espagnoles vindraient faire des conférences à Bordeaux et à Toulouse. Des efforts seront faits en outre pour amener entre les deux pays des échanges d'étudiants.

De son côté, l'Université de Toulouse s'occupe d'organiser une *Union des étudiants français en Espagne*. Des cours spéciaux seraient faits à ces étudiants à Madrid et à Burgos par des maîtres espagnols auxquels s'est adressée l'Université de Toulouse.

Les indications précédentes permettent de constater que l'activité de nos Universités malgré des conditions difficiles est de plus de plus en plus intéressante. Partout il y a des efforts remarquables, presque partout les résultats sont satisfaisants. Plus qu'à aucune autre époque l'enseignement supérieur sert le prestige de la pensée française et les conquêtes de la science contemporaine.

(*A suivre.*)

Le Gérant : E. SCHNEIDER.

16743 — Imprimeries Réunies, 8, rue Rachais, Lyon.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

LEÇON INAUGURALE

DU

COURS D'HISTOIRE DE LYON

Professé à la Faculté des Lettres

Par M. Lévy-Schneider

Mesdames, Messieurs,

Appelé à suppléer M. Charléty dans la chaire d'histoire de Lyon, ramené ainsi dans cette ville où je suis né, où j'ai vécu ma jeunesse et à laquelle m'attachent tous mes souvenirs, ma première pensée est toute de gratitude pour l'Université et la Société des Amis de l'Université, pour le Conseil général du Rhône, pour la municipalité lyonnaise qui, il y a cinq ans déjà, m'accueillit parmi les membres de l'Enseignement supérieur municipal, enfin pour deux de mes collègues dont l'amitié en cette circonstance s'est faite plus vigilante, plus ingénieuse, plus agissante encore que par le passé, M. Charléty, mon prédécesseur, et M. le maire Herriot.

Je ne me dissimule pas qu'il subsiste dans le public des idées fausses sur l'histoire de Lyon. « A quoi bon lui consacrer un enseignement ? me disait, il y a quelque temps, un Lyonnais auquel Lyon doit cependant beaucoup. Le passé de Lyon est banal et vide, sans intérêt pour l'histoire générale, six mois suffisent à l'étudier et le faire connaître. » Un coup d'œil sur cette histoire si méprisée vous montrera que Lyon a eu cependant un rôle de premier ordre, parce que le peuple lyonnais a fait preuve constamment de force, de volonté, de

sagesse, et vous conviendrez alors que pour l'exposé de ses destinées il ne peut suffire de quelques mois.

I

Le site où s'établit Lyon primitivement, c'est au confluent de la Saône et du Rhône, les hauteurs abruptes de Fourvière sur la rive droite de la Saône, de la Croix-Rousse entre les deux fleuves, et au pied de ces hauteurs les terrains plats et de faible étendue laissés à découvert par la Saône. Le climat relativement rude, attristé par les brouillards, évoque plus les régions du Nord que les pays ensoleillés du Midi, pourtant si proches. Mais la position offre des avantages incomparables. Par la Saône et sa vallée, la plaine de Bourgogne, une route s'ouvre vers le nord-ouest, c'est-à-dire vers le bassin de Paris, la Manche et l'Atlantique, une autre vers le nord-est, c'est-à-dire vers le Rhin, l'Allemagne et l'Europe centrale : par le cours inférieur du Rhône, Lyon est voisin des côtes de la Méditerranée, de Marseille, « la porte de l'Orient » ; par le cours supérieur du Rhône, les plateaux des Dombes et de la Bresse, le Jura, Lyon est proche de la Suisse ; à travers le Dauphiné, descendent des Alpes et convergent sur Lyon les chemins de l'Italie; derrière Fourvière s'étend le massif Central à coloniser, à exploiter, et dans le massif Central, presque visible de Fourvière, jointe à Lyon par les seuils du Gier, de la Brevenne, etc., la vallée de la Loire fraye un passage vers le centre et l'ouest de la France. Il se trouve donc en ce point, à la limite de l'Europe occidentale et de l'Europe centrale, entre versant atlantique et versant méditerranéen, un merveilleux carrefour de voies fluviales et de routes de terre. Comme l'a dit un récent historien : « Une ville devait y naître et elle y est née ».

A peine la Gaule est-elle devenue romaine, avant même que l'empire succède dans Rome à la république, Lyon est fondé par des colons romains. Les premiers habitants occupent les deux collines de Fourvière et de la Croix-Rousse, ils élèvent aux bords de la Saône leurs magasins, entrepôts et chantiers. Et ils s'empressent de jeter un pont sur le Rhône

pour se mettre en communication avec les Alpes et l'Italie, ils rayonnent dans toutes les directions; par toutes les routes qui partent de leur ville, ils nouent des relations avec l'étranger : inversement, de toutes les directions, par toutes les routes, l'étranger afflue à Lyon. Aussi, dès le Ier siècle de notre ère, les destinées de Lyon sont orientées pour toujours : Lyon veut vivre et se développer, doit vivre et se développer par le contact avec l'étranger. Et dès le IIe siècle, il est visible que l'étranger importera dans Lyon, non seulement des objets de trafic, mais des idées qui germent: c'est par Lyon, par les prosélytes qu'elle fait dans notre ville que prend racine en Gaule la religion nouvelle, le christianisme, importée d'Asie au confluent de nos fleuves par des marchands de Smyrne. Rapidement, Lyon arrive à être un des plus grands marchés de l'Empire romain, rendez-vous d'une foule flottante, pittoresque, bigarrée, venue de toutes les parties du monde antique.

II

Peut-être que si cet état de choses avait persisté, on n'aurait point vu se dégager de cette population cosmopolite, où sans cesse les indigènes étaient noyés dans l'afflux des arrivants, le type local, nettement caractérisé, qu'est le Lyonnais. Mais à partir du IIIe siècle commencent, pour durer jusqu'à la fin du moyen âge, les temps d'épreuves, et c'est dans les souffrances, sous l'effet des souffrances, que se constituera la nationalité lyonnaise. Sur les routes et les fleuves qui menaient à Lyon les caravanes et les flottilles de commerçants passent désormais trop souvent des armées et des hordes d'envahisseurs. C'est à Lyon que se heurtent, venant l'un de la Bretagne, l'autre de l'Italie, Albinus et Septime Sévère, qui se disputent l'Empire romain, et Septime Sévère, victorieux, livre Lyon au pillage et aux flammes. Les Sarrasins, au VIIIe siècle, remontent du Midi jusqu'à Lyon et le ravagent: les Hongrois, au Xe siècle, viennent de l'Europe centrale dévaster les environs. Lyon, après le partage de l'Empire romain, puis de l'Empire carolingien, échappe à l'étreinte des deux États : France et Allemagne, qui se forment dans l'Europe

occidentale et l'Europe centrale, précisément parce qu'il se trouve à la frontière de ces deux régions, et le véritable souverain de Lyon, c'est alors l'archevêque, indépendant en fait et du roi de France et de l'empereur d'Allemagne. Par contre. l'archevêque ne peut compter, pour assurer sa défense contre les seigneurs féodaux du voisinage, ni sur le roi de France ni sur l'empereur d'Allemagne. Aussi les dauphins du Viennois, les comtes de Savoie, les sires de Beaujeu, les comtes de Forez attaquent continuellement la cité. Pour résister à tous les périls, Lyon se replie pour ainsi dire sur lui-même : il se retranche dans ses deux forteresses naturelles de Fourvière et de la presqu'île, derrière le double fossé de ses fleuves ; il abandonne même le sommet des hauteurs, et dans l'espace restreint que lui offrent la pente de Fourvière et les rives des bords de la Saône, il entasse ses maisons coupées de ruelles noires, il y ajoute étages sur étages pour retrouver en élévation la place nécessaire au logement de ses habitants. A plus forte raison évite-t-il de peupler la rive droite du Rhône, et il fortifie l'unique pont qui lui donne accès de ce côté au pays d'Empire et à la route d'Italie.

Aux dangers venus du dehors s'ajoutent, à partir du XIIIe siècle, les querelles entre les habitants et les souverains de Lyon, l'archevêque, les chanoines, véritables tyrans féodaux. Il s'ensuit plus de cent années de guerres intestines, guerres qu'interrompent des trêves presque aussitôt rompues que jurées. Dans le dédale des rues étroites, les gens de métiers, bourgeois et artisans, livrent bataille aux soldats du clergé, donnent l'assaut au cloître Saint-Jean, au cloître Saint-Just, et les hostilités s'étendent jusque dans les campagnes. Il faut l'intervention du roi de France pour que l'archevêque et les chanoines, dans les premières années du XIVe siècle, concèdent aux Lyonnais sinon l'indépendance, du moins l'autonomie communale. Dès lors, la cité lyonnaise s'administre elle-même par le moyen d'une assemblée des conseillers de ville appelée le Consulat, assemblée qu'élisent les citoyens.

A la faveur des secours qu'il a donnés aux Lyonnais, le roi de France, Philippe le Bel, annexe Lyon et le fait entrer dans l'unité française à l'époque même où les habitants s'émancipent du joug de l'archevêque. Mais l'autonomie de Lyon n'eu

subsiste pas moins durant près de deux siècles, car les rois de France n'osent trop d'abord appesantir leur tutelle sur ces nouveaux sujets. Même quand, à partir du XVIe siècle, le despotisme monarchique démantèlera l'édifice des libertés locales, grâce à leur éloignement de la capitale, il restera aux Lyonnais les apparences de ces libertés, l'impression et la tradition qu'ils constituent un peuple autonome.

L'annexion de Lyon à la France n'apporte point encore à nos ancêtres une sécurité durable. La guerre de Cent Ans leur vaut une dernière série d'épreuves : les épidémies, la famine, la misère et surtout les entreprises des bandes de pillards, connues sous le nom de Grande Compagnie. Tantôt campées à Anse, tantôt rôdant autour des murailles, les Compagnies tiennent les habitants de Lyon sur le qui-vive, et elles écrasent à Brignais une armée royale envoyée pour les mettre à la raison.

Enfin, au milieu du XVe siècle, la guerre de Cent Ans étant terminée, l'ordre se rétablissant dans le royaume, cesse, pour la population lyonnaise, le long noviciat de ses souffrances. Aussitôt Lyon reprend les avantages de sa position naturelle, et les étrangers, qui n'avaient jamais cessé d'y venir, y affluent de façon croissante. On peut constater alors que les épreuves que Lyon a traversées et qui ont multiplié pour ses habitants les rudes leçons d'énergie, les habitudes d'autonomie communale qui entretiennent chez eux les goûts de liberté, la présence de l'étranger qui leur ouvre singulièrement l'esprit, ont valu à la population lyonnaise un caractère à part, une individualité bien tranchée. Ce caractère est si profondément marqué qu'il persistera, sauf quelques modifications que je noterai, jusqu'à nos jours.

III

Qu'est-ce donc que le peuple lyonnais ?

A quelques heures du Midi, le Lyonnais est un homme du Nord, laborieux, silencieux, réfléchi. Il est lent, semble-t-il, dans la conception et dans l'exécution, parce qu'il accomplit sa tâche avec méthode, qu'il ignore également la flânerie et la

précipitation. Il est de relations sûres, parce que s'il hésite avant de prendre un parti, une fois sa résolution arrêtée, il y reste obstinément fidèle. C'est aussi un homme de bon sens et de sens pratique, d'une initiative prudente, car s'il ne s'asservit point aveuglément à ses traditions, il n'éprouve pas d'engouement pour les nouveautés.

Tels sont les traits les plus visibles du tempérament lyonnais. Il en est d'autres. L'aspect froid du Lyonnais ferait croire qu'il ignore la gaîté. Pourtant, aux jours de repos, il se complaît aux distractions qu'offre l'été la vie de campagne, aux plantureux repas et aux longues causeries l'hiver. Encore est-il vrai de dire qu'à ces moments, sa joie n'éclate pas en manifestations bruyantes, que son rire est pour ainsi dire intérieur et à peine révélé par une expression malicieuse. Son esprit calme et pratique le fait accuser de manque d'imagination par quiconque ignore que sa pensée échappe parfois à l'obsession des préoccupations quotidiennes, à la tristesse de l'horizon brumeux, par de longs rêves. Alors, saisi d'un enthousiasme attendri, il entre en communion avec le monde de l'au-delà que la religion entr'ouvre aux âmes pieuses, à moins que de nos jours il construise, avec les théoriciens socialistes, la cité future. Sa patience laisserait supposer qu'il est docile à l'extrême, si l'on ne savait qu'héréditairement, instinctivement pour ainsi dire, il a la passion résolue de la liberté, et que la haine de l'oppression, lente à s'accumuler dans son âme, éclate soudain en révoltes marquées d'une fureur froide.

Comme il n'y a point à Lyon de noblesse menant une existence de luxe et d'oisiveté, comme il ne s'y trouve que des bourgeois et des ouvriers menant la même vie de travail, et fidèles de génération en génération aux mêmes mœurs, tous se ressemblent extérieurement et il n'est rien de plus uniforme, de plus uniformément sérieux, que la foule lyonnaise. A son aspect seul, on comprend que ce peuple est homogène, qu'il existe entre tous ses membres une communauté de penchants et de goûts.

De cette similitude de caractère chez tous les habitants de Lyon naît entre eux la solidarité et l'esprit d'association. Il existe peu de villes où l'on aime autant à se grouper en vue

d'une œuvre ou d'un plaisir commun. Cette solidarité est accrue par deux sentiments en apparence contradictoires. L'estime que chacun professe pour sa propre laboriosité, pour son propre bon sens, il l'a aussi pour ceux qui, côte à côte avec lui, font preuve de la même laboriosité et d'un égal bon sens. Et d'autre part, le Lyonnais éprouve une méfiance spontanée pour quiconque essaye de lui en imposer, il se détourne de toute personnalité encombrante, et ce n'est pas à lui qu'il faut rappeler le conseil qu'on a dû trop souvent répéter à la majorité des Français : « Méfie-toi des individus. »

On s'explique, par suite, que la solidarité soit d'une pratique courante dans la cité lyonnaise. Elle a été sans doute profondément ébranlée au cours des âges, comme vous le verrez, par la néfaste politique des rois de France: elle n'en a pas moins subsisté, comme en témoignent les institutions de charité et d'assistance sociale multipliées dans notre ville. Cette solidarité ne s'est pas seulement traduite par une lutte constante contre la misère. C'est elle qui permet à la collectivité lyonnaise de se montrer à la hauteur des situations les plus critiques et des entreprises les plus difficiles. Par contre, l'antipathie instinctive pour toute ambition prépondérante, qui est une des conditions de cette solidarité, empêche l'éclosion, dans notre ville, de tempéraments supérieurs à la moyenne, et suivant le mot de Lamartine : « Lyon a montré souvent un grand peuple, rarement de grands hommes. »

De telles habitudes d'esprit expliquent la réserve, pour ne pas dire plus, des Lyonnais vis-à-vis de l'influence que prétend exercer Paris. Le Lyonnais n'a que de l'ironie pour l'humeur capricieuse des Parisiens, pour leur promptitude à adopter, puis à rejeter les hommes, les idées, les institutions et les modes. Le Lyonnais n'a que dédain pour l'élégance et le brillant de la civilisation parisienne, dont la frivolité le choque et dont le charme le laisse indifférent. Lyon proteste sans cesse contre l'habitude qu'ont les Parisiens de considérer la France comme destinée à agir par et pour Paris. «Lyon contre Paris», cette formule, dont MM. Latreille et Roustan ont caractérisé l'intellectualité lyonnaise à un moment du XIX[e] siècle, me paraît applicable à tout mouvement d'idées lyonnais. Par là, Lyon joue dans notre pays un rôle d'un importance extrême. Il

représente dans la patrie commune le désir des petites patries, que sont les capitales régionales, de sauvegarder leur activité. Les conséquences de cet état d'esprit ont été parfois fâcheuses. On ne peut nier, toutefois, qu'il ne soit utile pour empêcher les centres provinciaux d'être stérilisés par la concurrence de Paris et pour entraîner la nation à réagir contre les égarements des Parisiens.

Un tempérament aussi vigoureux ne peut se laisser absorber par l'immigration étrangère. Au contraire, il s'enrichit, sans rien perdre de son individualité particulière, des qualités propres à tous ceux qui obtiennent à Lyon le droit de cité. On pourrait croire, il est vrai, que constituant une personnalité d'un relief très accusé, le Lyonnais doive se montrer peu hospitalier aux individus et aux influences du dehors. Loin de là, avec son bon sens, le Lyonnais a compris de tout temps qu'une condition essentielle du développement de Lyon était de se montrer accueillant, avec discernement toutefois. Il accepte les nouveaux venus, pourvu qu'après examen, un examen scrupuleux et qui irrite tout d'abord leur impatience, il les juge capables, par leurs mérites, de l'aider dans son travail. D'autre part, à Lyon, ne désirent se fixer que les étrangers dont le tempérament s'accorde avec celui des Lyonnais et qui pensent apporter des modes d'action et de pensée susceptibles d'être appréciés ici. Mais une fois entrés dans la communauté lyonnaise ces arrivants se mêlent bien vite à la population indigène; ils en prennent rapidement les tendances et les goûts. Ainsi s'explique qu'aient émigré à Lyon, sans esprit de retour, depuis le moyen âge jusqu'au XIX[e] siècle, tant d'hommes éminents ou utiles de l'Italie du Nord, de la Suisse et de l'Allemagne, gens sérieux et positifs, à l'instar des Lyonnais. Ce qui leur a fait oublier, pour la sombre ville des bords de la Saône, la lumière et la douceur de vivre de l'Italie, le charme intime de Bâle, Nuremberg ou Augsbourg, c'est la joie pénétrante, et tous les jours plus forte, de trouver dans nos murs des compagnons de labeur qui les jugent dignes d'être associés à la tâche commune. A Lyon, à Lyon plus qu'ailleurs, les nouveaux venus éprouvent ce sentiment qui stimule les âmes viriles : la solidarité dans l'effort. Aussi l'immigration étrangère a contribué à former le caractère lyon-

nais. Au contact des nouveaux citoyens qu'elle a introduits dans la communauté, les Lyonnais sont devenus encore plus énergiques et plus pondérés, et le peuple lyonnais s'est fortifié de tout le sang germanique ou italien qui circule dans ses veines. De nos jours, à ces éléments originaires de l'Europe centrale s'en joignent d'autres, partis de tous les points du monde et aussi utiles pour Lyon, parce qu'ils ne sont pas moins susceptibles de se fondre dans la population de Lyon.

Le Lyonnais n'absorbe pas seulement les individualités étrangères. Il fait son profit, toujours après vérification minutieuse, de tout ce que lui apportent de connaissances nouvelles ces Lyonnais d'adoption. M. Charléty a dit avec raison que tout ce qui a fait la fortune de Lyon est d'importation : la banque venue d'au delà des Alpes et d'au delà du Rhin, la soierie empruntée à l'Italie, l'imprimerie et les arts industriels : gravure, peinture sur verre ou sur émail, horlogerie, etc., que nous devons aux Allemands et aux Suisses, et les idées rénovatrices du protestantisme, empruntées à l'Allemagne et à Genève, celles de l'humanisme, issues de l'Italie. Et les divers genres d'industrie ou de commerce qui s'implantent ainsi dans notre ville, le Lyonnais en perfectionne les procédés, il en multiplie le rendement; les idées qui lui viennent d'au delà des frontières, il les commente, les discute, les approfondit.

Lyon bénéficie naturellement tout le premier de cette œuvre d'assimilation des hommes, des inventions, des idées. Il en fait bénéficier aussi la région qui l'avoisine. La soierie essaime de Lyon dans le massif Central, le Dauphiné, la vallée du Rhône; l'imprimerie, d'abord établie chez nous, gagne ensuite le Midi; les capitaux accumulés à Lyon par la banque circulent à l'entour; le foyer des idées lyonnaises rayonne au loin, et Lyon est devenu, par là, la capitale de tout le Sud-Est, vivifié par son esprit d'entreprise. La France entière est elle-même entrée dans l'attraction de notre cité; depuis la fin du moyen âge, Lyon est devenu « l'élément liant » entre elle et l'étranger; il se charge d'adopter et de présenter à la commune patrie les hommes et les pensées issus du dehors, qu'il a distingués et retenus. C'est là le rôle essentiel de la cellule lyonnaise dans l'organisme national.

IV

Formé, comme vous le voyez, par les épreuves antérieurement subies, par les habitudes d'autonomie, par les relations avec l'extérieur, le caractère lyonnais s'est affirmé, vous le disais-je, déjà dans le courant du xv[e] siècle. Par lui s'expliquent les périodes de splendeur de Lyon depuis cette époque et les services que Lyon a rendus à la France.

La première de ces périodes comprend la seconde moitié du xv[e] siècle même et le xvi[e]. L'essor économique de la nation est décuplé par les premiers résultats des grandes inventions, par l'or que jettent dans la circulation les mines du Nouveau-Monde, par l'orientation de la politique de nos rois vers l'Allemagne et l'Italie. Lyon reprend alors tous les avantages de sa position naturelle. Il est le point de départ des relations avec l'Europe centrale et méridionale, la grande étape, vers le Nord, des marchandises et trafiquants venus de la Méditerranée ou des Alpes, vers le Midi du courant commercial parti du Rhin. Les étrangers y affluent. La plupart y restent, multiplient, dans leur patrie nouvelle, les comptoirs de banque, les manufactures de soieries et d'étoffes brochées, les imprimeries et les librairies; ils y suscitent un mouvement de réforme religieuse et d'humanisme. La richesse de la bourgeoisie attire à Lyon les artistes. La royauté, dans un but purement égoïste, mais d'un égoïsme qui n'exclut pas tout d'abord la prévoyance et la sagesse, la royauté s'entend avec les Lyonnais pour leur donner trois institutions qui augmentent leur prospérité en stimulant leurs relations avec le dehors : des foires franches d'impôt pour ceux qui les fréquentent, des tarifs de douanes privilégiés, la Conservation, tribunal de commerce à l'organisation pratique et au fonctionnement expéditif. Lyon s'enorgueillit, dans ce temps, de banquiers et de marchands comme les Médicis et les Gadagne, comme les Kléberger et les Zollikofer, d'industriels comme les Turquet, des artistes Jean Perréal, Corneille de la Haye, Philibert de l'Orme, des imprimeurs Sébastien Gryphe, Etienne

Dolet, etc., des poètes de la Pléiade lyonnaise. Période de splendeur inouïe, mais période éphémère, moins par la faute des Lyonnais que par les conséquences fatales du capitalisme et les erreurs de la politique royale.

En effet, l'accroissement des richesses s'accompagne de leur concentration entre les mains des principaux banquiers et industriels; de la sorte, la bourgeoisie s'enrichit toujours davantage et, par comparaison, les ouvriers s'appauvrissent. A la bourgeoisie, la monarchie réserve les fonctions consulaires, pour mieux dominer le peuple par son intermédiaire, et aux familles ayant siégé dans le Consulat, le gouvernement confère la noblesse, ce qui érige les patrons en classe privilégiée et amoindrit la solidarité qui, naguère, unissait tous les citoyens de Lyon. Alors, se dessine, pour la première fois, la lutte de classes. Le peuple recourt aux grèves pour arracher aux bourgeois une plus grosse part des profits du travail commun, pour leur enlever le monopole des magistratures municipales, et telle émeute, comme la Grande Rebeine de 1529, trouble profondément la vie économique. Les rois du XVIe siècle, ces Valois, toujours besogneux, accablent de taxes la fortune lyonnaise. Comme les idées venues d'Allemagne et de Suisse gagnent des adhérents à Luther, puis à Calvin, comme François Ier et Henri II n'ont pas d'ennemi plus acharné que l'empereur d'Allemagne Charles-Quint, le gouvernement moleste les Allemands qui viennent à Lyon trafiquer ou s'établir. Ensuite, durant l'épouvantable série des guerres de religion, protestants et catholiques, tour à tour, ensanglantent Lyon de leurs excès. Le XVIe siècle se termine par la ruine des Lyonnais.

Ceux-ci s'en prennent à la royauté. Sous couleur de protestation contre l'assassinat du duc de Guise par Henri III, ils s'affilient à la Ligue, et fidèle à ses traditions d'autonomie, Lyon se comporte en république. Vaine tentative qui ramène nos ancêtres à l'époque troublée du moyen âge, où pesait constamment sur eux la menace des seigneurs voisins : Lyon n'échappe au roi de France que pour s'exposer aux convoitises du duc de Nemours, qui veut s'en faire une principauté. Finalement, Lyon se range au parti d'Henri IV, retombe sous le joug d'une monarchie plus absolue que jamais.

V

Le XVIIe siècle est donc pour notre ville une période d'asservissement. Le Consulat, privé de ses pouvoirs effectifs par Henri IV, n'a d'autre liberté que celle de souscrire aux volontés du souverain. Paris, devenu sans conteste le centre politique de la France, est aussi le centre commercial prépondérant, et la Cour, immensément accrue par Louis XIV, réserve naturellement aux fournisseurs parisiens sa lucrative clientèle. Pour mieux tenir dans l'obéissance le peuple lyonnais, la royauté augmente à nouveau les privilèges nobiliaires des familles bourgeoises ayant exercé le Consulat, et met les petits patrons de la soierie sous la dépendance des grands. De la sorte, la monarchie amoindrit encore la solidarité d'antan dans la population lyonnaise, elle cultive parmi les riches l'égoïsme, elle entretient entre eux et les artisans la lutte de classes. Le gouvernement ne soutient le commerce de notre ville avec l'étranger qu'en faisant de la douane de Lyon un instrument d'oppression pour le commerce du reste de la nation, et dans le désir de perfectionner l'industrie, Colbert l'accable de règlements tracassiers. La précieuse faculté d'initiative qu'avaient naguère les Lyonnais, en est diminuée; ils s'habituent à ne compter que sur l'Etat pour lutter contre la concurrence. On voit les résultats de cette éducation détestable quand les fabricants de Lyon sollicitent de Louis XIV la persécution de leurs confrères et compatriotes protestants, qui étaient cependant leurs meilleurs intermédiaires auprès de la clientèle protestante d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre, mais dans lesquels ils ne voyaient que des rivaux. Enfin, Richelieu, Louis XIV écrasent les Lyonnais d'impôts; par ses guerres incessantes avec les princes voisins, Louis XIV trouble profondément les échanges de Lyon avec le dehors.

Cette politique immorale et imprévoyante a les résultats qu'elle méritait. Si le Consulat s'enrichit, ses administrés tombent dans la détresse, les foires déclinent, la banque végète, le commerce se meurt, et quand la révocation de l'Edit de Nantes chasse les calvinistes, ils vont doter Crefeld, Amster-

dam et Londres de manufactures de soierie, dont les premières, celles de Crefeld nous disputent, aujourd'hui, pour certains articles, la clientèle mondiale.

VI

La monarchie du XVIIe siècle a donc porté gravement atteinte aux vertus essentielles du tempérament lyonnais. Mais ce tempérament possède une si grande vitalité qu'au XVIIIe siècle Lyon s'épanouit à nouveau. A défaut du marché de l'argent et des foires définitivement déchues, Lyon se refait une industrie victorieuse de toute concurrence. La population croissante, sans encore se porter au delà du Rhône, déborde sur la Croix-Rousse, qui devient une grosse commune suburbaine. Lyon est aussi, comme au XVIe siècle, un foyer d'idées hardies et de tendances réformatrices. Le spectacle de l'égoïsme et de l'incapacité des familles consulaires, les manifestations sous forme de grèves de l'antagonisme entre patrons et ouvriers ne font qu'accentuer ces tendances menaçantes pour l'ancien régime.

La Révolution est fatale cependant à Lyon. Elle plaît d'abord à la passion d'indépendance des Lyonnais; mais cette même passion d'indépendance, leur antipathie à l'égard de Paris les entraînent dans une lutte héroïque, disproportionnée et très impolitique, contre la Convention. Lyon devait naturellement échouer dans cette dernière tentative d'autonomie: il est dévasté par le siège qu'il soutient contre l'armée de Kellermann, anémié par les représailles du gouvernement, et à l'aurore du XIXe siècle, notre ville se trouve une fois de plus près de la ruine. Napoléon galvanise son industrie en lui livrant, par le blocus continental, les marchés de l'Europe conquise, mais c'est là un régime exceptionnel et qui ne pouvait durer.

VII

Depuis Napoléon jusqu'à nos jours, Lyon devait connaître encore bien des alternatives de splendeur et de décadence. il

devait être trop souvent bouleversé par les désordres de la lutte de classes. Toujours il s'est relevé par les qualités natives de sa population. Son ardent esprit d'entreprise, débarrassé de toute entrave depuis la suppression définitive des gouvernements absolutistes, lui fait chercher sans cesse de nouvelles industries à adopter, de nouveaux procédés à acquérir. Les moyens de communication de l'ère présente le mettent en relations non plus seulement avec les États voisins, mais avec le monde entier et y attirent des émigrants de tous pays. Avec la collaboration de ces nouveaux citoyens, Lyon colonise toujours davantage, par son industrie et ses capitaux, la vaste région de la Bourgogne à la Provence et de la Loire aux Alpes, et sa population croissante déborde bien au delà de ses limites du XVIII[e] siècle, annexant les communes suburbaines, se répandant, au delà du Rhône, dans la plaine du Dauphiné. Lyon reste donc la cité travailleuse, inventive, dont le labeur et les créations profitent à toute la France. Avec sa fécondité et sa prudence dans le domaine de la pensée, son amour du progrès, mais du progrès méthodique, il constitue un élément essentiel d'initiative et de pondération dans la vie politique et sociale du pays.

VIII

Je vous le demande maintenant, Mesdames et Messieurs, est-ce une histoire sans intérêt que celle dont je viens de vous entretenir ? Vous trouverez peu de destinées aussi riches d'événements et de vicissitudes. Vous en trouverez peu qui contiennent, à l'adresse de nos contemporains et de la postérité, de pareils exemples de fructueuse énergie. « Terre consacrée par le travail des hommes, a dit de Lyon Edgar Quinet, les générations s'y sont succédé et chacune d'elles en naissant a retrouvé ce peuple fidèle à son ancienne tâche (1). » N'a-t-elle pas aussi une importance extrême pour l'histoire générale, l'action de cette ville, qui, de tout temps, « a répandu l'abondance autour d'elle (2) », qui a adopté, pour les faire entrer dans la grande

(1) *Unité morale des Peuples*, cours d'ouverture à la Faculté des Lettres de Lyon, 10 avril 1839.

(2) *Ibidem.*

famille française, les hommes de valeur venus frapper à ses portes, qui a accueilli, pour les joindre au patrimoine des œuvres et des pensées dont le monde est redevable à la France, tous les modes utiles et bienfaisants d'activité ? Même ces curiosités, purement locales, que relèvent et enregistrent pieusement nos archéologues et érudits : traits de mœurs et vieux usages, vestiges des monuments disparus de notre vieille ville, est-il bon de les ensevelir dans l'oubli ? Il me semble, et il vous semblera peut-être, qu'à les évoquer, on éprouve une sensation rare et d'une infinie douceur, celle de se retrouver au milieu des Lyonnais du temps jadis, de les revoir présents au foyer natal et de les entendre murmurer à notre oreille, d'une voix un peu assourdie, un peu hésitante, les anecdotes du passé comme des confidences d'aïeux.

IX

Vous penserez aussi, sans doute, d'après cette esquisse de l'histoire de Lyon, que l'étudier et la faire connaître est une œuvre de longue haleine. Nombreux, certes, sont les Lyonnais qui s'y sont consacrés : au XVIe siècle, S. Champier et Paradin, au XVIIe, le P. Ménestrier et Spon, au XVIIIe, de Colonia, au XIXe, Artaud et de Boissieu, Cochard, Breghot du Lut, Péricaud, Vital de Valous et Vingtrinier, Clerjon et Morin, Monfalcon, Steyert, pour ne citer que les principaux. A tous, nous devons beaucoup. Toutefois, le sens critique et la méthode d'exposition ont fait défaut à plusieurs d'entre eux. De nos jours, une nouvelle école historique lyonnaise les a dépassés par des travaux vraiment scientifiques. Forcé d'en omettre, au risque d'être injuste, je ne citerai que ceux d'Allmer et Dissard, pour l'antiquité, de Natalis Rondot pour l'histoire de l'art, de M. le chanoine U. Chevalier, à qui l'on doit tant pour l'étude générale du moyen âge, de MM. Claude et George Guigue qui, sur une foule de sujets du moyen âge et de l'époque moderne, ont fait œuvre définitive, enfin, de M. Charléty, qui par la *Revue d'Histoire de Lyon*, qu'il a fondée, par les instruments de recherches dont il a doté les travailleurs, par les articles qu'il a publiés dans divers périodiques, a groupé

autour de son enseignement, à l'Université de Lyon, les bonnes volontés et intéressé le grand public à des questions jusqu'alors trop ignorées. Néanmoins, il reste encore, dans l'histoire de Lyon, bien des problèmes à résoudre, une masse de documents est encore inédite, et certaines périodes sont fort peu connues.

A l'œuvre commune, je donnerai tout mon concours. Je porterai mon attention, en premier lieu, sur le XVIIIe siècle et la Révolution française. Mais à un pareil sujet, il faut une introduction. Aussi, cette année, j'examinerai l'histoire de Lyon des origines au XVIIIe siècle, en me contentant d'un exposé rapide, d'après les ouvrages déjà publiés.

Cet exposé, je l'aborderai à partir de la semaine prochaine, en insistant sur les époques où les relations avec l'étranger rendirent Lyon plus particulièrement prospère : la période romaine, les XVe et XVIe siècles, en insistant aussi sur le XVIIe siècle, dont l'intelligence est nécessaire à l'étude du XVIIIe siècle, pour l'année suivante.

L. LÉVY-SCHNEIDER.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ LYONNAISE

Conférence de M. le comte de Fitz-James.

Le 13 décembre 1908, M. le comte de Fitz-James a étudié l'influence de Schopenhauer sur Wagner, à propos de *Tristan et Isolde*. Une audition musicale, dirigée par Mme la comtesse de Fitz-James, accompagnait la conférence.

Nous donnerons un compte rendu détaillé de cette conférence quand le manuscrit de l'auteur nous sera parvenu.

Conférence de M. Matruchot sur les fouilles d'Alésia

(20 décembre 1908)

Sept villes, dit-on, se disputaient le berceau d'Homère ; autant de villes, au moins, prétendent à l'honneur d'être l'Alésia de Vercingétorix et de César. Trois surtout sont célèbres : Alise-Sainte-Reine, au-dessus de la plaine des Laumes, au nord-ouest de Dijon : Alaise-les-Salins, entre Ornans et Salins, au sud de Besançon, et enfin Izernore dans le département de l'Ain.

A la demande des Amis de l'Université, et devant un nombreux et très élégant auditoire, M. Matruchot, professeur à la Sorbonne et bourguignon, venait plaider la cause d'Alise-Sainte-Reine, et la gagner, autant que faire se peut, par une lumineuse argumentation et une abondance de preuves, inégalement probantes, qui peuvent se distribuer sous trois chefs : témoignages anciens en faveur d'Alise-Sainte-Reine, fouilles de 1861-1865, et surtout fouilles récentes de 1905-1908. Mais disons d'abord un mot du débat.

En l'année 52 avant J.-C., le jeune chef arverne, Vercingé-

torix avait, pour quelques mois, fait l'unité morale de la Gaule, soulevée tout entière contre les Romains, et balancé la fortune de César. Le conquérant battait en retraite pour secourir la Province romaine. Vercingétorix lui barre la route, probablement au sud de Langres, avec toute sa cavalerie. César, grâce à ses auxiliaires germains, met en déroute les Gaulois et contraint Vercingétorix à se réfugier dans Alésia, ville forte des Mandubiens. Par une coïncidence très singulière, César met autant de soin à décrire le site de la ville, la très haute croupe du plateau, les deux cours d'eau qui le baignent, la plaine qui s'étend à ses pieds, qu'il en met peu à nous dire où est ce pays des Mandubiens.

M. Matruchot, et c'est là son premier point très fort, inexpugnable, montre que jusqu'au commencement du XIX[e] siècle, personne n'a de doute sur l'identité d'Alésia et d'Alise-Sainte-Reine. Dès le V[e] siècle, un certain moine lyonnais, Constantin, en apporte un témoignage précis. Bien plus, une inscription en langue celtique du premier siècle de notre ère, trouvée en place, sur le plateau d'Alise, mentionna la dédicace d'une chapelle à un dieu Ucuetes, adoré à Alisea, forme celtique, traduite en latin par Alésia.

La querelle, et c'est le second point de M. Matruchot, commence avec le second Empire. Napoléon III a un culte pour César : pour un peu il verrait en lui un ancêtre. Il se prononce pour Alise-Sainte-Reine. Par opposition républicaine, bon nombre d'archéologues, sceptiques sur le fond, tiennent pour Alaise-les Bains. N'osant ou ne pouvant attaquer l'empereur, on taquine l'historien de César. N'en est-il pas un peu de même pour les champions d'Izernore ? Le résultat utile de cette petite guerre archéologique fut de contraindre Napoléon à faire fouiller méthodiquement, de 1861 à 1865, Alise et Alaise. Le général Stoffel, surtout, dirigea les travaux et mit à jour, au pied du mont Auxois, les gigantesques fossés de contrevallation (18 ou 19 kilomètres de long) et de circonvallation (23 à 24 kilomètres), creusés par César et trouva des amoncellements d'armes, une grande quantité de monnaies, dont aucune n'est postérieure à l'année 52 avant J.-C., mais qui toutes établissent la réalité du siège à cette date. Des photographies projetées par M. Matruchot laissent encore voir les

fossés de César creusés dans un cailloutis blanc compact, et aujourd'hui comblés par des alluvions de terre noire. Ici, il faut se rendre à l'évidence. Seule Alise-Sainte-Reine peut montrer des travaux identiques à ceux que César décrit.

La troisième partie de la conférence m'a paru moins probante. M. Matruchot voulait démontrer qu'Alésia toujours avait été une ville importante. J'en suis moins convaincu. On a fouillé, sous l'habile direction de M. Espérandieu, deux hectares environ sur le plateau du mont Auxois. On y a trouvé un théâtre, grand comme celui d'Orange. Il n'est pas encore déblayé. Je souhaite qu'il réserve d'heureuses surprises à M. Pernet, successeur de M. Espérandieu, mais j'en doute quelque peu. En dehors de ce monument il n'y a pas de temple remarquable ; les œuvres d'art, sauf une jolie statuette de bronze de Gaulois couché, un beau faune au rire lascif également en bronze, sont d'un travail très grossier. Leur intérêt est purement archéologique. Ni la Vénus informe rattachant sa sandale, ni le très grêle Castor de Pollux, ni la Triade divine, ni même la déesse qui tient dans un pan de sa robe des pommes et des noix, ne font penser à une ville riche et florissante. César et son héritier Auguste avaient oublé d'enrichir l'Alésia qui avait vu l'héroïque défaite de Vercingétorix, et la victoire définitive des aigles romaines.

Joseph BUCHE.

CHRONIQUE DE L'UNIVERSITÉ

CONSEIL DE L'UNIVERSITE

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1908.

Présidence de M. le Recteur.

Communications diverses. — M. le Recteur donne lecture d'une lettre dans laquelle M. le Doyen Caillemer exprime les regrets que lui cause une séparation récente, et adresse à ses collègues du Conseil tous ses remerciements pour les marques d'affection qu'il en a reçues. M. le Recteur déclare s'associer, au nom du Conseil, aux regrets exprimés par M. Caillemer qui laissera le souvenir d'un collaborateur dévoué et précieux : il serait désirable que les doyens honoraires retraités continuassent à faire partie du Conseil de l'Université avec voix consultative.

Le banquet offert à M. Caillemer est fixé au samedi 28 novembre.

Par arrêté ministériel en date du 29 juillet dernier, M. Flurer est nommé Doyen de la Faculté de Droit pour une période de trois ans, à partir du 1er novembre 1908. M. le Recteur félicite le nouveau Doyen qui fait partie du Conseil depuis sa fondation.

En vertu d'un décret du 10 octobre dernier, M. Regnaud est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er novembre 1908 : il est nommé professeur honoraire à cette même date. M. le Recteur, en exprimant les regrets causés par cette séparation, rappelle que M. Regnaud fit, pendant longtemps, parti du Conseil où il exerça même les fonctions de vice-président.

MM. Moreau et Latarjet sont maintenus en exercice pendant l'année scolaire 1908-1909.

M. Renel est mis en congé pendant le cours de cette même année.

M. Bériel est nommé chef des travaux d'anatomie pathologique.

Une subvention extraordinaire de 7.500 francs est accordée à l'Université de Lyon, par décision ministérielle du 20 octobre 1908, pour complément d'organisation du musée anatomique.

L'Université de Bologne a adressé à l'Université de Lyon, un volume édité à l'occasion du centenaire d'Aldrovandi.

L'Université de Cambridge invite l'Université de Lyon à se faire

représenter aux fêtes qu'elle donnera les 22, 23 et 24 juin 1909, à l'occasion du centenaire de Ch. Darwin.

Lettre faisant part du décès du professeur Ant. Truhlar, de l'Université de Bohême.

M. Paul Courmont, délégué au congrès de Washington, fait connaître que l'Université de Lyon y a brillé par de nombreuses communications. A cette occasion, M. Jules Courmont donne au Conseil d'intéressants détails sur les succès particulièrement flatteurs pour la science française, qui ont été remportés à ce congrès par M. le professeur Arloing.

Distinctions honorifiques. — A l'occasion du cinquantenaire de la Société de Chimie de Paris, M. Barbier, professeur à la Faculté des Sciences, a été promu officier de la Légion d'honneur : MM. Florence, de la Faculté de Médecine, et Vignon, de la Faculté des Sciences, ont été nommés chevaliers. M. le Recteur les félicite et tout spécialement M. Vignon, qui fournit au Conseil une collaboration très appréciée.

Sont nommés officiers de l'Instruction publique à la Faculté de Droit, MM. Lameire et Josserand : à la Faculté de Médecine, MM. Fabre, Moreau, Adrien Pic : à la Faculté des Sciences, MM. Grignard, Ray et Maurette.

Sont nommés officiers d'Académie : à la Faculté des Sciences, MM. Bonnet et Prost ; à la Faculté des Lettres, M. Cazamian : à la Bibliothèque de l'Université, M. Cettier, sous-bibliothécaire. Les palmes académiques sont également accordées à l'appariteur Pecquois.

Budget de l'Observatoire. — L'établissement de ce budget, dont le chiffre total s'élève à 7.770 francs, est approuvé par le Conseil, sur avis favorable de la Commission des finances.

Dispenses de droits d'inscription et d'immatriculation. — Le nombre en est réparti entre les quatre Facultés dans les proportions suivantes : Pour la Faculté de Droit, 38 dispenses d'inscription, 11 dispenses d'immatriculation ; pour la Faculté de Médecine, 54 et 3 : pour la Faculté des Sciences, 14 et 21 ; pour la Faculté des Lettres, 2 et 24.

Répartition de la subvention de l'Etat entre l'Université et les diverses Facultés. — Les 182.437 francs de la subvention totale sont répartis comme suit : Droit, 7.425 francs : Médecine, 57.570 francs : Sciences, 51.790 francs ; Lettres, 9.982 francs : Université, 55.670 francs. De plus, des allocations s'élevant à 200 francs et à 700 francs, sont consenties pour collections aux Facultés de Droit et des Lettres.

Faculté des Sciences, bureau d'inscriptions. — Le local qui sert actuellement de bureau d'inscriptions à la Faculté des Sciences et qui

donne dans l'antichambre du Doyen, est tout à fait insuffisant. M. Depéret demande au Conseil de vouloir bien accorder son approbation à l'aménagement d'un nouveau local. Cette approbation est accordée par le Conseil qui décide que les sommes nécessaires au règlement de la dépense seront prélevées sur les crédits d'entretien.

Vice-présidence du Conseil. — Une élection a lieu pour pourvoir au remplacement de M. le Doyen Caillemer qui occupait la fonction de vice-président du Conseil. M. le Doyen Flurer est élu.

Commission de la Bibliothèque. — Il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre, en remplacement de M. le Doyen Caillemer. Conformément aux indications données au Conseil par M. le Doyen Flurer, M. Paul Pic est élu.

Règlement intérieur du Conseil. — Il est décidé que l'art. 22 de ce règlement sera modifié comme suit : « Une Commission des Finances est composée des quatre Doyens ayant pour suppléants éventuels les deux autres représentants de chacune des Facultés. »

Commission des affaires contentieuses et disciplinaires. — M. Flurer est élu membre de cette commission, en remplacement de M. Caillemer.

Election d'un représentant de la Faculté de Droit au Conseil de l'Université. — M. le Recteur donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée du 7 novembre, au cours de laquelle la Faculté de Droit a procédé à l'élection d'un représentant au Conseil de l'Université, en remplacement de M. Flurer, devenu membre de droit de ce Conseil, par suite de son élévation au décanat. M. Garraud ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu membre du Conseil de l'Université.

Chaire de sanscrit et de grammaire comparée. — M. le Recteur rappelle au Conseil que la Faculté des Lettres a pris précédemment une délibération dans laquelle : 1° elle demande la transformation de la chaire de sanscrit en chaire d'histoire ancienne ; 2° elle demande de transformer le cours d'histoire ancienne, confié à M. Homo, en un cours de philologie classique qui serait confié à M. Ramain ; 3° elle renouvelle le vœu que la maîtrise de conférences de M. Renel soit transformée, à son retour à Lyon, en une chaire d'histoire des religions de l'antiquité et des peuples primitifs, et que M. le Ministre veuille bien, d'ici là, nommer un maître de conférences de sanscrit et de grammaire comparée. Le Conseil de l'Université, qui n'a à délibérer que sur les deux premiers points, approuve à l'unanimité les conclusions de la Faculté des Lettres, tendant à la transformation de la chaire de sanscrit en chaire d'histoire ancienne et du cours d'histoire ancienne, en un cours de philologie classique.

Chaire de physique médicale. — Cette chaire a été déclarée vacante par M. le Ministre de l'Instruction publique ; des présentations vont être faites incessamment.

Monument Berthelot. — Un comité régional a été constitué sous la présidence de M. le Recteur. Le Conseil, sur la proposition de son président, vote une subvention de 100 francs.

« *Dix années d'autonomie* ». — Sous ce titre, M. le Recteur a écrit une étude très documentée où il retrace la vie de l'Université lyonnaise depuis sa naissance à la vie juridique jusqu'à l'époque actuelle. Il a bien voulu réserver la primeur de ce travail au Conseil de l'Université qui en entend la lecture.

Séance du 28 novembre 1908.

Présidence de M. le Recteur.

Absents excusés : MM. Clédat et Chabot.

M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur, venu à Lyon pour présider le banquet offert à M. Caillemer, a bien voulu honorer le Conseil de sa présence et s'intéresser à plusieurs des questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance.

Communication diverses. — M. Beauvisage, professeur à la Faculté de Médecine, est promu officier de la Légion d'honneur : MM. J. Courmont et Weill, professeurs à la même Faculté, ont été nommés chevaliers. M. le Recteur adresse à ces messieurs, et spécialement à M. Jules Courmont, membre du Conseil, toutes ses félicitations.

M. E. Lévy, professeur de procédure civile à la Faculté de Droit, est transféré dans la chaire de droit civil laissée vacante par la retraite de M. Caillemer.

M. Josserand, professeur à la Faculté de Droit, est nommé assesseur du Doyen.

M. le Recteur souhaite la bienvenue à M. Garraud, élu récemment membre du Conseil de l'Université.

Un congé est accordé, sur sa demande, à M. Lépine, professeur de clinique médicale à la Faculté de Médecine, du 1er novembre 1908 au 28 février 1909. M. Lesieur, agrégé, est chargé, pendant la même période, d'un cours de clinique médicale, en remplacement de M. Lépine.

Chaire de sanscrit. — M. le Recteur donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique l'informe que la section permanente du Conseil supérieur a émis un avis défavorable à

la transformation de la chaire de sanscrit en une chaire d'histoire ancienne, et qu'il a adopté cet avis.

Budgets de l'année 1909. — M. le Recteur soumet au Conseil les différents projets de budget pour l'année 1909 ; ils sont successivement approuvés par le Conseil, sur avis favorable de la Commission des finances.

Diplôme d'études psycho-physiologiques. — Le Conseil émet le vœu que soient réduits à 50 francs les droits de laboratoire afférents à ce diplôme.

Certificat de zoologie et de zootechnie. — Le Conseil émet le vœu que ce certificat soit dénommé à l'avenir « certificat de zoologie agricole ».

Rapport annuel. — M. Josserand, secrétaire du Conseil, est désigné pour présenter le rapport annuel sur la situation des établissements d'enseignement supérieur de l'Université.

Morgue municipale. — Une morgue municipale doit être installée sur des terrains appartenant à la ville, mais actuellement affectés à l'Université, dans les locaux de l'ancien chauffage de la Faculté de Médecine, rue Pasteur : une porte donnerait directement accès de la Faculté dans cet établissement, et un local serait réservé au professeur de médecine légale qui aurait donc toute facilité pour procéder à des autopsies en présence de ses étudiants. Comme cette organisation suppose, de la part de l'Université, la cession à la ville du droit d'usufruit qui lui appartient sur les terrains et les locaux en question, elle ne peut être créée sans un avis favorable du Conseil. En réponse à certaines objections, M. le Doyen Hugounenq affirme que le service nouveau, bien qu'enclavé dans les bâtiments de la Faculté de Médecine, n'aura avec l'Université qu'un voisinage de fait ; il conservera un caractère exclusivement municipal et échappera donc à la surveillance et à la juridiction universitaires. Sur cette assurance, le Conseil donne un avis favorable au projet qui lui est soumis.

Congé. — Le congé du nouvel an est fixé du dimanche 28 décembre au dimanche 3 janvier.

M. le Recteur, avant de lever la séance, adresse à M. le Directeur de l'Enseignement supérieur, tous les remerciements du Conseil pour l'intérêt qu'il a témoigné à l'Université lyonnaise, en prenant part à ses travaux et en lui donnant d'utiles conseils, dont il saura faire son profit.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1908.

Présidence de M. le Recteur.

Communications diverses. — M. Caziaman, maître de conférences de langue et de littérature anglaises à la Faculté des Lettres de Lyon, est nommé, en la même qualité, à la Faculté des Lettres de Paris. M. le Recteur exprime les regrets que causera à l'Université lyonnaise cette séparation.

M. Jules Courmont, professeur à la Faculté de Médecine, est nommé membre du jury du concours qui doit s'ouvrir à Paris, le 21 décembre prochain, pour l'admissibilité à l'agrégation des Facultés de Médecine et des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie.

Deux membres de l'Université de Lyon ont vu récemment leurs travaux couronnés par l'Institut : M. Barbier, professeur à la Faculté des Sciences, M. Luizet, astronome à l'Observatoire. M. le Recteur enregistre avec plaisir ces distinctions si flatteuses pour l'Université de Lyon.

Un congé de trois mois, à partir du 26 novembre 1908, est accordé, sur sa demande, à M. le professeur Pierret, de la Faculté de Médecine ; la suppléance de sa clinique est confiée à M. Jean Lépine.

Par arrêté ministériel du 10 décembre 1908, une subvention extraordinaire de 1.000 francs est accordée à la Faculté des Lettres pour contribuer à l'accroissement des collections de l'Institut de Géographie.

Conformément à l'avis exprimé par le Conseil, le tarif des droits à percevoir en vue du diplôme d'études psycho-physiologiques est abaissé à 50 francs par trimestre. (Arrêté du 10 décembre 1908.)

Morgue municipale. — M. le Recteur donne lecture au Conseil d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique déclare ne pas faire d'objection de principe à la création d'une morgue municipale, mais où il estime qu'une convention écrite devra préalablement intervenir entre le Maire et le Doyen de la Faculté de Médecine, convention qui devra recevoir l'approbation du Conseil municipal et du Conseil de l'Université, ainsi que la signature du maire et celle du Recteur.

Centenaire de Darwin. — M. le Doyen de la Faculté des Sciences a fait savoir qu'aucun de ses collègues n'aura la possibilité de se rendre aux fêtes organisées pour commémorer le centenaire de la naissance de Darwin. Une adresse sera rédigée à cette occasion au nom de l'Université lyonnaise.

Dispenses de droits universitaires. — Le Conseil adopte une pro-

position tendant à dispenser les élèves de la Faculté des Lettres qui recherchent le certificat de géographie physique, des droits universitaires (inscription et bibliothèque).

Demandes de création de cours. — Le Conseil est saisi d'un projet de donation anonyme dont le revenu annuel de 500 francs serait affecté à la rétribution d'un cours complémentaire de cryptogamie qui serait créé à la Faculté des Sciences. Sur l'avis défavorable émis par le Conseil de la Faculté des Sciences et par la Commission des Finances, le Conseil de l'Université repousse cette proposition.

Le Conseil de la Faculté des Sciences a émis un vœu tendant à la création d'une conférence complémentaire de mathématiques. Cette Faculté verserait dans la caisse de l'Université une somme annuelle de 1.000 francs, destinée à la rétribution de cette conférence. Ces propositions sont adoptées par le Conseil.

Le Conseil est saisi d'une délibération de la Faculté des Lettres tendant à la création d'un cours libre de psychologie expérimentale qui serait confié à M. Nayrac. Le Conseil adopte. M. le Recteur exprime des réserves formelles relativement à toute demande de rétribution dont ce cours pourrait être ultérieurement l'objet.

M. Garraud exprime le désir, auquel il est fait droit par le Conseil, que la création de conférences libres de science pénale et pénitentiaire figure à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Séance du 9 janvier 1909.

Présidence de M. le Recteur.

Excusé : M. Courmont.

Communications diverses. — M. le Recteur informe le Conseil qu'en conformité d'une précédente délibération il a écrit une lettre à M. le Maire de Lyon, relativement au projet d'installation du Muséum dans des bâtiments universitaires : la réponse de la Municipalité ne lui est point encore parvenue.

L'Université de Genève s'apprête à célébrer par des fêtes, qui auront lieu du 7 au 10 juillet 1909, le 350e anniversaire de la naissance de Calvin, fondateur de l'Académie genevoise. L'Université de Lyon est invitée à se faire représenter à cette solennité.

Par un décret en date du 11 décembre 1908, M. Louis Vallas est nommé professeur de procédure civile et de voies d'exécution à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon.

Une subvention extraordinaire de 1.000 francs est accordée par le Ministère de l'Instruction publique à la Faculté des Lettres, pour par-

ticipation de l'Etat à l'accroissement des collections du musée d'histoire de l'Art.

M. Douady est nommé, jusqu'à la fin de l'année scolaire, maître de conférences de langue et de littérature anglaises à la Faculté des Lettres.

M. le Recteur rappelle au Conseil que parmi les sénateurs élus figurent deux membres de la Faculté de médecine, MM. Cazeneuve et Beauvisage ; en félicitant ces messieurs, il exprime le vœu qu'ils veuillent bien se souvenir toujours des liens qui les unissent à l'Université.

Travaux pratiques d'histologie. — M. le professeur Renaut demande que l'un des trois postes de moniteur des travaux pratiques d'histologie, rétribués par l'Université, soit supprimé et transformé en une place d'aide du laboratoire. Cette combinaison est adoptée sur avis favorable de la Commission des finances.

Institut de Florence. — Cet Institut, organisé par l'Université de Grenoble, est actuellement purement littéraire. Il est question d'y créer une section d'histoire de l'art, dont la direction serait confiée à M. Bertaux, et c'est en vue de cette création que l'Université de Grenoble sollicite de l'Université de Lyon, une subvention. L'examen de cette question est renvoyé à une prochaine séance.

Création de cours libres à la Faculté des Sciences. — Le Conseil de la Faculté des Sciences, par une délibération du 24 novembre 1908, demande l'autorisation de créer trois cours libres d'agronomie appliquée, à savoir : un cours de viticulture qui serait confié à M. Durand, directeur de l'Ecole d'Ecully ; un cours de culture générale et des cultures spéciales, sauf la viticulture, qui serait professé par M. Perraud, professeur d'agriculture de l'arrondissement de Villefranche ; et un cours de zootechnie spéciale et d'économie rurale, dont serait chargé M. Vaffier, docteur en médecine et docteur ès sciences. Chacun de ces cours doit comporter vingt leçons. Cette création est approuvée par le Conseil.

Fondation Vautier. — La Commission prévue dans la fondation Vautier s'est réunie sous la présidence de M. le Doyen Depéret. Elle propose d'affecter la totalité des revenus échus au 31 décembre 1908 à l'augmentation du fonds de réserve et de réaliser dès maintenant cette augmentation en achetant de la Rente française pour une somme égale. Le Conseil approuve.

Catastrophe de Messine. — Il est décidé qu'une lettre de condoléances sera adressée par M. le Recteur, à l'occasion du désastre qui a frappé la Sicile, au Ministre de l'Instruction publique d'Italie, avec prière de vouloir bien la transmettre à l'Université de Messine.

Election à la vice-présidence du Conseil. — Il est procédé à l'élection d'un vice-président du Conseil de l'Université, pour l'année 1909. M. Flurer, Doyen de la Faculté de Droit, est élu.

Election du secrétaire. — Il est procédé à l'élection d'un secrétaire du Conseil pour l'année 1909. M. Aug. Pollosson est élu.

Lecture du rapport annuel. — M. Josserand, secrétaire sortant du Conseil, donne lecture du rapport qu'il avait été chargé de présenter sur la situation des établissements de l'enseignement supérieur au cours de l'année scolaire 1907-1908. Ce rapport est adopté par le Conseil.

Deuxième séance.

Présidence de M. le Recteur. Assistent à cette séance, outre les membres du Conseil qui étaient présents à la séance précédente, M. Isaac, président de la Chambre de commerce de Lyon, et M. Ennemond Morel, président de la Société des Amis de l'Université. M. Falcouz, un des bienfaiteurs de l'Université, avait exprimé ses regrets de ne pouvoir se rendre à la convocation qui lui avait été adressée.

M. le Recteur souhaite la bienvenue à MM. Isaac et Ennemond Morel qui ont bien voulu honorer de leur présence cette réunion. Il donne la parole à M. Josserand pour la seconde lecture du rapport annuel. Après cette lecture, qui ne soulève pas d'observations, M. le Recteur adresse ses remerciements et ses félicitations au rapporteur.

M. Isaac, président de la Chambre de commerce, constate les résultats féconds de la collaboration de l'Université avec la Chambre de commerce : il enregistre le succès de l'enseignement colonial, la prospérité croissante de l'Ecole Centrale, sous la direction d'un membre de l'Université, le développement de l'Ecole de Chimie industrielle, qui va s'enrichir prochainement d'un enseignement de chimie tinctoriale : il veut bien assurer l'Université du concours dévoué de la Chambre de commerce.

M. le Recteur remercie M. Isaac de ses déclarations et de ses promesses.

Après un échange de vues sur l'organisation d'un enseignement technique et sur l'utilité que présenterait la création à Lyon d'un polytechnicum dans le genre de celui qui fonctionne à Zurich. M. le Recteur remercie encore les invités du Conseil d'avoir répondu à son appel et déclare la séance levée.

RAPPORT du Conseil de l'Université de Lyon à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, présenté par M. Josserand, secrétaire du Conseil[1].

Monsieur le Ministre,

La première pensée du rapporteur, désigné par le Conseil de l'Université pour dresser le bilan universitaire de l'année 1907-1908, sera pour les collègues dont nous avons eu à déplorer la perte, au cours de cette période.

La Faculté de Médecine a été tout particulièrement frappée : trois de ses collaborateurs actuels ou anciens ont disparu.

M. le docteur Causse a été terrassé par la maladie, le 2 novembre 1907, à l'âge de 50 ans. Agrégé, chef des travaux pratiques de pharmacologie, à la Faculté de Médecine, il laisse le souvenir d'un savant de grande valeur, dont les travaux de chimie, d'analyse et d'hydrologie sont devenus classiques.

Quelques jours plus tard, le 18 novembre, décédait M. le docteur Clément, médecin de l'hôpital Saint-Joseph, médecin honoraire des Hospices civils de Lyon, ancien chargé des fonctions d'agrégé à la Faculté de Médecine, à laquelle il avait appartenu de 1877 à 1880 et où il avait professé les cours de séméiologie, d'hygiène et de médecine légale.

Plus récemment, le 28 septembre 1908, disparaissait M. le docteur Vinay, médecin honoraire des Hospices, ancien agrégé à la Faculté de Médecine, où il avait exercé ses fonctions de 1880 à 1889. Travailleur infatigable, M. Vinay a écrit des travaux qui font autorité, notamment sur les maladies de la grossesse, sur les néphrites gravidiques et sur la psychologie du nouveau-né.

Enfin, la Faculté des Lettres a été frappée par la mort d'un de ses anciens maîtres, M. Lefébure, qui, après un long séjour à l'Ecole des Lettres d'Alger, a succombé au moment où il venait d'être autorisé à faire valoir ses droits à la retraite. Auteur de beaux travaux d'égyptologie, M. Lefébure a grandement honoré les deux Facultés où il a enseigné.

(1) Nous donnons ici seulement la première partie (L'Université) du rapport de M. Josserand, la deuxième partie (Les Facultés) étant composée des rapports de MM. les Doyens, qui seront reproduits in extenso dans le *Bulletin*.

La Rédaction.

PREMIÈRE PARTIE

L'UNIVERSITÉ

I. — Conseil de l'Université

Le Conseil n'a subi aucun changement dans ses éléments, au cours de l'année 1907-1908. Il est resté composé, sous la présidence de M. le recteur Joubin, de MM. les doyens Caillemer, Hugounenq, Depéret et Clédat, de M. le directeur de l'Observatoire André, de MM. Flurer et Josserand, Jules Courmont et Auguste Pollosson, Vignon et Flamme, Chabot et Fabia, représentants élus des Facultés de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres. Dans la séance du 11 janvier 1908, ont été élus : M. Caillemer, vice-président, et M. Josserand, secrétaire du Conseil.

II. — Situation financière

Bien qu'elle soit loin d'être satisfaisante, la situation financière de l'Université de Lyon s'est sensiblement améliorée depuis quelques années : dans sa séance du 23 mai 1908, le Conseil a pu constater que les disponibilités s'élevaient, pour le budget de l'Université, à 41.249 fr. Le montant de la réserve est actuellement de 60.000 francs.

Ces résultats, si appréciables qu'ils soient, demeurent insuffisants et il y a lieu d'envisager les moyens susceptibles d'accroître les ressources universitaires. L'Université de Lille a pensé les découvrir notamment dans le non-remboursement des droits de certificat et de diplôme aux candidats ajournés. Le Conseil de l'Université de Lyon n'a pas cru pouvoir se rallier au vœu qu'elle avait émis en ce sens, mais sur les conclusions d'un rapport de M. Flamme, il s'est déclaré partisan : 1° de l'abandon par l'Etat aux Universités des droits de certificat et de diplôme : 2° de la majoration des droits d'inscription, qui seraient portés à 160 francs ; 3° de la modération des droits afférents à la perception des taxes universitaires ; 4° de l'augmentation de la subvention de l'Etat.

III. — Bibliothèque

Les travaux d'agrandissement, décidés au cours de l'année précédente, sont actuellement achevés : le dôme central a été aménagé en magasin de livres, et les nouveaux locaux sont incorporés au service depuis la rentrée de 1908.

Cet agrandissement, imposé par l'enrichissement de notre Bibliothèque universitaire et qui donnera satisfaction pendant de longues

années aux besoins sans cesse accrus, a entraîné un inconvénient, qui a été signalé par plusieurs professeurs et dont la Commission de la Bibliothèque a dû se préoccuper : en éloignant de la salle de lecture un grand nombre d'ouvrages, et notamment de collections, il a rendu les opérations de prêt et même de simple communiqué plus longues et plus difficiles. Des mesures ont été prises, qui atténueront certainement ces désagréments et qui les feront peut-être même disparaître complètement, lorsque sera réalisée l'adaptation au nouveau service tant des agents de la Bibliothèque que des détails matériels de l'organisation nouvelle. Il y a tout lieu de penser que subsisteront seuls alors les bienfaits de la transformation qui vient de s'opérer.

Pour en faire ressortir l'urgence, il suffira au rapporteur de constater que l'effectif de la Bibliothèque s'élevait, au 1er octobre 1908, à 122.932 volumes proprement dits et à 103.548 thèses ou brochures, soit une augmentation de 3.573 volumes et de 5.834 thèses ou brochures, donc de 9.407 unités, dans le cours d'une année.

Cette progression rapide dont bénéficie l'effectif de la Bibliothèque universitaire ne se retrouve pas dans la clientèle de cet établissement : non seulement le nombre des volumes prêtés au dehors est en augmentation insignifiante (18.115 au lieu de 18.087 en 1906-1907), mais encore le total des brochures ou livres, communiqués sur place aux lecteurs, se trouvent de subir une décroissance frappante : de 66.340 pour l'année précédente, il tombe à 54.600, soit une diminution de 15 p. 100 environ. Il est vrai que ce phénomène de décroissance cesse de constituer un phénomène alarmant, si l'on observe qu'il doit être attribué en grande partie à cette circonstance que les élèves de l'Ecole de Santé militaire ont désormais à leur disposition, dans l'Ecole même, une bibliothèque abondamment pourvue d'ouvrages usuels, de manuels et de périodiques, et qu'ils fréquentent donc moins assidûment la Bibliothèque universitaire.

IV. — Annales

La Commission des Annales a proposé et le Conseil de l'Université a voté l'impression des ouvrages suivants :

M. Levavasseur, professeur à la Faculté des sciences, deux mémoires : 1° *Quelques démonstrations relatives à la théorie des nombres complexes cubiques* ; 2° *Des propriétés de quelques groupes d'ordre fini*. Total : 746 francs. M. Doncieux, préparateur à la Faculté des sciences : *Catalogue descriptif des fossiles nummulitiques de l'Aude et de l'Hérault* : 2.696 fr. 70. MM. Horluc et Marinet, professeurs au Lycée : *Bibiliographie de syntaxe française* : 1.276 fr. 60. M. Autonne, professeur adjoint honoraire à la Faculté des sciences : *Groupes*

linéaires ; jusqu'à concurrence de 533 fr. 48. M. Caillot : *Rapports de la commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI* ; jusqu'à concurrence de 3.141 fr. 57. M. Gaillard, thèse de doctorat ès-sciences sur les *Oiseaux des phosphorites du Quercy* : jusqu'à concurrence de 1.334 fr. 32. M. Mayet, thèse de doctorat ès sciences sur les *Mammifères miocènes de l'Orléanais* ; jusqu'à concurrence de 1.577 fr. 03.

Les frais d'impression de ces divers travaux épuisent l'actif disponible au 1er janvier 1908, qui s'élevait à 11. 308 fr. 03.

La situation financière des *Annales de l'Université* est donc assurément moins florissante qu'elle ne l'était l'année précédente, puisque l'exercice 1907 avait laissé un reliquat disponible de 4.623 fr. 28. Le directeur du service des *Annales*, M. Lameire, attribue ce fléchissement aux demandes de la Faculté des sciences qui, sans préjudice pour les autres demandes, il est vrai, ont absorbé effectivement la plus grosse part des disponibilités.

V. — Création et projets de création

Cours nouveaux. — Grâce à la municipalité lyonnaise, trois cours publics ont été créés à l'Université, dont un à la Faculté des lettres : il porte sur l'*Histoire des Religions* et a été confié à M. Virolleaud ; les deux autres à la Faculté de droit où ils ont lieu alternativement ; ils concernent l'*Histoire des doctrines économiques et sociales*, et les *Principes de la législation financière* ; ils ont été attribués à MM. Brouilhet et Bouvier. Le premier de ces trois cours comporte vingt leçons : un traitement de 1.500 francs y est attaché ; les deux autres comprennent vingt leçons à eux deux et sont l'objet d'une rétribution totale de 1.500 francs. Ces enseignements, entièrement subventionnés par la municipalité, et qui sont donnés au grand public dans les locaux universitaires, ont obtenu un succès complet.

Ecole de Notariat. — La nouvelle Ecole, reconnue d'utilité publique, par un décret en date du 2 mai 1908, a donné, sous la direction de M. Bally, notaire honoraire, des résultats extrêmement satisfaisants, dès le début : à peine ouverte, elle comptait vingt-huit élèves ; elle en compte aujourd'hui cinquante-quatre, qui lui sont fournis non seulement par Lyon, mais par toute la région : Rhône, Saône-et-Loire, Loire, Haute-Loire, Ardèche, Isère, Savoie, Haute-Savoie, voire même par des départements plus lointains, et jusque par celui des Alpes-Maritimes. Cette prospérité complète et immédiate laisse espérer que l'Ecole de Notariat sera un jour, pour l'Université qui la subventionne actuellement, une source appréciable de profits.

Créations projetées. — Le développement dont l'Université lyonnaise a été constamment l'objet depuis sa création, comme le perfec-

tionnement et la transformation des méthodes sicentifiques, ont fait se poser le problème de l'organisation d'un établissement qui réunirait sous son égide des sciences voisines susceptibles de se pénétrer heureusement : et c'est ainsi que le Conseil de l'Université, sur l'initiative de M. le Recteur, a été amené à envisager la création d'un Institut géographique et géologique, qui constituerait, pour la région lyonnaise et pour le plus grand bénéfice de la science française, un foyer scientifique important. Dans plusieurs séances, la possibilité de mener à bien cette entreprise et les moyens d'aboutir ont été soigneusement examinés et il y a tout lieu d'espérer que ce projet, auquel l'administration supérieure a bien voulu s'intéresser, entrera un jour dans le domaine de la réalisation pratique.

VI. — Rapports avec les Universités françaises et étrangères

L'Université de Lyon a été conviée, au cours de l'année scolaire qui vient de s'achever, à un grand nombre de congrès ou de solennités.

De l'Allemagne, lui sont venues deux invitations, l'une au Congrès des sciences historiques qui s'est ouvert à Berlin le 6 août 1898, et auquel furent délégués MM. Waddington et Legrand ; l'autre, au Congrès de philosophie d'Heidelberg où elle fut représentée par MM. Chabot et Goblot.

En Angleterre, ce sont les Congrès d'histoire des religions, tenu à Oxford au mois de septembre, et d'éducation morale et sociale, ouvert à Londres, vers la même époque, qui ont permis à notre Université de se faire représenter par MM. Loret et Virolleaud, et par M. le doyen Hugounenq.

Aux Etats-Unis, s'est ouvert, au mois de septembre, à Washington, le Congrès de la tuberculose, auquel l'Université lyonnaise fut représentée par MM. Arloing et Paul Courmont.

En Espagne, c'est l'Université d'Oviedo qui nous convie aux fêtes organisées en l'honneur de son troisième centenaire.

En Italie, c'est la municipalité de Faenza qui nous invite à prendre part aux fêtes instituées pour célébrer le troisième centenaire de la naissance de Torricelli.

En Danemark, c'est le XVe Congrès international des Orientalistes qui a lieu à Copenhague en août 1908, et auquel sont délégués MM. Loret et Maurice Courant.

Enfin, le premier Congrès des sciences administratives qui doit s'ouvrir à Bruxelles en 1910, est dès maintenant annoncé à l'Université de Lyon qui est sollicitée de s'y faire représenter.

Ce n'est pas seulement par des congrès que se consolidaient les liens intellectuels unissant l'Université de Lyon aux Universités étran-

gères ; ils s'affirmaient aussi par l'adhésion morale et financière que donnait le Conseil à l'Association fondée sous la présidence de M. Liard, et qui groupe les Universités et les grandes Ecoles de France, afin de créer des rapports permanents et directs entre les milieux intellectuels français et ceux des différents pays de l'Amérique latine ; par les leçons que venait faire, à Lyon, les 29 et 30 avril 1908, M. Baker, professeur à l'Université d'Harward, sur l'*Histoire du théâtre au temps de Shakespeare*, et aussi par le voyage qu'effectuait, en Hongrie, M. René Gonnard, à qui avait été attribué le bénéfice de la fondation Crouzet, et qui reçut partout le plus cordial accueil : les résultats de sa mission ont été consignés par lui dans un ouvrage parfaitement documenté : *La Hongrie au* XXe *siècle*.

VII. — Association des étudiants

Au mois de février 1908, l'Association générale des Etudiants s'est reconstituée pour permettre aux élèves des différentes Facultés et Ecoles de se grouper, se reconnaître et pour leur fournir un local où ils trouveront journaux et livres. M. le Préfet du Rhône, M. le Maire de Lyon et M. le Recteur ont bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette Association qui a reçu du ministre de l'Instruction publique une subvention de 900 francs.

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

Rapport sur la situation de la Faculté de Médecine pendant l'année 1907-1908.

Le Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie à Monsieur le Recteur de l'Académie de Lyon.

La Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Lyon a poursuivi, durant le cours de l'année dernière, la marche de ses travaux, dans le cadre des anciens règlements qui, bientôt sans doute, feront place à une autre organisation de l'enseignement. Après les décisions et les vœux formulés par les deux commissions chargées d'étudier la réforme des études médicales et pharmaceutiques, nos Facultés attendent l'élaboration du nouveau statut, et il faut souhaiter que cette attente ne soit pas trop longue ; car nul n'ignore les inconvénients du présent régime dont nous sommes tenus de respecter les dispositions jusqu'au moment où les réformes annoncées entreront en vigueur.

Dans les limites où son initiative pouvait s'exercer, la Faculté de Médecine a réalisé quelques-unes des modifications réclamées par les membres des deux commissions de réforme.

La répartition des stagiaires dans un plus grand nombre de services hospitaliers a permis de distribuer l'enseignement clinique à des groupes d'élèves plus restreints et, partant, de lui assurer une efficacité plus grande. D'autre part, un contrôle rigoureux nous a valu, de la part de plusieurs maîtres, le témoignage d'une assiduité plus satisfaisante des étudiants. Il y a lieu de faire des constatations du même ordre touchant la fréquentation des travaux pratiques et j'attribue cet état de choses à quelques mesures très simples que l'administration de la Faculté a mises en œuvre. Au début de chaque trimestre, vers la fin de la première quinzaine, les chefs de service m'adressent la liste des étudiants qui n'ont pas assisté aux visites, leçons, exercices pratiques qu'ils sont tenus de suivre. Je fais appeler individuellement chacun de ces étudiants et en attirant leur attention sur les sanctions encourues par eux, je les incline à une observation plus étroite de leurs obligations scolaires. Néanmoins, dans certaines circonstances, des mesures disciplinaires se sont imposées et à la fin du premier trimestre, j'ai dû refuser leur inscription à une trentaine d'étudiants qui avaient négligé de suivre les travaux pratiques d'anatomie pathologique.

Nous n'avons pas cessé de faire effort pour donner à notre organisation les compléments jugés utiles, afin d'armer nos élèves des connaissances indispensables. C'est ainsi que deux enseignements cliniques d'odonlogie ont été créés, l'un à l'Hôtel-Dieu, l'autre à la Charité, sous la direction de deux maîtres de l'art dentaire : M. le docteur Claude Martin, membre correspondant de l'Académie de médecine et M. le docteur Tellier, ancien chef de clinique du professeur Ollier. Avec un dévouement que je me plais à signaler ces deux distingués praticiens ont poursuivi leur enseignement et je dois confesser, à mon grand regret, que le résultat de leur effort n'a répondu ni à leur attente ni à la mienne. Malgré l'utilité, disons mieux la nécessité des éléments cliniques d'otonlologie dans l'éducation d'un médecin de campagne ou même de petite ville, peu d'étudiants ont compris le bénéfice qu'ils pourraient retirer de ces démonstrations : j'espère qu'il n'en sera pas de même à l'avenir et que nous aurons à consigner des constatations plus favorables.

Cette indifférence à l'endroit des enseignements les plus pratiques se retrouve sur d'autres terrains. A mon instigation, chefs de cliniques médicales et chirurgicales dirigent, tous les soirs, au lit du malade, des exercices pratiques (interrogations, auscultation, percussion, examens divers, thérapeutique). Cet enseignement est destiné

aux étudiants qui n'ayant rempli aucune fonction hospitalière (internat ou externat) terminent leur scolarité et sont à la veille d'exercer leur profession. Je pensais que ce complément d'instruction, très apprécié des élèves militaires, serait accueilli avec empressement par l'élément civil : il n'en a pas été ainsi, du moins autant que je l'avais espéré.

Même observation pour la clinique des voies urinaires, à mon avis la plus importante des cliniques chirurgicales pour la grande majorité des médecins : elle n'est guère fréquentée que par les étudiants qui y sont strictement obligés.

Par contre, les travaux pratiques supplémentaires de médecine opératoire qui ont lieu au mois d'octobre et que nous avons pu organiser depuis deux ans, grâce au concours de l'Université, n'ont pas cessé d'attirer de nombreux étudiants (plus de 40). Il est vrai que ces exercices comportent une sanction au troisième examen de doctorat (première partie).

Tandis que nos confrères réclament avec insistance et souvent, à juste titre, une orientation plus pratique de l'enseignement, les mesures que nous prenons pour les satisfaire ne rencontrent de la part des intéressés qu'une indifférence déconcertante. La plupart de nos étudiants sont dominés par la préoccupation presque exclusive de l'examen à passer : le souci de leur instruction professionnelle ne vient qu'après. Aussi l'institution de cours de vacances pour parachever le cycle officiel des études s'impose-t-elle avec le caractère d'une absolue nécessité.

A la veille d'une refonte de notre organisation présente, il n'était pas inutile d'attirer l'attention sur ces quelques faits particuliers : ils éclairent les difficultés de notre œuvre, peuvent guider nos efforts et nous soustraire à de regrettables illusions.

L'enseignement pharmaceutique de la Faculté s'est augmenté de travaux pratiques de chime biologique destinés à rendre plus étroite et plus efficace la collaboration du médecin et du pharmacien, dans la voie des investigations cliniques. Le nouveau règlement des études pharmaceutiques établira, croyons-nous, l'obligation générale de ces exercices, que l'initiative de notre Faculté vient d'inaugurer à Lyon.

Au cours de l'année scolaire, le personnel enseignant a subi d'importantes modifications. M. Tripier, professeur d'anatomie pathologique, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite. La situation scientifique de ce maître, ses rares qualités de clinicien, la droiture de son caractère, les sympathies dont il était entouré ont rendu plus pénible pour nous une séparation qui, heureusement, ne sera pas complète, un décret récent ayant donné aux professeurs honoraires

le droit de siéger au Conseil ; son expérience trouvera à s'y exercer au profit de notre Faculté. M. Tripier a été remplacé par M. Paviot, agrégé : le meilleur éloge qu'on puisse faire de ce professeur, celui qui le toucherait le plus, est de dire qu'il est digne de continuer son maître.

Un autre de nos agrégés, M. Ancel, a été appelé à la chaire d'anatomie de la Faculté de Nancy. C'est un avancement mérité ; mais la satisfaction que nous éprouvons se nuance de quelques regrets, au souvenir de ses services. En raison de ce départ, c'est à M. Patel, agrégé de chirurgie, qu'incombe l'enseignement de l'anatomie topographique ; M. le Dr Latarjet, prosecteur, a été chargé des fonctions d'agrégé.

Deux anciens agrégés dont les mérites avaient depuis longtemps fixé l'attention de la Faculté, M. Lannois et M. Vallas, ont été nommés professeurs adjoints. Nous avons été heureux de nous assurer définitivement leur précieuse collaboration.

Enfin, M. Moreau, agrégé de pharmacologie, a été rappelé à l'exercice par une de ces mesures où l'Administration supérieure s'attache à atténuer ce que le statut actuel de l'agrégation a de cruellement rigoureux pour les agrégés en fin d'exercice.

Plusieurs membres de la Faculté ont été l'objet d'une promotion de classe que le système encore en vigueur espacera de plus en plus, s'il n'est pas bientôt modifié, pour ceux de nos collègues qui viennent après eux sur la liste d'ancienneté : M. Morat a été promu de la 2e à la 1re classe ; MM. Pierret, Arloing et Tripier, de la 3e à la 2e.

Enfin, nous avons été très heureux d'applaudir aux distinctions conférées par le Gouvernement à quelques-uns de nos collègues : MM. les professeurs Florence et Lannois ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur. MM. les professeurs Fabre et Pic, ainsi que M. Moreau, agrégé, ont reçu la rosette de l'Instruction publique. A MM. Lépine et Patel ont été conférées les palmes académiques. M. Boulud, chef de laboratoire a reçu la même distinction.

On trouvera ci-joint les renseignements concernant le mouvement de la population scolaire, la statistique des actes accomplis par la Faculté, la mention et les résultats des divers concours qui ont eu lieu pendant l'année scolaire 1907-1908.

L. Hugounenq.

MÉDECINE

Inscriptions et examens pendant l'année scolaire 1907-1908.

INSCRIPTIONS, Doctorat : 2.406.

EXAMENS	NOMBRE	ADMISSIONS	PROPORTION POUR CENT	AJOURNEMENTS	PROPORTION POUR CENT
DOCTORAT					
1er examen de fin d'études. . .	209	157	75,11	52	24,88
2e — . . .	153	132	86,27	21	13,72
3e — . . .	385	323	83,89	62	16,10
4e — . . .	156	132	84,61	24	15,38
5e — . . .	284	276	97,18	8	2,81
Thèse (Etat).	137	137	100	»	»
Thèse pour le doctorat de l'Université (Médecine).	3	3	100	»	»
Diplômes.	140	140	100	»	»
CHIRURGIENS-DENTISTES					
1er examen	22	22	100	»	»
2e —	23	21	91,30	2	8,69
3e —	22	20	90,90	2	9,09
Diplômes.	20	20	100	»	»
SAGES-FEMMES (1re classe)					
1er examen	4	4	100	»	»
2e —	6	6	100	»	»
Visa du certificat d'aptitude . .	6	6	100	»	»
SAGES-FEMMES (2e classe)					
1er examen	26	20	76,92	6	23,07
2e —	19	19	100	»	»
Visa du certificat d'aptitude . .	19	19	100	»	»
CERTIFICATS D'ÉTUDES D'HYGIENE					
Examen	29	25	86,20	4	13,79
Diplômes.	25	25	100	»	»

PHARMACIE

Inscriptions et examens pendant l'année scolaire 1907-1908.

INSCRIPTIONS { 1re classe . . . . . 346 / 2e classe . . . . . 16 } 362

EXAMENS	NOMBRE	ADMISSIONS	PROPORTION POUR CENT	AJOURNEMENTS	PROPORTION POUR CENT
DIPLOME SUPÉRIEUR : Néant					
DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ (Pharmacie)					
Examen	6	6	100	»	»
Thèse	»	»	»	»	»
Diplômes	»	»	»	»	»
PHARMACIENS DE 1re CLASSE					
Examen de validation de stage .	22	21	95,45	1	4,54
1er examen de fin d'année . . .	39	30	76,92	9	23,07
2e — . . .	29	26	89,65	3	10,34
Examen semestriel	28	28	100	»	»
1er examen de fin d'études. . .	34	27	79,41	7	20,58
2e — . . .	30	25	83,33	5	16,66
3e — . . .	68	64	94,11	4	5,88
Thèse	»	»	»	»	»
Diplômes	32	32	100	»	»
PHARMACIENS DE 2e CLASSE					
Examen de validation de stage .	»	»	»	»	»
1er examen de fin d'année . . .	3	2	66,66	1	33,33
2e — . . .	4	2	50	2	50
1er examen de fin d'études. . .	10	6	60	4	40
2e — . . .	5	4	80	1	20
3e — . . .	19	16	84,21	3	15,78
Thèse	»	»	»	»	»
Diplômes	8	8	100	»	»
HERBORISTES DE 1re CLASSE					
Examen simple	9	4	44,44	5	55,55
Visa du certificat d'aptitude . .	4	4	100	»	»
HERBORISTES DE 2e CLASSE : Néant					

TABLEAU RÉSUMÉ

NATURE DES EXAMENS	NOMBRE	ADMISSIONS	PROPORTION POUR CENT	AJOURNEMENTS	PROPORTION POUR CENT
MÉDECINE					
Examens de fin d'études. . . .	1187	1020	85,93	167	14,06
Thèses	140	140	100	»	»
Diplômes	140	140	100	»	»
CHIRURGIENS-DENTISTES					
Examens	67	63	94,02	4	5,97
Diplômes	20	20	100	»	»
SAGES-FEMMES					
Examens	55	49	89,09	6	10,90
Visa du certificat d'aptitude . .	25	25	100	»	»
CERTIFICATS D'ÉTUDES D'HYGIÈNE					
Examens.	29	25	86,20	4	13,79
Diplômes	25	25	100	»	»
PHARMACIE					
Examens de validation de stage.	22	21	95,45	1	4,54
Examens de fin d'année ou semestriels	109	94	86.23	15	13,76
Examens de fin d'études. . . .	166	142	85,54	24	14,45
Thèses	»	»	»	»	»
Diplômes	40	40	100	»	»
HERBORISTES					
Examens	9	4	44,44	5	55,55
Visa du certificat d'aptitude . .	4	4	100	»	»

Nombre total des inscriptions. . . { Médecine 2406
{ Pharmacie. 362

Total. 2768

Elèves ayant pris des inscriptions 717
Elèves en cours d'examens probatoires. 334
Elèves inscrits dont la scolarité a été interrompue. 238

Nombre total des élèves inscrits. 1289

INSCRIPTIONS. — EXAMENS

Le nombre total des inscriptions prises pendant l'année scolaire 1907-1908 a été de 2.768, dont 2.406 pour la médecine, et 362 pour la pharmacie. C'est une augmentation de 403 pour la médecine et une diminution de 26 pour la pharmacie.

Les examens de fin d'études ont atteint le nombre de 1.187 pour la médecine, de 67 pour les chirurgeins-dentistes et de 166 pour la pharmacie, soit une augmentation de 49 pour la médecine, de 32 pour les chirurgiens-dentistes, et une diminution de 35 pour la pharmacie.

Les thèses de doctorat en médecine (Etat) ont atteint le nombre de 137, soit une diminution de 12.

La Faculté a délivré, en outre, 3 diplômes de docteur de l'Université (mention « médecine ») et 25 certificats d'études d'hygiène.

Le total des élèves est de 1.289, qui peuvent être répartis en trois catégories principales : 1° Elèves ayant pris des inscriptions : 717, soit une augmentation de 69 : 2° Elèves en cours d'examens probatoires : 334, soit une augmentation de 33 ; 3° Elèves inscrits dont la scolarité a été interrompue pour divers motifs (internat ou externat des hôpitaux, service militaire, etc.) : 238, soit une diminution de 31. Sur ce total de 1.289, 1.063 appartiennent à la médecine et 226 à la pharmacie. C'est une augmentation de 82 pour la médecine, et une diminution de 11 pour la pharmacie.

CONCOURS

Concours pour une place de chef de clinique médicale (service de M. Teissier) : 2 candidats. — M. Pallasse, nommé.

Concours pour une place de chef de clinique chirurgicale (service de M. Jaboulay) : 2 candidats. — M. Rivière, nommé.

Concours pour une place de chef de clinique ophtalmologique : 2 candidats. — M. Grandclément, nommé.

Concours pour une place de prosecteur : 4 candidats. — M. Tavernier, nommé.

Concours pour une place d'aide d'anatomie : 6 candidats. — M. Cotte, nommé.

Concours pour une place de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole de Médecine de Dijon : 2 candidats. — M. Petitjean, nommé.

Concours pour une place de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'Ecole de Médecine de Dijon : 2 candidats. — M. Bellier, nommé.

Concours pour une place de suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale à l'Ecole de Médecine de Grenoble : 3 candidats. — M. Bosquette, nommé.

CONCOURS POUR LES BOURSES.

Médecine (2e année) : 5 candidats. — Mlle Mouret, MM. Arbez et Gaté, nommés.

Médecine (3e année) : 4 candidats. — MM. Charbonnier, Devin, Garnier et Volmat, nommés.

Médecine (4e année) : 2 candidats. — MM. Richard et Saintpierre, nommés.

BOURSES DE VOYAGE.

Bourse de 550 francs à M. Roubier, étudiant en médecine, pour aller étudier dans les principales villes universitaires d'Italie, l'organisation des laboratoires et des procédés d'études, au point de vue hématologique.

Bourse de 550 francs à M. Rochaix, étudiant en pharmacie, pour aller étudier dans différents laboratoires d'Allemagne, notamment à Francfort-sur-le-Mein les nouvelles méthodes relatives à la pharmacologie et à la pharmacodynamie.

CHAMPIONNAT DE TIR DE 1908.

Prix : Un vase de Sèvres, à M. Saintpierre, étudiant en médecine.

PUBLICATIONS

du Personnel enseignant de la Faculté de médecine

pendant l'année scolaire 1907-1908 (1)

CLINIQUE DES MALADIES CUTANÉES ET VÉNÉRIENNES DE L'ANTIQUAILLE

Directeur : M. le Professeur Joseph NICOLAS

M. J. NICOLAS : Etiologie de la syphilis acquise, *Journal de médecine interne*, 30 décembre 1907.

MM. J. NICOLAS et DURAND : Sur l'ostéopériostose hypertrophiante blennorragique des grands os des membres, *Lyon Médical*, 1907.

(1) D'après les documents adressés au Secrétariat de la Faculté par les professeurs et agrégés.

MM. J. Nicolas et M. Favre : Sur l'existence de cellules géantes dans les syphilides tertiaires des muqueuses, *Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 19 novembre 1907. — Cellules géantes et follicules syphilitiques dans les syphilides tertiaires cutanées et muqueuses, *Province Médicale*, 21 décembre 1907.

MM. J. Nicolas, M. Durand et H. Moutot : Dactylite syphilitique à forme de tumeur des gaines avec récidive d'apparence sarcomateuse, *Annales de Dermatologie et de Syphiligraphie*, avril 1908.

MM. J. Nicolas et P. Gauthier : Cutiréaction et ophtalmoréaction dans diverses dermatoses d'origine tuberculeuse ou non, *Annales de Dermatologie et de Syphiligraphie*, décembre 1907.

MM. J. Nicolas et A. Jambon : Erythrodermie ichtyosiforme congénitale avec hyperépidermotrophie, *Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 10 décembre 1907. — Chancres bipolaires, gingival et scrotal, *Société médicale des Hôpitaux de Lyon*. 10 décembre 1907. —L'albuminurie chez les galeux, *Annales de Dermatologie et de Syphiligraphie*, février 1908. — Etude sur six cas de pellagre. *Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, 11 février 1908. — Un nouveau cas de syndrome pellagreux, *Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, 17 mars 1908. — Contribution à l'étude de la pellagre et du syndrome pellagreux, *Annales de Dermatologie et de Syphiligraphie*, juillet, août, septembre 1908.

MM. J. Nicolas et M. Lheureux : Recherches sur l'élimination urinaire du mercure à la suite des injections intramusculaires de biiodure de mercure, *Annales des maladies vénériennes*, 1908.

MM. J. Nicolas et Rimaud. — Hydrargyrie cutanée bulleuse, *Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, avril 1908.

Thèses

M. J. Baverey : Dermatite erythrodermique avec atrophie maculeuse d'origine tuberculeuse. — M. E. Bergoend : Contribution à l'étude des atrophodermies circonscrites. — M. H. Blanc : Psoriasis vaccinal. — M. Lheureux : Du traitement de la syphilis par les injections massives et espacées de sels solubles de mercure. — M. G. Netter : Cutiréaction et ophtalmoréaction dans certaines dermatoses. — M. I. Potier : Le syndrome pellagreux.

CLINIQUE OBSTÉTRICALE

(Directeur : M. le Prof. Fabre)

M. Fabre, professeur : Traitement prophylactif et curatif des infections puerpérales à streptocoques pyogènes par l'essence de térébenthine, *L'Obstétrique*, février 1908.

MM. Fabre et Trillat : Goitre congénital et goitre maternel, *Réun. obstétr. de Lyon*, 15 janvier 1908. — Emphysème sous-cutané au cours de la période d'expulsion, *ibidem*, 15 janvier 1908. — Trois cas d'opérations césariennes, *ibidem*, 19 février 1908. — Incontinence d'urine. Injection de paraffine, *ibidem*, 1908. — De la limitation de la force dans les applications de forceps au détroit supérieur, *ibidem*, 16 avril 1908. — Diagnostic de l'hydrocéphalie pendant la grossesse ; renseignements fournis par le palper et la radiographie dans la présentation du sommet, *ibidem*, 18 juin 1908.

MM. Fabre et Bourret : Vomissements incoercibles de la grossesse guéris par l'emploi de la panade (soupe de pain cuit), *Réunion obstétricale de Lyon*, janvier 1908. — Deux nouveaux cas de goitre congénital, *ibidem*, février 1908. — Grossesse extra-utérine non rompue. Ablation du kyste fœtal d'environ trois mois et demi, *ibidem*, février 1908. — Coexistence d'un kyste de l'ovaire et de grossesse, *ibidem*, avril 1908. — Un cas de streptococchémie guéri par les injections de sérum térébenthiné, *ibidem*, juin 1908. — Présentation d'un monstre par adhérence marquée entre le fœtus et le placenta, *ibidem*, décembre 1908.

MM. Fabre et Jarricot : Sur l'emploi de la radiographie pour déterminer si un enfant nouveau-né déclaré mort-né a vécu ou non, *Réunion obstétricale de Lyon*, 1908.

M. Trillat. — Fœtus achondroplasique, difficultés du diagnostic pendant la grossesse, *Réunion obstétricale de Lyon*, 16 avril 1908. — Grossesse gémellaire avec développement exagéré du fœtus, *Société des Sciences médicales*, 13 juin 1908.

MM. Jarricot et Depéret. — Le crâne préhistorique de Saint-Paul-de-Fenouillet, *Bull. de la Soc. d'Anthropol. de Paris*, 1908.

MM. Jarricot et Lesbre : Etude sur la notomélie, rapports avec la mélomélie et la pygomélie ; nouvelle interprétation, *Bibliographie anatomique*. — Etude anatomique de deux chats hétéradelphes, suivie de considérations générales sur l'hétéradelphie, *Bull. et Mém. de la Soc. des Sciences vétér. de Lyon*, 1907.

MM. Jarricot et Cibert : Un cas d'absence du pelvis et des membres inférieurs, *Réunion obstétricale de Lyon*, avril 1908.

MM. Jarricot et Latarjet : Sur deux fœtus humains célosomiens, *Bullet. de la Soc. d'Anthropol. de Lyon*, 1908. — Deux cas de hernie diaphragmatique congénitale, *Bibliographie anatomique*, 1908.

M. Jarricot : La triple équerre craniostatique et les diagrammes analytiques du crâne, *Bull. de la Soc. d'Anthropol. de Lyon*, 1908. —

Les états d'hypnose provoqués chez les animaux, *Mém. présenté pour l'obtention du diplôme de psycho-physiologie de l'Université de Lyon*), *Annales de la Société linnéenne de Lyon*, 1908. — A propos de la conférence de M. le Dr Chervin sur l'anthropologie bolivienne ; quelques observations sur la technique anthropologique, *Bull. de la Soc. d'anthropol. de Lyon*, janvier 1908. — La triple équerre craniostatique et la détermination des angles de la base du crâne, *ibidem*, 1908. — Un crâne humain réputé paléolithique ; le crâne de Béthenas, *Bull. et Mém. de la Soc. d'anthrop. de Paris*, 1908. — Sur quelques points de morphologie dentaire, *Bull. de la Soc. d'anthropol. de Lyon*, 1908. — Analyse morphologique de deux crânes scaphocéphales, *Bibliographie anatomique*. — Sur les variations saisonnières du nombre des conceptions à Lyon, *Bull. de la Soc. d'anthropol. de Paris*, 1908. — Sur un fœtus humain monstrueux du genre Alecanus (Tamffi) et sur le genre Alecanus en général, *Annales de la Société linnéenne de Lyon*, 1908.

Thèses

Basson : Etude sur la délivrance. Du diamètre transversal de l'utérus pendant la délivrance normale. — Boulée : De l'emploi du babeurre chez les nourrissons. — Bourret : Pronostic fœtal éloigné des principales interventions obstétricales. — Momy : De la conduite à tenir pendant l'accouchement du second jumeau. — Pierron : Contribution à l'étude du placenta marginé.— Ribes : Le dynamomètre dans la pratique du forceps au détroit supérieur (étude théorique et résultats cliniques).

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE

(Directeur : M. le Professeur Rollet)

M. Rollet, professeur : Extraction du cristallin au crochet, *Ophtalm. provinciale*, octobre 1908. — Les hématomes des gaines du nerf optique, *Rev. gén. d'ophtalm.*, 28 février 1908. — Occlusion de l'orbite et suppression des paupières, *Rev. gén. d'ophtal.*, 31 juillet 1908. — Formes cliniques de la syphilis gommeuse de l'iris, *Arch. d'ophtalm.* et *Lyon Médical*, mai 1908. — Recherches expérimentales sur les infections de la choroïde (avec Aurand), *Rev. gén. d'ophtalm.*, 31 janvier 1908. — Pseudo-hypopyon gommeux syphilitique, *Lyon Médical* et *Soc. d'ophtalm. de Lyon*, 19 novembre 1907. — Tumeur osseuse de l'iris, *Soc. d'ophtalm. de Lyon*, 4 décembre 1907. — Syphilides gommeuses suivies d'ectropion, *Soc. d'ophtalm. de Lyon*, 4 décembre 1907. — Endotheliome de

l'orbite, *Soc. d'ophtalm. de Lyon*, 8 janvier 1908. — Angiome caverneux de l'orbite, *Soc. d'ophtalm. de Lyon*, 1er avril 1908. — Sarcome mélanique de la choroïde, *Soc. d'ophtalm. de Lyon*, 1er avril 1908. — Volumineux granulome de la conjonctive, *Soc. d'ophtalm. de Lyon*, 1908. — Cas de choroïdites, blessures de l'orbite, anomalies congénitales, présentés à la *Soc. d'ophtalm. de Lyon*, 1908.

Thèses

Millet : Infiltration gommeuse syphilitique de l'œil, *thèse de Lyon*, 9 décembre 1907. — Vagnon : Paninusites périorbitaires, *thèse de Lyon*, 9 avril 1908. — Morel : Le drainage capillaire de la chambre antérieure, *thèse de Lyon*, 19 novembre 1907. — Gabourd : Complications orbito-oculaires des coups de feu à la tempe, *thèse de Lyon*, 20 juillet 1908.

LABORATOIRE D'ANATOMIE

(Directeur : M. le Professeur Testut)

M. Testut, professeur : Traité d'anatomie topographique, avec applications médico-chirurgicales, 2e édition (en collaboration avec M. Jacob) : tome I : tête, rachis, cou, thorax, 1 vol. gr. in-8 de 876 pages, avec 614 figures dans le texte, dont 585 tirées en couleurs ; tome II : abdomen, bassin, membres (sous presse, pour paraître le 1er mars). — Trattarto di anatomia topografica con applicazioni medico-chirurgiche, traduction italienne par R. Fusari, professeur d'anatomie humaine à l'Université de Turin. — Trattado de anatomia topografica con applicaciones medico-quirurgicas, traduction espagnole, par I. Gonzora, médecin de l'hôpital de la Santa-Cruz, et R. Lariquiez membre de l'Académie royale de médecine de Barcelone.

M. Latarjet, chargé des fonctions d'agrégé : Les artères de l'uretère envisagées au point de vue chirurgical (en collaboration avec M. Laroyenne), communication à la *Société de chirurgie de Lyon*, 1907. — La vascularisation artérielle de l'uretère, communication au *Congrès de l'Association des anatomistes*, Marseille, avril 1908. — Sur deux fœtus célosomiens, communication à la *Société d'anthropologie de Lyon* (en collaboration avec M. Jarricot), 4 avril 1908. — Deux cas de hernie diaphragmatique congénitale, *Bibliographie anatomique*, fasc. I, t. XVIII. — La gouttière dorso-sous-scapulaire (en collaboration avec M. Chalier), *Soc. de chirurgie*, 7 mai 1908 ; *Lyon Médical*, 21 juin 1908. — Note sur la vascularisation artérielle et veineuse du jéjuno-iléon

et du mésentère, *Société de chirurgie*, Lyon, 1908. — Etude anatomique sur un cas d'occlusion intestinale chez un nouveau-né, *Société d'obstétrique de Lyon*, décembre 1908.

M. Tavernier, prosecteur : Luxation de l'épaule en haut (pièce anatomique), (en collaboration avec M. Chalier), *Lyon Médical*, 1908, I, p. 938 ; *Rev. d'orthopédie*, 1er juillet 1908.

M. Chalier, prosecteur : Persistance de la veine cardinale inférieure gauche, *Soc. des sciences médicales ; Lyon Médical*, 22 décembre 1907.

LABORATOIRE D'ANATOMIE GÉNÉRALE ET D'HISTOLOGIE

Directeur : M. le Professeur Renaut

M. Renaut, professeur : Note sur la préossification dans la croûte osseuse périchondrale et la ligne d'ossification du cartilage (avec la collaboration de G. Dubreuil), *Xe Réunion de l'Ass. des Anat., Marseille*, 13-15 avril 1908). — La chondrolyse axiale des travées directrices de l'ossification dans les os longs des mammifères, et l' « ossification primaire » à leur surface (avec la collaboration de G. Dubreuil), *C. R. de la Soc. de biologie*, 30 mai 1908, t. LXIV.

M. Cl. Regaud, agrégé : Sur les formations mitochondriales de diverses espèces cellulaires, etc. *C. R. de l'Assoc. des Anatomistes*, Marseille, avril 1908, p. 15. — Lésions déterminées par les rayons de Rœntgen et de Becquerel-Curie dans les glandes germinales et dans les cellules sexuelles, chez les animaux et chez l'homme. Rapport à la 13e section (électricité médicale) de l'*Assoc. franç. pour l'avancement des sciences*, Clermont-Ferrand, août 1908, fasc. I (rapports), p. 59. — Variations des formations mitochondriales dans les tubes à cuticule striée du rein, *Soc. de biologie*, 27 juin 1908, p. 1145. — Sur les mitochondries des cellules ciliées du tube urinaire. Ont-elles une relation avec la fonction motrice de ces cellules ? *Soc. de biol.*, 25 juillet.

MM. Cl. Regaud et G. Dubreuil, préparateur du Laboratoire d'histologie : Action des rayons de Rœntgen sur le testicule du lapin. I. Conservation de la puissance virile et stérilisation : II. Modification de l'épithélium séminal, état de l'épidyme, *Soc. de biol.*, 14 décembre 1907, p. 647 et 21 décembre, p. 726. — Influence de la rœntgénisation des testicules sur la structure de l'épithélium séminal et des épidymes, sur la fécondité et sur la puissance virile du lapin, *Soc. méd. des hôp. de Lyon*, 14 janvier 1908, *Lyon Médical*, t. CX, p. 457. — Perturbations dans le développement des œufs fécondés par des spermatozoïdes rœnt-

génisés, chez le lapin, *Soc. de biol.*, 6 juin 1908, p. 1014. — Action des rayons de Rœntgen sur le testicule des animaux impubères, *Assoc. franc. p. l'avanc. des sciences*, Clermont-Ferrand, fasc. 2, p. 131. — Variations macroscopiques de la glande interstitielle de l'ovaire chez la lapine, *Soc. de biol.*, 28 déc. 1907, p. 780. — Glande interstitielle et rut chez la lapine, *Soc. de biol.*, 8 fév. 1908, p. 217. — Gravidité et glande interstitielle de l'ovaire, chez la lapine, *Soc. de biol.*, 7 mars, p. 396. — Variations de la glande interstitielle de l'ovaire, chez la lapine, *Verhandl. der anat. Gesellschaft*, Berlin, avril 1908, p. 146 ; la glande interstitielle de l'ovaire de la lapine, son évolution, ses variations, *Soc. méd. des hôp. de Lyon*, 2 juin, *Lyon Médical*, t. CXI, p. 167. — Parallélisme des variations macroscopiques et microscopiques de la glande interstitielle, dans l'ovaire de la lapine, *Soc. de biol.*, 23 mai, p. 901. — Existe-t-il des relations entre les phénomènes du rut et la présence des corps jaunes ovariens chez la lapine ? *Soc. de biol.*, 1er fév., p. 176. — A propos des corps jaunes de la lapine : ils n'ont, avec le rut, aucune relation (2e note), *Soc. de biol.*, 14 mars, p. 442. — L'ovulation de la lapine n'est pas spontanée, *Soc. de biol.*, 28 mars, p. 552. — Observations nouvelles relatives à l'indépendance des corps jaunes et du rut chez la lapine, *Soc. de biol.*, 4 avril, p. 602. — Karyokinèses des cellules lutéiniques dans les corps jaunes en régression chez la lapine, *Soc. de biol.*, 16 mai, p. 858, *Verhandl. der anat. Gessellschaft*, Berlin, p. 145. — Sur les productions exoplastiques des cellules folliculeuses de l'ovaire, chez la lapine, *Verhandl. der anat. Gesellschaft*, Berlin, p. 152. — Influence du mâle sur les fonctions ovariennes. L'ovulation, chez la lapine, n'est pas spontanée : objections à la théorie de Frænkel sur les fonctions des corps jaunes, *Soc. méd. des hôp. de Lyon*, 2 juin, *Lyon Médical*, t. CXI, p. 321. — (Avec la collaboration de M. C.-V. Louis). Utilisation de la photographie sur plaques autochromes (procédé de MM. Lumière) pour la documentation anatomique et histologique, *Soc. méd. hôp. de Lyon*, 2 juin, *Lyon Médical*, t. CXI, p. 171.

M. J. Mawas, moniteur des travaux pratiques : Le tissu lymphoïde du rein des téléosteens (en collaboration avec M. A. Policard), *C. R. Ass. des Anatomistes*, 1907. — Caractères histochimiques des granulations des Mastzellen, et de la volutine des protistes (en collaboration avec M. A. Guillermond), *C. R. Soc. de biologie*, tome LXIV, 1908. — Rôle de la moelle des os dans la défibrination du sang (en collaboration avec MM. Doyon et Cl. Gautier), *C. R. Soc. de biologie*, tome LXIV, 1908. — Recherches sur l'origine et la signification histologique des fibres de la zonule de Zinn, *C. R.*

Ass. des Anatomistes, Marseille, 1908, p. 73-78. — Note sur l'origine des fibres de la zonule de Zinn, *C. R. Soc. de biologie*, 13 juin 1908, tome LXIV, p. 1029. — Note sur l'action du grand sympathique sur l'accommodation, *C. R. Soc. de biologie*, 28 novembre 1908, t. LXV, p. 515. — Sur la structure de la rétine ciliaire, *C. R. Acad. des Sciences*, 14 décembre 1908.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS

Rapport de M. STEEG, député, sur le Budget de l'Instruction publique pour 1908

(SUITE ET FIN)

PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Professeurs. — Nous avons signalé, l'an dernier, l'apparition d'une *Association amicale des professeurs des Facultés des sciences* suivie de près par celle d'une *Association amicale des professeurs des Facultés des lettres*. Le fait mérite d'être retenu. Il y a là un cas particulièrement saisissant de la tendance qui porte les diverses catégories des fonctionnaires à se grouper parce qu'ils se sont aperçus qu'ils seraient en définitive eux-mêmes les meilleurs défenseurs de leurs propres droits. Les maîtres de l'enseignement supérieur préfèrent assurément les joies délicates de la méditation ou de la recherche personnelle aux exigences inélégantes de l'action collective et concertée. Ils n'ont pas obéi à je ne sais quel instinct d'imitation contre lequel leurs habitudes et leurs goûts les tiennent solidement en garde. S'ils se sont ainsi associés, c'est qu'ils ont vivement senti la nécessité de coordonner leurs efforts pour servir, en même temps qu'eux-mêmes, les Universités et la science. Jamais il n'y eut solidarité plus étroite entre des intérêts particuliers et un haut intérêt général. Les professeurs des Facultés des lettres et des sciences ne sont pas assez nombreux pour tirer une puissance quelconque de cela seul qu'ils sont. C'est de ce qu'ils font, c'est de l'impulsion qu'ils donnent aux recherches, c'est des conquêtes qu'ils assurent par leurs efforts, qu'ils attendent et leur prestige et la gratitude de la démocratie. Jamais associations n'ont mérité accueil plus sympathique et plus confiant que celles dont nous parlons ici. Le caractère de leurs membres, la

nature de leurs fonctions sont tels qu'ils ne peuvent poursuivre et obtenir des avantages corporatifs qu'en contribuant de mieux en mieux par leurs travaux et leurs découvertes au progrès de la science, à la gloire et à la prospérité de leur pays.

Ces associations qui rattachent par un lien cordial les maîtres de l'enseignement supérieur s'opposent au particularisme excessif, à l'isolement régional qu'aurait pu engendrer le système de l'autonomie de nos Universités. Elles permettront à l'Administration et au Parlement de profiter d'expériences faites sur place, d'accueillir des renseignements sérieusement contrôlés que seuls peuvent donner les professeurs des Facultés. Elles amèneront aussi ces derniers à constater la difficulté que l'on trouve à concilier des intérêts divergents, et certainement elles leurs fourniront l'occasion d'éprouver et de reconnaître la bonne volonté du parti républicain à l'égard de l'enseignement supérieur, de la culture scientifique, philosophique et artistique.

Si la Commission chargée d'examiner le budget de 1909 a tenu à mettre plus de clarté dans les chapitres de l'enseignement supérieur, à séparer nettement les dépenses administratives des dépenses d'enseignement, à grouper toutes les subventions accordées à des sociétés savantes ou à des établissements libres, c'est afin de mieux voir ce qui a été consenti jusqu'à ce jour et de mesurer exactement les sacrifices futurs qu'elle reconnaît nécessaires et dont elle sait par avance combien ils seront féconds.

Certes, nous n'avons pas l'illusion naïve de croire que le Parlement puisse activer la production scientifique, provoquer des recherches passionnées, susciter des découvertes générales et géniales par un simple relèvement des crédits affectés aux traitements du personnel des Facultés. Si le souci du gain exerçait sur les maîtres du haut enseignement une action quelconque, il est probable qu'ils auraient choisi une autre carrière que celle où le labeur le plus acharné, les inventions les plus retentissantes, ne confèrent jamais qu'une situation matérielle médiocre. Ils ont des joies plus hautes. Il leur est impossible cependant de se montrer indéfiniment indifférents à toutes ces questions de salaires. La Tour d'ivoire où ils se réfugient est située dans les rues de nos villes.

Tout leur désintéressement n'empêche pas que les conditions sociales et économiques de l'existence n'exercent sur eux une pression enveloppante et pesante. Si modestes que soient leurs goûts, ils ne peuvent point ne pas s'apercevoir à un moment donné que les charges qu'ils supportent se sont accrues plus rapidement que les ressources dont ils disposent. Une poussée du prix de la vie s'est fait sentir d'une façon particulièrement aiguë depuis quelques années. Elle crée un trouble douloureux dans les budgets des professeurs et leur impose

des préoccupations qui ne s'accordent guère avec la sérénité favorable aux libres et hautes spéculations.

Les associations amicales du personnel enseignant ne demandent pas que l'on relève les traitements, elles tiennent surtout à ce que des garanties d'avancement plus rapide et plus régulier leur soient assurées.

Lenteur de l'avancement. — Il suffit de jeter un regard sur les tableaux d'ancienneté pour constater que l'effectif des classes inférieures est, partout sauf à Paris, trop nombreux : les chances d'arriver dans les classes supérieures sont minimes. Pour les professeurs titulaires des Universités provinciales, les deux premières classes ne contiennent pas 1/5 du personnel (107), les deux dernières comprennent plus des 4/5 (486). Le tableau de classement des maîtres de conférences, dont nous avions demandé la publication, et que l'Administration vient de faire paraître, est aussi tristement instructif : pour les Facultés des lettres des départements, la 1re classe ne contient que 4 noms ; la 2e, 11, et la 3e, 23 (1) : c'est-à-dire qu'il faut attendre longtemps, si l'ancienneté préside à l'avancement, un traitement de 5.000 ou de 5.500 francs ; on l'obtiendrait plus vite si, au lieu de faire une thèse et de se vouer à l'enseignement supérieur, on restait dans l'enseignement secondaire et briguait une chaire dans un lycée de Paris.

Encore la situation des maîtres de conférences est-elle provisoire, et nous étudierons plus loin les moyens de régulariser leur titularisation. Celle des professeurs titulaires pourrait être améliorée de deux façons. La première consisterait à attribuer à chaque classe la proportion de chaires qui avait été fixée en 1881 et qu'ont troublée des créations ultérieures : 1/10 à la 1re, 1/10 à la 2e, 5/10 à la 3e et 3/10 à la 4e. Cette péréquation décongestionnerait la dernière classe, dont l'effectif dépasse actuellement cette proportion dans toutes les Facultés au profit de la 3e, qui n'atteint ses 5/10 que dans les Facultés de médecine. Elle permettrait d'augmenter légèrement le nombre des professeurs qui reçoivent un traitement de 8.000 francs. Elle n'ouvrirait pas à la majorité du corps enseignant de plus brillantes espérances, les deux premières classes demeureraient réservées à une faible minorité et ne seraient accessibles qu'à un âge avancé. La réalisation de cette réforme insuffisante exigerait annuellement 80.000 francs environ.

L'autre méthode est celle qui a été proposée par la Commission extraparlementaire chargée de coordonner les traitements des fonctionnaires de l'Instruction publique. Prenant en considération des

(1) Ce tableau est d'ailleurs incomplet. Les professeurs adjoints qui, au point de vue du traitement, ne se distinguent pas des maîtres de conférences, devraient y figurer, mais ont été omis.

projets élaborés par divers ministres de ce département, cette Commission a émis un double vœu :

1° Doublement de la 2e classe des professeurs titulaires ;

2° Etablissement d'un maximum de stage (six ans) dans la dernière classe.

La première de ces mesures permettrait à un plus grand nombre de titulaires d'espérer parvenir avant leur vieillesse au traitement de 10.000 francs. Elle exigerait au maximum un relèvement de crédit de 250.000 francs pour l'ensemble des Universités provinciales. La proportion entre les quatre classes de professeurs serait : 1re classe, 1/10e ; 2e classe, 2/10es ; 3e et 4e classes, 7/10es. La seconde des mesures proposées interdirait de déterminer avec exactitude le pourcentage des deux premières classes puisqu'elle fixerait une limite au séjour des professeurs dans la 4e. Le pourcentage, aboli dans l'enseignement secondaire, serait partiellement aboli dans l'enseignement supérieur. Qui le regretterait ? Cette mesure aurait pour effet d'assurer à tous les professeurs sans exception, pour la plus grande partie de leur carrière, un traitement raisonnable. Il n'est pas surprenant que l'unanimité des professeurs se soient ralliés à cette proposition de la Commission extraparlementaire, et il serait désirable d'amorcer au plus tôt cette réforme.

Irrégularité de l'avancement. Les provinciaux à Paris. — L'avancement, dans l'enseignement supérieur, n'est pas seulement lent : il est capricieux. Aux caprices que nous signalions l'an dernier, d'autres se sont ajoutés cette année. L'occasion en était offerte par la publication du tableau d'avancement des maîtres de conférences. Le personnel parisien et le personnel provincial ne figurant pas sur le même tableau, on a voulu faire débuter des titulaires de province, nommés à Paris comme maîtres de conférences, dans la 2e classe du cadre où ils entraient : à un professeur provincial parvenu à la 3e classe, et dont le traitement est de 8.000 francs, on offre, avec l'honneur de siéger à la Sorbonne, un traitement de 6,000 francs ; il en résulte que certains maîtres, appelés à Paris par le suffrage de leurs collègues, doivent refuser de s'y rendre à cause du sacrifice d'argent que cet avancement leur causerait.

Sans doute, l'Administration s'efforce d'éviter cette diminution de traitement en accordant une indemnité compensatrice (soumise à retenue), qui peut être tout au plus égale à la différence du traitement nouveau et du traitement de province. Sans doute, l'Université de Paris demeure libre d'attribuer, sur ses fonds particuliers, une indemnité supplémentaire à son nouveau membre. Ce système n'en a pas moins soulevé de vives objections de la part des intéressés. Il ne

satisfait que les maîtres de conférences parisiens qui n'ont pas passé par les Universités provinciales et qui voyaient titulariser avant eux des professeurs venus après eux à la Sorbonne. Mais est-il nécessaire, pour leur donner satisfaction, de considérer comme nuls tous les services rendus en province ?

Est-il avantageux, pour la Sorbonne elle-même, de limiter son recrutement aux professeurs des lycées de Paris ? Est-ce faire de bonne décentralisation que de forcer à rester en province, malgré eux, les professeurs méritants, mais pauvres ou chargés de famille, que les Facultés de Paris voudraient attirer à elles ?

Les professeurs titulaires de la Sorbonne ne croient pas que l'honneur de siéger auprès d'eux doive être réservé à ceux qui ont la chance de pouvoir se passer d'un traitement convenable. Cette aristocratie intellectuelle ne tient pas à se transformer en aristocratie d'argent.

Quant aux professeurs provinciaux, ils estiment que la nomination à Paris ne devrait entraîner aucune diminution de traitement. Or, le nouveau règlement leur promet en fait une indemnité compensatrice plutôt qu'il ne la leur garantit en droit. Il y a là une incertitude, une possibilité d'arbitraire qui doit évidemment disparaître. Le titulaire de province, appelé à débuter à Paris dans la dernière classe du cadre nouveau dont il fait partie, se trouve également lésé dans ses intérêts puisqu'il ne bénéficiera pas pour la promotion à une classe supérieure, de l'ancienneté des services rendus dans la classe qu'il occupait dans son cadre antérieur.

Enfin, il y a lieu de redouter pour lui que lorsqu'il sera promu à la seconde classe (8,000 fr.), il ne gagne autre chose que de voir son indemnité compensatrice transformée en traitement régulier mais égal. Combien de temps ne lui faudra-t-il pas encore attendre pour bénéficier matériellement d'un avancement réel ? Aussi comprend-on le double vœu émis par les *Associations du personnel enseignant des Facultés des lettres et des Facultés des sciences :*

« *Que tout maître de l'enseignement supérieur, appelé à Paris comme maître de conférences ou chargé de cours ne puisse être placé que dans une classe dont le traitement soit au moins égal à celui qu'il avait en province ;*

« *Qu'il prenne, dans cette classe, le rang que lui assigne son ancienneté de service.* »

On comprend également que l'*Association des professeurs des Facultés des lettres* ait émis le vœu qu'un même tableau d'avancement comprenne à la fois les titulaires parisiens et les titulaires provinciaux, qu'un même tableau comprenne à la fois les maîtres de conférences parisiens et les maîtres de conférences provinciaux, la

résidence à Paris comportant d'ailleurs une indemnité. Nous approuvons d'autant plus volontiers les termes et l'esprit de ces vœux que nous avions demandé qu'on allât plus loin et que l'on inscrivît sur un unique tableau tout le personnel enseignant de l'enseignement supérieur (titulaires, chargés de cours, maîtres de conférences). Cette mesure, nous en sommes assurés, serait bien accueillie par la majorité de professeurs d'Universités.

La titularisation. — Cette mesure, en effet, amènerait une modification dans les règles suivies pour la titularisation des professeurs. Or, si l'avancement est capricieux dans ce corps, la faute en est surtout à ces règles (1). Le nombre des titulaires est, dans chaque Faculté, égal au nombre des chaires magistrales, et ne peut être modifié que par décret. Le nombre des professeurs adjoints à la même fixité, car il est égal au tiers du nombre des chaires. Il en résulte que les avantages, attachés à la possession d'une chaire ou au titre d'adjoint, dépendent beaucoup plus de circonstances que de la valeur et des travaux des maîtres de conférences. La mort prématurée d'un titulaire d'une chaire la laisse parfois à un jeune homme, alors que des savants connus attendent longtemps et vainement une vacance qui leur confère le titre, la fonction et le traitement du professeur.

Les mêmes raisons expliquent pourquoi dans telle Faculté où les chaires sont nombreuses les maîtres de conférences arrivent rapidement au titre d'adjoints, qui leur permet de faire compter, pour l'ancienneté, leurs années de service comme des années entières, tandis que leurs camarades, envoyés dans des Facultés moins favorisées, l'attendront longtemps, bien que leurs mérites soient égaux. Ils ne pourront faire compter leurs années de service que comme des semestres, et seront relégués, une fois titulaires, à un rang très éloigné sur le tableau d'avancement.

Pour remédier à cette situation, un assez grand nombre de professeurs émettent le vœu que le titulariat et l'adjuvat cessent de dépendre des vacances fortuites et deviennent « personnels ». Tout maître de conférences, pourvu du grade de docteur, pourrait être nommé professeur adjoint après deux ans de services dans l'ensei-

(1) Rappelons une cause secondaire que nous avons déjà signalée : la différence des normaliens et des non-normaliens. Les années comptant, pour l'ancienneté, comme des semestres, à partir du moment où l'on entre à l'Ecole normale, tandis que les années passées dans les facultés ne comptent pas du tout, un normalien qui, avant d'entrer dans l'enseignement, a passé trois ans rue d'Ulm et deux ans à l'étranger (école de Rome, d'Athènes ou bourse d'études), a deux ans et demi d'avance sur son collègue non-normalien qui a passé trois ans dans une faculté et deux ans à l'étranger. Le choix ne faisant gagner qu'un an ou deux, un normalien promu à l'ancienneté est encore plus favorisé qu'un non-normalien promu au choix.

gnement supérieur. Tout maître de conférences deviendrait titulaire à l'ancienneté ou au choix ; les règles, qui président aux promotions des titulaires, serviraient à leur nomination. Or, la création d'un tableau d'avancement unique, que nous préconisons, aurait pour conséquence naturelle l'établissement du régime de la titularisation personnelle.

Cette réforme n'est pourtant pas acceptée à l'unanimité par les membres de l'enseignement supérieur. Plusieurs redoutent que, le Ministre décernant les titularisations comme il décerne actuellement les promotions, sur les propositions des doyens et des recteurs et sur l'avis du Comité consultatif, l'indépendance des Facultés ne soit compromise : au lieu de leur demander une liste de candidats, un rapport et un vote, on nommerait les professeurs sans consulter les Facultés. Mais cette objection ne paraît pas décisive : d'abord, il serait possible de demander aux Facultés des propositions pour l'avancement *au choix* de leurs maîtres de conférences ; sans doute, elles n'auraient pas à intervenir pour les titularisations à l'ancienneté, mais, en pareil cas, l'arbitraire ministériel n'est pas à redouter : et dans les autres cas, elles seraient consultées.

D'autre part, si l'on adoptait pour la nomination des maîtres de conférences la procédure que nous avons recommandée, celle qui est suivie pour la nomination des maîtres de conférences parisiens et pour celle des maîtres de conférences rétribués sur les fonds des Universités, l'autonomie des Facultés demeurerait entière ; elle serait même plus réelle qu'à l'heure présente ; elle ne s'exercerait plus au moment de la titularisation, où elle est souvent illusoire, puisqu'elle se borne en général à sanctionner un choix de l'Administration centrale ; elle s'exercerait à l'entrée même de l'enseignement supérieur, à un moment où le choix serait entièrement libre.

Mais le régime de la titularisation personnelle présente d'autres inconvénients : dans les Facultés des sciences et dans les Facultés de médecine, il peut désorganiser un enseignement sans en organiser un autre. Une chaire n'a d'utilité réelle, dans ces établissements, que si elle dispose, en personnel et en matériel, des auxiliaires et des instruments qui en font un centre actif de recherches et d'initiation. Or, la titularisation d'un maître de conférences ou d'un agrégé peut avoir pour conséquence de dédoubler un laboratoire et d'éteindre un foyer puissant pour allumer deux flambeaux inutiles. Mais cette difficulté n'est pas insurmontable.

Ne pourrait-on pas séparer le titre de professeur et les fonctions de chef de laboratoire ? Tout maître arriverait (à l'ancienneté ou au choix) à posséder le titre de professeur. Il donnerait alors son enseignement en toute liberté ; il aurait, au Conseil de la Faculté, toutes

les prérogatives du titulaire et il en toucherait le traitement. Il figurerait à son rang sur le tableau d'ancienneté. Mais il n'aurait pas nécessairement les fonctions et les responsabilités de chef de laboratoire. Il continuerait à être subordonné, au laboratoire, à un professeur titulaire de grade plus ancien. Un régime analogue ne fonctionne-t-il pas dans l'enseignement primaire, où nombre d'instituteurs adjoints sont « titulaires » comme leur directeur ?

Dans l'enseignement supérieur, cette situation n'aurait pas les inconvénients qu'elle présente dans le primaire, car elle serait relativement exceptionnelle et provisoire. Elle ne serait pas absolument contraire aux usages des Facultés ! Dans les Facultés des sciences, ne voit-on pas des professeurs titulaires sans laboratoires ? Tous les professeurs de mathématiques sont dans ce cas.

Ainsi, il semble bien que le régime de la titularisation personnelle, qui ne tolérerait pas les irrégularités actuelles de l'avancement, pourrait être organisé de manière à éviter toutes les difficultés :

1° Si l'on consultait les Facultés avant de nommer les maîtres de conférences et avant de leur accorder la titularisation au choix ;

2° Si l'on décidait que, dans les Facultés des sciences et de médecine, la titularisation ne donne le droit de diriger un laboratoire que si la création d'un laboratoire pour le nouveau titulaire ne présente pas d'inconvénients.

Ajoutons que le régime de la titularisation personnelle, qu'on le veuille ou non, s'installe dans les Facultés. Certaines d'entre elles, tout au moins, trouvent dans le régime actuel un moyen détourné d'accorder le titulariat à ceux de leurs membres qu'elles en jugent dignes. Ce moyen consiste, chaque fois qu'une chaire est vacante, à la faire transformer en une autre chaire mieux adaptée aux convenances du maître de conférences qu'on veut titulariser. Si, par exemple, un professeur de latin prend sa retraite et qu'un géographe soit digne du titulariat, on supprime la chaire de latin (fût-elle seule de son espèce à la Faculté) et l'on crée une chaire de géographie (la géographie fût-elle déjà représentée par un professeur titulaire). Mais cette méthode, si elle remédie à certaines irrégularités du régime actuel, n'est guère moins capricieuse. D'abord elle est appliquée par certaines Facultés et non par d'autres. Il arrive même qu'une Faculté tantôt l'applique et tantôt refuse de l'appliquer. Si elle était toujours suivie par les Facultés parisiennes, il deviendrait impossible à un professeur provincial d'être titularisé à Paris : les chaires seraient réservées aux maîtres de conférences parisiens qui ont su éviter tout séjour en province. Enfin, cette méthode laisse subsister, entre les Facultés, de graves inégalités.

Les circonstances peuvent permettre à l'une de titulariser rapide-

ment tous ses maîtres de conférences, tandis qu'une autre, pourvue de maîtres également méritants, n'en pourra titulariser aucun. Si donc, le régime de la titularisation personnelle ne présente pas de dangers irrémédiables, et si, d'autre part, il tend à se réaliser, ne vaut-il pas mieux l'instituer franchement, par une décision générale, que de le laisser s'insinuer gauchement, irrégulièrement, avec le maximum des inconvénients qu'il peut présenter ?

Les professeurs de l'enseignement supérieur ne réclament aucun relèvement dans le taux de leurs traitements : ils demandent seulement que le traitement promis aux premières classes leur soit plus rapidement et plus régulièrement accordé. L'établissement d'un unique tableau d'avancement supprimerait toutes les irrégularités qui empêchent actuellement ce vœu d'être réalisé. En sanctionnant les propositions de la Commission extraparlementaire et les nôtres, on donnerait à ce personnel une sécurité morale qui ne pourrait avoir qu'une heureuse influence sur son activité scientifique.

Chefs de travaux pratiques. — A côté des professeurs, le caractère expérimental de l'enseignement dans les Facultés des sciences et les Facultés de médecine exige la présence de tout un personnel de préparateurs et de chefs de travaux pratiques. La situation de ce personnel n'est pas des plus satisfaisantes et l'association qu'il a, lui aussi, constituée fait entendre des plaintes assez vives. Si les chefs de travaux et préparateurs des Facultés de médecine trouvent dans la clientèle des ressources et un avenir suffisant, il n'en est pas de même de ceux des Facultés des sciences, que leur traitement seul peut nourrir. Ils sont nombreux : 20 chefs de travaux à Paris et 53 dans les départements (1) : 62 préparateurs à Paris et 120 dans les départements, au total 255 fonctionnaires.

Sur ce nombre, une centaine ont des titres sérieux : 82 sont docteurs ès sciences (dont 5 sont en même temps agrégés), 8 sont agrégés des lycées, 9 sont docteurs en médecine. Leurs travaux scientifiques sont nombreux : pendant l'année scolaire 1904-1905, les chefs de travaux et préparateurs des départements, au nombre de 173, ont publié 232 articles ou mémoires (2). Mais le traitement le plus élevé auquel ils puissent prétendre est loin d'égaler celui auquel leurs titres leur donneraient droit. Pour les chefs de travaux, il oscille entre 2.400 et 5.000 francs à Paris, entre 2.500 et 4.000 francs dans les départements,

(1) A ce nombre il faut joindre les 11 chefs de travaux des écoles de pharmacie dont la situation et les titres sont semblables à la situation et aux titres de leurs collègues des Facultés des sciences, et dont les traitements sont encore inférieurs à ceux de ces derniers.

(2) Rapport présenté à la Commission extraparlementaire de l'enseignement par l'association des chefs de travaux et des préparateurs.

tandis que le traitement des professeurs de lycée, en province vont de 3.200 à 5.200 francs, sans compter l'indemnité d'agrégation. Les préparateurs reçoivent, à Paris, de 1.800 à 3.600 francs ; en province, de 1.500 à 3.500 francs, tandis que les licenciés, professeurs de collège, reçoivent en province de 2.500 à 4.500 francs. Pour les chefs de travaux, comme pour les préparateurs, l'avancement est irrégulier ; il n'y a pas de promotions à l'ancienneté, elles n'ont lieu que sur la proposition des chefs de services et dans la limite des crédits disponibles. Assurément, les plaintes de ce personnel sont en grande partie justifiées.

Comment améliorer la situation de ces fonctionnaires ? Examinons d'abord celle des chefs de travaux. Le chef de travaux pratiques a, dans la Faculté, un rôle bien défini. Il dirige les expériences des étudiants. Sous l'autorité du professeur, il prend part à l'enseignement. Et plus on accroît, dans les Facultés des sciences, le rôle de l'expérience, plus grandit celui des chefs de travaux. L'institution du P. C. N., la création des divers certificats dont se compose la licence ès sciences, toutes les mesures prises pour faire de l'enseignement scientifique autre chose qu'un enseignement verbal ont eu pour conséquences d'augmenter l'importance, en même temps que le nombre des chefs de travaux, et définir leurs fonctions d'une manière plus précise.

Il est donc naturel de faire de leur situation une situation définitive, c'est-à-dire de leur assurer des avantages matériels et moraux tels, qu'ils puissent consacrer leur carrière à leur tâche. Sans doute, on ne doit pas leur enlever l'espoir d'arriver au professorat. Au contraire, l'un des avantages moraux qui leur rendrait la besogne agéable serait la possibilité de devenir maître de conférences et professeur : il serait bon de multiplier les voies qui pourraient les conduire à ces postes.

A cet égard, l'institution récente des maîtres de conférences adjoints (décembre 1907), choisis parmi les chefs de travaux, est une satisfaction partielle donnée à leurs vœux. Mais il faut bien se rendre compte que, les Facultés ne pouvant laisser tarir d'autres sources de recrutement, le nombre des chefs de travaux qui deviendront maîtres de conférences demeurera restreint. Il est donc légitime d'assurer aux autres un traitement suffisant et un avancement régulier.

La Commission extraparlementaire chargée de coordonner les traitements des fonctionnaires de l'instruction publique, a fait, à ce sujet, des propositions qui ont été bien accueillies par ce personnel : à Paris, les traitements s'échelonneraient de 3.500 à 5.500 francs ; en province, de 3.000 à 4.500 francs. Les docteurs recevraient, en outre, une indemnité de 500 francs. L'avancement serait automatique après

un certain stage dans chaque classe. 15 0/0 des promotions seraient accordées au choix. L'ensemble de la réforme coûterait au budget 52.700 francs par an.

Mais en proposant le relèvement du taux des traitements et l'établissement d'un tableau d'ancienneté, la Commission extraparlementaire émettait le vœu que les chefs de travaux ne fussent nommés que pour un an et fussent soumis, comme les maîtres de conférences, au renouvellement annuel. Ce vœu a soulevé des tempêtes. Les chefs de travaux craignent que le caprice — non pas d'une Faculté, mais d'un chef de service — ne puisse compromettre la stabilité de leur carrière. Ils accepteraient le renouvellement annuel pendant les trois premières années de services, mais réclament, après ce stage, une nomination définitive. Si leurs fonctions sont telles, à l'heure présente, qu'elles peuvent remplir la vie d'un homme et constituer une carrière, il paraît désirable de donner à cette carrière une complète stabilité ; il serait fâcheux de laisser suspendue, sur la tête d'un homme qui a fait durant vingt ans son service en conscience, la menace d'un non-renouvellement.

Il paraît donc juste soit d'accepter la proposition de l'association des chefs de travaux (nomination définitive après un stage de trois ans durant lequel la délégation ne serait qu'annuelle), soit de décider que, comme les maîtres de conférences, les chefs de travaux ne seront soumis au renouvellement annuel que jusqu'au jour où le Ministère, sur la proposition de la Faculté, aura prononcé leur « pérennisation ». Il faut éviter de leur prendre d'une main tandis qu'on leur donne de l'autre ; il ne serait pas généreux, au moment où nous leur offrons des avantages matériels, de supprimer leurs avantages moraux.

Préparateurs. — Par un sentiment de solidarité qui les honore, les chefs de travaux ont lié leur sort à celui des préparateurs. La fonction de ces derniers n'est cependant pas identique à la leur. Sans doute, le préparateur assiste le chef de travaux, et préside, avec lui, aux expériences des étudiants. Mais son rôle principal est de « préparer » les expériences du professeur. Il est le collaborateur direct de ce dernier. Aussi est-il nécessaire qu'il y ait entre eux une union intime, union qui ne va pas sans une certaine dépendance personnelle de l'un par rapport à l'autre. Il n'est pas mauvais que l'un soit l'élève de l'autre, qu'il soit habitué à ses méthodes et à l'esprit de ses recherches. Il serait déplorable qu'il lui fût imposé.

Il serait fâcheux qu'un professeur nouvellement nommé trouvât installé dans son laboratoire un fonctionnaire âgé et inamovible, sur lequel il n'aurait pas l'autorité indispensable pour mener à bien ses

propres recherches. Avec de tels préparateurs, un professeur ne pourrait pas faire école, attirer autour de lui des élèves en leur offrant des places de collaborateurs. Ces places étant prises pour l'éternité, les étudiants ne pourraient plus compter sur elles pour perfectionner leur éducation scientifique et préparer leurs thèses de doctorat. Sans doute, ils pourraient solliciter des bourses d'études ou de doctorat, mais elles sont rares et ce ne sont pas les Facultés qui en disposent. Ainsi, soit dans l'intérêt du professeur, soit dans l'intérêt des étudiants, en tout cas dans l'intérêt de la science, il n'est pas désirable — l'avis des professeurs est à peu près unanime sur ce point (1) — que les préparateurs s'éternisent dans les laboratoires.

Mais, en fait, ils y demeurent longtemps : « la moyenne des années de service du personnel actuellement en fonctions ne s'élève pas à moins de dix à quinze ans », dit leur Congrès récent. Et leur journal *L'Echo des Laboratoires* comptait que 33 préparateurs provinciaux sur 126 avaient de treize à trente ans de services : que, sur 50 préparateurs parisiens, 18 avaient de dix à trente-cinq. Que cette carrière doive ou non devenir une carrière définitive, elle l'est. Il faut donc l'améliorer.

Il nous semble qu'on pourrait donner satisfaction à la fois aux vœux des professeurs, qui désirent conserver aux fonctions de préparateurs une certaine instabilité, et aux vœux des préparateurs, qui désirent un traitement proportionné à leurs titres et à leurs services. Remarquons tout d'abord que, sur 182 préparateurs, 57 seulement sont agrégés ou docteurs. Ceux qui sont agrégés (ou agrégés et docteurs) pourraient trouver dans l'enseignement secondaire un emploi mieux rétribué. C'est à tort que leur Congrès déclare que ces portes, dans l'enseignement secondaire, « n'existent pas ».

Durant ces dernières années, les créations de postes dans l'enseignement scientifique des lycées ont été nombreuses : en fait, plusieurs préparateurs, qui n'étaient même pas tous agrégés, en ont profité ; un plus grand nombre aurait pu le faire. Mais ils ont préféré, en général, conserver leur emploi modeste dans les Facultés, soit pour s'y livrer à des recherches personnelles, soit pour attendre une maîtrise de conférences.

Peut-être, eût-il été préférable, et pour eux et pour les Facultés, qu'ils acceptassent une chaire de lycée, sauf à poser leur candidature à la maîtrise de conférences au moment de sa vacance. Bien plus, si l'on remarque que le nombre des candidats aux agrégations scientifiques est relativement faible, on peut regretter qu'un plus grand nom-

(1) Dans son rapport sur l'exercice 1906-1907, le doyen de la Faculté des sciences de Nancy réclame la stabilité pour les chefs de travaux et pour « certains préparateurs ». Il ne la réclame pas pour tous. Et il est le seul à la réclamer pour « certains ».

bre de préparateurs n'affrontent pas ce concours et ne se dirigent pas vers l'enseignement secondaire. Ils ont souvent pour l'agrégation un dédain injustifié. L'agrégé, disent-ils, n'a pas besoin d'apporter à la science une contribution personnelle, il n'a qu'à faire preuve de qualités d'assimilation et de vulgarisation. Sans doute, mais ces qualités ne nuisent pas dans l'enseignement supérieur, et elles ne sont pas incompatibles avec la curiosité et l'originalité.

Après avoir prouvé par une thèse de doctorat leur talent d'invention, plusieurs préparateurs pourraient, sans renoncer à l'enseignement supérieur, ambitionner le titre d'agrégé et demander un poste dans un lycée. Plusieurs l'ont fait, dans ces dernières années, et ne paraissent pas s'en repentir. Ainsi, de nos 57 préparateurs pourvus du titre d'agrégé ou de docteur, 11 qui sont agrégés (8 à Paris, 3 dans les départements) pourraient prendre, pour un temps, le chemin des lycées. Un nombre égal, parmi les 125 autres, pourrait, après avoir franchi l'épreuve de l'agrégation, les y suivre. 9 docteurs en médecine trouveraient aisément, dans les honoraires payés par leur clientèle, l'équivalent de leur traitement.

Et l'on peut se demander pourquoi, tandis que les élèves de certains instituts électrotechniques ou chimiques trouvent si facilement des emplois dans l'industrie (1), nos préparateurs, qui sont plus instruits que ces étudiants, ne cherchent pas de ce côté des situations avantageuses. Le nombre est donc assez grand de ceux qui pourraient trouver, hors des Facultés, plus que l'équivalent du traitement que les Facultés peuvent leur offrir.

Il nous semble donc qu'il ne faut pas les encourager à y demeurer. Il nous semble qu'en principe la durée de leurs fonctions doit être limitée, soit qu'on les soumette au renouvellement annuel, soit qu'on fixe à trois ans la longueur normale de leur stage. Sans doute, ce stage pourrait être prolongé, sur la proposition des Facultés, soit d'un an, soit de plusieurs années : n'est-ce pas ainsi qu'on prolonge parfois la durée des fonctions des agrégés de médecine, théoriquement limitée à neuf années ? Mais, en principe, on ne demeurerait pas préparateur durant toute sa vie, et les préparateurs ne feraient pas partie du cadre permanent des Facultés.

Est-ce à dire que leur traitement ne doive pas être amélioré ? Nullement. Mais au régime, préconisé par la Commision extraparlementaire et accepté par les préparateurs, qui leur assure un avancement automatique (avec 15 % de promotions au choix) et des traitements régulièrement progressifs, nous préférerions un système qui donne-

(1) A Grenoble, d'après le rapport du doyen, ils sont tous placés avant même d'avoir leur diplôme d'ingénieur.

rait aux préparateurs vieillis sous le harnais des indemnités proportionnées à leurs titres et à leurs services, mais qui ne garantirait rien de semblable à leurs successeurs. Il est juste, en effet, de réparer une injustice commise à l'égard d'hommes de mérite à qui l'on a promis des situations qu'on ne peut plus leur offrir. Mais ce n'est pas une raison pour conserver un état de choses qui est fâcheux à tant d'égards. Tâchons d'ouvrir aux préparateurs, dans l'Université et hors de l'Université, le plus grand nombre possible de carrières ; mais ne prenons aucune mesure qui tende à les fixer pour toute leur vie dans leurs fonctions.

Nous avons examiné tour à tour la situation des divers membres des Universités. Du haut au bas de l'échelle, nous avons entendu des plaintes ; partout, l'avancement est lent et irrégulier : retardé par l'encombrement, faussé par des mesures arbitraires. Malgré les intentions de l'Administration qui sont excellentes, mais qui doivent tenir compte de conditions parfois contradictoires, il reste beaucoup à faire pour donner à ce personnel les satisfactions matérielles et morales auxquelles il a droit. Pour y parvenir, il ne faut pas trop compter sur les subventions des Universités ou sur les dons des pouvoirs locaux, des sociétés et des particuliers.

L'avancement des professeurs rétribués par les Universités, les départements ou les villes est encore plus lent et plus irrégulier que celui des professeurs rétribués par l'Etat. Lorsque leur tour vient d'être promu, rien ne prouve que les bienfaiteurs, à qui ils doivent l'institution de leur chaire ou de leur conférence, soient disposés à payer les frais de cette promotion. Les subventions, legs et dons des départements, des communes, des sociétés et des particuliers trouvent un emploi plus normal dans les dépenses matérielles que dans les traitements du personnel universitaire.

C'est donc l'Etat seul qui peut améliorer d'une manière convenable ces traitements. Heureusement, il s'agit plutôt d'une répartition plus équitable des crédits que d'un relèvement. L'enseignement supérieur ne réclame pas pour son personnel des millions, mais seulement quelques centaines de mille francs. Cet effort budgétaire est-il au-dessus des forces du pays ?

ÉTUDES MÉDICALES

Dans notre rapport de l'année dernière, nous avons insisté sur la nécessité pour les pouvoirs publics de prêter une attention très vive à toutes les conditions susceptibles d'aider les Facultés de médecine dans le double but qu'elles ont à poursuivre : l'enseignement et la recherche scientifique, la formation des médecins auxquels seront

confiées la santé et la vie de nos concitoyens, et la découverte de faits nouveaux permettant de comprendre les processus pathologiques et d'en trouver les moyens curatifs. Nous montrions combien d'obstacles se dressent sur la route des hommes chargés de remplir ce double rôle ; nous montrions comment et pourquoi, avec un personnel d'élite de maîtres et de chercheurs, ni l'enseignement, ni la production scientifique ne sont ce qu'ils doivent être.

De toutes parts d'ailleurs, des critiques, parfois très vives, s'étaient élevées contre l'organisation actuelle de nos Facultés, contre les conditions de l'enseignement dont le régime est réglé par le décret du 31 juillet 1893. Dans son rapport au deuxième Congrès des praticiens, tenu cette année à Lille, M. le docteur Leredde s'en faisait l'écho éloquent. D'autre part, dans nos Facultés mêmes, bien des voix s'élevaient pour montrer les défectuosités du système et les résultats médiocres qu'il donne. « L'enseignement de nos Facultés de médecine n'est pas ce qu'il devrait être, dit M. Roux, dans une note rendue publique ; les professeurs qui le donnent et les étudiants qui le reçoivent sont d'accord sur ce point. »

De l'avis unanime, il était donc nécessaire et urgent d'aviser, et d'apporter à l'organisation actuelle les modifications susceptibles d'en faire disparaître les lacunes et les défectuosités.

Le Gouvernement, attentif à tous ces mouvements d'opinion et désireux de soumettre à une discussion sérieuse les divers projets de réforme proposés, eut l'heureuse idée de les mettre en présence, en réunissant une nombreuse Commission, composée de professeurs, d'agrégés, de praticiens, d'hommes de science. Cette Commission n'a pas encore terminé ses travaux ; mais déjà la Sous-Commission qu'elle a nommée, dans le but d'étudier les diverses propositions et de formuler un programme détaillé de réformes, a donné, par la plume habile de M. le docteur Teissier, agrégé à la Faculté de Paris, un très complet et très intéressant rapport.

Nous trouvons, dans ce document, plusieurs vœux que nous avions exprimés nous-mêmes, l'an dernier, et nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle communion d'idées, tout d'abord en ce qui concerne l'instruction générale prémédicale de l'étudiant.

Le rapport de M. Teissier met, comme il convient, en relief la nécessité, pour celui que tente la carrière médicale, de fortes études littéraires et philosophiques, « qui sont l'instrument le plus efficace de discipline intellectuelle et morale, qui enseignent l'habitude de la réflexion libre et scrupuleuse, maintiennent le culte désintéressé des choses de l'esprit, opposent l'idéalisme au courant utilitaire et imprègnent l'homme pour toute la vie d'idées générales ». Nous exprimons donc, à nouveau, le regret que l'on ait supprimé, en 1902, pour l'entrée

à l'Ecole de médecine, l'obligation des études classiques telles qu'elles existaient dans l'ancien baccalauréat.

Le P. C. N., qui constitue le véritable examen d'entrée à l'Ecole de médecine, a été fort vivement attaqué de plusieurs côtés. Déjà, lors de l'enquête prescrite par M. Bienvenu-Martin, en 1905, au sujet des réformes à apporter à l'enseignement médical, plusieurs Facultés avaient formulé l'avis que cette année d'études préparatoires fût supprimée ou complètement transformée, en particulier en le rattachant aux Facultés de médecine. On ne peut, en tout cas, que se rallier complètement au vœu exprimé par le rapport de M. Teissier, que le P. C. N. soit « largement et entièrement orienté vers l'étude ultérieure des applications médicales ».

De graves lacunes existent, et M. Teissier lui-même le constate, dans l'enseignement donné par les Facultés. Nous insistions, l'an dernier, sur l'absence de tout enseignement des règles de la déontologie médicale. Le rôle du médecin grandit de jour en jour, à mesure que se produisent certaines modifications, certains progrès dans l'ordre social : témoins les lois sur les accidents du travail, sur les pensions aux vieillards et aux infirmes, sur la déclaration des maladies contagieuses. Le médecin n'a pas à se tourner seulement vers son malade ; ses devoirs envers la société grandissent ; les intérêts de l'un et de l'autre sont parfois aux prises, en des circonstances d'interprétation difficile, comme, par exemple, toutes celles qui mettent en jeu la question du secret professionnel. Plus le rôle social du médecin s'accroît, plus, sans aucun doute, augmente la nécessité d'un enseignement des principes de la déontologie et des règles de la médecine sociale.

Nous espérons donc que l'on prendra en considération le vœu exprimé par la Sous-Commission des réformes médicales, qui demande que cet enseignement soit assuré, conformément à un programme déterminé par des conférences et sanctionné par des interrogations, au moment de la soutenance de thèse.

Une lacune, non moins considérable et non moins surprenante, est celle que constitue l'absence de tout enseignement officiel de la bactériologie. Voici que, depuis vingt années, la science, créée par Davaine et par Pasteur, a bouleversé les doctrines médicales, a fourni la conception nette de toute la classe considérable des maladies infectieuses, a permis à la chirurgie de réaliser des prodiges, a donné, pour la guérison de quelques épouvantables maladies, telles que la rage, la diphtérie, les résultats éclatants que l'on connaît ; nous laisse enfin, à l'heure actuelle, apprendre, sans inquiétude pour nous-même, grâce aux barrières qu'elle a enseigné à lui opposer, qu'un des fléaux les plus effrayants des siècles passés, le choléra, exerce ses ravages

dans un pays européen, et cette science-là n'a pas trouvé la plus petite place officielle dans nos Facultés ?

Ne dirait-on pas que, se souvenant des âpres luttes que quelques-uns de leurs représentants soutinrent contre le grand Pasteur, et des blessures qu'ils reçurent, elles aient obstinément fermé leurs portes à la science victorieuse ? S'il en était ainsi, elles seraient assurément pour une grande part, responsables de ce fait qu'à la pléiade des bactériologistes allemands, la patrie de Davaine et de Pasteur n'en a pu opposer qu'un nombre relativement restreint, et que la découverte du plus grand nombre des microbes pathogènes fut l'œuvre des savants allemands.

Mais il n'en est rien : parmi les maîtres de nos Facultés se trouvent des bactériologistes remarquables : dans quelques laboratoires, se sont faits des cours payants de bactériologie : l'enseignement aux étudiants serait donc, de ce côté-là, facile à organiser. Il ne serait point nécessaire, évidemment, de formuler un programme d'études très élevé, comme il l'est, par exemple, pour les cours de l'Institut Pasteur. Mais, il n'est pas admissible que les études médicales puissent se terminer sans que les étudiants aient appris à connaître, à cultiver, à inoculer les principaux microbes pathogènes, aient été ainsi mis à même de répéter les principales expériences qui servent de base à la doctrine pastorienne.

Par une anomalie non moins étrange, la stomatologie n'est pas enseignée dans nos Facultés. On se demande les raisons de cet ostracisme. Est-ce parce qu'il existe des écoles libres d'odontologie ? Mais, à ce compte, la Faculté pourrait aussi se désintéresser des autres spécialités pour lesquelles existent ou pourraient exister des enseignements libres. En réalité, de plus en plus, apparaît évidente la nécessité d'organiser des cours réguliers de stomatologie et d'art dentaire dans les Facultés de médecine.

Comme dans toutes les branches de la médecine, la pathologie de la bouche et des dents s'est développée ; elle nécessite, de plus en plus, des connaissances générales, qu'on ne saurait exiger d'un élève des écoles dentaires : l'emploi des anesthésiques généraux et locaux, dont la chimie dote avec prodigalité la thérapeutique, pour le plus grand bien des malades, ne pourrait être confiée à ces derniers. Il est enfin désirable, que les Français, désireux de se perfectionner le plus possible dans l'exercice de l'art dentaire, ne soient plus réduits à aller chercher à l'étranger les leçons qui leur manquent chez eux.

Il en est de même de l'oto-rhino-laryngologie. On sait de quelle renommée mondiale jouissent quelques écoles étrangères. Pourquoi ne point organiser chez nous, étant donné que nous possédons en France des spécialistes éminents, un enseignement méthodique et

régulier, qui donnerait assurément ce double résultat de fournir au pays un corps d'oto-rhino-laryngologistes distingués et d'attirer chez nous des étudiants et des médecins étrangers.

Il est un point sur lequel s'accordent les praticiens, les savants, les professeurs, et qui a trait au caractère même de l'enseignement de la médecine ; tous reconnaissent que cet enseignement est actuellement théorique, que les étudiants ne reçoivent, en aucune façon, « l'éducation médicale *réaliste* », qui est réservée aux seuls internes des hôpitaux, par le fait que, pendant quatre ans, ils tiennent un rôle important à l'hôpital.

La Sous-Commission a tenu compte des reproches adressés au régime actuel, et, en vue d'affirmer l'importance de l'enseignement professionnel, elle a émis l'avis : « 1° que l'ensemble de l'enseignement devrait subir une orientation plus élémentaire, plus technique ; 2° que les études médicales proprement dites et les études cliniques auraient toute la prépondérance indispensable ».

Elle a également émis des avis touchant la réorganisation des stages hospitaliers, avec des stages obligatoires de clinique spéciale (maladies infantiles, dermatologie, maladies infectieuses, maladies nerveuses, etc., etc.), l'organisation, la création d'un enseignement de séméiologie, de technique séméiotique, pendant le stage de la première année, enfin touchant l'organisation des travaux obligatoires (avec sanction par un examen, comprenant une épreuve pratique et des interrogations). Nous avons signalé dans notre rapport de l'année dernière la plupart de ces desiderata. Nous pensons que les modifications apportées à notre enseignement de la médecine sont susceptibles de satisfaire aux justes critiques qui lui ont été adressées, et nous souhaitons vivement de les voir bientôt réalisées.

Recrutement des agrégés. — Il faut convenir que toutes ces modifications, toutes ces améliorations apportées au régime de nos facultés seraient encore loin de satisfaire tout le monde. « Changer les programmes, c'est faire peu de chose, dit M. le docteur Roux, si on ne change pas en même temps l'esprit de ceux qui les appliquent. Ceci revient à dire qu'il faut modifier le recrutement des professeurs. C'est là le point vif de la réforme médicale, tout le reste n'est qu'accessoire. »

Suppression de l'agrégation, institution du privat-docentisme, voilà les deux termes de la modification fondamentale, du bouleversement véritable que propose le directeur de l'Institut Pasteur.

La Sous-Commission a rejeté — est-il utile de le dire ? — à une grande majorité ces propositions. Certains arguments, que fournit M. Roux, ont cependant une très grande valeur, et il n'est pas dou-

teux que le système des privat-docents a donné, en d'autres pays, d'excellents résultats, surtout au point de vue du recrutement du corps enseignant. Il faut cependant reconnaître que le corps des praticiens français ne le cède, dans son ensemble, à celui d'aucun autre pays ; et il n'est point démontré que le système préconisé nous eût donné beaucoup mieux.

D'ailleurs, M. Roux le constate lui-même, la rétribution du professeur par l'élève, le système des cours payés serait difficilement admis en France, car il est contraire à nos mœurs. Certainement, « ce qui est surtout antidémocratique, c'est-à-dire funeste au peuple tout entier, c'est de continuer de donner, dans les Facultés, un enseignement médical insuffisant ». Mais qui pourrait garantir que l'institution du privat-docent donnerait satisfaction à toutes les justes critiques formulées jusqu'ici contre les défectuosités de l'enseignement médical ?

En quoi ce système remédierait-il à l'insuffisance des stages hospitaliers ? Comment permettrait-il de mieux exercer chaque étudiant individuellement à des travaux pratiques, exigeant une instrumentation abondante et coûteuse ? En quoi serait-il plus susceptible de donner en même temps — ce que nous exigeons de notre corps enseignant — une éducation médicale pratique, technique, manuelle et une conception haute, scientifique, philosophique des choses de la médecine ?

Le privat-docentisme — et nous ne voulons point rappeler toutes les critiques formulées contre lui — ne nous apparaît nullement comme la panacée à tous les maux de l'enseignement médical, et ses avantages ne nous semblent point suffisants ou suffisamment démontrés, pour que la suppression de l'organisation actuelle puisse s'imposer.

Certes, ainsi que nous le disions l'an dernier, il est désirable de voir s'instituer des cours libres et directement payés par les élèves, avec, pour maîtres, des savants désirant traiter les sujets qui ont fait l'objet de leurs recherches personnelles ; mais il ne peut s'agir là que d'un enseignement supérieur, s'adressant à des hommes qu'attire la science, ou à des médecins désireux de se perfectionner dans telle ou telle branche de la médecine. Le plus bel exemple nous est fourni ici par l'Institut Pasteur lui-même, et l'on sait les immenses services rendus par M. Roux depuis qu'il a créé ce centre admirable, unique au monde, d'enseignement de la haute bactériologie. Qui ne se souvient aussi de Claude Bernard se servant de la chaire pour expliquer, commenter, développer ses géniales découvertes ?

Mais, nous le répétons, ces cours supérieurs n'ont rien à voir avec l'enseignement essentiel et professionnel de la médecine, qui ne peut

guère être donné, nous le croyons fermement, que suivant un plan d'organisation méthodique, tel que peuvent le fournir nos Facultés actuelles.

Le recrutement des agrégés a subi d'ailleurs de profondes modifications :

D'après l'arrêté de 1907, le concours de l'agrégation se trouve, en réalité, divisé en deux parties : un concours d'admissibilité, se passant peu de temps après le doctorat, et un concours d'admission remplissant les cadres au fur et à mesure des besoins.

Bien que des critiques nombreuses aient été adressées à ce nouveau système, il faut reconnaître qu'il offre un premier et très important avantage, celui de débarrasser rapidement les admissibles à l'agrégation du travail de mémoire stérilisant, qui était autrefois exigé des candidats pendant de longues années.

La Sous-Commission, qui a émis le vœu que l'arrêté du 20 février 1907 fût rapporté — c'est-à-dire qu'elle reconnaissait le bien fondé de certaines critiques — a proposé à l'unanimité un vœu en faveur de deux concours distincts : admissibilité et admission, avec un intervalle assez long. Les modifications qu'elle propose portent sur la nature des épreuves et non sur la partie essentielle de la réforme.

Le nouveau régime de l'agrégation en médecine est applicable cette année même ; le premier concours d'admissibilité doit s'ouvrir au mois de décembre. Nous ne tarderons donc pas à pouvoir en apprécier le fonctionnement.

Le Gérant : E. SCHNEIDER.

17614 — Imprimeries Réunies, 8, rue Rachais, Lyon.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

LES BRIGANDS CÉLÈBRES : CARTOUCHE

Par M. Funck-Brentano (1)

L'histoire de Cartouche est intéressante en se plaçant même au point de vue de l'histoire générale. Il aide à expliquer son époque — la Régence, — il est expliqué par elle. Cartouche semble un voleur descendu d'un cadre de Watteau.

La société française, après la trop grande tension de la fin du règne de Louis XIV, se désorganisait. C'était une débandade générale des idées, des croyances, des sentiments traditionnels et aussi des forces régulières qui maintenaient l'ordre et la société.

Les armées, après les longues guerres, avaient été licenciées. Les routes étaient sillonnées d'anciens soldats, gens sans aveu et sans autre métier que celui de faire la guerre :— lequel, en temps de paix, devenait du brigandage. Deux anciens officiers, Colingri et Rasoir, commandaient, en 1718, dans les environs immédiats de Paris, de véritables armées de malfaiteurs, qui comprirent jusqu'à 5 et 6.000 hommes, et que le ministre d'Espagne, Alberoni, faisait entrer en ligne de compte dans ses projets contre la France.

Parmi les troupes mêmes que l'on avait gardées sous les armes, la discipline se relâchait. Au passage du lieutenant de police d'Aubreval, on voyait les gardes-françaises lever la crosse en l'air :

— Peut-on vivre avec six sous de solde, s'écriaient-ils, c'est la famine !

(1) Conférence faite aux Amis de l'Université le 24 janvier 1909.

Ces mêmes gardes-françaises, sur lesquels auraient dû reposer à Paris le maintien de l'ordre, étaient composés d'une vraie racaille. Au cours du procès Cartouche, le conseiller au Parlement, Arnaud de Bouex, demande à l'un d'entre eux :

— Si, en qualité de garde-française, il n'a pas volé, tué, maltraité les gens ?

A un autre garde-française, le même magistrat demande :

— Combien de fois il a été repris de justice.

***

Louis-Dominique Cartouche (car ce nom n'est pas un surnom, comme on le croit souvent) naquit en octobre 1693, rue du Pont-aux-Choux, dans la partie de la ville qui s'appelait alors la Courtille.

Son père était un honnête mais pauvre tonnelier, qui eut encore après lui deux garçons, Louis surnommé Louison, et François, et deux filles, Marie-Antoinette et Charlotte. Son éducation fut entièrement négligée ; il ne fut, en dépit de certaines légendes, ni élevé chez les jésuites, ni condisciple de Voltaire. La vérité est que Cartouche ne savait ni lire ni écrire. Il ne fit même pas sa première communion, ce qui était alors très rare. Il courait les rues avec les gamins de son âge, malpropre et dépenaillé. Il cherchait les occasions de s'amuser et se divertissait surtout aux parades et autres merveilles de la foire Saint-Laurent.

Il était dans sa douzième année quand, s'étant attardé à la foire, il prit la clé des champs, pour éviter sans doute les rigueurs paternelles. En chemin, il rencontra une troupe de Romanys, ou bohémiens, diseurs de bonne aventure, marchands de bimbeloterie et maquignons. Ceux-ci, de gré ou de force — c'est un point sur lequel nous ne sommes pas fixés — l'agrégèrent à leur troupe. Cet accident devait décider de toute la vie de l'enfant, que son père destinait à la tonnellerie.

Ce qu'il apprit des gitanos, on l'imagine : des tours de passe-passe, des tours de cartes, des tours d'adresse ; fin, souple, adroit, le jeune Cartouche devint d'une habileté remarquable *à la tire*, c'est-à-dire dans l'art de tirer délicatement d'une

poche, une tabatière, une bourse ou un mouchoir. Cinq années passèrent de la sorte.

Nos bohémiens se trouvaient à Rouen, quand le Parlement de Normandie leur interdit le séjour de la province. Force leur fut de transporter leur commerce et leur industrie dans quelque autre partie du royaume. Leur jeune compagnon était dans ce moment à l'hôpital de la ville, malade d'une éruption. Quand il en sortit guéri, ses camarades avaient décampé.

Ainsi abandonné, Cartouche errait, comme âme en peine, sur les quais de la Seine. Le regard perdu dans la forêt des mâts, des cordages, où battaient lourdement les voiles de toile grise, il suivait, rêveur, les vaisseaux qui s'éloignaient dans la brume du fleuve, quand un frère de son père le rencontra, et, pris de pitié, l'habilla de neuf, puis le ramena à Paris chez son père, qui, après un court sermon, entrecoupé de jurons et de quelques taloches, lui ouvrit ses bras et le réinstalla parmi ses outils de tonnelier.

Cartouche avait à ce moment-là dix-sept ou dix-huit ans. Il avait conservé sa jolie figure d'enfant, avec de grands yeux noirs, une bouche gracieuse et spirituelle, de longs cheveux bruns. Sa taille était toute mignonne et fluette. Ses compagnons de vol l'appelleront dans la suite d'un surnom qu'il garda jusqu'à sa mort : l'*Enfant*. Il était gai d'ailleurs, joyeux drille, le boute-en-train de la famille. Le soir, aux veillées, les mains lasses d'avoir manié le marteau ou la doloire, il chantait des chansons, racontait des histoires de sorcières ou les aventures de sa vie nomade et les coutumes des divers pays de France dans lesquels il avait séjourné. Il avait déjà de la facilité à faire de petits vers, semés de pointes de vaudeville. Il faisait rire tout le monde. Puis, il enseignait à ses frères et sœurs l'argot des voleurs que lui avaient appris les bohémiens.

Tout eût été au mieux : Cartouche, aimé de tout le monde, semblait prendre goût au travail, lorsqu'un second événement, non moins fatal que son enlèvement par les Romanys, troubla de nouveau son existence : Cartouche devint amoureux. L'objet de sa flamme était une petite lingère en boutique, jeune encore, bien que plus âgée que lui. Lisette était fort jolie, mais aussi fort coquette. Il lui fallait des rubans et des chapeaux, et du velours pour ses jupons, et des dentelles pour son corsage

et des bijoux parmi les dentelles. Cartouche était très fier. C'est un des traits les plus marqués de son caractère. Et puisqu'il avait donné son cœur à une demoiselle, il ne pouvait supporter la pensée que cette demoiselle ne trouvât pas dans cet amour toutes les satisfactions qu'elle pouvait ambitionner.

Malheureusement, si le cœur d'un apprenti tonnelier peut être chaud, sa bourse n'a pas coutume d'être assez bien garnie pour nipper comme il faut les demoiselles qui aiment la toilette.

Cartouche se souvint alors de son adresse à la tire, et rubans, bijoux, dentelles et fanfreluches, de tomber entre les mains de Lisette comme d'une corne d'abondance.

Le père Cartouche, honnête homme, quoiqu'un peu rude, ne fut pas long à s'étonner d'entendre tinter tant d'écus dans la poche de son garçon, de le voir s'attifer comme un prince et se promener par la ville en compagnie d'une lingère parée comme une dame de la cour. Il se mit aux aguets et ne tarda pas à découvrir le secret de la baguette magique.

Le bonhomme ne plaisantait pas. Il y avait alors dans Paris une maison de correction destinée aux jeunes gens qui donnaient à leur famille de graves sujets de plainte et d'inquiétude: c'était la prison Saint-Lazare. Des lettres de cachet y envoyaient les mutins, qui y étaient fort durement traités. C'est ainsi que le tonnelier obtint un « ordre du roi » pour y faire écrouer le jeune amoureux et qu'un beau matin il pria Louis-Dominique de l'accompagner du côté de la porte Saint-Denis. Notre héros ne se doutait de rien et suivait son père, les mains dans ses poches et songeant à sa belle, quand, subitement, certains propos tenus la veille par le vieux tonnelier vinrent traverser sa rêverie : le chemin qu'il suivait lui parut tout à coup avoir une issue détestable, et ses appréhensions se transformèrent en certitude, quand il aperçut à l'angle de la rue les murs sales et noirs de la vieille prison. Cartouche se sentit alors pris de certain besoin irrésistible dont la satisfaction réclamait un moment d'isolement. Le père acquiesça, Cartouche disparut derrière le mur. Son père l'attendit. « Attendez-moi sous l'orme. »

Louis-Dominique trouva refuge dans un cabaret borgne de la Cité. Il ne revit plus ni son père, ni Lisette. Sa destinée était fixée.

Comment subsister ? Il n'avait eu d'autres maîtres que les gitanos, et ces maîtres ne lui avaient appris que le vol à la tire. Cartouche se mit au « métier ». Tandis qu'il « travaillait », il fut surpris, non pas — heureusement — par un officier de police, mais par un autre voleur. Celui-ci, qui se nommait Galichon — d'autres disent Gaguis — était un gaillard de haute taille et de redoutable prestance. Il vint au petit drôle que paraissait être Cartouche et lui demanda, sur un ton suffisamment menaçant, la bourse qu'il venait de « bouliner ». Cartouche fait un bon en arrière, tire son épée, se met en garde.

« Ma bourse ! hé ! viens donc la quérir ! »

Galichon était ravi. Ce diable de petit homme était justement ce qu'il lui fallait. Tout en riant, il le prit dans ses bras et, l'entraînant vers une auberge :

« Je vois que vous travaillez en solitaire, en « cagou ». Cela ne vaut rien, croyez-moi. J'ai l'expérience qui vous fait défaut. Je vous offre ma compagnie. »

Galichon demeurait rue du Bout-du-Monde, aujourd'hui, rue Saint-Sauveur. Un fond de cour, quatre étages, puis un taudis indescriptible où pêle-mêle sont amassés montres, étoffes, épées, défroques, victuailles, plaques de cuivre et tuyaux de plomb; aux murs, des harengs saurs pendaient.

De ce jour, Cartouche et Galichon firent société commune, logeant ensemble, partageant les périls et les bénéfices du métier, se prêtant main forte au besoin et s'indiquant réciproquement les bons endroits. Comme ils se montraient très honnêtes l'un à l'égard de l'autre, aucun nuage ne vint assombrir le ciel de leur fraternité d'armes; jusqu'au jour où Galichon se fit très maladroitement arrêter, puis expédier aux galères.

Cartouche en eut de la peine; mais en perdant son compagnon il n'avait pas tout perdu; ces quelques mois de vie commune lui avaient fait comprendre quel développement le régime de l'association pouvait assurer à son industrie.

Laissons passer une année, et Cartouche reparaîtra à nos yeux transformé, chef d'une armée, d'une société organisée, d'un véritable Etat dans l'Etat, vivant de sa vie propre et stupéfiant la France entière par les manifestations audacieuses de son activité.

Louis-Dominique Cartouche avait vingt-quatre ans.

Cartouche était à la fleur de son âge, dit le poète Nicolas Racot de Grandval dans le poème qu'il lui a consacré et dont le succès fut prodigieux.

Brun, sec, maigre, petit, mais grand par le courage,
Entreprenant, hardi, robuste, alerte, adroit.

« Petit », c'est le trait qui frappe d'abord : Cartouche avait exactement quatre pieds et demi de haut, soit un mètre cinquante.

Ce poète le représente ensuite à la tête de sa bande :

Chéri dans son parti, des exempts respecté,
Cédant selon les temps, mais toujours redouté :
Vaillant dans les combats, savant dans les retraites,
Ferme dans le malheur, sobre dans les guinguettes,
Fidèle à ses pareils, tranquille, modéré,
Et des traîtres surtout l'ennemi déclaré.

Grandval, qui, après avoir été comédien ambulant, finit sa carrière comme organiste à Saint-Eustache, était un homme d'esprit; mais il intitule son poème *Le Vice puni*; après le portrait qu'il vient de tracer de Cartouche, on eût presque attendu un autre titre : *La Vertu persécutée*.

Ecoutez encore :

Jouait-il quelquefois dans une académie,
Tout le monde admirait sa physionomie,
Sa douceur, son parler, son air, son doux maintien ;
Bref chacun le prenait pour un homme de bien.

A vrai dire, le greffier Gueullette confirme lui-même les bonnes opinions de Grandval sur Cartouche. « C'était, dit-il, un de ces hommes singuliers dans leur espèce; quoique sans éducation, il avait de la politesse et des sentiments. »

La première biographie de Cartouche, et qui fut écrite alors qu'il vivait encore, s'exprime ainsi :

« Il y avait en lui des qualités qui en pouvaient faire un homme admirable, beaucoup d'esprit et de jugement et de l'intrépidité. Mais de fausses idées sur l'honneur, un amour excessif du faste et une ridicule ambition le perdirent. »

Enfin, un des derniers historiens du célèbre chef de bande, Barthélemy Maurice, achève le portrait : « Il était de première force à l'épée, au bâton, au pistolet. Il se grimait à ravir, faisait de son corps et de sa figure tout ce qu'il voulait, dansait sur la corde, exécutait le saut périlleux en avant et en arrière. Je ne vous parle pas de son talent pour l'escamotage. Pour peu que l'escalier ne lui parût pas sûr — ce qui était le cas notamment lorsque ledit escalier se trouvait garni d'archers — il montait ou descendait par la cheminée avec une incroyable rapidité. Il sautait d'un toit à l'autre, non pas toujours contigus, mais quelquefois de l'autre côté de la rue. » Tel nous le montrent en effet les dépositions recueillies au procès.

Cartouche était un organisateur. Autour de lui se groupaient ses lieutenants : *Duchâtel* dit le Lorrain, qui était soldat et appartenait à une famille de gentilshommes; *Duplessis d'Entraigues*, gentilhomme également; *Rozy* dit le chevalier le Craqueur; *Balagny* dit le Capucin, de qui les parents appartenaient à la meilleure bourgeoisie parisienne; puis *Louis Marcant*, étudiant en droit; enfin l'un des personnages les plus importants de la troupe, *Pellissier*, chirurgien, qui demeurait la plus grande partie du temps à Lyon.

L'office des lieutenants était de transmettre à leurs hommes les ordres qu'ils avaient reçus du chef, qu'ils étaient seuls à connaître : Cartouche évitait par là les trahisons qui se seraient infailliblement produites dans une bande si nombreuse.

Le Lorrain représentait dans la troupe l'élément le plus violent, poussant aux assassinats, à l'incendie, aux mesures extrêmes. Grandval fait de lui le portrait suivant :

> Du Châtelet possède une valeur très rare,
> Mais il est inhumain, dur, féroce, barbare,
> Ne pardonne jamais aux moindres ennemis,
> Sans pitié les massacre à ses genoux soumis,
> Et, poussant jusqu'au bout cette fureur brutale,
> Il leur mange le cœur comme un vrai cannibale.

Ce dernier trait est une exagération de poète; l'allusion cependant n'est pas sans fondement. L'un des derniers assassinats que Duchâtel commit, de complicité avec Cartouche, fut celui d'un nommé *Jacques Lefèvre*, soldat aux gardes, qui était un de leurs affiliés, mais que Cartouche et ses lieute-

nant soupçonnaient dans ce moment de les vouloir trahir. Au rapport de Cartouche lui-même, Duchâtel se lava littéralement les mains dans le sang de Lefèvre.

A l'opposé, tout plein de modération et de douceur, partisan du vol dans les formes aimables — on doit voler en « honnête homme », disait-il — était le second des lieutenants de Cartouche, et certainement son préféré, Balagny dit le Capucin. Ce surnom lui venait de l'habit qu'il revêtit dans les derniers temps de son existence pour se soustraire aux recherches de la police. Balagny appartenait à une bonne famille de doreurs établis à Paris sur le Pont Notre-Dame, très honorablement connue et jouissant d'une large aisance, avec rentes sur l'Hôtel de Ville et pignon sur rue.

« Pour le beau Balagny », comme dit Cartouche lui-même dans le poème de Grandval :

Pour le beau Balagny. . . . .
Mon bon et franc ami, mon Acate fidèle,
Il est doux, gracieux, civil, a l'air mignon,
Et la mine surtout d'être bon compagnon.
. . . . Au combat il fait rage,
Et dans l'occasion nul n'a plus de courage :
Il sait joindre à la fois, le coquin vaut de l'or,
Le courage d'Achille au sang-froid de Nestor.
. . . .
Il fait de petits vers, il danse, chante à peindre,
Possède cent talents au suprême degré.
Et si le sort pouvait me changer à mon gré,
Pour montrer à quel point son mérite me touche,
Je serais Balagny, si je n'étais Cartouche.

Voici les noms et surnoms des Cartouchiens :

Le Bourguignon (c'était un des surnoms de Cartouche lui-même), le Parisien, le Beau Parisien, le Limousin, le Provençal, le Suisse, le Gros-Picard, le Petit-Gascon, le Bourbonnais, le Lyonnais, le Petit-Breton, le Flamand (on voit que toutes les provinces de France étaient représentées); la Tête-de-Mouton, le Bancroche, Patapon, Artaban, la Marmotte, Petit-Pierrot, Pierrot le Bossu, Va-de-bon-cœur, le Petit-Père, le Père Monplaisir, Belle-Humeur, Bel-à-Voir, l'Ami du Cœur, Brin d'Amour, le Peintre, le Pâtissier, la Plume, la Lancette, Gâtelard; la Porte-Saint-Jacques, le Matineux, Eveille-Chien,

Bras-de-fer, Gueule noire, Jambe-d'Echalas, la Douceur, l'Exécrable, l'Hirondelle, le Petit-Lézard, Trempe-Croûte, le Chanteur de Chansons, le Pape, le Pouilleux.

Voilà pour les hommes; du côté des dames on peut citer : la Bonne, la Blanche, la Belle Laitière sur le pont Saint-Michel, la Grande Gazette, la Petite Gazette, la Petite Mion (mion, en argot des voleurs, signifiait *garçon*), la Jeunesse, la Brunette, la Petite Rousse, la Douillette, Tapedru, la Grande Jeanneton ou Jeanneton-Vénus (une personne des plus importantes de la compagnie); Manon de Versailles, la Grosse Poulaillière, la Petite Poulaillière, Bourgeoise, le Bel-Air, Fleur-d'Epine, Margot-Monsieur, Margot la Religieuse, la Belle-Hôtesse, Madeleine Bastille (c'est aujourd'hui le nom d'un omnibus : les noms aussi ont leur destin), Marion la Rampailleuse et la Vache à paniers.

Car il y avait des femmes, et nombreuses, affiliées à la bande. Elles étaient, en effet, pour Cartouche, des auxiliaires précieuses. Les unes se faisaient les receleuses des objets volés, ou en assuraient l'écoulement chez les bourgeois et les marchands. D'autres étaient « recommanderesses », comme on disait alors, ou « placeuses », comme nous disons aujourd'hui. Elles s'entendaient à faire entrer les Cartouchiens et Cartouchiennes comme valets et femmes de chambre dans les bonnes maisons. Une fois en service, ces étranges domestiques donnaient aux camarades avis des bons coups à réaliser.

C'est même sur cette pratique de la bande que se fonde l'une des anecdotes les plus fameuses de la légende — sinon de l'histoire — de Cartouche.

La vieille duchesse de Boufflers, veuve de Louis-François, duc de Boufflers, pair et maréchal de France, avait une soubrette nommée Justine, qu'elle n'eût certainement pas gardée à son service si elle eût su qui elle était : Justine était une cartouchienne. Par une chaude soirée de juillet 1721, Mme la maréchale faisait sa toilette de nuit, la fenêtre ouverte, quand brusquement, elle pousse un cri : par la baie venait de sauter dans la chambre, un jeune homme fort bien vêtu et tout gracieux d'apparence, dans sa taille menue :

« Monsieur, quel procédé !

— Pardonnez-moi, madame la maréchale; vous me connais-

sez certainement, au moins de réputation : je suis Louis-Dominique Cartouche et votre serviteur. Ne criez pas, madame la maréchale ! Il ne vous arrivera point de mal. Mais voici des nuits que je n'ai pas dormi dans un lit convenable, traqué que je suis par votre méchante police... Du bien vilain monde, madame la maréchale ! je ne comprends pas que monseigneur le Régent puisse avoir à son service des archers aussi mal élevés. Le lit de votre femme de chambre Justine est ici, dans le cabinet à côté, je le sais. Justine ne rentrera pas de la nuit, je le sais également. Avec votre permission, madame la maréchale, je prendrai sa place. Et je vous donne ma parole d'honneur, madame, que je veillerai à votre sûreté au moins aussi bien que votre soubrette. Voyez ces beaux pistolets anglais : ils me rendent des services surprenants. »

Mme la maréchale de Boufflers regardait les pistolets anglais qui avaient un air terrible. Que faire ? appeler ses laquais, rire, crier, pleurer, s'évanouir ?

D'ailleurs Cartouche était charmant, et, de sa voix douce, il poursuivit :

— Mes amis entourent votre maison, madame. Veuillez, je vous en prie, sonner vos gens et me faire servir ici à souper. J'ai grand'faim. Jusqu'à ce que la table soit mise et vos gens partis, je me tiendrai dans le cabinet à côté.

La maréchale sonna, fit servir le souper. Les domestiques ne savaient que penser de cette fantaisie gastronomique de la duchesse. Après avoir tiré le verrou, Cartouche se mit à table, mangea du jambon d'York et du pâté de bécassines qu'il déclara parfaits. Mais il jugea le champagne médiocre. La conversation continua. Cartouche était rempli d'esprit. La bonne dame n'en pouvait croire ses oreilles : elle répétait à tout propos avec des accents d'enfant surpris :

« Et c'est vous Cartouche ! »

Puis, le bandit s'en fut coucher. A l'aube, il s'en retourna par où il était venu, par la fenêtre.

Quelques jours plus tard, la duchesse recevait plusieurs paniers de champagne, avec un mot que Cartouche avait fait écrire par Balagny. Il remerciait Mme de Boufflers de son hospitalité si gracieuse ; mais son champagne ne valait rien. Il lui demandait humblement la permission de lui en offrir, à son

tour, quelques bouteilles qui seraient plus dignes et d'elle et de ses hôtes. Cartouche ne disait point faux : le champagne avait été dérobé par son compagnon, le serrurier Lami, à la cave des Paris, les fameux financiers.

Mme de Boufflers n'oublia pas le gentil voleur. Quand, plus tard, Cartouche fut arrêté et enfermé au Châtelet, elle l'alla voir dans sa prison souterraine et lui laissa deux louis d'or de vingt-quatre livres chacun.

***

Cartouche avait encore parmi ses affiliés des « mouches » et des « indicateurs », qui renseignaient sur les bons coups à faire, et prémunissaient les Cartouchiens contre tous les dangers, particulièrement ceux qu'on pouvait redouter de la part de la police; car, pour mieux se défendre contre son ennemie — à laquelle Cartouche déclara d'ailleurs n'avoir jamais fait de mal que quand elle l'avait attaqué — le bandit lui avait emprunté une partie de son organisation.

Non moins utiles aux Cartouchiens que les recommanderesses étaient les cabaretiers. La grande Jeanneton, une des plus importantes parmi les affiliées de la bande, dit dans la suite devant le commissaire au Parlement : « Que c'est le cabaretier à l'enseigne de la Belle-Image, rue Mouffetard, qui l'a perdue, que si tout le monde avait dit la vérité comme elle, il n'y aurait pas tant de voleurs comme il y en a dans Paris, et que ce sont les cabaretiers qui sont cause du grand nombre de voleurs qu'il y a. »

Les cabarets borgnes, où les voleurs se réunissent, à la vague lueur d'une chandelle fumeuse, tiennent une grande place dans toutes les histoires de brigands dont nos nourrices épouvantaient notre enfance : il suffit de parcourir les interrogatoires du procès Cartouche pour se convaincre que ces contes reposaient sur un certain fond de vérité. Les auberges et les estaminets de Paris offraient aux Cartouchiens le gîte et le couvert. Ces cabarets étaient à double entrée. La plupart avaient des jardins, où les voleurs se cachaient en attendant le coup à faire. Souvent, on attirait, sous un prétexte quelconque, les *farauds* (messieurs) et les *marcandiers* (marchands)

dans la « salle sourde par derrière », où l'on pouvait les assassiner tout à son aise, à coups de pistolet. Ou, plus simplement, quand ils sont entrés dans le cabaret, quelqu'un souffle tout à coup les chandelles. Les malheureux sont alors dépouillés : puis, par l'allée sombre du jardin, on les mène à la porte de derrière, et ils se trouvent dans une autre rue que celle par laquelle ils sont entrés.

Le cabaret à l'Image-Notre-Dame, à Montmartre (l'enseigne est édifiante), avait deux caves qui sortaient sous des carrières : celui du sieur Mignot, dans le faubourg Saint-Laurent, avait des issues sur la campagne et dans les marais. On imagine si les archers faisaient buisson creux quand ils venaient dans ces tavernes, pour y arrêter des voleurs.

On est étonné du grand nombre de cabarets de Paris dont les propriétaires étaient affiliés à la bande de Cartouche, et que nous font connaître les interrogatoires subis, lors du procès, devant les commissaires du Parlement.

Après les cabaretiers, il faut citer, parmi les principaux auxiliaires de Cartouche, les armuriers, qui achetaient ou réparaient les armes des compagnons, les bijoutiers, qui achetaient les bijoux et faisaient disparaître les armoiries de la vaisselle plate. Au nombre des premiers, était Simon Dupont, arquebusier privilégié du roi, et l'on compte, parmi les seconds, Saunier, bijoutier du roi, logeant au Louvre et vendant sous l'escalier des Tuileries.

L'un de ses affidés, Simon Once, dit l'Auvergnat, remplissait les fonctions spéciales de « base de colonne ». Il pouvait demeurer immobile une nuit entière, ne bougeant non plus qu'une borne, fortement calé au pied du mur, tandis que deux et trois camarades se mettaient en pyramide sur ses épaules. Les Cartouchiens parvenaient ainsi aux entresols et aux premiers étages pour y faire leur butin. Ce fut à dater de cette époque que les Parisiens effrayés se mirent à griller leurs fenêtres — nombre de barreaux placés dans ce moment subsistent encore aujourd'hui. « Paris semble une ville assiégée par les voleurs », écrit le docteur Lister, qui fait à cette date un voyage en France. Nos compagnons durent alors changer de tactique. De longues perches garnies de crochets de fer passent au travers des barreaux : et les voilà comme des

pêcheurs de saumon, harponnant sur les meubles, les tabourets, les consoles, corsages et jupons, hauts-de-chausses, casaques et justaucorps. Parfois, le harponnement allait jusqu'aux cuisses et aux mollets du bourgeois endormi, lequel se réveillait avec des cris épouvantables, tandis que nos camarades riaient au dehors comme des collégiens ravis du bon tour qu'ils viennent de jouer.

Voici enfin les chirurgiens. Ils sont quatre, établis sur différents points de Paris, qui soignent les blessures des compagnons. Chez eux, Cartouche a tout installé au mieux. Nous sommes renseignés d'une manière précise par les interrogatoires du chirurgien Jean-Baptiste Heuslin. Il a derrière sa boutique, où les Cartouchiens reçoivent ses soins, une pièce aménagée pour la distraction des blessés, qui peuvent y boire, jouer et passer le temps d'une manière agréable jusqu'à complet rétablissement.

Citons aussi les porte-balles, marchands ambulants qui s'en allaient dans les campagnes et les villes de province vendre les objets volés dont on ne pouvait se défaire convenablement à Paris. Le chiffre des affaires avec ces détaillants montait souvent à des sommes élevées. Il arriva que Cartouche leur ouvrit individuellement des crédits de deux et de trois mille livres.

Cartouche avait couvert la France comme d'un réseau d'agents « indicateurs », détrousseurs de grand chemin, hôteliers et entrepositaires. Nous le suivons à la trace de Grenoble à Bordeaux et de Lyon à la Rochelle. Cartouche avait beaucoup de soldats dans sa bande, particulièrement des gardes-françaises. C'étaient eux qui, montés à cheval, suivaient, rattrapaient les diligences et les dévalisaient. Durant l'opération, les postillons et les voyageurs étaient fortement noués de cordes, ficelés comme des saucissons, puis couchés sur le ventre le long de la chaussée. Ils demeuraient dans cette position jusqu'à ce qu'un passant vînt les délivrer. Cartouche recommandait à ses hommes de se contenter de les alléger de leurs richesses — ce qui était en somme, disait-il, leur rendre service, car il ne faisait pas bon, dans un pays infesté de bandits, voyager avec tant d'argent. — On sait le trafic important qui se faisait par le « courrier de Lyon ». Cartouche y

veillait avec un soin particulier. Il avait à Lyon un de ses agents les plus importants : ce jeune chirurgien Pellissier, dont nous avons déjà parlé. De manières élégantes, d'un esprit cultivé, il appartenait au meilleur monde. Il faisait à Lyon grosse figure, dit le greffier Gueullette, jouait gros jeu chez l'intendant et était de toutes les parties organisées par Mme l'intendante qui était une La Vieufville. C'est Pellissier qui avertissait Cartouche des meilleurs coups à faire quand le courrier de Lyon devait partir bien garni d'argent.

Tout en donnant ses soins aux « carrosses de voiture », Cartouche ne négligeait pas les « coches d'eau ». Ses agents, en costume de voyageurs, avec malles et bagages, se mêlaient aux passagers. On causait sur le pont du bateau durant les heures si longues. A peine était-on débarqué que Cartouche et les siens étaient avertis, suivaient ceux de qui les poches promettaient une bonne récolte et faisaient le nécessaire pour que celle-ci ne leur échappât pas.

Enfin, sur la longueur des routes, Cartouche avait établi des relais, hôtelleries et auberges, où ses compagnons trouvaient à se loger, où les objets conquis étaient mis à l'abri.

L'une des principales était établie à Sens et tenue par un ancien officier du guet nommé Jean Millorin. Jadis chargé d'arrêter Cartouche, il avait mieux aimé passer à l'ennemi dans l'espérance d'une situation plus lucrative. Il avait d'ailleur fourni le meilleur gage de sa fidélité à ses nouveaux engagements en donnant sa fille en mariage à un Cartouchien émérite, Jacques Bérault, dit le Beau Parisien. Le beau-père, le gendre et la fille tinrent de concert l'hôtellerie dont nous parlons, « hôtellerie détournée dans laquelle ils retiroient les voleurs qui alloient de Lyon à Paris et par les coches d'eau, et, avec les voleurs, les objets volés ».

Cartouche avait trouvé le vrai couronnement de l'édifice, en agrégeant à sa troupe un certain nombre d'agents de la police elle-même qui étaient chargés de l'arrêter. Il est impossible de ne pas éprouver un mouvement d'étonnement en rencontrant parmi les Cartouchiens, touchant régulièrement une pension sur les fonds de la bande, le propre commis greffier du prévôt de l'Isle, son homme de confiance, Eloy Lefebvre. Pour goûter la saveur de cette constatation, il faut se rappe-

ter que le prévôt de l'Isle était précisément l'officier chargé d'arrêter les voleurs.

Le prévôt de l'Isle comptait encore parmi ses « mouches » un des principaux auxiliaires de Cartouche, Nicolas Ferrand dit Patapon. Celui-ci, qui se faisait appeler le marquis de Villeneuve, avait pour page Louison, le frère cadet de Cartouche. Et les Cartouchiens devaient bien rire quand Patapon, tout en dévalisant de concert un hôtel ou un magasin, leur racontait par le menu les mesures prises pour les arrêter. Cartouchien encore était l'exempt du prévôt de l'Isle Louis Lescuyer. Lescuyer était ainsi payé par le gouvernement pour arrêter les voleurs, et par les voleurs pour tromper le gouvernement. Mais les voleurs étaient ceux qui payaient le plus : en honnête homme, c'était eux que Lescuyer servait le mieux. Citons encore, parmi les affiliés, les archers de robe courte Navarre et La Fausserie; la « mouche » Etienne Poulain, le garde du prévôt de l'Hôtel, Baudron, enfin les exempts-inspecteurs Jean Bourlon et François Le Roux. Plusieurs d'entre eux furent plus tard condamnés aux galères ou pendus.

* *

Aussi les Cartouchiens, qui se sentaient à l'abri, redoublaient-ils d'audace. Ils volaient partout : dans les salons des ambassadeurs, au Palais-Royal, chez le Régent, au Louvre même dans la chambre attenante à celle où mangeait le roi : Louison, frère de Cartouche, y débarrassa le prince de Soubise de son épée et de son manchon.

« Quand on est bien habillé, disait Guillain, on vole hardiment, à cause que personne ne se méfie. »

Nos compagnons volaient au palais du Louvre, irrégulièrement. Les interrogatoires de Coste et ceux de Marcand, nous les montrent tous deux volant, en compagnie de Guillain, de Ferront, et autres Cartouchiens, des montres et des tabatières d'or « dans la salle attenant à la salle où le roi mangeait ».

L'un des compagnons se recommandait particulièrement par sa bonne mine. Il portait de ce fait le surnom de *Lebeau*. Il paraissait à la cour en habit noir, et quand on se trouvait, à un moment donné, dépouillé de son épée, nul ne se fût avisé

de soupçonner cet homme à l'air grave et d'un commerce si charmant.

En plein Louvre, Louison, le plus jeune frère de Cartouche, vole au prince de Soubise son épée estimée à 25.000 livres. La poignée était en or ciselé.

Au Palais-Royal, un garde, Va-de-bon-Cœur, attaché à la garde du Régent, était Cartouchien.

Il fut chargé un soir d'accompagner le Régent jusqu'à son carrosse et on lui confia à cet effet deux superbes chandeliers en vermeil. Va-de-bon-Cœur escorta l'Altesse, mais oublia de rapporter les chandeliers. Le Régent, quoique très large d'esprit, commençait à trouver ces plaisanteries mauvaises; et comme sa police était impuissante à arrêter les voleurs, il voulut du moins réduire leurs profits. La vaisselle plate fut remplacée par de la vaisselle d'étain et les poignées de ses épées furent dorénavant en acier ciselé, non plus en argent incrusté de nacre. Cartouche ne tarda pas à se procurer une de ces épées nouvelles. L'un de ses armuriers l'ayant éprouvée découvrit la fraude, et Cartouche, fort indigné, de la renvoyer le lendemain au Régent, toute en pièces, avec un mot qu'il avait dicté et qui reprochait au Régent, « le premier voleur du royaume », de chercher à faire tort ainsi à de plus modestes confrères.

A l'ambassadrice d'Espagne, les compagnons volèrent d'un coup chez elle tous ses bijoux.

Un autre jour, Cartouche déléguait l'un des siens, Dubourguet, pour recevoir l'ambassadeur de la Sublime Porte qui débarquait à Marseille. Dubourguet voyagea avec l'ambassadeur de Marseille à Paris, parmi ses bagages, et le volant consciencieusement à chaque étape, si bien que le pauvre pacha, en arrivant à Paris, n'avait plus, dit-on, ni un vêtement de rechange, ni la moitié des cadeaux que la Sublime Porte avait destinés au Roi Très Chrétien. A dix reprises, Dubourguet eût été pris durant le trajet si, chaque fois, son camarade Pellissier, sergent de gendarmerie, qui faisait, par une heureuse circonstance, partie de l'escorte officielle, n'eût énergiquement répondu de lui.

A la banque, plusieurs des gardiens, et entre autres le portier lui-même, étaient affiliés à la bande. Pierre Bellenod, por-

tier de la banque, introduisait les « camarades » Ferron, Guillain, Pellissier dit Boileau. L'inspecteur Bourlon, qui en avait la surveillance, était aussi pensionné par Cartouche. Aussi avait-il soin de faire exactement sa ronde d'un côté tandis que les amis « travaillaient » de l'autre.

Marcand dit qu'il a bien volé trente à quarante portefeuilles, mais il se plaint de ce que tous ne contenaient pas des billets et des actions. Un autre Cartouchien fait ce grief à un certain nombre des portefeuilles enlevés par lui que les actions qu'il y avait trouvées avaient perdu de leur valeur depuis le taux d'émission.

Cartouche dit dans son testament de mort :

« J'étais le maître de tous les voleurs de Paris et je les mettais à contribution. »

* * *

Ce fut en 1719, au moment où le système de Law battit son plein, que Cartouche atteignit l'apogée de sa fortune. Son humeur se ressent de ses succès et de la prospérité générale.

Ce fut dans ce mois de décembre 1719 que Cartouche, flânant de nuit sur le Pont-Neuf, — c'était son heure et son lieu de promenade favoris, — vit tout à coup un homme s'élancer vers le parapet avec des gestes désespérés : il se serait précipité dans la rivière si Cartouche ne l'avait retenu énergiquement par les basques de son habit :

« Hé ! monsieur, où allez-vous ? ce n'est pas le chemin, vous allez vous jeter dans l'eau ! »

L'homme était un marchand drapier. Il venait de faire faillite, allait être affiché, exposé au pilori. La ruine n'était rien, assurait-il : mais le déshonneur !

« Vous avez raison, dit Cartouche. Je suis comme vous : j'ai pour l'honneur la plus grande estime. Mais voyons, n'est-il aucun moyen d'arranger votre affaire.

— Vingt-sept mille francs !

— Oh ! oh ! c'est une somme.

— Oui, monsieur, vous dites vrai; et vous voyez bien qu'il ne me reste plus qu'à me jeter dans la rivière ! »

Et le drapier d'enjamber de nouveau le parapet, tandis que

Cartouche se remettait à tirer sur ses basques de toute la force de ses poignets.

« Mais vous êtes enragé ! Puisque je vous dis que demain je paierai vos dettes.

— Vingt-sept mille francs !

— Vingt-sept mille. Que demain soir vos créanciers se trouvent chez vous, avec leurs quittances bien en règle.

— Ah ! monsieur, mon sauveur, votre nom... »

Et Cartouche en riant : « Vous ne me croiriez pas, monsieur, si je vous le disais ! D'ailleurs, cela gâterait l'affaire. »

Le lendemain, à l'heure dite, les créanciers étaient tous réunis chez le drapier, rue Verdelet. Cartouche était en retard. Déjà l'on s'inquiétait. Il arrive enfin. Il défait son pourpoint et pose les vingt-sept mille francs sur la table à l'admiration des assistants. Le drapier en fait la répartition, reçoit les quittances; mais, avant de se séparer, l'inconnu propose de vider quelques bouteilles — il tient au bourgogne — pour fêter l'heureuse issue de l'aventure. On se rassied. Les bouteilles paraissent ventrues et poudrées. L'inconnu faisait claquer sa langue. « Ah ! le bon vin ! voilà ce qui s'appelle du bourgogne ! » et il se met à conter des histoires. Mais il se fait tard : si l'on partait

« Encore un instant, cette bouteille qui n'est pas encore débouchée. »

Enfin, comme la nuit s'avance, on se lève tous ensemble, donateur et créanciers. Le drapier seul reste au logis avec ses quittances en bonne et due forme. Mais, avant de se séparer, une fois encore il supplie le généreux inconnu de lui dire son nom.

Cartouche eut dans cet instant un mouvement admirable.

« Monsieur, si vous me connaissiez vous auriez pour moi de la reconnaissance, m'ôtant par là même tout le plaisir de mon bienfait. »

L'un des créanciers, qui avait bu un peu plus que les autres, pleurait d'attendrissement.

On part enfin, le héros au milieu de la troupe. Il fait noir, la bise souffle. Tout à coup, au coin d'une rue, une bande armée de bâtons ferrés se jette sur la petite troupe. Les créanciers crient : Au voleur ! Cartouche crie plus fort que les au-

tres, tout en aidant ses camarades à reprendre ses vingt-sept mille francs. Pendant ce temps, le drapier, sous ses couvertures, dormait heureux et tranquille, ses dettes régulièrement acquittées.

Plus tard, après le procès Cartouche, les créanciers crurent pouvoir attaquer à nouveau leur débiteur: mais celui-ci s'en tira à son avantage. Sa bonne foi était entière; d'autre part, les titres des créances, restitués dans la soirée de décembre 1719, faisaient défaut aux plaignants : le tribunal les débouta de leur action.

Ainsi l'audace de Cartouche croissait avec sa puissance. Il se montrait publiquement dans les costumes les plus voyants. Sa seule précaution était d'en changer presque chaque jour, ce qui ne lui était pas fort difficile, avec une garde-robe dont nobles et bourgeois faisaient tous les frais. C'est à ce moment pourtant que va sonner l'heure du déclin.

L'opinion publique, en effet, alarmée des succès de la bande, cherche pour les expliquer des raisons profondes. Des nouvellistes s'en vont disant dans les cafés et les promenades que le Régent lui-même est Cartouchien et que les vols de diligences sont pour le gouvernement, qui travaille de compte à demi avec les détrousseurs, un moyen de regarnir les coffres de l'Etat. L'insouciance du Régent n'allait pas jusqu'à trouver ces plaisanteries sans importance. Au ministère de la guerre était un homme habile et énergique, Claude Leblanc. Il avait pris la résolution de débarrasser Paris de l'armée des voleurs. L'échauffourée de l'hôtel Desmarets, qui se place au 11 juin 1721 marqua pour elle le changement de fortune.

Tandis qu'il dévalisait l'hôtel, Cartouche est attaqué par la force armée. Cartouche lui-même parvient à s'échapper sous le déguisement d'un marmiton.

Les archers à la porte se rangent pour le laisser passer.

— Et là-haut, Cartouche est-il pris ?

— Pas encore, car le voici, répond Cartouche, non sans avoir lâché un coup de pistolet qui fait tomber le bicorne d'un archer et en blesse un second à la nuque.

Dans la bagarre de l'hôtel Desmarets, le 11 juin 1721, un des principaux lieutenants de Cartouche, Rosy dit Chevalier le Craqueur est pris. Il savait les secrets de la bande.

En 1721, les contradictions qui se montrent dans les décisions du gouvernement prouvent encore le désarroi général. Après avoir sévèrement interdit le port des armes, on autorise un certain nombre de soldats aux gardes à rôder la nuit à travers Paris, en costume travesti, armés jusqu'aux dents, avec mission d'arrêter Cartouche. Ils sont ainsi quatre-vingt-dix. Le procureur du Roi s'en plaint vivement au ministre de la guerre, en date du 13 juillet. Car ces gardes, la lie de la population, sont eux-mêmes enclins aux plus grands crimes : les bourgeois vont alors avoir à se défendre non seulement contre les Cartouchiens, mais contre les soldats qu'on a chargés de les protéger. Aussi, nonobstant les défenses, ne veulent-ils plus sortir à leur tour qu'avec des pistolets. Et les Cartouchiens eux-mêmes de faire étalage de l'appareil guerrier le plus redoutable. S'ils rencontrent le guet, ils sont occupés, disent-ils, à arrêter Cartouche. Cartouche en personne n'a plus d'autre souci que de s'arrêter.

Pour garantir leur chef menacé, tous les hommes de la bande se dévouaient. Le costume habituel de Cartouche était signalé : habit cannelle, doublé de rouge. Vingt de ses camarades se vêtirent de cannelle, doublé de rouge. Si bien que les gens apercevaient Cartouche de tous les côtés à la fois. Il prit ainsi dans l'imagination populaire des couleurs fantastiques. Etait-ce le diable ? Etait-il même bien sûr qu'il existât ?

Quelques maisons étaient disséminées dans divers quartiers de Paris, où les Cartouchiens savaient qu'ils pouvaient se glisser comme en autant de sûrs refuges. Ces maisons gardaient leurs portes ouvertes, leurs persiennes entre-bâillées jusqu'au milieu de la nuit. Le guet en fut averti et prit soin de faire tenir partout persiennes et portes closes. Le hardi bandit, qui avait à sa disposition des sommes considérables, qui aurait pu s'acheter le plus somptueux hôtel du boulevard Saint-Germain ou du quartier de l'Arsenal, en était réduit à coucher au fond des égouts, dans un trou noir et puant.

Un fait pourra donner une idée de l'embarras que trouvaient Cartouche et ses lieutenants à se procurer un asile. A l'époque où l'on procéda au nettoiement du grand égout de la rue Amelot (1823), sous la direction de Parent-Duchâtelet, il existait

près de sa bouche principale un renfoncement, une sorte de grotte de quatre mètres carrés, qu'on appelait encore dans les rapports administratifs *la chambre à coucher de Cartouche*, parce que le bandit avait été souvent obligé d'y passer la nuit.

De plus en plus alors se dérange, se rompt l'équilibre mental de cet homme jusque-là si maître de lui. Il tue son cousin Tanton, sur le simple soupçon d'une dénonciation où le jeune homme aurait pu se laisser entraîner pour sauver son père, l'oncle Tanton, le grand maladroit de la bande, qui venait d'être arrêté pour la vingtième fois, et après l'avoir égorgé dans la campagne, au delà de Montparnasse, il l'enterre sous un tas de fumier.

Dans la nuit du 11 au 12 octobre, se place le meurtre affreux de Jean Lefèvre. On trouva au matin son cadavre sanglant, avec cette pancarte : « Ci-gît Jean Rebatty (en argot de voleur : l'Assassiné), qui a eu le traitement qu'il méritait. Ceux qui en feront autant que lui peuvent s'attendre au même sort. »

Cartouche n'était plus « vivable », pour nous servir de l'expression que son lieutenant Duchâtelet employa au procès. Les soupçons le hantaient incessamment. Il ne parlait plus que de brûler la cervelle ou de couper la gorge à tel puis à tel de ses compagnons. Il les traitait successivement d'ingrats, de lâches, de misérables. Ceux-ci en étaient arrivés à avoir peur de lui plus que de la police.

Le plus intelligent de ses lieutenants, Louis Marcand, songea à se séparer de lui, ouvertement, en entraînant tout un groupe de ses partisans, tous ceux qui voulaient revenir aux coutumes premières de la compagnie, au vol par les moyens « honnêtes », sans violence ni assassinat. Cartouche devenait trop cruel, dit Marcand, qui était suivi par Le Ferron, par Guillain, Soudié, Prévost dit Caussade, Mosnier, Sauvage et sa femme, Clément, la veuve de Mesnil et son fils, par d'autres encore.

Et, en effet, en se rappelant le temps où Cartouche défendait de voler dans les églises (« Mais en vérité, dira-t-il au procès, je ne savais pourquoi ») ; le temps où il interdisait de faire du mal à qui que ce fût, où il donnait l'ordre d'éloigner les fem-

mes quand il prévoyait une bagarre; où il ne permettait jamais à son frère cadet, ni aux autres jeunes gens de la troupe, de prendre part à une affaire où le sang pouvait être répandu, on voit combien, peu à peu, sous l'action des circonstances, son caractère s'était altéré.

« Un samedi, Cartouche dit à ses camarades que, pour se porter bonheur, il fallait tuer un homme ou une femme, le premier qu'ils rencontreraient. Et, à cet effet, sortirent tous huit; allèrent sur le chemin de la Chapelle, mais, heureusement, ne trouvèrent personne; que Cartouche devait donner le premier coup, qu'il en devait arriver autant à celui qui n'aurait pas donné son coup. » (Déclaration de Messié.)

***

Dans le moment où Duchâtelet, dit le Lorrain, avec un zèle sauvage et qui aurait dû paraître suspect, aidait Cartouche à punir le jeune Lefèvre accusé de trahison, il travaillait à livrer lui-même le chef aux yeux duquel il prétendait passer pour le plus fidèle de ses affidés. La police venait d'arrêter une certaine Marie-Madeleine Chevalier, femme Davenne, dite la Gros-Bois. Elle était dans la bande de Cartouche ce qu'on nommait une enquilleuse, c'est-à-dire qu'elle était de celles qui cachaient sous leurs jupes les objets volés. Pressée dans son interrogatoire, elle se mit à « jaboter ».

« Il n'y a que Duchâtelet, déclara-t-elle, qui puisse faire arrêter Cartouche. »

Duchâtelet était soldat aux gardes. Jean Courtade de Bernac, sergent d'affaires, c'est-à-dire sergent-fourrier dans la compagnie de Chabannes, fut mis en rapport avec lui. Le complice de Cartouche était passible de la torture et de la mort. On lui promit vie sauve et grâce entière, s'il faisait prendre le chef. Duchâtelet céda.

Dans la matinée du 14 octobre 1721, Courtade réunit une quarantaine de ses hommes, de ceux dont il était le plus sûr. Duchâtelet avait eu soin de lui indiquer au préalable les noms des gardes affiliés à la bande, de crainte que l'on n'en comprît dans l'expédition, et le sergent d'affaires avait été étonné du nombre de ceux qu'il fallait ainsi écarter. Courtade, Duchâ-

telet et les quarante soldats quittent leur quartier au petit jour. Ils marchaient deux par deux, à dix pas de distance. Le sergent tenait Duchâtelet à portée de son pistolet, ou, pour parler plus précisément, en se servant des termes mêmes de son rapport : « à quart de portée ».

On arriva ainsi à la basse Courtille, entre Belleville et Ménilmontant, au cabaret du *Pistolet*, tenu par Germain Savard.

Savard était assis au pas de la porte, sur un banc de bois et fumait. Duchâtelet s'approchant :

« Y a-t-il quelqu'un là-haut ?

— Non, répondit Savard.

— Y *a-t-il quatre femmes ?*

— Montez », dit Savard.

C'était le mot de passe fixé pour ce jour. Duchâtelet entra, suivi de Courtade et d'une troupe de ses compagnons qui s'étaient précipités au signal donné. Tous à la fois font irruption dans la maison. Ils montent, la porte vole en éclats. Cartouche, qui ne s'était couché que le matin à deux heures, venait à peine de se tirer de ses draps. Il était assis sur le lit, en chemise, raccommodant sa culotte. Balagny et Limousin buvaient auprès de la cheminée ; un quatrième compagnon, nommé Gaillard, était encore couché. En un clin d'œil, les bandits sont saisis, garrottés. Cartouche est transporté en fiacre à l'hôtel du ministre de la guerre, qui était impatient de s'assurer de la prise.

La nouvelle se répandit aussitôt, si bien que, lorsque Cartouche sortit pour être mené en prison, à pied cette fois — car le gouvernement tenait à faire parade de sa victoire — il y avait, dit Barbier, « un concours de peuple étonnant ». Le brigand était toujours en chemise, pieds nus. Il avait les mains liées derrière le dos. On se mit en route, le redoutable bandit entouré d'exempts. A un moment, l'un de ceux-ci, qui marchait en arrière, le piqua dans le dos de la pointe de son bâton, comme un paysan pique les bœufs dont il veut presser la marche.

Cartouche s'arrête : v'lan ! il a mis son pied nu et boueux dans la figure du policier :

« Imbécile, pourquoi me faire aujourd'hui ce que tu n'aurais pas osé me faire hier ? »

Les agents de l'autorité furent eux-mêmes unanimes à rire du coup si bien lancé par le prisonnier que n'avaient pas embarrassé les liens dont il était garrotté. Et le peuple força par ses huées l'exempt — qui se débarbouillait avec d'affreuses grimaces — à sortir du rang.

Cartouche fut écroué au Châtelet. Le procureur du Roi l'annonça immédiatement au gouvernement, en ajoutant qu'il veillerait à ce que le bandit, cette fois, ne s'évadât pas. Et l'on y mit des soins extrêmes : de lourdes chaînes aux pieds et aux mains du prisonnier, quatre gardes nuit et jour à la porte du cachot, et dans le cachot même un compagnon, de crainte que Cartouche n'attentât à ses jours. Ce compagnon était un ouvrier maçon, inculpé lui aussi des crimes les plus graves. La nourriture d'ailleurs fut bonne : trois chopines de vin par jour. Et tous ceux qui avaient quelque accès à la cour ou auprès des magistrats sollicitaient avec insistance la faveur de venir voir le détenu.

> Il est pendant un mois visité dans sa cage

dit Grandval.

> Par des gens de tout rang, de tout sexe et tout âge.
> Il ne paraît en lui nulle altération,
> Il s'égaie, il soutient la conversation,
> D'un air aisé répond à ce qu'on lui demande.
> Bref, on ne vit jamais sécurité si grande.

Il chantait ses chansons d'argot, celles qu'il avait composées, les apprenait à ses gardiens, partageait avec eux le bon vin qu'on lui apportait de toute part. Et chacun de s'étonner de trouver un brigand aussi aimable.

Cependant, au fond de sa basse fosse, en compagnie de son maçon, Cartouche ne songeait qu'aux moyens de s'évader. Frappant au sol du cachot, il avait perçu qu'il rendait un son creux. D'autres indices lui firent croire qu'il se trouvait au-dessus d'une fosse d'aisances. L'un des quatre murs laissait distinctement passer le bruit des voitures roulant dans la rue, et parfois des bruits de pas. Cartouche en conclut qu'il se trouvait sur celle des façades du Châtelet qui prenait vue sur la Seine. Il fit part de sa découverte à son compagnon le maçon, lequel destiné à être pendu, n'envisageait cette perspec-

tive qu'avec mélancolie. Les voilà au travail, le maçon avec ses doigts, Cartouche se servant de ses chaînes comme de grosses limes. La pierre s'effrite. Elle est pourrie par l'humidité et par les émanations de la fosse. Les deux travailleurs ont bientôt fait un trou à passer le corps. Ils se laissent tomber dans le vide : le flair de Cartouche ne l'avait pas trompé. Le maçon arrache une barre de fer qui maintenait un tuyau. Il attaque l'un des murs, celui que les deux compagnons estimaient devoir donner sur le quai. Les pierres, mal jointes, cèdent. Les captifs se glissent au travers de la muraille. Les voilà dans une cave. Devant eux monte un escalier au haut duquel est une porte fermée. La clôture ne consiste qu'en un mauvais verrou, fétu de paille qui les sépare de la liberté. Hélas ! les malheureux ne se doutent pas de la fragilité de l'obstacle qui va les arrêter. Ils s'affolent aux glapissements d'un roquet qui jappe maintenant autour d'eux et les mordille aux jambes. Une servante est accourue :

« Au voleur ! au voleur ! »

C'était la cave d'un fruitier orangiste. Le patron en personne arrive, en bonnet de nuit, une chandelle d'une main, de l'autre une vieille pertuisane, le type classique, en ce temps, du bourgeois qui se lève dans la nuit aux aboiements de son chien.

Le fruitier, à son tour, pousse des clameurs :

« Au voleur ! au voleur !

— Au voleur ! » continuait de crier la servante, et le petit chien jappait de plus en plus fort.

Quatre archers, qui buvaient encore de l'eau-de-vie, à quatre heures du matin, sous les arcades du Châtelet, accoururent à ce vacarme. La chandelle éclaire d'une lueur vacillante l'escalier qui s'enfonce dans l'obscurité de la cave ; sur les marches, le fruitier-orangiste, en manches de chemise, en caleçon et en bonnet de nuit, avec son ventre proéminent, l'air tout à la fois bouffon et martial, dans sa posture militaire, appuyé de la main sur son antique pertuisane ; la servante, en corsage de piqué blanc et jupe de flanelle rouge, les joues colorées et se frottant les yeux, ses cheveux d'un blond roux s'échappant du bonnet blanc et tombant en désordre sur les épaules nues ; le chien barbet, noir et blanc, jappant toujours, la queue en l'air avec de petits frémissements ; et plus bas, dans la pénombre,

l'air hagard, nos deux compagnons, le maçon avec sa barre de fer, Cartouche chargé de ses lourdes chaînes, l'un et l'autre recouverts, des pieds à la tête, de l'enduit qu'on devine, tout cela formait sans doute un tableau assez étrange.

A la nouvelle de cette tentative audacieuse, qui avait été sur le point d'être couronnée de succès, la curiosité pour le héros en voie de devenir populaire grandit encore. Oubliant la terreur qu'il avait si longtemps fait peser sur eux, les Parisiens regrettaient presque que l'évasion n'eût pas réussi. « Le fruitier gagne un argent étonnant à faire voir le trou », lisons-nous dans le journal de Barbier.

Legrand, acteur et comédien comme Molière — et qui était né le jour même de la mort de l'illustre comique — mit notre homme en scène, imité presque aussitôt par les comédiens italiens. Pour ces derniers le célèbre Dominique, de son vrai nom Biancolelli, composa lui-même le scénario. Auteurs et acteurs, soucieux d'exactitude, vinrent visiter le brigand dans sa prison, en compagnie du procureur du Roi et du lieutenant criminel. On fit monter Cartouche et Balagny dans une salle au-dessus de la chambre du concierge, où l'on passa, en compagnie, des soirées charmantes à répéter les scènes. Cartouche donnait aux acteurs des leçons de vol à la tire. Et l'on se mit à se « faire » réciproquement le mouchoir, la montre ou la tabatière. Cartouche tenait beaucoup, disait-il, à ce que *sa* pièce fût au mieux. Amusés et piqués au jeu, les magistrats s'en mêlèrent. Dès le premier moment, le lieutenant criminel montra les plus heureuses dispositions. Et comme celui-ci avait précédemment fait observer à Cartouche combien il était dommage qu'un homme d'autant d'esprit que lui fût tombé dans le vol, le prisonnier ne manqua pas de lui rendre son « honnêteté », en lui faisant remarquer à quel point il était regrettable qu'un homme aussi adroit que lui, M. le lieutenant criminel, fût tombé dans la magistrature. Enfin, pour fêter la première représentation, on déboucha des bouteilles de bourgogne et de champagne que les acteurs avaient envoyé chercher. Brigands, comédiens et magistrats s'entendirent ainsi au mieux. Ils ne tarissaient plus d'éloges sur le compte les uns des autres. A vrai dire, quand se répandit la nouvelle de cette surprenante collaboration, elle fit scandale et le procu-

reur du Roi, non moins que le lieutenant criminel, furent vertement réprimandés. Du moins les pièces furent-elles représentées, aux Italiens et aux Français, avec un succès prodigieux :

A l'envi — dit Grandval — en tous lieux où le (Cartouche) chante ;
Il n'est grand ni petit, fils de bonne maison,
Trottin, qui sur lui n'ait en poche une chanson.
Son nom vole à l'entour de la Samaritaine,
Sur la scène française et sur l'italienne,
Jouissant en ce point d'un plus glorieux sort
Que ces héros qu'on n'a chantés qu'après leur mort.

Voici comment, dans la comédie de Legrand, Pataut, à peine débarqué d'Angoulême, se fait, à Paris, voler par Gripaut, qui est entré dans la bande de Cartouche. Celui-ci l'abordant le premier :

GRIPAUT.

La bourse ?

PATAUT.

Eh ! Monsieur, je ne vous connais pas !

GRIPAUT (*d'une voix menaçante*).

Il s'agit bien de me connaître ! La bourse ?

PATAUT.

Oh ! d'abord que vous le prenez sur ce ton-là, la voilà

GRIPAUT.

Combien y a-t-il dedans ?

PATAUT.

Dix pistoles.

GRIPAUT.

Comment dix pistoles ? Un homme comme vous n'a que dix pistoles dans sa bourse ?

PATAUT.

Je vous demande pardon, Monsieur, si j'avais cru vous rencontrer, j'en aurais mis davantage.

GRIPAUT.

Ah ! tête — ah ! ventre ! — ah ! mort ! Comment, vous exposez un honnête homme à se faire pendre pour dix pistoles !

PATAUT.

Il ne tient qu'à vous de me les rendre ; c'est comme s'il n'y avait eu rien de fait.

Au Théâtre-Français, le succès fut prodigieux. On applaudit et cria : « Voilà qui est beau ! », devant que les chandelles fussent allumées. « L'impatience était si grande, dit encore le *Mercure*, lorsqu'on représenta la pièce pour la première fois, qu'on ne put achever la première scène de la comédie d'*Esope à la Cour*, cinq actes en vers de Boursault, qu'on devait jouer d'abord. Il fallut l'interrompre et céder aux cris tumultueux du parterre qui demandait *Cartouche*. » Le *Mercure* ajoute d'un ton grave et attristé : « Comment la postérité jugera-t-elle du goût de notre siècle, si elle apprend qu'on a préféré la pièce de *Cartouche* à la comédie d'*Esope à la Cour* ? »

Si bien que les représentations, à la grande joie de la Comédie-Française, continuèrent avec le plus vif succès, en réalisant des recettes admirables, jusqu'au 11 novembre 1721, date où elles furent brusquement interrompues. Cartouche trouva-t-il insuffisants les droits d'auteur qui lui furent attribués, fut-il mécontent de la manière dont son personnage avait été mis en scène ? quelle qu'en fût la raison, il s'était plaint dans les termes les plus vifs, et la Comédie-Française, aussi bien que la Comédie-Italienne, avaient été mises en demeure de changer leur affiche.



Cartouche niait tout. Il ne s'appelait pas Cartouche et ne savait pas ce qu'on lui voulait. Il s'appelait Jean Petit, natif de Bourgogne. Sa famille demeurait à Bar-le-Duc. Il n'était à Paris que depuis quelques jours quand il fut arrêté. Il ne connaissait personnellement ni Savard, l'hôtelier du *Pistolet*, ni aucun des quatre compagnons qui se trouvaient dans sa chambre. On avait beau confronter avec lui nombre de ses complices, de qui les témoignages semblaient devoir être écrasants pour lui : il ne les connaissait pas. Ils étaient les agents payés, disait-il, d'une machination ourdie pour le perdre, mais dont il ignorait le secret.

Cependant, un jour il faillit se trahir, quand brusquement il fut mis, à la Conciergerie, en présence de sa mère et de son plus jeune frère qu'il n'avait pas vus depuis des années. La mère et le frère le reconnaissaient, fondant en larmes.

« Oh ! mon Dominique », s'écriait la vieille tendant vers lui ses mains ridées qui tremblotaient.

Cartouche se raidissait, il devenait blanc, c'était la plus forte émotion qu'il eût éprouvée de sa vie. Puis, se surmontant :

« Éloignez-vous, je ne vous connais pas, vous êtes des imposteurs, vous êtes vendus.

— Dominique !... »

Et la vieille se retira : elle franchissait le seuil de la porte, quand Cartouche, qui n'en pouvait plus, fit un mouvement vers elle; puis, se ressaisissant :

« Non, je ne la connais pas ! »

Et, pour la première fois, depuis le jour où, par amour pour Lisette la lingère en boutique, il s'était décidé à voler, ses yeux se mouillèrent de pleurs.

L'arrêt de mort fut prononcé le 26 novembre 1721. La cour condamnait Louis-Dominique Cartouche, dit *Lamarre* ou *Petit* ou *Bourguignon;* Jacques Maire, dit *Limousin;* Jean-Pierre Balagny, dit *le Capucin*, et Charles Blanchard, dit *Gaillard*, à avoir les jambes, cuisses, bras et reins rompus vifs, sur un échafaud dressé en place de Grève; cela fait, leur corps mis chacun sur une roue, la face tournée contre le ciel pour y finir leurs jours; en outre, Jean-Baptiste Magdelaine, dit *Beaulieu*, Jean-Baptiste Messie, dit *Flamand*, étaient condamnés à être étranglés « jusqu'à ce que mort s'ensuive », c'est-à-dire pendus à des potences, plantées également en place de Grève, pour y demeurer vingt-quatre heures et être portés ensuite au gibet de Paris. Tous devaient être soumis préalablement à la question ordinaire et extraordinaire pour qu'on eût d'eux la révélation de leurs complices.

A l'arrêt était joint un *retentum*. Le *retentum* (sous-entendu : *in mente curiæ :* il est retenu dans l'esprit de la cour) était un droit ancien, émané du droit de grâce du roi, et qui n'appartenait qu'aux cours souveraines. Après avoir prononcé, pour l'exemple, un arrêt sévère, le tribunal conservait le droit d'en adoucir la rigueur dans l'application. C'était l'objet du *retentum*. Il y était dit que Cartouche serait secrètement étranglé après avoir été rompu vif : on ne le laisserait pas lentement agoniser sur la roue; Balagny et Maire dit Limousin devaient être étranglés après avoir senti trois coups vifs; enfin, Gaillard

devait être étranglé immédiatement avant d'avoir senti aucun coup.

La sentence contre Duchâtelet n'était prononcée que pour la forme, il avait par avance la grâce du Régent.

Condamné le 26 novembre au soir, Cartouche aurait dû être mis à la torture dès le lendemain, 27 novembre au matin. Un terrible accident retarda l'exécution. Son camarade Magdelaine, dit Beaulieu, âgé de vingt ans à peine, mourut à la question.

Cartouche devait subir la torture la plus cruelle, le supplice de l'eau. Le patient était étendu sur des planches, les bras et les jambes tirés par des cordes. Par un entonnoir, des quantités énormes d'eau lui étaient versées dans la bouche : le liquide, en s'amassant, gonflait l'estomac et y produisait d'horribles douleurs.

L'accident survenu à Beaulieu rendit le médecin plus circonspect. Il découvrit à Cartouche un défaut de conformation, et les magistrats décidèrent de le soumettre à la question du brodequin. Les jambes du patient étaient placées entre des planches, fortement liées : entre ces planches étaient ensuite introduits des coins que le bourreau enfonçait à grands coups de maillet. Les planches, en se resserrant, broyaient les chairs et les os.

On commença par un interrogatoire *libre*. Cartouche de nouveau nia tout. Il ne s'appelait toujours pas Cartouche et n'entendait rien à tout ce qu'on lui disait.

Puis on le mit dans les mains du bourreau. Voici le procès-verbal de torture, il fait frémir dans sa sécheresse :

« L'avons admonesté de nous déclarer ses vols, meurtres et les noms de ses complices.

« A répondu qu'il n'a commis aucuns vols, meurtres et que, n'ayant rien fait, il ne saurait avoir de complices; qu'il est prêt à mourir et qu'il est innocent.

« Au premier coin, a dit qu'il est innocent.

« Au deuxième, n'a rien dit du tout.

« Au troisième, n'a rien dit du tout.

« Au quatrième, a dit qu'il est innocent et qu'il ne sait ce qu'on lui dit.

« Au cinquième, a dit qu'il est innocent... qu'il est mort.

« Au sixième, a dit qu'il est innocent... qu'il est mort, qu'il avoue avoir fait tout ce qu'on voudra... qu'il n'a point fait de mal.

« Au septième, a dit qu'il est innocent et qu'il n'a point de complices.

« Au huitième et dernier, a dit qu'on le fait mourir... qu'il est innocent.

« Détaché et mis sur le matelas, nous avons renouvelé nos interrogatoires; il a persisté dans un système absolu et complet de dénégations.

« Sur quoi nous avons clos le présent procès-verbal, et interpellé, aux termes de l'ordonnance, de le signer avec nous, a répondu ne le savoir faire. »

Signé du conseiller et du greffier préposés à la question : « ROUJAULT et ARNAULD. »

Il faut songer au contre-coup atroce dans le corps tout entier des grands coups de maillet frappés sur les coins rapprochant les ais entre lesquels les jambes étaient prises, écrasant les muscles et les os. Et en présence de cette étonnante maîtrise de soi-même, que pas un mot, pas une plainte ne trahit, il est impossible de ne pas être pris d'une sorte d'étonnement et même d'admiration.

Le même jour, le 27 novembre au soir, Cartouche devait être roué sur la Grève, en face de l'Hôtel de Ville. Son supplice devait consister, avant d'être mis sur la roue et étranglé, à être attaché sur une croix de Saint-André, où l'exécuteur des hautes œuvres, à grands coups de barre de fer, devait lui fracasser la poitrine et toutes les articulations.

Enfin la foule fut payée de son attente : le supplice eut lieu sous ses yeux. Cartouche supporta la mort avec une tranquillité calme et comme indifférente. Il avait écarté le prêtre, mais simplement, sans chercher par là prétexte à aucune manifestation. Il ne croyait pas à la religion, ou, pour parler plus exactement, il ne savait pas ce que c'était. Ce prêtre était venu l'entretenir de questions dont, au cours de sa vie, il n'avait jamais entendu parler.

Les valets du bourreau gardèrent le cadavre plusieurs jours. On payait un sol pour le voir. Il y eut foule, on faisait queue. La recette fut brillante. Puis les valets vendirent le cadavre

aux chirurgiens de Saint-Côme qui l'avaient demandé pour le disséquer; mais, auparavant, les chirurgiens le firent voir également. On payait un écu. Il y eut foule. On fit queue de nouveau, et la recette fut encore plus brillante. Des peintres avaient payé pour en pouvoir faire un tableau. On en avait moulé le visage avec de la cire. La tête ainsi obtenue très ressemblante, dit Gueullette, fut exposée chez Desnoues. Elle est aujourd'hui à la bibliothèque de Saint-Germain.

Mais quand on supplicia peu après le frère cadet de Cartouche, Louison, les femmes de la Halle se réunirent, elles enlevèrent le cadavre de force et l'enterrèrent elle-mêmes, en violation de l'arrêt de la cour. Leur cœur d'honnêtes femmes du peuple avait été révolté par le scandale des précédentes exhibitions.

L'exécution de Louis-Dominique eut sur la destinée de son vieux père un contre-coup terrible. La honte qui rejaillissait sur sa famille, la fin horrible de son enfant jetèrent le vieux tonnelier dans une tristesse profonde qui se changea en folie. Il fut recueilli par M. de Beuzeville qui eut pitié de lui et le logea sur ses terres où il lui fit une pension. Le vieux père Cartouche mourut sur la fin de 1737.

La vie de Louis Gruthus-Duchâtelet, dit le Lorrain, qui avait trahi et livré son chef, fut plus horrible encore. Il avait reçu une éducation distinguée et était alors âgé de vingt-trois ans. Mis en liberté en vertu des lettres de grâce qui lui avaient été promises, il ne tarda pas à être arrêté de nouveau pour avoir commis de nouveaux crimes. Ecroué à Bicêtre, il parvint à s'évader, mais il fut repris à Charlemont et remis à Bicêtre le 5 juin 1724.

« Il y a à Bicêtre, écrit Mercier dans ses *Tableaux de Paris*, des cachots souterrains d'où l'on ne reçoit la lumière et l'air que par quelques trous fort étroits. Là a vécu pendant quarante-trois années le complice et le délateur de Cartouche. Il avait obtenu ainsi sa grâce en le trahissant. Quelle grâce ! Il contrefit parfaitement deux ou trois fois le mort, pour aller respirer au haut de l'escalier un peu d'air; et lorsqu'il mourut tout de bon, on avait peine à y croire. Le chirurgien fut longtemps sans oser lui détacher son collier de fer. Il semblait

qu'il dût vivre éternellement dans ces cachots, après le miracle d'une si longue et si rare existence. »

***

Quant aux trois cent soixante-six autres complices de Cartouche, on imagine ce que fut la tâche du Parlement qui eut à faire leur procès, car de chacun d'eux il fallut s'occuper particulièrement; si bien que l'affaire, par le nombre des criminels et l'énormité des forfaits, ne fut pas sans analogie avec le célèbre *Drame des Poisons*, que jugea la Chambre ardente vers le milieu du règne de Louis XIV. Comme le procès des Poisons, celui de Cartouche fut suivi d'un édit royal qu'avaient préparé les magistrats instructeurs. Le but en était de remédier aux sanglants désordres que cette affaire avait mis en lumière.

« L'expérience de ces dernières années, disait la déclaration royale du 4 mars 1724, fait connaître que les scélérats ne viennent aux plus grands crimes que par degrés, et que le peu de sévérité que les lois ont apporté jusqu'à présent à punir les moindres crimes est la source qui produit les plus grands.» La rigueur des pénalités était en conséquence renforcée pour l'avenir, mais dans une proportion que l'on jugerait aujourd'hui excessive. Le vol domestique, par exemple, de si minime importance qu'il pût être, devait être puni de mort. En sorte que l'on vit, dans le courant du xviiie siècle, le Parlement faire pendre une servante coupable d'avoir dérobé une paire de draps à sa maîtresse. Du moins la sévérité de la répression dut-elle produire les fruits qu'on en avait attendus; à l'époque de Louis XVI, Mercier pourra écrire :

« Cartouche a fait trembler la ville de Paris pendant un assez long espace de temps. Un pareil chef de voleurs, eût-il encore plus d'audace, n'aurait pas de nos jours pareil avantage. »

CHRONIQUE DE L'UNIVERSITÉ

CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Séance du 13 février 1909

Communications diverses. — M. le Recteur fait part au Conseil des communications suivantes :

M. le professeur Teissier est nommé officier de la Légion d'honneur; M. le professeur Rollet est nommé chevalier du même ordre.

L'Université de Leipzig invite l'Université de Lyon à se faire représenter à ses fêtes commémoratives qui auront lieu du 25 au 30 juillet 1909.

Le décret nommant M. Vallas professeur de procédure civile à la Faculté de droit de Lyon est rapporté.

Par décret, M. Bouvier-Bangillon, professeur de droit commercial à la Faculté de droit d'Aix, est nommé professeur de procédure civile à la Faculté de droit de Lyon.

Un nouveau congé d'un an est accordé à M. le professeur Bard, en mission à Genève.

Par décret en date du 23 janvier 1909, M. Cluzet est nommé professeur de physique médicale à la Faculté de médecine de Lyon.

Par décret en date du 23 janvier 1909, M. Rochet est nommé professeur adjoint à la Faculté de médecine de Lyon.

Par arrêté ministériel, M. Sambuc est nommé suppléant de M. le professeur Cazeneuve, dans son cours de chimie organique et de toxicologie, pendant l'absence de M. Cazeneuve, sénateur.

Par arrêté ministériel, M. Barral est maintenu en exercice pendant la durée de la délégation de M. Sambuc.

M. Mouneyrat, agrégé de chimie, a obtenu un congé du 16 janvier au 1er mars 1909.

Par arrêté ministériel du 15 janvier 1909, M. Lacôte, agrégé de grammaire, professeur au lycée de Montluçon, est chargé jusqu'à la fin de l'année scolaire d'un cours de sanscrit et grammaire comparée à la Faculté des lettres .

Par arrêté ministériel en date du 8 janvier 1909, sont promus au choix :

M. Flurer, de la 2e à la 1re classe ;

M. Lameire, de la 4e à la 3e classe ;

M. Courmont, de la 4e à la 3e classe ;

M. Legrand, de la 4e à la 3e classe.

Par arrêté du 31 janvier, M. Becq, secrétaire des Facultés de droit et des lettres, est promu de la 4e à la 3e classe.

Par arrêté du 26 janvier, M. Chevassus, chef des travaux de physique à la Faculté des sciences, est promu de la 4e à la 3e classe ; M. Beauverie, préparateur, de la 2e à la 1re ; M. Massonnat, préparateur, de la 3e à la 2e ; M. Vignon, préparateur, de la 7e à la 6e ; M. Bonnet, préparateur, de la 5e à la 4e.

Lettre de M. Latreille, secrétaire général de la Société des Amis de l'Université, annonçant que la Société renouvelle pour cinq ans sa subvention pour la chaire d'histoire de Lyon. Le Conseil charge M. le Recteur de remercier en son nom la Société.

M. Van Dyke, délégué de l'Université Harward, fera, les 21 et 23 avril prochain, à l'Université de Lyon, deux conférences en anglais.

Cours libres. — M. le professeur Garraud présente le programme des cours libres relatifs aux sciences pénales et pénitenciaires.

M. le Dr Cavaillon, agrégé, demande l'autorisation de faire, à la Faculté de médecine, un cours libre de chirurgie d'urgence. Il donne le programme de ce cours. La Faculté de médecine a donné un avis favorable. Le Conseil de l'Université confirme l'approbation.

Deux demandes d'ouverture d'un cours libre de cryptogamie à la Faculté des sciences ont été faites. La Faculté des sciences a donné un avis défavorable, exprimant le désir qu'un cours libre ne se superpose pas à un cours existant. Le Conseil de l'Université confirme le refus.

M. Léon Vallas sollicite l'autorisation de faire à la Faculté des lettres un cours libre d'histoire de la musique de Lulli à Gluck. Sur avis favorable de la Faculté des lettres, le Conseil autorise la création de ce cours.

Cours d'anthropologie. — M. Mayet, docteur en médecine et docteur ès sciences, demande à être chargé du cours d'anthropologie à la Faculté des sciences. M. Mayet est proposé pour cet enseignement conformément à la présentation de la Faculté des sciences.

Faculté des sciences. Certificat d'études supérieures de zoologie et de zootechnie. — Par arrêté ministériel, ce certificat portera désormais la dénomination de certificat de zoologie appliquée.

Grand Séminaire. — M. le Recteur expose au Conseil les discussions et décisions du Conseil municipal relatives au Grand Séminaire. M. le doyen Depéret est chargé d'étudier les dépenses d'entretien qui incomberaient à l'Université.

Vœu du Conseil de l'Université de Bordeaux. — M. le Recteur soumet au Conseil un vœu du Conseil de l'Université de Bordeaux, du 8 mai 1908, relatif au paiement des droits de dispense de scolarité accordée par le Ministre.

L'objet de ce vœu est de solliciter que les droits correspondant aux inscriptions pour lesquelles la dispense de scolarité est accordée, soient perçus au profit de l'Université par application de l'art. 4 de la loi du 10 juillet 1896, constitutive des Universités, et non au profit du Trésor par application de la circulaire du 28 octobre 1895, antérieure à cette loi.

Le Conseil, après discussion, faisant siennes les conclusions adoptées par le Conseil de l'Université de Bordeaux, émet à l'unanimité un vœu identique à celui de cette Université.

Subvention à l'Université de Grenoble. — L'Université de Grenoble sollicite de l'Université de Lyon une subvention annuelle pour contribuer à l'organisation de l'Institut français de Florence.

Un avis préalable sera demandé à ce sujet à la Faculté des lettres et le Conseil de l'Université remet sa décision.

La question de l'utilisation des locaux du Grand Séminaire pour loger les collections scientifiques de la Ville et de l'Université de Lyon.

Dès le début de l'année 1908, au cours de toutes ses séances, le Conseil de l'Université s'est activement occupé d'un projet d'attribution à l'Université du Grand Séminaire et de la création d'un Institut scientifique dans ce bel établissement. Si sa complexité même ne permet pas, à l'heure actuelle, de considérer comme résolu ce problème qui, de l'avis de tous, méritait d'être posé, on peut du moins espérer que cette solution est trouvée et prochaine.

Après avoir examiné la question sous tous ses aspects, scientifique et financier, le Conseil donna à son Président le triple mandat :

1° De solliciter du Gouvernement l'attribution du Grand Séminaire ;

2° De s'assurer les ressources nécessaires ;

3° De proposer au Conseil municipal de Lyon non pas la cession mais la fusion avec les siennes des collections scientifiques du Muséum.

Voici la lettre écrite le 1er août dernier au Maire de Lyon par le Président du Conseil de l'Université.

« J'ai l'honneur de vous entretenir d'un projet conçu par l'Université, qui nécessiterait une entente entre la ville de Lyon et elle : ce projet vous a paru, en principe, digne d'intérêt et vous avez bien

voulu me dire que, si des circonstances, que vous ne pouviez prévoir en ce moment, ne venaient pas modifier votre jugement, vous étiez tout disposé à lui réserver un accueil favorable.

« Je crois donc devoir, dès aujourd'hui, en fixer par écrit les grandes lignes.

« L'Université croit savoir, Monsieur le Maire, que votre administration songe à déplacer le Muséum, à l'enlever du palais Saint-Pierre, où il prend une place qui serait nécessaire au Musée des Beaux-Arts. D'un autre côté, l'Université, elle aussi, a besoin de s'agrandir, ses différents services s'étant accrus de telle façon, qu'ils étouffent dans des locaux trop étroits, en particulier : le Musée des moulages, l'Institut de géographie, les magnifiques collections de géologie, de minéralogie, etc., sont menacés de pléthore.

« Dans ces conditions, le Conseil de l'Université a pensé qu'il pourrait être avantageux à tous les points de vue, scientifique aussi bien qu'économique, de réunir dans un même bâtiment des collections qui se complètent, et dont l'ensemble constituerait, de l'avis de toutes les personnes compétentes, un des plus riches établissements scientifiques de province.

« L'Université ne peut songer à bâtir : ses ressources ne le lui permettent pas ; mais elle a pensé que les locaux du Grand Séminaire, actuellement disponibles, s'ils lui étaient concédés par l'Etat, conviendraient admirablement à l'organisation d'un tel établissement. Vous connaissez ces locaux, Monsieur le Maire ; vous savez en quel état de parfaite conservation ils se trouvent. Des aménagements, relativement peu coûteux, en regard de la somme considérable que nécessiterait une construction nouvelle destinée au Muséum, suffiraient à le mettre en état de recevoir les belles collections municipales et universitaires. D'ailleurs, l'Université est disposée en principe à contribuer à cet aménagement, dans la limite de ses forces : je vous ai dit, dans votre cabinet, un chiffre provisoire que des études préliminaires trop hâtives ne me permettent guère de préciser. J'estime seulement que, moyennant 200.000 francs au plus, la ville aurait, après convention passée avec l'Université, un établissement scientifique qui lui ferait honneur. Quant aux frais d'entretien de ce nouveau bâtiment universitaire, vous jugez probablement qu'ils pourraient être couverts par des économies équivalentes réalisées sur les frais généraux.

« Je crois devoir ajouter, en outre, bien que ce point soit moins dans ma compétence, que l'attribution du Grand Séminaire à l'Université, avec adjonction du Muséum, laisserait ouvert au public — l'Université se ferait un plaisir de l'en faire jouir — un admirable jar-

din dans le plus beau site de Lyon, réservant, aux yeux des Lyonnais et des étrangers, un vaste panorama, qui ne serait pas un des moindres attraits de la cité. Au contraire, toute autre affectation fermerait à ce public le dernier établissement qui, sur la colline de Fourvière, pourrait ne pas être couvent, hospice, maison d'enseignement, etc.... et le priverait à jamais de ce dernier espace libre.

« Pour pouvoir utilement demander et, je l'espère, obtenir ce bel édifice, l'Université doit s'engager à subvenir entièrement aux frais d'entretien et d'aménagement. Elle ne le pourrait sans le concours de la Ville, qui, en tant d'occasions, a témoigné de ses sentiments généreux à l'égard de l'Université, de sa sollicitude pour les intérêts de l'art et de la science.

« Si vous entriez dans ces vues, Monsieur le Maire, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me le faire savoir pour que je puisse utilement commencer toutes démarches nécessaires — votre administration et la mienne devant, d'ailleurs, en cas d'acceptation de principe, étudier à loisir et en détails les termes de la convention à intervenir entre l'Université et la ville, ainsi que tous plans et devis. »

L'affaire, ainsi nettement engagée, suivit son cours normal, c'est-à-dire qu'avant d'être soumise au Conseil municipal, elle donna lieu à un échange de vues, destiné à préciser les points sujets à discussion. Dans un rapport présenté au Conseil municipal, le Maire de Lyon s'exprimait ainsi (*Bulletin Municipal officiel* du 31 janvier 1909) :

« Tout en ne me montrant pas défavorable à ce projet, j'ai fait observer à M. le Recteur, dans ma réponse du 6 août suivant, qu'une commission, composée de représentants du Conseil général, du Conseil municipal et du Conseil d'administration des Hospices civils, étudiait, en ce moment, la question de l'hospitalisation dans notre ville des malades incurables ; qu'au cours de ses travaux, cette commission pouvait être amenée à envisager l'utilité d'affecter le Grand Séminaire à ces sortes d'hospitalisation, et que si cette proposition était adoptée, je serais dans l'obligation de m'y rallier.

« Le 1er décembre dernier, M. le Recteur me fait connaître que le Conseil de l'Université, délibérant sur cette question, dans sa séance du 28 novembre, il a été unanime à demander l'utilisation du Grand Séminaire, en vue de l'extension des services de l'Université, et le transfert dans ses locaux, d'une part, du Muséum d'histoire naturelle, et de l'autre, des collections de géologie et de minéralogie de la Faculté des sciences et de l'Institut de géographie de la Faculté des lettres.

« Il me demande de lui confirmer mes intentions au sujet de ce transfert et de la participation de la Ville à la dépense commune. Il

exprime, en même temps, l'espoir que si l'affectation projetée a l'approbation des pouvoirs publics, le Conseil municipal voudra bien considérer le Grand Séminaire comme un édifice municipal, et mettre l'entretien des bâtiments à la charge de la ville de Lyon.

« J'ai répondu à M. le Recteur en ces termes :

« Vous avez bien voulu me demander quel pourrait être, le cas « échéant, la participation de la ville dans les frais d'installation au « Grand Séminaire d'un *Institut scientifique*, qui réunirait les collec- « tions de l'Université et de la ville.

« J'ai l'honneur de vous informer que, sous réserve, bien entendu, « de l'approbation du Conseil municipal, je ne serais pas hostile à « cette opération, mais aux trois conditions suivantes :

« 1° Qu'il serait choisi, avec l'approbation des pouvoirs publics, un « autre établissement susceptible de recevoir les incurables dont la « loi de 1905 met l'hospitalisation à la charge de l'Etat, des départe- « ments et des communes ;

« 2° Que la jouissance des locaux nécessaires à la Ville lui serait « concédée gratuitement ;

« 3° Que pour faire face aux dépenses d'installation nécessaires, la « ville de Lyon aurait obtenu l'autorisation qu'elle sollicite, d'emprun- « ter 35 millions. La somme nécessaire à l'aménagement pourrait « alors être prélevée sur les crédits ou portions de crédit qui n'au- « raient pas reçu d'affectation.

« Si ces conditions étaient réalisées, l'opération pourrait, selon « moi, se faire de la façon suivante : on déterminerait les locaux « nécessaires, d'une part, à la Ville et, d'autre part, à l'Université. « Chacune des deux administrations universitaire et municipale se- « rait chargée de faire procéder à l'aménagement de la partie des « locaux qui lui serait réservée.

« Ainsi le transfert et l'installation des collections du Muséum se- « raient faites sur devis et sous la responsabilité de l'Architecte en « chef de la Ville. Ces dépenses communes seraient partagées dans la « proportion de la réparation des locaux.

« Je proposerais volontiers au Conseil municipal de prendre à la « charge de la Ville l'entretien du bâtiment, jusqu'à concurrence d'une « somme qui serait déterminée et à condition que les collections de « l'Université soient exposées au public.

« Au reste, toutes ces propositions devront être soumises au Con- « seil municipal si l'affaire a une suite. »

A cette lettre, datée du 5 décembre courant, M. le Recteur a répondu : « Que la condition stipulée à l'article 2 était acceptée entièrement par l'Université.

« Quant aux deux autres conditions, dit-il, leur réalisation ne dépend pas d'elle, mais ne donne lieu de sa part à aucune objection. »

Il ajoute : « qu'en ce qui concerne la détermination et l'aménagement respectif des locaux nécessaires, d'une part à la Ville, de l'autre à l'Université, le transfert et l'installation des collections sur devis et sous la responsabilité de l'Architecte en chef de la Ville, ils pourront être effectués dans les conditions proposées, sous cette réserve cependant que la part contributive de l'Université dans la dépense commune n'excédera pas la somme de 120.000 francs, limite extrême du crédit dont elle peut disposer ».

« M. le Recteur termine en me demandant de soumettre le plus tôt possible ce projet à votre approbation.

« Je vous demande, Messieurs, d'émettre sur cette question un avis de principe. Si cet avis est favorable, je continuerai les pourparlers avec l'Université de Lyon et je vous soumettrai ensuite un projet définitif. »

A la suite de ce rapport, la Commission générale du Conseil, puis le Conseil municipal, adoptèrent les conclusions suivantes (séance du 25 janvier 1909) :

1° En ce qui concerne l'utilisation future du Grand Séminaire, le Conseil place en première ligne dans ses préférences l'installation d'un *Hospice d'incurables*.

2° En cas d'irréalisation de ce projet, il accepte en principe la proposition de l'Université, mais aux conditions ci-dessous :

a) *Pour l'aménagement des locaux*, la Ville ne prendra à sa charge que les frais relatifs à la partie qui lui sera réservée :

b) *Pour l'entretien du bâtiment*, il y aura lieu de déterminer au préalable d'une façon précise, ce qu'il convient d'entendre par ces mots ;

c) Les collections municipales devront toujours rester absolument distinctes des collections universitaires.

Il ne reste qu'à attendre les événements en faisant des vœux pour que l'accord définitif se noue et que le gouvernement de son côté entre dans les vues de l'Université. Ce projet, en effet, vient en temps opportun et ménage, en les unissant, les intérêts respectifs de la Ville et de la Science.

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

PUBLICATIONS
du Personnel enseignant de la Faculté de médecine
pendant l'année scolaire 1907-1908 (1)

— SUITE ET FIN —

LABORATOIRE DE BOTANIQUE ET DE MATIÈRE MÉDICALE
Directeur : M. le Professeur BEAUVISAGE

M. BEAUVISAGE, professeur : L'étude et la protection de l'enfance anormale à Lyon (en collaboration avec le professeur WEILL), *Compte rendu de l'Alliance d'hygiène sociale*, Congrès de Lyon, mai 1907. — La refonte des programmes de l'enseignement primaire. *Compte rendu de l'Association française pour l'avancement des sciences*, Congrès de Reims, août 1907. — Education des enfants anormaux. Compte rendu de la mission d'études à Paris et à Bordeaux. *Bulletin municipal officiel de la ville de Lyon*, Conseil municipal, séance du 26 novembre 1907. — Les classes de perfectionnement dans les écoles publiques de Lyon, *Compte rendu de l'Association française pour l'avancement des sciences*. Congrès de Clermont-Ferrand, août 1908. *Lyon Universitaire* des 4 et 11 décembre 1908. — Le rôle des sciences naturelles dans l'éducation morale. Communication au Congrès international d'éducation morale de Londres, septembre 1908, in *Papers on Moral Education*, Londres, 1908, *Lyon Universitaire* du 16 octobre 1908. — Le travail manuel dans les écoles primaires. Communication au IIe Congrès international d'éducation populaire, organisé par la Ligue française de l'Enseignement, Paris, octobre 1908. *Lyon Universitaire* du 20 novembre 1908.

M. Ph. BRETIN, chef des travaux pratiques de matière médicale et botanique : Excursion mycologique de Tarare à Amplepuis (en collaboration avec M. Cl. ROUX), *Annales de la Société botanique de Lyon*, t. XXXII, 1907.

(1) D'après les documents adressés au Secrétariat de la Faculté par les professeurs et agrégés.

LABORATOIRE DE CHIMIE MÉDICALE

(Directeur : M. le Professeur HUGOUNENQ)

MM. L. HUGOUNENQ et A. MOREL : Contribution à l'étude de la constitution des nucléo-protéïdes. Recherches sur la constitution de la pepsine, *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences*, 20 juillet 1908. — Sur un perfectionnement dans la technique d'hydrolyse des matières protéïques. L'emploi de l'acide fluorhydrique et ses avantages, *Bulletin de la Soc. chim. de France*, 4[e] série, tome III, p. 1146, année 1908. *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences*, 15 juin 1908, *Congrès de l'Association française*, Clermont, août 1908. — Sur la signification du dosage au formol de l'ammoniaque dans l'urine. Dosage des acides amidés, *Bull. de la Soc. chim. de France*, séance de décembre 1908 de la section lyonnaise.

M. A. MOREL (en collaboration avec M. MONOD et M. LESIEUR) : Technique de recherche de l'urobiline dans le sérum et tout autre liquide albumineux, *Comptes rendus de la Société de Biologie*, 1908. — Recherches sur la présence de l'urobiline dans le sang des urobilinuriques, *Comptes rendus des travaux de la clinique du professeur Teissier*, 1907-1908. — Recherches sur la teneur en chaux du sang humain (en collaboration avec MM. TEISSIER et THÉVENOT), *Comptes rendus des travaux de la clinique du professeur Teissier*, 1907-1908. — Recherches sur la teneur en albumines coagulables du sérum dans les différentes affections (en collaboration avec MM. TEISSIER et CADE), *Comptes rendus des travaux de la clinique du professeur Teissier*, 1907-1908. — Quelques observations sur le sang des tuberculeux et des cancéreux (en collaboration avec MM. CADE et ROUBIER), *Congrès de l'assoc. française*, Clermont, août 1908. — Mise en évidence des combinaisons chloruro-protéïques du sang (en collaboration avec MM. TEISSIER et DUCLAUX), *Comptes rendus des travaux de la clinique du professeur Teissier*, 1907-1908.

M. E. BARRAL, agrégé, : *Précis d'analyse chimique biologique, pathologique et clinique*, 1 vol de 545 p., avec 2 planches en couleurs et 100 fig. — Dosage des matières albuminoïdes dans le lait de femme. — Sur des sédiments urinaires formés de carbonate de calcium cristallisé.

THÈSES FAITES AU LABORATOIRE

P. GUILLOX. — *Etude comparative des différentes méthodes de dosage des matières albuminoïdes dans les laits.* (Pour le diplôme d'études supérieures de sciences physiques.)

LABORATOIRE DE MÉDECINE EXPÉRIMENTALE ET COMPARÉE

(Directeur : M. le Professeur Arloing)

M. Arloing, professeur : 1° Rapport entre la séro-agglutination, la localisation anatomique et l'évolution de la tuberculose chez l'homme (en collaboration avec MM. Bayle et Dumarest), in *Revue de la tuberculose*, décembre 1907. — 2° Etude sur quelques modes de vaccination antituberculeuse, in *Rapport annuel à la Caisse des recherches scientifiques*, décembre 1907. — 3° Variations morphologiques du bacille de la tuberculose de l'homme et des mammifères, obtenues artificiellement, in *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences*, janvier 1908. — 4° Variabilité du bacille de la tuberculose, mémoire avec planches, in *Revue de la tuberculose*, février 1908. — 5° Des caractères de l'infection tuberculeuse dans leurs rapports avec le diagnostic de la tuberculose par les moyens révélateurs (en collaboration avec le Dr Lucien Thévenot), in *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, mars 1908. — 6° Nécessité de l'inspection des vacheries et du contrôle de la production du lait, in *Association française pour l'avancement des sciences*, Congrès de Clermont-Ferrand, août 1908. — 7° De l'assistance aux tuberculeux indigents à domicile, in *Association internationale contre la tuberculose*, session de 1908, Philadelphie. — 8° Des variations du bacille de la tuberculose au point de vue de la virulence, in *Congrès international de la tuberculose*, à Washington, septembre 1908. — 9° Des lésions non folliculaires de la tuberculose, in *Congrès international de la tuberculose*, à Washington, septembre 1908. — 10° Sur les rapports de la tuberculose bovine et de la tuberculose humaine, in *Congrès international de la tuberculose*, à Washington, septembre 1908. — 11° Nouvelles cultures homogènes des bacilles de la tuberculose (en collaboration avec M. Paul Courmont), in *Congrès international de la tuberculose*, à Washington, septembre 1908.

M. Paul Courmont, agrégé : 1° Sur un cas de mort subite avec volumineux anévrysme de l'aorte occupant la place d'un poumon (en collaboration avec M. Bérard, interne suppléant), *Société méd. des Hôp. de Lyon*, janvier 1908. — 2° Comparaison de la séro-réaction et de l'ophtalmo-réaction chez le vieillard (en collaboration avec M. F. Arloing et M. Bérard, interne suppléant), *Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, juillet 1908. — 3° Cécité chez un brightique (ramollissements corticaux occipitaux et atrophie optique) (en collaboration avec M. Cade), *Lyon Médical*, 29 mai 1908. —

4° Procédé de centrifugation des urines à chaud pour l'examen cytologique, *Société méd. des Hôpit.*, mai 1908. — 5° Maladie de Recklingausen et tumeur du cervelet (en collaboration avec M. Cade), *Lyon Médical*, 5 juillet 1908. — 6° Indications pronostiques tirées des propriétés humorales d'un épanchement tuberculeux mortel (polynucléose, hypo-fibrinose, séro-pronostic) (en collaboration avec MM. F. Arloing et Cade). — 7° Nouvelles cultures homogènes du bacille de Koch (en collaboration avec M. Arloing). *Congrès de la tuberculose de Washington*, septembre 1908 — 8° Propriétés humorales des épanchements tuberculeux, *Congrès de la tuberculose de Washington*, 1908. — 9° Procédés agglutinantes du sérum chez les tuberculeux. Séro-diagnostic, séro-pronostic. *Congrès de la tuberculose de Washington*, 1908. — 10° Syndrome sclérodermique et tuberculose. — 11° Rhumatisme tuberculeux, *Soc. méd. des Hôpit.*, décembre 1907.

M. Fernand Arloing : Réaction cutanée à la tuberculine dans la tuberculose expérimentale, *Soc. de Biologie*, 23 novembre 1907. — Sur le mécanisme de l'oculo-réaction à la tuberculine. L'oculo-réaction est-elle spécifique ? *Soc. de Biologie*, 25 janvier 1908. — Nouvelles considérations sur le mécanisme et la valeur spécifique de l'oculo-réaction à la tuberculine. *Soc. de Biologie*, 2 mai 1908.

LABORATOIRE DE MÉDECINE LÉGALE

(Directeur : M. le Professeur Lacassagne)

M. Lacassagne, professeur : *Peine de mort et criminalité* (L'accroissement de la criminalité et l'application de la peine capitale), 1 vol. in-18, de 184 p., avec 4 illustrations et 5 graphiques (Bibliothèque de Criminologie publiée sous la direction du professeur A. Lacassagne), Maloine, éditeur, 1908. — *Archives d'anthropologie criminelle, de médecine légale et de psychologie normale et pathologique*, tome XXIII, 23e année, sous la direction de A. Lacassagne, paraissant tous les mois par fascicule d'au moins 80 pages, Lyon, Rey, éditeur ; Paris, Masson.

M. Etienne Martin, agrégé : La submersion, étude expérimentale, *Province Médicale*, janvier 1908.

MM. Etienne Martin, Cl. Gautier et Fidon : La coagulation du sang des noyés, *Soc. de Biologie*, novembre 1908.

Thèses faites au laboratoire.

M. Fidon : Etude physiologique et médico-légale sur le sang des noyés. — M. Minguet : Contribution à l'étude des psychonévroses

traumatiques consécutives aux accidents du travail. — M. POUCHÈS : La criminalité juvénile et les récidivistes. — M. BEAUFORT : Du tempérament criminel.

LABORATOIRE DE PARASITOLOGIE

(Directeur : M. le Professeur GUIART)

M. GUIART : Les parasites intestinaux et les maladies qu'ils produisent, *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences*, 1907. — Le trichocéphale vit aussi dans l'intestin grêle et se nourrit de sang. *Lyon Médical*, 9 février 1908. — *Précis de diagnostic chimique, microscopique et parasitologique* (en collaboration avec M. le prof. GRIMBERT, de Paris). Paris, De Rudeval, 1908 (ouvrage couronné par l'Institut).

M. C. GARIN, préparateur : L'entérite trichocéphalienne. *Progrès médical*, 4 avril 1908.

M. J. CURET : Rôle pathogène de l'anguillule intestinale (strongyloïdes stercoralis). *Thèse de Lyon*, 1907.

M. G. XÉMARD : Migration des ascarides lumbricoïdes dans le foie et le pancréas. *Thèse de Lyon*, 1908.

LABORATOIRE DE PHARMACOLOGIE

(Directeur : M. le Professeur FLORENCE)

M. FLORENCE, professeur : Détermination des taches de sang visibles et invisibles sur les armes, avec 14 fig.: 1° in *Archives de l'Anthropologie criminelle*, Lyon ; 2° in *Bulletin des sciences pharmacologiques*, avec fig. en plus, Paris ; 3° traduction espagnole, avec commentaires par le docteur Lecca MARZO, Madrid. — Le sang et les urines rouges, in *Journal de pharmacie et de chimie de Paris*. — L'urine hémaphéique, urobilinurie, in *Journal de pharmacie et de chimie de Paris*. — Une épidémie de fièvre typhoïde dans l'Anjou en 1709, et P. Hunauld, professeur et docteur régent de la Faculté de médecine d'Angers, in *Anjou Médical*. — L'internat dans le grand Hôtel-Dieu de Lyon, in *La Médecine dans l'art, l'histoire et l'archéologie* (en cours de publication : 5 articles parus avec figures et planches, Protat, à Mâcon). — La fièvre typhoïde est-elle contagieuse ? In *Avenir Médical*, Lyon (en cours de publication : 2 articles parus). — Perméabilité rénale : indice de perméabilité et de fonctionnement du rein (communication faite à l'*Académie de médecine*, par M. A. GAUTIER).

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE

(Directeur : M. le Professeur Morat)

MM. J.-P. Morat et Doyon : *Traité de physiologie*, vol. V (sous presse).

M. Doyon, professeur adjoint : Rectification à propos du rapport de M. Nicloux, sur le prix de la fondation Laborde, *Soc. de Biologie*, 1908, p. 149. — Action comparée de la choline et de la pilocarpine sur la teneur en glycogène du foie, *ibidem*, 1908, p. 1056. — Action du curare sur la coagulabilité du sang, *ibidem*, 1908, p. 1113.

MM. Doyon et Cl. Gautier : Influence de l'anémie artérielle du foie sur la teneur du sang en fibrine, action du sérum, *ibidem*, 1908, p. 61. — Action de l'atropine injectée par le canal cholédoque sur la coagulabilité du sang, *ibidem*, 1908, p. 127. — Contribution à l'étude de l'action de la peptone. Injection de la peptone dans le canal cholédoque. Effets sur le sang et la pression, *ibidem*, 1908, p. 149. — Action comparée de l'atropine sur la coagulabilité de sang et sur la pression artérielle, *ibidem*, 1908, p. 361. — Action de l'adrénaline sur le glycogène du foie. Influence de l'atropine, *ibidem*, 1908, p. 866.

MM. Doyon, Gautier et J. Mawas : Origine de la fibrine, discussion du rôle de la moelle osseuse, *ibidem*, 1908, p. 935.

MM. Doyon, Gautier et Policard : Lésions rénales déterminées chez la grenouille par l'ablation du foie, *ibidem*, 1908, p. 271. — Action du chloroforme inhalé ou ingéré sur l'excrétion urinaire de l'urobiline. Rapport avec les lésions hépatiques, *ibidem*, 1908, p. 574.

LABORATOIRE DE THÉRAPEUTIQUE

. (Directeur : M. le Professeur A. Pic)

MM. Pic et Bonnamour : Des paraplégies séniles, *Société médicale des hôpitaux*, 21 janvier 1908. — Formes cliniques de la septicémie pneumococcique, *Archives générales de médecine*, octobre 1908.

MM. Pic et Cordier : Paraplégie tabéto-spasmodique d'origine probablement pellagreuse, *Société médicale des hôpitaux*, 21 janvier 1908.

MM. Pic et Gauthier : Pneumothorax amenant la régression des lésions tuberculeuses avancées, *Société des sciences médicales*, 13 mai 1908. — Hématomyélie traumatique ; évolution probable d'une syringomyélie consécutive, *Société des sciences médicales*,

27 mai 1908. — Cancer de l'encéphale à noyaux multiples, généralisation d'un cancer du sein, *Société des sciences médicales*, 17 juin 1908. — Aortite en évolution, insuffisance aortique, *Soc. des sciences médicales*, 17 juin 1908.

MM. Pic et Gruber : Onychatrophie symétrique congénitale, *Société médicale des hôpitaux*, 21 janvier 1908. — Œdème pulmonaire par accidents gravido-cardiaques liés à une poussée d'endocardite aiguë, *Société médicale des hôpitaux*, 19 février 1908.

MM. Bonnamour et Bouchut : Rupture traumatique de la rate ayant passé inaperçue ; abcès périsplénique consécutif, ouvert quatre mois après dans le péritoine, *Province Médicale*, 28 décembre 1907.

MM. Bonnamour et Claret : Epanchements pleurétiques et péricardiques par ligature de l'azygos chez le chien, *Société médicale des hôpitaux*, 14 janvier 1908 ; *Société de biologie*, janvier 1908.

M. Benazet : Etude de la température dans la défervescence de la fièvre typhoïde ; indications périostiques, *thèse de Lyon*, décembre 1907.

M. Bergeret : Contribution à l'étude de l'aspirine, *thèse de Lyon*, novembre 1907.

M. Biau : *L'adonis vernalis* dans le traitement des maladies du cœur, *thèse de Lyon*, novembre 1907.

M. Chatinières : Indications et contre-indications du traitement hydrothérapique dans la pneumonie, *thèse de Lyon*, novembre 1907.

M. Claret : Epanchements pleuraux et péricardiques dans le syndrome médiastinal ; essai de pathogénie, *thèse de Lyon*, décembre 1907.

M. Petitjean : Etude de quelques médicaments vaso-moteurs, *thèse de Lyon*, 1908.

M. Rigaux : Le goménol en thérapeutique, *thèse de Lyon*, novembre 1907.

TRAVAUX DE LABORATOIRES, SERVICES ET ENSEIGNEMENTS DIVERS

M. Bard, professeur (en fonctions à l'Université de Genève) : *Précis des examens de laboratoire employés en clinique* (avec la collaboration de G. Humbert et H. Mallet), Masson, Paris. — De la multiplicité anormale des bruits du cœur, *Sem. Méd.*, 1908, p. 3. — De la réalité et du mécanisme du dédoublement vrai du premier

bruit du cœur, *Semaine médicale*, 1908, p. 97. — Des caractères du pouls veineux dans les hypertrophies du cœur gauche, liées au cœur rénal et à l'insuffisance aortique, *Semaine Médicale*, 1908, p. 265. — De l'origine et de la signification de l'onde protosystolique du pouls veineux des jugulaires, *Archives des Maladies du cœur et des vaisseaux*, 1908, p. 337. — De la signification des différences d'élimination du bleu et de l'iode dans l'exploration de l'estomac par la desmoïde réaction, *Archives des maladies de l'appareil digestif*, 1908, p. 509. — Les réformes proposées pour le recrutement du corps enseignant des Facultés de médecine, *Bulletin des Amis de l'Université de Lyon*, 1908.

M. Bérard, agrégé : *Chirurgie du corps thyroïde* un volume, grand in-8, avec 112 figures, publié dans le *Nouveau Traité de Chirurgie* de Le Dentu et Delbet, deuxième édition, Baillière et fils, éditeur, Paris, janvier 1908). — Les tumeurs du rachis, rapport présenté au *Congrès international de chirurgie*, à Bruxelles, septembre 1908. — L'obturation des cavités pathologiques osseuses par le plombage iodoformé (en collaboration avec M. Thévenot), communication au *Congrès français de chirurgie*, en octobre 1908, Paris. — *Travaux sur la chirurgie de l'estomac :* De la radiographie en chirurgie gastrique ; chirurgie de l'estomac biloculaire : résultats éloignés de résections étendues de l'estomac pour cancer : du fonctionnement durable des anastomoses gastro-intestinales, malgré la perméabilité du pylore. — *Travaux sur la chirurgie du foie :* De l'œdème infectieux aigu du foie : l'opération de Kehr dans la lithiase biliaire. — Communications et présentations à la *Société de chirurgie de Lyon*, de janvier à juillet 1908. — *Travaux sur la chirurgie de l'intestin :* L'opération précoce dans l'appendicite aiguë (en collaboration avec M. Alamartine), *Prov. Méd.*, 1907 : résultats éloignés du traitement chirurgical des tuberculoses de l'intestin (en collaboration avec M. Patel), communication au *Congrès français de chirurgie*, octobre 1908, Paris. — Sur un procédé personnel de cure radicale dans la hernie crurale, communication au *Congrès international de chirurgie*, Bruxelles, 1908.

M. Cavaillon, agrégé : Cure radicale du cancer du colon (en collaboration avec M. Jaboulay), *Soc. de chir. de Lyon*, janvier 1908. — Le traitement chirurgical du cancer du gros intestin (avec M. Perrin, interne des hôpitaux), *Rev. de chirurg.*, 1908. — Le traitement chirurgical de la névralgie du trijumeau (avec M. Jaboulay),

Soc. de Chir., 27 février 1908. — La section de la racine protubérantielle du trijumeau dans le traitement de la névralgie faciale (avec M. JABOULAY), *Soc. de Chir. de Lyon*, 12 mars 1908. — Ostéomalacie masculine (avec M. PERRIN), *Soc. méd. des Hôpit.*, mars 1908. — Résultat éloigné d'une désarticulation sous-astragalienne. Valeur comparée de cette opération et des interventions ostéoplastiques intra-calcanéennes, *Soc. de Chir.*, 21 novembre 1907. — Rupture de l'estomac à distance du néoplasme dans la sténose du pylore (avec M. LERICHE), *Soc. méd. des Hôpit.*, mai 1908. — Rupture spontanée de la trachée par un ganglion tuberculeux avec compression du récurrent (avec M. CHALIER), *Soc. des Sciences médicales*, 8 juillet 1908. — Tumeur mixte de la glande mammaire, *Soc. anat.*, 1908.

M. CHATIN, agrégé (en collaboration avec M. BARJON) : Note sur un cas de maladie de Hirschprung, *Société Médicale des Hôpitaux de Lyon*, mai 1908. — Tumeur du cervelet avec hydrocéphalie aiguë (en collaboration avec M. CHÈZE), *Société Médicale des Hôpitaux de Lyon*, *Lyon Médical*, novembre 1908.

M. COMMANDEUR, agrégé : Amputations congénitales. Brides amniotiques, syndactylie, *Bull. de la Soc. d'obstétr. de Paris et de la Réunion obstétricale de Lyon*, janvier 1908. — A propos du goitre congénital, *ibidem*, février 1908. — Deux cas de grossesse extra-membraneuse. *ibidem*, avril 1908. — Déformations des os de la jambe dans le pied bot talus valgus congénital, *ibidem*, juin 1908. — Longueur et torsion exagérées du cordon, cause de mort du fœtus au troisième mois de la grossesse, *ibidem*, juin 1908. — Tétanos post-abortif, *ibidem*, décembre 1908. — Hydrocéphalie fœtale et rupture utérine, *ibidem*, décembre 1908. — Des méningites cérébrales et cérébro-spinales suppurées au cours de la puerpéralité, *L'Obstétrique*, 1908.

MM. COMMANDEUR et ESSARD : Deux cas de tétanie des suites de couches, *Bull. de la Soc. d'obstétr. de Paris et de la Réunion obstétr. de Lyon*, février 1908.

TRAVAUX DIRIGÉS PAR M. COMMANDEUR.

BALLIVET : Présentation d'un cas de rétention intra-utérine de la tête dernière séparée du tronc, *Soc. des Sciences méd. de Lyon*, décembre 1907. — BOSQUETTE : Présentation de deux cas de malformations du duodénum, *Soc. des Sciences méd. de Lyon*, mai 1908. — BONNET : De l'influence de la thérapeutique de l'avorte-

ment sur les inflammations utéro-annexielles post-abortives, *thèse de Lyon*, 1907. — LAMBERT : Des malformations congénitales en rapport avec les lésions de l'amnios, *thèse de Lyon*, 1908. — LAPORTE : De l'imperforation de l'hymen avant la puberté, *thèse de Lyon*, 1908. — MAGNETTE : Contribution à l'étude de l'évolution de la tuberculose pulmonaire après l'accouchement ou l'avortement spontané ou provoqué, *thèse de Lyon*, 1908. — PÉLICAND : Des méningites aiguës dans leurs rapports avec la puerpéralite, *thèse de Lyon*, 1908.

M. LANNOIS, professeur adjoint des maladies de l'oreille, du nez et du larynx : 1° Précis des maladies de l'oreille, du nez, du pharynx et du larynx (en collaboration avec MM. F. CHAVANNE et C. FERRAN), 2 vol. gr. in-18, de plus de 1.600 pages, avec 445 figures dans le texte (de la collection TESTUT). *Paris*, O. Doin, 1908 (ouvrage auquel l'Académie de médecine a décerné le prix Meynot, 1908). — 2° Contribution à l'anatomie pathologique de la chorée de Huntington (avec M. PAVIOT), *Neurographs, Huntington's Number*, 1908. — 3° Les formes cliniques du syndrome de Ménière (avec M. F. CHAVANNE). Rapport présenté *au Congr. an. de la Soc. française d'otologie et de laryngologie*, mai 1908. — 4° Régénération d'une corde vocale après extirpation totale pour cancer (avec M. M. DURAND), *Eod. loc. et Revue de laryngologie*, 1908. — 5° Tumeur villeuse du larynx, *Eod. loc. et Annales des maladies de l'oreille*, 1908. — 6° Action du liquide céphalo-rachidien sur les micro-organismes (avec MM. LESIEUR et GAUTHIER), *Société de biologie*, juillet 1908. — 7° Syndrome du noyau de Deiters par hémorragie limitée de la protubérance (avec M. CHÈZE), *Société des sciences médicales* et *Lyon Médical*, juillet 1908.

THÈSES FAITES DANS LE SERVICE (1908).

P. GAUTHIER : *Guérison et curabilité des méningites aiguës.* — F. MARTIAL : *Tumeurs du nerf auditif.* — G. CHÈZE : *Contribution à l'étude du syndrome du noyau de Deiters* (syndrome de Bonnier). — E. ABEL : *De l'ostéomyélite des os plats du crâne d'origine otique.* — H. BRIZON : *Régénération des cordes vocales après leur ablation chirurgicale.* — P. LAFFORGUE : *De quelques manifestations de l'épilepsie sur la peau et les muqueuses.*

M. Jean LÉPINE, agrégé : 1° Essai de traitement de divers états mentaux par la réaction provoquée au moyen de nucléinate de soude, *Lyon Médical*, t. CIX, 10 novembre 1907, p. 788. — 2° Alcoolisme

et folie, *Etoile bleue* (journal de la Ligue nationale contre l'alcoolisme), janvier 1908. — 3° Le deuxième congrès national contre l'alcoolisme, *Lyon Médical*, t. CX, p. 1363. — 4° Rapport à M. le Préfet du Rhône sur le fonctionnement médical des services de la clinique et du pensionnat à l'asile de Bron pendant l'année 1907, *Conseil général du Rhône*, 2e session ordinaire de 1908. — 5° Tuberculose, encéphalite, psychoses, *Congrès international pour l'étude de la tuberculose*, Washington, septembre 1908. — 6° Pathogénie des états neurasthéniques, Rapport présenté au Xe *Congrès français de médecine*, Genève, septembre 1908. — 7° Etude sur l'encéphalite subaiguë curable des tuberculeux, *Rev. de méd.*, septembre 1908, p. 820. — 8° Neurasthénie et neurasthéniques, *Lyon Médical*, 4 octobre 1908, t. CXI.

MM. Jean Lépine, L. Lembert et A. Salin : Hydrocéphalie tuberculeuse ancienne, état convulsif, lombricose, granulie ultime, *Soc. méd. des hôp. de Lyon*, 16 juin 1908, *Lyon Médical*, t. CXI, p. 343.

Thèses inspirées ou dirigées.

Agniel : *Sur la photothérapie et quelques-unes de ses applications dans les maladies nerveuses*, thèse de Lyon, 1907-1908. — R. Charpenel : *Etude clinique sur quelques méningo-encéphalites liées à la tuberculose : paralysie générale tuberculeuse*, thèse de Lyon, 1907-1908, n° 93.

M. Lesieur, agrégé : Etiologie de la fièvre typhoïde, *Rapport au Cong. de l'A. F. A. S.*, Clermont-Ferrand, août 1908. — Albuminurie au cours de la gale, *Bull. de la Soc. méd. des Hôp.*, Lyon, 1908, *Lyon Médical*, 1908, I, 785. — Persistance du bacille d'Eberth dans le sang pendant la convalescence et après la guérison de la fièvre typhoïde, *Lyon Médical*, 1908, I, 620, *Bull. de la Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, 1908, 100, *Bull. de la Soc. méd. des Hôp. de Paris*, 1908. — Toxicité des tabacs dénicotinisés, *C. R. de la Soc. de biol.*, janvier 1908.

MM. J. Courmont et Ch. Lesieur : Immunité antituberculeuse. Réinoculations tuberculeuses négatives, *Lyon Médical*, 1908, I, 1353, *C. R. de la Soc. de biol.*, 1908, *Congrès de la tuberculose à Washington*, 1908, *Bull. de la Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, 1908, 269. — Tuberculose transcutanée, *Congrès de la tuberculose à Washington*, 1908.

MM. R. Lépine, Ch. Lesieur et Froment : Aphasie avec dysarthrie, *Bull. de la Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, 1908, p. 234, *Lyon Médical*, 1908, I, 1218.

*

MM. Ch. Lesieur et Froment : Sciatique radiculaire par lésion du sacrum, *Soc. des sc. méd. de Lyon*, 1908, *Lyon Médical*, 1908, I, 602.— Cyanose congénitale avec vibration systolique intense, *Lyon Médical*, 1908, I, 1232, *Bull. de la Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, 1908, 241.

MM. Ch. Lesieur et Garin : Cancer du pancréas sans ictère, *Bull. de la Soc. méd. des Hôp.*, 1908, 460, *Lyon Médical*, 1908, II, 999.

MM. Ch. Lesieur et De Labonnefon : Tabagisme expérimental et athérome aortique, *Bull. de la Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, 1908, 410, *Lyon Médical*, 1908, II, 562.

MM. Ch. Lesieur et Morel : Recherches sur l'urobiline dans l'urine humaine, *Bull. de la Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, 1908, 352, *Lyon Médical*, 1908, II, 174.

MM. Ch. Lesieur, Monod et Morel : Recherche de l'urobiline dans le sérum, *Bull. de la Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, 1908, 108, *Lyon Médical*, 1908, I, 680.

MM. Ch. Lesieur, Froment et Leriche : Sciatiques symptomatiques d'une tumeur du sacrum, *Lyon Médical*, 1908, II, 1101, *Bull. de la Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, 1908.

MM. J. Nicolas et Ch. Lesieur : Le traitement antirabique dans la région lyonnaise, *Journ. de Physiol. et de Pathol. génér.*, 1908, *Lyon Médical*, 1908, II, 1120.

MM. Lannois, Ch. Lesieur et Gauthier : Pouvoir bactéricide du liquide céphalo-rachidien, *C. R. de la Soc. de biol.*, 1908.

Thèses inspirées par M. Ch. Lesieur.

Baur : Etudes sur la scarlatine. — Dubaut : Bactéries atmosphériques et infections aériennes. — De Labonnefon : Tabagisme et dénicotinisation. — Godar : Etiologie non hydrique de la fièvre typhoïde. — Chanoine : Etiologie périphérique de la tuberculose pulmonaire. — Collignon : Convalescence normale de la fièvre typhoïde. — Grenot : Tumeurs du sacrum. — Rollin : Hématomes au cours de la lymphadénie myéloïde.

M. Lortet, Doyen honoraire (en collaboration avec MM. Gaillard, chef des travaux au Muséum, Loret, chargé de cours à l'Université, et Bonnet, préparateur de zoologie à la Faculté des Sciences) : *La Faune momifiée de l'ancienne Egypte*, 5e série, 125 p., in-4° avec planches.

M. Monoyer, professeur honoraire : 1° Mesure et correction de la diplopie oblique, *Soc. d'ophtalm. de Lyon*, in *Lyon Médical*, 1908.

— 2° La théorie des systèmes dioptriques stratifiés appliquée à la détermination du pouvoir dioptrique et des points cardinaux du cristallin. *Soc. franç. d'ophtalm.*, Congrès de Paris, 2 mai 1908, p. 159 à 184.

M. MOREAU, agrégé : *Précis de Pharmacie chimique*, 3e édition, 1 vol. de 900 pages. — *Précis de matière médicale*, par CAUSSE, revisé et complété par MOREAU, 1 vol. de 780 pages. — *Revue annuelle de Pharmacie*, in *Bull. des Sciences pharmacol.*, 1908, p. 467 et 507.

M. NEVEU-LEMAIRE, agrégé : Un nouveau cas de parasitisme accidentel d'un myriapode dans le tube digestif de l'homme, *C. R. de la Soc. de biol.*, LXIII, 1907, p. 307. — *Parasitologie humaine*, 4e édition, in-8° grand jésus, de V-712 pages avec 391 figures. Paris, F.-R. de Rudeval, 1908.

MM. NEVEU-LEMAIRE et GRANDIDIER (G.) : Observations relatives à quelques tatous rares ou inconnus habitant la « Puna » argentine et bolivienne, *Bull. du Muséum d'histoire naturelle*, 1908, n° 1, p. 4. — Sur la présence de Diptères culicides (*Anopheles maculipennis*) dans les galeries du Muséum, *Bull. du Muséum d'histoire naturelle*, 1908, n° 1, p. 39.

M. NOGIER, agrégé : Sur les erreurs de la radiographie et sur les dangers de la radiothérapie, *Rev. prat. des conn. méd.*, 20 février 1908, p. 102. — Ce qu'il faut avoir et ce qu'il faut savoir pour faire une bonne radiographie des voies urinaires, *Arch. d'électr. méd.*, 25 mars 1908. — Pneumo-compresseur localisateur à jante amovible pour radiographie de précision, *Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, 31 mars 1908. — 64 esquisses de la région rénale, urétérale et vésicale : traduit de l'allemand d'après le mémoire du Dr R. Kienbœck, privat docent à Vienne, *Arch. d'électr. méd.*, 25 juin 1908. — Des erreurs de la radiographie, moyens de les éviter, *Rapport au Congrès de l'A. F. A. S.*, Clermont-Ferrand, août 1908. — Soupape cathodique à flamme servant de rhéostat, *Congrès de l'A. F. A. S.* Clermont-Ferrand, août 1908 et 10 septembre 1908, p. 700. *Arch. d'électr. méd.* — Action biologique de la lampe de Kromayer, *Congrès de Clermont*, *Arch. d'électr. méd.*, 10 août, p. 605. — Nouveaux résultats éloignés de la radiothérapie, *Congrès de Clermont*, *Arch. d'électr. méd.*, août 1908, p. 616. — Pince localisatrice pour la recherche des corps étrangers par la radioscopie, *Congrès de Clermont*, août 1908. — Sur le traitement de la névral-

gie du trijumeau par la méthode des hautes intensités galvaniques, *Comm. à la Soc. franç. d'électrothér. et de radiol.*, décembre 1908. — Diaphragme universel à combinaisons multiples pour la radiographie et la radioscopie, *Soc. méd. des Hôp.*, 1er décembre 1908, *Lyon Médical*, 13 décembre 1908, p. 1046. — Radiographie extra-rapide et radiographie instantanée, *Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, 15 décembre 1908. — Electrode dynamométrique pour recherches électrodiagnostiques, *Arch. d'électr. méd.*, 25 décembre 1908, p. 1017.

MM. Nogier et Bordier : Recherches expérimentales sur la lampe à vapeur de mercure et en quartz, *Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, mars 1908 et *Arch. d'électr. méd.*, 10 mai 1908. — Recherches sur la cause de l'odeur prise par l'air soumis aux radiations ultra-violettes émises par la lampe à vapeur de mercure, *C. R.*, 10 août 1908.

MM. Nogier, Morel et Bordier : Action des radiations ultra-violettes sur l'oxyhémoglobine pure, *Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, juin 1908. — Action des radiations de la lampe à vapeur de mercure et en quartz sur la bile et l'urobiline, *Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, juin 1908.

MM. Nogier et Gauthier : Une nouvelle réaction de l'indol ; sa sensibilisation par la lumière ultra-violette, *Soc. de biol.*, décembre 1908.

MM. Nogier et Thévenot : Action bactéricide de la lampe en quartz de Kromayer, *Congrès de Clermont*, août 1908, *Arch. d'électr. méd.*, 10 août, p. 606.

M. Patel, agrégé : Résection totale de la saphène interne variqueuse, *Soc. des Sciences méd.*, 15 janvier 1908. — Cure esthétique de la hernie inguinale chez la femme, *Soc. des Sciences méd.*, 29 janvier 1908. — Cancer de l'estomac avec abcès périgastrique antérieur ; fistule gastrique consécutive ; jéjunostomie, *Soc. de Chir.*, 6 février 1908. — Prostatectomie transvésicale, *Soc. de méd.*, 18 mai 1908. — Luxation du coude en avant avec fracture de l'épitrochlée, *Soc. des Sciences méd.*, 25 mars 1908. — Kyste du ligament large parovarien ; fibrome utérin concomitant, *Soc. des Sciences méd.*, 1er avril 1908. — Hernie diaphragmatique étranglée du colon transverse et de l'épiploon, *Soc. de Chir.*, 7 mai 1908. — Annexite double suppurée ; castration avec hystérectomie subtotale ; hémisection latéralisée de l'utérus, *Soc. des Sciences méd.*, 20 mai 1908. — Tumeur double de l'ovaire : fibro-sarcome du côté gauche ; kyste tordu du côté droit, *Soc. de Chir.*, 25 juin 1908. —

Les fistules gastro-cutanées, *Comm. au Congrès de Chir.*, octobre 1908. — Résultats éloignés des opérations pour tuberculose intestinale (en collaboration avec M. Bérard), *Comm. au Congrès de Chir.*, octobre 1908. — Tumeurs du cordon spermatique (en collaboration avec M. A. Chalier), *Revue de Chir.*, 1908-1909. — Fracture de l'astragale : astragalectomie, *Soc. de Chir.*, 26 novembre 1908. — Essai sur les colites et les péricolites (in Servent, *thèse de Lyon*, 1907-1908). — Résultats éloignés d'intervention pour tuberculose intestinale (in Peltier, *thèse de Lyon*, 1908-1909). — Léiomyomes du cordon spermatique (in Portalier, *thèse de Lyon*, 1908-1909).

(M. Roque, professeur de pathologie interne)

MM. Roque et Chalier : Paralysie d'une corde vocale d'origine cérébrale, *Lyon Médical*, 19 janvier 1908, *Province Médicale*, 29 février 1908. — Valeur diagnostique de l'examen du liquide céphalo-rachidien dans les méningites, *Lyon Médical*, 19 juillet 1908. — Le syndrome thalamo-capsulaire postérieur, *Province Médicale*, 12 septembre 1908. — Cancer de l'estomac avec crises gastralgiques chez un tabétique, *Lyon Médical*, 20 décembre 1908.

MM. Roque, Chalier et Cordier : Syndrome thalamique, *Lyon Médical*, 10 mai 1908.

MM. Roque, Chalier et Gignoux : Tumeur des méninges comprimant le bulbe inférieur et la moelle cervicale supérieure, *Lyon Médical*, 19 juillet 1908.

Travaux dirigés par M. Roque

M. Chalier : Perforation intestinale avec péritonite généralisée au cours de l'entérite tuberculeuse, *Bulletin Médical*, 15 avril 1908.

M. Pellissier : Des paralysies laryngées phonatoires et respiratoires d'origine cérébrale, *thèse de Lyon*, 1908.

M. Roux : Recherches sur le diagnostic étiologique de l'ascite chez les alcooliques tuberculeux, *thèse de Lyon*, 1909.

M. Xambeu : De l'oblitération des artères iliaques primitive et externe sans gangrène du membre inférieur correspondant, *thèse de Lyon*, 1908.

M. L. Tixier, agrégé : *Précis de Pathologie chirurgicale*, tome Ier (en collaboration avec MM. Lecène et Proust), 1028 pages, Masson, éditeur, Paris. — L'hystérectomie abdominale totale dans le traitement du cancer du rectum, *Comm. faite au IIe Congrès de l'Ass.*

internat. de Chir., Bruxelles, septembre 1908. — De la cholécystectomie sous-séreuse dans l'opération de Kehr, *Comm. faite au XXIe Congrès français de Chir.*, Paris, octobre 1908.

Travaux dirigés par M. Tixier

E. Mouriquand : Sur quelques cas de chirurgie biliaire, *Lyon Médical*, 29 novembre 1908. — Rondonly : Contribution à l'étude du traitement des ruptures utérines au cours de l'accouchement. L'hystérectomie abdominale totale, *thèse de Lyon*, 1908. — Schangel : De la cholécystectomie sous-séreuse dans l'opération de Kehr. Etude de technique opératoire et avantages du procédé, *thèse de Lyon*, 1908. — Pellet : De la coexistence de l'appendicite et de la grossesse extra-utérine, *thèse de Lyon*, 1908. — Pressot : Six ans de chirurgie gastrique. Etude de 138 cas de sténose pylorique, réunis dans le service de M. Tixier. Méthodes opératoires et résultats éloignés, *thèse de Lyon*, 1908.

M. Vallas, professeur adjoint : Les indications de la prothèse après la résection du maxillaire inférieur, *Société de chirurgie de Paris*, janvier 1908. — De la résection dans le traitement des lésions traumatiques du poignet, *Soc. de chirurgie de Paris*, février 1908. — De l'anesthésie générale (rapport), *Congrès international de chirurgie de Bruxelles*, sept. 1908. — 87 cas de résection du maxillaire inférieur, *Congrès intern. de chir. de Bruxelles*. — Tarsectomie avec conservation du calcanéum, *Revue de chirurgie*, 10 août 1908. — Laryngectomie totale, *Soc. de chirurgie de Lyon*, nov. 1908.

CLINIQUE MÉDICALE

(Directeur : M. le Professeur J. Teissier)

M. J. Teissier, professeur : 1° Artério-sclérose et athéromasie, monographie de 46 pages, in *Œuvre médico-chirugicale* de Critzman, Paris, Masson et Cie. — 2° Les travaux de la Société médicale des Hôpitaux de Lyon pendant l'année 1907, compte rendu du Président sortant, in *Bulletin de la Société*, 1908. — 3° La Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, leçon d'ouverture du cours de Clinique médicale, *Province médicale*, avril 1908. — 4° Acétonurie diabétique, *Bulletin de la Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 1908. — 5° Les formes cliniques de l'artério-sclérose, *Province médicale*, août 1908. — 6° Les travaux de la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu pendant l'année 1907-1908, un volume in-8° de 108 pages,

Lyon, A. Rey et Cie. — 7° Nouvelles recherches sur la sérothérapie des néphrites, *Bulletin de l'Académie de médecine*, *Province médicale* et *Bulletin médical*, octobre 1908. — 8° Rapports des albuminuries intermittentes de l'enfance avec l'hérédo-tuberculose, communication au *Congrès de la Tuberculose*, tenu à Washington, 1908. — 9° Pathogénie des états neurasthéniques, *Congrès de médecine interne*, Genève, 1908. — 10° Traitement des anémies et indications opératoires de la tuberculose rénale, *Ier Congrès international d'urologie*, Paris, 1908. — 11° M. J. Teissier (en collaboration avec le Dr A. Cade et M. Roubier) : Quelques observations à propos de la résistance des globules rouges au cours de certains états pathologiques (rhumatisme articulaire aigu, purpura, albuminurie), *Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, mai 1908. — 12° (En collaboration avec les Drs A. Cade et A. Morel) : Recherches sur la teneur en albumines coagulables du sérum sanguin dans divers états pathologiques, Ve *Session du Congrès français de médecine interne*, tenu à Genève, 1908. — 13° (En collaboration avec le Dr A. Morel et le Dr Duclaux) : Combinaison chloruro-protéique du sang, *Soc. méd. Hôp. de Lyon*, 1908. — 14° (En collaboration avec le Dr F. Arloing) : Contribution expérimentale à la pathogénie de l'albuminurie prétuberculeuse, *Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences*, Clermont-Ferrand, 1908. — 15° (En collaboration avec M. le Dr Lucien Thévenot) : Antagonisme de la choline et de l'adrénaline, *Société de biologie*, 14 mars 1908. — 16° Sérum de Trunecek et athérome expérimental, *ibidem*, 20 juin 1908. — 17° (En collaboration avec MM. L. Thévenot et Morel) : Recherches sur la teneur en calcium du sang humain, *Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 2 juin 1908.

M. le Dr Fernand Arloing, chef de laboratoire (1) : 1° L'ophtalmo-réaction à la tuberculine. Ses modalités. Phénomènes concomitants. Emploi de l'adrénaline au cours des symptômes congestifs de la réaction. Essai parallèle avec la séro-réaction, in *Province médicale*, n° 41, 12 octobre 1907. — 2° Ophtalmo-réaction à la tuberculine au cours de la syphilis, *Soc. méd. Hôpitaux de Lyon*, 3 décembre 1907. — 3° Etude comparative sur l'ophtalmo-réaction à la tuberculine et la séro-réaction agglutinante bacillaire (avec M. Debombourg), mémoire in *Journal de physiologie et de pathologie générale*, 15 janvier 1908. — 4° Etudes des propriétés humorales dans un cas de pleurésie tuberculeuse mortelle : polynu-

(1) Voir aussi : Laboratoire de médecine expérimentale et comparée, et travaux de M. le Professeur Teissier.

cléose anormale, séro-pronostic défavorable (avec P. Courmont et A. Cade), *Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 9 juin 1908. — 5° Oculo-réaction et tuberculinothérapie, *ibidem*, 23 juin 1908. — 6° Comparaison de l'oculo-réaction et la séro-réaction bacillaire chez les vieillards (avec MM. P. Courmont et Bérard), *ibidem*, 23 juin 1908. — 7° Comparaison de la cuti-, de l'oculo- et de la séro-réaction dans quelques dermatoses (avec MM. J. Nicolas et P. Gauthier), *ibidem*, 30 juin 1908. — 8° Recherches expérimentales sur les troubles cardiaques au cours de la fièvre typhoïde, Xe *Congrès français de médecine interne*, Genève, septembre 1908.

M. le Dr Pallasse, chef de clinique : Pied tabétique et fracture spontanée de deux métatarsiens, *Bulletin de la Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 1908. — Péricardite calcifiante, *ibidem*, 1908. — Obstruction calculeuse du cholédoque et polype du canal cholédoque, *ibidem*, 1908. — Cancer du rein, *ibidem*, 1908.

M. Lucien Thévenot : Action bactéricide de la lampe en quartz de Kromayer, *Congrès de l'Assoc. franç. pour l'avancement des sciences*, Clermont, août 1908 (en collaboration avec le Dr Nogier).

M. le Dr Cade, assistant (1) : Cécité chez un brightique, ramollissements cortico-occipitaux et atrophie optique (en collaboration avec P. Courmont), *Société méd. des Hôpitaux de Lyon*, avril 1908. — Maladie de Recklinghausen avec tumeur du cervelet (en collaboration avec P. Courmont), *ibidem*, mai 1908, et *Lyon médical*, 1908, — Valeur diagnostique de l'examen cytologique des épanchements tuberculeux dans les diverses séreuses, *Congrès international de la Tuberculose*, Washington, septembre 1908. — Quelques observations sur le sang des tuberculeux et des cancéreux (en collaboration avec MM. A. Morel et Ch. Roubier), *Association française pour l'avancement des Sciences*, Congrès de Clermont, 1908, et *Province médicale*, 1908. — Une famille d'ictériques. Cholémie familiale et ictères hémolytiques, *Société médicale des Hôpitaux de Paris*, 1908, et *Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 1908. — Cancer primitif des voies biliaires (cancer du confluent cholédoco-hépatico-cystique) (en collaboration avec M. Pallasse), *Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 1908. — Hépatite et néphrite subaiguës d'origine tuberculeuse sans lésions folliculaires (séro-diagnostic des ascites), (en collaboration avec M. P. Courmont), *ibidem*, décembre 1908. — Cancer thyroïdien à forme médiastinale (en collaboration avec M. Pallasse), *ibidem*, décembre 1908.

(1) Voir : travaux de M. le prof. Teissier et de M. F. Arloing.

M. le Dr Chanoz, chef des travaux d'électricité et de radiologie : 1° Sur la polarisation de l'homme vivant soumis à l'action du courant continu (intensité et dissipation), *Comptes rendus de l'Académie des Sciences, Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 1908. — 2° Contribution à l'étude de la polarisation de l'homme vivant soumis à l'action du courant continu (1er mémoire, avec graphiques), *Annales d'électrobiologie et de radiologie*, 1908, pages 536-570.

CLINIQUE DES MALADIES DES ENFANTS

(Directeur : M. le Professeur Weill)

M. Weill : L'œuvre de la Prévoyance de l'enfant à Lyon, *Congrès de Washington*, 1908.

MM. Weill et G. Mouriquand : Adénopathie trachéo-bronchique volumineuse sans image radioscopique, *Société des Sciences médicales*, janvier 1908. — Sur un cas de maladie bleue, *Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, février 1908. — Sur un nouveau cas de conjonctivite diphtérique après la rougeole, *ibidem*, mai 1908. — Malformations linguales, *Société des Sciences médicales*, juillet 1908. — Rétrécissement aortique d'origine congénitale avec persistance du canal artériel et malformations pulmonaires et spléniques, *Lyon médical*, juin 1908. — Icthyose et corps thyroïde, *Presse médicale*, 1909. — Pathogénie de la broncho-pneumonie tuberculeuse, *Revue d'Hygiène et de Médecine infantile*, novembre-décembre, 1908. — La conjonctivite diphtérique post-rubéolique, *Archives de médecine des enfants*, février 1909.

MM. Weill, Vignard, G. Mouriquand : Rôle de l'intoxication chloroformique dans la genese de certains accidents attribués au foie appendiculaire, *Société méd. des Hôpitaux de Lyon*, décembre 1908. — Le foie chloroformique, in *Lyon Chirurgical*, décembre 1908.

MM. Weill et Péhu : Trois cas de scorbut infantile, *Lyon médical*, novembre 1908.

M. Riou : Rapports de l'ichthyose avec les lésions du corps thyroïde, *Thèse de Lyon*, 1908.

Le Gérant : E. SCHNEIDER.

17726 — Imprimeries Réunies, 8, rue Rachais. Lyon.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

LES FEMMES DE LA RÉVOLUTION[1]

Par M. LÉVY-SCHNEIDER

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société des Amis de l'Université a bien voulu me charger d'une des conférences qu'elle offre à ses membres. Je la prie d'agréer tous mes remerciements. C'est un honneur et un plaisir pour moi de prendre la parole devant l'élite de cette cité lyonnaise à laquelle me rattachent mes origines et tous mes souvenirs.

Je vais vous parler des femmes de la Révolution. A toutes les époques, les hommes sont... un peu ce que les femmes leur demandent d'être. A plus forte raison, dans les époques de crise, où la passion, où la politique de sentiment jouent un rôle prépondérant. Dans la crise révolutionnaire en particulier, les femmes, précisément parce qu'elles étaient femmes, ne comprirent et ne pratiquèrent d'autre politique que celle du sentiment. C'est ce qui fit leur force. C'est ce qui fit leur influence. Aussi l'une des causes pour lesquelles les révolutionnaires ont triomphé de 1789 à 1792, c'est que la plupart des femmes se sont enthousiasmées pour la liberté; une des causes pour lesquelles les révolutionnaires se sont aliéné l'opinion en 1793 et 1794 et ont abouti par suite à la chute de la république démocratique au 9 thermidor, c'est que la plupart des femmes ont été alors saisies de pitié pour les victimes de la Révolution.

1 Conférence faite aux Amis de l'Université le 7 février 1909.

Comment le parti révolutionnaire eut d'abord pour lui les femmes, comment il finit par les avoir contre lui, c'est ce que je vais essayer de vous montrer.

I

Les Françaises de 1789 ne pouvaient rester indifférentes au drame révolutionnaire. On les juge trop souvent d'après les gazetiers qui entretenaient le public des distractions frivoles ou fâcheuses de la cour et de certains salons. Certes, la reine Marie-Antoinette, la beauté la plus radieuse du siècle qui a été le plus sensible à la beauté, Marie-Antoinette, dis-je, se montrait singulièrement inconséquente et avide de plaisirs, et la joyeuse jeunesse groupée autour d'elle ne songeait qu'à l'imiter. Mais son impopularité même prouve que son exemple n'entraînait pas toutes les femmes de la noblesse, ni surtout celles de la classe moyenne et du peuple. Les femmes de ce temps, il en est deux types principaux : une bourgeoise, Marie-Jeanne Phlipon, plus tard mariée à Roland, formée par la réflexion, la solitude, âme ardente et mystique qui s'exalte à la lecture de Plutarque et de Rousseau, pleure aux prises de voile, ou devant un beau coucher de soleil, et ne peut, dit-elle, voir « sans une sorte de frémissement involontaire, l'abaissement d'un homme humilié devant son semblable qui le protège », mais qui, éprise aussi de bonheur domestique, s'associe après son mariage aux travaux de Roland sans lui en disputer la gloire, restreint son ambition à faire à l'époux qu'elle a choisi un foyer aimable et paisible, et à élever sa fillette, « le poussin », comme elle l'appelle dans un de ces élans d'enfantillage attendri qu'ont toutes les mères. L'autre type, c'est celui que nous montrent les tableaux de Chardin, femmes de petits bourgeois ou de travailleurs manuels, trop étreintes de bonne heure par les soucis de la vie matérielle pour acquérir la culture de l'esprit, mais assidues aux soins du ménage et à l'éducation de leurs enfants, cœurs simples, vertus modestes, vouées par caractère et par situation aux devoirs les plus obscurs, capables néanmoins d'envisager les responsabilités les plus graves.

Toutefois, contrastant avec ces tempéraments d'élite, il y

avait, il y a eu de tout temps les aventurières, les filles, et dans la classe populaire, des natures frustes et bestiales, formées à la férocité par l'atavisme d'une misère et d'une ignorance plusieurs fois séculaires. Et si ces créatures de réprobation étaient relativement peu nombreuses, la Révolution, comme tous les grands bouleversements, allait leur donner libre carrière.

Aux grandes dames de la cour, la Révolution, dès ses débuts apparut comme une catastrophe absurde et odieuse. Aux premières colères de la Nation, elles n'opposèrent que d'imprudentes provocations. Dans les bals, les gentilshommes qui adhéraient au nouvel état de choses étaient mis en quarantaine par de gracieuses personnes portant la cocarde blanche posée à nu sur leur cœur. Puis, ces têtes folles émigrèrent l'une après l'autre, abandonnant Marie-Antoinette, et, en pays étranger, les Balbi, les Polastron, les Polignac, recommencèrent leur existence dorée de plaisirs et de papotages. Il y eut pourtant d'honorables exceptions à cette pusillanimité : par exemple, l'infortunée princesse de Lamballe, qui, le premier moment d'effroi surmonté, revint à la cour en déclarant : « Je sacrifierai tout à la Reine. » Il y eut même plus tard des traits d'héroïsme, comme celui de Mlle de Sombreuil, acceptant de boire avec les assassins de Septembre pour sauver la vie de son père. Mais la plus fière leçon fut donnée aux grandes dames par leur souveraine. Marie-Antoinette, l'altière princesse, arrachée le 6 octobre 1789 par la foule hurlante des femmes du peuple aux fêtes galantes, au luxe délicat de Versailles et de Trianon, Marie-Antoinette enfermée aux Tuileries, comprit pour la première fois ses devoirs d'épouse. Elle se rapprocha de ce pauvre homme lourd et borné qu'était Louis XVI, et qu'elle avait tant dédaigné à l'époque des splendeurs. Elle devint sa consolation et son guide, guide aveugle du reste, car, irréconciliable avec une Révolution dont tous les actes la blessaient dans son orgueil, elle appela l'invasion étrangère et creusa ainsi l'abîme où Louis XVI et elle-même devaient tomber. Mais par son dévouement au Roi, par la force d'âme avec laquelle elle dissimulait ses épouvantes et ses haines, elle fit preuve d'un grand caractère. Et, vaincue au 10 août 1792, enfermée à la prison du Temple avec toute sa

famille, sa contenance ne se démentit qu'un instant par cette parole lugubre : « Ce n'est pas la mort qu'il faut craindre, c'est l'agonie qui est longue et cruelle. »

A l'encontre de la cour, la majorité des femmes salua avec ravissement la Révolution à son aurore. Pour celles de la haute société, ce fut surtout une mode. Il leur parut original et amusant d'étaler sur les satins de leur boudoir journaux et brochures, d'aller au spectacle dans les tribunes de l'Assemblée Nationale, de porter en guise de broche, à l'exemple de Mme de Genlis, une petite pierre de la Bastille dans un nœud de rubans tricolores. Plus sincère fut l'élan des femmes de la classe moyenne : c'étaient leurs pères, leurs maris, leurs frères, les membres de cette bourgeoisie qui conduisaient le mouvement, et la Révolution leur semblait devoir rester pure et clémente, promettait la liberté et le bonheur à l'humanité entière. Au premier rang parmi ces bourgeoises, il faut en citer une qui connut vraiment les grandes idées, qui se passionna pour le nouveau régime autant par intellectualité que par sentiment : Mme Roland qui, de Lyon, multipliait les articles de journaux et les lettres aux patriotes de Paris, révélait dans ces écrits une clairvoyance extraordinaire et devenait républicaine dès la tentative d'évasion de Louis XVI à Varennes. Fixée ensuite à Paris avec Roland, par la hauteur de son esprit, l'ardeur de ses convictions, l'ascendant de sa beauté et de sa vertu, elle groupait dans son salon les Girondins, elle les dominait comme elle dominait Roland lui-même, elle leur faisait espérer dans le règne prochain des grandes intelligences et des grands caractères, et quand Roland devint ministre de Louis XVI, ce fut Mme Roland qui gouverna sous son nom. Du reste, en dépit de ses manifestations viriles, Mme Roland demeurait essentiellement femme, par sa docilité à suivre les impulsions de son imagination. C'est ainsi qu'elle s'efforçait d'écarter Danton du pouvoir, parce que pour elle la laideur physique de ce puissant tribun était un indice de laideur morale.

La foule anonyme des femmes de la bourgeoisie et des femmes du peuple, sans exercer une action aussi personnelle sur la vie politique, communiaient dans un même amour pour la cause de la liberté. Sous cette influence, entre elles les distinctions de classe s'effaçaient momentanément, et la mode,

qui simplifiait les toilettes, favorisait ces tendances à l'égalité dans les mœurs. Quelle que soit leur condition, les femmes ralliées à la Révolution se rencontrent alors dans les tribunes de l'Assemblée Nationale et des clubs, car on y débat les questions d'où dépend la destinée de la Nation et de ceux qu'elles aiment; car on y discute les moyens de remédier à la disette qui menace leurs enfants à leur foyer. Elles se rapprochent dans les préparatifs de la fête de la Fédération, où elles travaillent comme les hommes à remuer les terres du Champ de Mars. Elles se pressent aux cérémonies civiques, et aussi aux pèlerinages patriotiques par lesquels on va supplier la divinité, dans les églises, de prendre sous sa protection « une nation sainte qui ne combat que pour l'égalité ». Et que de scènes d'une sentimentalité généreuse et naïve ! Les jeunes filles prêtant serment de ne pas prendre pour maris des aristocrates, les mères promettant d'encourager leurs enfants à vivre libres ou à mourir. Enfin, lorsque la guerre s'engage contre l'Autriche et que se produit l'élan national vers la frontière, quand leurs fils vont grossir les bataillons des volontaires de 91 et de 92, femmes de la classe aisée ou de la classe populaire s'efforcent également de ne pas défaillir. Quelques-unes même s'enhardissent jusqu'à partir au service sous l'habit d'homme et s'y comportent avec bravoure.

Par contre, on voudrait pouvoir oublier dans ces années 1789-92 le rôle des femmes galantes, à la névrose exaspérée, au cœur avili. Théroigne de Méricourt, « la belle Liégeoise », aux cheveux châtains, aux yeux bleus, « la taille fine à tenir dans les dix doigts », vêtue d'une amazone de drap, coiffée d'un chapeau mousquetaire, le sabre au poing, Théroigne, « en proie à un éréthisme révolutionnaire qui l'embellit encore », inaugure la journée du 10 août 1792 par l'assassinat du journaliste Suleau. Et chez bien des femmes du peuple, la colère contre les royalistes, la crainte de la famine, engendrent la violence, voire même la cruauté. Ce sont celles-là qui s'en vont en armes à Versailles, le 5 octobre 1789, chercher Louis XVI, Marie-Antoinette et l'enfant royal, qui fouettent et arrachent de leurs couvents les religieuses insoumises, en attendant de devenir les furies de la Terreur. Il en est aussi qu'égare le mysticisme hallucinatoire, telle Suzette Labrousse, qui pro-

phétise la fédération prochaine de tous les peuples et va trouver le pape dans Rome pour le rallier aux réformes religieuses de la Constituante. D'autres, enfin, discréditent par leur exagération la cause du féminisme. Olympe de Gouges, « une Mme Bovary du Midi », blonde, grande, « la poitrine remarquable par la plus grande concision », parade « comme un tambour-major » à la tête de cortèges de femmes qu'elle a endoctrinées. Théroigne, avant de se souiller du sang de Suleau, pérore dans les rues sur les principes révolutionnaires. C'est une « Vénus qui donne des leçons de droit public ». On les voit fonder des clubs de femmes, et pour ces clubs, Olympe de Gouges écrit une « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne », où l'on remarque parmi des propositions absurdes, cet aphorisme magnifique et sinistre : « La femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune. » Leur exemple gagne les départements. Lyon a, dès 1790, un club de femmes, « l'Assemblée des citoyennes de Lyon particulièrement dévouées à la patrie et à la loi », dont les membres figurent dans les cérémonies publiques en robe blanche, ceinture rouge et manteau bleu. On discute dans ces clubs comme dans les clubs d'hommes, plus abondamment sans doute, puisque le règlement de celui de Lyon stipule: « Quand la séance sera ouverte, le silence le plus absolu sera observé et il n'y aura qu'une femme qui devra parler à la fois. » Mais le bon sens général accueille mal ces tentatives. A Paris, les femmes du faubourg Saint-Antoine veulent faire à Théroigne un mauvais parti. Les ouvriers déclarent qu'ils aiment mieux, en rentrant du travail, trouver leur ménage en ordre que de voir revenir leurs femmes « d'une assemblée où elles ne gagnent pas toujours un esprit de douceur ». Un mauvais plaisant écrit, à propos du club des Lyonnaises, une Déclaration des droits de la femme qui commence ainsi : « Les femmes naissent, vivent et meurent avec le droit de parler. Elles sont égales en prétention à cet égard. » Et « L'art de déraisonner étant chez la femme un droit inhérent et imprescriptible, nulle femme ne peut en être privée. »

Toutes ces fautes ne doivent pas faire oublier que, de 1789 à 1792, la plupart des femmes de France montrèrent un bel enthousiasme pour les principes révolutionnaires, et contri-

buèrent ainsi à faire naître et à maintenir chez les citoyens d'alors l'adhésion au régime nouveau.

Toutefois, durant cette période même, beaucoup commencent à se détourner de la cause nationale. Celles des femmes de la haute société qui se sont engagées dans la Révolution par snobisme s'effrayent et émigrent à leur tour. Dans la bourgeoisie et le peuple, certaines vont déjà à la réaction par la pitié. Elles pleurent sur la famille royale déchue de son antique majesté. Elles pleurent surtout sur les prêtres catholiques romains, que la Constituante et la Législative ont obligés à abandonner leurs églises pour mener une vie besogneuse et errante, et recueillant les ecclésiastiques insermentés, s'exaltant à leurs prédications, elles combattent au foyer conjugal, par les armes féminines les plus osées, les convictions révolutionnaires de leurs maris. Ainsi se dessine l'évolution qui, peu à peu, en 1793 et 1794, va amener tant de femmes, de l'enthousiasme pour la Révolution à la commisération pour ses ennemis.

II

Au 10 août 1792 s'écroule le trône de Louis XVI. Bientôt après, les affreux massacres de Septembre révoltent toutes les âmes honnêtes. Puis la Convention réunie proclame la République, fait tomber la tête du Roi, et, attaquée aux frontières par l'Europe coalisée, à l'intérieur par les partisans de la royauté, déchirée par les querelles des factions, la Convention est obligée de recourir à la Terreur. Par la Terreur elle fait vivre la République, mais par la Terreur elle la fera mourir, car un tel régime est condamné à succomber sous la réprobation. Dans ce mouvement de réprobation les femmes vont avoir le rôle principal, et aux femmes hostiles à la Révolution dès l'origine, vont se joindre, de plus en plus nombreuses, celles qui furent révolutionnaires et qui n'ont plus que de la pitié pour les victimes de la Terreur.

Chez les grandes dames royalistes, les épreuves prolongées éveillent maintenant l'énergie. Les femmes de l'émigration en viennent à connaître la misère sur la terre d'exil. Devenues, pour gagner leur pain, modistes, lingères, laitières, porteu-

ses d'eau même, les de Virieu, les de Tessé, les Montmorency, etc., acceptent leur sort cruel avec un courage aimable, le supportent avec dignité, s'en vengent avec une spirituelle ironie. D'autres, demeurées en France dans les pays de l'Ouest, se conduisent en guerrières. Montant à cheval, les armes à la main, avec leurs frères, leurs maris, leurs amants, les de La Rochejacquelein, les de Lescure, les de La Rochefoucauld et autres « amazones de Charette », mènent les gars de la Vendée à la bataille contre les soldats de la République, impitoyables du reste pour les ennemis vaincus, se reposant des expéditions périlleuses par les bals, les fêtes et les aventures d'amour.

Avec elles communient maintenant dans l'horreur de la République des femmes de toute condition. Sans doute, dans la conversion des femmes de la classe moyenne, il entre des motifs très divers. La République se dérobe à la direction des bourgeois, et les bourgeoises partagent les rancunes de leurs maris. La Terreur rend la vie morne, ferme les salons et les bals, l'élégance devient suspecte, le tutoiement obligatoire rend les relations brutales, et le débraillé de la classe populaire choque les gens corrects. Cependant il est bien vrai que le mobile prépondérant de celles qui se détournent du nouveau régime, c'est la pitié.

La pitié n'est pas alors chez les femmes une émotion vaine et déprimante, c'est une passion forte qui les hausse aux résistances vigoureuses, aux colères vengeresses. Les massacres de Septembre ont arraché à Mme Roland ce cri d'horreur : « Vous connaissez mon enthousiasme pour la Révolution! Eh bien, j'en ai honte. Elle est ternie par des scélérats, elle est devenue hideuse. » Dès lors, Mme Roland jette les Girondins à l'attaque du parti Montagnard, qui, pour elle, personnifie la Terreur. Ceci, elle le fait sans illusion sur les dangers qui la menacent. « Toujours dans la tempête, toujours sous la hache populaire, écrit-elle, nous marchons à la lueur des éclairs... Avec un peu de force dans l'âme, on se familiarise avec les idées les plus difficiles à soutenir, et le courage n'est plus qu'une habitude. » Charlotte Corday, une jeune fille de 25 ans, à la voix douce, au teint clair, aux grands yeux bleus, sous d'admirables cheveux cendrés, et qui, comme Mme Roland, a grandi seule, s'exaltant par ses lectures, Charlotte Corday ne

se contente pas de pleurer « sur la France » souillée par les crimes de Marat. Elle part de Caen pour Paris, n'emportant qu'un Plutarque, décidée à tuer l'homme qu'elle considère comme l'ennemi de la patrie. En attendant de le frapper, elle s'amuse dans la chambre d'hôtel garni où elle est descendue, à de menus travaux d'aiguille, à des coquetteries et des gourmandises de jeunes filles. Elle va froidement poignarder Marat chez lui, et elle écrit ensuite à son père : « Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permission, j'ai vengé bien d'innocentes victimes, j'ai prévenu bien d'autres désastres... Adieu, mon cher papa, je vous prie de m'oublier, ou plutôt de vous réjouir de mon sort, la cause en est belle... N'oubliez pas ce vers de Corneille :

« Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

Lucile Duplessis, aimable et mutine petite personne, ne rêvait, avant la Révolution, que bergeries, espiègleries et tendresses. Mariée ensuite à C. Desmoulins, mère d'un bébé, adorant son mari et son enfant, elle n'a que 22 ans en 1794, lorsque l'on presse C. Desmoulins d'arrêter la campagne qu'il mène dans son journal contre la Terreur, campagne qui devient très périlleuse pour lui. Elle lui jette ses bras autour du cou et s'écrie : « Laissez-le, laissez, qu'il suive sa destinée : c'est lui qui sauvera la France; ceux qui pensent autrement n'auront pas de mon chocolat. » Olympe de Gouges offre à la Convention de venir défendre Louis XVI, sachant qu'elle en doit mourir. Il n'est pas jusqu'à Théroigne de Méricourt elle-même qui ne se révèle anti-terroriste : maltraitée par la populace, elle devient folle peu après. Combien d'autres, moins connues, emportées également par la folie du sacrifice, s'emploient tout au moins à sauver les proscrits : nobles, prêtres réfractaires, anciens révolutionnaires, et risquent ainsi leur propre tête. Le type en est Mme Bouquey, jeune femme de 31 ans, qui recueille à Saint-Emilion les chefs Girondins fugitifs, les cache et les nourrit, met un peu de poésie et de parfum dans leur obscure retraite par des fleurs, un peu de joie dans leur âme par son intrépide gaîté, et qui, lorsqu'ils sont découverts, répond à leurs persécuteurs : « Si l'humanité est un crime, nous méritons la mort. »

Quand, vaincues dans la lutte politique, les grandes dames et les femmes de toute condition se trouvent réunies dans les cachots et vouées au supplice, elles continuent à défier le régime qui pèse sur la France. Sans doute, il en est qui tremblent devant la guillotine, et la Dubarry éplorée crie au moment fatal : « Monsieur le bourreau, attendez un peu ! » Mais de telles faiblesses sont rares. Marie-Antoinette, enfermée au Temple, devenue veuve, réprouve en ces termes une offre d'évasion : « L'intérêt de mon fils est le seul qui me guide, et quelque bonheur que j'eusse éprouvé à être hors d'ici, je ne peux pas consentir à me séparer de lui. » Condamnée à mort, elle oppose à la foule, sur le chemin de l'échafaud, l'impassibilité d'un mépris surhumain. Mme Roland est emprisonnée lors de la chute des Girondins. Elle n'est pas inaccessible à l'émotion. Elle pleure sur sa fille, lui écrit : « Adieu, enfant chérie, toi que j'ai nourrie de mon lait... Un temps viendra où tu pourras juger de tout l'effort que je me fais en cet instant pour ne pas m'attendrir à ta douce image. » Mais, en apprenant que Garat, ministre de l'intérieur la laisse injurier dans le journal d'Hébert, elle lui envoie ces mots : « Garat, je te rapporte cette insulte, c'est à ta lâcheté que je la dois, et s'il arrive pis encore, c'est sur ta tête que j'en appelle la vengence des dieux... Va ! je sais ce que précèdent ordinairement ces provocations outrageantes. Que m'importe ! Depuis longtemps je suis prête. Dans tous les cas, reçois cet adieu que j'envoie, comme le vautour, te ronger le cœur. » Et sur l'échafaud elle fait passer devant elle un compagnon d'exécution, un homme apeuré, en lui disant : « Vous n'auriez pas le courage de me voir mourir. »; elle salue la statue de la Liberté de cette parole célèbre : « O Liberté, que de crimes commis en ton nom ! » Charlotte Corday, devant le tribunal révolutionnaire et devant le couteau fatal, montre la joie simple et grave du devoir accompli et mérite ces vers que lui consacre André Chénier :

Oh ! quel noble dédain fit sourire ta bouche,
Quand un brigand, vengeur de ce brigand farouche
Crut te faire pâlir aux menaces de mort.

C'est lui qui dut pâlir et tes juges sinistres,
Et notre affreux sénat et ses affreux ministres,
Quant, à leur tribunal, sans crainte et sans appui,

Ta douceur, ton langage, et simple et magnanime,
Leur apprit qu'en effet, tout puissant qu'est le crime
Qui renonce à la vie est plus puissant que lui.

Belle, jeune, brillante, aux bourreaux amenée,
Tu semblais t'avancer sur le char d'hyménée,
Ton front resta paisible et ton regard serein.

Calme, sur l'échafaud, tu méprisas la rage
D'un peuple abject, servile et fécond en outrage
Et qui se croit alors et libre et souverain.

Mais les unes et les autres n'eussent point été femmes si elles s'étaient contentées de mourir sans trembler. Par une coquetterie superbe, en face de la mort imminente, les captives de 93 et 94 étalent la joie de vivre. Par elles, les prisons deviennent les derniers salons où l'on flirte, où l'on rit, où on fredonne des ariettes, où on chansonne tout, jusqu'à la guillotine, où l'on aime surtout. Car, réunies dans les cachots aux hommes de toutes conditions proscrits comme elles, se sachant la seule consolation qui subsiste sur cette terre et comprenant combien les heures sont fugitives, les femmes victimes de la Terreur bravent la Terreur surtout par l'amour. Toutes pensent ce que dit Hérault-Séchelles : lorsque les proscripteurs « m'arracheront la vie, ils croiront tuer un homme de 32 ans : eh bien ! j'en aurai 80, car je veux vivre en un jour pour 10 années. »

Parmi ces passions, il en est qui restent pures et hautaines. Mme Roland, à 39 ans, est demeurée coquette. Elle fait d'elle-même ce portrait : « A détailler chacun des traits, on peut se demander où donc en est la beauté ? Aucun n'est régulier, tous plaisent. La bouche est un peu grande, on en voit mille de plus jolies, pas une n'a le sourire plus tendre et plus séducteur. » Et « Ma physionomie s'anime en raison de l'intérêt qu'on m'inspire...., il n'appartient pas à tous de me trouver jolie et de sentir ce que je vaux. » Mariée à un homme trop âgé et, dit-elle, « plus respectable que séduisant », elle avait cependant toujours été « jalouse de se défendre de toute affection qui n'eût pas été à la hauteur de sa destinée ». Mais la passion digne d'elle, elle l'a éprouvée pour le Girondin Buzot, « d'un caractère élevé, d'un esprit fier et d'un bouillant courage, sensible, ardent, mélancolique ». Résolue néanmoins à demeurer

fidèle à Roland, incapable de le trahir, elle a été heureuse de voir se refermer sur elle les portes de la prison qui la dérobaient à son mari, qui l'empêchaient de succomber à son amour. Elle écrit donc à Buzot : « Ne vois-tu pas qu'en me trouvant seule, c'est avec toi que je demeure ?... Par la captivité, je me sacrifie à mon époux, je me conserve à mon ami, et je dois à mes bourreaux de concilier le devoir et l'amour : ne me plains pas. » Aussi, logique avec elle-même, elle refuse les plans d'évasion que, chacun de son côté, lui offrent Roland et Buzot, mais qui l'eussent rapprochée de l'un ou de l'autre. Et avant de paraître au tribunal révolutionnaire, dans *Mes dernières Pensées*, elle écrit pour Buzot : « Et toi que je n'ose nommer (*sic*), toi que la plus terrible des passions n'empêcha pas de respecter les barrières de la vertu, t'affligerais-tu de me voir te précéder aux lieux où nous pourrons nous aimer sans crime, où rien ne nous empêchera d'être unis ? Là se taisent les préjugés funestes, les exclusions arbitraires, les passions haineuses, et toutes les espèces de tyrannie. Je vais t'y attendre et m'y reposer.. Adieu... Non, c'est de toi seul que je ne me sépare point : quitter la terre, c'est nous rapprocher. »

Sans doute beaucoup d'autres des effusions dont les cachots sont alors témoins, n'ont rien de réservé, ni de légitime. Certaines même s'accompagnent de petites perfidies féminines, car la nature ne perd jamais ses droits ; par exemple, quoiqu'en pense le pauvre grand poète André Chénier, ce n'est pas à cause de lui qu'Aimée de Coigny, celle qui lui inspire son poème de « La Jeune Captive », s'écrie :

Je ne veux pas mourir encore.

Quoiqu'il en soit, il faut remercier les femmes emprisonnées par la Terreur d'avoir, dans leur commisération infinie, donné l'ivresse du baiser suprême à ceux qui allaient mourir.

On comprend qu'à ces héroïnes de la proscription, de l'incarcération et de l'échafaud, soient allés les hommages de la postérité. Pourtant, les femmes qui, en dépit de la Terreur, demeurèrent républicaines, méritent aussi un souvenir. Ces dernières, on les a raillées parce qu'elles figuraient dans les fêtes civiques de ce temps, car, n'ayant plus la foi qui les animait, nous comprenons malaisément la gravité, la conviction

avec laquelle elles jouaient leur rôle dans ces cérémonies. Mais les fêtes civiques n'avaient pas toutes pour but de glorifier Marat ou d'encenser dans l'église Notre-Dame une déesse Raison représentée par une « jolie damnée de l'Opéra », et il est de ces cortèges que nous voudrions sans doute avoir l'occasion de ressusciter aujourd'hui : par exemple la fête des Victoires donnée le 30 décembre 1793, pour célébrer l'expulsion de l'étranger du sol français. On a aussi accusé les républicaines d'alors de cruauté, parce qu'elles acceptaient la Terreur. Ecoutez ce qu'en dit l'une d'elles qui, depuis, sous le nom de Mme Cavaignac, fut mère et aïeule de quelques grands républicains : « L'époque était cruelle... La Terreur était établie... et, de quelque enthousiasme qu'on fût pénétré pour la cause, il était impossible de n'être pas effrayé, désolé des moyens qu'elle devait employer... Mais si ce système pouvait seul préserver la France de l'invasion de l'Europe, de la contre-révolution et de ses vengeances, s'il pouvait assurer de plus à la Nation les immenses bienfaits de la Révolution... on doit honorer la mémoire de ceux qui se sont dévoués au salut de leur pays, qui n'ont reculé devant aucun moyen de l'obtenir, et n'ont recueilli pour salaire que la calomnie, la proscription et l'échafaud. »

Du reste, quoiqu'il y paraisse, les républicaines aussi était dominées par la pitié. C'était la pitié pour les défenseurs de la cause populaire, comme l'exprimait une femme du peuple de Lyon à propos de Chalier : « On veut faire mourir de chagrin ce saint homme, le bon Chalier, ami des pauvres. » C'etait la pitié surtout pour les défenseurs de la patrie aux armées. Pour apprécier cette vertu chez les républicaines de 93, il faut les voir dans les ateliers nationaux de l'époque, où elles confectionnent les uniformes et le linge pour les soldats, en chantant ce refrain :

Cousons, filons, cousons bien,
V'là des habits de not' fabrique
Pour l'hiver qui vient.
Soldats de la République,
Vous ne manquerez de rien.

Et pour comprendre que ces républicaines n'ont pas moins de constance que les femmes du parti adverse; il faut se les

représenter, comme plus tard leurs petites-filles de 1870, faisant la queue patiemment des heures entières à la porte des boulangers : il faut se rappeler leur attitude lorsque de nouveaux contingents sont convoqués à la frontière, attitude telle, que M.-J. Chénier a pu, sans invraisemblance, leur prêter ces propos sublimes du *Chant du Départ* :

De nos yeux maternels ne craignez point les larmes,
Loin de nous les lâches douleurs.
Nous devons triompher quand vous prenez les armes,
C'est aux rois à verser des pleurs.
Nous vous avons donné la vie.
Français, elle n'est plus à vous :
Tous vos jours sont à la patrie,
Elle est votre mère avant nous.

Enfin, plus que dans aucun temps, en l'an II, grâce à ces républicaines, furent honorées la vie de famille et les vertus domestiques. Leur époux, fut-il un Hébert ou un Fouquier-Tinville, elles l'aiment, l'admirent en toute confiance, disent de lui : « Ses principes sont purs comme son âme. » Il y a, dans l'entourage de Robespierre, une idylle délicieuse de fraîcheur et de naïveté, celle d'Elisabeth Duplay et du conventionnel Le Bas. Elisabeth, toute jeune fille, fait la connaissance de Le Bas au club des Jacobins : « Qu'il me parût bon et respectueux ! », dit-elle. Lorsqu'ils se revoient, Le Bas cherche à l'épouser. « Il me demanda si... la toilette et les plaisirs étaient de mon goût, et si, mariée et devenue mère, j'aimerais à nourrir mes enfants. — Je lui répondis que je suivrais l'exemple de ma bonne mère et lui demanderais toujours conseil. Alors, il me dit... de lui chercher une femme très gaie, aimant les plaisirs et la toilette, et ne tenant pas à nourrir elle-même ses enfants... Cette conversation fit sur moi une telle impression que je fus près de me trouver mal. Je me disais : « Mon Dieu ! combien j'ai été imprudente de penser à lui. » Il s'aperçut du mal qu'il m'avait fait. « Bonne Elisabeth, je vous ai fait de la peine, mais pardonnez-le moi. Oui, je vous l'avoue, je voulais connaître votre manière de penser. Eh bien ! celle que je vous priais de me chercher, ma chère Elisabeth, c'est vous... J'étais tellement saisie de joie, que je ne pouvais lui répondre.

Je croyais rêver. » Et elle conclut par l'éternelle conclusion : « Moi aussi, je vous aime. »

Cependant, en face de ces femmes qui honorent la République, on est obligé d'en montrer d'autres. Je ne parle pas seulement des folles mystiques comme cette Catherine Theot, qui fait de Robespierre un dieu, mais aussi des tricoteuses, des furies de l'échafaud, assidues aux séances du tribunal révolutionnaire, pressées autour de la guillotine pour « voir tomber les abricots », c'est-à-dire les têtes, et qui, pour employer le propos de C. Desmoulins sur Hébert, ont « besoin de se procurer une ivresse plus forte que celle du vin et de lécher le sang au pied de la guillotine », de celles enfin qui, réunies au club des « Femmes révolutionnaires », sous la direction de l'actrice Rose Lacombe, scandalisaient les poissardes de la Halle elles-mêmes et forcent la Convention à fermer les clubs de femmes. Ces mégères, par leurs manifestations, augmentent la renommée sinistre de la Terreur et la réprobation de la majorité des femmes pour ce régime. Les conventionnels le comprennent et s'en épouvantent. Le Bas, devenu le mari d'Elisabeth Duplay, lui dit en juillet 1794 : « Si ce n'était pas un crime, je te brûlerais la cervelle et je me tuerais; au moins nous mourrions ensemble. » Quelques jours après, le 9 thermidor, succombe l'homme qui représentait la Terreur, Robespierre. En ce jour également, dans ce nouvel épisode du drame révolutionnaire, les femmes jouent un rôle, ou plutôt une femme, Thérézia Cabarrus, marquise de Fontenay. Le teint mât, les yeux et les cheveux noirs, par son éblouissante beauté, Thérézia, emprisonnée à Bordeaux, a subjugué le conventionnel Tallien. Il l'a fait sortir des cachots, et, à sa prière, il en a libéré bien d'autres. Mais Thérézia, réincarcérée à Paris, par ordre de Robespierre, est à la veille de monter sur l'échafaud. Elle envoie à Tallien un poignard avec ces mots : « C'est demain qu'on me tue, n'êtes-vous donc qu'un lâche ? » Et c'est pourquoi, le 9 thermidor, Tallien, ce poignard à la main, mène la Convention révoltée à la curée de Robespierre.

III

Dès lors, c'est fini de la Terreur républicaine. Les prisons s'ouvrent aux captifs et aux captives, et rien n'était plus juste. Mais, une fois terminées les épreuves qui leur avaient inspiré de l'héroïsme, les femmes hostiles à la Révolution se déshonorent. La joie du salut, cette joie inespérée, subite, les grise, les affole. Les bals se multiplient à Paris, jusque dans les anciens cimetières, ainsi que les lieux de débauche. La bacchanale thermidorienne commence, entraînant muscadins et muscadines, merveilleux et merveilleuses, sur les pas de Thérézia Cabarrus, devenue Mme Tallien, et qui, malgré son surnom de Notre-Dame de Thermidor, ressemble surtout, simplement vêtue qu'elle est d'un « nuage » de gaze, aux déités voluptueuses du paganisme. En outre, aux victimes de naguère, il faut des victimes. Les muscadins, bravement, fouettent les femmes du peuple; les muscadines aident à égorger les terroristes, et à la Terreur rouge, succède la Terreur blanche. C'est au tour des républicaines de connaître les souffrances et les proscriptions, et elles aussi se montrent supérieures à l'adversité. Le Bas a été guillotiné avec Robespierre. Sa veuve, Elisabeth Duplay, jetée en prison, refuse la liberté au prix d'un nouveau mariage. « Allez dire à ces monstres que la veuve de Le Bas ne quittera ce nom sacré que sur l'échafaud... Il a su mourir pour la patrie, il ne devait mourir qu'avec les martyrs de la liberté. Il me laissa mère et veuve à 21 ans et demi. Je bénis le ciel de me l'avoir ôté ce jour-là, il ne m'en est que plus cher. »

Dès lors, les républicaines d'élite comme elle et Mme Cavaignac, prépareront leurs fils pour les revanches de 1830 et de 1848, tandis que les femmes du peuples, épuisées, rentrent dans le néant. Par contre, celles qui restaient apeurées des souvenirs de 93, élèveront leurs enfants pour servir la royauté restaurée. Ainsi se poursuivra, bien après la Révolution, le rôle politique des femmes dans la Nation.

Mais, c'est sous la Révolution qu'il a eu le plus d'influence, qu'il a été le plus à leur honneur. Elles furent grandes alors,

parce que, quelle que fût leur condition, à quelque parti qu'elles se fussent ralliées, elles représentèrent, loin des basses suggestions de l'intérêt et des impitoyables conseils de la raison, la politique de sentiment. C'est précisément parce qu'elles firent de la politique de sentiment que leur action fut énergique, car, dominées par leurs espérances ou leurs appréhensions pour les hommes qui leur étaient chers, elles développèrent soudain une volonté dont elles-mêmes auparavant ne se seraient point jugées capables. C'est précisément parce qu'elles firent de la politique de sentiment que leur action fut irrésistible, car, à la cause qu'elles servaient, elles apportaient toute leur puissance de séduction, toute l'éloquence victorieuse de leur regard et de leur sourire, et demeurant femmes jusque dans les attitudes les plus viriles, dans les initiatives les plus déconcertantes, elles eurent foi surtout dans l'amour. C'est parce qu'elles firent de la politique de sentiment qu'en majorité elles fortifièrent d'abord la Révolution de leur adhésion enthousiaste, qu'elles contribuèrent ensuite à son échec final en se détournant d'elle par pitié pour ses victimes. C'est enfin parce que les femmes, sous la Révolution, furent exclusivement des créatures de sentiment que la postérité doit pardonner à leurs erreurs et leur vouer son admiration.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ LYONNAISE

Conférence de M. Edouard Chavannes.

(21 février 1909)

Malgré la séduction d'un soleil printanier, les Amis de l'Université lyonnaise se sont rendus très nombreux à la Faculté de médecine pour entendre la conférence de M. Edouard Chavannes.

Avec beaucoup de bonne grâce, l'orateur a dit sa joie de se retrouver à Lyon, où il est né, où tant de souvenirs le rattachent, et de parler de la Chine devant des Lyonnais qui entretiennent avec l'Extrême-Orient les relations les plus actives.

A la suite du savant voyageur, les auditeurs ont visité les grands centres bouddhiques de la Mandchourie et de la Chine du Nord : ils ont vu, grâce à de merveilleuses projections, les monuments du Long-men, près de Ho-nan-fou, le fameux pèlerinage du Wou-Paï-chan et admiré les monuments religieux de Ta-Pong-fou, au Nord de l'Empire, tout près de la Grande Muraille.

Dans un langage d'une élégance aisée et spirituelle, M. Chavannes a décrit de nombreux bouddhas, sculptés au fond de grottes pratiquées dans les parois rocheuses, de curieuses statues, dont quelques-unes portent des traces de l'influence gréco-romaine, des temples pittoresques qui accusent l'action exercée par l'Inde et l'Asie occidentale sur l'art et la civilisation de la Chine.

A côté de cette étude artistique, M. Chavannes a entretenu son auditoire des sentiments religieux dont témoignent ces vestiges de la sculpture chinoise. Une foi très intense anime ces moines des couvents bouddhiques, et ces innombrables donateurs, qui ont fait sculpter à leurs frais des images de bouddhas, parfois gigantesques, pour attester leur piété et pour demander à la divinité, non pas des satisfactions matérielles et égoïstes,

mais la faveur d'atteindre à la sagesse suprême, dans la série indéfinie des existences ultérieures.

Dans sa conclusion éloquente, M. Chavannes a rappelé les traits principaux de cette religion bouddhique qui, née dans l'Inde, franchit l'Himalaya, conquit tout le Thibet, gagna la Chine et le Japon, et qui, actuellement, satisfait le goût du mystère et le besoin d'émotions mystiques dans l'âme de près de cinq cent millions de croyants.

Conférence de M. Hourticq.

(15 mars 1909)

Les Amis de l'Université lyonnaise ont fait le succès le plus vif et le plus mérité au jeune critique d'art, M. Hourticq, qui était venu leur exposer l'évolution du paysage dans la peinture contemporaine.

Avec des mots admirablement nuancés, le brillant conférencier a résumé l'histoire de ce genre, qui vise à la reproduction des effets de la lumière dans l'air et à la surface de la terre.

A la suite de la littérature pittoresque de J.-J. Rousseau et de Chateaubriand, et à l'imitation des maîtres hollandais, Ruysdaël et Hobbema, le paysage produisit, en France, ses premiers chefs-d'œuvre en 1830.

Trois artistes représentent cette première apparition du paysage : Corot, Th. Rousseau et Millet.

Corot, original par le dosage et la distribution des quantités et des qualités de lumière, par des modulations délicates des demi-teintes dans la limpidité et la transparence.

Th. Rousseau, le peintre des vieux chênes de la forêt de Fontainebleau, qui excelle à représenter la vie intime de l'arbre, avec la rugosité de son tronc, les attaches profondes de ses racines au sol, l'effort de ses branches vers la lumière.

Millet, fixant les caractères essentiels des paysans et des ruraux, péniblement courbés vers la glèbe qu'ils fouillent sans cesse, et qui, dans cette âpre lutte contre le sol nourricier, prennent une grandeur et une majesté épiques.

Le successeur de ces maîtres fut Courbet, qui, vers 1855, créa le « réalisme ». Courbet prend ses modèles au hasard, plus volontiers dans la matérialité grossière, et, avec un art plus robuste que souple, reflète dans ses toiles la « nature naturelle ». Mais il ne sait pas tirer parti de la lumière, et ses personnages, baignés dans les teintes égales de l'atelier, produisent un contraste pénible, quand ils sont jetés dans les colorations différentes du paysage.

Vers la fin du second empire, l' « impressionnisme » marque un moment nouveau dans l'évolution du paysage. Comment rendre l'exquise finesse de la définition que M. Hourticq a donné de cette forme d'art, accessible aux seuls initiés, et que les profanes s'obstinent encore à méconnaître? Les peintres de cette école, à la suite de Manet, de Claude Monet, de Sisley, etc., décomposent les éléments de la lumière, les juxtaposent sur la toile et nous laissent le soin de faire sur notre rétine, le mélange optique de toutes ces couleurs nuancées et mouvantes. Ils étudient les personnages dans leur atmosphère propre, et disent l'impression produite à l'œil par les choses, noyées dans l'air ambiant. Pour eux, la couleur vraie des objets ne compte plus : qu'un citron soit jaune, qu'importe : l'impressionniste le voit bleu aujourd'hui, car demain il le découvrira violet. Dans cette école, le dessin est réputé inutile : ce qu'il faut évoquer, c'est la vision, changeant avec les heures, des paysages baignés dans des modulations de lumière sans cesse renouvelées.

Plus près de nous, voici le Salon d'automne qui, chaque année, depuis 1900, ouvre ses portes, à la rentrée des vacances, pour le plus grand scandale du bourgeois ahuri. Avec quelle verve et quel esprit M. Hourticq a caractérisé ces jeunes peintres, épris d'une sorte d'hystérie esthétique, et courant à l'originalité avec une ardeur tapageuse.

En face de ces enfants perdus du paysage, M. Hourticq a placé cette jeune école de peintres, qui, avec M. Lucien Simon, M. René Ménard, et quelques autres, revient à une étude plus serrée de la forme et marque, après les excès de l'analyse, un retour vers la synthèse. Ces artistes nous ont enfin reposés des excès de l'impressionnisme : ils ont retrouvé les qualités d'équilibre, de composition harmonieuse, d'art sobre et con-

densé, qui font la beauté des peintures classiques, et. en particulier de l'école du XVIIe siècle. Dans une langue pittoresque, plus souple et plus subtile que celle de Poussin, ils sont revenus à la simplicité des harmonies naturelles, ils se sont essayés à découvrir la logique intérieure des paysages, ils ont appliqué aux visions de la nature cette loi que Diderot appelait « la conspiration générale des mouvements ».

De belles projections, savamment commentées, ont complété cette démonstration faite avec une maîtrise véritable. M. Hourticq a enchanté ses auditeurs, qui garderont le souvenir de sa parole charmante, distinguée et spirituelle.

En terminant, rendons hommage, avec le conférencier, à ces peintures du paysage, qui nous ont appris à voir la nature comme les romanciers nous apprennent à sentir l'amour.

C. LATREILLE,

CHRONIQUE DE L'UNIVERSITÉ

CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Séance du 13 mars 1909.

Présidence de M. le Recteur

Tous les membres sont présents.

Communications diverses. — M. le Recteur fait part au Conseil du décès de M. Cons, Recteur de l'Académie de Poitiers.

Par arrêté ministériel du 16 février 1909, M. Moreau, agrégé à la Faculté de Médecine, est chargé du cours de matière médicale et de la suppléance de M. le professeur Beauvisage, nommé sénateur ; M. Bretin, chef des travaux, est chargé des fonctions d'agrégé et chargé du cours complémentaire de botanique.

Par arrêté ministériel du 25 février 1909, M. Poncet est mis en congé, sur sa demande, du 1er mars au 31 mai 1909.

Par arrêté ministériel du 8 mars 1909, M. Lépine, professeur de clinique médicale, est mis en congé, sur sa demande, du 1er mars au 30 avril 1909.

Par arrêté ministériel du 8 mars 1909, M. Pierret, professeur de clinique mentale, est mis en congé, sur sa demande, du 1er mars au 30 avril 1909.

Par arrêté ministériel du 3 mars 1909, M. Weiss, maître de conférences de physique, obtient un nouveau congé d'un an, à partir du 1er avril.

Par décision ministérielle du 12 mars 1909, M. Dubois est autorisé à s'absenter du 8 mars au 4 avril.

Par arrêtés ministériels des 20 février et 6 mars 1909, MM. Rivière, Grandclément, Trillat, chefs de clinique, et M. Mayet, préparateur, obtiennent une promotion de classe.

Lettre ministérielle du 15 février 1909 informant que les professeurs honoraires peuvent faire des rapports sur les candidatures aux chaires vacantes.

Lettre par laquelle le Recteur de l'Académie de Bordeaux fait connaître que le vœu émis par l'Université de cette ville au sujet des dispenses de scolarité n'a fait l'objet d'aucune réponse ministérielle.

Lettre par laquelle le directeur du Crédit Foncier accorde un nouveau délai pour la production par l'Université du dossier de conversion et de prorogation de l'emprunt avec adjonction d'un capital nouveau.

Congrès et cérémonies. — Invitation à prendre part à l'inauguration à Moscou d'un monument élevé en l'honneur du littérateur russe Gogol.

Congrès de chimie appliquée de Londres (31 mai 1909) : MM. Vignon et Hugounenq y représenteront l'Université de Lyon.

Le Conseil décide de se faire représenter aux fêtes solennelles du 350e anniversaire de la création de l'Université de Genève, par M. André, directeur de l'Observatoire. M. Baldensperger, chargé de rédiger une adresse, a déjà été désigné dans la séance précédente.

Lettre par laquelle le Recteur de l'Université catholique de Louvain invite à prendre part à la célébration du 75e anniversaire de la restauration de ladite Université.

Vœu de la Faculté des Lettres, maîtres de conférences. — M. le Recteur informe le Conseil que l'Assemblée de la Faculté des Lettres s'est associée, à l'unanimité, dans sa séance du 12 mars dernier, au vœu émis par la Faculté des Sciences et demandant, au point de vue de l'ancienneté, l'assimilation aux professeurs adjoints des maîtres de conférences pourvus du titre de docteur et âgés de 30 ans. Le Conseil fait sien ce vœu qui sera transmis au ministère.

Institut de Florence. — Conformément à la demande de l'Université de Grenoble, le Conseil décide, en principe, qu'une partie de la subvention qui serait accordée à l'Institut serait affectée au matériel ou à l'entretien de cet établissement. Toutefois, la décision ne sera communiquée à Grenoble qu'après constitution définitive du Comité des Amis de Florence et le recouvrement des fonds nécessaires.

Association générale des étudiants. — L'Association générale des étudiants demande au Conseil de l'Université une subvention. Le Conseil décide qu'elle lui sera accordée.

Conférence de mathématiques à la Faculté des Sciences. — Il y a trois candidats : MM. Wiernsberger, Bourdier et Guillet.

La Faculté des Sciences a classé les candidats dans l'ordre suivant : 1° M. Wiernsberger ; 2° M. Bourdier ; 3° M. Guillet.

Le Conseil de l'Université présente en première ligne M. Wiernsberger, en deuxième ligne M. Bourdier.

Fêtes de la Mi-Carême. — Il est décidé que les cours des diverses Facultés et les travaux pratiques ne seront pas suspendus à l'occasion de la cavalcade organisée par les étudiants.

Grand Séminaire. — M. le Doyen Depéret rend compte des négociations qu'il a engagées au nom de l'Université avec M. le Maire, pour le cas où les bâtiments du Grand Séminaire nous seraient concédés.

SÉANCE DU 24 MARS 1909.

Présidence de M. le Recteur.

Absents : MM. André et Courmont ; absent excusé : M. Pollosson.

Communications diverses. — M. le Recteur annonce que, conformément à la présentation du Conseil, il a nommé M. Wiernsberger chargé d'un cours complémentaire de mathématiques à la Faculté des Sciences ; que M. Depéret a été désigné pour siéger cette année au jury de l'agrégation des lycées (sciences naturelles) ; M. Kleinclausz, au jury de l'agrégation des jeunes filles (lettres) ; M. Thomas, au jury du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais dans les lycées et collèges ; que MM. Tripier et Paviot, qui doivent assister au Congrès médical de Budapest, en août prochain, accepteraient d'y être les représentants officiels de l'Université. M. le Doyen Hugounenq ayant fait observer que d'autres professeurs de la Faculté de Médecine assisteront sans doute à ce Congrès, il est décidé que le même titre sera conféré à tous et qu'en outre une délégation ministérielle sera demandée pour tous.

Legs Crouzet. — M. Homno demande par écrit, avec approbation de la Faculté des Lettres, que la demi-annuité du legs Crouzet, dont cette Faculté doit recevoir de la Faculté des Sciences le remboursement en 1909, lui soit accordée en vue d'entreprendre des fouilles sur l'emplacement de Lyon romain. Il espère que le Conseil voudra bien lui accorder aussi pour le même objet l'annuité complète qui reviendra en 1910 à la Faculté des Lettres, et que des subventions extérieures grossiront ce fonds universitaire. Le Conseil agrée la demande en ce qui concerne la demi-annuité de 1909.

Jury pour le doctorat de l'Université (sciences et lettres). — M. Clédat propose, après délibération de la Faculté des Lettres, que, par analogie avec une récente mesure ministérielle admettant les spécialistes non docteurs à siéger dans les jurys du doctorat d'État (sciences et lettres), sur la proposition de la Faculté intéressée, les professeurs non docteurs puissent faire partie du jury pour le doctorat d'Université. Le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu, pour donner satisfaction à cette demande, de modifier le règlement, lequel, ne fixant que le nombre des examinateurs et ne spécifiant pas leur qualité, peut légitimement s'interpréter en ce sens que tous les professeurs d'Université,

titulaires ou non, pourvus ou non du doctorat d'État, sont aptes à faire partie du jury.

Grand Séminaire. — M. le Maire de Lyon, qui a bien voulu, sur l'invitation du Conseil, venir conférer avec lui de la question du Grand Séminaire, intéressante également pour la Ville et pour l'Université, prend place à la droite de M. le Recteur, qui le remercie de sa présence.

M. le Maire se déclare très heureux d'avoir pu se rendre à l'invitation du Conseil et, en lui donnant des renseignements utiles sur l'avenir du projet, assure cette Assemblée de toute sa bienveillance personnelle en vue de sa réalisation.

M. le Recteur, au nom du Conseil, remercie M. le Maire du concours précieux qu'il veut bien promettre à l'Université dans cette circonstance.

Après le départ de M. le Maire, a lieu entre les membres du Conseil un échange d'observations à la suite desquelles il est décidé que les professeurs compétents se réuniront pour établir un devis complet de la dépense annuelle à prévoir, que ce devis sera communiqué aux Facultés intéressées, afin qu'elles puissent délibérer sur le transfert de leurs services respectifs, qu'enfin le Conseil, ainsi pourvu de tous les renseignements désirables, statuera sur la question dans sa prochaine séance, le mercredi 31 mars.

Invitations des Universités de Genève et de Leipzig. — M. le Recteur donne lecture des deux adresses rédigées, à la demande du Conseil, par M. Baldensperger, en réponse aux invitations des Universités de Genève et de Leipzig. Le Conseil goûte vivement le fond et la forme de ces deux morceaux, et en exprime sa gratitude à M. Baldensperger, qui est, en outre, désigné pour représenter Lyon aux fêtes de Genève.

Bibliothèque, Travaux supplémentaires. — Le bibliothécaire en chef de l'Université demande l'autorisation d'engager certaines dépenses pour travaux supplémentaires d'organisation du nouveau magasin de livres, et il communique, à l'appui de sa demande, un rapport justificatif de l'architecte. L'Assemblée n'étant pas en nombre, le vote est renvoyé à la prochaine séance.

FACULTÉ DES LETTRES

Rapport de M. le Doyen CLÉDAT pour l'année 1907-1908 (1)

Notre collègue, M. Regnaud, ancien assesseur du doyen, ancien président du Conseil de l'Université de Lyon, nous quitte après trente ans de bons services, consacrés entièrement à notre Université. Il est nommé professeur honoraire, et nous nous réjouissons qu'à ce titre, en vertu d'un décret récent, il doive continuer à faire partie du Conseil de la Faculté.

M. Mariéjol a été nommé chevalier de la Légion d'honneur ; M. Lechat a été promu à la troisième classe des titulaires, et M. Ramain à la seconde classse des maîtres de conférences. M. Charléty, chargé d'une mission à Tunis, a été suppléé par M. Lévy-Schneider, qui a fait ses preuves à la Faculté des Lettres de Nancy. M. Paoli, appelé à Paris comme le professeur le plus capable d'y organiser dans les lycées l'enseignement de l'italien, a été remplacé par M. Mignon. Enfin M. Cestre, maître de conférences d'anglais, a permuté avec M. Cazamian, de la Faculté de Bordeaux, au moment où nous allions le proposer pour une nomination de professeur adjoint. Nous regrettons vivement le départ de ce collègue, de relations sûres, qui savait entraîner les étudiants et qui faisait honneur à la Faculté.

Elèves ou anciens élèves de la Faculté des Lettres admissibles ou reçus aux différents concours.

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

1 admissible : Nabert.

AGRÉGATION DES LETTRES

2 admissibles : Bourgey, Lafont.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

5 admissibles : Colinet, Maigron, Ortial, Rollat, Rousset.

3 reçus : Rollat (3e), Rousset, Ortial.

AGRÉGATION D'HISTOIRE

Sous-admissibles : Blanchard, Bouygues, Locussol, Robert, Bassard.

Admissible : Blanchard.

(1) Plusieurs passages de cet exposé ayant été reproduits dans le rapport du Conseil de l'Université que nous avons déjà publié, nous les supprimons ici.

AGRÉGATION D'ALLEMAND

4 admissibles : Bertaux, Garçon, Gœtschy, Guimiot.

2 reçus : Bertaux (2e), Gœtschy.

CERTIFICAT D'ALLEMAND

2 admissibles et reçus : Mlle Ehrhard, M. Lewtow.

AGRÉGATION D'ANGLAIS

1 admissible et reçue (1re) : Mlle Villard.

CERTIFICAT D'ANGLAIS

4 admissibles et reçues : Mlles Bernard, Dosmond, Fournie, Magnard.

AGRÉGATION D'ITALIEN

1 reçu : Ronzy.

AGRÉGATION DES JEUNES FILLES

1 reçu : Mlle Monod.

INSPECTION PRIMAIRE

1907. — Ab der Halden, Gamonet, Royer, Foy, Boursin, Bourvéau, Bourdillon.

1908. — Lyonnet, Glaise, Goy, Polin, Convert, Bancillon, Faivre, Thépault.

Lauréats de la Faculté.

MM. Ponceau et Siméon, étudiants de philosophie ; Cholley et Truchon, étudiants d'histoire ; Binon et Guillon, étudiants de langues classiques.

STATISTIQUE

Etudiants de la Faculté

	Etudiants de Lyon	Voyageurs	Correspondants	Total
Doctorat et études spéciales	11	»	»	11
Agrégation et diplômes d'études supérieures	53	7	6	66
Licence	85	8	16	109
Certificats de langues vivantes	26	12	12	50
Enseignement secondre des jeunes filles — Certificat	13	»	1	14
Enseignement secondre des jeunes filles — Agrégation	1	»	1	2
Inspection primaire	32	»	6	38
Professorat des Ecoles normales — Lettres	29	»	1	30
Professorat des Ecoles normales — Sciences	26	»	»	26
Certificat d'études françaises (Etudiants étrangers)	11	»	»	11
Diplôme d'études pédagogiques supérieures	1	»		1
TOTAL	288	27	43	358

Les étudiants de licence ou d'agrégation et de certificats de langues vivantes se répartissent comme suit entre les diverses spécialités :

	Boursiers de l'État	Boursiers de la Ville	Correspondants	Étudiants en droit	Étudiants en sciences ou en médecine	Étudiants libres	Répétiteurs	Voyageurs	Total
Agrégation									
Lettres	6	1	»	»	»	2	»	»	9
Grammaire	»	»	2	»	»	»	»	»	2
Philosophie	1	»	»	»	»	»	»	2	3
Histoire	5	»	»	»	»	2	»	1	8
Allemand	2	»	1	»	»	2	»	2	7
Anglais	1	»	»	»	»	1	»	2	4
Italien	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	15	1	3	»	»	7	»	7	33
Diplôme d'études supérieures									
Langues classiques	3	»	»	»	»	4	1	»	8
Philosophie	4	»	»	»	1	2	»	»	7
Histoire et géographie	5	»	1	1	»	3	»	»	10
Langues et littératures étrangères vivantes — Allemd.	2	»	»	»	»	1	»	»	3
Langues et littératures étrangères vivantes — Anglais	3	»	2	»	»	»	»	»	5
Total	17	»	3	1	1	10	1	»	33
Licence									
Lettres	3	»	1	8	»	12	3	»	27
Philosophie	1	»	7	3	1	12	1	2	27
Histoire	4	»	»	8	2	7	»	4	25
Allemand	»	»	6	1	»	9	»	2	18
Anglais	1	»	2	»	»	7	1	»	11
Italien	»	»	»	»	»	1	»	»	1
Total	9	»	16	20	3	48	5	8	109
Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes									
Allemand	»	»	4	1	»	6	»	4	15
Anglais	»	1	7	1	»	10	2	4	25
Italien	»	»	1	»	»	5	»	4	10
Total	»	1	12	2	»	21	2	12	50

Etudiants appartenant à d'autres Académies.

Sur les 19 étudiants (agrégation ou certificat) qui venaient suivre les cours du jeudi, 6 appartenaient à des Académies autres que celle de Lyon, savoir :

Chambéry	1
Clermont	1
Grenoble	4

Sur les 15 correspondants pour la préparation à l'agrégation ou aux certificats d'aptitude, 8 appartenaient à des Académies autres que celle de Lyon, savoir :

Besançon	1
Chambéry	1
Clermont	3
Grenoble	2
Dijon	1

Etudiants étrangers.

Les étudiants étrangers aspirant au certificat d'études françaises appartenaient aux nationalités suivantes :

Anglais	3
Allemands	3
Russes	1
Japonais	2
Suisses	1
Suédois	1

4 étudiants étrangers, non inscrits pour le certificat d'études françaises, suivaient nos cours et nos conférences pour se perfectionner dans la connaissance de la langue française.

Enfin, les élèves femmes étaient au nombre de 87, ainsi réparties :

Doctorat et études spéciales	1
Agrégation et diplôme d'études supérieures	4
Licence	»
Certificat de langues vivantes	27
Enseignement secondaire des jeunes filles	16
Inspection primaire	3
Professorat des Écoles normales	31
Certificat d'études françaises	5

EXAMENS

Licence.

LETTRES

	Nouveau régime	Ancien régime
Candidats	2	10
— ajournés	»	4
— admis	2	6
Mentions : Assez bien	1	»
— Passable	1	6

PHILOSOPHIE

	Nouveau régime	Ancien régime.
Candidats	6	2
— ajournés	4	1
— admis	2	1
Mentions : Bien	»	1
— Assez bien	1	»
— Passable	1	»

HISTOIRE

Candidats	6	6
— ajournés	3	»
— admis	3	6
Mentions : Assez bien	1	1
— Passable	2	5

ALLEMAND

Candidats	»	7
— ajournés	»	5
— admis	»	2
Mentions : Passable	»	2

ANGLAIS

Candidats	»	1
— ajournés	»	»
— admis	»	1
Mentions : Bien	»	1

ITALIEN

Candidats	1	2
— ajournés	1	»
— admis	»	2
Mentions : Bien	»	1
— Assez bien	»	1

Licence scindée.

Par application du décret du 24 juillet 1899, 7 candidats ont subi l'une des parties de la licence ès Lettres avec mention « Langues vivantes », 2 ont été admis et 5 ont été ajournés.

Total général pour les différents ordres de licence.

		Année précédente
Candidats examinés	13	27
— ajournés	18	7
— admis	25	20

			Année précédente.
Mentions :	Bien	3	1
—	Assez bien	7	9
—	Passable	15	10

Diplôme d'études supérieures.

Les candidats reçus se répartissent ainsi :

Boursiers de l'Etat		8
—	de la Ville	»
Etudiants libres		13
—	en Droit	3
Répétiteurs		1

LANGUES CLASSIQUES

Examinés		5
Reçus		4
Mentions :	Assez bien	2
—	Passable	2

PHILOSOPHIE

Examinés		6
Reçus		6
Mentions :	Très bien	1
—	Bien	2
—	Assez bien	1
—	Passable	2

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Examinés		9
Reçus		9
Mentions :	Très bien	3
—	Bien	3
—	Assez bien	1
—	Passable	2

LANGUES ET LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES VIVANTES

Examinés		4
Reçus		3
Mentions :	Bien	2
—	Passable	1

PUBLICATIONS

des Professeurs pendant l'année scolaire 1907-08.

F. Baldensperger : Chateaubriand et l'Emigration française à Londres, *Revue d'Histoire littéraire de la France*, XIV, 4. — Lettres inédites de romantiques français à Gœthe, *ibid.*, XV, 2. — Lettres inédites de Benjamin Constant, *Revue bleue*, 18 avril 1908. — Notes lexicologiques, *Revue de philologie française*, XXII, 2. — Un déraciné de l'an IV, *Semaine littéraire*, 24 octobre 1908. — La musique dans la littérature contemporaine, *Rapport annuel sur le Conservatoire de Lyon*, 1908. — Deux objections psychologiques à la diffusion de la langue française, *Rapport présenté au Congrès d'Arlon*, 1908. — Comptes rendus dans la *Revue critique*, la *Revue germanique*, la *Cultura*, le *Courrier musical*.

A. Bertrand : Le mouvement psychologique et le mouvement sociologique, dans les *Archives d'anthropologie*.

Chabot : Revue des livres de pédagogie, *Revue pédagogique*. — Hygiène et Pédagogie, *Année psychologique*, 1908. — Michel Jouffret, *Amitié de France*, 1908. — Le mouvement des idées pédagogiques en France, *Educational Review*, juin 1908.

L. Clédat : *Revue de Philologie française*, tome XXII. — Grammaire classique (Paris, Le Soudier), 4e édition, revue et corrigée. — Grammaire historique (Paris, Garnier), 4e édition, revue et corrigée.

Maurice Courant : La vie politique dans les Deux Mondes, *Extrême-Orient*, 1re année, 1908. — Chronique de Chine, 1907-1908, *Annales des Sciences politiques*, 15 novembre 1908. — Bibliothèque Nationale, catalogue des livres chinois, etc., 5e fascicule. — Collaboration à : *Revue Critique*, *Annales des Sciences politiques*, *Revue de synthèse historique*.

Philippe Fabia : Claude et Lyon, *Revue d'histoire de Lyon*, janvier 1908.

E. Goblot : Justice et Liberté, Alcan, in-12, 2e édition. — Le vocabulaire philosophique, A. Colin, in-12, 2e édition. — La démonstration mathématique, critique de la théorie de M. Poincaré, *Année psychologique*, t. XIV. — Une association latente, *Revue philosophique*, janvier 1909. — Divers comptes rendus.

H. Lechat : Articles dans : la *Revue archéologique*, la *Revue des études anciennes*, et la *Revue critique*. — Préface à l'ouvrage de M. Deonna, Les « *Apollons archaïques* » (Genève, 1908).

LEGRAND : Les dialogues des courtisanes comparés avec la comédie, 2ᵉ article, *Revue des études grecques*, janvier-février 1908. — Les nouveaux fragments de Ménandre, 2ᵉ article, *Revue des études anciennes*, janvier-mars 1908. — La résurrection de Ménandre, *Revue de Paris*, 15 octobre 1908. — Articles : *Sacerdos*, *Sacrificium*, *Saltus*, dans le *Dictionnaire des antiquités*. — Comptes rendus dans la *Revue des études grecques* et dans la *Revue des études anciennes*.

LÉVY-SCHNEIDER : Napoléon et la Garde nationale, *Révolution française*. — Un Lyonnais oublié : l'abbé Audra, *Revue d'histoire de Lyon*. — Le plan d'association Kauffmann, *ibid.* — Comptes rendus critiques dans la *Révolution française*, la *Revue d'Histoire moderne*, la *Revue d'histoire de Lyon*.

M. DE MARTONNE : Traité de géographie physique, fascicule I, in-8, 204 p.

M. MIGNON : Giosué Carducci, Paris, 1908. — Quelques extraits des sermons de saint Bernardin de Sienne (*Per nozze*, Clamecy, 1908). — Augustin Berthier, poète nivernais du XVIIᵉ siècle, étude critique (1907 et 1908 : deux publications), *Revue du Nivernais*. — Carlo Goldoni, Turin, 1907 (novembre-décembre). — P. Cotignon de la Charnaye, poète nivernais du XVIIᵉ siècle, étude bibliographique (Clamecy, 1908). — Comptes rendus dans le *Bulletin italien*.

G. RAMAIN : Sur quelques passages de la correspondance de Cicéron, *Revue de philologie*, octobre 1908.

W. THOMAS: Milton's Heroic Line viewed from an Historical standpoint, *Modern Language Review*, avril 1908. — Article bibliographique dans la *Revue des Cours et Conférences*, janvier-février 1908. — Literary Imitation in the Elizabethan and in the succeeding Age, *Revue de l'Enseignement des Langues vivantes*, octobre 1908.

Ch. VIROLLEAUD : Babyloniaca. Études de philologie assyro-babylonienne, tome II, fasc. 3-4 ; tome III, fasc. 1 (Paris, Geuthner, 1908). — L'Astrologie chaldéenne, fasc. 1, 3, 8, *ibid.* — La légende du Christ, *ibid.*

Albert WADDINGTON : Le grand électeur Frédéric Guillaume de Brandebourg, sa politique extérieure, tome II (1660-88), in-8, Paris, Plon-Nourrit, 1908.

M. ZIMMERMANN : Chronique géographique, *Annales de géographie*, 1908.

FACULTÉ DE DROIT

Rapport de M. E. CAILLEMER, Doyen de la Faculté, sur la situation de la Faculté de Droit pendant l'année 1907-1908.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Le personnel enseignant de la Faculté de Droit de Lyon n'a subi aucune modification pendant l'année scolaire 1907-1908. Il est resté composé de quinze professeurs titulaires, sans adjonction d'aucun agrégé, ni d'aucun docteur. C'est donc à la bonne volonté de maîtres pourvus de chaires magistrales qu'il a fallu recourir pour la répartition non seulement des anciens cours complémentaires, mais encore des nouveaux enseignements qu'a imposés la mise en vigueur du décret du 14 février 1905 pour les aspirants au certificat de capacité, et du décret du 1er août 1905 pour les étudiants de troisième année.

Même sans parler de l'Ecole de notariat ni des cours municipaux consacrés à l'histoire des doctrines économiques et sociales, plusieurs de mes collègues sont chargés de deux et même de trois cours complémentaires !

Les concours pour l'agrégation ouverts en ce moment et qui vont bientôt être jugés, remédieront-ils à un état de choses sur lequel l'attention de l'administration supérieure a été plusieurs fois appelée pendant l'année qui finit ? Rendront-ils à des professeurs qu'absorbe présentement l'enseignement oral un peu de loisir pour des travaux personnels ? Il est permis d'en douter.

L'insuffisance du recrutement dans les Facultés de Droit de province est encore accrue au mois de juillet par l'adjonction, devenue habituelle, à la Faculté de Droit de Paris, pour son service d'examens, d'un assez grand nombre de nos collègues, et, pour suppléer ces professeurs absents, il faut appeler des docteurs, sans pouvoir leur offrir aucune indemnité pour le temps qu'ils nous consacrent.

M. Bouvier a été ainsi désigné, cette année, pour assister nos collègues parisiens, et ce sont les élèves de la Faculté de Paris qu'il a interrogés, pendant que nos directeurs de conférences, MM. Galland et Amieux, occupaient dans nos jurys la place qui lui revenait naturellement. Pourquoi la Faculté de Paris ne ferait-elle pas comme nous appel au zèle de ses jeunes collaborateurs ?

Je dois rendre à M. Bouvier cette justice que, tout en acceptant la

mission temporaire que lui offrait la Faculté de Paris, il s'est réservé le temps nécessaire pour interroger lui-même tous les étudiants de troisième année qui ont suivi son cours de législation financière. Ces élèves lui ont été reconnaissants de cette bienveillante attention et lui ont exprimé leur gratitude. Ses collègues doivent aussi le remercier de ce qu'il a ainsi atténué la tâche que son absence leur imposait.

Deux promotions de classe et deux distinctions honorifiques ont été accordées à mes collègues. A l'occasion du 1er janvier 1908, MM. Jean Appleton et Bonvier ont été élevés de la quatrième à la troisième classe. A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 1908, MM. Lameire et Josserand ont été nommés officiers de l'Instruction publique.

Par une application normale, et depuis vingt-trois ans prévue, de l'article 39 du décret du 28 décembre 1885, sur l'organisation des Facultés et des Ecoles d'enseignement supérieur, un décret du 4 avril 1908 m'a admis, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir mes droits à une pension de retraite à partir du 1er mai 1908, et m'a nommé professeur honoraire à dater du 1er novembre suivant, date fixée par M. le Ministre pour la cessation de mes fonctions. Un arrêté du même jour m'a nommé doyen honoraire à partir du 1er novembre 1908. Quarante-sept ans continus de professorat soit à Grenoble, soit à Lyon, trente-trois de décanat à Lyon donnent évidemment quelques titres au repos. Je quitte le service actif avec un sentiment de vive reconnaissance pour la bienveillance que les directeurs de l'enseignement supérieur et mes chefs hiérarchiques m'ont toujours témoignée, avec une profonde gratitude pour tous les professeurs dont l'affectueuse collaboration et l'incessant concours ont facilité l'accomplissement de ma tâche.

Pendant l'année qui vient de finir, d'importantes publications ont encore augmenté le fonds déjà si riche d'œuvres signées par des professeurs de la Faculté de Droit de Lyon.

M. Lameire a fait paraître le quatrième volume de ses études sur la théorie et la pratique de la conquête dans l'ancien droit. C'est une nouvelle contribution, plus précieuse encore que ses devancières, à l'histoire des déplacements de souveraineté pendant les guerres du XVIIIe siècle. L'occupation par la France de l'île de Minorque pendant les années 1756 à 1763, est, en effet, pour un observateur attentif, plus instructive que d'autres occupations. Un cinquième volume est déjà en préparation : notre infatigable collègue, qui emploie toutes ses vacances à explorer les archives qui l'intéressent, vient de vivre près de trois mois dans les dépôts de Turin, de Milan et de Parme.

Notre jeune collègue, M. Gonnard, a tenu à se libérer sans retard

envers l'Université de la dette qu'il avait contractée envers elle lorsque le prix Clouzet lui fut attribué. Les impressions qu'il a recueillies au cours de son voyage en Hongrie pendant les premières semaines de l'automne de 1907 sont déjà exposées dans un intéressant volume de quatre cents pages. Accueilli avec empressement par les représentants les plus distingués du gouvernement et par ceux des institutions privées des régions qu'il a visitées, mis à même par de nombreuses observations personnelles de contrôler les documents officiels, M. Gonnard a présenté un tableau très satisfaisant de la vie agricole, économique et sociale de la Hongrie au commencement du xxe siècle. Si, comme il l'assure, les économistes autrichiens, dans leurs livres sur la politique agraire, ne font aucune allusion aux faits concernant la Hongrie, si les cartes allemandes s'obstinent à indiquer comme marécages des territoires admirablement cultivés, on ne doit pas s'étonner que des Magyars aient déjà décerné au Français qui fait connaître et aimer leur pays, le titre de « Hongrois honoraire ».

PERSONNEL ÉTUDIANT

Le nombre des jeunes gens qui, pendant l'année scolaire 1907-1908, ont fait acte de scolarité dans la Faculté de Droit de Lyon, c'est-à-dire qui ont pris des inscriptions en vue des grades, ou qui ont subi des examens, ou qui ont été au moins immatriculés sur leur demande, est de 617.

Il était, l'année dernière, de 588.

C'est une augmentation de 29.

On aurait pu craindre une diminution : car, pour des raisons que je n'ai pas à exposer ici, les cours spécialement professés, en 1906-1907, pour les officiers de la garnison de Lyon, sur l'ensemble des sciences politiques et économiques, ont été provisoirement suspendus. Il y avait eu, de ce chef, 37 immatriculations qui ont fait défaut cette année, et une diminution correspondante aurait été facilement justifiée.

Mais l'institution à Lyon, sous le double patronage de la Chambre des Notaires et de l'Université, d'une des Ecoles de Notariat, prévues par la loi du 12 août 1902 et le décret du 1er mai 1905, a eu pour résultat de compenser, en grande partie, la disparition des officiers. Tous les élèves de cette Ecole doivent, en effet, être régulièrement immatriculés sur les registres de la Faculté de Droit et le nombre de leurs immatriculations a été de 28.

Alors même que l'on ferait abstraction des élèves de l'Ecole de Notariat et que l'on compterait seulement les aspirants aux divers gra-

des conférés par la Faculté, on constaterait une augmentation notable sur le chiffre de 1907.

L'année dernière, en mettant de côté les officiers, nous avions 551 élèves ; en 1908, sans compter les aspirants au notariat, nous en avons 589. La différence en plus est de 38, près de 7 p. 100.

Je rappelle, pour la dernière fois, que, depuis 1875, dans toutes mes statistiques relatives à la population scolaire de la Faculté, je n'ai jamais fait figurer que les jeunes gens qui, pendant l'année, ont fait acte d'étudiant. J'ai toujours soigneusement éliminé les prétendus étudiants, dits « en cours d'études », dont les inscriptions sont encore valables, parce qu'elles ne sont pas atteintes par la péremption, mais qui n'ont pas donné à la Faculté le moindre signe de vie officiel. Quelques-uns peuvent être sous les drapeaux en conservant l'esprit de retour à l'Université ; d'autres seraient, dit-on, des aspirants au doctorat qui préparent longuement leurs thèses, sans besoin de recours à nos bibliothèques, mais, en grande majorité, ces jeunes gens ont renoncé à l'étude du droit et suivent d'autres directions ; on surprendrait beaucoup ces derniers en leur disant qu'ils sont toujours les justiciables de l'Université et que des peines disciplinaires peuvent leur être appliquées.

En les comptant, on fausse les statistiques, car leur nombre n'est pas négligeable ; il y en a eu 1.530 à Paris, en 1906-1907, sur un chiffre total de 7.182 ; à Rennes, 278 sur 781. A Lyon, nous en avons environ 200, et, si je les comprenais dans mes états, je pourrais dire que nous avons plus de 800 élèves !

Tenons-nous-en à 617.

Ces 617 jeunes gens qui ont fait acte de scolarité se répartissent ainsi :

Capacité : Première année	55	79
Capacité : Deuxième année	24	
Baccalauréat : Première année	164	286
Baccalauréat : Deuxième année	122	
Licence		101
Doctorat		123
Ecole de Notariat		28
Total		617

Sur ce premier tableau, je ne ferai qu'une seule remarque. Le nombre des aspirants au doctorat, sur lequel la loi militaire du 21 mars 1905 doit, de l'aveu de tout le monde, exercer, à plus ou moins brève échéance, une action regrettable, n'a pas encore fléchi. La durée des études de doctorat est en moyenne de trois ans. Les 123 aspirants cor-

respondent donc environ à 40 par année ; c'est le chiffre des meilleures années d'autrefois.

Il est vrai que beaucoup de nos aspirants sont encore régis par l'ancienne loi du 15 juillet 1889 et qu'ils sont obligés, pour conserver le bénéfice de la réduction à une seule année du temps passé sous les drapeaux, de justifier, à 28 ans, du grade de docteur en droit. Cette perspective les retient forcément à la Faculté.

Mais le nombre des nouvelles inscriptions, comme on va le voir, reste à peu près égal à celui des années antérieures.

Les 617 élèves doivent être comme toujours, répartis en quatre groupes très distincts :

1° Elèves ayant pris des inscriptions et ayant subi des examens : 312, soit 50 p. 100 :

2° Elèves ayant pris des inscriptions, mais n'ayant pas subi d'examens : 121, soit 20 p. 100 ;

3° Elèves n'ayant pas pris d'inscriptions, mais ayant subi des examens (1) : 122, soit 20 p. 100 ;

4° Elèves n'ayant pas pris d'inscriptions, ni subi d'examens, mais immatriculés sur leur demande : 62, soit 10 p. 100.

Les proportions que je viens d'indiquer ne s'écartent pas sensiblement des proportions de 1907, qui étaient 48, 19, 19, 14. A la rigueur, on pourrait dire qu'il y a amélioration. le premier groupe, celui des élèves les plus réguliers, étant représenté par 50 au lieu de 48 p. 100.

Les 433 élèves (312+121), qui ont pris des inscriptions en vue des grades, en ont pris 1.628, ainsi réparties :

Capacité : Première année	180
Capacité : Deuxième année	95
Baccalauréat : Première année	483
Baccalauréat : Deuxième année	432
Licence	284
Doctorat	154
Total	1.628

L'année dernière, nous avions eu seulement 1.478 inscriptions.

L'augmentation est notable, puisqu'elle est de 150, plus de 10 p. 100. Mais il s'en faut de beaucoup qu'elle existe dans cette proportion pour tous les groupes d'étudiants.

Il y a diminution : 1° pour la première année : 21 (483 au lieu de

(1) La plupart de ces jeunes gens sont immatriculés, soit pour assister aux cours, soit pour être admis dans la Bibliothèque. C'est ce qui explique pourquoi il y a eu 113 immatriculations, tandis que je mets dans le dernier groupe 62 étudiants seulement.

507) ; 2° pour la troisième année : 63 (284 au lieu de 347) ; et 3° pour le doctorat : 7 (154 au lieu de 161) ; ensemble : 94.

Mais il y a augmentation : 1° pour la capacité : 124 (275 au lieu de 151), et 2° pour la deuxième année : 120 (432 au lieu de 312) ; ensemble : 244.

Compensation faite, il y a bien accroissement de 150.

Il ne faut pas toutefois perdre de vue que, depuis le 1er novembre 1907, les études ayant pour objet le certificat de capacité, dont la durée était d'une année seulement, durent maintenant deux ans.

Doit-on espérer que la revision des programmes, qui a eu pour résultat d'introduire dans les cours professés pour les candidats au certificat, à l'exception du droit romain, tous les enseignements que recevaient autrefois les aspirants à la licence, accroîtra beaucoup la clientèle du certificat ? Des doutes sont permis à raison de la facilité avec laquelle l'administration supérieure accorde des dispenses du baccalauréat. Sans avoir jamais été élèves de l'enseignement secondaire, sans être même pourvus des diplômes justifiant d'un bon enseignement primaire, beaucoup de jeunes gens dédaignent le certificat de capacité tel qu'il a été réorganisé et veulent *de plano* arriver à la licence.

Les 1628 inscriptions, prises par 433 élèves, donnent en moyenne 3,76 par élève. L'idéal serait d'arriver à 4. Les élèves de deuxième année et de troisième année approchent de cet idéal, puisque nous avons 3,93 pour les premiers, et 3,94 pour les seconds. Mais, pour l'ensemble, la proportion 3,76 est très satisfaisante, bien supérieure à celle que l'on peut constater dans d'autres Facultés, et elle concorde avec le bon renom que leur discipline a valu aux étudiants lyonnais.

L'examen attentif des tableaux du personnel étudiant donne lieu à trois observations :

1° Les 122 élèves qui ont subi des examens en 1907-1908, sans avoir pris des inscriptions, n'étaient pas tous élèves de notre Faculté. 10 ont justifié d'inscriptions prises dans la Faculté libre de Lyon. Leur nombre ne m'a pas semblé de nature à motiver une classification spéciale. Les 10 candidats étaient tous aspirants à la licence : 7 en première année, 2 en deuxième, 1 en troisième.

2° Dans plusieurs Facultés, on constate que, si les femmes sont pendant longtemps restées à l'écart des Facultés de Droit, il n'en est plus de même aujourd'hui, et que le nombre des étudiantes croît rapidement. A Paris, on en a compté 108 en 1906-1907. A Lyon, nous n'en avons eu qu'une seule, en deuxième année, et, par ses diplômes comme par ses fonctions, elle appartient à l'enseignement primaire.

3° La liste de nos étudiants de nationalité étrangère n'est pas longue. Paris en compte plus de 400. Nous en avons eu 11 seulement. Mais ce chiffre sera certainement triplé l'année prochaine par l'inscription sur nos registres de jeunes Egyptiens, munis du certificat d'études secondaires délivré par le ministère de l'Instruction publique de leur pays, autorisés à ce titre à aspirer à notre licence et à notre doctorat, en même temps qu'ils profiteront d'enseignements privés créés à leur intention.

Les inscriptions en vue des conférences facultatives sont toujours peu nombreuses. 70 élèves seulement ont pris part à ces utiles exercices.

Encore faut-il remarquer que, sur les 70, 40 seulement se sont inscrits pour les deux semestres. 25 n'ont pris d'inscription que pour le premier semestre ; 5 pour le second seulement.

Il convient d'ajouter que les conférences sont moins nombreuses qu'elles ne l'ont été à d'autres époques. On ne peut pas demander à des professeurs, qui, tous les jours, montent en chaire pour une leçon magistrale, cours régulier ou cours complémentaire, de consacrer en outre quelques heures, chaque semaine, à une revision de leur enseignement. On doit, pour leur faciliter cette tâche, recourir à des docteurs. Ceux que la Faculté a agréés, MM. Louis Galland et Alphonse Amieux, ont bien répondu à la confiance de leurs anciens maîtres. Mais nos jeunes collaborateurs ont, en dehors de la Faculté, des devoirs professionnels qu'ils ne peuvent pas sacrifier, et quelle que soit leur bonne volonté, leur concours a des limites que nous ne pouvons pas dépasser.

EXAMENS

Le nombre des examens subis devant la Faculté de Droit, pendant l'année 1907-1908, par les aspirants aux divers grades, a été de 785.

Il était, l'année dernière, de 745.

Il y a donc eu la notable augmentation de 40, que faisait prévoir l'accroissement de la population scolaire.

Les 785 épreuves sont ainsi réparties :

Capacité	58
Première année	246
Deuxième année	225
Troisième année	158
Doctorat juridique	48
Doctorat politique	50
Total	785

Les 785 épreuves ont été suivies de 635 admissions et de 150 ajournements.

La proportion des admissions est de 81 p. 100 : celle des ajournements de 19 p. 100.

En 1907, les proportions étaient un peu plus satisfaisantes : les admissions représentaient 83 p. 100 : les ajournements, 17 p. 100.

24 thèses ont été soutenues : 9 en vue du doctorat, sciences juridiques : 15 en vue du doctorat, sciences politiques et économiques. Leurs auteurs ont tous été jugés dignes du grade de docteur.

Les 687 épreuves pour la capacité, pour le baccalauréat et pour la licence, ont été jugées par 2.169 suffrages, ainsi répartis :

Boules blanches	379, soit	17 p. 100
Boules blanches-rouges ...	522, soit	25 p. 100
Boules rouges	759, soit	35 p. 100
Boules rouges-noires	409, soit	19 p. 100
Boules noires	90, soit	4 p. 100
Total	2169	100

En 1907, les proportions étaient : 18, 23, 38, 17 et 4.

Il n'y a pas d'écart sensible d'une année à l'autre, puisque la note moyenne pourrait être représentée par 334 en 1907 et par 332 en 1908.

Les 74 épreuves orales subies par les aspirants du doctorat ont été jugées par 296 suffrages, ainsi répartis :

Boules blanches	155, soit	52 p. 100
Boules blanches-rouges	90, soit	31 p. 100
Boules rouges	50, soit	17 p. 100
Boules rouges-noires	», soit	p. 100
Boules noires	1, soit	» p. 100
Total	296	100

Ici encore, l'écart est minime entre la note moyenne de 1907 et celle de 1908 : 439 en 1907 : 435 en 1908.

En résumé, la Faculté de Droit de Lyon, pendant l'année scolaire 1907-1908, a délivré 12 certificats de capacité et 181 certificats correspondant à des diplômes :

87 au diplôme de bachelier ;

70 au diplôme de licencié ;

24 au diplôme de docteur.

De ces 24, 9 portent la mention sciences juridiques, 15 la mention sciences politiques et économiques.

31 octobre 1908.

Le Doyen,

E. Caillemer.

Travaux et Publications des professeurs de la Faculté de Droit en 1907-1908.

M. Garraud : Précis de droit criminel (1907, Larose et Tenin, 10 éd.). — Traité théorique et pratique d'instruction criminelle et de procédure pénale. t. II (1909. 676 p.). — Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Lyon : volume des Rapports, 1905 à 1908. — Divers rapports et discours comme président de l'Académie, p. 175, 217, 259. — Rapport sur les travaux de l'Académie pendant l'année 1907.

M. Ch. Appleton : Compte rendu du *Précis de droit romain*, de M. Herzen (*Revue gén. du droit*, 1907, p. 282-285). — Compte rendu de : *Etude sur les biens cultuels familiaux en pays d'Annam*, par M. C. Briffaut (*Rev. gén. du droit*, 1907, p. 555-558). — Nouvelles observations sur la loi *Furia de sponsu* (*Mélanges Gérardin*, 1907, p. 1-19). — La loi *Ex parte* et la 4e leçon de Dumoulin à Dôle (*Mélanges Fitting*, 1907, t. 1, p. 3-25). — La méthode des applications pratiques (*Nouv. rev. historique de droit*, 1907, p. 694-703).

M. Cohendy : Code de commerce annoté, t. II.

M. Paul Pic : Traité des sociétés commerciales, t. I (collection Thaller).— Traité élémentaire de législation industrielle, 3e éd.— Chroniques de droit industriel pour 1906 et 1907, en collaboration avec M. Amieux (*Annales de droit commercial*, 1907, p. 441, et 1908, p. 360). — Grèves et lock-outs, étude de statistique et de législation comparée (*Rev. polit. et parlem.*, août 1908). — Trusts et kartells, leur responsabilité dans les crises américaine et allemande : le devoir du législateur (*Annales de droit commercial*, 1908, p. 329). — *Questions pratiques de législation ouvrière* : vue d'ensemble sur le mouvement législatif en France à la fin de la session ordinaire de 1908 (numéro d'août-septembre 1908, p. 250 et s.).

M. Jean Appleton : 1° Annotations d'arrêts dans le Recueil périodique de Dalloz, notamment sous Cass., 3 janvier 1905, D. P., 1908, 1, 441. — 2° Le contrat collectif de travail. La capacité syndicale et la jurisprudence (*Questions pratiques de législation ouvrière*, 1908, p. 153 et suiv.). — 3° Plaidoirie devant le tribunal correctionnel de la Seine, aff. Thibault (violation du secret professionnel). (*La Loi*, du mardi 29 décembre 1908.)

M. Emile Bouvier : Les finances du Japon en 1906-1907 (*Revue de science et de législation financières*, 1907, p. 270). — L'interven-

tion des municipalités dans la construction des logements ouvriers, communication faite au Congrès des sociétés savantes tenu à Paris, séance du 22 avril 1908. — La municipalisation des services publics, communication faite à la Société d'économie politique et sociale de Lyon (compte rendu des travaux de la Société, 1907-1908).

M. Lameire: Les occupations militaires de l'île de Minorque pendant les guerres de l'ancien droit, étude de droit international ancien, 1 vol., XX. 784 p. Paris, Rousseau, 1908.

M. Brouilhet : Les classes ouvrières sous la troisième République, broch. in-18, à propos d'un récent ouvrage de M. Levasseur. — Rapport à la Faculté de Droit de Lyon sur la répartition des matières entre les cours d'Economie politique dans le programme de la licence en droit.

M. Huvelin : 1° Collaboration à la *Revue des Etudes ethnographiques et sociologiques* (variétés et comptes rendus). — 2° Individualisme et Socialisme (*Revue de synthèse historique*, octobre 1908). — 3° Compte rendu de : Audollent, *De fixionum tabulæ* (*Nouv. rev. d'hist. de droit*, 1908).

M. Emmanuel Lévy : 1° Analyses de Jurisprudence (*Revue trimestrielle du droit civil*, 1907 et 1908). — 2° Discours sur le syndicalisme (*Compte rendu sténographique du Congrès socialiste de Nancy*).

M. Gonnard : La politique économique et les agrariens en Hongrie (*Revue d'Economie politique*, 1908). — La dette hypothécaire en Italie (*Revue Economique internationale*, 1908). — La défense du sol en Hongrie (même revue). — La Hongrie au xxe siècle, 1 vol., 412 p., Paris, Colin.

FACULTÉ DES SCIENCES

Rapport du Doyen pour l'année 1907-1908.

Le Doyen de la Faculté des Sciences à M. le Recteur de l'Académie.

La prospérité remarquable constatée l'année dernière dans le nombre des étudiants de Faculté des Sciences ne s'est pas maintenue d'une manière aussi satisfaisante au cours de l'année scolaire 1907-1908. Le chiffre total des étudiants, qui était de 647 (dont 455 portés au registre d'immatriculation) au 15 janvier 1907, n'est plus que de 587 au 15 jan-

vier 1908 (dont 404 portés au registre d'immatriculation). Le nombre des étudiants du P. C. N. (98 au lieu de 118) a été affecté par cette baisse, mais c'est sur les étudiants de licence (51 nouveaux inscrits au lieu de 83) que le déficit a porté principalement.

Il faut voir dans cet abaissement de plus d'un tiers du chiffre de nos nouveaux candidats à la licence ès sciences le résultat, maintenant tangible, de la loi militaire qui a supprimé la faveur autrefois accordée à ces mêmes élèves de ne faire qu'une année de service. Encore est-il nécessaire de prévoir un abaissement d'ensemble un peu plus fort, par la raison qu'un certain nombre de jeunes gens qui se sont inscrits sous le bénéfice de l'ancienne loi n'ont pas terminé leurs études et grossissent provisoirement le chiffre de nos candidats aux divers certificats d'études supérieures.

En présence de ce résultat escompté et prévu depuis longtemps, il sera nécessaire que la Faculté fasse tous ses efforts pour retrouver d'un autre côté les étudiants irrémédiablement perdus du fait de l'application de la loi militaire.

Organisation et enseignements.

L'un de nos plus distingués collaborateurs, M. Autonne, ayant quitté la Faculté pour aller à Châteauroux prendre les fonctions d'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, ce départ a entraîné une réorganisation de l'enseignement des mathématiques. Ainsi que je l'ai annoncé l'année dernière, M. Le Vavasseur a été nommé à la nouvelle chaire de *Calcul différentiel et intégral*, créée par M. le Ministre. Par contre, cette mesure a entraîné la suppression de la maîtrise de conférences dont M. Autonne était le titulaire depuis de longues années. C'était là une perte sensible dans l'intensité de notre enseignement mathématique. Aussi, la Faculté a-t-elle été heureuse de l'offre qu'a bien voulu lui faire M. Wiernsberger, docteur ès sciences, chef des travaux pratiques, de se charger d'une partie de l'enseignement des mathématiques générales et du calcul différentiel. Je suis heureux de lui en témoigner ici toute notre gratitude.

Tous les autres enseignements ont fonctionné d'une manière normale, par suite de la rentrée de M. Ray, qui a repris son service de maître de conférences de botanique, dans lequel il avait été suppléé l'année dernière par M. Chifflot.

Aucun changement n'est survenu dans le personnel de la Faculté pendant l'année scolaire écoulée.

Nominations et promotions.

M. Vignon, professeur de chimie appliquée, a été promu de la 4e à la 3e classe.

MM. Couturier et Grignard, maîtres de conférences de chimie, ont été promus au titre de *professeur adjoint*, sur la proposition de la Faculté.

M. Riche, chargé de cours et chef des travaux pratiques de géologie, a été nommé au grade nouvellement créé de *chef de travaux maître de conférences adjoint*.

Distinctions honorifiques.

La Faculté a enregistré avec une vive satisfaction deux promotions dans la Légion d'honneur, à l'occasion du Cinquantenaire de la Société chimique : celle de M. le professeur Barbier, au grade d'officier de la Légion d'honneur, et celle de M. le professeur Vignon, au grade de chevalier de cet ordre. J'adresse à nos savants collègues, au nom de la Faculté, mes plus cordiales félicitations pour ces distinctions si méritées.

A l'occasion du 14 juillet, MM. Grignard, Ray et Maurette ont été nommés officiers de l'Instruction publique : MM. Bonnet et Prost, officiers d'Académie.

Prix.

Le prix Julien Peloux, fondé par le général Peloux, a été décerné, conformément aux termes de la donation, à M. Gouny, sorti le premier de l'Ecole de chimie industrielle.

Donations

La commune de Tamaris a voté une subvention de 321 francs, destinée à donner des gratifications aux marins et pêcheurs qui apporteront des animaux rares ou intéressants à notre laboratoire de Tamaris-sur-Mer.

D'autre part, M. le Ministre de la Marine a alloué une subvention de 1.500 francs au directeur du laboratoire de Tamaris, pour faciliter ses recherches sur le développement des perles fines et sur l'acclimatation des huîtres perlières.

Enfin, M. H. Clément a fait donation perpétuelle à la Faculté des Sciences d'une rente annuelle de 200 francs, destinée à des recherches originales de géologie et de paléontologie. La Faculté adresse à ces généreux donateurs ses plus cordiaux remerciements, et espère que leur exemple entraînera d'autres donations analogues, si profitables aux progrès des études scientifiques.

Examens.

Doctorat ès sciences

La Faculté a eu cette année la satisfaction de recevoir trois thèses de doctorat ès-sciences :

1° Thèse de M. Gaillard, chef des travaux au Muséum de Lyon, sur les Oiseaux fossiles des phosphorites du Quercy ;

2° Thèse de M. le Dr Lucien Mayet, préparateur à la Faculté de Médecine, sur les Mammifères miocènes des sables de l'Orléanais et des faluns de Touraine ;

3° Thèse de M. Kimpflin, préparateur de physiologie à la Faculté des Sciences.

Je suis heureux d'enregistrer ces résultats qui sont le témoignage le plus précieux de l'activité des recherches originales effectuées dans les laboratoires de notre Faculté.

Agrégation des lycées

5 candidats se sont présentés pour les sciences mathématiques, 1 pour la physique, 2 pour les sciences naturelles

M. Auzemberger a été reçu agrégé de mathématiques avec le n° 7 sur 14 admis. M. Austett a été reçu agrégé de physique.

Licence ès sciences

Les candidats inscrits pour les différents certificats d'études supérieures, pendant l'année scolaire 1907-1908, se sont répartis comme suit :

Astronomie	1
Calcul différentiel et intégral	5
Mécanique rationnelle	10
Mathématiques supérieures	4
Mathématiques générales	35
Physique générale	25
Physique industrielle	23
Chimie générale	22
Chimie industrielle	18
Minéralogie	10
A reporter	153
Report	153
Physiologie	34
Zoologie	6
Botanique	17
Géologie	14
Géographie physique	4
Chimie et géologie agricoles	18
Zoologie et zootechnie	13
Botanique agricole	16
Total	275

Le nombre des candidats examinés dans les deux sessions de novembre 1907 et de juillet 1908 a été de 245 au lieu de 227 en 1906-1907.

La Faculté a délivré 159 certificats se répartissant comme suit :

Astronomie	2
Calcul différentiel et intégral	3
Mécanique rationnelle	6
Mathématiques supérieures	1
Mathématiques générales	13
Physique générale	27
Physique industrielle	21
Chimie générale	4
Chimie industrielle	16
Minéralogie	5
A reporter	98
Report	98
Physiologie	20
Zoologie	2
Botanique	5
Géologie	4
Géographie physique	2
Chimie et géologie agricoles	9
Zoologie et zootechnie	12
Botanique agricole	7
TOTAL	159

	Inscrits	Examinés	Reçus
Brevet d'études techniques de chimie industrielle	8	8	2
Brevet d'études d'électrotechnique	2	»	»
Diplôme d'études psycho-physiologiques	5	5	5

CERTIFICAT D'ÉTUDES P. C. N.

112 étudiants régulièrement inscrits, 3 candidats à l'agrégation de philosophie et 1 élève bénévole, au total 116 étudiants, ont suivi les exercices du P. C. N. En 1906-1907, on comptait 145 étudiants régulièrement inscrits, 4 candidats à l'agrégation de philosophie et 1 bénévole.

Le nombre des étudiants étrangers a diminué de la moitié, 8 au lieu de 16 (4 Russes, 2 Turcs, 2 Bulgares).

RÉSULTAT DES EXAMENS DU P. C. N.

En 1906-1907, 169 candidats examinés, 111 admis, 66 p. 100.

En 1907-1908, 119 candidats examinés, 71 admis, 59,6 p. 100

BACCALAURÉAT

La statistique du baccalauréat est la suivante :

Baccalauréat de l'Enseignement secondaire (nouveau régime).

Première partie, Série D

1906-1907. — 294 candidats, 144 admis, 49 p. 100.

1907-1908. — 284 candidats, 128 admis, 45 p. 100.

Deuxième partie, Mathématiques

1906-1907. — 212 candidats, 144 admis, 68 p. 100.

1907-1908. — 210 candidats, 145 admis, 69 p. 100.

La proportion des admis a été pour la première partie un peu inférieure à celle de l'année scolaire précédente.

En ce qui concerne la deuxième partie, la proportion des admis a été pour ainsi dire la même.

Les baccalauréats classique et moderne (ancien régime) n'ont fourni aucun candidat dans les deux dernières sessions.

Statistique générale des étudiants de la Faculté des Sciences en 1907-1908.

Doctorat ès sciences.	3
Doctorat de l'Université	2
Agrégation — Mathématiques. .	6
Agrégation — Physique.	2
Agrégation — Sciences naturell^es	1
Certificat d'études supérieures .	143
Certificat d'études P. C. N. . . .	116
Elèves de l'Ecole de Chimie . . (immatriculés), non compris les élèves comptés déjà pour les certificats d'études supérieur^es.	97
Brevet d'études techniques de chimie industrielle	7
A reporter.	377

Report	377
Brevet d'études d'électrotechnique	2
Aspirants au professorat des écoles normales	26
Etudiants bénévoles	9
Diplômes d'études psycho-physiologiqués	5
Total.	419
Elèves inscrits dont la scolarité est momentanément interrompue.	168
TOTAL GÉNÉRAL.	587

La liste des travaux des Professeurs de la Faculté des Sciences, parvenue après la mise en pages de ce numéro, paraîtra dans le suivant.

(Note de la Rédaction.)

Le Gérant : E. SCHNEIDER.

18835 — Imprimeries Réunies, 8, rue Rachais, Lyon.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ
DE LYON

FACULTÉ DE DROIT

LA RETRAITE DE M. LE DOYEN E. CAILLEMER

Un décret du 4 avril 1908 a admis M. E. Caillemer, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Lyon, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à partir du 1er mai 1908, et l'a nommé professeur honoraire à dater du 1er novembre suivant, date fixée par M. le Ministre de l'Instruction publique, pour la cessation de ses fonctions. Un arrêté du même jour l'a nommé doyen honoraire à partir du 1er novembre 1908.

Un comité se constitua spontanément pour offrir, à cette occasion, un souvenir à M. Caillemer. M. Joubin, recteur de l'Académie, président du Conseil de l'Université, fut désigné comme président; M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, et M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, ancien doyen de la Faculté des lettres de Lyon, furent nommés présidents d'honneur. Le comité fut constitué par :

MM. Hugounenq, doyen de la Faculté de médecine; Depéret, doyen de la Faculté des sciences; Clédat, doyen de la Faculté des lettres; Ch. Appleton, professeur à la Faculté de droit; Dr Aubert, président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon; Cohendy, professeur à la Faculté de droit; Delorière, administrateur des Hospices civils; Favre, administrateur des Hospices civils; Feys; Flurer, professeur à la Faculté de droit; Garin, président de la Société d'Ensei-

gnement professionnel du Rhône; Garraud, professeur à la Faculté de droit; Justin Godart, député du Rhône, avocat à la Cour d'appel; Mabire, professeur honoraire à la Faculté de droit; Ennemond Morel, président de la Société des Amis de l'Université; Perrin, notaire honoraire, trésorier de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon; Petit, président du Conseil d'administration des Hospices civils; Thaller, professeur à la Faculté de droit de Paris; Vallet, conseiller à la Cour d'appel de Lyon; Villard, président de la société d'économie politique et d'économie sociale de Lyon.

Les souscriptions recueillies permirent de faire don à M. Caillemer de son buste en marbre, œuvre du sculpteur lyonnais Pierre Aubert. Le buste lui fut remis dans un grand banquet, le samedi 28 novembre 1908, dans les salons Berrier et Milliet. MM. Cohendy, Delorière et Vallet avaient été les organisateurs de cette fête.

La *Société des Amis de l'Université* tient à rendre un juste hommage à celui qui a été dès le début son collaborateur et son vice-président. M. Caillemer a même présidé les séances du Bureau contemporaines de la création; mais, la fondation réalisée, il fit observer que la présidence d'une *Société des Amis de l'Université* devait être attribuée à un « laïque », à un ami par vocation, l'amitié étant obligatoire pour les universitaires, qui sont de la maison. Aujourd'hui il est atteint par l'impitoyable limite d'âge après quarante-sept années de professorat à Grenoble et à Lyon; il est resté, pendant trente-trois ans, le seul Doyen de la Faculté de droit de Lyon. Il ne saurait être question de présenter de lui une notice bibliographique, puisque sa carrière n'est pas terminée; son activité continuera à s'exercer dans les œuvres auxquelles il s'est depuis longtemps consacré.

Mais la *Société des Amis de l'Université* a estimé qu'elle ne pouvait mieux témoigner sa reconnaissance à son vice-président qu'en insérant dans son *Bulletin* le compte rendu du banquet du 28 novembre 1908 et en conservant ainsi le souvenir de ce grand événement lyonnais. Elle exprime seulement le vif regret de ne pouvoir reproduire quelques discours qui n'ont malheureusement pas été recueillis.

Le banquet, présidé par M. Bayet, comprenait 130 convives, dont les noms sont ci-après mentionnés. Etaient présents:

MM.

Anglois, avocat, ancien élève de la Faculté de Droit.
Amieux, directeur de conférences à la Faculté de Droit.
Appleton (Charles), professeur à la Faculté de Droit.
Arloing, professeur à la Faculté de Médecine, directeur de l'Ecole vétérinaire.
Astier, représentant de l'*Express*.
Aubert (Dr), président de l'Académie de Lyon.
Aubert (Pierre), sculpteur, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts :
Audibert, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.
Auzière, premier président de la Cour d'appel.

Balland, trésorier des Hospices civils.
Bally, directeur de l'Ecole de Notariat.
Baratier, avoué à Trévoux, ancien élève de la Faculté de Droit.
Bartin, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.
Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique.
Becq, secrétaire des Facultés de Droit et des Lettres.
Benoist, conseiller à la Cour d'appel, ancien élève de la Faculté de Droit.
Bérard, agrégé à la Faculté de Médecine, chirurgien des hôpitaux.
Berger, notaire des Hospices civils.
Bernard, président de la Chambre des Notaires.
Berne, avoué à Vienne, ancien élève de la Faculté de Droit.
Berthélemy, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.
Bianconi, inspecteur d'Académie.
Billiet, représentant du *Salut Public*.
Boiron, avoué des Hospices civils.
Bouvier (Emile), professeur à la Faculté de Droit.
Breuillac, avocat, ancien élève de la Faculté de Droit.
Brizon, administrateur des Hospices civils.
Brunet (Général), commandant supérieur de la défense, représentant le général gouverneur Robert.
Burle, juge suppléant au Tribunal civil, ancien élève de la Faculté de Droit.

Caillemer (E.).
Caillemer (Robert), professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble.
Casati-Brochier, président de la Société de Géographie.
Cazeneuve, sénateur du Rhône, président du Conseil Général du Rhône, professeur à la Faculté de Médecine.
Charrat (Henri), avocat, ancien élève de la Faculté de Droit.

Chazette, conseiller municipal, ancien élève de la Faculté de Droit.
Cherbut (J.), représentant du *Nouvelliste*.
Cohendy, professeur à la Faculté de Droit.
Coignet, vice-président de la *Société des Amis de l'Université*.
Collon, ancien administrateur des Hospices civils.
Courmont (Jules), professeur à la Faculté de Médecine.
Courmont (Paul), agrégé à la Faculté de Médecine, médecin des Hôpitaux.

Damez (Albert), avocat, ancien élève de la Faculté de Droit.
Debolo (Charles), ancien administrateur des Hospices civils.
Debolo (Marcel), avocat, ancien élève de la Faculté de Droit.
Delorière, administrateur des Hospices civils.
Depéret, doyen de la Faculté des Sciences.
Dor (Dr), recteur honoraire de l'Université de Berne.
Dubreuil, ancien bâtonnier, membre de l'Académie de Lyon.
Duquaire (Paul), avocat, conseiller général, ancien élève de la Faculté de Droit.
Duvivier (Paul), directeur du *Tout Lyon*.

Fabre, professeur à la Faculté de Médecine.
Faurax, conseiller général.
Favre, administrateur des Hospices civils.
Feys (Henri), syndic-liquidateur, ancien élève de la Faculté de Droit.
Feys (Louis), ancien élève de la Faculté de Droit.
Flamme, professeur à la Faculté des Sciences.
Flurer, doyen de la Faculté de Droit
Fontaine, doyen honoraire de la Faculté des Lettres.

Galland, directeur de conférences à la Faculté de Droit.
Garin (Joseph), président de la Société de l'Enseignement professionnel.
Garnot (Paul), ancien magistrat, ancien élève de la Faculté de Droit.
Garraud (René), professeur à la Faculté de Droit.
Gayet (Georges), agrégé à la Faculté de Médecine, chirurgien des Hôpitaux.
Genevey, conseiller à la Cour d'appel, administrateur des Hospices civils.
Gérard, professeur à la Faculté des Sciences.
Givord, directeur d'assurances, ancien élève de la Faculté de Droit.
Gonnard, professeur à la Faculté de Droit.
Gouachon, contrôleur-inspecteur aux Hospices civils.
Greffier, président de l'Association générale des étudiants.
Grivet (Georges), directeur d'assurances, ancien élève de la Faculté de Droit.
Guillot, substitut du Procureur de la République, ancien élève de la Faculté de Droit.

Herriot, maire de Lyon.
Holstein, administrateur des Hospices civils.
Hugounenq, doyen de la Faculté de Médecine.

Isaac (Auguste), président de la Chambre de commerce.

Jacquinot, chef du service des maisons aux Hospices civils.
Jangot, avocat, ancien élève de la Faculté de Droit.
Joannard, administrateur des Hospices civils.
Joubin, recteur de l'Académie, président du Conseil de l'Université.
Kleinclausz, professeur à la Faculté des Lettres.
Kœhler, professeur à la Faculté des Sciences.

Lafont, avocat à Vienne, ancien élève de la Faculté de Droit.
Lambert (Edouard), professeur à la Faculté de Droit.
Lameire, professeur à la Faculté de Droit.
Latreille, secrétaire administratif de la *Société des Amis de l'Université*.
Loubat, procureur général.
Lutaud, préfet du Rhône.

Malot, représentant du *Lyon Universitaire*.
Mariéjol, professeur à la Faculté des Lettres, président de l'Association des anciens élèves de la Faculté des Lettres.
Martin (Georges), représentant du *Progrès*.
Mauvernay, administrateur des Hospices civils.
Millevoye (Jules), avocat, ancien élève de la Faculté de Droit.
Millevoye (Pierre), avocat, ancien élève de la Faculté de Droit.
Montrochet, avocat, ancien élève de la Faculté de Droit.
Morat, professeur à la Faculté de Médecine.
Morel (Ennemond), président de la *Société des Amis de l'Université*.

Offret, professeur à la Faculté des Sciences.
Ollier (François), avocat, ancien élève de la Faculté de Droit.
Oberkampff (Ernest), vice-président de la *Société des Amis de l'Université*.

Peiron (Alfred), ancien élève de la Faculté de Droit.
Perrin, notaire honoraire, trésorier de l'Académie de Lyon.
Petit (J.), président du Conseil général d'administration des Hospices civils.
Pic (Paul), professeur à la Faculté de Droit.
Pollosson (Auguste), professeur à la Faculté de médecine.
Pradel, président du Tribunal de commerce.
Rabatel, secrétaire général des Hospices civils.

Regaud (Francisque), conseiller municipal, ancien élève de la Faculté de Droit.

Rivière (Charles), administrateur des Hospices civils.
Rollet (L.), avoué, ancien élève de la Faculté de Droit.
Rougier (Raphaël), professeur à l'Ecole de droit de l'Université d'Alger.
Rubellin, avocat, ancien élève de la Faculté de Droit.

Sabran (Francis), administrateur des Hospices civils.
Sabran (Hermann), président honoraire du Conseil général d'administration des Hospices civils.
Sambardier, représentant de la *Dépêche de Lyon.*
Sallès, avocat, conseiller municipal, ancien élève de la Faculté de Droit.
Sauzet (Paul), avocat, ancien élève de la Faculté de Droit.
Souchon, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

Tallon (Pierre), avocat, ancien élève de la Faculté de Droit.
Tavernier (Jean), ancien bâtonnier, administrateur des Hospices civils.
Théral, ancien administrateur des Hospices civils.
Thibaud, représentant du *Lyon Républicain.*
Thomas, professeur à la Faculté des Lettres.
Trévoux, ancien président de la Chambre des Notaires.

Valette (Léonce), ancien élève de la Faculté de Droit.
Vallet (Georges), conseiller à la Cour d'appel, président honoraire de l'Association des anciens étudiants en droit.
Vermorel, ancien magistrat, ancien élève de la Faculté de Droit.
Verney (Noël), avocat, ancien élève de la Faculté de Droit.
Villard (Pierre), président de la Société d'économie politique et d'économie sociale.
Vincent, agrégé libre à la Faculté de Médecine.
Vindry, administrateur des Hospices civils.

Avaient en outre donné leur adhésion au dîner et se sont excusés au dernier moment :

MM.

Balay (Henri), administrateur de la Société de l'Enseignement professionnel.
Balleidier, administrateur des Hospices civils.
Bertrand (Henri), administrateur des Hospices civils.
Dalin, avoué, ancien élève de la Faculté de Droit.
Dumaz (François), professeur à l'Ecole de notariat.
Lortet, doyen honoraire de la Faculté de Médecine.
Lumière (Auguste), administrateur des Hospices civils.
Mangini (Marc), ancien élève de la Faculté des Lettres.

Millevoye (Jean), avocat, ancien élève de la Faculté de Droit.
Rey (Alexandre), imprimeur de l'Université.
Teissier, professeur à la Faculté de Médecine.

Les discours ont été prononcées dans l'ordre suivant:

Discours de M. Joubin.

Cher et éminent Doyen,

Que les fonctions d'un président sont faciles et enviables quand il n'a jamais trouvé qu'enthousiasme et unanimité pour l'aider à accomplir sa tâche ! J'ai donc à remercier le Comité, qui a bien voulu me placer à sa tête, du plaisir sans mélange qu'il me procure ce soir et de l'honneur qu'il m'a fait en m'invitant à parler au nom de tous vos concitoyens unis dans la même pensée.

Les longs discours seraient d'ailleurs superflus : de qui, plus justement que de vous pourrait-on dire : « Ses œuvres parleront pour lui. » ? Je pourrais, je devrais peut-être, me borner à vous dire : cher Doyen, acceptez, comme un témoignage insuffisant mais cordial de l'admiration et de la gratitude de tous vos obligés, ce buste, œuvre d'un artiste de talent qui a su reproduire les traits familiers, les yeux pleins de finesse et de vivacité, le sourire plein de bonté malicieuse et de bonhomie sérieuse d'un Normand devenu Lyonnais. Nous remercions le maître Aubert d'avoir si bien répondu à notre intention : nous avons voulu que cette pure matière, ce marbre impérissable, conférât au Doyen des Doyens l'immortalité dont les mortels disposent.

Vous vous êtes prêté de bonne grâce aux nécessités que notre désir vous imposait : mais peut-être pensiez-vous que l'immortalité la plus sûre, la plus douce, la seule qu'il vaille la peine de rechercher et de souhaiter, vous vous l'étiez déjà assurée en transmettant la flamme divine, qui jamais ne doit s'éteindre, à un fils digne de vous qui a su déjà marquer sa place dans la science du droit, qui suit, entouré des mêmes sympathies, la voie tracée par son père avec tant d'éclat. Deux mains, deux cœurs unis, font une chaîne à l'abri du destin !

Les Lyonnais n'ont point oublié les succès du lycéen et de l'étudiant Robert Caillemer, pas plus que la Normandie et l'Université de Caen ne perdront le souvenir, j'en ai des témoignages touchants, du brillant disciple de Demolombe ! Ainsi la vie se répète jusque dans les détails, et, après quarante-cinq ans, l'Université de Grenoble a cette bonne fortune de compter parmi ses maîtres le fils de celui qui l'a illustrée. Qui de nous, Messieurs, pourrait attendre de la vie plus de faveur pour les siens et pour lui ?

Ni dans l'une ni dans l'autre, mon cher Doyen, vous ne risquez d'être oublié : bien avant que M. le Ministre m'eût fait l'honneur de me placer à la tête de l'Université de Lyon, je vous connaissais, je savais en quels termes vos chefs avaient parlé de vous, quel accueil vous aviez reçu en cette année 1862 où, premier agrégé, vous débutiez dans la capitale du Dauphiné. J'ai encore présents à l'esprit les termes du rapport dans lequel au nom du Conseil Académique, le Recteur réclamait instamment et obtenait une dispense d'âge de quatre années nécessaire pour votre titularisation — vous aviez 26 ans ! — fait probablement sans précédent et qui ne s'est guère revu : « Considérant, disait-il, que la maturité de son jugement et la précocité de son expérience justifient largement cette faveur et que c'est entrer dans l'esprit et appliquer la lettre du règlement que de l'en faire jouir exceptionnellement... » Et je vois encore cette annotation de la main du ministre Jules Simon, renouvelant votre cours sur la législation de l'Attique et les antiquités juridiques de la Grèce : « Je vous prie, M. le Recteur, de dire à M. Caillemer combien j'apprécie les services qu'il rend à l'étude du droit et de l'histoire, par ses recherches et par ses leçons. »

Bref, tous vos chefs ayant insisté sur des mérites qu'ils qualifiaient en tous points d'exceptionnels vous étiez chargé le 29 octobre 1875, il y a trente-trois ans, en qualité de Doyen, d'organiser et d'ouvrir la Faculté de Lyon. Ce que vous en avez fait, avec le concours de vos collègues, il vous paraîtra, Messieurs, superflu que je le dise ce soir ; vous avez assisté, heure par heure, jour par jour, année par année, à son brillant développement, à son enfance heureuse, à sa jeunesse qui durera longtemps encore. Voilà votre œuvre, elle vous fait honneur, comme elle fait honneur à l'Université ; et la deuxième génération d'étudiants, fils de vos premiers disciples, est ici pour en donner le témoignage au doyen vigilant, paternel, soucieux de leur avenir — au professeur doué d'une incomparable maîtrise de parole, sachant être tour à tour ou pressant ou séduisant, au juriste consommé, enfin, dont la profonde érudition et le labeur infatigable ont porté au loin la renommée.

Une si lourde tâche, faite avec tant de conscience eût, sans doute, suffi à tout autre : elle n'était qu'un jeu pour votre robuste esprit. Dès l'année 1886, votre jeune Faculté hors de pages, vous étendiez votre champ d'action, vous fondiez pour l'enseignement professionnel des conférences de droit usuel, enseignement qui depuis lors figure à son programme permanent. Reconnaissante de votre initiative, la Société se fait un honneur de renouveler indéfiniment vos pouvoirs d'administrateur : elle sait qu'elle peut compter sur votre obligeance souriante et votre dévouement inépuisable, et si elle éprouve à votre

égard une gratitude dont je ne suis ce soir que l'écho affaibli, elle y joint, comme nous tous, une familière et cordiale affection.

Dirai-je encore la part qui vous revient dans la création, en 1888, de la Société des Amis de l'Université, dont les subventions nous aident si puissamment à garder notre cachet particulier d'Université régionale ? Vous en avez rédigé les statuts, c'est tout dire, et vous étiez, par votre connaissance approfondie des besoins universitaires, par vos relations amicales avec la Société Lyonnaise, l'intermédiaire tout désigné entre gens qui, séparés par le Rhône, risquaient de s'ignorer.

La ville de Lyon, en effet, mon cher Doyen, n'avait pas tardé à reconnaître quelle incomparable faveur le Ministre de l'Instruction publique lui avait accordée en votre personne. Dès l'année 1876, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, vous admettait dans son sein et elle n'a point oublié votre magistral discours de réception : depuis plus de trente ans vous êtes l'un de ses membres les plus assidus, les plus féconds, les plus dévoués, je dirais le plus aimé, puisque, en témoignage de particulière estime et par un honneur réservé seulement à ses grands présidents, elle vous a, de nouveau, placé cette année à sa tête.

Enfin, votre autorité dans votre ville adoptive est telle, que vos concitoyens vous ont accordé les grandes lettres de naturalisation lyonnaise en vous nommant membre, puis vice-président du Conseil général d'administration des Hospices, président de la Commission exécutive. A ce titre, vous êtes chargé d'étudier, de préparer les marchés, de diriger la gestion de la fortune des pauvres, si j'ose dire, Tâche délicate, hérissée de difficultés, dont votre souriante bonne humeur et votre droite conscience acceptent allègrement la fatigue et la responsabilité.

Il faut croire, mon cher Doyen, que l'habitude n'est pas encore établie, chez nous, de voir un homme accepter résolument tant de labeur et tant de fonctions pourtant honorifiques ! Il y a quelques jours, comme j'allais vous exprimer les profonds regrets qu'éprouve l'Université d'une retraite accueillie avec tant de bonne grâce et de sérénité, vous me disiez en souriant : « Il fut un temps où l'on m'accusa d'être ambitieux et l'écho en parvint jusqu'à l'Académie : j'avais pour chef, heureusement, un homme à la mémoire de qui je conserve la plus affectueuse vénération. M. Charles répondit : « On le dit ambi-
« tieux, mais personne ne peut marquer ce qu'il ambitionne. Il est
« à prévoir qu'il arrivera où il veut par des moyens louables : un
« travail acharné, un grand empire sur soi-même, un dévouement
« exemplaire à ses devoirs de professeur et de Doyen, je ne crois
« pas qu'on puisse imaginer une ambition plus profitable à l'Univer-
« sité ! »

Nous connaissons maintenant votre ambition, mon cher Doyen ; laissez-moi la dévoiler. En dépit de sollicitations nombreuses, vous avez tenu à donner cet exemple rare d'un homme d'un mérite supérieur restant en province pour y accomplir une œuvre d'intérêt public. L'Institut même, dont vous êtes depuis si longtemps le correspondant, ne vous a pas tenté et ainsi, vous avez donné à la cause de la décentralisation universitaire un exemple dont l'Université de Lyon ne saurait être ni trop fière, ni trop reconnaissante.

En présence de M. le Directeur de l'enseignement supérieur, qui fut votre collègue et qui a bien voulu se souvenir qu'il nous appartenait toujours, en présence des plus hautes autorités de la ville, de vos collègues, de vos amis, de vos élèves, recevez ce témoignage solennel de notre gratitude. Il n'est que la traduction fidèle de ces mots que jadis vous aviez dédiés à votre ami, à mon regretté collègue Charles, je vous demande seulement la permission de les mettre au présent.

« Quidquid ex eo amamus, quidquid miramur, manet mansurumque est in animis nostris. »

Discours de M. Lutaud (1)

M. Lutaud, préfet du Rhône, rend hommage à la droiture de M. le doyen Caillemer et termine en portant un toast au Chef de l'Etat.

Discours de M. Cazeneuve (2)

M. le Dr Cazeneuve, député du Rhône, revendique son titre d'universitaire pour vanter les qualités de l'éminent Doyen de la Faculté de droit et l'esprit de discipline intellectuelle qu'il a su y faire régner durant son décanat.

Discours de M. Herriot (3)

M. Herriot invoque d'abord « cette qualité d'universitaire à laquelle M. le doyen Caillemer a conféré une si éminente dignité ». Il loue les qualités de cœur et d'esprit, la grande bonté, la grande honnêteté du doyen, « cette honnêteté si simple et

(1) Ce discours n'a pas été recueilli.
(2) Ce discours n'a pas été recueilli.
(3) Ce discours n'a pas été recueilli *in extenso*.

si candide dont il a toujours fait preuve ». Il le félicite d'avoir perpétué les traditions du vieil enseignement français.

Puis, comme maire de Lyon, M. Herriot remercie le doyen Caillemer de son efficace affection pour notre ville. Dans les hommages qu'il lui adresse, il associe le nom d'un de ses prédécesseurs à la mairie, préoccupé, comme M. Caillemer, de donner à l'Université lyonnaise un cadre digne d'elle. Il rappelle donc la mémoire de Gailleton, « cet autre universitaire qui aurait su louer en vous le Normand devenu Lyonnais, puisque le Lyonnais qu'il était aurait aussi bien pu être Normand ».

La ville de Lyon doit être reconnaissante à M. Caillemer des services qu'il lui a rendus. On n'oublie pas que, il y a quelques années, un conflit s'éleva entre la Chambre de commerce et la municipalité lyonnaise, et que M. Caillemer fut choisi comme arbitre pour le résoudre. Aussi M. Herriot peut l'assurer de la profonde déférence et de la parfaite reconnaissance, ainsi que du très sincère respect de la ville de Lyon.

M. le doyen Caillemer reste d'ailleurs vice-président du Conseil d'administration des Hospices civils de Lyon. Aussi ne faut-il pas parler au passé de ses services dans ce domaine du dévouement; il en a rendus, il en rend et il en rendra longtemps encore.

Discours de M. Flurer.

Messieurs,

Je ne me lève pas pour prononcer à mon tour l'éloge de M. Caillemer. Il vient d'être fait, avec plus d'autorité et plus de charme que je ne saurais le faire.

Mais, je veux remercier le Comité à l'initiative duquel nous devons l'œuvre d'art qui est là, et la fête qui nous réunit. J'ai d'ailleurs envers lui des obligations particulières, puisqu'il veut bien offrir à la Faculté de Droit une réplique du buste que nous venons de voir.

Nous serons heureux d'avoir au milieu de nous l'image de celui qui a été pendant trente-trois ans à notre tête, et qu'ici même nous avons salué, il y a quelques années, du nom de Doyen, fondateur de la Faculté.

Assurément, la présence d'une effigie n'ajoutera rien à la fidélité de notre reconnaissance et de notre affection : mais si un symbole matériel n'est pas nécessaire pour garder au milieu de nous, vivant et

durable, le souvenir de M. Caillemer, ses successeurs auront toujours besoin de son exemple. Il est bon que ce buste soit là, sous leurs yeux, et par sa seule présence il leur aidera à mieux comprendre leurs devoirs et à mieux les remplir.

C'est peut-être un peu pour cela, aussi, que le Comité a voulu nous l'offrir. En même temps qu'il avait pour la Faculté une attention charmante, il proposait un grand exemple aux doyens à venir.

Je bois au Comité généreux et sagement prévoyant.

Discours de M. Ennemond Morel.

Je suis heureux qu'il soit permis à la *Société des Amis de l'Université* de joindre un mot aux discours éloquents que vient d'inspirer M. le Doyen Caillemer.

Je sais que les organisateurs de ce banquet, soucieux de vous garantir contre le flot d'une rhétorique trop abondante, avaient décidé qu'un seul discours exprimerait les sentiments de tous les corps représentés ici.

Rassurez-vous ! je n'ai pas apporté de discours et je suis incapable d'en improviser un.

Je me tournerai simplement vers notre cher et vénéré collègue, et je lui dirai sans phrases combien nous avons apprécié sa collaboration si consciencieuse, son esprit si bienveillant, son caractère si sûr.

Partout où vous avez passé, mon cher Monsieur Caillemer, vous avez conquis le respect et les sympathies. Je n'ai pas connu votre enseignement professionnel, mais je connais ce que vous y ajoutiez et ce qui constitue le plus haut des enseignements : je veux dire l'exemple, exemple de travail, exemple de dévouement au devoir, exemple de dignité de la vie.

La *Société des Amis de l'Université* s'honore de vous avoir comme vice-président et je vous adresse en son nom, du fond du cœur, l'hommage de mon respect et l'expression de ma chaleureuse affection.

Discours de M. Audibert.

Je viens à mon tour, Monsieur le Doyen, vous apporter le fidèle hommage d'anciens collaborateurs qui ont été heureux de travailler sous votre direction, comme professeurs de la Faculté de Droit de Lyon, puis qui s'en sont allés, sans doute par un effet de ce mirage décevant dont parlait tout à l'heure M. le Préfet du Rhône, se fixer sur les bords de la Seine : essaim lyonnais de Paris, qui n'a pas perdu

le souvenir de la ruche, et qui s'empresse d'y retourner aujourd'hui, très joyeusement, puisqu'il s'agit de vous fêter.

Ce n'est pas moi qui devais être ici l'interprète de mes collègues parisiens. Cet honneur serait revenu à notre cher et éminent Thaller, si un très regrettable accident, dont heureusement toute trace aura bientôt disparue, ne l'avait empêché de se joindre à nous. En son absence, mes collègues ont fait choix du plus ancien, et vous aurez tous, j'en suis sûr, à le regretter. Permettez-moi cependant, Monsieur le Doyen, de vous dire très ingénument que je me réjouis de ce choix, puisqu'il va me permettre, à moi le plus vieux de vos anciens élèves ici présents, à moi qui, dès 1869, suivais déjà vos savantes leçons à la Faculté de Droit de Grenoble, en compagnie du fidèle ami Cohendy que j'ai tant de plaisir à voir ici encore à mes côtés, de proclamer publiquement la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers vous : cette dette remonte à près de quarante ans ; elle n'a cessé de croître d'année en année, et je sens très profondément l'impossibilité où je suis de l'acquitter jamais...

Mais ce n'est pas de moi seul qu'il s'agit ; c'est de tous les anciens Lyonnais de Paris, mes collègues, absents ou présents, mais unanimement associés à la manifestation de ce jour. Ce qu'ils m'ont chargé de vous exprimer, c'est d'abord le souvenir très doux que, tous, nous gardons précieusement des années heureuses durant lesquelles nous avons collaboré, dans une union parfaite, à l'enseignement juridique dont vous teniez, d'une main si ferme et si paternelle à la fois, la haute direction. C'est aussi le sentiment d'admiration que, tous, nous éprouvons pour l'œuvre que vous avez accomplie : œuvre d'organisation et d'administration impeccable, œuvre d'enseignement fécond, œuvre de haute science. Nous savons, pour l'avoir vu de très près, ce qu'a été ce beau décanat de trente-trois années, depuis le jour où l'inspecteur général, M. Charles Giraud, dans cette grande salle de la Bibliothèque du Lycée, où je crois le voir encore, vous *armait* Doyen de la Faculté à créer, et tout de suite vous envoyait dans les greniers sordides du Petit-Collège, jusqu'au jour présent où vous remettez à votre successeur, notre cher ami Flurer, une Faculté si forte, si prospère, si disciplinée, une Faculté logée maintenant dans un Palais, une Faculté illustrée par tant de succès (combien de ses lauréats ne vois-je pas ici, autour de moi !), la Faculté modèle, en un mot, qu'est de l'aveu de tous, la Faculté de Droit de Lyon. Faculté modèle : c'est bien la renommée dont, grâce à vous, elle jouit en tous lieux, et il n'en est pas de plus justifiée. Voilà, Monsieur le Doyen, le témoignage que nous vous devions, et c'est pour vous l'apporter que nous sommes accourus, remplis pour vous de la plus respectueuse gratitude, en même temps que de la plus vive et de la plus profonde affection...

L'achèvement de ces trente-trois années, qui sont pour vous un si beau titre de gloire, n'irait certes pas pour nous sans tristesse, si nous ne savions bien qu'en réalité il n'y a rien ici qui prenne fin. Ne nous suffit-il pas d'ouvrir les yeux pour voir à quel point vos forces demeurent entières, et pour nous convaincre qu'en dépit des règlements, la jeunesse ne vous a pas quittée ? La période où vous entrez ne saurait être qu'une période d'activité nouvelle, non moins féconde pour la science et pour le bien public, que celle qui l'a précédée, et c'est à ce nouvel avenir qu'en ce moment vont tous mes vœux. Puisse-t-il durer longtemps ! Puisse-t-il compter un très grand nombre d'années heureuses ! C'est le souhait que je forme du plus profond de mon cœur. Je le forme pour vous, Monsieur le Doyen, mais je le forme aussi pour ceux que vous aimez et qui vous aiment, et tout particulièrement pour celui que j'aperçois non loin de vous, et qui a si bien su montrer déjà, par son enseignement et par ses travaux, le digne continuateur des traditions paternelles. Le louer, c'est encore faire votre propre éloge ; c'est faire celui qui, de la manière la plus sûre, trouvera le chemin de votre cœur...

Je bois à notre éminent Doyen, à notre maître vénéré et aimé, M. Caillemer. Je bois à son fils, notre cher collègue Robert.

Discours de M. Vallet.

Tout a été dit, et j'arrive trop tard dans un monde trop éloquent. Que pourrais-je en effet vous offrir encore, Monsieur le Doyen, après tant et de si légitimes éloges émanant des bouches les plus autorisées, si ce n'est le refrain d'un vieil étudiant redisant, au nom de tous ses camarades, une bien vieille chanson ?

Mais, pour manquer de jeunesse, ces archaïques ritournelles ne conservent-elles pas un peu du parfum des rêves évanouis ?

C'est donc vers vous, Monsieur le Doyen, que ces accents s'envolent pour vous apporter le tribut de notre gratitude. Je vous revois au lendemain d'une immense douleur, montant dans votre chaire du Petit-Collège, toujours à la tâche, malgré le Destin, fondant notre grande École de Droit, et étendant sur tous votre paternelle sollicitude, sollicitude qui vous assurait en même temps un fils digne de vous pour perpétuer votre nom dans l'Université française. Je vous revois toujours, le regard clair et le front haut, conduisant à la victoire vos légions d'étudiants.

Tout autre que vous eût pensé que son existence était suffisamment remplie par l'accomplissement de cette tâche déjà si lourde. Mais vous êtes de ceux qui estiment qu'on ne fait pas tout son devoir si l'on ne fait pas plus que son devoir, et vous avez protégé notre œu-

vre post-scolaire destinée à grouper les générations successives de nos jeunes camarades. Merci encore à ce titre ! Les paroles que vous prononciez à notre premier banquet amical retentissent encore à nos oreilles.

A l'heure où sonne pour vous l'instant du repos, puisse le cri de notre reconnaissante affection adoucir la mélancolie inséparable d'une fin de carrière comme la vôtre, et puissiez-vous pendant de longues années encore, Monsieur le Doyen, goûter dans l'intimité, les charmes qui se dégagent de la divine communion du cœur avec ses plus chers souvenirs !

Discours de M. Bayet (1)

Le président du banquet, M. Charles Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, évoque, avec bonheur, quelques souvenirs des années qu'il a vécues à Lyon, de 1876 à 1891, au milieu de collègues qu'il lui est agréable de trouver aujourd'hui réunis pour exprimer à M. Caillemer leur sympathie et leur affection.

Les bonnes relations qui existent toujours entre les Facultés de Lyon le mirent à même d'être initié, presque dès les débuts de la Faculté de Droit de Lyon, aux embarras matériels contre lesquels cette Faculté avait à lutter, et qui auraient pu entraver son œuvre.

Rien ne l'a empêchée de bien remplir la mission dont elle était chargée.

Et, cependant, qui pourrait oublier, parmi ceux qui l'ont vue, sa misérable installation dans les greniers du Petit-Collège, dans ces salles branlantes, qu'il fallait étayer au moyen d'énormes potences et dont les plafonds tombaient en gros fragments sur les professeurs et sur les élèves ? M. Jules Ferry, au cours d'une visite faite en 1879, a pu dire, sans trouver de contradicteurs, qu'une telle installation était un opprobre pour la ville de Lyon, et qu'il serait injuste de la perpétuer sous ce prétexte qu'elle ne nuisait pas aux succès des maîtres et des disciples, et que ni les uns ni les autres ne pourraient arriver à de plus brillants résultats dans un magnifique palais.

(1) Ce discours n'a pas été recueilli *in extenso*.

La Faculté était encore dans le Petit-Collège lorsque M. Bayet s'est éloigné de Lyon. Elle ne l'a quitté qu'en 1896 !

Au moment où le premier Doyen, après trente-trois ans de décanat, passe de l'activité à la retraite, M. le Directeur de l'Enseignement supérieur, en son nom et au nom de M. le Ministre, tient à lui exprimer, de vive voix, la reconnaissance de l'Administration pour les éminents services que, pendant une longue carrière de près de quarante-sept ans, il a rendus à l'Université.

Par l'élévation et la solidité de son enseignement, par la valeur de ses travaux, qui font justement autorité, M. Caillemer a honoré les Facultés de Droit.

Mais l'Administration supérieure lui sait particulièrement gré de ce qu'il a voulu, malgré toutes les propositions qui lui ont été faites, rester à Lyon pour contribuer toujours à la prospérité de la Faculté de Droit. Il a ainsi servi dans une large mesure la cause de la décentralisation scientifique et celle des universités de province.

Cet attachement indissoluble de M. Caillemer à l'Université de Lyon, et son active participation à beaucoup d'œuvres lyonnaises ont aujourd'hui leur récompense. La touchante manifestation, que préside M. Bayet, prouve que M. Caillemer a fait la conquête de Lyon et des Lyonnais. Leurs sympathies ne lui feront pas défaut dans sa retraite, assurés qu'ils sont qu'il restera au milieu d'eux et qu'il se dévouera, comme par le passé, aux intérêts qui leur sont chers.

Ce doit être, d'ailleurs, pour la Faculté de Droit une satisfaction de penser que son premier doyen continue de lui être attaché par les liens de l'honorariat, soit comme professeur, soit comme doyen.

De son côté, l'Administration supérieure se félicite de pouvoir encore profiter de l'expérience de M. Caillemer, puisqu'il reste membre du Comité consultatif de l'Enseignement public.

M. Bayet lève son verre en l'honneur de M. Caillemer, et boit à sa jeune, souriante et vaillante vieillesse.

Réponse de M. Caillemer.

Messieurs,

Vous n'attendez pas de moi un discours. Il me serait impossible, sous le coup de l'émotion que j'éprouve, de répondre aux paroles si bienveillantes que tant d'orateurs viennent de m'adresser en votre nom.

Et, cependant, n'est-ce pas un devoir pour moi, au moment où finit ma vie active et où j'entre dans la retraite, d'adresser un hommage de gratitude à ceux qui ont fait de moi le travailleur que vous voulez bien honorer, à ceux dont le patronage m'a soutenu dans ma vie professionnelle, à ceux qui ont organisé cette manifestation d'affectueuse sympathie, à ceux qui s'y sont associés ?

Les premiers ont tous disparu. C'est la grande tristesse de la vie, lorsqu'on est septuagénaire, de ne plus avoir près de soi aucun des témoins du passé. Mais il y aurait ingratitude à les oublier.

Si nombreux que nous soyons ce soir et bien que j'aie autour de moi les représentants les plus éminents des pouvoirs publics, notre réunion a un caractère de réelle intimité, que notre cher Président a lui-même souligné en vous rappelant quelques souvenirs familiers du temps où il débutait ici dans l'enseignement. Je vous demande de m'en prévaloir à mon tour et de vous prier de permettre que mon premier remerciement aille à mon père. J'ai deux raisons pour évoquer aujourd'hui son souvenir.

C'est lui qui, dès ma plus tendre enfance, m'a enseigné la loi du travail, et il me l'a inculquée, non pas seulement par l'exemple, mais encore par une incessante direction. Son inexorable discipline, j'en fais l'aveu, m'a paru quelquefois excessive, si tempérée qu'elle fût par une grande affection et par de nombreuses récompenses. Un fait suffira pour vous en donner une idée. J'ai retrouvé, ces jours derniers, un petit livret sur lequel mon professeur de huitième notait ses impressions hebdomadaires. Il écrivit un jour : « M. Caillemer est un bon élève, mais, s'il le voulait bien, ses devoirs seraient certainement encore meilleurs qu'ils ne le sont. » Mon père me renvoya en classe, avec cette annotation : « Toute faute doit être punie : mon fils n'ayant pas donné complète satisfaction, j'appelle sur lui toute la sévérité de son professeur. » Cette impitoyable rigueur ne s'est jamais relâchée pendant toute la durée de ma scolarité. Même à l'époque où j'étais étudiant en droit, mon père s'enquérait soigneusement de mon travail, et, dans les courtes visites que je lui faisais, j'aurais été mal accueilli, si une mention d'éloge ne m'avait pas été

accordée pour mes examens, si le bulletin semestriel n'avait pas constaté, par les mains du Doyen, que j'étais un très bon élève. Je remercie mon père de sa sévérité. Heureux ceux qui contractent ainsi, dès la première enfance, dans la maison paternelle, l'habitude d'accomplir sans défaillance tous leurs devoirs !

J'ai une autre raison pour évoquer en ce jour l'image de mon père, et vous me pardonnerez de vous la dire. M. le Recteur parlait, il y a quelques instants, de la grande joie que m'a causée mon fils en s'engageant dans la carrière que j'ai suivie. Cette joie ineffable, je ne l'ai pas donnée à mon père, bien qu'il désirât ardemment m'avoir pour successeur. L'agrégation des Facultés de Droit venait d'être instituée ; elle était encore assez peu connue. Je m'y suis préparé, d'abord à l'insu de mon père, et, plus tard, sinon malgré lui, du moins sans son approbation, sans m'arrêter à ses objections, dont la justesse n'était pourtant pas contestable : la difficulté des épreuves, le petit nombre des places, les chances d'insuccès, la précarité des fonctions, les dangers de révocation sous un régime ombrageux. Quand l'événement eut justifié mes préférences, mon père n'était plus là pour me pardonner mon indépendance... L'inscription de mon nom en tête de la liste des agrégés nommés à la suite du concours de 1861, s'il eût vécu, m'eût-elle causé une satisfaction sans mélange ? Je me vois encore, dans ma chambre d'étudiant, pleurant à chaudes larmes au souvenir de l'absent, et me désolant de ce que sa mort prématurée avait rendu le pardon impossible... Quels sentiments eût-il éprouvés, s'il avait pu entrevoir, à un demi-siècle de distance, le couronnement que vous donnez ce soir à ma longue carrière ?

Ma reconnaissance doit aller, en second lieu, à mes professeurs, à deux surtout qui ont eu sur moi une grande influence, à M. Demolombe et à M. Bertauld.

Je ne peux pas dire que j'aie été un élève de prédilection pour M. Demolombe, bien que, pendant six ans, j'aie été le plus assidu de ses auditeurs. Mais, avait-il des élèves de prédilection ? Le seul qui puisse prendre ce titre est, je le crois bien, notre collègue M. Guillouard, le continuateur de son cours de Code civil. Pour la plupart de ses disciples, cet illustre maître était, sinon indifférent, du moins inabordable. Et l'indifférence se transformait en hostilité, j'en ai fait l'expérience, si l'élève devenait le collaborateur dévoué d'un des collègues qui ne l'admiraient pas sans réserve. Mais, dans sa chaire, il était un éducateur incomparable. C'est lui qui m'a appris quelle action, même dans l'enseignement le plus aride, un professeur peut exercer sur son auditoire, et, à ce point de vue, j'ai été vraiment son disciple. Aussi, lorsque ses anciens élèves m'ont demandé, il y a trois ans, de parler, en leur nom, à Caen, devant le monument qu'ils élevaient en

son honneur, malgré toutes les raisons que j'aurais eues pour m'abstenir, j'ai accepté sans hésitation.

Bien différent était mon autre maître, celui dont j'étais tout à la fois l'élève et le secrétaire, M. Bertauld, mort sénateur inamovible et procureur général près la Cour de Cassation. Ses cours n'étaient pas élémentaires ; il s'en fallait de beaucoup, et un grand effort était souvent nécessaire, même à des aspirants au doctorat, pour les suivre et en profiter. Mais quel merveilleux initiateur il était pour les jeunes gens qui, chez lui, travaillaient sous sa direction ! Il ne ménageait pas leur bonne volonté et leur imposait sans scrupule d'immenses recherches. On a parlé quelquefois de mon infinie et inlassable curiosité. Peut-être lui en suis-je redevable. Il avait pour principe qu'on n'est pas un bon juriste si l'on n'a pas l'esprit ouvert dans toutes les directions, et il prêchait d'exemple. Que de volumes, à première vue très étrangers au droit, j'ai lus et dépouillés pour lui, alors qu'il préparait simultanément des livres sur le Code civil, sur la philosophie politique de l'histoire de France, sur la liberté civile. Notre cher collègue et ami, M. Berthélemy, qui, longtemps après moi, a vécu dans l'intimité de M. Bertauld, au parquet de la Cour de Cassation, et a été chargé de publier ses discours parlementaires, pourrait vous dire qu'il a été soumis à un régime analogue.

De mes professeurs je passe aux éminents administrateurs, sous la direction desquels j'ai vécu, inspecteurs généraux, directeurs de l'enseignement supérieur, recteurs... Leur bienveillance ne m'a jamais fait défaut et c'est à eux que je dois, en très grande partie, de n'avoir pas un instant regretté ma résolution, prise il y a un demi-siècle, de me consacrer à l'enseignement du droit.

Deux de nos premiers élèves à Lyon, M. le professeur Audibert, et M. le conseiller Vallet, viennent de faire allusion à l'inauguration de la Faculté de Droit en 1875. Cette inauguration eut lieu sous la présidence d'un ancien ministre de l'Instruction publique, qui, redevenu inspecteur général, était demeuré le chef incontesté des Facultés de Droit. Septuagénaire et malade, M. Charles Giraud s'imposa le voyage de Lyon à Paris pour me présenter aux Lyonnais, et, comme l'a dit M. Audibert, pour m'*armer* doyen de la nouvelle Faculté. J'étais le premier d'une longue série d'agrégés qu'il regardait presque comme ses enfants, et mon aînesse me valait une affection exceptionnelle se traduisant par des honneurs inattendus... Le Doyen de la Faculté de Droit de Paris, M. Charles Lyon-Caen, m'écrivait hier, pour s'excuser de ne pas se joindre à vous, et il se plaisait à me rappeler ce que je n'ai pas oublié, que j'étais juge du concours dans lequel, en 1867, il obtint le titre d'agrégé. En 1867, je n'avais pas encore l'âge requis pour être professeur, et cependant j'avais été titularisé dès 1864, sur

les instances de M. Giraud. Avec lui, je n'ai jamais eu un désir à exprimer. Son initiative devançait toujours le moment où une nomination aurait pu s'imposer.

Cet homme si distingué avait pour maxime favorite que « le travail conserve », et, s'il la mettait en pratique pour lui-même, il aimait qu'elle fut aussi la règle de conduite de ses protégés... Je lui dois, en outre de ses marques d'affection, une observation judicieuse, qui a contribué à me faire envisager la retraite avec une parfaite sérénité. Rien n'est plus agréable, disait-il avec Cicéron, que la vieillesse exempte de devoirs professionnels, *nihil otiosa senectute jucundius*, pourvu que par l'étude on continue à donner un aliment à son esprit.

J'ose à peine, Monsieur et cher Président, parler devant vous de l'appui que m'ont donné tous les directeurs de l'enseignement supérieur, sans exception, de cet appui si nécessaire à ceux qui ont la responsabilité d'un grand établissement. Mais je veux, au moins, saluer d'un mot la mémoire de M. du Mesnil, dont l'affectueux concours me fut si utile au moment de la création de la Faculté, et celle de M. Albert Dumont, qui m'encourageait si bien à mener de front mes fonctions de Doyen et mes études sur les antiquités juridiques d'Athènes. Permettez-moi d'adresser même un respectueux merci à M. Liard, qui m'a fait, un jour, l'honneur de m'écrire que, pendant dix-sept ans, l'accord le plus complet a existé entre nous. Comme c'est accord est facile lorsque le Directeur n'a pas d'autre souci que de concilier les intérêts généraux de l'enseignement avec les intérêts particuliers, et lorsqu'il écarte résolument toutes les considérations étrangères au bien du service !

Il serait indiscret, Monsieur et cher Président, de dire trop longuement que vous avez été pour moi, depuis 1902, ce que fut pendant longtemps votre éminent prédécesseur, et de vous remercier de ce que vous vous êtes approprié des vœux que le temps ne lui avait pas permis de réaliser.

Je ne peux pas exprimer, comme je le voudrais, à M. le Recteur, ma gratitude pour tout ce qu'il vient de vous dire de son ancien collaborateur. Je le peux d'autant moins que j'ai affirmé à bien des reprises que M. Joubin était un juge excellent des mérites de ses administrés. Je lui demande seulement de me permettre de lui faire une place dans mes affections à côté d'un de ses prédécesseurs, le seul dont je puisse parler librement, parce qu'il est mort depuis longtemps déjà, M. Emile Charles, qui, après avoir été le modèle achevé des éducateurs de la jeunesse, fut à Lyon un administrateur hors ligne, et honora quelques-uns d'entre nous d'une estime dont nous avons le droit d'être fiers.

Ce n'est pas seulement comme recteur que M. Joubin a pris la pa-

role. Il a été aussi l'interprète de plusieurs œuvres qui se sont fait représenter dans le Comité d'organisation et dont les élus assistent à cette fête : le Conseil général d'administration des Hospices civils, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, la Société des Amis de l'Université, la Société d'enseignement professionnel... Toutes se sont jointes à l'Université pour mieux honorer un de leurs plus anciens membres. La certitude que j'avais de leurs bonnes dispositions à mon égard n'avait pas besoin d'une telle confirmation, mais cette nouvelle marque d'affection me les rend encore plus chères.

Que ne puis-je leur promettre en retour une participation à leurs travaux aussi active que celle d'autrefois ! La bonne volonté, au moins, reste entière, et j'espère bien que le temps ne me manquera pas pour en fournir la preuve. Rien ne me sera plus agréable que d'employer mes loisirs à les faire mieux connaître.

J'arrive enfin à vous, mes chers collègues, mes chers élèves.

Vous, mes chers collègues, vous avez par votre enseignement, par vos savantes publications, mis notre jeune Faculté à cette place d'honneur qu'ambitionnait pour elle M. Charles Giraud, parce qu'elle répondait à l'importance de la ville de Lyon. Aucun effort ne vous a paru excessif dès qu'il s'agissait d'accroître la bonne renommée de notre école, soit en France, soit à l'étranger. A tous je dis merci, et particulièrement à ces fidèles amis, qui, dans leurs chaires de l'Université de Paris, n'oublient pas qu'ils ont été autrefois Lyonnais, et qui viennent à nous avec une parfaite bonne grâce pour s'associer à nos fêtes de famille.

Je remercie également mes chers élèves, si nombreux dans cette assistance. Dès le premier jour, ils ont répondu à notre bonne volonté et à notre paternelle affection par une admirable régularité, par une excellente discipline, par un travail incessant, par un vif désir de faire honneur à leurs maîtres. Aussi ont-ils recueilli, sans trop de peine, dans les concours généraux auxquels ils ont pris part, une ample moisson de récompenses. Comme il me serait agréable d'insister une fois de plus sur leurs mérites ! Mais je n'oublie pas le mot de Montaigne : Les vieillards sont dangereux, à qui la souvenance des choses passées demeure, et qui accablent leurs auditeurs de leurs redires.

Je m'arrête donc dans l'expression de ma gratitude.

Aujourd'hui, après tant d'années de professorat, après tant d'années de décanat, j'aurais peut-être le droit de dire, comme le vieil athlète de l'Enéide : « Cestus artemque repono. » Mais l'habitude du travail est si bien enracinée en moi que le repos absolu me serait intolérable. Je ne monterai plus dans ma chaire ; je ne parlerai plus à ces jeunes gens que j'aimais à voir devant moi et dont l'attention me

faisait oublier la fatigue ; je n'aurai plus d'efforts à faire pour rendre claires et intelligibles des doctrines qui ont la réputation d'être malaisées à exposer. Mais l'étude convient à tous les âges, et, sinon par la parole, au moins par la plume et l'action, j'essaierai d'être encore utile.

Je travaillerai donc pour compléter, si je le peux, des recherches historiques autrefois entreprises avec ardeur, puis délaissées pour donner plus de temps aux devoirs professionnels.

Je travaillerai aussi pour rendre meilleur le tableau que j'ai déjà esquissé de l'enseignement supérieur à Lyon, et en particulier de l'enseignement du droit, — pour dire, dans la mesure où je pourrai le faire sans indiscrétion, ce qu'a été cet enseignement depuis 1875.

Il y a, dans ce double programme, plus qu'il ne faut pour bien remplir toutes les années qu'un septuagénaire peut avoir en perspective.

Ce qui est certain, c'est que je n'oublierai jamais la soirée que je passe aujourd'hui avec vous, cette soirée qui termine si honorablement ma carrière professorale, et que, dans mes rêves les plus ambitieux, je n'avais pas même entrevue.

Non loin de moi, se trouve mon fils qui ne l'oubliera pas davantage. Puisse-t-il, à son tour, dans une quarantaine d'années, voir ses collègues et ses élèves groupés autour de lui pour lui donner l'assurance qu'il a été, comme son père, un professeur laborieux, dévoué sans réserve aux fonctions dont il est investi. Aucune récompense ne sera meilleure pour lui.

Aux remerciements dont je vous ai prié d'agréer l'expression, je me permets, Messieurs, d'ajouter des vœux pour votre bonheur et pour celui de vos familles.

Liste des souscripteurs au buste offert à M. le Doyen E. Caillemer.

Université de Lyon.

M. Paul Joubin, directeur de l'Académie.

Faculté de Droit : M. Mabire, professeur honoraire: MM. Charles Appleton, Bouvier, Cohendy, Flurer, Garraud, Gonnard, Lambert, Lameire, Paul Pic, professeurs ; Becq, secrétaire ; Amieux, Galland, directeurs de conférences.

Faculté de Médecine et de Pharmacie : MM. Lortet, doyen honoraire ; Bondet, Tripier, professeurs honoraires ; Hugounenq, doyen ; Arloing, Beauvisage, Collet, Jules Courmont, Fabre, Florence, Guiart, Lacassagne, R. Lépine, Morat, Nicolas, Paviot, Adrien Pic, Pierret, Auguste Pollosson, Renaut, Roque, Joseph Teissier, Weill, professeurs ; Lannois, professeur adjoint ; Barral, Bérard, Chatin, Commandeur, Paul Courmont, Gayet, Laroyenne, Cl. Regaud, Voron, agrégés; Nové-Josserand, Rochet, anciens agrégés.

Faculté des Sciences : MM. Depéret, doyen ; Charles André, Raphaël Dubois, Flamme, Gérard, Gouy, Kœhler, Le Vavasseur, Offret, Léo Vignon, professeurs ; Rigollot, Couturier, professeurs adjoints ; Ray, maître de conférences ; Couvreur, Merlin, Riche, chargés de cours.

Faculté des Lettres : MM. Bayet, doyen honoraire ; Léon Clédat, doyen ; Mariéjol, Regnaud, Thomas, Albert Waddington, professeurs; Maurice Courant, Lévy-Schneider, chargés de cours.

Facultés de droit

Aix : M. Bouvier-Bangillon, professeur ; MM. Ripert, Perroud, agrégés.

Bordeaux : M. Baudry-Lacantinerie, doyen honoraire ; M. Monnier, doyen ; M. Duguit, professeur.

Caen : MM. Cabouat, Debray, Degois, Guillouard, professeurs ; M. Gombeaux, agrégé

Dijon : MM. Eugène Gaudemet, Louis-Lucas, Moulin, Perceron, professeurs.

Grenoble : MM. Balleydier, Paul Cuche, Joseph Duquesne, Michoud, professeurs.

Lille : M. Paul Appleton, agrégé.

Montpellier : M. Brémond, professeur ; M. Laborderie-Boulou, chargé de cours.

Nancy : M. Chrétien, professeur.

Paris : M. Lyon-Caen, doyen ; MM. Alglave, Audibert, Bartin, Berthélemy, Boistel, Capitant, Cauwès, Chavegrin, Chénon, Esmein, Fernand Faure, Girard, Hitier, Jobbé-Duval, Le Poittevin, Leseur, Massigli, May, Meynial, Saleilles, Sauzet, Souchon, Thaller, Wahl, Weiss, professeurs.

Poitiers : M. Le Courtois, doyen ; MM. Bonnel, Surville, professeurs : Hubert, agrégé.

Rennes : MM. Chatel, Lerebours-Pigeonnière, professeurs ; Olivier Martin, agrégé.

Toulouse : MM. Fraissaingea, Merignhac, professeurs.

Alger : M. Dujarier, directeur honoraire ; M. Vincent, professeur.

Ecole des Hautes Etudes commerciales : M. Georges Blondel, professeur.

Sénat

M. Bouffier, sénateur du Rhône.

Chambre des Députés

MM. Edouard Aynard, Bender, Bonnevay, Brunard, Cazeneuve, Justin Godart, députés du Rhône.

M. Buyat, député de l'Isère.

M. Fernand David, député de la Haute-Savoie.

M. Maurice Colin, député d'Alger.

Conseil d'Etat

MM. Chareyre, Chardenet, Emmanuel Fochier, Pichat, maître des requêtes.

MM. Collavet, Jaray, auditeurs.

Institut

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : M. Léopold Delisle.

Académie des Sciences morales et politiques : MM. Léon Aucoc, Bétolaud, Gabriel Compayré.

Cour de Cassation

M. Gaston Rau, conseiller.

Administration des Hospices

Le Conseil général d'Administration des Hospices ;

M. Hermann Sabran, président honoraire ;

MM. Albert Bouffier et Jules Vignon, anciens administrateurs ;

M. Petit, président ; MM. Arloing, Balleidier, Pétrus Bernard, Henri Bertrand, Eugène Brizon, Jules Brunard, Gustave Cambefort, Jules

Coste-Labaume, Pétrus Decléris, Alfred Delorière, Francisque Favre, Victor Genevey, Prosper Holstein, Louis Hugounenq, Albert Joannard, Raphaël Lépine, Auguste Lumière, Léon Mauvernay, Ernest Oberkampff, Charles Rivière, Francis Sabran, Jean Tavernier, Pierre Vindry, administrateurs.

M. Rabatel, secrétaire général du Conseil.

MM. les Economes et commis d'économat de l'hôpital Saint-Pothin.

MM. les Aumôniers de l'hôpital Saint-Pothin.

MM. Albertin et Vignard, chirurgiens des hôpitaux.

M. Cade, médecin des hôpitaux.

Cour d'appel de Lyon

M. Auzière, premier président.

M. Loubat, procureur général.

M. Georges Vallet, conseiller.

M. Dagallier, avocat général.

M. Widor, greffier en chef.

MM. Louis Boyer, Louis Chazelle, Auguste Cuaz, Albert Damez, Marcel Debolo, Paul Duquaire, Benoît Faugier, Stéphane Gayet, François Jay, Jacques Millevoye, Jules Millevoye, Pierre Millevoye, Alexandre Poulet, Michel Rajon, Francisque Regaud, Rérolle, Louis Reynaud, Frédéric Robin, Anthelme Rubellin, Eugène Ruffier, Antoine Sallès, Léonce Valette, Noël Verney, avocats près la Cour.

M. Laforest, avoué près la Cour.

MM. Damour, Deshayes, Alfred Peiron, Louis Rollet, avoués près le Tribunal de Lyon.

Notariat

Comité régional des notaires.

Compagnie des notaires de l'arrondissement de Lyon.

Ecole de notariat de Lyon ; M. Fernand Bally, notaire honoraire, directeur de l'Ecole.

M. Perrin, notaire honoraire.

MM. Chaine et Trévoux, anciens présidents de la Chambre.

M. Bernard, président : MM. Balay, Berger, Chachuat, Lavirotte, Pariset, Rodet, Vacher, notaires à Lyon.

M. Cote, notaire à Sainte-Colombe.

M. Victor Moyne, notaire à Paris.

Société des Amis de l'Université

MM. Ennemond Morel, président ; Ernest Oberkampff et Jean Coignet, vice-présidents ; Bérard, Casati-Brochier, Latreille, secrétaires ; Edmond Gillet, trésorier.

Société d'Economie politique de Lyon

M. Pierre Villard, président ; MM. Boutard, B. Faugier, F. de Saint-Charles, Alfred Peiron, Maurice Piaton, Francisque Regaud, Joseph Tardy.

Chambre de Commerce

M. Auguste Isaac, président ; M. Jean Coignet, vice-président ; MM. Joseph Gillet, Ferrand, Léon Permezel.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Association générale des Etudiants de l'Université de Lyon.

Société d'Enseignement professionnel du Rhône

M. Joseph Garin, président ; M. Antoine Riboud, vice-président ; MM. Joseph Aynard, Henri Balay, Balloffet, Besse, Devaux, Faurax, Janicot, Marc Mangini, administrateurs ; Lang, directeur,

M. Hermann Fitting, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Halle-sur-Saale.

M. Tomii, doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Tokyo.

M. Motono, ambassadeur du Japon à Saint-Pétersbourg.

M. Chakour-Bey, avocat au Caire.

M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople.

M. Lewandowski, sous-directeur du Comptoir d'Escompte de Paris.

M. Lepage, ancien maire de Caen.

M. Emile Travers, directeur adjoint de la Société française d'Archéologie, à Caen.

MM. Larose et Tenin, libraires-éditeurs, à Paris.

M. Arthur Rousseau, libraire-éditeur à Paris.

M. Soubeyran de Saint-Prix, juge au Tribunal de la Seine.

M. Camille Briffaut, juge au Tribunal de Choctang (Cochinchine).

M. Gaston Vuchot, juge au Tribunal de Nantua.

M. Henri Appleton, juge au Tribunal de Nice.

M. Henri Dor, professeur honoraire à l'Université de Berne.

M. Herriot, maire de Lyon.

Mme Léopold Ollier, à Lyon.

M. Henry, président du Cercle du Commerce.

M. le Dr Louis Rougier.

M. Bianconi, inspecteur d'Académie.

M. Dauban, proviseur du Lycée Ampère.

MM. Cadet et Rogniat, membres du Conseil d'Administration du Lycée.

M. Vanderpol, ingénieur.

M. Ernest Pariset, ancien vice-président de la Chambre de commerce.

M. Alexandre Rey, imprimeur de l'Université.

MM. Boudoint et Durafour, avocats à Saint-Etienne.

MM. Boittet et Humbert, greffiers à Saint-Etienne.

M. Bornarel, président du Tribunal de commerce de Villefranche.

M. Charles Baratier, avoué près le Tribunal de Trévoux.

M. Paul Phily, libraire à Lyon.

M. Ernest Chantre, sous-directeur du Muséum.

M. le Dr Taty.

MM. Antoine Baumann, Charles de Chavannes, Emile Ducoin, Henri Feys, Albert Gaismann, Garonnaire, Gonon, Fleury Horand, Noyé, Alphonse Prelle, Prudhomme, Antoine Sage, Gabriel Sanlaville, anciens élèves de la Faculté.

Faculté de Droit de Lyon (Aspirants au doctorat).

MM. Victor Achalme, Etienne Anthelme, Astier, Bachelard, Berthon, Bouvier, Chanteret, Claveirolle, Georges Cohendy, Paul Condamine, Doyen, Dubreuil, Durieu, Faye, Frangin, Garrigues, Lachenal, Lavison, Benjamin Lévis, Millardon, Roger Millevoye, Musset, Nadau, Robert Nantas, François Ollier, Marcel Rey, André Roüast, Paul Roubier, Roques, Tournassus, Touzet, Etienne Valette, Eugène Vernay.

Étudiants de troisième année

MM. Alessandri, Auguste Arène, Aurran, Bardin, Barratte, Baudiot, Antoine Berger, Marcel Berger, Berthé, Boisse, Bourgoin, Busquet, Chaboux, Chamaillard, Charrat, du Cheyron de Beaumont, Cinquin, Clément, Colin, Constantin, Davaine, Delair, Des Pomeys, Dornier, Dubreuil, Ducoin, Ducurtyl, Durand, Albert Feys, Firmin, Fouilloux, Ganzoni, Pierre Garraud, Giron, Goisset, Gony, Grange, Guillaume, Hippolyte Laurent, Marmey, Mercier, Merlin, Mettetal, Michalon, Michaud, Jean Millevoye, Gaston Mulin, Louis Nathan-Cahen, Perrin, Rostaing, Roumé, Savarin, d'Urbal, Viallon, Villet, Wulliam, Zamlynski.

Etudiants de deuxième année

MM. Benoît Arène, Aulagnon, Bajard, Beluze, Claude Blanc Constantin Blanc, François Blanc, Bouche, Bournay, Cavasse, Charmot, Chirol, Couturier de Royas, Dardot, Desgeorges, Dorel, Doncède,

Droit, Dubois, Duchesne, Dufour, Fayolle, Feugier, Fournier, Freissinet, Gaud, Gaurand, Ginon, Gorrel, Gouy, Hérault, Janoray, Kahn, Labaume, Lafaure, Lerouge, Mlle Létienne, Louis, Gabriel Magnien, Magnillat, Malaval, Mantelier, Merlin, Messié, Michaillard, Maghi, Oger, Passemard, Perriol, Piot, Pin, Pons, Pondeaux, Rascol, Ravat, Renard, Replumaz, Revil, Riboud, Rochas, Rodet de Rolland, Routier, Roux, Sarkissian, Séon, Sestier, Vachaud.

Etudiants de première année

MM. Aumiot, Berrailler, Benoît, Bialy, Boyer, Cusset, Dalbanne, Dionnet, Dupin, Espanel, Gager, Gayet, Gignoux, Guhmah, Humbert, Imbert, Jacquemet, Jennesson, Juveneton, Lacube, Léonelli, Leser, Lyobard, Melot, de Montgros, Mousnier, Maubon, Roger Oberkampff, Pantalacci, A. Paule, Pelletier, Perrot, Pittion-Roussillon, Ribollet, A. Ribollet, Robert, Rollin, Roux, Thibaud, Touilly, Tripier-Meunier, Vellat, Vulliand.

Aspirants au certificat de capacité

MM. Baux, Blanchon, Bonnin, Boulay, Bourlier, Bouvenot, Cottaz, Dufourt, Dumoulin, Emeriat, Faure, Favre, Ferrand, Francœur, Giet, Girard, Lévêque, Michaud, Morel, Roussillon, Tarrérias, Vallet.

Le Gérant : E. SCHNEIDER.

19537 — Imprimeries Réunies, 8, rue Rachais, Lyon.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

LEÇON D'OUVERTURE

DU

COURS DE PHYSIQUE MÉDICALE [1]

Par le Docteur CLUZET,

Docteur ès-sciences, Professeur à la Faculté de Médecine.

MONSIEUR LE RECTEUR,

MONSIEUR LE DOYEN ET CHERS COLLÈGUES,

MESSIEURS,

J'ai tout d'abord à cœur de remercier publiquement le Conseil de la Faculté de médecine de Lyon qui m'a fait le grand honneur de me présenter à M. le Ministre de l'Instruction publique pour occuper cette chaire de physique médicale, laissée vacante par la retraite du professeur Monoyer.

J'espère me rendre digne de cette marque de confiance en travaillant de toutes mes forces et dans toute la mesure de mes moyens au bon renom de l'Université lyonnaise, si florissante et si prospère.

Après le Conseil de la Faculté, je remercie les membres de la Section permanente, et surtout, le professeur Bouchard, le Maître vénéré qui s'intéresse si vivement aux progrès et à l'enseignement de la Physique médicale.

A toutes les personnes qui m'ont encouragé, à tous mes bons amis de Toulouse, à ceux de mes collègues qui m'ont fait un accueil plus particulièrement cordial et bienveillant, au pro-

1) Faite le 3 mars 1909.

fesseur Chauveau, le savant illustre que tant de travaux célèbres rattachent à Lyon, à mon cher maître et ami, Georges Weiss, j'adresse l'expression émue de ma reconnaissance et de mon attachement.

M. le Recteur, permettez-moi de vous dire combien je suis touché du grand honneur que vous voulez bien faire au nouveau professeur en présidant à sa leçon inaugurale : cette preuve de bienveillance m'est doublement précieuse, puisque le chef de la belle Université de Lyon est en même temps un physicien éminent.

Je vous remercie vivement, Monsieur le Doyen, ainsi que les personnes qui sont venues m'apporter le témoignage de leur estime avec leur cordiale bienvenue.

Messieurs, d'après son titre même, la physique médicale s'occupe de toutes les applications de la physique à la médecine. Elle s'occupe par suite de l'étude des phénomènes physiques qui ont pour siège l'organisme et de l'utilisation médicale de tous les agents physiques. Aujourd'hui, je désire vous donner un historique très succinct des principales questions que nous aurons à traiter. De cette manière, en même temps que les noms des médecins physiciens illustres, vous connaîtrez, par une idée générale, l'esprit qui dominera cet enseignement.

Le plus grand nombre de nos leçons sera consacré à l'étude des phénomènes physico-biologiques des organes de la vue, du mouvement, de la circulation, de la respiration, de la parole, de l'ouïe.

En ce qui concerne la vue, si déjà Pline raconte qu'on trouve des émeraudes concaves qui concentrent la vision et que, pour cette raison, il est défendu de tailler et si Néron, qui était myope se servait d'une émeraude de cette espèce pour suivre les combats de gladiateurs, il faut cependant arriver jusqu'àKépler, jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, pour trouver la théorie exacte des lunettes. C'est Kléper aussi qui, le premier, se fit une idée claire de la réfraction des rayons dans l'œil, de la formation et de la position de l'image sur la rétine. La théorie de Képler fut développée par le P. Scheiner qui montra sur des yeux d'animaux, en mettant la rétine à nu par

derrière, que les images optiques se projettent sur cette membrane. Dans une expérience mémorable, faite à Rome, en 1625, Scheiner prouva qu'il en est de même chez l'homme.

Mariotte montra, en 1668, par une expérience demeurée classique, l'existence dans la rétine d'une partie insensible à la lumière, le punctum cæcum: l'immortel physicien, qui était aussi anatomiste habile prétendait conclure de cette expérience que le siège de la vision est sur la choroïde et non pas sur la rétine. Cette conclusion fut d'ailleurs combattue énergiquement par Haller et par Cl. Perrault, le célèbre architecte de la colonnade du Louvre.

Enfin, en 1695, Huygens construisit le premier œil artificiel sur lequel il démontra les phénomènes essentiels de la vision, l'utilité des lunettes, etc. La théorie de Képler fut dès lors généralement admise, et, en 1704, Newton découvrit la décomposition de la lumière blanche.

L'explication du pouvoir accommodatif, c'est-à-dire de la faculté qu'a l'œil de voir les objets à différentes distances, avait aussi tenté les plus illustres physiciens et médecins du XVIIe et du XVIIIe siècle. Descartes, Sturn, Képler, Scheiner, Jurin, Buffon, Haller, Priestley, Hunter, Musshenbroeck, Thomas Young, émirent diverses hypothèses faisant intervenir soit la contraction de la pupille, soit le changement de courbure de la cornée, soit un déplacement ou un changement de forme du cristallin, soit enfin un changement de forme du globe de l'œil. Cramer démontra expérimentalement, en 1853, que l'accommodation est en réalité le résultat d'un changement de courbure du cristallin.

Arrêtons-nous un instant sur le grand nom de l'un de ces auteurs, Thomas Young. Quoique peu connue du grand public, il n'est pas de figure plus intéressante que celle de ce médecin anglais qui, par sa découverte de l'interférence des rayons lumineux, se plaça au premier rang des physiciens, et qui publia un chef-d'œuvre d'optique physiologique sous le titre: *Sur le mécanisme de l'œil* (paru en 1801). Dans ce mémoire, écrit à 27 ans et dans l'espace de quelques mois, Young explique l'accommodation par une augmentation de courbure du cristallin, détermine l'indice de réfraction du cristallin, découvre l'astigmatisme, mesure son degré et propose de le

corriger par des verres sphériques placés obliquement. Il détermine la position du rémotum, l'amplitude de l'accommodation, le champ visuel, l'aberration chromatique de l'œil, l'angle α, etc. Plus tard, après avoir fait une incursion de plusieurs années sur le terrain de la physique pure, Young fit connaître la théorie de la vision des couleurs.

Pour toutes ces découvertes, Young n'examina jamais que ses propres yeux, car il était forcé de gagner sa vie en exerçant la médecine générale, qui, d'ailleurs, ne lui réussissait pas du tout. Il avait pour principe directeur : un homme peut faire tout ce qu'un autre homme a fait. On raconte que Young appliqua son principe jusqu'à lutter d'adresse et de témérité avec des funambules et des écuyers de cirque.

Après Young, Donders éclaircit et propagea les études d'optique physiologique, il donna la formule du pouvoir accommodatif et la véritable explication de la presbytie, il imagina la division et les termes d'emmétrope, brachymétrope ou myope, hypermétrope. C'est Donders qui dirigea, par son Institut d'Utrecht, le mouvement ophtalmologique si fertile en résultats, de 1850 à 1870. Vers la même époque, Helmholtz découvrait l'ophtalmoscope et l'ophtalmomètre, faisant revivre la théorie de Young sur la vision des couleurs, découvrait la fluorescence du cristallin et de la rétine, étudiait le daltonisme, les mouvements de l'œil, la vision binoculaire, etc.

La grande œuvre édifiée par les Képler, les Young, les Donders et les Helmholtz a été ensuite complétée par certains auteurs contemporains qui ont été les dignes continuateurs de ces grands hommes. Je citerai Javal, pour l'ophtalmomètre pratique, le commandant Cuignet, qui découvrit la skiascopie, le colonel Goulier, qui s'aperçut le premier, en 1852, étant professeur à l'Ecole d'application de Metz, combien l'astigmatisme que l'on croyait une rareté est au contraire fréquent, Parent, qui, avec une connaissance parfaite de l'optique géométrique, fit réaliser tant de progrès à l'ophtalmométrie, le professeur Charpentier, pour son analyse des fonctions de la rétine, Tsherning, Landolt, Weiss et le professeur Monoyer, dont je vais énumérer les principaux travaux.

En 1868, étant agrégé à Strasbourg, Monoyer faisait d'abord paraître une nouvelle théorie, qui devint rapidement clas-

sique, des images consécutives, puis, il imaginait le bi-prisme, appareil destiné à découvrir la simulation de l'amaurose, et soutenait la nécessité d'adopter pour unité, conformément au système métrique, le pouvoir dioptrique de la lentille de 1 mètre de distance focale. Cette dernière idée reçut, en 1875, l'approbation du Congrès international d'ophtalmologie, malgré l'autorité qui s'attachait aux noms de Javal et Donders, auteurs d'une proposition différente. Depuis déjà longtemps, l'unité ainsi proposée, sous le nom de dioptrie, est universellement adoptée.

Comme agrégé de physique médicale, M. Monoyer fut chargé, à Strasbourg d'abord, puis à Nancy, après l'annexion, de la direction de la clinique ophtalmologique, il publia à cette époque une étude de l'iconarithme, une nouvelle formule destinée à calculer la force réfringente (1875), la description d'un ophtalmoscope à trois observateurs (1875), un mémoire sur l'extraction de la cataracte par le procédé quasi-linéaire (1878).

Etant devenu professeur à Lyon, mon très distingué prédécesseur fit connaître une théorie et une formule générale des systèmes centrés (1883 et 1885), étudia le pouvoir amplifiant des instruments d'optique (1883), l'optométrie scotoscopique (1888), la mesure de la correction de la presbytie et la généralisation des formules des lunettes (1898). En 1894, parut sa célèbre communication au Congrès d'ophtalmologie de Lucerne sur « l'unité d'acuité visuelle et la graduation des échelles optométriques ». L'échelle décimale d'acuité de Monoyer est devenue classique.

Outre ces beaux travaux sur l'ophtalmométrie et sur l'ophtalmologie, le professeur Monoyer publia un grand nombre de recherches relatives aux autres applications médicales de la physique, il publia, en outre, le premier en France, un *Traité de physique médicale* (1871), dont la seconde édition a paru en 1883 avec la collaboration du professeur Imbert, alors agrégé à Lyon.

Messieurs, comme vous le voyez, l'œuvre de M. Monoyer est considérable. Je salue respectueusement en lui un maître qui honore la physique médicale et l'Université de Lyon.

Les propriétés physiques des organes du mouvement, os et

surtout nerfs et muscles, ont été étudiées par de nombreux physiologistes. L'élasticité du muscle et des os a fait l'objet des recherches des frères Weber, d'Haughton, de Wertheim, et surtout de Chauveau. Helmholtz mesura le premier la période latente du muscle et la vitesse de l'influx nerveux ; cette vitesse fut trouvée dix fois plus petite que celle du son, par suite, toute analogie entre l'influx nerveux et l'électricité se trouvait écartée définitivement. Nobili, en 1827, puis Matteuci, célèbre à la fois comme physicien et comme physiologiste, mirent en évidence les courants électriques des nerfs et des muscles. Ce dernier, né en 1811, fit ses études à Bologne, puis à Paris ; il put, par ses expériences sur l'électricité animale, vérifier ce qu'avait déjà entrevu son immortel compatriote, Galvani, à savoir, que les nerfs peuvent donner naissance à un courant électrique. Dubois-Reymond, Claude Bernard et L. Herman étudièrent plus tard et expliquèrent les courants propres des nerfs et des muscles.

La relation entre le travail musculaire et la chaleur produite a fait l'objet d'un grand nombre de recherches. On peut citer Réaumur qui observa, au XVIII[e] siècle, que la température s'élève dans une ruche lorsque les abeilles volent, Lavoisier et Seguin qui montrèrent que les combustions augmentent lorsque l'homme entre en activité, Mayer, médecin à Heilbronn, qui, en 1842, énonça le principe de l'équivalence mécanique de la chaleur comme résultat de ses observations sur le travail des animaux. Mais Helmholtz, Claude Bernard, Béclard, Heidenhain, et surtout Hirn, ingénieur à Colmar, s'occupèrent systématiquement du travail musculaire. Hirn eut le grand mérite de bien poser le problème et d'indiquer une bonne méthode pour le résoudre. M. Chauveau reprit les recherches de Hirn et de Béclard, il réalisa de nouvelles expériences et énonça les principes classiques de la thermodynamique animale concernant le travail statique, le travail positif et le travail négatif.

Dans l'étude physique des organes du mouvement, nous mentionnerons encore les travaux de Marey, qui fut, non pas l'inventeur, il s'en défendait lui-même, mais le grand protagoniste et vulgarisateur de la méthode graphique. Presque tous les travaux de Marey consistent dans des applications mé-

dicales de la mécanique, et, après avoir commencé par l'étude graphique des phénomènes circulatoires (en collaboration avec M. Chauveau), il imagina son pneumographe et son myographe, il réussit à étudier et à enregistrer, au moyen de la chaussure exploratrice, du dynamographe, de l'odographe et de la chronophotographie, les mouvements des animaux et de l'homme dans la marche, le vol, le saut, la course, etc. ; il fut le véritable inventeur du cinématographe. Comme on l'a dit, si l'esprit qui présida à ses travaux fut un esprit de biologiste, ce fut avant tout un esprit de mécanicien.

Je me garderai d'oublier sur ce sujet les recherches expérimentales concernant le travail et la fatigue des ouvriers, recherches déjà entreprises au commencement du XIXe siècle par Coulomb, l'illustre physicien qui, étant officier du génie, étudia le travail des terrassiers. Nous mentionnerons aussi les résultats si intéressants obtenus par le professeur Imbert.

Les organes de la circulation se prêtent à une étude physique des plus importantes. Un médecin anglais du XVIIIe siècle qui fut en même temps un physicien célèbre, James Jurin, a peut-être ouvert la voie, par la découverte des lois de la capillarité, aux recherches si fertiles concernant les actions moléculaires de l'organisme, du sang et de l'urine notamment. Les travaux de Marey sur l'élasticité des artères, de Chauveau et Marey sur la pression et la vitesse du sang, nous permettront l'étude mécanique de la circulation et l'évaluation du travail du cœur. Le sang et l'urine peuvent être soumis à des examens physiques nombreux, examens microscopiques, spectroscopiques, colorimétriques, manométriques, polarimétriques, cryoscopiques, etc. Ce sont notamment les procédés de Hayem, de Potain, d'Hénocque, de Laulanié, de mon collègue, le professeur Florence, que je vous exposerai.

La respiration nous intéressera par les travaux de Marey, de Paul Bert, etc., mais surtout par ses rapports avec la chaleur animale que nous devons étudier au point de vue physique. Avant Lavoisier, la chaleur vitale avait été attribuée à beaucoup de causes, et, pour ne citer que les causes physiques, à l'électricité dont les nerfs seraient les conducteurs (de la Rive), aux frottements continuels et variés de l'organisme (del Papa, Martine et Haller). Après Lavoisier, de nombreux

physiciens et physiologistes ont mesuré et étudié la chaleur produite par les animaux et l'homme dans toutes les conditions possibles : Dulong, Despretz, Regnault, Reiset, Chauveau, Pettenkofer, d'Arsonval, Richet, Kaufmann, Rübner, Lefèvre, Sigalas, Laulanié, etc. Ces auteurs ont pu, notamment, constater en général l'égalité entre la chaleur produite, mesurée directement par des procédés physiques, et la chaleur évaluée chimiquement par les combustions. Vous verrez cependant que, pour une raison qui échappe encore, la marche des combustions et de la chaleur produite n'est pas toujours identique : tandis que la production d'acide carbonique augmente constamment quand la température extérieure s'abaisse de plus en plus, la production de chaleur augmente d'abord pour diminuer ensuite. D'Arsonval a montré le premier cette diminution de la calorification, diminution à laquelle on ne pouvait s'attendre *a priori*, mais qu'on explique par la résistance qu'offre la peau refroidie aux déperditions de chaleur. L'animal, en refroidissant sa peau, s'entoure ainsi aux basses températures d'une enveloppe isolante pour diminuer ses pertes de chaleur. Mais, comment expliquer qu'avec cette diminution de chaleur il se produit en même temps aux basses températures une augmentation des combustions ? La chaleur produite diminue quand l'intensité de la source calorifique augmente : le paradoxe est flagrant. Ceci montre une fois de plus combien les phénomènes biologiques sont complexes et combien, quelquefois, ils échappent aux prévisions qui paraissent les plus rationnelles.

Les phénomènes physiques de la parole ont été étudiés dès le XVIII[e] siècle par Dodart, Ferrein, Vicq d'Azir et Dutrochet. Dodart, qui exerça la médecine à Paris, publia, à partir de 1700, et dans les dernières années de sa vie, plusieurs notes à l'Académie des sciences, ayant pour titre : *Sur les causes de la voix humaine et de ses différents tons*.

Mais, c'est seulement au XIX[e] siècle, avec Savart, Cagniard de Latour, Garcia, l'inventeur du laryngoscope, Muller, Longet, Helmholtz, Donders, Marage, Monoyer, Imbert, Guillemin, etc., que les sons laryngiens furent étudiés expérimentalement. Müller, notamment, essaya de prouver expérimentalement que, suivant les idées émises en 1741 par Ferrein,

les sons sont produits par la vibration des cordes vocales inférieures. Savart, au contraire, soutint, en 1825, que les cordes vocales inférieures ne jouent aucun rôle important et que la production des sons est liée à l'existence de tourbillons aériens, de cyclones, suivant l'expression de Lootens ; ces cyclones se formeraient dans les ventricules de Morgagni comme ils se forment dans le petit appareil appelé appeau des oiseleurs. Cette divergence d'opinion sur une question pourtant fondamentale montre combien, malgré les efforts de tant de physiciens et de physiologistes, l'étude de la phonation demeure encore difficile et obscure.

Il en est de même en partie pour l'audition étudiée par Cl. Perrault, Lecat, Magendie, Savart, Politzer, Marey, Helmholtz, auteur d'une théorie des voyelles et de l'audition, Bonnier, Gellé, etc.

Laissez-moi vous dire encore quelques mots sur Helmholtz, qui, peut-être mieux que tout autre, personnifie la physique biologique. Nous avons rappelé quelques-uns de ses travaux concernant la physiologie du muscle et du nerf, l'ophtalmométrie, la phonation et l'audition. Or, cet éminent physiologiste était doublé d'un mathématicien et d'un physicien hors de pair. C'est ainsi que son mémoire de 1847 sur la conservation de l'énergie, sa loi des tuyaux sonores, ses études d'électricité, l'intégration des équations hydrodynamiques, ses travaux sur la physique du globe et sur la météorologie attirèrent sur son génie l'attention de tous les savants de son temps. Pour retrouver un exemple d'aptitudes aussi variées, il faut, comme l'a écrit son collaborateur et ami Dubois Reymond, remonter aux figures géantes de Descartes et de Leibnitz.

Et cependant, comme la vie d'Helmholtz fut agitée ! Né à Postdam en 1821, il étudia la médecine à l'Ecole de santé militaire de cette ville, puis il fut successivement chirurgien de l'hôpital de Postdam, des hussards et des gardes du corps. En 1848, il succédait à Brücke, dans la chaire de physiologie et de pathologie générale de Kœnigsberg, ensuite il alla professer la physiologie à Bonn, puis à Heidelberg, et enfin, fait inouï, il fut nommé professeur de physique à Berlin. Il n'y a pas d'autre exemple de médecin ayant occupé la première

chaire de physique de l'Allemagne. Le grand Helmholtz mourut en 1894.

Messieurs, après vous avoir montré les propriétés physiques des organes, nous étudierons l'action sur l'organisme et l'utilisation médicale des agents physiques (électricité, courants de haute fréquence, rayons X, lumière, chaleur, pression atmosphérique, etc.).

Les fondateurs de l'électricité médicale vivaient au xviiie siècle. Déjà en 1707, Polynière, médecin normand, fit des expériences très ingénieuses sur les corps organisés, et Etienne Grey, en 1730, mit un sujet isolé en communication avec une source d'électricité statique, il constata simplement la divergence des cheveux. Mais, en 1743, Krüger appela l'attention des médecins sur l'expérience précédente qui pouvait, suivant lui, être répétée dans un but curatif. Le premier essai de bain statique fut fait à Halle, en 1744, par Kratzenstein, qui guérit par ce procédé une femme affectée de paralysie du petit doigt. En 1746, Musshenbroeck découvrit la bouteille de Leyde en recevant accidentellement une décharge, et en 1750, Nebel constata clairement que l'électrisation par étincelles du tissu musculaire provoque des contractions; à partir de cette époque, nombreux sont les malades qui, pendant le xviiie siècle, furent traités et guéris par les étincelles obtenues soit au moyen de machines statiques, soit au moyen des bouteilles de Leyde.

En 1783, Mauduyt exposa les nouveaux procédés employés par les médecins anglais, les étincelles graduées et le souffle statique. Marat, qui était en ce moment médecin du comte d'Artois, publia cette même année ses *Recherches sur l'Electricité*. « Comptant pour rien les travaux de mes prédécesseurs, dit le célèbre conventionnel, j'ai été moi-même à la source », et il critique avec violence les hypothèses émises avant lui.

Le mode d'application, appelé aujourd'hui galvanisation, apparut beaucoup plus tard que le mode par étincelles; on sait, en effet, que l'expérience historique de Galvani (médecin de Bologne) date de 1786, époque à laquelle l'électrisation statique était déjà en plein épanouissement. Sulzer, de Berlin, avait, il est vrai, en 1767, décrit l'expérience suivante que l'on

peut considérer comme la plus ancienne du galvanisme. « Si l'on joint deux pièces, l'une de plomb et l'autre d'argent et qu'on les approche sur la langue, on sentira quelque goût, alors que chaque pièce à part ne donne aucun goût. »

Quoi qu'il en soit, l'expérience de Galvani fut l'origine d'un nouveau moyen curatif : le galvanisme. Il consistait à appliquer sur la peau ou sur le derme dénudé par un vésicatoire, des plaques métalliques de nature différente, réunies par un arc métallique. De Humbold, en 1797, recommandait le galvanisme contre les maladies des yeux, les paralysies, les douleurs rhumatismales.

Mais il faut arriver à la découverte de la pile par Volta, en 1800, pour assister aux premiers essais d'une galvanisation sérieuse et efficace. Il n'en est pas moins vrai qu'au XVIII[e] siècle l'électricité médicale eut un développement prodigieux, ainsi qu'en témoignent plusieurs livres de l'époque, notamment, le *Traité d'électricité médicale*, de Sigaud la Fond (Paris, 1802).

En 1802, Ritter constata les modifications de l'excitabilité du nerf sous l'influence du passage du courant de pile, cet auteur fondait ainsi l'électrophysiologie des nerfs et des muscles qui devait atteindre de nos jours une importance considérable, grâce aux travaux des médecins physiciens, tels que Matteucci, Helmholtz, Dubois, Reymond, Pflüger, Biedermann, Chauveau, d'Arsonval, Herman, Weiss, Waller, Hoorweg, Einthoven, mon collègue le professeur Morat, etc.

Les travaux de M. Chauveau en électrophysiologie sont aussi remarquables, aussi fondamentaux que ceux relatifs à la thermodynamique animale, à la thermogenèse ou à la circulation. C'est lui, notamment, qui, le premier, employa les décharges des condensateurs pour mesurer l'excitation électrique des nerfs et des muscles (on peut voir encore dans le laboratoire du professeur Arloing, à l'école vétérinaire de Lyon, les condensateurs sphériques qui servirent à Chauveau), c'est lui qui imagina l'excitation unipolaire universellement adoptée aujourd'hui.

En même temps qu'une célébrité lyonnaise, nous pouvons donc saluer en M. Chauveau l'un des principaux fondateurs de la physique médicale.

Vers le milieu du XIX[e] siècle, Masson et surtout Duchenne (de Boulogne) préconisèrent l'emploi des courants induits; par leurs travaux prenait naissance la faradisation, troisième mode d'application de l'électricité, qui rivalisa bientôt d'utilité avec ses aînées, l'électrisation statique et l'électrisation galvanique.

L'électrothérapie ainsi fondée acquit rapidement une importance capitale en thérapeutique, par suite surtout des travaux de A. Tripier, le doyen de tous les électrothérapeutes contemporains, celui que l'on a désigné comme « le père de l'électrothérapie française ».

Duchenne, de Boulogne, eut en outre l'immense mérite de jeter les bases de l'électrodiagnostic, qui constitue aujourd'hui l'une des plus belles applications médicales de la physique, grâce aux travaux d'Erb (qui découvrit la D. R.), de Stintzing, Doumer, Huet, Wertheim Salomonson, etc.

Dans nos leçons, les courants de haute fréquence, les rayons X et le radium, dont les découvertes sont récentes, la chaleur, le froid et la lumière, la pression atmosphérique, l'état hygrométrique, le mouvement, seront étudiés relativement à leur action sur l'organisme et à leur utilisation en médecine. Nombreux sont les médecins qui se sont rendus célèbres en étudiant l'action de ces agents physiques et en appliquant à la médecine les découvertes de Röntgen, de Tesla et de Curie. L'école de Lyon, en particulier, fournirait une longue énumération. Je me bornerai à citer le professeur Chauveau, pour l'étude de la pression atmosphérique sur la circulation, le professeur Lortet et M. Genou, pour leur procédé de photothérapie, le professeur Fabre, pour sa méthode de pelvimétrie radiographique, M. Regaud, pour ses étuves et ses régulateurs électriques, le professeur Courmont et M. Nogier, pour leur mode de stérilisation des eaux par les lampes à vapeur de mercure.

Messieurs, après cet aperçu général et cet historique rapide, je vous dirai comment je comprends l'enseignement de la physique médicale.

Mais, remarquez tout d'abord qu'à l'origine des applications médicales de la physique se trouvent des physiciens tels que Descartes, Mariotte, Képler, Newton, Musshenbrœck, Re-

gnault, Coulomb, et des médecins tels que Galvani, Young, Matteucci, Jurin, Helmholtz, Claude Bernard, Marey, Duchenne (de Boulogne), Chauveau, d'Arsonval, A. Tripier, etc.

Aussi, cette science, que l'on a pu croire avoir été inventée il y a quelques années à peine, n'a rien à envier aux autres au point de vue de l'ancienneté ou de la célébrité de ses fondateurs.

Ainsi que vous le savez, ce cours s'adresse plus spécialement aux étudiants en médecine de deuxième année : toutes les matières seront donc enseignées dans le temps que peuvent nous consacrer ces étudiants, c'est-à-dire dans un semestre. De plus, les travaux pratiques seront organisés parallèlement au cours, de telle sorte que les élèves auront étudié à l'avance ce qui doit faire l'objet de leurs exercices pratiques : emploi de l'ophtalmoscope, détermination du champ visuel, de l'acuité visuelle, des degrés d'amétropie, de la pression artérielle, examens physiques du sang et de l'urine, courants propres des nerfs et des muscles et électrotonus, excitation électrique des nerfs et des muscles de l'homme, radiographie et radioscopie, courants de haute fréquence, etc.

Comme à Lyon la Faculté ne possède pas d'installation hospitalière pour l'application et l'étude des agents physiques, j'aurai quelquefois recours à l'obligeance de mes collègues, les professeurs de clinique, pour vous montrer les anomalies que l'on peut constater, soit dans l'excitation des nerfs et des muscles, soit dans les examens radiographiques et radioscopiques.

Le laboratoire hospitalier faisant défaut, nous devrons aussi nous borner à une étude sommaire des procédés physiques employés en thérapeutique : électrothérapie, radiothérapie, d'arsonvalisation, fulguration, kinésithérapie, etc.

Vous pouvez maintenant vous rendre compte de ce qu'est la physique médicale aujourd'hui. Tout d'abord, elle est bien distincte des autres matières de l'enseignement médical. Evidemment, elle touche de près à certaines, telles que la physiologie, l'hygiène, la clinique et la thérapeutique, mais, par le point de vue spécial auquel elle se place surtout (l'étude physique des phénomènes observés et des méthodes employées), elle ne fait double emploi avec aucune autre science, et mon ensei-

gnement sera différent de celui de mes collègues, même sur les sujets qui nous sont communs.

De plus, je n'oublierai jamais que j'ai l'honneur de parler à de futurs praticiens, aussi les leçons seront avant tout démonstratives, expérimentales et d'un intérêt pratique immédiat; car, si l'enseignement de la physique médicale a dû être d'abord beaucoup plus physique que médical, il est arrivé aujourd'hui à être beaucoup plus médical que physique. Certes, je ne méconnais pas l'utilité des formules et des théories physiques, mais je crois qu'elles doivent être réservées, avec l'organisation actuelle des études, au petit nombre d'étudiants qui ont une instruction mathématique suffisamment développée et que la physique médicale intéresse plus particulièrement : je serai toujours trop heureux de pouvoir conseiller et diriger ces chercheurs.

Mais, je convie tous les étudiants de deuxième année à venir à ce cours sans crainte et sans défiance : ce ne sont pas de longues théories ou des formules que nous vous exposerons, ce sont des faits et des méthodes expérimentales.

Par l'étude des propriétés physico-biologiques des organes et par l'étude de l'action des agents physiques sur l'organisme normal, nous contribuerons à votre instruction physiologique; par la pratique de l'ophtalmométrie, de l'électrologie et de la radiologie médicales, par les appareils nombreux et variés que nous mettrons entre vos mains aux travaux pratiques, par l'étude sommaire de la physicothérapie, vous recevrez une préparation immédiate aux enseignements cliniques et thérapeutiques. Car telles sont en somme les deux parties également importantes de notre programme : l'une, relative à la *physique biologique*, l'autre, relative à ce que l'on a pu appeler, la *physique clinique*.

Je convie en particulier les étudiants militaires à étudier avec le plus grand soin l'ophtalmométrie, qu'ils doivent appliquer si souvent, l'électrologie et la radiologie médicales, tous les hôpitaux militaires étant maintenant pourvus du matériel spécial à l'électricité et aux rayons X.

Enfin, je tiens à dire aux étudiants en pharmacie qu'ils peuvent compter sur ma constante sollicitude, car je n'oublie pas que l'enseignement de la physique pharmaceutique ressortit à cette chaire.

Messieurs, par ce simple exposé, j'espère vous avoir décidés à accorder dans vos études à la physique médicale toute l'importance qu'elle mérite. Vous avez pu constater, en effet, et cela sera encore plus évident lorsque vous la connaîtrez mieux, que cette science est pour vous fondamentale, puisqu'elle se trouve à la base d'aussi nombreuses et aussi importantes applications biologiques et cliniques.

CHRONIQUE DE L'UNIVERSITÉ

FACULTÉ DES SCIENCES

Travaux et Publications des professeurs de la Faculté des Sciences en 1907-1908.

MATHÉMATIQUES

R. Levavasseur, professeur : Article sur les fonctions rationnelles, *Encyclopédie des Sciences mathématiques* (édition française). — Démonstrations relatives à la théorie des nombres cubiques. Quelques propriétés des groupes d'ordre fini, *Annales de l'Université de Lyon*, 1908.

CHIMIE APPLIQUÉE

M. Vignon, professeur : 1° L'oxyde de carbone dans le gaz de houille, *C. R. Académie des Sciences*, 9 décembre 1907. — 2° Rapports entre la composition de différentes houilles et la teneur en oxyde de carbone et acide carbonique des gaz qu'elles donnent par distillation, *Bulletin de la Société chimique*, 4e série, t. III, p. 109, 1908. — 3° Elimination de l'oxyde de carbone du gaz de houille, *C. R. Académie des Sciences*, 14 mai 1908. — 4° Chaleur de neutralisation de l'acide acétique et de l'acide benzoïque par l'aniline en milieu benzémique, *C. R. Académie des Sciences*, 22 juin 1908. — 5° Chaleur de neutralisation de l'acide picrique par diverses bases aromatiques en milieu benzémique, *C. R. Académie des Sciences*, 6 juillet 1908. — 6° Sur le phénoltrisazobenzène, *Bulletin de la Société chimique*, 4e série, t. III, p. 1030, 1908.

Seyewetz, chef de travaux : 1° Sur les phénomènes de précipitation et d'insolubilisation de la gélatine, *Bulletin de la Société chimique de France* (en collaboration avec M. Lumière). — 2° Sur l'emploi de l'hyposulfite d'ammoniaque ou d'un mélange d'hyposulfite de soude et d'un sel ammoniacal pour le fixage des plaques et des papier photographiques, *Bulletin de la Société française de Photographie* (en collaboration avec M. Lumière). — 3° Action de l'hyposulfite de soude sur les dérivés nitrés (2e communication),

Bulletin de la Société française de Photographie (en collaboration avec M. Noël). — 4° Sur un nouveau procédé de tannage, *C. R. Académie des Sciences* (en collaboration avec M. Meunier). — 5° Etude du mécanisme qui préside à l'insolubilisation de la fibre dans le tannage à l'huile, à l'alun, au chrome, etc., Mémoire présenté et récompensé par la Société chimique (en collaboration avec M. Meunier). — 6° Sur l'altération des images positives imprimées sur papier au chlorocitrate d'argent virées et fixées en une seule opération, *Bulletin de la Société française de Photographie* (en collaboration avec M. Lumière). — 7° Sur les composés organiques sulfurés pouvant être utilisés comme succédanés de l'hyposulfite de soude dans les virofixateurs, *Bulletin de la Société française de Photographie*. — 8° Sur l'altération des solutions d'acide pyrogallique, *Bulletin de la Société française de Photographie* (en collaboration avec M. Lumière). — 9° Sur une nouvelle méthode de développement des plaques autochromes, *Bulletin de la Société française de Photographie* (en collaboration avec M. Lumière).

M. Meunier, chargé de cours: 1° Sur une nouvelle méthode de tannage, *C. R. Académie des Sciences* (en collaboration avec M. Seyewetz). — 2° Sur la théorie de l'insolubilisation de la fibre dermique, travail couronné par la Société chimique de France (en collaboration avec M. Seyewetz). — 3° En cours d'impression : traduction de « Leather Dressing », de Lamb., 1 vol. 400 pages. — 4° Essai des matières grasses, 1 fasc., Rey, éditeur. — 5° Analyse minérale appliquée, 1 fasc., Rey, éditeur (en collaboration avec M. G. Vignon).

M. P. Pierron, préparateur: 1° Essai sur les cyanamides aromatiques, 1 vol., chez Gauthier-Villars, Paris, 1908. — 2° Sur les cyanamides aromatiques, *Annales de Chimie et de Physique*, XV, p. 145, 1908.

M. G. Vignon, préparateur: 1° Etude sur l'organisation et le fonctionnement de quelques Ecoles techniques de teinture, impression, apprêt, en France et à l'étranger, Rapport présenté à la Chambre de Commerce de Lyon. — 2° Premier fascicule du Cours d'Analyse de deuxième année de l'Ecole de Chimie industrielle : Analyse minérale appliquée (en collaboration avec M. Meunier).

CHIMIE GÉNÉRALE

M. Barbier, professeur: 1° Nouvelle méthode d'hydratation du pinène, *C. R.*, t. CXLV, p. 1425 (en collaboration avec M. Grignard). — 2° Anilidophénosafranine symétrique phénylée, *Bull. Soc. Chim.*,

t. III, 4e série, p. 148, 1908 (en collaboration avec M. Sisley). — 3° Sur un oxalate double de potassium et d'ammonium, *Bull. Soc. Chim.*, 1908, p. 724. — 4° Analyse de la chlorophyllite de Vizézy, *Bull. Soc. Chim.*, 1908, p. 724. — 5° Sur un nouveau mica, « La Hallérite », *C. R.*, t. CXLVI, p. 1220. — 6° Sur la composition des feldspaths potassiques, *Bull. Soc. franç. de Minéralogie*, année 1908. — 7° Caractères différentiels des orthoses et des microclines, *C. R.*, t. CXLVI, p. 1330.— 8° Analyse du microcline de Mesvres, *Bull. Soc. Chim.*, 1908, p. 821. — 9° Analyse de la christianite du mont Simiouse, *Bull. Soc. Chim.*, 1908, p. 821. — 10° Sur les acides pinoniques et piniques droits, gauches et racémiques, *C. R., Académie des Sciences*, 2e semestre 1908, p. 597 (en collaboration avec M. Grignard). — 11° Sur l'existence d'un feldspath sodique monoclinique isomorphe de l'orthose, *Bull. Soc. Chim.*, 1908, p. 894 (en collaboration avec M. Prost). — 12° Cf. M. Grignard.

M. V. Grignard, professeur adjoint : 1° Sur l'acide menthane dicarbonique-1-8, et sur une nouvelle cétone bicyclique, *Bull.*, 1908, p. 142 (en collaboration avec M. Ph. Barbier). — 2° Nouveau mode d'hydratation du pinène, *C. R.*, 1907, t. CXLV, p. 1425, *Bull.*, 1908, p. 139 (en collaboration avec M. Barbier). — 3° Sur une modification simple de l'appareil continu à production de gaz de Sainte-Claire-Deville, *Bull.*, 1908, p. 889. — 4° Sur les acides pinoniques et piniques actifs, *C. R.*, 1908, t. CXLVII, p. 597 (en collaboration avec M. Barbier).

PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE ET COMPARÉE

M. Dubois, professeur : 1° Sur les métamorphoses du distome parasite des *Mytilus* perliers, *Bull. de la Soc. de Biologie*, 19 octob. 1907, LXIII, p. 334. — 2° Adrénaline et purpurine, *Bull. de la Soc. de Biologie*, LXIII, p. 636. — 3° Action de la chaleur sur le distome immaturé du Gymnophallus margaritarum Dubois, *C. R. de la Soc. de Biologie*, LXIII, p. 502. — 4° Sur l'immunité de la marmotte en hivernation à l'égard des maladies parasitaires, *C. R. de la Soc. de Biologie*, 1908, LXIV, p. 54. — 5° Contribution à la biologie des éponges et à la spongiculture, *Ann. de la Soc. Linnéenne de Lyon*, LV, p. 1908 (en collaboration avec M. Allemand-Martin). — 6° Hydratation (fonction d'), article du *Dictionnaire de physiologie* (sous presse). — 7° Leçon d'ouverture du cours de psycho-physiologie, *Lyon Universitaire*, 1908. — 8° Influence de la lumière sur le dégagement et sur l'orientation des molécules

gazeuses en dissolution, note présentée par M. Lippmann, *C. R. Ac. des Sciences.*

M. Couvreur, chargé de cours : 1° Action du chlore sur l'hémoglobine du sang, *C. R. Soc. Biologie*, 1907. — 2° Sur le sucre du sang de l'escargot, *C. R. Soc. Biologie*, 1908 (avec Mlle Bellion). — 3° Sur le sucre du sang de l'escargot, réponse à M. Seillière, *C. R. Soc. Biologie*, 1908. — 4° Sur le sucre du sang de l'escargot, nouvelle réponse à M. Seillière, *C. R. Soc. Biologie*, 1908. — 5° Sur le sucre du sang des mollusques gastéropodes, *Ann. Soc. Linnéenne de Lyon*, déc. 1907 (avec Mlle Bellion).

GÉOLOGIE

M. Depéret, professeur : 1° Sur les progrès récents des connaissances sur les terrains tertiaires des environs de Reims, *Ass. fr. p. l'avanc. des Sciences, Congrès de Reims*, 1907. — 2° Sur l'âge des couches à Palæomastodon du Fayoum, *Bull. Soc. géol. France*, 4e série, t. VII, p. 193. — 3° Sur l'âge des couches à Palæomastodon du Fayoum (2e note), *Bull. Soc. géol.*, 4e série, t. VII, p. 455. — 4° L'histoire et la phylogénie des Anthracothéridés, *C. R. Ac. Sc.*, t. CXLVI, p. 158. — 5° Sur les bassins tertiaires de la Meseta espagnole, *Bull. Soc. géol.*, 4e série, t. VIII, p. 18.

M. Riche, chargé d'un cours complémentaire de géologie : Compte rendu des explorations pour la revision des feuilles géologiques de Saint-Claude, Nantua et Chambéry, *Bulletin de la Carte géologique de France*, nos 115 et 119, 1906 et 1907.

M. L. Mayet, chargé d'un cours complémentaire d'anthropologie : Etude des mammifères miocènes des sables de l'Orléanais et des faluns de la Touraine, un vol. in-8, de 348 pages, avec 100 figures dans le texte et 12 planches hors texte, comprenant 184 figures, Collection des *Annales de l'Université de Lyon*, 1908. — Les mammifères miocènes du centre de la France : faunes paléomammalogiques des sables de l'Orléanais et des faluns de la Touraine, *C. R. de l'Association française pour l'avancement des Sciences, Congrès de Clermont-Ferrand*, août 1908. — Anthropologie médicale : le crétinisme et le goitre endémique, plus particulièrement dans les Alpes françaises, *C. R. de l'Association française pour l'avancement des Sciences, Congrès de Clermont-Ferrand*, août 1908 ; id. *Province médicale*, 17 octobre 1908.

M. F. Roman : 1° Le Cadurcotherium de l'Isle-sur-Sorgues (Vaucluse) et revision du genre Cadurcotherium, *Archives du Muséum de*

Lyon (en collaboration avec M. L. Jobaud). — 2° Revision de la feuille géologique d'Avignon au 1/320.000 ; campagne 1907, *Bull. serv. Carte géol. de France.* — 3° Réunion extraordinaire de la Société géologique dans les Cévennes en 1907 ; comptes rendus des excursions, *Bul. Soc. géol. de France.*

M. Doncieux : 1° Catalogue descriptif des fossiles nummulitiques de l'Aude et de l'Hérault, 2e partie, fasc. I, Corbières septentrionales, in *Annales de l'Université de Lyon*, nouv. série, I, Sc. méd. fasc. 22. — 2° Notes géologiques sur la feuille de Perpignan, campagne 1907, in *Bull. serv. Carte géol. de France*, C. R. des collaborateurs, n° 119, t. XVIII. — 3° Feuille géologique de Perpignan, au 1/80.000e (avec M. Depéret).

PHYSIQUE

M. Gouy, professeur : Sur la théorie de l'électrocapillarité, *Comptes rendus*, 23 mars 1908. — Sur un appareil destiné aux nivellements micrométriques, *Comptes rendus*, 8 juin 1908. — Mesures électrocapillaires par la méthode des larges gouttes, *Comptes rendus*, 23 juin 1908.

M. H. Rigollot, professeur adjoint : La photographie des couleurs, *Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon*, 3e fascicule, 1908. — Une œuvre d'initiative privée, *Bulletin des Amis de l'Université*, 1908.

M. H. Bénard : Formation périodique de centres de giration stationnaires à l'arrière d'un obstacle en mouvement, *C. R. de l'Académie des Sciences*, t. CXXXVII, 2e semestre, 1908.

BOTANIQUE

M. Chifflot, chef des travaux : 1° Sur la présence du « Clathrus cancellatus » et sur sa dispersion dans le département du Rhône, *Société botanique de Lyon* (en collaboration avec M. le docteur Riel). — 2° La « maladie vermiculaire » des Phyllocactus et des Epiphyllum, 1 fig. dans le texte, *Hort. Nouv.*, pp. 246-249. — 3° Les mauvaises herbes du Canada, par le Dr Fletcher, Analyse et considération générales, *Hort. Nouv.*, pp. 265-267. — 4° Sur un cas rare de phyllocollie chez « Miconia (Cyanophyllum) magnifica », 1 fig. dans le texte, *Société Linnéenne de Lyon*, pp. 131-134. — 5° Sur les inflorescences bisexuées de quelques Codiæum cultivés. *Société Linnéenne de Lyon*, pp. 147-149. — 6° Sur la fécon-

dation des Chrysanthèmes, notes complémentaires, *Congrès de Tours*, novembre 1908. — 7° Maladies et parasites des Chrysanthèmes, notes complémentaires et observations annuelles, *Congrès de Tours*, novembre 1908.

M. J. Beauverie : 1° Observations sur la formation des grains d'aleurone pendant la maturation de la graine, *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, décembre 1907. — 2° Caractères histochimiques des globoïdes de l'aleurone, *Bull. de la Soc. de Biologie*, 21 mars 1908 (en collaboration avec M. Guilliermond). — 3° A propos des globoïdes des graines d'aleurone ; réponse à quelques critiques, *Bull. de la Soc. de Biologie*, juillet 1908. — 4° Contribution à l'étude des graines d'aleurone et particulièrement des globoïdes, *Annales des Sciences naturelles*, 9e série, 1908, pp. 147-175, avec deux planches en couleurs. — 5° Préservation des bois contre la pourriture par le sol, les champignons et les insectes, *Revue générale des Sciences*, octobre 1907, reproduit dans *La Construction lyonnaise*, Lyon, 1907, *La Revue agricole de l'Est et du Sud-Est*, le *Centralblatt für Bakteriologie*, etc. — 6° Fron. Manipulations de botanique agricole, C. R. bibliographique dans la *Revue générale des Sciences*, 1907. — 7° Bois bostrichés et échauffés, *Rapport au Tribunal de Commerce de Lyon*, 1907. — 8° Action du sirex gigas sur les bois de charpente dans les habitations, *Rapport au Tribunal civil de Lyon*, 1908-09. — 9° Collaboration aux C. R. bibliographiques du *Centralblatt für Bakteriologie*. — 10° Notes sur l'état actuel de l'agriculture en France, *Rev. agricole de l'Est et du Sud-Est*, 1907, 13 p. — 11° *Les bois industriels*, encyclopédie scientifique du Dr Toulouse, O. Doin, éditeur, Paris (pour paraître en septembre 1909), un volume de 450 pages, avec 80 figures.

ZOOLOGIE

M. Koehler, professeur : Astéries, Ophiures et Echinides de l'expédition antarctique nationale écossaise, *Transact. Royal Society Edinburgh*, vol. XLVI, avec 14 planches. — Description d'une Astérie nouvelle (Nepanthia Joubini), provenant du cap Saint-Jacques, Cochinchine, *Bulletin du Muséum d'Histoire naturelle*, Paris, 1908. — Description d'un nouveau genre de Prosobranches parasite sur certains Echinides (Pelseneeria, nov. gen.), *Bulletin de l'Institut océanographique*, Monaco, 1908 (en collaboration avec M. Vaney).

M. C. Vaney, maître de conférences : 1° Le mâle du « Pseudococcus platani » Signoret, *C. R. Ass. fr. p. l'av. des Sc.* (en collaboration

avec M. A. Conte). — 2° Une nouvelle larve d'Hyménoptère parasite, *C. R. Ass. fr. p. l'av. des Sc.* (en collaboration avec M. A. Conte). — 3° Une curieuse Cucumaria de l'Océan Indien (C. baciliformis), *C. R. Ass. fr. p. l'av. des Sc.* (en collaboration avec M. Koehler). — 4° Holothuries recueillies par l' « Investigator », dans l'Océan Indien. II. Les Holothuries littorales, 54 pages, 3 planches (en collaboration avec M. Koehler). — 5° L'industrie de la pêche dans les Dombes, *Bulletin de la Pisciculture*, pp. 11-26, 6 fig. (en collaboration avec M. A. Conte). — 6° Les Holothuries recueillies par l'expédition antarctique écossaise, *Zool. Anzeiger*, Bd. XXXIII, n° 10, 4 août 1908. — 7° (Voir également les travaux de M. Koehler).

M. A. Conte, chef des travaux : Un coléoptère parasite des vers à soie, *Rapport au Laboratoire d'études des soies*, vol. XIII. — Les maladies des vers à soie, la Muscardine, *Id.* — Les maladies des vers à soie, la Grasserie, *Id.* — Révision des Lépidoptères séricigènes : Pinarides, *Id.* — Présence de levures dans les corps adipeux de divers Coccides, *C. R. Académie des Sciences de Paris.* — Un nouveau parasite du Muflier, *l'Horticulture Nouvelle.* — Production par le Botrytis bassiana d'une diastase dissolvante de la soie, *Rapport du Laboratoire d'études des soies.*

M. Amédée Bonnet, préparateur : 1° L'Oryx dans l'ancienne Egypte, avec 20 fig. et une planche hors texte, *Archives du Muséum d'histoire naturelle de Lyon.* — 2° Aperçu sur l'anatomie et la classification des Ixodes, faune française des Ixodides, avec 44 figures dans le texte, *Archives de Parasitologie*, pp. 224-267. — 3° Eschatocephalus flavipes, nouvel Ixodide pour la faune française, avec 3 fig. dans le texte, *Archives de Parasitologie*, pp. 325-327. — 4° Notes sur une faune de l'Amérique centrale et des Antilles récoltée à Lyon dans les bûches de bois de Campèche, *Annales de la Société Linnéenne de Lyon.* — 5° Table générale alphabétique et systématique des publications contenues dans les Annales de la Société Linnéenne de Lyon, de 1836 à 1908, *Annales de la Société Linnéenne de Lyon.*

M. Massonnat, préparateur : Contribution à l'étude des Diptères Pupipares (en préparation).

FACULTÉ DE MÉDECINE

Centenaire d'Amédée Bonnet

Le 6 juin a été célébré, à Ambérieu-en-Bugey, le centenaire d'Amédée Bonnet.

De nombreuses notabilités du monde médical français et étranger avaient répondu avec empressement à l'invitation de la famille de l'illustre chirurgien lyonnais.

Sur la vieille maison où il est né, le 19 mars 1809, une plaque commémorative rappelait ses titres :

ICI EST NÉ
AMÉDÉE BONNET
Chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Lyon
Professeur de Clinique Chirurgicale
Correspondant de l'Institut
Associé de l'Académie Impériale de Médecine
Rénovateur de la Chirurgie articulaire.
1809-1858

Il n'est pas besoin de redire ici quel fut l'homme dont tant d'éminents représentants de la chirurgie, de la médecine, des sciences et des lettres étaient venus célébrer la mémoire.

L'Institut, l'Académie de Médecine, la Faculté de Médecine de Lyon, le Conseil des Hospices, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon étaient représentés par des délégations : un grand nombre de professeurs et d'agrégés des différentes Facultés de Lyon, les plus hauts chefs de la médecine militaire, les chirurgiens et médecins des hôpitaux de Lyon s'étaient joints aux parents et aux amis de la famille Bonnet pour cette grande manifestation en l'honneur de celui que Nélaton appelait « le premier Chirurgien de France ».

Au nom de la ville de Lyon, M. le Maire exprimait ses regrets de ne pouvoir assister à la cérémonie du centenaire d'Amédée Bonnet.

Toutes les Sociétés, toute la population d'Ambérieu étaient réunies pour honorer la mémoire de leur grand concitoyen.

Le premier, M. le Professeur Chauveau, au nom de l'Institut et de l'Académie de Médecine, fait, en termes émus, l'éloge du grand chi-

rurgien que, seul parmi tant d'assistants, il a connu, dont il a été le collaborateur et l'ami, et en l'honneur duquel, il y a cinquante ans, il a pris la parole lors de l'inauguration de sa statue dans la cour Saint-Martin, à l'Hôtel-Dieu.

Dans un magistral discours, M. le Professeur Poncet, qui occupe aujourd'hui la chaire illustrée par Bonnet, nous montre ses modestes débuts, ses études médicales, son glorieux Majorat, conquis à l'âge de 21 ans ; il le voit dans sa chaire de clinique chirurgicale, dans cette Ecole de médecine de Lyon qu'il a portée si haut par l'élévation de son enseignement, par ses beaux travaux sur les maladies des os, des articulations, sur la cautérisation, etc., ouvrant la route aux prochaines découvertes. Il fait revivre devant nous toute cette existence de travail et de science, et porte sur l'œuvre de Bonnet un jugement éclairé qui restera celui de la postérité.

M. le Président des Hospices rapporte un trait de la vie de Bonnet nous montrant comment il savait exposer sa vie au milieu des dangers pour soulager les souffrances, et comment son dévouement était à la hauteur de sa science.

Prenant pour texte le discours de Bonnet : « Sur l'oisiveté de la jeunesse dans les classes riches », M. Caillemer célèbre l'élévation morale de l'homme de bien qui professa toujours le culte du travail ; Amédée Bonnet a voulu secouer l'inertie des jeunes gens riches en leur faisant sentir les beautés de l'effort généreux, et la nécessité d'un but bien établi dans la vie ; et sa vie a été l'exemple à suivre.

Puis le Dr Bœckel, de Straburg, se souvenant des liens si forts qui ont uni l'Ecole de Straburg à celle de Lyon, le Professeur Sonnenburg, au nom de la Société de Chirurgie de Berlin, le Professeur Reverdin, de la Faculté de Médecine de Genève, sont venus rappeler quelle grande place la mémoire et les travaux de Bonnet tenaient dans l'enseignement de la chirurgie à l'étranger.

Après que le Dr Dor eût rendu un juste hommage à l'impulsion que Bonnet donna à la science ophtalmologique, M. le Professeur Teissier, dans un discours d'une rare élévation de pensée, résume la glorieuse carrière de celui qui fut le Maître et l'ami de son père. Comme médecin, comme philosophe, Bonnet défendit les Belles-Lettres qu'il considérait comme indispensables à l'éducation du médecin, « que seule la haute culture est capable de prémunir contre les découragements inévitables, et contre le danger des promiscuités indignes de lui.

« Bonnet *fut l'homme complet par excellence*, associant aux qualités du grand savant le prestige du caractère le plus élevé, fait de la réunion des qualités morales les plus hautes, et dans leur plus lumineux épanouissement. »

Ce résumé trop court des discours qui ont été prononcés ne donne-

rait pas une idée de ce que fut Bonnet, si sa mémoire n'était encore vivante au milieu de nous.

Savant, esprit élevé, d'une haute culture intellectuelle, professeur aimant ses élèves et aimant l'enseignement, chercheur infatigable, grand chirurgien, il fut, comme l'a si bien dit Teissier, l'homme complet par excellence. Et, en même temps, il donnait constamment un haut exemple de dignité, de foi, de charité, et il était modeste.

« Ce qui reste de l'homme au réveil de la vie future, écrivait-il au sujet de son ami Gensoul, ce qui pèse dans la balance éternelle, ce n'est pas le talent qu'il a déployé, c'est le bien qu'il a fait. »

NÉCROLOGIE

M. le Dr Paul Cavaillon, agrégé à la Faculté de médecine, est mort le 10 mai 1909.

M. le Dr Adrien Bondet, professeur honoraire à la Faculté de médecine, est mort le 5 juillet 1909. Une notice nécrologique lui sera consacrée dans le numéro de novembre de ce *Bulletin*.

Paul CAVAILLON

Voici près de six mois, le 10 mai dernier, que la Faculté de médecine a perdu Paul Cavaillon. Il convient d'honorer ici sa mémoire, en rappelant aux membres et aux amis de l'Université ce que fut pour tous le jeune professeur dont la carrière a été si tragiquement brisée.

Cavaillon était né à Carpentras, le 11 mars 1877, d'une famille médicale. Ses études classiques une fois terminées, il était arrivé à Lyon en 1895, pour y commencer sa scolarité médicale. Son intelligence, son ardeur au travail, le désignaient à l'avance pour les concours universitaires et hospitaliers. Dès les premiers pas, il marquait sa place dans l'élite de sa génération : externe, interne des hôpitaux, aide d'anatomie, puis prosecteur à la Faculté, il abordait, au mois de mars 1907, le concours d'agrégation dans la section de chirurgie. On sait par quelle série de sélections successives se recrutent les candidats qualifiés pour affronter ces épreuves. Est-il permis d'ajouter que, pour les chirurgiens lyonnais, le concours avait une allure particulièrement sévère ? Jamais les compétiteurs n'avaient été si nombreux et les prévisions semblaient assurer la victoire aux concurrents déjà entraînés par des concours antérieurs. Cavaillon n'était qu'un débutant : il fut nommé premier.

Celui qui écrit ces lignes avait alors l'occasion de rencontrer journellement, à Paris, les juges du jeune candidat, chirurgiens éminents qu'une longue carrière professionnelle a quelque peu blasés sur les mérites des concurrents; ils ne parlaient de Cavaillon que sur le mode enthousiaste: son érudition, ses qualités d'enseignement, l'entrain de son effort cérébral les avaient conquis. Segond, Reclus et beaucoup d'autres prédisaient au jeune agrégé les destinées les plus brillantes. Moins de deux ans après, dans la pleine vigueur de sa jeunesse, Paul Cavaillon était frappé avec cette soudaineté qui déconcerte, évoque la stupeur et fait maudire la mort.



PAUL CAVAILLON
(1877-1909)

Pourquoi résumer ici la liste déjà longue de ses travaux scientifiques, qui, presque tous, ont eu pour objet la chirurgie? Ne vaut-il pas mieux parler de l'homme?

Il était de premier ordre : l'intelligence et l'énergie avaient été si généreusement départies à cette nature qu'elles semblaient déborder pour se répandre au dehors. La nécessité de l'action était, chez lui, si impérieuse, qu'elle en était impatiente et inquiète : impatiente de toute contrainte,

inquiète d'un avenir qui semblait à tous si assuré. Cavaillon appelait avec une ardeur passionnée l'heure où, dans un grand service d'hôpital, son activité chirurgicale pourrait se donner libre carrière. Il est mort trop tôt pour avoir connu cette joie. Mais il n'était pas de sacrifice auquel il ne fût prêt pour satisfaire l'ambition qui était la sienne. Une affection du foie entravait son travail en lui imposant de trop fréquents repos : d'autres raisons, et des plus honorables, le pressaient d'en finir. Il jugea qu'une intervention chirurgicale était indispensable et la réclama avec son habituelle énergie.

Quand la mort s'est approchée, il l'a vue venir sans une défaillance, sans chercher, comme beaucoup, dans les espérances dogmatiques d'une foi religieuse, ou, comme Guyau, dans le charme d'une vision poétique, à atténuer les affres du dernier moment. Il avait, par avance, écrit ses dernières volontés avec une fermeté lucide, concise, où se révèle une âme très haute : il avait pensé aux siens, aux idées qui lui étaient chères, et avait écarté de ses funérailles tout ce qui pouvait ajouter à l'austère simplicité de la mort.

Et cependant, comme tous les hommes d'action, ce stoïcien était, à sa manière, et en dépit des apparences, un mystique : il croyait au devoir, il avait foi dans l'activité bienfaisante et ouvrait au progrès scientifique un crédit que son optimisme se refusait à limiter. Par là, et peut-être sans qu'il s'en rendît compte, Paul Cavaillon laissait apparaître l'idéalisme de sa personnalité, si riche et si forte.

En allant saluer, un matin de mai, le cercueil de ce malheureux jeune homme, j'avais souvenir de l'invocation célèbre inspirée à Renan par la mort de sa sœur : « ... O toi, qui fus mon bon génie, enseigne-moi ces « vérités qui dominent la mort, empêchent de la craindre et la font pres- « que aimer. » Et si belle que soit cette prière, je n'ai pas pu m'y associer pleinement.

L. H.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Assemblée générale du 12 mai 1909

Etaient présents : MM. Ennemond Morel, président, Oberkampff, Caillemer, Coignet, vice-présidents ; E. Gillet, trésorier : Dr Bérard, secrétaire adjoint ; Clédat et Perrin, administrateurs ; Bouvier, Dr Mayet, Paradon, Waddington, sociétaires ; Latreille, secrétaire administratif.

S'étaient fait excuser : M. le recteur Joubin, MM. Casati-Brochier, Emile Bouvier, Delorière, Dr Lannois, Dr Lépine, Lignon.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, inséré au *Bulletin* (fasc. VI, juillet 1908, p. 366), est adopté.

M. Latreille, par délégation de M. le Dr Bérard, secrétaire provisoire du bureau, lit le rapport moral sur l'exercice 1908.

M. Gillet, trésorier, donne connaissance du rapport financier, qui est approuvé par l'Assemblée.

On procède au renouvellement partiel du Comité (art. 6 des statuts); les administrateurs arrivés à la fin de mandat sont réélus pour une période de trois ans : MM. Oberkampff, Caillemer, Cazeneuve, Coste-Labaume, Falcouz, Garraud, Gillet (Joseph), Gillet (Edmond), Lacassagne, Lannois, Lumière (Auguste), Morat, Perrin, Villard (P.).

Sur le vote de l'Assemblée, M. Ulysse Pila, décédé, est remplacé par M. Latreille.

RAPPORT MORAL

Messieurs,

Vous serez privés, ce soir, du plaisir d'entendre M. Mariéjol, dont les rapports si distingués excellaient à enlever à cette séance de clôture un peu de sa mélancolie et de son austérité. M. Mariéjol a donné sa démission de secrétaire général du bureau, et ses anciens collaborateurs me permettront de lui exprimer, avec nos regrets, le souvenir reconnaissant que nous gardons des grands services qu'il a rendus aux Amis de l'Université.

Pendant l'année 1908-1909, notre société a multiplié ses moyens d'action ; fidèle à la pensée de ses fondateurs, elle a doté largement

le budget des subventions universitaires ; grâce à d'heureux excédents de recettes, elle a pu, en plus de ses répartitions traditionnelles à la Faculté des lettres et à la Faculté de droit, accorder toutes les allocations qui lui ont été demandées par la Faculté de médecine et la Faculté des sciences.

Le *Bulletin*, dont M. Mariéjol, dans son dernier rapport, vous annonçait la renaissance, a tenu, — trop complètement peut-être, — les espérances qu'il nous avait fait concevoir : il est devenu un périodique important, l'organe des travaux de l'Université, l'intermédiaire entre les professeurs et leurs amis du dehors.

Les conférences ont été, comme à l'ordinaire, les manifestations les plus apparentes de la vie de notre société. Elles ont dû, cette année, leur très vif succès, soit à la valeur des orateurs entendus, soit à la curiosité que leurs noms excitaient à l'avance.

Vous les connaissez, Messieurs, ces conférences, et il n'est guère besoin de ranimer en vous des souvenirs qui sont d'hier.

M. le comte de Fitz-James a célébré avec un lyrisme débordant le génie de Wagner et nous a fourni l'occasion d'entendre Mlle Janssen et les solistes des grands concerts que M. Witowski avait obligeamment recrutés.

Avec M. Matruchot nous avons vécu les derniers jours de l'indépendance de la Gaule, et nous avons vu les retranchements formidables dressés par César et ses légions autour d'Alésia.

Nous avons applaudi le talent merveilleux que possède M. Funk-Brentano de rendre la vie aux choses mortes et de faire sortir des poussiéreuses pièces d'archives les brigands pittoresques et aventuriers fameux.

M Lévy-Schneider nous a évoqué, dans une belle étude, les femmes de la Révolution : Marie-Antoinette, Mme Rolland, Charlotte Corday, Thérézia Cabarrus, la future Mme Tallien, toutes ces héroïnes qui, mêlées au drame de la Terreur, firent épanouir une magnifique floraison de vertus actives et de dévouements sublimes.

Un savant voyageur, M. Edouard Chavannes, nous a conduits aux grands centres bouddhiques de la Mandchourie et de la Chine du Nord : sa parole élégante et ses belles projections nous ont permis d'admirer des lieux de pèlerinage, des temples, des bouddhas, tout le décor de cette religion qui satisfait le goût du mystère dans l'âme de près de 500 millions de croyants.

M. le professeur Weill, qui est un savant et un homme de bien, nous a dit à quelles conditions la race échapperait aux ravages de la tuberculose. Il nous a rappelé le mot de Pasteur : « Quand une race est infectée et qu'elle est décimée par un fléau contagieux, il n'y a qu'un moyen de la sauver : c'est de trier la graine saine et de l'éloigner. »

Par cette méthode, Pasteur a sauvé la sériciculture ; M. Weill l'emploie à sauver les enfants.

M. Hourticq a résumé brillamment devant nous l'évolution du paysage dans la peinture contemporaine. Il a, d'une manière très personnelle et très fine, caractérisé Corot, aux toiles délicates, Ch. Rousseau, le peintre des vieux chênes, Millet, l'évocateur de l'épopée rurale, le grand réaliste Courbet, les mystérieuses beautés de l'école impressionniste, l'art tapageur du Salon d'automne, et, enfin, le retour des peintres d'aujourd'hui à la saine tradition, à l'équilibre, à la sobriété des classique du XVIIe siècle.

Enfin, pour la dernière conférence, si M. le général Bonnal n'a pu tenir l'engagement qu'il avait pris avec nous, M. le capitaine Anginieur s'est employé avec une parfaite bonne grâce à nous faire oublier cette déception. Il a bien voulu nous apporter ses impressions de voyage dans la Turquie constitutionnelle, à Tauris, en Perse, en Mésopotamie. Vous avez fait, Messieurs, à l'intrépide voyageur, le succès que méritaient son récit alerte, sa bonne humeur communicative et ses projections de paysages et de scènes si lointaines.

Ainsi, la Société des Amis de l'Université devient, à Lyon, ce qu'est à Paris la Société des Conférences, présidée par M. René Doumic. Nous avons même eu l'intention de nous rapprocher de cette puissante société ; mais, devant les exigences qui nous ont été exprimées, nous avons préféré garder notre indépendance et chercher, par nos seuls moyens, des conférenciers qui, d'ailleurs, se sont rarement dérobés à nos avances.

Vous leur offrez, Messieurs, un public d'élite devant lequel ils sont fiers de prendre la parole : l'accueil que vous leur faites étend au loin le bon renom de notre Université et contribue à développer les ressources d'une œuvre utile et généreuse qui groupe les meilleurs fils de notre grande cité.

RAPPORT DU TRÉSORIER

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le résumé des comptes de notre Société pour l'année 1908 :

RECETTES

Cotisations	7.675 »
Subvention du Conseil général (1907). . . .	500 »
Ministère de l'instruction publique (annuité).	2.000 »
Subvention de la Chambre de commerce de Lyon	1.200 »
Subvention pour la chaire d'art moderne . .	1.500 »
Coupons	3.492 03
Intérêts	37 12
Total des recettes.	16.404 15
Excédent des dépenses de 1908.	4.589 70
	20.993 85

DÉPENSES

Location		400 20
Impôts, assurances . .		88 50
Traitement du personnel		1.300 10
Impressions.		3.806 35
Conférences		2 070 »
Subventions :		
à l'Université	9.300 »	
au laboratoire de M. le Dr Hugounenq . . .	500 »	
au laboratoire de M. le Doyen Depéret . . .	400 »	11.700 »
à M. le Prof. Teissier. .	500 »	
à M. le Dr Regaud . . .	1.000 »	
Divers :		
aux Annales.	500 »	
au Sauvetage de l'Enfance	240 70	
au Sauvetage de l'Enfance (annuité). .	20 »	
Electricité et carnets . .	31 35	1.608 10
Frais divers.	159 05	
Subvention à la Revue de Philologie.	150 »	
Abonnement au *Lyon Médical* . . .	7 »	
Frais de banque. . . .		20 60
		20.993 85

L'exercice se solde par un excédent de dépenses de 4.589 fr. 70.

Les cotisations encaissées ont été de 7.675 fr. contre 7.705, en diminution de 30 fr. seulement sur l'année précédente.

Le montant total des subventions que nous avons reçues est égal à celui de l'exercice précédent, mais les dépenses de cette année ont été beaucoup plus élevées.

Les articles location, impôts, assurances, traitement du personnel sont sans changement : par contre, les dépenses faites pour nos conférences ont été de 2.070 fr. contre 860 l'exercice précédent.

Les frais d'impression ont atteint la somme de 3.806 fr. 35 contre 1.578 fr. 50 en 1907. Cette augmentation considérable est due aux frais nécessités par une publication beaucoup plus fréquente du *Bulletin* de notre Société.

Le montant des subvention à l'Université est sans changement, mais nous avons accordé beaucoup plus de subventions particulières :

Une de 500 fr. à M. le doyen Hugounenq ;

Une de 400 fr. au laboratoire de M. le doyen Depéret ;

Une de 500 fr. au laboratoire de M. le professeur Teissier ;

Une de 1.000 fr. au laboratoire de M. le professeur agrégé Regaud.

Telles sont, Messieurs, les principales raisons de la situation financière moins brillante que je viens de résumer devant vous.

Espérons que les efforts faits pour attirer à notre Société de nouveaux membres produiront de bons résultats, ou bien nous serons obligés, dans les exercices suivants, de modérer un peu notre générosité pour attribuer de nouvelles subventions.

Compte spécial dotation Gillet Joseph

RECETTES		DÉPENSES	
Solde au 31 décembre 1907.	1.368 15	Droits de garde.	8 60
Coupons et intérêts. . .	1.126 95	Bourse Poizat	1.650 »
		Perte sur une obligation amortie	10 20
		Solde créancier.	826 30
	2.495 10		2.495 10

Bilan de la Société des Amis de l'Université Lyonnaise au 31 décembre 1907.

ACTIF

Capital		92.748 65
Capital dotation Gillet.		30.248 95
Revenus dotation	836 50	
A déduire perte sur remboursement d'une obligation.	10 20	826 30
A la Société Lyonnaise.		5.262 45
En caisse chez le Trésorier		3 28[illegible] 85
		132 376 20

PASSIF

Capital.		92 748 65
Capital donation Gillet.		30.248 95
Revenus donation Gillet.		826 30
Avances sur cotisations 1908.		7 000 »
Compte profits et pertes. . . .	6 142 »	1.552 30
Déficit en 1908.	4.589 70	
		132.376 20

A l'issue de l'Assemblée générale, les administrateurs présents se sont constitués en séance. M. le D[r] Bérard a été nommé secrétaire général du bureau, en remplacement de M. Mariéjol démissionnaire.

M. Latreille a été nommé secrétaire adjoint, en remplacement de M. le D[r] Bérard.

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITE DE LYON

16, rue du Plat, 16

STATUTS

Approuvés par arrêtés préfectoraux des 13 et 19 décembre 1889 et du 22 juin 1895 et modifiés par l'Assemblée générale du 11 avril 1905.

Article premier. — La Société des Amis de l'Université de Lyon a pour objet le développement de l'Université de Lyon.

Art. II. — L'accès en est ouvert à tous les amis des hautes études sur la présentation de deux membres et moyennant le versement d'une cotisation annuelle minima de 10 francs. Les dames peuvent faire partie de la Société. Les étudiants pourront adhérer moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 5 francs.

Art. III. — Seront membres fondateurs les membres de la Société qui rachèteront leur cotisation par un versement de 500 francs, une fois donnés.

Art. IV. — Les ressources de la Société se composeront des cotisations annuelles, des versements des membres fondateurs, des subventions de l'Etat, des départements et des communes, et de toutes les libéralités qui lui seront faites d'une manière générale ou pour un objet déterminé.

Art. V. — La Société continuera la publication du *Bulletin des travaux de l'Université de Lyon* et le distribuera à tous ses adhérents. Elle organisera des conférences scientifiques, littéraires, artistiques. Elle pourra subventionner les laboratoires, les bibliothèques, les publications de l'Université, et faire de nouvelles créations.

Art. VI. — La Société sera administrée par un comité de 42 membres élus par l'Assemblée générale parmi les sociétaires. Les membres du Comité sont élus pour trois ans : le Comité est renouvelable par tiers chaque année. La première année, l'ordre du renouvellement sera déterminé par le sort.

Art. VII. — Le Comité est autorisé à faire tous les actes qui se rapportent au but de la Société et a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de ses affaires. Il se subdivise en trois sous-comités :

1° De propagande et de conférences ;

2° De finances ;

3° De publication du *Bulletin*.

Ce dernier sous-comité sera composé de professeurs de l'enseignement supérieur.

Art. VIII. — Le Comité nomme un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, deux secrétaires-adjoints et un trésorier.

Art. IX. — Le Comité rend compte de sa gestion à l'Assemblée générale annuelle. Il doit faire imprimer et distribuer chaque année la liste des membres de la Société, et celle des libéralités ou subventions qui lui auront été accordées.

Art. X. — L'Assemblée générale se compose de tous les membres de la Société. Elle se réunit tous les ans dans le cours des trois premiers mois ; elle est présidée par le président du Comité ou, à son défaut, par l'un des vice-présidents. Elle approuve les comptes ; elle nomme les membres du Comité.

Art. XI. — Tout membre de la Société qui désire envoyer sa démission doit le faire avant le 15 décembre de chaque année.

Art. XII. — Des sections de la Société seront instituées dans les principales villes de la région lyonnaise. Chaque section nommera son bureau particulier et fixera, d'après les convenances locales, le taux de la cotisation. Le produit des cotisations sera envoyé à Lyon au trésorier général. Des conférences pourront être faites chaque année, dans les villes possédant une section, par les professeurs de l'Université de Lyon ou par des conférenciers étrangers délégués par la Société.

Art. XIII. — En cas de dissolution de la Société, qui ne pourra être prononcée qu'à la majorité absolue des membres de la Société, les fonds seront remis aux Facultés de l'Etat, à Lyon, pour aider encore au développement de l'enseignement supérieur.

Art. XIV.— Les discussions politiques ou religieuses sont interdites dans les réunions de la Société.

Art. XV. — Aucune modification ne pourra être apportée aux présents statuts avant d'avoir été discutée et adoptée en Assemblée générale des sociétaires.

JANVIER 1909

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

MM. Morel (Ennemond), *Président*, 27, quai Tilsitt.

Oberkampff (Ernest), *vice-président*, 20, avenue de Noailles.

Caillemer (Exupère), *vice-président*, 31, rue Victor-Hugo.

Coignet (Jean), *vice-président*, 12, quai des Brotteaux.

Gillet (Edmond), *trésorier*, 14, rue Duquesne.

Bérard (Dr L.), *secrétaire général*, 1, quai de l'Hôpital.

Casati-Brochier (S.), *secrétaire adjoint*, 1, rue du Peyrat.

Latreille (C.), *secrétaire adjoint*, 6, place Morand.

ADMINISTRATEURS

MM. Appleton (Charles), professeur à la Faculté de droit, 48, rue Franklin.

Arloing (Saturnin), directeur de l'Ecole vétérinaire, 1, quai Pierre-Scize.

Audibert, professeur à la Faculté de droit, à Paris, 55, boulevard Arago, XIVe arr.

Aynard (Edouard), député du Rhône, 31, boulevard du Nord.

MM. Bouvier (Émile), professeur à la Faculté de droit, 186, avenue de Saxe.

Cazeneuve (Dr), député du Rhône, à Paris, 17, rue Duroc.

Chabot, professeur à la Faculté des lettres, 48, cours Vitton.

Chavasse, directeur de l'École du Service de Santé militaire.

Clédat (Léon), doyen de la Faculté des lettres, 29, rue Molière.

Coste-Labaume (Jules), conseiller général du Rhône, 1, cours Vitton.

Depéret, doyen de la Faculté des sciences, 23, route de Sain-Bel, Tassin-la Demi-Lune.

Faure (Alfred), professeur à l'École vétérinaire, 11, rue d'Algérie.

Falcouz (Augustin), 1, rue de Longchamps, à Paris.

Fontaine (Léon), professeur à la Faculté des lettres, 53, rue Molière.

Garin (Joseph), avocat, 7, place Bellecour.

Garraud, professeur à la Faculté de droit, 79, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Gérard, professeur à la Faculté des sciences, 67, avenue de Noailles.

Gillet (Joseph), industriel, 9, quai de Serin.

Hugounenq, doyen de la Faculté de médecine, 17, avenue de Noailles.

Isaac (Aug.), président de la Chambre de commerce, 12, quai des Brotteaux.

Lacassagne (A.), professeur à la Faculté de médecine, 1, place Raspail.

Lameire, professeur à la Faculté de droit, 3, chemin du Signal, à Sainte-Foy-lès-Lyon.

Lannois (M.), professeur-adjoint à la Faculté de Médecine, 14, rue Émile-Zola.

Lépine (R.), professeur à la Faculté de médecine 30, place Bellecour.

Lortet (Louis), doyen honoraire de la Faculté de médecine, Oullins.

Lumière (Auguste), 21, chemin Saint-Victor.

Morat, professeur à la Faculté de médecine, 10, place des Célestins.

Mangini (Marc), 174, avenue de Saxe.

Permezel (Léon), négociant, 37, place Bellecour.

Perrin (Jean), notaire honoraire, 19, cours du Midi.

Le Président de l'Association des Anciens Élèves de la Faculté de droit, 15, quai Claude-Bernard.

Sabran (Hermann), ancien président du Conseil général d'administration des Hospices civils, 10, place Morand.

Villard (Pierre), docteur en droit, 6, quai d'Occident.

Vignon (Léo), professeur à la Faculté des sciences, 6, chemin Saint-Fulbert.

SECRÉTARIAT

M. Latreille, professeur au Lycée Ampère, 6, place Morand, *secrétaire-adjoint.*

Le Secrétaire général est visible au siège de la Société, 16, rue du Plat. En cas d'absence, s'adresser à M. Métral, secrétaire du Sauvetage de l'Enfance (bureau dans le même local).

LISTE DES ADMINISTRATEURS

nommés en :

1906	1907	1908
et rééligibles en :		
1909	1910	1911
MM.	MM.	MM.
Oberkampff.	Appleton.	Bouvier.
Caillemer.	Bérard.	Morel (Ennemond).
Cazeneuve.	Casati-Brochier (S.).	Arloing.
Coste-Labaume.	Chabot.	Aynard.
Falcouz.	Clédat.	Chavasse.
Gillet (Joseph).	Faure.	Coignet.
Gillet (Edmond).	Garin.	Depéret.
Lacassagne.	Hugounenq.	Fontaine.
Lannois.	Latreille (C.).	Gérard.
Morat.	Lortet.	Lameire.
Lumière (Auguste).	Mariéjol.	Isaac.
Perrin.	Permezel.	Lépine.
Villard (P.).	Vignon (Léo).	Mangini (Marc).
Garraud.	Présid[t] Assoc[ion] des Anciens Elèves de la Faculté de droit	Sabran.

Ont été nommés en 1902 et en 1904 :

1° En remplacement de M. Berthélemy (1900), démissionnaire : M. Garraud ;

2° En remplacement de M. Mangini (Félix) (1901), décédé : M. Bérard ;

3° En remplacement de M. Tessandier (1901), démissionnaire : M. E. Bouvier.

Ont été nommés en 1905 :

1° En remplacement de M. Morin-Pons (Henri), décédé : M. Lumière (Auguste) (1903) ;

2° En remplacement de M. Barbier, démissionnaire : M. Léo Vignon, et, pour compléter la liste, M. Casati-Brochier (Sylvestre) (1904) et le Président de l'Association des Anciens Elèves de la Faculté de droit ;

3° En remplacement de MM. Claudot et Hirsch, démissionnaires, et Rebatel, décédé : MM. Vaillard, Lameire et Mangini (Marc).

4° En remplacement de M. Cambefort, décédé : M. Gillet (Edmond).

A été nommé en 1908 :

En remplacement de M. Vaillard, démissionnaire : M. Chavasse.

A été nommé en 1909 :

En remplacement de M. Pila (Ulysse), décédé : M. Latreille (C.).

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Membres fondateurs

MM. Ancel, administrateur de la Compagnie du gaz, 12, rue du Plat.
Andrié (Paul), 27, boulevard du Nord.
Aynard (Ed.), député du Rhône, 31, boulevard du Nord.
Aynard (F.), banquier, 19, rue de la République.
Bonnardel, président de la Cie de Navigation, 3, quai d'Occident.
Bouthier, administrateur du Crédit Lyonnais, 9, rue des Archers.
Cabaud, 5, rue de Penthièvre.
*Cambefort (J.), banquier, 13, rue de la République.
Dr Carrier (Albert), médecin des hôpitaux, 13, rue Laurencin.
*Carrier (A.), conseiller général de l'Ain.
*Chabrières, trésorier général du Rhône.
*Chabrières (Aug.), 20, rue Lafont.
Chambre de Commerce de Lyon.
Comptoir National d'Escompte.
Conseil général du Rhone.
Crédit lyonnais.
Dambmann, 8, rue Godefroy.
*Descours (André), 4, rue des Deux-Maisons.
Falcouz (Augustin), 1, rue de Longchamps, Paris.
Mme Veuve Ferrand, 8, quai des Brotteaux.
MM.*Dr Gayet, prof. à la Faculté de médecine, 106, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Gensoul (Paul), ingénieur, 42, rue Vaubecour.
Gille (Louis), industriel, 37, quai Claude-Bernard.
*Gillet (François).
Gillet (Joseph), teinturier, 10, quai de Serin.
Gillet (Edmond), 14, rue Duquesne.
*Guilleminet (A.), président de la Société de pharmacie, 30, rue Saint-Jean.
Jacquand, ancien président du tribunal de commerce, 29, quai Tilsitt.
Jacquier (F.), banquier, 4, rue de la Bourse.
*Dr Laroyenne, professeur à la Faculté de médecine.
Dr Lépine, professeur à la Faculté de médecine, 30, place Bellecour.
*Letord, ancien président de la Chambre des notaires.
Lilienthal, négociant, 19, rue du Bât-d'Argent.
*Loriol (de), ingénieur
Lortet (Dr), doyen honoraire de la Faculté de médecine, Oullins.
*Mangini (Félix), ingénieur.
*Mangini (Lucien), ingénieur.
Martelin, conseiller général de l'Ain, 12, quai Tilsitt.

(*) Les noms marqués d'un astérisque sont ceux des membres décédés.

MM. Morel (Ennemond), 27, quai Tilsitt.
Oberkampff (E.), administrateur des Hospices, 20, avenue de Noailles.
*Dr Ollier, professeur à la Faculté de médecine.
Permezel, 37, place Bellecour.
Riaz (de), banquier, 10, quai de Retz.
Sabran (H.), ancien président du Conseil d'administration des hospices de Lyon, 10, place Morand.
Séguin (Augustin), ingénieur, 26, rue du Luxembourg, Paris.
Mme Sévène, 56, avenue de Noailles.
Société Lyonnaise de dépots et comptes courants.
MM.*Soulier (H.), administrateur des hospices.
Dr Soulier, professeur à la Faculté de médecine, 17, place Bellecour.
Stengelin (A.), à Ecully.
Tessandier, trésorier-payeur général de la Gironde.
Vautier (Th.), professeur adjoint à la Faculté des sciences, 32, quai Saint-Antoine.
*Vernet (Edmond), consul de la Confédération suisse.
Vignon (J.), ancien administrateur des Hospices, 9, place Morand.
*Vitta (le baron J.).

Donateurs.

MM. Bouvard (Eugène), 26, place Tolozan.
Collain, à Sabran, par Bagnols (Gard).

Sociétaires.

MM. Achard, banquier, 12, rue de la République.
Agnès, 82, boulevard de la Croix-Rousse.
Alaix, 21, chemin de la Favorite, Saint-Just.
Mme Albessard, 1, place Raspail.
Algoud, 1, rue Childebert.
MM. Allègre, prof. à la Faculté des lettres, 29, r. Saint-Gilbert, Monplaisir.
Ambert, 19, quai Jayr.
Mme Amieux, 14, cours Gambetta.
Mme André, 166, avenue de Saxe.
MM. André, directeur de l'Observatoire de Saint-Genis-Laval.
Andrémasse, 4, quai Saint-Clair.
Mme Antérion, institutrice, 128, grande rue de la Guillotière.
Appleton (Ch.), professeur à la Faculté de droit, 48, rue Franklin.
Appleton (J.), professeur à la Faculté de droit, 2, place Gensoul.
Araud, fabricant, 21, cours Morand.
Mme Archinard, 35, cours d'Herbouville.
MM. Arloing, directeur de l'Ecole vétérinaire, 2, quai Pierre-Scize.
Asher et Cie, 13, unter den Linden, Berlin.
Assada (Ivan), étudiant en lettres, 13, rue Bugeaud.
Audibert, prof. à la Fac. de droit, 55, boulevard Arago, XIVe, Paris
Audiffred, sénateur de la Loire, 33, rue François-Ier, 8e, Paris.
Aulois (Hubert), 4, rue des Deux-Maisons.
Aurand (Dr), 24 *bis*, place Bellecour
Aynard (Ed.), député du Rhône, 31, boulevard du Nord.
Aynard (F.), banquier, 19, rue de la République.

MM. Baboin (Henri), 3, quai d'Occident.
Baboin (Aimé), 31, rue Royale.
Mme Bagary, 37, cours de la Liberté.

MM. Baguenault de Puchesse, 11, boulevard du Nord.
Bailly, 3, cours Vitton prolongé.
Balland, trésorier des Hospices civils de Lyon, 17, chemin de St-Alban
Mme Balay (L.), 4, place Puvis-de-Chavannes.
MM. Balay, ingénieur, 9, place Puvis-de-Chavannes.
Balay (Félix), notaire, 17, rue Bât-d'Argent.
Balay, 23, quai Tilsitt.
Baldensperger, professeur à la Faculté des Lettres, 58, cours Morand.
Balleidier, administrateur des Hospices, 5, quai Gailleton.
Bamer, avoué, 7, quai de l'Hôpital.
Bard, lieutenant au 3e tirailleurs, à Marnia (Algérie).
Mme Bardin, 24, rue Tronchet.
MM. Bardot, professeur au lycée Buffon, 11, rue Bausset, 15e, Paris.
Barjat, 8, place Bellecour.
Barlet (Joseph), 29, rue de Sully.
Barral, agrégé à la Faculté de médecine, 7, rue Boissac.
Mme Barrier, 4, place Saint-Clair.
M. et Mme Baud, 1, place Raspail.
MM. Baud (Longin), 7, avenue du Parc.
Bay (Isidore), 3, rue Mazard.
Bayle, secrétaire de l'Université, 18, quai Claude-Bernard.
Beauverie, prép. à la Fac. des sciences de Lyon, 41, quai Fulchiron.
Beauvisage, professeur à la Faculté de médecine, sénateur du Rhône, à Paris.
Mme Bellemain, 148, rue de Vendôme.
MM. Bénard (Henri), 35 *bis*, rue de Condé.
Bérard (Dr), agrégé à la Faculté de médecine, quai de l'Hôpital, 1.
Berger (Paul), capitaine d'artillerie, 8, quai d'Occident.
Berger (François), avocat, 40, rue Franklin.
Mme Bernard, 44, avenue de Noailles.
MM. Bernard (P.), 31, rue Paul-Chenavard.
Bertaux, professeur à la Faculté des lettres, 36, quai Gailleton.
Bertrand, professeur à la Faculté des lettres, 56, rue Montbernard.
Bertrand (H.), 8, avenue de Noailles.
Mlle Bertrand (H.), 8, avenue de Noailles.
MM. Besse, professeur honoraire au Lycée, 21, montée Saint-Barthélemy.
Besserve, 24, quai Saint-Vincent.
Mmes Boeuf, 37, rue de la République.
Berthelon, 45, rue Creuzet.
MM. Bianconi, inspecteur d'Académie, 29, rue de Sully.
Bickert, 79, place des Jacobins.
Birot (Dr), rue du Plat, 31.
Birot (E.), ancien notaire, 9, rue des Remparts-d'Ainay
Bitar, 204, cours Gambetta.
Bizot, inspecteur des finances, 27, quai Tilsitt.
Bizot, 5, rue du Peyrat.
Bizot (E.), 30, rue du Plat.
Bizot (Victor), 8, rue Sala.
Blanchard, instituteur à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
Bleton, secrétaire du Palais des Arts, 11, quai de l'Archevêché.
Bleton, étudiant en lettres, 11, quai de l'Archevêché.
Mme Blin, 12, rue Burdeau.
MM. Boas-Boasson, 9, quai de la Guillotière.
Bocuze, 7, avenue du Parc.
Bombes de Villers, lieutenant d'Etat Major, 36, rue Malesherbes
Bonaparte (prince Roland), 10, avenue d'Iéna, 16e, Paris.
Bonhomme (P.), 145, cours Lafayette.
Bonnamour, 20 *bis*, rue Godefroy.

MM. Bonnet (E.), ingénieur, 1, quai de la Guillotière.
Bonnet (Amédée), étudiant en médecine, 1, quai de la Guillotière.
Bonnet (J.-B.), 11, rue Constantine.
Bonnetain, étudiant en droit, 40, cours Morand.
Bordier (Dr), 9, rue Grôlée.
Bory, 49, cours Gambetta.
Bouffier, 8, place Saint-Clair.
Bouquet, 6, rue de la Bourse.
Bourrasset (Michel), 37, rue Servient.
Bourgeot, 21, rue Sala.
Bourjaillat, 13, cours Gambetta.
Boussand, 6, quai de l'Hôpital.
Mme Bousson, 148, rue de Vendôme.
MM. Boutan, 55, boulevard du Nord.
Bouteille, à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.
Bouveret (Dr), médecin des hôpitaux, 9, quai de l'Hôpital.
Bouvier, 25, avenue de Noailles.
Bouvier (E.), professeur à la Faculté de droit, 186, avenue de Saxe.
Mme Boyé, 9, avenue Berthelot.
MM. Breittmayer, 8, quai de l'Est.
Brésard-Néel, 2, place de la Miséricorde.
Broliquier, 17, rue Bât-d'Argent.
Mme Brosset-Heckel, 33, avenue de Noailles.
MM. Brosset-Heckel, 56, avenue de Noailles.
Brosset-Heckel, 4, rue Auguste-Comte.
Mme Brouzet, 38, rue Victor-Hugo.
MM. Brunet (Général), 8, place Carnot.
Brunner, 63, rue Pierre-Corneille.
Brouilhet, professeur à la Faculté de Droit, 127, rue Pierre-Corneille
Brunot, professeur à la Sorbonne, 105, boul. Saint-Michel, 5e, Paris.
Buche, professeur au Lycée de Lyon, 8, rue de Lorraine.
MM. Burel, architecte, 30, quai Saint-Vincent.
Burelle, ingénieur civil, 1, rue Vaubecour.
Bussat (J.), 29, rue de Sully.
Busquet, étudiant, 9, rue Duroc.

Cahuzac, 27, avenue de Noailles.
Caillemer, doyen honoraire de la Faculté de droit, 31, rue Victor-Hugo.
Caillet, étudiant en lettres, 25, rue Bât-d'Argent.
Mlle Calenborn, étudiante, 6, rue de la Barre.
MM. Cambefort (O.), banquier, 13, rue de la République.
Cambefort (G.), 4, rue de la République.
Cambefort (Ch.), 58, rue de la Boëtie, 8e, Paris.
Cambon, 39, rue Centrale.
Caron (Charles), 89, avenue de Saxe.
Carret (J.), industriel, 9, rue de Bonnel.
Casati, 31, rue Ferrandière.
Casati-Brochier, 1, rue du Peyrat.
Cavet, 46, avenue de Noailles.
Cazeneuve, prof. à la Faculté de médec., sénateur, 17, rue Duroc, 7e, Paris.
Chabot, professeur à la Faculté des lettres, 48, cours Villon
Chaboud, 71, rue de Vendôme.
Chachuat, notaire, 9, place des Terreaux.
Chaine, avoué, 90, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Chaine, notaire, 15, rue Emile-Zola.
Mlle Chaintreuil, directrice de l'école primaire supérieure, 8, rue d'Auvergne.
MM. Chambard-Hénon (Dr), 43, cours Morand.
Chamonard (Henri), 37, quai Gailleton.

Mme CHANTRE (Ed.), 53, boulevard du Nord.
MM. CHANTRE, sous-directeur du Muséum, 37, cours Morand.
CHANTRE (Claudius), 71, rue de la République.
CHAPPUIS (Cl.), 176, avenue de Saxe.
CHAPOTOT, docteur en médecine, 75, avenue de Saxe.
CHARBON, notaire, 60, avenue de Noailles.
CHARDINY (Me), 17, place Bellecour.
CHARLÉTY, directeur de l'Enseignement à Tunis.
Mme CHARRIN, 8, rue du Plat.
MM. CHARVOLIN (Michel), 8, rue Barrème.
CHATIN, professeur à la Faculté de médecine, 33, place Bellecour.
CHAUMIER (Dr), 9, rue Sala.
CHASTEL, juge au Tribunal, 16, rue Duquesne.
CHAVANNES, ingénieur, 1, cours d'Herbouville.
CHAZETTE, avocat à la Cour, 9, place des Terreaux
CHERFILS, 101, rue Duguesclin.
Mme CHEVALIER, 2, rue Martin.
M. CHEVALIER-JOLY, conseiller à la Cour d'appel, 17, cours d'Herbouville.
Mme CHIVAT, 6, place des Jacobins.
MM. CHOMEL, architecte, 22, rue Constantine.
CINQUIN, étudiant en droit, 7, rue de la Platière.
CLARAZ, 56, avenue de Noailles.
CLÉDAT, doyen de la Faculté des lettres, 29, rue Molière.
Mlle CLÉRINO, villa Clérina, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
MM. COHENDY, professeur à la Faculté de droit, 23, quai Guillolière.
COIGNET (Jean), vice-président de la Chambre de commerce, 12, quai des Brotteaux.
Mme COIGNET, 17, rue Masséna.
MM. COLLOMB, 23, rue Franklin.
COLLONGUE (de), 108, rue Tronchet.
COLLON (G.), administrateur des Hospices, 58, cours Morand.
COLONNA D'ISTRIA, professeur au lycée Carnot, 115, boulevard Malesherbes, à Paris (XVIIe).
COMPAYRÉ, inspecteur général de l'Enseignement secondaire, 80, avenue de Breteuil, 15e, à Paris.
CONDAMIN (Dr), agrégé à la Faculté de médecine, 10, rue des Archers.
CONDOMINE, conseiller à la Cour d'appel, 37, quai Gailleton.
Mme CONVERT, 7, rue de Bonnel.
MM. CONVERT (Philippe), notaire, Meximieux, Ain.
COSTE-LABAUME, publiciste, conseiller général, 1, cours Villon.
COTE (Claudius), 33, rue du Plat.
COITE (Léon), 2, quai de Retz.
COTTET et Cie, 8, rue de la Bourse.
COTTIN, 119, Grande-Rue, à Oullins.
COULOMB, pasteur, 12, place Puvis-de-Chavannes.
COURANT (Maurice), maître de Conférences, 3, chemin du Chancelier, Ecully (Rhône).
COURJON, médecin-directeur de la maison de santé de Meyzieu (Isère), 14, rue de la Barre.
COURMONT (Dr Jules), prof. à la Faculté de médecine, 31, quai Gailleton.
COURMONT (Dr Paul), 31, rue Sainte-Hélène.
COUSIN, 70, cours Lafayette.
COUTAGNE (G.), ingénieur, 29, quai des Brotteaux.
COUTURIER, maître de confér. Faculté des sciences, 14, quai de l'Est.
COVERT (John), 71, rue de Vendôme.
COVILLE, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand.
COX (Raymond), directeur du Musée des Tissus, Palais du Commerce
CRAPONNE, ingénieur, 9, rue Sala

MM. Crétin-Perny, 149, avenue de Saxe.
Cuilleret (Dr), 16, rue Emile-Zola.
Cumin (Louis), 6, rue de la République.
Curial, 5, rue Constantine.
Cusset (Dr), 3, quai Saint-Clair.
Cuzin, étudiant en lettres, 8, quai Claude-Bernard.
Cuzin (Dr), 329, avenue de Saxe.

Dagallier, avocat général, 37, rue Tronchet.
Dailly, 9, montée Saint-Laurent.
Dalin, 1, place de la Miséricorde..
Damour, 10, rue Paul-Chenavard.
Daver, représentant de commerce, 40, rue Mercière.
David, 28, quai de la Guillotière.
Debilly, Chessy-les-Mines.
Debolo (Marcel), 3, rue Président-Carnot.
De Hansy, 227 *bis*, avenue de Saxe.
Déléant, 16, place Morand.
Delerce, 85, cours Gambetta.
Mme Della-Tana, 135, avenue de Saxe.
MM. Delorière, administrateur des Hospices, 16, quai des Brotteaux.
Delon (Jean), 13, place Puvis-de-Chavanne.
Demange, 55, rue Auguste-Comte.
Demeure, 40, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Demours (Pierre), docteur en droit, à Saint-Germain-sur-l'Arbresle.
Denis, 25, boulevard du Nord.
Depéret, doyen de la Faculté des sciences, 23, route de Sain-Bel, Tassin-la Demi-Lune.
Deschamps, vice-président du Tribunal civil, 25, rue Malesherbes.
Desjuzeur, ingénieur, 37, cours du Midi.
Desmaroux (Dr), 47, rue Cuvier.
Détroyat, ancien administrateur des Hospices, 45, quai Gailleton.
Deval (Gustave), 45, avenue de Noailles.
Devay, négociant, 8, rue Sala.
Mmes Devèze (L.), 74, rue de Créqui.
Devienne, 1, rue Vaubecour.
MM. Deyme, 36, rue de la Thibaudière.
Diederichs (J.), 11, quai des Brotteaux.
Dietz (Gaston), 8, quai des Brotteaux.
Dolbeau (M.), 25, rue Malesherbes.
Domange, 7, rue Royale.
Doncieux (Louis), préparateur à la Faculté des sciences, 3, rue de Jarente.
Dor (Dr), 55, montée de la Boucle.
Dor (Dr Louis), 9, rue Président-Carnot.
Dor (Marius), receveur de l'Enregistrement, à Rumilly (Haute-Savoie).
Dornier, 3, rue Fénelon.
Doyon (Maurice), professeur à la Faculté de médecine, 6, place Carnot.
Mme Dublassy, 34, quai Claude-Bernard.
MM. Dubois (A.), 15, rue Centrale.
Dubreuil, avocat, 5, rue du Peyrat.
Duc (André), chemin des Merlues, 3, à Oullins.
Dufourt (Dr), 40, rue du Plat.
Dumas (Dr), 6, rue Auguste-Comte.
Mmes Dumarest, 1, place Puvis-de-Chavannes.
Dumont, 27, rue Cayenne.
Dupont, ancienne route, à Ecully.
M Durand (Eug.), 45, avenue de Noailles.

MM. Duru (Lucien), 11, rue des Dahlias.
Duseigneur (Maurice), 47, avenue de Noailles.
Dussuc (H.), 13, quai Saint-Clair.
Dussuc, 41, rue de la Charité.
Duvernay (J.), 15, rue de Bourgogne.

École normale d'Instituteurs de Lyon.
Ehrard, professeur à la Faculté des lettres, 80, rue Molière
Elmer (Daniel), 13, quai des Brotteaux.
MM. Enjolras, à Saint-Fons.
Espach, 13, cours Lafayette.
Mme Etterlen, 6, rue Sala.
MM. Eymard (Gaston), 4, quai des Brotteaux.

Fabia, professeur à la Faculté des lettres, 12, place Carnot
Fabre (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 1, place des Jacobins.
Fabre (Dr), chirurgien de l'Hôtel-Dieu, au Puy.
Faurax (L.), conseiller général, 5, avenue de Noailles.
Faure, professeur à l'École Vétérinaire, 11, rue d'Algérie.
Faure, 14, place Carnot.
Favier, étudiant en droit, 5, rue de Condé.
Favier, 6, rue de Condé.
Favre-Gilly (Dr), 29, cours Morand.
Fayolle (J.), pharmacien, 50, rue de la Pyramide.
Fea (Dr), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
Ferlin (Léon), conseiller à la Cour d'appel, 84, avenue de Saxe.
Ferrand, ingénieur, 31, rue Sainte-Hélène.
Ferrand (Ferd.), 94, cours Gambetta.
Ferrand (Lucien), 8, quai des Brotteaux.
Finaz, 45, quai Gailleton.
Mlle Finaz, 27, quai Tilsitt.
MM. Firmery, inspecteur général de l'Enseignement secondaire, 87, boulevard Saint-Michel, 5e, Paris.
Flamme, professeur à la Faculté des sciences, 9, quai Claude-Bernard.
Fleury, colonel du 2e dragons, 15, avenue de Noailles.
Florence, prof. à la Fac. de médecine, 68, chemin des Grandes-Terres.
Flotard, 9, rue de la République.
Floquet (Régis), étudiant, 6, quai Saint-Clair.
Flurer, doyen de la Faculté de droit, 6, place Ollier.
Fontaine, prof. et doyen honor. de la Fac. des lettres, 53 rue Molière.
Fontaine, agent de change, 20, avenue de Noailles.
Fontanel (Dr), 11, rue Romarin.
Fournier (Société anonyme de l'agence), 14, rue Confort.
Frachon, 5, place d'Helvétie.
François, docteur en droit, 3, quai des Célestins
Frecon (Paul), 25, avenue de Noailles.
Friedlaender, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Froment, 29, avenue de Noailles.
Froment (Dr), 9, cours Morand.
Fructus, négociant, 10, rue Molière.

Mlle Gache, 7, rue Tronchet.
Mmes Gacogne (E.), 1, place Antoine-Vollon.
Gailleton, 71, rue de la République.
MM. Gallavardin (Dr), médecin des hôpitaux, 6, quai de l'Hôpital
Galland, avocat, 2, rue des Célestins.
Galler, instituteur, chemin de Cusset, Villeurbanne.
Gallois, prof. à la Fac. des lettres, 7, rue Pierre-Nicolle, à Paris.

M. Gangolphe, agrégé à la Faculté de médecine, 15, place Bellecour.
Mlle Gany, 8, quai Saint-Clair.
M. Garin, avocat, président de l'Enseignement professionnel du Rhône, 7, place Bellecour.
Mme Garriod (Henri), 55, rue Auguste-Comte.
MM. Garnot (Paul), 11, quai de la Pêcherie.
Garraud, professeur à la Faculté de droit, 79, place des Jacobins.
Geneste, architecte, Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes).
Genevey, conseiller à la Cour, 135, avenue de Saxe.
Gentil (C.), 17, rue Centrale.
Gensoul (P.), 42, rue Vaubecour.
Georg, libraire, passage de l'Hôtel-Dieu.
Mme Gérard, institutrice, 35, cours Gambetta.
MM. Gérard, professeur à la Faculté des sciences, 70, rue de Crillon.
Gérard-Jacquier, 1, quai de la Pêcherie.
Gérard (Marc), étudiant, 13, quai de la Guillotière.
Mme Géry, 98, avenue de Saxe.
MM. Gilardin, conseiller honoraire à la Cour, 31, place Bellecour.
Gillet (Paul), 9, quai de Serin.
Gillet (Charles), 9, quai de Serin.
Gilot (Victor), 21, boulevard Victor-Hugo, à Mustapha (Alger).
Gindre (Ludovic), 6, place Bellecour.
Ginoux, Châteaurenard (Bouches-du-Rhône).
Mmes Girard-Condamin, 18, place Morand.
Girardon (Henri), 5, quai des Brotteaux.
MM. Giraud (Gabriel), 6, rue Duquesne.
Giraud (Edouard), 36, quai Gailleton.
Giraud (Marcel), étudiant, 15, rue Malesherbes.
Giraud-Teulon, à la Mulatière.
Giuliani (Dr), 44, rue Victor-Hugo.
Godart, docteur en droit, député du Rhône, 14, rue Hippolyte-Flandrin.
Goiffon, 1, boulevard du Nord.
Goisset, 90, quai Pierre-Scize.
Gonin, 36, rue Malesherbes.
Gonnon, pharmacien, 14, rue Victor-Hugo.
Gouilloud (Dr), 7, quai Tilsitt.
Gourd, député du Rhône, 34, place Bellecour.
Gourju, conseiller général, 64, rue de la République.
Mlles Gourju, 64, rue de la République.
MM. Goutorbe, 16 *bis*, rue Gasparin.
Goyard (Auguste), 28, rue de la République.
Grand (Dr), 27, rue d'Enghien.
Grandclément (Dr), 7, place Bellecour.
Grégoni-Sarkissian, étudiant en droit, 23, quai des Brotteaux.
Grellet-Dumazeau, avocat général, 10, rue du Plat.
Grémion-Menuau (Dr), 2, place du Petit-Change.
Gros (Dr), 48, cours Morand.
Gros, 49, rue de la République.
Mme Gros, 67, avenue de Noailles.
MM. Grouès, 166, avenue de Saxe.
Gruber, professeur à la Faculté des lettres, 74, rue de Vendôme.
Mme Gueulin, 32, cours Lafayette.
MM. Guéneau (P.), fabricant, 45, avenue de Noailles.
Guérin (Ferdinand), 4, quai de Retz.
Guex, 30, rue Sainte-Hélène.
Guiart, professeur à la Faculté de médecine, 36, quai Gailleton.
Guigard, ingénieur, 10, chemin de la Belle-Allemande.
Guilliermond, 19, rue de la République.

MM. Guillot, notaire, 4, place des Jacobins.
Guimet (E.), 1, place de la Miséricorde.
Guinon, villa des Roches, à Vassieu, Caluire.
Guise (Louis), 46, quai Saint-Vincent.
Mme Guitton, 38, quai Saint-Vincent.
MM. Gutmann (H.), 9, boulevard du Nord.
Gutmann (Ferdinand), 10, quai Saint-Clair.
Mmes Guttinger, 12, place Puvis-de-Chavannes.
Guy-Delorme, 3, place Puvis-de-Chavannes.
MM. Guy, 121, rue Pierre-Corneille.

Hartaut (C.), négociant, 10, montée des Carmélites.
Harward-College, Cambridge, Massachusets.
Harwood, 133, cours Gambetta
Heinrich-Christian, 96, avenue de Saxe.
Hoepli (J.-H.), 5, rue Louis-Villet.
Mme Hoffet (Frédéric), 5, place d'Helvétie.
MM. Hoffet (H.), chez M. Charbonnier, 6, rue Bât-d'Argent.
Holstein, administrateur du Comptoir national d'escompte, et administrateur des Hospices, 11, rue Bât-d'Argent.
Horand (D^r), 99, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Horand-Fleury, 188, cours Emile-Zola.
Horluc (Pierre), professeur au Lycée, 45, rue Malesherbes.
Hugounenq (D^r), doyen de la Faculté de médecine, 17, avenue de Noailles.
Hugues, percepteur, 10, rue Duquesne.
Huguet (Ed.), avocat, 29, rue Gasparin.
Huvelin, professeur à la Faculté de droit, 259. grande rue d'Oullins.

Hilaire, 9, quai de l'Est.
In-Albon, 15, rue Malesherbes.
Isaac (Aug.), président de la Chambre de Commerce, 12, quai des Brotteaux.
Isaac (Louis), 5, quai de la Guillotière.
Isaac (Imbert), 33, boulevard du Nord.
Isidor, 274, avenue de Saxe.
Isnard, à Fontaines-sur-Saône.

Jaboulay (D^r), professeur à la Faculté de médecine, 51, rue de la République.
Jacob (Dr Maurice), 5, rue Childebert.
Jacquemont, 71, avenue de Saxe.
Jacquet (A.), 4, rue Puits-Gaillot.
Mme Jalon, 4, rue de Bonald.
MM. Jamin (D^r), 14, rue Emile-Zola
Jangot, 27, cours Morand.
Jarrige, professeur honoraire au lycée de Lyon, 5, rue Pierre-Corneille.
Jarrosson (M.), 51, avenue de Noailles.
Mme Joannard, 1, quai des Brotteaux.
M. Joly, 9, cours de la Liberté.
Mlle Joly, 26, quai de Bondy.
MM. Jomain, 2, rue Octavio-Mey.
Josserand, professeur à la Faculté de droit, 39, quai Gailleton
Joubin, recteur de l'Université, 30, rue Cavenne
Juillard, 8, rue Barrême.
Juilhe, étudiant en médecine, 56, avenue de Noailles.
Julien, Saint-Genis-Laval.
Juillien, professeur à la Faculté des lettres, 9, quai de la Guillotière.
Koehler, professeur à la Faculté des sciences, 29, chemin du Guilloud.

MM. Koetschet, ingénieur, 24, quai Claude-Bernard.
Kimmerling, administrateur de la Société lyonnaise, 2, rue Tronchet.
Kleinclausz, professeur à la Faculté des lettres, 48, rue Pierre-Corneille.

Lacassagne, professeur à la Faculté de médecine, 1, place Raspail.
Lachard, 33, avenue de Noailles.
Lachomette (de), ingénieur, 4, quai de la Pêcherie.
Lafon, profes. hon. à la Faculté des sciences, 5, rue du Juge-de-Paix.
Mme Lagarrigue, 24, rue Godefroy.
Lamante, pharmacien, 30, rue de la République.
MM. Lambert (E.), professeur à la Faculté de droit de Lyon, 6, rue Molière.
Lameire, prof. à la Faculté de droit, 3, chemin du Signal, à Sainte-Foy.
Lang, 5, rue des Augustins.
Lannois (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 14, rue Emile-Zola.
Laprade (V. de), 10, rue de Castries.
Laprévote, 6, rue Basse-Combalot.
Laroque, 68, chemin du Vernay, à Caluire.
Larousse, direct. du Crédit Foncier de France, 13, quai des Brotteaux.
Larrard (de), directeur de la Banque de France.
Mlle Lascombe, institutrice, 46, rue Saint-Jean.
MM Lassara, 84, avenue de Saxe.
Latreille, professeur au lycée Ampère, 6, place Morand.
Mme Lebert, 29, rue des Remparts-d'Ainay.
MM. Leclerc (Dr), médecin des hôpitaux, 12, rue de la République.
Legouis, maître de conférences à la Sorbonne, Paris.
Legrand, professeur à la Faculté des lettres, 60, avenue de Noailles.
Lehmann, 1, rue du Souvenir.
Lehmann, 176, avenue de Saxe.
Lépine (Ph.), 15, place des Terreaux.
Lépine (R.), professeur à la Faculté de médecine, 30, place Bellecour.
Leplant, 67, rue des Maisons-Neuves, Villeurbanne.
Mme L'Eplattenier (Jules), 56, avenue de Noailles.
MM. Lesbre, professeur à l'Ecole vétérinaire, 65, avenue de Noailles.
Lestra, notaire, 33, avenue de Noailles.
Letord (Joseph), notaire, 18, rue Bât-d'Argent.
Lévigne, 2, rue Cuvier.
Lévy (Marc), professeur à l'Ecole vétérinaire, 7, rue de l'Ancienne-Préfecture.
Lévy, percepteur, 44, rue Dubois.
Lévy-Schneider, professeur à la Faculté des lettres, 10, cours de la Liberté.
Lignon, ancien président du Tribunal de commerce, 146, grande rue de la Guillotière.
Locard, 28, quai Gailleton.
Loewengard, 22, rue Ney.
Lombard, 29, cours Morand.
Lombard-Gérin, ingénieur, 90, boulevard de la Croix-Rousse.
Lordereau, ingénieur, 1, place Saint-Clair.
Mmes Lorenti, 38, boulevard des Hirondelles.
Lourat, 30, quai Claude-Bernard.
M Louis, photographe de l'Université, 2, rue Jacques-Moyron.
Mlle Loyon, institutrice, 2, rue d'Algérie.
MM. Loyon, étudiant, 76, rue Jacquard.
Lumière (Antoine), 21, rue Saint-Victor, Lyon-Monplaisir.
Lumière (Auguste) id.
Lumière (Louis) id.
Lyandrat, 7, cours Lafayette prolongé.

Mabire, professeur honor. de la Faculté de droit, 16, rue de Penthièvre.
Mme Macé, 32, avenue de Noailles.

MM. Madinier, administrateur du Crédit Lyonnais, 16, avenue de Noailles.
Mallex, avoué, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Malo (Léon), 12, rue de Jarente.
Mme Mangini (Félix), 1, quai de l'Hôpital.
MM. Mangini (Marc), 174, avenue de Saxe.
Mantelier, 3, quai Saint-Clair.
Marais (Baron du), 10, rue des Marronniers.
Marduel, 9, rue Adelaïde Perrin.
Mme Marchegay, 18, chemin des Fontanières, Sainte-Foy-lès-Lyon.
MM. Mariéjol, professeur à la Faculté des lettres, 32, cours de la Liberté.
Marmorat, 66, boulevard du Nord.
Marmorat (Théophile), 3, rue de Vendôme.
Martin (Dr), chirurgien-dentiste, 30, rue de la République.
Martin, 90, rue Masséna.
Martin, peintre, 96, avenue de Saxe.
Martin, 7, rue de Bonnel.
Marithouret, 23, quai Claude-Bernard.
Masson, libraire, 6, rue de la République.
Mme Maurel, 61, boulevard du Nord.
MM. Maurel (J.), 12, rue des Fantasques.
Mauret (François), 10, rue de la Charité.
Mauvernay, administrateur des Hospices, 2, place Morand.
Mauvernay (Pierre), 15, quai de l'Est.
Mawas (Jacques), étudiant en médecine, 2, place Raspail.
Mayet (Dr), 15, rue Émile-Zola.
Mélon, 19, place Tolozan.
Mme Méra, 96, avenue de Saxe.
MM. Mercier, imprimeur, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Mettetal (R.), étudiant en médecine, 3, rue Charpenay.
Meyer (Julius), 10, quai Saint-Clair.
Michel, 11, quai de l'Hôpital.
Micolier, avoué, 10, rue de la Barre.
Mignon, 10, rue Président-Carnot.
Millardon (Henri), étudiant en droit, 6, quai de l'Hôpital.
Millaud, sénateur du Rhône, avenue Kleber, 78, Paris 16e.
Millevoye (J.), avocat à la Cour d'appel, 11, quai de l'Est.
Mlle Mingat, directrice d'école, avenue Berthelot.
Mme Mistral, 50, rue de la République.
M Molard, pharmacien, 25, cours Lafayette.
Mme Monnier, 21, cours du Midi.
MM. Monod, pasteur, 11, rue de Margnolles, à Caluire.
Monoyer, professeur honoraire à la Faculté de médecine, 41, rue des Tournelles.
Mlle Montagnon, 115, boulevard de la Croix-Rousse.
MM. Morand (Marius), secrétaire de la Chambre de commerce, Palais du Commerce.
Morat, professeur à la Faculté de médecine, 10, place des Célestins.
Morel (Henri), 2, place Gailleton.
Morel-Cazeneuve, 15, rue Chazières.
Mme Morel (Théodose), 8, rue Barrême.
M. Morel (général), 21, rue Ney.
Mme Morel-Sassi, 108, avenue de Saxe.
MM. Motiard, 9, rue Boissac.
Mouisset, 22, quai des Brotteaux.
Mouton, 3, quai des Brotteaux.
Munier (Paul), avoué à la Cour, 170, avenue de Saxe.
Musée historique des Tissus, au Palais de la Bourse.
Musy (Pierre), 52, grande rue de la Croix-Rousse.

Mme Nathan, 3, rue du Peyrat.
M. Navarre (Dr), 13, rue Emile-Zola.
Mlle Naville, 56, avenue de Noailles.
MM. Nicolas, professeur à la Faculté de médecine, 19, place Morand.
Nicolas, 16, rue Franklin.
Mme Noack, 7, rue de Bonnel.
MM. Noaille, 114, quai Pierre-Scize.
Noguier-Viennois, 173, grande rue de la Guillotière.
Nové-Josserand (Dr), professeur agrégé à la Faculté de médecine, 9, rue des Archers.
Mme Noyer-Duval, 5, cours Morand.

MM. Oberkampff (Ernest), administrateur des Hospices, 20, aven. de Noailles.
Oberkampff (H.), 9, chemin de la Dargoire, Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.
Observatoire de Saint-Genis-Laval.
Offret, prof. à la Faculté des sciences, 53, chemin des Pins, Monplaisir.
Mlle Olivieri, 7, chemin Saint-Irénée.
MM. Ollier, étudiant en droit, 3, quai Gailleton.
Onofrio, 11, quai des Célestins.

Pagnon (Pierre), 3, quai d'Occident.
Mlle Paquelet, 12, quai Rambaud.
MM. Paradon (J.), 20, quai Fulchiron.
Pariset (E.), 26, quai Vincent.
Pascalon, 16, rue du Garet.
Passot, vice-président du Tribunal civil, 18, avenue de Noailles.
Paufique (Martial), 3, rue du Peyrat.
Paviot (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 19, rue de la République.
Peillon (Paul), 1, rue du Théâtre.
Peiron, avoué, 19, rue d'Algérie.
Pelissier, 80, avenue de Saxe.
Pelletier, 5, rue du Jardin-des-Plantes.
Penot, direct. Ecole de Commerce, 34, rue de la Charité.
Permezel (Henri), 30 *bis*, place Bellecour.
Mmes Pérouse, 9, quai de l'Est.
MM. Perreau, capitaine en retraite, 5, quai de l'Hôpital.
Perrin, notaire honoraire, 19, cours du Midi.
Perrin (A.), 65, rue des Maisons-Neuves, Villeurbanne.
Perrin (Paul), 33, boulevard du Nord.
Périollat, 25, cours Morand.
Mme Perrot (Veuve), 27, cours Gambetta.
MM. Perrot (Paul), villa Perrot, promenade des Anglais, Nice.
Perroud, avocat, 16, place Bellecour.
Pessot, ingénieur, 267, cours Lafayette.
Petit, ing. en chef des Ponts et Chaussées, 2, rue Tronchet.
Petit (Henri), 9, rue Pierre-Corneille.
Mlle Petitjean, 2, avenue du Doyenné.
MM. Philippe (Dr), 28, rue Grenelle.
Piaton, ingénieur civil, 19, rue de la Bourse.
Piaton-Rossillon, 53, rue Auguste-Comte.
Pic (P.), professeur à la Faculté de droit, 2, place Ollier.
Pic (A.), médecin des hôpitaux, professeur à la Faculté, 43, rue de la République.
Pierret, professeur à la Faculté de médecine, 265, cours Gambetta.
Mme Piéry, 5, rue Emile-Zola.
Pila (Ulysse), 10, place Morand.
Pignal (Capitaine), 1, quai des Brotteaux.

MM. Pillot, ingénieur chimiste, 1, rue Charpenay.
Pollosson (M.), professeur à la Faculté de médecine, 5, place Bellecour.
Pollosson (A.), professeur à la Faculté de médecine, 8, rue du Plat.
Poncet, professeur à la Faculté de médecine, 33, place Bellecour.
Poncet (E.), 31, avenue de Noailles.
Mlle Poncet, 22, quai de Bondy.
Mmes Poncin, 20, rue d'Enghien.
Pondeveaux, 25, rue d'Enghien.
Pône, 66, cours de la Liberté.
M. Ponsot, avoué, 1, place des Jacobins.
Mlles Pontet, 20, rue Lafont.
Porchère, institutrice, 3, avenue Berthelot.
Porte, 7, rue de la République.
MM. Porteret, pharmacien en chef à l'Hôtel-Dieu.
Pouget (Casimir), 12, quai Saint-Vincent.
Poujade, 7, rue Molière.
Poullet, prof. agrégé à la Faculté de médecine, 105, grande rue de la Guillotière
Pouzet, professeur au lycée, 30, rue de l'Annonciade.
Prandières (de), au Point-du-Jour, 78, chemin des Massues.
Prévost, 182, avenue de Saxe.
Mme Pupier (Zénon), 11, cours du Midi.
MM. Puyroche, pasteur, 9, cours d'Herbouville.

Quintero (Dr), 2, rue Duquesne.

Radix (Etienne), maison Pelletier frères, 7, rue de la République.
Rascol, ingénieur des ponts et chaussées, 11, rue Jarente.
Ravier, 1, quai des Brotteaux.
Rebourceau, 7, rue du Peyrat.
Regaud (F.), avocat, 31, rue Grenelle.
Regaud (Dr Cl.), professeur agrégé à la Faculté de médecine, 6, place Ollier.
Reglain (A.), 17, avenue de Noailles.
Regnaud, profess. à la Faculté des lettres, ch. Saint-Irénée, 22.
Regnault (M.), 19, chemin de Vinatier, à Bron (Rhône).
Renaut, professeur à la Faculté de médecine, 6, rue de l'Hôpital.
Réveil (Dr), à Rillieux-la-Pape.
Rey, imprimeur éditeur, 4, rue Gentil.
Reynaud, 1 *bis*, chemin de Montauban.
Mlle Reynaud, 46, boulevard de la Croix-Rousse.
Mme Reynaud, 46, boulevard de la Croix-Rousse
MM. Riboud, 20, rue des Capucins.
Riboud (Antoine), anc. administrat. des Hospices, 3, quai des Brotteaux.
Mme Riboud (Léon), 27, quai Tilsitt.
MM. Richard, architecte, 57, rue Galande, Paris 5e.
Richard, 139, avenue de Saxe.
Richard (Ennemond), 15, quai de l'Est.
Riche, préparateur à la Faculté des sciences, 56, avenue de Noailles.
Richoud, 229, avenue de Saxe.
Rigollot, prof. adjoint à la Fac. des sciences, 43, ch. Grandes-Terres.
Rinck, 2, rue Sainte-Hélène.
Mme Rivoire (A.), 119, rue Pierre-Corneille.
MM. Rochaix, pharmacien, 2, rue Octavio-Mey.
Rochas, 33, quai Claude-Bernard.
Mme Roger-Dalbert, 4, route de Crémieu.
MM. Rogniat (Louis), architecte, 281, avenue de Saxe.
Rogniat (Marcel), étudiant, 1, place des Jacobins.
Roland, 52, rue de Sèze.

MM. Rollet, professeur à la Faculté de médecine, 10, rue des Archers.
Roman (A.), 17, avenue de Noailles.
Roman, 2, quai Saint-Clair.
Roque (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 5, place de la Charité.
Rosset (A.), fabricant, 9, rue du Griffon.
Roubaud, professeur au Lycée Ampère, 8, place Ampère.
Rougier (Dr), 26, place Bellecour.
Rousset, avocat, 34, rue Victor-Hugo.
Mlles Routledge, profes. à l'Ecole normale primaire, 5, rue Pierre-Corneille.
Ruxeyre, 4, quai Gailleton.
MM. Roy (Camille), 74, cours de la Liberté.
Royet (Dr), 14, rue Alfred-de-Musset, Montchat.
Rubellin, avocat, 19, place Bellecour.
Ruplinger, professeur au Lycée, 12, rue Molière.

Sabran (Francis), directeur de la Caisse d'Epargne, 14, rue Gentil.
Sagnon, 3, rue d'Egypte.
Saint-Charles (F. de), Saint-Etienne-la-Varenne (Rhône).
Saint-Laurent (J. de), 10, rue de l'Abbaye-d'Ainay.
Sainte-Marie-Perrin (Antoine), 13, rue du Plat.
Schirk, professeur au Lycée, 35, rue Pierre-Corneille.
Schneider (E.), 5, rue Servient.
Schmurr (Charles), ingénieur, 7, place d'Helvétie.
Schoen (A.), ingénieur, 17, rue de la République.
Mme Schulz (P.), 13, quai de l'Est.
MM. Schulz (Maurice), 1, quai de l'Est.
Schwab, 32, cours Morand.
Seguin (L.), directeur de la Compagnie du gaz, Le Mans.
Seligmann, 13, cours Lafayette.
Mme Senn, 5, cours Gambetta.
Séris, directeur-adjoint de « la Foncière », 12, rue de la Bourse, Paris 5e.
Serve-Briquet, 13, quai Saint-Clair.
Seux (Georges), négociant en soieries, 11, rue Pizay.
Sevoz, 42, quai Jayr.
Simon (J.), pharmacien, 66, rue de l'Université.
Simon (Pierre), étudiant en sciences, 49, rue Victor-Hugo.
Mlle Sisley, 45, cours Morand.
Société de Lecture de Lyon, 1, place Saint-Nizier.
Société de Pharmacie, mairie du 5e arrondissement.
MM. Sornay (Jean), conseiller général, Villié-Morgon.
Soubeyran, avocat, 80, avenue de Saxe.
Soubeyran (Daniel), 51, rue Molière.
Soubeyran (Aug.), 15, rue Malesherbes.
Souchon (Lucien), 5, place de la Charité.
Souppe, notaire, à Pont-de-Vaux.
Mme Steiner-Pons (Ch.), 12, place Puvis-de-Chavannes.
MM. Stengelin, chemin de la Sauvegarde, Ecully.
Stockes, 3, rue Servient.
Strauss (Otto), 77, avenue de Saxe.
Mlle Suc, 8, quai de l'Hôpital.

MM. Tardy (Joseph), 30, cours Morand.
Tavernier, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, 4, rue des Deux Maisons.
Tavernier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 7, rue de Bonnel.
Tavernier (H.), ingénieur des ponts et chaussées, 22, cours du Midi.
Teissier, professeur à la Faculté de médecine, 7, rue Boissac.
Teste, industriel, 18, rue de la Claire.

MM. Testenoire, directeur de la Condition des soies, 7, rue Saint-Polycarpe.
Testenoire (Ferd.), 8, quai d'Occident.
Testut, professeur à la Fac. de médecine, 3, avenue de l'Archevêché.
Théral, ancien administrateur des Hospices, 15, cours Gambetta.
Thomas, professeur à la Faculté des lettres, 85, boulevard du Nord.
Tolot (Dr), 9, rue des Archers.
Mme Tolot, 96, avenue de Saxe.
MM. Tresca (Pierre), Ecully (Rhône).
Tripier (Raymond), prof. à la Fac. de médecine, 26, quai Gailleton.
Mme Tronel, 80, avenue de Saxe.
M. Truchot, 20, rue de Sully.

Mmes Ugnon, 1, rue Chazières.
Vacheron, directrice honoraire d'Ecole supérieure, 18, rue de l'Annonciade.
Valayer, 29, avenue de Noailles.
MM. Valayer (Paul), 55, boulevard du Nord.
Valayer (Auguste), 2, rue Tronchet.
Vallet, conseiller à la Cour, 23, avenue de Noailles.
Van Dam, étudiant en médecine, 30, rue Duquesne.
Varichon, 273, avenue de Saxe.
Mmes Varille, 12, quai de la Guillotière.
Vavin, 6, place Carnot.
MM. Vergnory (Jules), 95, avenue de Saxe.
Vermeil, 1, rue Godefroy.
Vernay (Jules), 1, place Sathonay).
Verney, docteur en droit, 4, rue du Jardin-des-Plantes.
Verzier (Paul), 17, rue Auguste-Comte.
Vessiot, professeur à la Faculté des sciences, 1, quai des Brotteaux.
Veyrin (Paul), à la Société générale, 12, rue de la République.
Vianney, négociant, à Trévoux.
Vidal (Dr), médecin en chef du sanatorium Renée-Sabran, à Hyères.
Vigière, 3, quai de l'Est.
Vignon (Léo), professeur à la Faculté des sciences, chemin de Saint-Fulbert, à Monplaisir.
Villard (Jules), rue Planit, à Sainte Foy lès Lyon.
Villard (P.), docteur en droit, 6, quai d'Occident.
Villardière (A. de la), 26, place Bellecour.
Mme Villardière (Édouard de la), 2, place Gensoul.
MM. Villemagne, 45, rue Raulin.
Viollet (D.), 8, rue du Sentier.
Vivien (Dr), 5, cours Romestang, à Vienne.
Vourloud, ingénieur, 13, quai Claude-Bernard.
Vulliod, 70, grande rue de Cuire.

Waddington, professeur à la Fac. des lettres, 5, place d'Helvétie.
Watteville (Mme de), 15, quai Saint-Clair.
Weill (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 38, rue Victor Hugo.
Weitz (J.), 2, rue de la Méditerranée.
Wenger (F.), 27, rue d'Enghien.
Winckler (C.), 57, grande rue de Monplaisir.
Mme Winckler (Albert), 255, cours Gambetta.
MM. Wenker, conseiller à la Cour, 3, place Ollier.
Wyler (Emile), 109, rue Vendôme.

Yvrard, 180, boulevard de la Croix-Rousse.
Mlle Yvrard, 180, boulevard de la Croix-Rousse.

MM. Zindel, 125, grande rue de Cuire.

TABLE DES MATIÈRES

de l'année 1908-1909.

I. — ARTICLES ORIGINAUX

Conférences faites à la Société des Amis de l'Université. — Leçons inaugurales.

II. — SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

III. — CHRONIQUE DE L'UNIVERSITÉ

IV. — DIVERS

Le Gérant : E. SCHNEIDER.

20123 — Imprimeries Réunies, 8, rue Rachais, Lyon.

